HISTOIRE
ECCLESIASTIQUE,

Par Monsieur FLEURY, *Prêtre, Prieur d'Argenteüil, & Confesseur du Roy.*

TOME DOUZIÉME,

Depuis l'an 925. jusques à l'an 1053.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE IMPR.

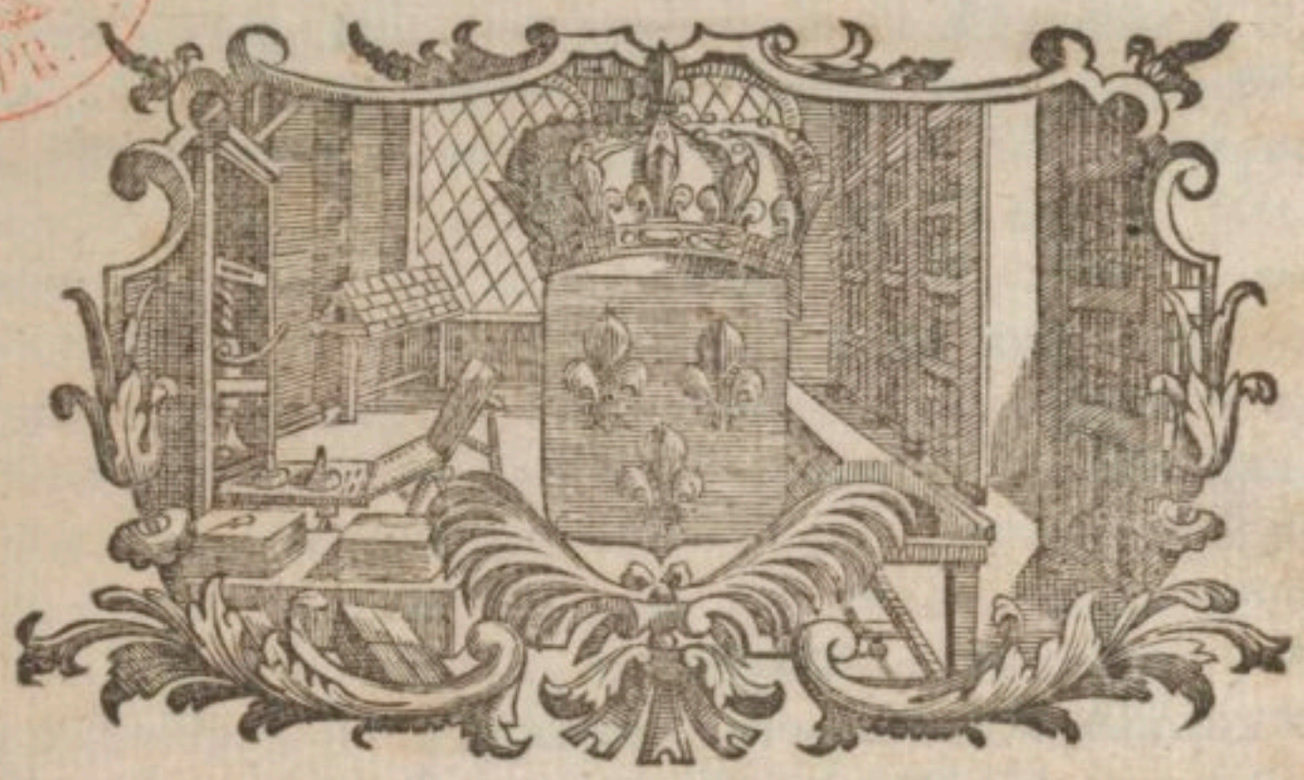

A PARIS,

QUAY DES AUGUSTINS.

Chez { EMERY, à S. Benoist.
SAUGRAIN, l'aîné, à la Fleur-de-Lys.
PIERRE MARTIN, à l'Ecu de France.

M. DCC. XXII.

Avec Privilege du Roy, & Approbation des Docteurs.

HISTOIRE
ECCLÉSIASTIQUE.

SOMMAIRE DES LIVRES.

LIVRE CINQUANTE-CINQUIE'ME.

I. HUGUES *enfant archevêque de Reims.* II. *Mort de Jean X.* AN. 925.
Leon VII. & Eſtienne VII. papes. III. *Bennon évêque* 926.
de Mets. IV. *S. Odon abbé de Clugny.* V. *Mort d'Eſtienne VII.*
Jean XI. pape. VI. *Rathier évêque de Verone.* VII. *Artaud arche-*
vêque de Reims. VIII. *Concile d'Erford.* IX. *S. Ulric évêque* 931.
d'Ausbourg. X. *Egliſe d'Eſpagne.* XI. *Alberic maître de Rome.* XII.
Theophylacte patriarche de C. P. XIII. *Etat de l'Orient.* XIV. *Mort* 932.
de Jean XI. Leon VII. pape. XV. *S. Odon à Rome.* XVI. *Sarraſins*
en Italie. XVII. *Lettre du pape pour la Baviere.* XVIII. *Mort d'Hen-* 933.
ry l'Oiſeleur. XIX. *Egliſe du Nort.* XX. *Otton roi de Germanie.* XXI. 934.
S. Veneſlas. XXII. *Hongrois en France* XXIII. *Artaud chaſſé de* 936.
Reims. XXIV. *Fin de S. Odon de Clugny.* XXV. *S. Gerard de Brogne.* 937.
XXVI. *S. Jean de Gorze.* XXVII. *Egliſe de Normandie.* XXVIII. *S.*
Odon de Cantorbery. XXIX. *Commencement de S. Dunſtan.* XXX. 939.
Image miraculeuſe d'Edeſſe. XXXI. *Simeon Metaphraſte.* XXXII. *Fin* 342.
de Romain Lecapene. XXXIII. *Turcs convertis.* XXXIV. *S. Luc le* 944.
jeune. XXXV. *Artaud rétabli à Reims.* XXXVI. *Concile d'Ingelheim.* 948.
XXXVII. *Concile de Treves.* XXXVIII. *S. Marcel abbé de Clugny.*
XXXIX. *Turquetul abbé de Croiſland.* XL. *S. Adaldague archevêque*
de Breme. XLI. *Converſion des Sclaves* XLII. *Concile d'Ausbourg.*
XLIII. *S. Brunon archevêque de Cologne.* XLIV. *Rathier évêque de* 952.
Liege. XLV. *Ausbourg deffendu par S. Ulric.* XLVI. *Sa regle de vie.* 953.
XLVII. *Egliſe d'Eſpagne.* XLVIII. *Ambaſſade de Jean de Gorze.* 955.
XLIX. *Suite de l'Ambaſſade.* L. *Mort d'Agapit II. Jean XII.*
pape. LI. *Mort de Theophraſte, Polyeucte patriarche de C. P.* LII.
S. Paul de Latre. LIII. *Fin de Conſtantin Porphyrogenete.* LIV. 956.

SOMMAIRE.

959. *Lettres d'Atton de Verceil.* LV. *Lettres de discipline.* LVI. *Autres écrits.*

LIVRE CINQUANTE-SIXIE'ME.

962. I. OTTON *empereur d'Occident.* II. *Magdebourg métropole.*
III. *S. Dunstan archevêque de Cantorbery.* IV. *Odalric*
963. *archevêque de Reims.* V. *Jean XII. se révolte contre l'empereur.* VI. *Concile de Rome.* VII. *Jean déposé. Leon VIII. pape.*
964. VIII. *Mort de Romain. Nicephore de Phocas empereur* IX. *Jean XII. dépose Leon.* X. *Mort de Jean XII. Benoît V. pape.* XI.
965. *Jean XIII. pape.* XII. *Fin de S. Brunon de Cologne.* XIII. *Conver-*
966. *sion des Polonois.* XIV. *Frodoard & ses écrits.* XV. *Jean XIII. rétabli.* XVI. *Concile de Ravenne.* XVII. *S. Adalbert archevêque de Magdebourg.* XVIII. *Evêché de Prague.* XIX. *Sainte Ma-*
968. *thilde reine.* XX. *Ambassade de Luitprand à C. P.* XXI. *Nonces du pape maltraitez.* XXII. *Retour de Luitprand.* XXIII. *Conquête de Nicephore Phocas.* XXIV. *Sa mort. Jean Zimisques empereur.* XXV. *Commencemens de S. Nicon d'Armenie.* XXVI. *Nouveaux archevêchez en Italie.* XXVII. *Fermeté de S. Dunstan.*
XXVIII. *Penitence du R. Edgar.* XXIX. *Ses loix.* XXX. *Concile*
en Angleterre. XXXI. *S. Ethelvode de Vincheſtre.* XXXII. *Saint*
972. *Osualde de Vorcheſtre.* XXXIII. *Demission de S. Ulric.* XXXIV. *Mort d'Otton. Otton II. empereur.* XXXV. *Mort de S. Ulric.*
973. XXXVI. *Mort de Jean XIII. Benoît VI. Benoît VII. papes.*
975. XXXVII. *Fin d'Aimard abbé de Clugny.* XXXVIII. *S. Mayeul abbé.* XXXIX. *Il est pris par les Sarrasins.* XL. *Il refuse d'être pape.* XLI. *Sainte Adeleïde imperatrice.* XVII. *S. Volfang évêque de Ratisbone.* XLIII. *Plaintes de Rathier contre son clergé.* XLIV. *Son synode.* XLV. *Autres écrits.* XLVI. *Sa fin.* XLVII. *Eglise d'Espagne.* XLVIII. *Saint Rudosind.* XLIX. *Fin de Zimis-*
978. *ques. Basile & Constantin empereurs.* L. *Eglise de C. P.* LI. *Eglise d'Angleterre.* LII. *Fin de l'abbé Turquetul.* LIII. *S. Edouard mar-*
980. *tyr.* LIV. *S. Harold martyr.* LV. *Mort de S. Adalbert de Magdebourg.*
983. LVI. *S. Adalbert de Prague.* LVII. *Mort d'Otton II. empereur.*
LVIII. *Bernoüard precepteur d'Otton III.*

LIVRE CINQUANTE-SEPTIE'ME.

I. COMMENCEMENS *de S. Romuald.* II. *Converſion de Pierre Urſeole.* III. *Romuald en Catalogne.* IV. *Converſion du C. Oliban.* V. *Commencement de S. Nil de Calabre.* VI. *Sa vie eremitique.* VII. *Ses premiers diſciples.* VIII. *Il eſt viſité par Theophilacte & Leon.* IX. *Converſion d'Eupraxius.* X. *Autres actions de S. Nil.* XI. *Il ſe retire au Mont-Caſſin.* XII. *Mort de Benoît VII. Jean XIV. Jean XV. papes.* XIII. *Fin de S. Dunſtan.* XIV. *S. Adalbert quitte Prague.* XV. *Il vient à Rome.* XVI. *Libentius archevêque de Breme.* XVII. *Converſion des Ruſſes.* XVIII. *Hugues Capet R. de France.* XIX. *Arnoul archevêque de Reims.* XX. *Commencemens de Gerbert.* XXI. *Concile de Reims.* XXII. *Plaintes contre l'archevêque Arnoul.* XXIII. *Preuves contre lui.* XXIV. *Ses deffenſes.* XXV. *Diſcours d'Arnoul d'Orleans.* XXVI. *Reflexion ſur ce diſcours.* XXVII. *Arnoul de Reims au concile.* XXVIII. *Sa confeſſion & ſa renonciation.* XXIX. *Adalger déposé.* XXX. *Gerbert archevêque de Reims.* XXXI. *Commencemens d'Abbon de Fleury.* XXXII. *Canoniſation de S. Ulric.* XXXIII. *Lettres de Gerbert contre Arnoul.* XXXIV. *Fin de S. Marcel de Clugny.* XXXV. *Monaſteres par lui reformez.* XXXVI. *Fin de S. Volfang de Ratisbonne.* XXXVII. *Concile de Monſon.* XXXVIII. *Adalberon II. évêque de Mets.* XXXIX. *S. Bernouard évêque d'Hildesheim.* XL. *S. Adalbert rappellé en Boheme.* XLI. *Manſon abbé du Mont-Caſſin.* XLII. *Egliſe de C. P.* XLIII. *Fin de S. Nicon d'Armenie.* XLIV. *Apologie d'Abbon.* XLV. *Son recüeil de canons.* XLVI. *Mort de Jean XV. Gregoire V. pape.* XLVII. *S. Adalbert renvoyé en Boheme.* LVIII. *Son martyre.* XLIX. *Jean XVI. antipape.* L. *S. Nil à Rome.* LI. *Son monaſtere près de Gaëte.* LII. *S. Romuald près l'empereur.* LIII. *L'empereur viſite S. Nil.* LIV. *Francon & Bouchard évêques de Vormes.* LV. *Abbon de Fleury à Rome.* LVI. *Gerbert archevêque de Ravenne.* LVII. *Concile de Rome* LVIII. *Egliſe d'Eſpagne.* LIX. *Mort de Gregoire V. Silveſtre II. pape. pape.* LX. *Fin de ſainte Adelaide.* LXI. *Archevêché de Gneſne.*

984.

988.

989.

990.

991.

993.

994.

995.

996.

998.

999.

SOMMAIRE.

LIVRE CINQUANTE-HUITIE'ME.

1000. I. DERNIER *voyage d'Otton III. en Italie.* II. *S. Bernoüard d'Hildesheim à Rome.* III. *Concile en ſa faveur,* IV. *Autres conciles en Allemagne.* V. *S. Heribert de Cologne.* VI.
1002. *Mort d'Otton III. S. Henry roi de Germanie.* VII. *Converſion des Hongrois.* VIII. *S. Eſtienne R. de Hongrie.* IX. *Fin de ſaint Nil,*
1003. X. *Concile de Rome* XI. *Mort de Sylveſtre II. Jean XVII. pape. Sa mort Jean XVIII. pape.* XII. *S. Henry R. d'Italie.* XIII. *Mort de S. Abbon de Fleury.* XIV. *Concile de Poitiers, &c.* XV. *Hervé treſorier de Tours.* XVI. *Egliſe de Loches.* XVII. *Refor-*
1004. *me de Feſcamp.* XVIII. *Robert archevêque de Roüen.* XIX. *Leutard fanatique.* XX. *Autre fanatique.* XXI. *Mort de Giſilier de Tagmon archevêque de Magdebourg.* XXII. *Vigbert évêque de Mersbourg.*
1007. XXIII. *Bamberg évêché.* XXIV. *S. Aufrid évêque d'Utrect.* XXV.
1009. *Religion du R. Robert.* XXVI. *S. Boniface martyr chez les Ruſſes,* XXVII. *Mort de Jean XVIII. Sergius IV. pape* XXVIII. *Egliſe*
1010. *du S. Sepulcre abatuë.* XXIX. *Califes Fatimites.* XXX. *Egliſes d'Orient.* XXXI. *Concile de Leon.* XXXII. *Saint Elfege de Cantorbery,*
1012. XXXIII. *Son martyre.* XXXIV. *Geron archevêque de Magdebourg.*
1013. XXXV. *Mort de Sergius IV. Benoît VIII. pape* XXXVI. *Mort de S. Libentius. Unvan archevêque de Breme.* XXXVII. *Egliſe de Saxe*
1014. *affligée.* XXXVIII. *S. Henry couronné empereur* XXXIX. *Concile de Ravenne.* XL. *Religion de S. Henry.* XLI. *S. Meinvere de Paderborn.* XLII. *Le pape repouſſe les Sarraſins.* XLIII. *Normans en Ita-*
1015. *lie.* XLIV. *Egliſe d'Allemagne,* XLV. *Egliſe de Pologne.* XLVI. *Le pape en Allemagne.* XLVII. *Concile de Pavie.* XLVIII. *L'empereur*
1016. *reconcilié avec S. Heribert* XLIX. *Victoires de l'empereur en Italie,*
1019. L. *Il va au Mont-Caſſin.* LI. *Concile de Selingſtat.* LII. *Bouchard*
1020. *de Vormes. Son decret.* LIII. *Manichéens en France.* LIV. *Concile*
1022. *d'Orleans.* LV. *Manichéens brûlez.* LVI. *Gauſlin archevêque de Bourges.* LVII. *Fulbert évêque de Chartres.* LVIII. *Guillaume Duc d'Aquitaine.* LIX. *Pieté du R. Robert.* LX. *Richard abbé de Verdun,* LXI. *Enguerran abbé de Saint Riquier.*

LIVRE CINQUANTE-NEUVIE'ME.

I. EGLISE d'Allemagne. II. Mort de S. Henri. Conrad roi. III. Mort de Benoît VIII. Jean XIX. pape. IV. Eglise de CP. V. Synode d'Arras. VI. Retraite de Sainte Cunegonde. VII. Concile d'Anſe. VIII. Suite de la vie de S. Romuald. IX. Ses divers monaſteres. X. Sa fin. XI. Guy d'Areze muſicien. XII. Brunon évêque de Toul. XIII. Conrad empereur. XIV. Canut R. de Danemarc & d'Angleterre. XV. S. Olaf R. de Norvege. XVI. Conſtitution du patr. Alexis. XVII. Monaſteres en commande. XVIII. Mort de Conſtantin. Romain Agyre empereur. XIX. Fin de Fulbert de Chartres. XX. Dedicace de S. Agnan d'Orleans. XXI. Fin de l'abbé Guillaume de Dijon. XXII. Mort du roi Robert. Henri I. XXIII. Concile de Bourges. XXIV. Concile de Limoges. S. Martial. XXV. Paix or donnée. XXVI. Abſolutions du pape. XXVII. S. Simeon de Treves. XXVIII. Tentatives pour la paix. XXIX. Remontrances de Gerard de Cambrai. XXX. S. Bardon archevêque de Mayence. XXXI. Mort de Jean XIX. Benoît IX. pape. XXXII. Fin de S. Simeon de Treves. XXXIII. S. Poppon abbé de Stavelo. XXXIV. Mort de Romain. Michel Paphlag. empereur. XXXV. L'empereur Conrad en Italie. XXXVI. Sa mort. Henri II. roi. XXXVII. Fin de ſaint Eſtienne roi de Hongrie. XXXVIII. S. Gonthier ermite. XXXIX. Caſimir moine du roi de Pologne. XL. Alebrand puis Adalbert archevêques de Hambourg. XLI. Treve de Dieu. XLII. S. Odilon refuſe l'archevêché de Lyon. XLIII. Fin de Richard abbé de Verdun. XLIV. Michel Calafate empereur, puis Conſtantin Monomaque. XLV. Revolution en Hongrie. XLVI. S. Gerard évêque. XLVII. Sylveſtre III. puis Gregoire VI. papes. XLVIII. Commencemens de S. Pierre Damien. XLIX. Gregoire VI. cede. Clement II. pape. L. Halinard archevêque de Lyon. LI. Concile de Rome. LII. Martyre de S. Gerard de Hongrie. LIII. S. Barthelemi de Tuſculum. LIV. Damaſe II. pape, puis Leon IX. LV. Concile de Rome. LVI. Fin de S. Odilon. LVII. Commemoration des Trepaſſez. LVIII. S. Hugues abbé de Clugny. LIX. Le pape Leon en France. LX. Dedicace de l'Egliſe de S. Remi. LXI. Concile de Reims. Premiere ſeſſion. LXII. Seconde ſeſſion. LXIII. Troiſiéme ſeſſion. LXIV. Concile de Mayence. LXV. Hereſie de Berenger. LXVI. Concile de Rome. LXVII. Conference de Briône. LXVIII. Mauger archevêque de

1024. 1025. 1027. 1028. 1029. 1031. 1033. 1035. 1036. 1038. 1041. 1043. 1044. 1046. 1047. 1049.

Roüen. LXIX. *Concile de Verceil.* LXX. *Lettres à Berenger.* LXXI. *Concile de Paris.* LXXII. *Commencemens de Lanfranc.* LXXIII. 1051. *Hellouin abbé du Bec.* LXXIV. *Egliſe d'Eſpagne.* LXXV. *Actions* 1052. *de Leon IX.* LXXVI. *Ecrits de P. Damien contre les clercs impudi-* 1053. *ques.* LXXVII. *Livre* Gratiſſimus. LXXVIII. *Egliſe de France.* LXXIX. *Fin d'Halinard archevêque de Lyon.* LXXX. *le pape en Allemagne.* LXXXI. *Concile en Italie.* LXXXII. *Le pape pris par les Normans.*

Approbation de Monſieur Courcier, Docteur de la Faculté de Sorbonne, & Theologal de Paris.

J'Ay lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier un Manuſcrit, qui eſt *le douziéme volume de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de M. l'Abbé Fleury.* Fait à Paris le 18. May 1706.

COURCIER, Theologal de Paris.

Approbation de Monſieur Paſtel, Docteur & Profeſſeur de Sorbonne.

J'Ay lû par l'ordre de Monſeigneur le Chancelier un Manuſcrit qui a pour Titre : *Le douziéme volume de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de Monſieur l'Abbé Fleury.* Je n'y ay rien trouvé qui ne ſoit conforme à la Foy Catholique, & aux bonnes mœurs ; & j'ay continué à y admirer la ſincerité & l'exactitude de l'Auteur, & le fond d'érudition qu'on admire dans les volumes précedens. Fait à Paris le 18. May 1706.

PASTEL, Profeſſeur de Sorbonne.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

LIVRE CINQUANTE-CINQUIE'ME.

SEULFE archevêque de Reims mourut l'an 925. après trois ans & cinq jours d'épiſcopat ; & le bruit courut qu'il avoit été empoiſonné par les gens de Hebert comte de Vermandois. En effet il vint auſſi-tôt à Reims, & y fit venir Abbon évêque de Soiſſons, & Bovon de Chaalons : avec leſquels il traita de l'élection d'un archevêque, & rangea le clergé & le peuple à ſa volonté : leur faiſant crain-

AN. 925.

I. Hugues enfant archevêque de Reims.

Frod. Chr. an. 925 & 4. hiſt. c. 19. Sup. liv. LIV. n. 57.

AN. 926.

dre que les biens de l'archevêché ne fussent divisez & donnez à des étrangers. Hebert eut assez d'autorité pour faire élire archevêque de Reims son cinquiéme fils nommé Hugues, quoiqu'il n'eût pas encore cinq ans: puis ils allerent en diligence trouver le roi Raoul, pour avoir son agrément. Le roi par le conseil des deux évêques approuva l'élection de cet enfant, & donna au comte Hebert son pere l'administration de l'archevêché. Le comte Hebert envoïa à Rome des députez de l'église de Reims, avec Abbon évêque de Soissons, pour demander la confirmation de cette élection dont ils portoient le decret. Ils obtinrent du pape Jean X. ce qu'ils desiroient, & il commit l'évêque Abbon, pour exercer les fonctions épiscopales dans l'archevêché de Reims.

II. Mort de Jean X. Leon VI. & Etienne VII. papes.

Frod. chron. 926. Sup. l. LIV n. 58. Luitpr. III. c. 4.

Tandis qu'ils étoient à Rome, ils furent témoins de la révolution qui y arriva. Car les Italiens aïant chassé Rodolfe roi de Bourgogne, après qu'il eut regné deux ans en Italie, appellerent en 926. Hugues comte d'Arles fils du comte Thibaut & de Berte fille du roi Lothaire & de Valdrade. Hugues vint par mer en Italie, & arriva à Pise, où se trouverent des deputez du pape Jean & de la plûpart des seigneurs, qui l'inviterent à accepter le gouvernement du païs; & il fut reconnu roi à Pavie d'un commun consentement: puis le pape le vint trouver à Mantouë; où il fit alliance avec lui. Hugues regna vingt ans en Italie: il étoit brave, rusé, liberale, protegeant les lettres & la religion; mais adonné aux femmes.

Son roïaume ne s'étendoit gueres hors la Lombardie, & il n'étoit point maître de Rome. C'étoit Gui son frere uterin, qui y commandoit. Car Berte sa

mere épouſa en ſecondes nôces Adalbert marquis de Toſcane, & en eut ce fils, qui lui ſucceda. Il étoit donc maître de Rome avec Marozie, qu'il avoit épouſée, quoique de ſon pere Adalbert elle eut un fils nommé Adalberic. Gui & Marozie réſolurent de ſe défaire du pape Jean : étant jaloux du pouvoir qu'il donnoit à Pierre ſon frere. Un jour donc que le pape étoit avec lui & quelque peu d'autres, dans le palais de Latran, des ſoldats de Gui & de Marozie entrerent, qui tuerent Pierre aux yeux du pape, le prirent lui-même, & le mirent en priſon, où il mourut quelque temps après en 929. aïant tenu le ſaint ſiege un peu plus de quatorze ans. On dit qu'on l'étouffa en lui mettant un oreiller ſur le viſage. Son ſucceſſeur fut Leon VI. qui mourut après ſept mois & cinq jours de pontificat : puis Etienne VII. tint le ſaint ſiege deux ans.

AN. 926.

Luitpr. III. c. 12.

Frod. chron. ann. 928.

Id. verſ. p. 607.

III.
Bernon évêque de Metz.

Cependant Vigeric évêque de Metz étant mort en 927. le roi Henri, ſans s'arrêter à l'élection des citoïens, donna l'évêché à un ermite nommé Bernon, qui vivoit en grande réputation de ſainteté, ſur le mont Eccel près de Zuric. Il avoit ſuccedé dans ce deſert à S. Meinard ou Meginrad tué par des vouleurs en 861. Bernon quitta l'égliſe de Straſbourg, dont il étoit chanoine, pour paſſer à cette ſolitude, & y demeura près de vingt ans : pendant leſquels il défricha le lieu, & en fit un monaſtere. Mais comme il avoit été pourvû de l'évêché de Metz par l'autorité du roi malgré les habitans, dès l'année ſuivante 928. des méchans le ſurprirent ſecretement, lui arracherent les yeux & d'autres parties, & le mirent hors d'état d'exercer ſes fonctions. On tint un concile à Duiſbourg ſur le Rhin,

Act. SS. Ben. ſæc. 5. p. 122. Frod. chron. 927. 28. 29.

AN. 926.

pour ce ſujet, où tous les auteurs du crime furent excommuniez, mais Bernon ſouffrit avec grande patience l'injure qui lui avoit été faite : il renonça volontairement à ſon ſiege, & on lui donna une abbaïe pour ſubſiſter.

Act. SS. Ben. ſæc. 5 p. 86.

Par la permiſſion du roi on élût canoniquement Adalberon, qui fut ordonné évêque de Metz dans le même concile. Il étoit de race roïale, frere de Frederic duc de Lorraine, & eut un grand zele pour la réformation des monaſteres, dont il ôta les clercs ſeculiers qui les occupoient pour la plûpart, y mit des moines reglez, & leur fit rendre les biens uſurpez. Il prit le même ſoin des monaſteres de religieuſes.

IV. Saint Odon abbé de Clugni.

Sup. l. LIV. n. 45. Act. SS. Ben. ſæc. 5. p. 86. Boll. 13. Jan. to. 1. p. 828.

A Clugni l'abbé Bernon ſe voïant près de ſa fin, appella les évêques voiſins, en preſence deſquels il ſe dépoſa de toute ſuperiorité : reconnoiſſant avec larmes qu'il en avoit toujours été indigne. Et pour ne pas laiſſer les abbaïes qu'il gouvernoit vacantes & expoſées à l'uſurpation des ſeigneurs : il les partagea du conſentement des moines, à deux de ſes diſciples Vidon ou Gui ſon parent & Odon ou Eudes qu'il n'aimoit pas moins. Il les fit tous deux élire & ordonner abbez, pour en faire les fonctions après ſa mort. C'eſt ce qui paroît par ſon teſtament, où il donne à Vidon les monaſteres de Gigni, la Baume, Ethic & la Celle ou prieuré de ſaint Lautein. Il donne à Odon Clugni, Maſſay & Deols. Il les exhorte tous deux, & les freres qui leur ſont ſoûmis à l'union entr'eux, & à l'uniformité de l'obſervance. Vidon & Odon ſouſcrivirent en qualité d'abbez à ce teſtament, qui eſt datté de la quatriéme année du regne de Raoul : c'eſt-

à-dire, de l'an 926. Bernon mourut le treiziéme Janvier de l'année ſuivante. On voit par le partage qu'il fit de ſes monaſteres, qu'il ne penſoit point encore à former un corps de congregation ; & c'eſt Odon qui a proprement commencé celle qui depuis a porté le nom de Clugni.

Il nâquit au païs du Maine l'an 879. Son pere Abbon étoit un ſeigneur d'une pieté ſinguliere ; qui ſçavoit l'hiſtoire & le droit Romain, au moins les novelles de Juſtinien : car les ſeigneurs rendoient alors la juſtice en perſonne. Abbon s'en acquittoit ſi bien, qu'on le prenoit pour arbitre de tous les differends ; & il étoit cheri de tout le monde, particulierement de Guillaume le pieux duc d'Aquitaine, qui fut le fondateur de Clugni. Abbon faiſoit toujours lire l'évangile à ſa table, & obſervoit exactement les vigiles des fêtes, paſſant ces nuits ſans dormir, particulierement celle de Noël. Ce fut en celle-ci qu'il obtint par ſes prieres d'avoir ce fils, quoique ſa femme fût déja avancée en âge ; & comme il étoit au berceau il l'offrit à S. Martin. D'abord il le donna à un prêtre de ſa dépendance, pour commencer à l'inſtruire des lettres : enſuite il le vit ſi bien fait, qu'il changea le deſſein de le conſacrer à l'égliſe ; & le mit au ſervice du duc Guillaume, pour apprendre les exercices des armes. Mais le jeune Odon commença bien-tôt à craindre qu'il ne fut pas dans la voïe où Dieu le vouloit : la chaſſe n'étoit pour lui qu'une fatigue & il ne goutoit point les divertiſſemens de ſon âge. Il avoit près de ſeize ans, quand un jour de Noël il fut ſaiſi d'un mal de tête ſi violent, qu'il crut être à la mort ; & ce mal lui dura trois ans. On le ramena chez

Vita lib. 1. fæc 5. Ben. & bibl. Clun.

ſon pere, & pendant deux ans on lui fit inutilement toutes ſortes de remedes. Enfin ſon pere crut que S. Martin le redemandoit : lui-même en fut perſuadé, il ſe fit couper les cheveux, & ſe mit entre les chanoines de ſaint Martin de Tours, la dix-neuviéme année de ſon âge l'an 898. Sa reception fut ſolemnelle, & il y eut un grand concours de ſeigneurs, entre autres Foulques le bon comte d'Anjou, qui l'avoit nourri quelque temps ; & qui lui donna auſſi-tôt un logis auprès de l'égliſe, & une penſion ſur le revenu de l'abbaïe.

Odon commença alors à s'appliquer à la priere & à l'étude, priant la nuit & liſant preſque tout le jour. Après avoir étudié la longue grammaire de Priſciẽn, il fut détourné de la lecture de Virgile, par un ſonge où il vit un vaſe très-beau en dehors, mais plein de ſerpens ; & laiſſant les poëtes, il ſe donna tout entier à l'étude des interprétes de l'écriture ſainte. Les autres chanoines le trouvoient mauvais, demandant pourquoi il s'embaraſſoit de tant de lectures : & voulant qu'il ſe contentât de ſçavoir les pſeaumes par cœur. Mais il les laiſſoit dire, & joignoit à l'étude la pauvreté & la mortification. Car il donna aux pauvres tout ce qu'il avoit apporté avec lui, & couchoit ſur une natte tout vétu. Entre ſes lectures fut celle de la regle de ſaint Benoît, qu'il commença dès-lors à pratiquer autant que ſon état le permettoit. Il jeûnoit fréquemment, ne mangeant qu'une demie livre de pain avec une poignée de féves, & bûvant très-peu.

Comme il y avoit un grand concours de devotion à ſaint Martin de Tours, enſorte que les rois mêmes

& les princes de diverſes nations y venoient avec des offrandes : pluſieurs perſonnes s'adreſſoient au chanoine Odon, tout jeune qu'il étoit ; & il leur donnoit à tous les avis convenables pour la correction de leurs mœurs. Ils lui offroient de grands preſens, mais il les refuſoit conſtamment ; & le comte Foulques l'aïant contraint à recevoir cent ſols d'or, il les diſtribua auſſi-tôt aux pauvres. Il alla enſuite à Paris, il où étudia ſous Remi d'Auxerre, qui lui fit lire la dialectique de S. Auguſtin & le traité des arts liberaux de Marcien. On croit que cette prétenduë dialectique de ſaint Auguſtin eſt le traité des dix categories, qui lui étoit attribué dès le temps d'Alcuin. Remi, fameux docteur de ce temps-là, étoit un moine de ſaint Germain d'Auxerre : qui avoit eu pour maître Heric moine de la même communauté, diſciple de Loup de Ferrieres & de Haimont d'Halberſtat, qui tous deux l'avoient été de Raban, & celui-ci d'Alcuin. Car il eſt important de montrer la ſucceſſion de la doctrine.

To. 1. S. Auguſt. edit. Bened. app. p. 21.

Mabill. praef. ſæc. 5. n. 43. Item elog. Frod. n. 2. p. 325.

Odon étant revenu à Tours s'appliqua à la lecture des morales de ſaint Gregoire ſur Job, & y prit tant de plaiſir, qu'il en fit un abregé, que nous avons. Les chanoines de ſaint Martin réduits à cent cinquante, au lieu de trois cens moines, gardoient encore beaucoup de regularité. Ils s'acquittoient fidelement des heures ſéparées, auſquelles on avoit reſtraint la pſalmodie perpetuelle. Les femmes n'entroient point dans le cloître ; & quelques années après, comme on s'étoit relâché de cette obſervance, le pape Leon VII. écrivit à Hugues le grand, comte de Paris & abbé de S. Martin pour la faire rétablir.

Leon. epiſt. 1. to. 9. conc. p. 594.

Vita n. 22. Par la lecture des peres, & particulierement de la regle de saint Benoît, Odon conçut un grand desir de pratiquer la vie monastique : & il fut secondé en ce dessein par un chevalier, nommé Adegrim, qui quitta le service du comte Foulques, & vint demeurer avec lui. Par tous les lieux de France où ils apprirent qu'il y avoit eu des monasteres celebres, ils y allerent eux-mêmes, ou y envoïerent, & n'en trouvant point où ils pussent vivre avec la regularité qu'ils cherchoient, ils revenoient tristes à leur cellule. En effet depuis soixante ans les guerres civiles & les ravages des Normands avoient ruiné la plûpart des monasteres. Les moines avoient été partie tuez, partie mis en fuite, emportant leurs reliques, & le peu qu'ils pouvoient sauver de leurs livres & du tresor de leurs églises. Ils se retiroient aux lieux les plus sûrs, ou demeuroient errans, menant une vie vagabonde & méprisable. S'ils pouvoient respirer quelque part, ils y bâtissoient des cabanes, où ils cherchoient plûtôt à subsister qu'à pratiquer leur regle. Quelques maisons abandonnées par les moines, furent occupez par quelques peu de clercs, qui ne laisserent pas de les garder quand les temps furent devenus meilleurs.

Mabill. elog. Od. n. 16.

Vita n. 22. Les deux amis ne trouvant point en France de monasteres à leur gré : Adegrim resolut d'aller à Rome. Mais en passant par la Bourgogne, il arriva à la Baume ce nouveau monastere de l'abbé Bernon. Il y fut reçu selon la regle de saint Benoît, dans la maison des hôtes, & voulut y demeurer quelque temps pour apprendre les mœurs & les usages de ce monastere. C'étoit les institutions de l'abbé Euticus, c'est-à-dire, Benoît d'Aniane. Adegrim les aïant considerées en

Sup. l. LIV. n. 45.

donna

donna avis à Odon : qui auſſi-tôt l'alla trouver, portant ſes livres au nombre de cent volumes. Adegrim ſe renferma dans une cellule par la permiſſion de l'abbé Bernon & y demeura trois ans : Odon comme ſçavant fut chargé de l'école, c'eſt-à-dire, de la conduite des enfans qu'on élevoit dans le monaſtere. Il avoit alors trente ans : ce qui montre que c'étoit l'an 909. Adegrim ſuivant ſon attrait pour la ſolitude ſe retira avec permiſſion en un deſert & ſe logea dans une petite caverne. Il vêcut ainſi plus de trente ans, venant ſeulement les dimanches au monaſtere de Clugny, dont il n'étoit qu'à deux milles. Il y prenoit de la farine pour faire ſon pain & quelque peu de féves, & retournoit auſſi-tôt à ſon déſert, ſouffrant les incommoditez du chaud & du froid, & quelquefois des tentations violentes d'ennui & de deſeſpoir. *n.* 28.

Pour Odon il eut beaucoup à ſouffrir dans le monaſtere, de la part de quelques mauvais moines, qui pour ébranler ſa vocation, ſe plaignoient de la dureté de l'abbé Bernon : ou lui faiſoient à lui-même des reproches & des inſultes, dont il ne ſe défendoit que par une extrême patience. Il les tiroit à part, leur demandoit pardon proſterné à leurs pieds ; & ne laiſſoit pas enſuite de leur enſeigner ce qu'ils deſiroient & leur faire tous les plaiſirs qu'il pouvoit. Aïant un grand zele pour la converſion de ſes parens, il obtint la permiſſion d'aller chez ſon pere, & l'amena au monaſtere où il le fit recevoir. Il fit auſſi prendre le voile à ſa mere. L'abbé Bernon prévoïant qu'Odon ſeroit un jour un homme illuſtre, le fit ordonner prêtre contre ſon gré par Turpion évêque de Limoges, prélat diſtingué par ſa vertu & par ſa ſcience. Bernon lui aïant en- *n.* 29. *n.* 34. *n.* 37.

voïé Odon à quelque occaſion, l'évêque eut avec lui un grand entretien ſur la dignité du ſacerdoce & ſur l'état préſent de l'égliſe. Odon s'étendit beaucoup à déplorer les déſordres des prêtres, & Turpion fut ſi touché de ce diſcours, qu'il le pria de le lui donner par écrit. Odon refuſa de le faire ſans l'ordre de ſon abbé ; mais l'évêque l'aïant facilement obtenu, il redigea ce diſcours en trois livres qui portent le titre de conferences.

Bibl. Clun. p. 360 Vitan. 38.

Bernon ſe voïant, comme j'ai dit, près de ſa fin, pria les freres de lui choiſir un ſucceſſeur ; & ils lui amenerent Odon comme par force, criant tous qu'il devoit être leur abbé. Comme il ne ſe rendoit pas encore, il ceda à la menace d'excommunication des évêques qui étoient preſens. Il reçut la benediction abbatiale étant âgé de quarante-huit ans, & après la mort de Bernon il vint s'établir à Clugni le principal de trois monaſteres dont il avoit la conduite, & en acheva les bâtimens avec des ſecours qu'il crut miraculeux, entr'autres trois mille ſous qui lui vinrent de Gothie. Dès-lors le monaſtere de Clugni commença à ſe diſtinguer de tous les autres, par l'exacte obſervance de la regle, l'émulation de vertu entre les freres, l'étude de la religion, & la charité envers les pauvres.

Vita lib. II. n. 2.

V. Mort d'Etienne VII Jean XI. pape

Flod. verſ. p. 607. Luitpr. III. c. 12. Sup. liv. LIV. n. 42.

Cependant le pape Etienne VII. mourut en 931. aïant tenu le ſaint ſiege deux ans, un mois & douze jours. Alors la praticienne Marie ou Marozie ſe ſervit du pouvoir abſolu qu'elle avoit à Rome avec Gui marquis de Toſcane ſon époux, pour faire ordonner pape un fils nommé Jean, qu'elle avoit eu du pape Sergius III. quoiqu'outre le vice de ſa naiſſance il ne fût

âgé que d'environ vingt-cinq ans. Auſſi n'eut-il aucune autorité ni aucun éclat, faiſant ſeulement les ceremonies de la religion. Peu de temps après ſon ordination Gui mourut, & Marozie ſe trouvant veuve, envoïa propoſer à Hugues roi de Lombardie de l'épouſer, promettant de le rendre maître de Rome. Il accepta la propoſition, vint à Rome, prit poſſeſſion du château Saint-Ange, & y épouſa Marozie, qui y demeuroit pour ſa ſeureté.

VI. Rathier évêque de Verone. *Chr. Lobienſ. c. 19. Mabill. Sæc. 5. act. p. 478. Sup. liv. LIV. n. 56.*

Avant que le roi Hugues vint à Rome, il avoit donné l'évêché de Verone à Hilduin, qui avoit prétendu à l'évêché de Liege, & aïant été obligé de ceder à Richer, s'étoit retiré auprès de ce prince. Rathier moine de Lobes, un des plus ſçavans hommes de ſon ſiecle, avoit ſuivi Hilduin, pour lequel il s'étoit toujours déclaré; & le roi Hugues, en donnant à Hilduin l'évêché de Verone, promit à Rathier de le lui donner, quand Hilduin ſeroit élevé à une plus grande place. Il devint en effet archevêque de Milan: & Rathier fut envoïé à Rome demander le pallium, qu'il lui apporta, avec des lettres du pape Jean, par leſquelles il prioit que Rathier fût ordonné évêque de Verone. Mais le roi Hugues avoit changé de diſpoſition à ſon égard, & vouloit donner cet évêché à un autre: c'eſt pourquoi cette priere du pape lui fut très-deſagreable. Toutefois elle l'emporta à la ſollicitation de l'archevêque Hilduin & des grands du roïaume, & Rathier fut ordonné évêque de Verone: mais le roi jura qu'il ne s'en réjoüiroit de ſa vie, & ne ceſſa de le perſecuter depuis. Il lui envoïa un état de ce qu'il devoit prendre comme évêque ſur les revenus de ſon égliſe; voulant qu'il s'engageât par ſerment à n'en jamais demander davantage

du vivant de Hugues & de Lambert ſon fils. Rathier refuſa cet engagement comme indigne ; & le roi ſous quelque prétexte le mit en priſon dans une tour à Pavie où il demeura deux ans & demi.

VII. Artaud archevêque de Reims.

Le pape Jean XI. envoïa auſſi le pallium à Artaud nouvel archevêque de Reims. Le comte Hebert avoit joüi pendant plus de ſix ans du temporel de cette égliſe ſous le nom du petit Hugues ſon fils. Mais quoiqu'il eut promis au roi Raoul, quand il obtint de lui cet archevêché, d'en bien uſer tant avec les clercs qu'avec les vaſſaux laïques, & de conſerver à chacun ſes droits : il diſpoſa de tout comme il lui plut. Il dépoüilla pluſieurs clercs de leurs benefices, c'eſt-à-dire des fonds dont les évêques précedens leur avoient donné l'uſufruit en conſideration de leurs ſervices, & il donna ces terres à qui bon lui ſembla. Pour faire les fonctions ſpirituelles Hebert reçut en l'égliſe de Reims Odalric archevêque d'Aix en Provence, qui avoit quitté ſon ſiege à cauſe des incurſions des Sarraſins ; & il lui donna l'abbaïe de ſaint Timothée avec la prébende, c'eſt-à-dire, la portion d'un clerc. C'étoit en 928. Cependant Hebert joüiſſoit de tout le temporel, logeant même dans l'évêché avec ſa femme. Enfin la ſeptiéme année de cette invaſion qui étoit l'an 931. il ſe broüilla avec le roi Raoul, qui réſolut de ſatisfaire aux plaintes des évêques ; car ils lui témoignoient leur indignation de voir ſi long-temps cette égliſe ſans paſteur. Raoul envoïa donc à Reims des lettres au clergé & au peuple pour proceder à l'élection d'un archevêque : mais ils répondirent qu'ils ne le pouvoient, puiſqu'ils en avoient déja fait une qui ſubſiſtoit. Sur ce refus le roi Raoul avec Hugues comte de

Sup. n. 1.

Libell. Art. to. 9. conc. p. 627.

Frod. hiſt. 4. *c.* 20.

c. 22.

Frod Chr.

Id. 4. *c.* 24

Paris, plusieurs autres seigneurs & quelques évêques vinrent assieger Reims en l'absence du comte Hebert. La troisiéme semaine du siege, tous les clercs & les laïques du diocese qui étoient hors de la ville & une partie de ceux qui étoient dedans, s'accorderent à élire Artaud moine de l'abbaïe de saint Remi, qui avoit quitté le parti de Hebert pour s'attacher au comte Hugues. Alors les vassaux de l'église ouvrirent les portes au roi, & il fit ordonner Artaud par dix-huit évêques qu'il avoit assemblé tant de France que de Bourgogne. Il fut introniſé par les évêques de la province, & reconnu par le clergé & le peuple : puis il envoïa à Rome demander le pallium, mais ses députez ne revinrent qu'un an après son ordination, c'est-à-dire, en 933. AN. 932.

VIII. Concile d'Erford. *to. 4. conc. p. 598.*

En Allemagne le roi Henri fit tenir un concile à Erford le premier jour de Juin 932. la quatriéme année de son regne indiction cinquiéme, par les conseils d'Hildebert archevêque de Maïence, qui avoit succedé à Herigert mort en 925. Hildebert étoit auparavant abbé de Fulde où il avoit été nourri & instruit. C'étoit un prélat de grande vertu & d'un grand esprit naturel, cultivé par l'étude. On lui attribuoit même le don de prophetie. Deux autres archevêques assisterent au concile d'Erford ; Rutger ou Roger de Treves, qui mourut deux ans après, & Unni de Hambourg. Il y avoit dix évêques ; sçavoir, ceux de Verden, de Constance, de Paderborn, d'Halberstat, d'Ausbourg, de Strasbourg, de Virsbourg, d'Osnabruc, de Munster & de Minden. On y fit cinq canons, qui portent, que l'on celebrera les fêtes des douze apôtres, & que l'on jeûnera les vigiles observées jusqu'alors Mais il est *Mabill. sec. 5. Act. p. 19.*

c. 11.

AN. 932. defendu de s'impoſer un jeûne ſans la permiſſion de l'évêque : parce que c'étoit une ſuperſtition pour déviner. L'on ne tiendra point les audiences ou aſſemblées ſeculieres les Dimanches, les fêtes, ou les jours de jeûne ; & le roi défend aux juges de faire citer perſonne à leurs audiences ſept jours devant Noël, depuis la quinquageſime juſques à l'octave de pâque, & ſept jours devant la S. Jean. On ne ſera ſujet à aucun ban ou citation de la puiſſance publique allant à l'égliſe, y étant ou en revenant.

c. 5.
c. 2.
c. 3.

IX. S. Udalric évêque d'Auſbourg.

L'évêque d'Auſbourg qui aſſiſta à ce concile, étoit S. Udalric un des ornemens de ſon ſiecle. Il naquit l'an 893. d'une des plus nobles familles de la haute Allemagne, & fut élevé dans l'abbaïe de S. Gal, où il fit ſes études. Les jours de fêtes il alloit viſiter ſainte Viborade la recluſe, qui lui parlant par ſa fenêtre lui donnoit de ſaintes inſtructions, particulierement pour conſerver la pureté ; & pour marque de cette vertu elle lui donna ſa ceinture avec une partie de ſon cilice pour lui ſervir d'oreiller en dormant. L'affection pour cette ſainte qu'il nommoit ſa nourrice, lui fit prolonger ſes études : il la conſulta s'il devoit ſe faire moine à ſaint Gal, comme il y étoit invité par les freres qui vouloient l'avoir pour abbé ; mais elle lui dit qu'il étoit deſtiné à être évêque ſur un fleuve plus à l'Orient, & qu'il y ſouffriroit de grandes peines.

Vita ſec. 5. Act. B. p. 4. 15.

Sup. liv. LIV. n. 57.

Vita S. Viborn. 17.

Udalric aïant achevé ſes études à S. Gal, retourna chez ſes parens ; & ils le mirent au ſervice d'Adalberon évêque d'Auſbourg, qui rempliſſoit ce ſiege depuis l'an 887. Il étoit ſçavant, particulierement en muſique, & le roi Louis fils d'Arnoul lui donnoit grande part au gouvernement de l'état. Il donna à Udalric en-

tr'autres bienfaits la charge de chambrier de ſon égliſe : & c'étoit lui qui diſtribuoit les habits au clergé & aux pauvres. Dans ce temps-là Udalric alla en pelerinage à Rome, où le pape lui apprit la mort d'Adalberon ſon évêque, & lui prédit qu'il lui ſuccederoit un jour. C'étoit l'an 909. Hiltin fut alors ordonné évêque d'Auſbourg ; & Udalric ne le trouvant pas d'aſſez grande qualité pour demeurer à ſon ſervice, ſe retira près de ſa mere devenuë veuve, pour prendre ſoin d'elle.

ANN. 933.

L'évêque Hiltin mourut quinze ans après, c'eſt-à-dire l'an 924. & alors à la ſollicitation de Burchard duc d'Allemagne neveu d'Udalric & d'autres de ſes parens, il fut préſenté au roi Henri pour être pourvû de cet évêché, que le roi lui accorda en conſideration de ſa doctrine. On l'amena à Auſbourg où il fut ordonné le jour des Innocens. Il s'appliqua d'abord à rebâtir ſon égliſe brûlée ſous ſon prédeceſſeur : ce qu'il eut bien de la peine à executer, parce que les païens, c'eſt-à-dire, les Hongrois avoient brûlé & pillé les villes voiſines, tué la plus grande partie des ſerfs de l'égliſe, & laiſſé les autres dans une extrême pauvreté. Cependant l'évêque alloit de temps en temps à la cour rendre ſes ſervices au roi.

X. Egliſe d'Eſpagne. *Sampir. p. 66. 67.*

En Eſpagne Alphonſe IV. aïant regné quelques années réſolut de quitter le monde & d'embraſſer la vie monaſtique. Comme ſon fils Ordogne étoit en bas âge, il envoïa querir ſon frere Ramir, lui découvrit ſon deſſein, lui ceda le roïaume & ſe retira au monaſtere de S. Fagon. Mais quelque temps après aïant voulu reprendre la couronne, il fut pris par ſon frere qui lui fit crever les yeux. Alfonſe le moine, car le nom

AN. 933. lui en eſt demeuré, regna en tout ſept ans & ſept mois. Ramir II. ſon frere recommença à regner l'an 933. ere 971. Il conſacra à Dieu ſa fille Geloire ou Eluire, & bâtit pour elle dans la ville de Leon un grand monaſtere en l'honneur de S. Sauveur. Il bâtit encore quatre autres monaſteres, & à la fin de ſa vie par les inſtantes prieres des évêques & des abbez il reçut la confeſſion, c'eſt-à-dire, l'habit monaſtique, & mourut après avoir regné dix-huit ans & près de trois mois. Son fils Ordogne III. lui ſucceda l'an 945. ere 983.

V. Cang. gloſſ. confeſſ.

Moral. XVII. *c.* 19.

XI. Alberic maître de Rome.

A Rome le roi Hugues croïant ſa domination bien affermie, commença à mépriſer les Romains & particulierement Alberic, fils de Marozie ſa nouvelle épouſe & du marquis Adalbert. Comme par ordre de ſa mere il donnoit à laver au roi ſon beau-pere, celui-ci lui donna un ſouflet, parce qu'il lui avoit trop verſé d'eau. Alberic outré de cet affront, aſſembla les Romains, les excita ſi violemment contre Hugues & contre ſa propre mere, qu'ils choiſirent Alberic même pour leur chef, & allerent auſſi-tôt attaquer le château Saint-Ange pour ne pas donner le temps à Hugues d'aſſembler ſes troupes. Il fut tellement épouvanté qu'il ſe ſauva par l'endroit où la forteresſe joignoit les murs de la ville. Alberic ainſi maître de Rome tint enfermez dans le château Marozie ſa mere & le pape Jean ſon frere.

Luitpr. III. *c.* 12.

XII. Theophilacte patriarche de C. P.

On dit que tandis qu'il le tenoit ainſi captif dans une chambre, il l'obligea à accorder le pallium à Theophilacte patriarche de C. P. & à ſes ſucceſſeurs à perpetuité. Nicolas le Miſtique mourut l'an 925. indiction treiziéme le quinziéme jour de Mai, après avoir tenu le ſiege de C. P. quatorze ans depuis ſon rétabliſſe-

Luitpr. legat. poſt Theop. p. 254. *n.* 19.

Sim. Magiſt. n. 32.

ment

ment arrivé en 911. Etienne metropolitain d'Amaſée qui étoit eunuque, fut reconnu patriarche au mois d'Août de la même année 925. mais il ne joüit de cette dignité que deux ans & onze mois, & mourut le quinziéme de Juillet l'an 928. Son ſucceſſeur fut le moine Triphon qui étoit en réputation de ſainteté ; & toutefois il ſouffrit contre les regles, de n'être ordonné que pour un temps, juſqu'à ce que Theophilacte fils de l'empereur Romain Lecapene fût en âge de recevoir la dignité patriarchale qui lui étoit deſtinée ; & c'eſt le premier exemple illuſtre de cet abus, nommé depuis confidence.

AN. 933. *Sup. l.* LIX. *n.* 47.

Triphon fut ordonné patriarche de C. P. le quatorziéme de Decembre 928. & ſon temps étant expiré, il fut dépoſé au mois d'Août de l'indiction quatriéme qui étoit l'an 931. Il ſe retira à ſon monaſtere où il mourut ; & le ſiege de C. P. demeura vacant pendant un an & cinq mois, parce que Theophilacte étoit encore trop jeune. Enfin il fut ordonné le jour de la Purification ſecond de Février l'an 933. indiction ſixiéme ; & cette ordination ſe fit du conſentement du pape, qui avoit envoïé des légats avec une lettre ſynodique pour l'autoriſer. Theophilacte tint le ſiege de C. P. vingt-trois ans. C'eſt Luitprand qui étoit à C. P. trente-cinq ans après, qui dit que le pape lui accorda le pallium à perpetuité : mais il ne paroît pas que juſqu'alors les patriarches ou les autres évêques d'Orient euſſent reçu du pape le pallium.

Anon. n. 32. *p.* 261. *n.* 34. *Sim. Mag.* 43.

La même année 933. Chriſtodule patriarche Melquite d'Alexandrie mourut après vingt-ſix ans de pontificat, & fut enterré à Foſtat capitale d'Egypte depuis la conquête des Muſulmans. Son ſucceſſeur fut Euty-

XIII. Etat de l'Orient. *Eutych. to.* 2. *p.* 524. *Sup. l.* LIV. *n.* 41.

AN. 933.

chius médecin de la même ville. Il étoit âgé de soixante ans quand il fut ordonné patriarche le huitiéme jour du second mois Arabe l'an de l'hegire 321. de Diocletien 649. la premiere année du calife Alcaher. Le nom Arabe de ce patriarche étoit Saïd qui signifie heureux, & le nom grec d'Eutychius en est la traduction. Nous avons de lui un abregé d'histoire universelle depuis la création du monde jusqu'à son temps écrit en Arabe, qui étoit sa langue naturelle; cet abregé, bien qu'il ne soit pas exact, ne laisse pas d'être précieux; & c'est d'où j'ai tiré la suite des patriarches Melquites d'Alexandrie, que je ne pourrai plus continuer. Le pontificat d'Eutychius ne fut que de sept ans, pendant lesquels il fut presque toujours en division avec son peuple, dont la plûpart étoient Jacobites. Mais Acchid fils de Taage, qui commandoit alors en Egypte, exigea d'eux de si grosses sommes, & leur fit tant d'avanies, qu'il les mit d'accord avec leur patriarche, & les réduisit à s'assembler dans la même église. Eutychius mourut l'an 940. 328. de l'hegire.

Eutych. to. 2. p 527.
Bibl. Or. p. 736.

Elmac. lib. 3. c. 1. p. 208.

Chr. Or. p. 111.

Le patriarche Jacobite d'Alexandrie étoit Gabriel ordonné l'an 916. après les quatorze ans de vacance. Il imposa un dinar d'or de tribut par an à chacun de ceux de son obéissance tant hommes que femmes, & tint le siege vingt-un an & demi jusqu'en 938. Nous avons toute la suite de ces patriarches Jacobites d'Alexandrie. A Antioche le patriarche Melquite Elie mourut l'an 317. de l'hegire au sixiéme mois, c'est-à-dire, l'an 929. Le siege vaqua quatre ans, & la premiere année du calife Radi 323. de l'hegire, 935. de Jesus-Christ, on ordonna patriarche Theodose autrement nommé Etienne. Il étoit cateb ou écrivain, & avoit

Eutych. p. 523.

p. 528.

été à Bagdad avec l'eunuque Mounés treſorier du ca-
life. Le patriarche de Jeruſalem étoit Chriſtofle, qui
avoit deux fils & deux filles. De ſon temps les Muſul- p. 531.
mans aïant excité du tumulte dans l'égliſe de Conſtan-
tin, en brûlerent les portes vers la fête de Pâques l'an
325. 937. & pillerent l'égliſe du ſaint Sepulchre.

Quant aux califes, après Moctafi qui mourut l'an *Elmac. l. 2. c. 6.*
295. 908. ſucceda ſon frere Jafar Aboulfadel, ſous le
nom d'Almouctadir-billa. Il n'avoit que treize ans &
en regna vingt-cinq, ce qui n'étoit encore arrivé à
aucun calife. De ſon temps commença la ſecte ou
plûtôt le parti des Fatimites. En 298. 910. Mahomet, *Id. p. 187.*
autrement Obeïdalla Arabe ſortit de la province d'Irac, *Bibl. Orient. Fa-*
themiah. p. 342.
prétendant être de la race d'Ali & de Fatima fille du *Mahadi p. 531.*
prophete, vint en Afrique à Segelmeſſe & ſe fit recon-
noître Emir-almoumenin, c'eſt-à-dire, prince des fide-
les : ſe donnant le titre de Mehedi reſpecté parmi eux.
Il ſe rendit maître de tout ce que les Muſulmans
avoient en Afrique & de la Sicile, ne reconnoiſſant
point le calife de Bagdad; & cette puiſſance paſſa à ſa
poſterité. En Arabie Aboutaher Carmatien, ſecte qui
s'étoit élevée ſous le calife précedent, défit en 312.
924. la caravane de la Mecque, enſorte que le pelerina-
ge ceſſa pendant douze ans. Il prit la même ville de la
Mecque & enleva la pierre noire, l'objet de la devotion
des Muſulmans, qui fut rachetée une ſomme immen-
ſe. En 315. 927. commença en Perſe un nouveau
roïaume nommé Dilem. Ainſi ſe diviſoit l'empire des
Muſulmans. Le calife Mouctadir fut tué en 320. 932.
âgé de trente-huit ans, & on mit à ſa place Mahomet
Aboulmanſor ſous le nom d'Alcaher-billa : mais il ſe
gouverna ſi mal, qu'après dix-huit mois il fut dé-

posé par les soldats qui pillerent Bagdad. Il vécut encore onze ans réduit à demander l'aumône dans la mosquée.

Son successeur fut son neveu Ahmed Aboulabas fils du calife Mouctadir. On nomma celui ci Arradi-billa, & il regna près de sept ans depuis 322. 934. jusques en 329. 940. De son temps la puissance des califes tomba entierement, & tout ce grand empire se divisa entre plusieurs seigneurs, qui faisoient porter à leur tresor l'argent des tributs, prenoient les armes & les quittoient quand il leur plaisoit, & ne laissoient au calife que le nom de souverain. Car ils le reconnoissoient toujours pour chef de la religion & de l'empire : ils le nommoient à la priere publique, & mettoient son nom sur la monnoïe : enfin ils recevoient de lui l'investiture, dont le signe étoit un étendart ; mais il ne la refusoit jamais à celui qui se trouvoit le plus fort. L'Egypte donc & la Syrie avoient un maître, le Diarbecre ou Mesopotamie un autre, l'Arabie un autre, la Perse un autre, & ainsi du reste. Bagdad même où le calife résidoit avoit un autre seigneur sous le titre d'Emir des Emirs. Il y avoit long-temps que les Musulmans d'Espagne étoient indépendans, & ceux d'Afrique commençoient aussi à l'être sous le fils de Mehedi qui prit le nom de Caïmbiamrilla, c'est à-dire, établi par l'ordre de Dieu. Je ne nommerai donc plus ces fantômes de califes qui résidoient à Bagdad, & qui durerent encore plusieurs siecles ; & si je suis obligé de parler de quelques uns de ces princes Musulmans, je nommerai celui qui avoit l'autorité effective. Radi fut le dernier calife de Bagdad, qui fit dans la mosquée la priere sur la tribune le vendredi, qui disposa des armées

AN. 936.

& des finances, qui eut des officiers pour sa bouche & pour les autres services domestiques comme ses prédecesseurs; & il mourut, comme plusieurs d'entr'eux, de débauches avec les femmes.

XIV.
Mort de Jean XI. Leon VII pape.
Frod. vers. p. 607. Id. chron 936.

Jean XI. ne porta le nom de pape qu'environ deux ans. Soit qu'il ne fût plus regardé comme tel depuis sa prison, soit qu'il fut mort dès l'an 933. auquel cas il y auroit eu trois ans de vacance; car Leon VII. son successeur ne fut ordonné qu'en 936. C'étoit un serviteur de Dieu qui bien loin de rechercher cette dignité, fit ce qu'il put pour l'éviter, & y fut élevé malgré lui. Il continua sa maniere de vivre, appliqué à la priere & à la méditation des choses celestes; affable, sage & agreable dans ses discours. Frodoard qui le décrit ainsi, l'avoit vû, avoit mangé & conversé avec lui. Leon tint le saint siege trois ans & demi, Alberic étant toujours maître de Rome, nonobstant les vains efforts de Hugues pour la reprendre.

XV.
S. Odon à Rome
Vita Od. lib. 1, n. 27.

Le pape voulant les accorder fit venir à Rome la même année 936. Odon abbé de Clugni, dont le credit étoit grand auprès du roi Hugues. Odon visita en passant le solitaire Adegrim son ancien ami; qui lui dit, qu'à une telle heure d'un tel jour saint Martin lui avoit apparu, & lui avoit dit, qu'il venoit de Rome & alloit en France assister au sacre du roi Louis, qui se devoit faire le même jour. Odon marqua le jour & l'heure, & trouva depuis que la revelation étoit veritable. Le roi Charles le Simple étoit mort dès l'an 929. le septiéme d'Octobre à Peronne, où le comte Hebert le tenoit en prison: mais sa mort n'apporta aucun changement aux affaires, du vivant de Raoul, qui étoit reconnu pour roi. Celui ci mourut le quinziéme

AN. 936.

de Janvier 936. & alors les seigneurs rappellerent en France Louis fils de Charles le simple, que sa mere Ogive avoit emmené en Angleterre près du roi Edelstan son frere. Il fut sacré à Laon par Artaud archevêque de Reims en presence des seigneurs & de plus de vingt évêques, le dimanche dix-neuviéme de Juin 936. son séjour en Angleterre l'a fait depuis nommer Louis d'Outremer.

Chr. Frod. 936. & hist. 4. c. 26.

Luitpr. 4. c. 1. Vita lib. II. n. 9.

L'abbé Odon étant arrivé à Rome procura la paix entre le roi Hugues & Alberic, à qui le roi donna sa fille en mariage. Le prince Alberic conçut tant de respect pour Odon, qu'il voulut faire couper les mains à un païsan qui avoit pensé le frapper; mais le saint abbé l'en empêcha. Le pape & tout le clergé de Rome l'obligerent à rétablir le monastere de saint Paul comme il avoit été autrefois; & il y faisoit ordinairement sa demeure tant qu'il fut à Rome. En ce voïage Odon fit paroître sa patience & sa charité répandant par tout des aumônes abondantes. Passant à Sienne où la famine étoit, il vit dans la ruë trois hommes qui paroissoient de qualité; & pour leur épargner la honte de recevoir l'aumône, il fit semblant d'avoir envie des grains de laurier qu'il trouva à leur porte, & les acheta bien cher.

Lib. I. n. 27.

Lib. II. n. 7.

XVI. Sarrasins en Italie.

Luitpr. I. c. I.

Depuis environ cinquante ans les Sarrasins s'étoient établis en Lombardie à Frassinet, ou Frainet port dans le golfe de Grimaud, entre Toulon & Frejus. Ils ne furent d'abord que vingt, qui venant d'Espagne dans une barque, furent poussez en Italie malgré eux par le vent contraire. Aïant trouvé le lieu avantageux, ils firent venir cent autres des leurs; & profitant de la division des habitans du païs, ils s'y maintinrent & s'y accrurent, de sorte qu'oc-

cupant les paſſages des Alpes, ils rendoient le chemin fort dangereux aux pelerins qui alloient à Rome. Cette année s'étant avancez juſqu'à Aqui à cinquante milles de Pavie ils furent battus, mais d'autres venant d'Afrique avec une grande flotte ſurprirent Genes, tuerent tout excepté les femmes & les enfans; & emporterent ſur leurs vaiſſeaux tous les tréſors des égliſes & les richeſſes de la ville. Cette même année 936. ils tuerent pluſieurs pelerins en revenant d'une courſe qu'ils avoient faite pour piller la haute Allemagne. En 940. une troupe d'Anglois & de Gaulois qui alloient à Rome furent obligez de s'en revenir, quelques-uns d'entr'eux aïant été tuez par les Sarraſins qui avoient pris Agaune & brûlé le fameux monaſtere de ſaint Maurice. Enfin ils s'accorderent à laiſſer paſſer les pelerins en païant tribut.

Id. 4. c. 21.

Frod. chron. 936. 940. 951.

Manaſſés archevêque d'Arles voulant profiter de la puiſſance du roi Hugues dont il étoit parent, abandonna ſon égliſe & vint en Italie, où le roi pour affermir lui-même ſa domination, lui donna les évêchez de Veronne, de Mantouë & de Trente, avec le gouvernement du Trentin; ce qui l'engagea à devenir guerrier plûtôt qu'évêque. Il prétendoit juſtifier cette pluralité d'évêchez, en diſant que ſaint Pierre avoit paſſé d'Antioche à Rome, qui étoit alors la plus puiſſante ville du monde; qu'enſuite il avoit donné à S. Marc ſon diſciple le gouvernement de l'égliſe d'Antioche, ſans préjudice de celle d'Aquilée que le même S. Marc fonda, & de celle d'Alexandrie où il paſſa bien-tôt. Tant Manaſſés étoit ſçavant dans l'hiſtoire eccleſiaſtique.

Gerard archevêque de Lorc, dont le ſiege fut depuis transferé à Juvave ou Salſbourg, étant venu à Rome,

XVII. Lettre du pape pour la Baviere.

consulta le pape sur plusieurs abus qui regnoient en Bavicre & dans les païs voisins; & rapporta une lettre adressée aux rois, aux ducs, aux évêques de Juvave, de Ratisbonne, de Frisingue & de Sebone ou Siben, dont le siege fut depuis transferé à Brixen. Le pape Leon dans cette lettre répond ainsi aux consultations de l'archevêque Gerard : On demande si on doit mettre en penitence ceux qui ont fait mourir des devins, des enchantereſſes ou des sorciers. Réponse. Quoique l'ancienne loi les condamne à mort, le jugement ecclesiastique leur sauve la vie, pour faire penitence; mais s'ils ne s'y soumettent pas, ils sont sujets aux loix humaines, dont la rigueur sera innocemment exercée contr'eux.

Epist. 3. to. 9. conc. p. 595.

L'évêque doit-il dire *Pax vobis*, ou *Dominus vobiscum*? Vous devez suivre l'usage de l'église Romaine; où nous disons *Pax vobis* les dimanches & les fêtes; mais non aux jours de jeûne. Il défend de dire l'oraison dominicale à la benediction de la table, comme devant être reservée au sacrifice; mais l'usage contraire l'a emporté. L'archevêque Gerard nous a rapporté, continuë le pape, un desordre déplorable, que les prêtres se marient publiquement; & a demandé si leurs enfans peuvent être promûs aux ordres. On voit combien ces mariages sont criminels par le concile de Nicée, qui défend aux prêtres de loger même avec des femmes; & le concile de Neocesarée ordonne de déposer un prêtre qui se marie, ce que nous voulons qui soit executé; mais les enfans ne doivent point porter l'iniquité de leurs peres suivant le prophete. Les corévêques, il y en avoit donc encore, ne doivent ni consacrer les églises, ni ordonner des prêtres, ni donner la confirmation. Il est défendu

Ezech. 18. 20.

fendu d'épouſer ſa marraine ou ſa filleule. Ceux qui étant parens au troiſiéme ou au quatriéme degré ſe ſont mariez ſans le ſçavoir, doivent être ſoumis à penitence. A la fin de la lettre le pape ordonne aux évêques d'obéïr à l'archevêque Gerard comme ſon vicaire, & il enjoint à Eberard duc de Baviere de lui prêter ſecours. AN. 936.

XVIII. Mort de Henri l'Oiſeleur.

La Germanie venoit de changer de maître par le décès de Henri l'Oiſeleur, qui après avoir regné dix-ſept ans, mourut le ſamedi ſecond jour de Juillet 936. Deux ans auparavant il avoit remporté ſur les Hongrois une inſigne victoire, que l'on attribuë à ſa pieté. Car avant que de leur declarer la guerre, pour s'affranchir du tribut qu'il leur païoit, il aſſembla ſon peuple, & dit : Je vous ai dépoüillez juſqu'ici vous & vos enfans, pour remplir les tréſors des Hongrois. Maintenant je ſuis obligé de dépoüiller les égliſes & leurs miniſtres. Que me conſeillez-vous ? Prendrai-je l'argent deſtiné au ſervice de Dieu, pour le donner à ſes ennemis, & nous racheter de leurs mains ; ou n'attendrons-nous d'être rachetez que de Dieu ? Le peuple s'écria, qu'il n'attendoit ſon ſalut que de Dieu, & levant les mains au ciel, il promit de ſervir en cette guerre. On refuſa le tribut aux Hongrois, ils attaquerent la Saxe & la Turinge : ils furent défaits par tout ; & le roi Henri appliqua au ſervice de Dieu & au ſoulagement des pauvres le tribut qu'on leur païoit.

Regin. Contin. 9. 4. Herm. Marian. &c. Vitig. lib. 1.

Le grand étendart du roi Henri qu'il faiſoit porter devant lui dans les combats, avoit le nom & l'image d'un ange ; & ce prince avoit grande confiance en une lance, que l'on diſoit avoir été celle du grand Conſtan-

Vita S. Germ.

AN. 936.

tin, ornée en forme de croix des cloux de N. S. Cette lance étoit en la poſſeſſion de Rodolfe II. roi de Bourgogne, à qui le roi Henri la fit demander, offrant une grande récompenſe. Rodolfe répondit qu'il ne s'en déferoit jamais ; mais Henri l'aïant menacé de déſoler tout ſon roïaume par le fer & par le feu, il ſe rendit ; & le roi Henri ravi d'avoir enfin ce tréſor, donna au roi Rodolfe de grands preſens en or & en argent, & une bonne partie de la Suaube.

Bror. act. B. ſæc. 5. p. 264. Luitpr. l. 4. c. 12.

XIX. Egliſes du Nort.

Le roi Henri travailla auſſi à la converſion des infideles, & fit baptiſer un roi des Abodrites & un roi des Danois ou Normands. Il réprima leur roi Gourm, ce grand ennemi des Chrétiens, & le réduiſit à demander la paix ; puis il mit à Sleſvic une colonie de Saxons & un marquis ou gouverneur de frontiere. Alors Unni archevêque de Breme voïant la porte ouverte à l'évangile, entreprit de rétablir l'égliſe de Hambourg negligée depuis long-temps. Il réſolut de faire par lui-même la viſite de ſon vaſte dioceſe ; & le peuple de Breme le ſuivit, ne pouvant ſouffrir ſon abſence, & prêt à s'expoſer à tout avec lui. Unni étant arrivé chez les Danois, ne put rien gagner ſur leur roi Gourm ; mais il convertit ſon fils Harold, enſorte qu'il permit la profeſſion publique du Chriſtianiſme ; quoiqu'il ne fut pas encore baptiſé.

Regin. Cont. an. 931. Herim. Mar. Stgeb. 930. Adam Brem. c. 48. Helm. chron. Sl. 1. c. 8. Adam c. 44.

c. 50. L'archevêque aïant donc ordonné des prêtres dans chaque égliſe de Dannemarck, recommanda les fideles au roi Harold ; & avec ſon ſecours & un ambaſſadeur de ſa part il parcourut les iſles des Danois : prêchant l'évangile aux infideles, & affermiſſant dans la foi les Chrétiens qu'il trouvoit captifs. Puis, ſuivant les tra-

ces de saint Anscaire son prédecesseur, il passa la mer Baltique & vint au port de Birca. Car pendant soixante-dix ans qui s'étoient écoulez depuis la mort de saint Anscaire aucun missionnaire n'avoit osé passer en Suede, que le seul prêtre Rimbert. L'archevêque Unni y étant donc arrivé, trouva que la religion chrétienne y avoit été entierement oubliée pendant les regnes courts & sanglans de plusieurs rois : ainsi il eut bien de la peine à se faire écouter. Il avoit achevé sa mission, & se préparoit au retour, quand il fut attaqué de maladie, & mourut vers la mi-Septembre l'an 936. indiction neuviéme. Ses disciples enterrerent son corps à Birca où il étoit mort, & emporterent son chef à Breme où ils l'enterrerent à saint Pierre devant l'autel. Il avoit tenu ce siege dix-huit ans. Son successeur fut Adaldague qui le tint cinquante-quatre ans. Il étoit de famille noble, parent & disciple d'Adaluard évêque de Verden; qui prêchoit les Sclaves dans le temps que l'archevêque Unni prêchoit chez les Suedois. Adaluard étoit connu à la cour d'Allemagne, & y fit connoître le jeune Adaldague qui étoit bienfait de sa personne; mais plus aimable par ses mœurs. On le tira du chœur de l'église d'Hildesheim; & une rencontre singuliere contribua à sa promotion. La reine Mathilde voïant le roi Henri son époux à l'extrémité alla se mettre en prieres dans l'église; & les cris du peuple lui aïant appris qu'il étoit mort, elle demanda s'il y avoit quelque prêtre encore à jeûn, qui pût celebrer la messe pour lui. Adaldague s'y offrit: la reine lui donna sur le champ des bracelets d'or qu'elle portoit : elle lui sçût bon gré toute sa vie d'avoir dit la premiere messe pour l'ame du roi son époux, & l'arche-

AN. 936.

Sup. liv. XLV. II. *n.* 31. *Sup. liv.* L. *n.* 38.

c. 31.

Vita B. Math. c. 2. *n.* 9. *Bol.* 14. *Mart. to.* 7. *p.* 361.

vêque Unni étant mort deux mois après, elle obtint pour lui du roi Otton ſon fils l'archevêché de Breme. Elle fit porter le corps du roi Henri à Quedlimbourg près d'Halberſtat où elle avoit réſolu avec lui de fonder un monaſtere de filles, ce qu'elle executa incontinent. C'étoient toutes perſonnes nobles, & Mathilde ſe retira avec elles pour y achever ſes jours.

Acta ſæc. 5. Ben. p. 347.

Elle avoit été élevée dans ſon enfance au monaſtere d'Erford près de ſon aïeule qui en étoit abbeſſe, pour y apprendre la religion & les ouvrages convenables à ſon ſexe. Elle en fut tirée pour épouſer Henri vers l'an 913. Depuis ſon mariage elle avança toujours en vertu, ornée au dehors de ſoïe & de pierreries ; mais pleine de compaſſion & d'humilité. Pour prier la nuit elle ſe levoit d'auprès du roi ſon époux qui faiſoit ſemblant de l'ignorer. Ils gardoient la continence les jours marquez par l'égliſe ſuivant l'uſage obſervé encore alors religieuſement. Toutefois un Jeudi-Saint le roi Henri aïant pris plus de vin qu'à l'ordinaire, obligea la reine malgré elle à violer cette regle ; ce que les hiſtoriens ont remarqué comme une tache en la vie de ce prince ; & de-là vint leur fils Henri duc de Baviere pour qui Mathilde eut une prédilection ſinguliere, mais ce fut la ſource de grands malheurs.

Vita c. 2. n. 7.

XX. Otton roi de Germanie.

Car après la mort du roi Henri, la reine ſouhaitoit de faire reconnoître ce fils pour ſon ſucceſſeur ; & il y avoit un prétexte de le préferer à Otton ſon aîné, en ce que celui-ci étoit né avant que le pere fût roi. Otton déja déſigné par le pere l'emporta ſuivant le ſuffrage des François Orientaux & des Saxons ; mais Henri garda toujours des prétentions, & ſe révolta plu-

AN. 936.

sieurs fois. Ils avoient un troisiéme frere nommé Brunon qui dès l'enfance fut appliqué à l'étude, & destiné au service de l'église.

Le lieu du couronnement d'Otton fut marqué à Aix-la-Chapelle : où premierement les seigneurs lui prêterent le serment de fidelité hors de l'église dans laquelle Hildebert archevêque de Maïence l'attendoit avec tout le clergé. L'archevêque de Treves à cause de l'antiquité de son siege, & celui de Cologne comme diocesain prétendoient faire cette ceremonie ; mais ils cederent au merite de l'archevêque de Maïence. Celui de Cologne étoit Vicfred qui avoit succedé à Herman, mort en 925. L'archevêque de Treves étoit Robert oncle d'Otton & frere de la reine Mathilde sa mere, qui avoit succedé à Roger mort en 934. Quand Otton entra dans l'église, l'archevêque de Maïence s'avança & lui toucha la main droite, puis se tournant vers le peuple qui rempliſſoit les galeries hautes & basses, il dit : Voici Otton que je vous amene, Dieu l'a choisi, le roi Henri l'a désigné depuis long-temps, tous les seigneurs viennent de le faire roi. Si cette élection vous est agréable, témoignez-le en levant les mains au ciel : tout le peuple leva la main avec de grands cris, pour souhaiter au nouveau prince toute sorte de prosperité. *Vitiq. lib. 2.*

Alors l'archevêque s'avança avec le roi qui s'étoit revétu d'une tunique étroite à la Françoise, & le mena derriere l'autel sur lequel étoient les ornemens roïaux, sçavoir ; l'épée avec le ceinturon, le manteau avec les bracelets, le bâton avec le sceptre & le diadéme. L'archevêque prit l'épée, & se tournant vers le roi, lui dit : Recevez cette épée pour repousser tous les ennemis de Jesus-Christ, barbares & mauvais Chrétiens,

AN. 936.

puiſque Dieu vous donne la puiſſance de tout l'empire François pour affermir la paix des Chrétiens. Il prononça des prieres ſemblables en lui donnant les autres ornemens. Il lui fit l'onction de l'huile ſainte, & enfin lui & l'archevêque de Treves le couronnerent. Ils le menerent au trône élevé entre deux colonnes de marbre, afin qu'il fut vû de tout le peuple; & la meſſe aïant été celebrée, le roi deſcendit au palais, & s'aſſit à la table de marbre avec les évêques pour le feſtin ſolemnel, étant ſuivi par les ducs. C'étoit en 936. & Otton regna trente-ſix ans. Mais Hildebert archevêque de Maïence ne ſurvécut pas long-temps à cette ceremonie: il mourut l'an 937. le dernier de Mai, & ſon ſucceſſeur fut Frideric auſſi moine de Fulde.

Mabill. act. ſæc. 6. p. 573.

Ce fut par le conſeil de ce prélat, d'Adadalgue archevêque de Breme & de pluſieurs autres évêques que le roi Otton voulant établir la religion chrétienne chez les Sclaves voiſins de l'Elbe qu'il avoit vaincus, fortifia la ville de Magdebourg, & y fonda un monaſtere: à quoi il fut excité & aidé par la pieuſe reine Edithe ſon épouſe. Il y fit apporter les reliques de S. Innocent martyr, apparemment celui de la légion Thebéenne, qui lui furent envoïées par Rodolfe roi de Bourgogne. Le monaſtere fut établi le vingt-troiſiéme de Septembre 937. la ſeconde année du regne d'Otton, & dedié à S. Pierre, S. Maurice & S. Innocent; & mis ſous la protection du ſaint ſiege. Magdebourg fut auſſi nommée Parthenopolis, c'eſt-à-dire, la ville de la Vierge. Le premier abbé du nouveau monaſtere fut Annon, depui évêque de Vormes.

XXI.

S. Venceſlas.

Ditmar. l. 2.

Le roi Otton dès le commencement de ſon regne fit la guerre à Boleſlas duc des Sclaves de Boheme, qui

avoit fait mourir ſon frere le duc Venceſlas. Ils étoient fils de Vratiſlas & petit-fils de Borivoï premier chrétien entre les ducs de Boheme. Drahomire leur mere étoit païenne, & avoit élevé Boleſlas : Venceſlas avoit été élevé par Ludmille ſon aïeule chrétienne & très-pieuſe. Le duc Vratiſlas aïant laiſſé ſes enfans en bas âge, Drahomire s'empara du gouvernement, abolit l'exercice de la religion chrétienne, & excita une violente perſécution. Ludmille pour en arrêter le progrès, fit declarer duc Venceſlas, & on fit un partage des états de Boheme entre lui & ſon frere. Venceſlas étoit non ſeulement chrétien ; mais très-pieux, & la religion étoit floriſſante dans ſon partage. Ce que Drahomire ne pouvant ſouffrir, elle fit aſſaſſiner Ludmille ſa belle-mere, qui eſt comptée pour ſainte & martyre. Enfin Boleſlas voulant ſecouer le joug du roi Otton, à qui ſon frere Venceſlas étoit fidele, ſe laiſſa emporter à l'envie, à l'ambition & à la haine du chriſtianiſme, juſques à entreprendre ſur la vie de ſon frere Venceſlas ; & on dit même qu'il le tua de ſa main. Enſuite craignant un prince voiſin, il lui declara la guerre. Celui-ci envoïa en Saxe demander du ſecours ; le roi Otton lui en envoïa, & commença ainſi une guerre contre Boleſlas, qui dura juſques à la quatorziéme année du regne d'Otton, c'eſt-à-dire l'an 950. Saint Venceſlas eſt honoré le vingt-huitiéme de Septembre, & a été canoniſé de nos jours par Clement X. en 1670.

Sigeb. chron. an. 938.
Vita ap. Sur. 28. Sept.
Sup. l. LIII. n. 26.

Martyr. R. 28. Sept.

XXII. Hongrois en France, &c.

Les Hongrois s'efforcerent d'entrer dans la partie occidentale de la Saxe, d'où le roi Otton les repouſſa vigoureuſement. Mais ils firent de grands ravages dans la Franconie, la haute Allemagne, la Gaule, juſques à l'Ocean & la Bourgogne. L'an 937. ils entrerent en

Viticq. lib. 3.
Herm. chron. 937.
Id. in fi.
Flod. an. 937.

AN. 937. France par la Champagne, ravagerent le plat païs, brûlerent pluſieurs maiſons & pluſieurs égliſes, & emmenerent un grand nombre de captifs. Il y eut toutefois quelques égliſes qu'ils ne purent brûler, comme celle de ſainte Macre à Fiſmes, & celle de ſaint Baſle; & un moine d'Orbais qu'ils avoient pris ne put jamais être bleſſé de leurs fléches ni de leurs épées. Ce que Frodoard rapporte comme des miracles. De Bourgogne les Hongrois paſſerent en Italie, & vinrent juſques à Capouë, à Benevent & à Nole. Ils enleverent pluſieurs ſerfs de l'abbaïe du Mont-Caſſin; & pour les racheter on donna quantité de vaſes d'argent & d'ornemens d'étoffes précieuſes, dont le prix marqué montoit à plus de cent cinquante beſans d'or. Mais étant entrez chez les Marſes dans l'Abruzze d'aujourd'hui, & y faiſant les mêmes ravages : ces peuples avec les Peligniens en tuerent la plus grande partie, & retirerent un grand butin.

Chr. Caſſin. c. 55.

XXIII. Artaud chaſſé de Reims.

Flod. chron. an. 940. hiſt. 4. c. 28. Libel. Artaldit. 9. ſonc. p. 628. C.

Après qu'Artaud eut gouverné l'égliſe de Reims huit ans & ſept mois, Hugues comte de Paris & Hebert comte de Vermandois indignez de ſon attachement au roi Louis, qu'il avoit ſacré, vinrent aſſieger Reims avec Guillaume duc de Normandie & quelques évêques de France & de Bourgogne. Le ſiege ne dura que ſix jours; & Artaud abandonné de preſque tous ſes vaſſaux, fut obligé de ſe rendre. Le comte Hebert étant entré dans la ville, le fit venir à ſaint Remi devant les ſeigneurs & les évêques, où, partie par perſuaſion, partie par crainte, on le fit renoncer à l'adminiſtration de l'archevêché de Reims, ſe contenter des abbaïes de ſaint Baſle & d'Avenai; & demeurer à ſaint Baſle. C'étoit l'an 940. Quelque temps après

Artaud

Artaud ſe retira auprès du roi Louis avec quelques-uns de ſes parens, à qui Hebert avoit ôté les benefices ou fiefs qu'ils teñoient de l'égliſe. AN. 941.

L'année ſuivante 941. les comtes Hugues & Hebert aſſemblerent les évêques de la province de Reims, & firent tenir un concile à Soiſſons dans l'égliſe de S. Crépin, pour regler le gouvernement de l'archevêché. Ils envoïerent Hildegaire évêque de Beauvais, qu'Artaud lui-même avoit ordonné en 933. avec quelques autres députez vers Artaud, qui étoit à Laon à la cour du roi Louis : lui ordonnant de ſe rendre au concile. Il répondit qu'il ne pouvoit aller où ſes ennemis étoient aſſemblez ; & ilsconvinrent d'un autre lieupour conferer enſemble. Là il ſe jetta à leurs pieds, les priant pour l'amour de Dieu, de lui donner un conſeil convenable à eux & à lui. Ils le preſſerent de conſentir à l'ordination de Hugues, promettant d'obtenir pour lui quelque partie des biens de l'archevêché. Artaud après avoir long-temps differé de répondre, les voïant fermes dans leur réſolution, ſe leva & leur déclara tout haut, qu'il leur défendoit ſous peine d'excommunication, d'ordonner un archevêque de Reims de ſon vivant : s'ils le faiſoient, il appelloit au ſaint ſiege. Cette proteſtation les aïant irritez, pour ſe retirer de leurs mains & pouvoir retourner à Laon, il adoucit ſa réponſe, & les pria d'envoïer avec lui quelqu'un, qui pût leur rapporter la réſolution qu'il prendroit avec la reine & ſon conſeil : car le roi n'y étoit pas. Ils envoïerent Derolde évêque d'Amiens : mais quand Artaud ſe vit à Laon en ſeureté devant la reine & les ſeigneurs de ſa cour, il réïtera la menace d'excommunication & d'appellation au pape : excommuniant Derolde lui-même, en cas *Libell. Artald.*

qu'il ne fit pas un rapport fidele de ce qu'il venoit d'entendre.

AN. 941.

Le concile de Soiſſons ne laiſſa pas de paſſer outre. On prétendit qu'Artaud aïant une fois renoncé avec ſerment à l'adminiſtration de ſon égliſe, ne pouvoit plus y revenir. On fit valoir les plaintes du clergé & de la nobleſſe ſur la vacance de ce ſiege : enfin l'on jugea, qu'on devoit ordonner archevêque Hugues fils du comte Hebert, qui y avoit été deſtiné depuis long-temps, & qui étoit demandé par le clergé & par le peuple ; c'eſt-à-dire, par une partie. Il n'avoit qu'environ vingt ans, & pendant les quinze années qui s'étoient paſſées depuis ſon élection, il avoit demeuré à Auxerre, & y avoit fait ſes études auprès de l'évêque Gui, qui l'avoit ordonné diacre, & Gui évêque de Soiſſons l'ordonna prêtre trois mois après ſon retour à Reims. Ce dernier Gui étoit fils de Foulques comte d'Anjou ; & après avoir été chanoine de ſaint Martin de Tours, il fut ordonné évêque en 937. Suivant la réſolution du concile de Soiſſons, les évêques ſe tranſporterent à Reims, & en ordonnerent Hugues archevêque dans l'égliſe de S. Remi.

Sup. n. 1.

Frod. Chr.

Il envoïa à Rome des deputez pour demander le pallium, & ils s'adreſſerent au pape Etienne VIII. car Leon VII. étoit mort en 939. aïant tenu le ſaint ſiege trois ans & demi. Comme Etienne étoit Allemand de naiſſance, les Romains le prirent en telle averſion, qu'ils lui découperent le viſage, & le défigurerent de ſorte, qu'il n'oſoit plus paroître en public. Il tint toutefois le ſaint ſiege trois ans & quatre mois. Il accorda le pallium à Hugues pour l'archevêché de Reims ; & ſes deputez vinrent en 942. avec un évêque nommé

Baron an. 940. Papebr. conat.

Damaſe, que le pape envoïa legat en France. Il portoit des lettres aux ſeigneurs & à tous les habitans de France & de Bourgogne, pour reconnoître le roi Louis, & envoïer des deputez à Rome, avec menace d'excommunication, s'ils ne ſatisfaiſoient avant Noël, & s'ils continuoient de lui faire la guerre. Sur quoi les évêques de la province de Reims, aïant conferé avec le comte Hebert, le prierent d'interceder auprès du comte Hugues, pour lui faire reconnoître le roi, car c'étoit ſon plus puiſſant adverſaire. AN. 942.

XXIV. Fin de S. Odon.

La même année 942. le pape Etienne fit venir à Rome pour la troiſiéme fois ſaint Odon abbé de Clugni, afin de procurer la paix entre Hugues roi d'Italie & le patrice Alberic: car la guerre continuoit toûjours entre-eux. Pendant que ſaint Odon fut à Rome, Alberic lui donna le monaſtere de S. Elie à Supenton près de Nepi, pour y rétablir la reforme. Il y mit pour abbé un de ſes diſciples nommé Theodart, qui voïant ces anciens moines fort attachez à manger de la chair, leur faiſoit apporter à grands frais du poiſſon des lieux d'alentour. Mais un torrent qui paſſoit près du monaſtere, forma un étang qui les exempta de cette peine. Ce qui fut regardé comme un miracle, & attribué aux prieres de S. Odon.

Elog. Odon. n. 38. ſæc. 5. Act. B. p. 141.

Vitæ per Jo. lib. III. n. 7.

Etant à Rome il fut attaqué d'une fiévre violente & continuë, qui le reduiſit à l'extrémité; mais comme il ſouhaittoit ardemment de finir ſes jours au tombeau de ſaint Martin, où il avoit commencé de goûter la pieté: il vit en ſonge un perſonnage venerable, qui lui dit que ſa mort étoit proche, & que toutefois ſaint Martin lui avoit obtenu un délai, pour retourner en ſon païs. En effet il ſe porta mieux, & eut aſſez de force

n. 12.

AN. 942. pour venir jusques à Tours, où il arriva près le temps de la fête du saint. Il la celebra avec une devotion extraordinaire : le quatriéme jour la fievre le reprit, & il mourut le jour de l'octave dix-huitiéme de Novembre 942. âgé de soixante-quatre ans ; la quinziéme année depuis qu'il fut abbé de Clugni. L'église honore sa memoire le jour de sa mort. Il fut enterré dans l'église de saint Julien de Tours par l'archevêque Theotilon, qui par son secours avoit rétabli ce monastere, fondé par saint Gregoire son prédecesseur, & ruiné par les Normans. Theotilon mourut trois ans après en revenant de Laon pour procurer la paix entre le roi & les princes ; & fut enterré dans la même église de saint Julien.

Martyr. R. 18. Nov.

Frod. Chr. 945.

Mabil. elog. p. 333.

Entre les monasteres reformez par saint Odon, les plus connus sont les suivans. Aurillac en Auvergne, fondé depuis peu par saint Gerauld : Fleuri sur Loire, reformé à la sollicitation du comte Elisiard, qui obtint cette abbaïe de Raoul roi de France, pour la donner à saint Odon, & alla avec deux autres comtes & deux évêques l'en mettre en possession, nonobstant la résistance des anciens moines, qui se défendirent à main armée. Saint Odon reforma aussi le monastere de Sarlat en Perigord, & celui de Tulle en Limousin, depuis érigez en évêchez : saint Pierre-le-Vif à Sens : saint Julien à Tours : Romans-Moustier au diocese de Lausane : Charlieu au diocese de Mâcon. On le reconnoissoit pour abbé de toutes ces maisons ; mais il mettoit en chacune un abbé particulier, qui étoit comme son vicaire. En Italie il reforma le monastere de saint Paul à Rome, ceux de Soupenton, de Salerne, de saint Augustin à Pavie : établissant par tout le même ordre, c'est-

Sup. liv. LIV. n. 22.

à-dire la même obſervance qui ſe pratiquoit à Clugni. Il ne negligeoit pas le temporel, dont le ſoin eſt une ſuite ordinaire de la regularité. De ſon temps le monaſtere de Clugni reçut des donations ſi conſiderables, qu'il en reſte juſqu'à cent quatre-vingt-huit chartes.

Il reſte auſſi de lui pluſieurs écrits, qui montrent ſa ſcience & ſa pieté. L'abregé des morales de S. Gregoire ſur Job; des hymnes & des antiennes en l'honneur de ſaint Martin; les trois livres du ſacerdoce, depuis nommez ſes occupations, & à preſent ſes conferences. Etant abbé il écrivit en quatre livres la vie de ſaint Gerauld comte d'Aurillac. L'hiſtoire du retour des reliques de ſaint Martin, rapportées de Bourgogne, qu'il compoſa à la priere de Foulques le bon comte d'Anjou, & pluſieurs diſcours à la louange de ce ſaint. Un entre autres ſur l'incendie de ſon égliſe arrivé de ce temps-là, pour montrer qu'elle ne doit ſcandaliſer perſonne, ni diminuer la devotion des fideles envers ſaint Martin. On attribuë encore à ſaint Odon la vie de ſaint Gregoire de Tours.

Mabill. elog. n. 46.

Sup. n. 4.

Bibl. Clun. p. 160.

Sup. liv. LII. n. 56.

En pluſieurs endroits de ſes ouvrages, mais principalement dans ſes conferences, il déplore les mœurs corrompuës des chrétiens: entre autres l'impureté, la violence & le mépris manifeſte de la juſtice. Il ſe plaint en particulier de l'abus de la ſainte euchariſtie par les communions indignes. Ce myſtere, dit-il, n'étoit pas celebré ſi frequemment dans les commencemens de l'égliſe: mais plus il étoit rare, plus on y apportoit de religion. Il dit que les reliques de ſainte Valburge aïant été miſes ſur l'autel, les miracles ceſſerent; & qu'elle apparut à un malade, & lui dit: Vous ne

II. Coll. c. 28.

guériſſez pas, parce que mes reliques ſont ſur l'autel, qui ne doit ſervir que pour les divins myſteres. On ôta les reliques, & les miracles recommencerent. Parlant des moines, il traite d'apoſtaſie le mépris de la nourriture & de l'habit preſcrit par la regle, & la proprieté, ſous prétexte de laiſſer pour l'ornement de l'égliſe.

Elog. ſæc. 5. Act. Ben. p. 316.

Le ſucceſſeur de ſaint Odon, & le troiſiéme abbé de Clugni fut Aimard, qu'il avoit fait élire dès l'année 941. avant ſon dernier voïage de Rome. Aimart étoit de baſſe naiſſance, mais d'une grande vertu. Il fut très-zelé pour l'obſervance, & augmenta conſiderablement le temporel, comme on voit dans les archives de Clugni, par deux cens ſoixante-dix-huit chartes de ſon temps, qui ne fut que de ſix ans.

XXV. S. Gerard de rogne.

Vita ſæc. 5. Act. B. p. 248.

Du temps même de ſaint Odon, la diſcipline monaſtique fut rétablie dans la Gaule Belgique par S. Gerard de Brogne, né ſur la fin du neuviéme ſiecle d'une famille noble près de Namur. Son pere deſcendoit du comte Haganon favori de Charles le Simple, & ſa mere étoit ſœur d'Etienne évêque de Tongres. Gerard fut d'abord au ſervice de Berenger comte de Lomage; & dès ce temps il rebatit l'égliſe de Brogne dans une terre à lui, voulant y fonder un monaſtere; & en attendant il y établit des clercs, pour faire l'office. C'étoit l'an 918. Le comte Berenger l'aïant envoïé à Robert comte de Paris & depuis roi, il logea à l'abbaïe de ſaint Denis, où il fut touché du deſir de quitter le monde. Etant de retour, il obtint la permiſſion du comte Berenger & de l'évêque Etienne ſon oncle & ſon paſteur, qui lui donna l'abſolution de ſes pechez. Il revint donc à ſaint Denis, prit l'habit monaſtique,

& demanda la permiſſion de commencer ſes études, c'eſt-à-dire, d'apprendre à lire ; ce qu'il fit avec l'humilité d'un enfant, quoiqu'il fût déja en âge d'homme. En peu de jours il eut appris le pſeautier & s'avança dans la connoiſſance de l'écriture ſainte, faiſant en même temps un grand progrès dans l'obéiſſance & les autres vertus. La ſeconde année de ſa converſion il fut ordonné acolyte par Theodulphe évêque de Paris, la troiſiéme année ſoudiacre, la quatriéme diacre par Fulrad ſon ſucceſſeur, & la neuviéme année prêtre par Adelheme ſucceſſeur de Fulrad.

Après dix ans de ſéjour à S. Denis, il en ſortit l'an 928. pour venir établir ſon monaſtere de Brogne, apportant des reliques de ſaint Eugene martyr. Le clergé de Tongres & l'évêque même, s'oppoſerent d'abord au culte de ce ſaint, qu'ils ne connoiſſoient point ; mais l'évêque le permit enfin, & ſa tranſlation ſe celebre encore à Brogne. Gerard chaſſa les clercs qu'il y avoit mis, & y mit des moines qu'il gouverna quelque temps : mais ne pouvant ſouffrir le concours du peuple, il s'enferma dans une cellule près de l'égliſe, pour vacquer à la priere avec plus de liberté.

Molan. ad Vſuard. 13. Aug.

Quelque temps après l'évêque de Cambray l'obligea de prendre ſoin du monaſtere de ſaint Guiſlain en Hainault, à la ſollicitation de Giſlebert duc de Lorraine un des plus puiſſans ſeigneurs de ce temps-là, gendre du roi Henri l'Oiſeleur. Le monaſtere de ſaint Guiſlain n'étoit alors occupé que par quelques clercs déréglez & intereſſez, à la place deſquels Gerard établit une communauté de moines, dont il fut abbé, ſans ceſſer de l'être de Brogne. Arnould le vieux comte de Flandres, croïant avoir été guéri de la pierre par ſes prie-

res, lui offrit de grands presens, & l'obligea enfin de recevoir la dîme de ses biens, pour la distribuer aux monasteres & aux pauvres, & de se charger du gouvernement de toutes les abbaïes qu'il avoit sous sa puissance.

Gerard reforma entre-autres le monastere de Blandinberg ou saint Pierre de Gand, fondé par saint Amand, & occupé depuis plus de cent ans par des clercs seculiers que Gerard en chassa pour leur déreglement, sans avoir égard à la noblesse dont ils se vantoient, & mit à la place des moines très-reguliers. Les clercs furieux attenterent à sa vie, & vinrent l'attaquer jusques dans l'église, comme il étoit à l'autel : mais il les étonna par sa constance, & leur pardonna. Il fit cette réforme l'an 941. & la communauté devint nombreuse en peu de temps. Trois ans après il fit apporter à saint Pierre de Gand les reliques de saint Vandrille, de saint Ansbert & de saint Vulfran, qui avoient été transportées à Bologne sur la mer en 858. pendant les ravages des Normans. Vicfrid évêque de Teroüanne voulut s'opposer à cette translation, & conserver ce trésor dans son diocèse : mais il fut obligé de ceder à la volonté du comte Arnould. On nomme jusques à dix-huit monasteres que Gerard réforma, & dont les plus connus sont saint Pierre & saint Bavon de Gand, saint Martin de Tournai, Marchienne, saint Vaast d'Arras, saint Riquier, saint Bertin, saint Omer & saint Amand. D'ailleurs il est certain que Gerard gouverna les monasteres de saint Remi à Reims & de Mouson. Sur la fin de sa vie il mit des abbez ou d'autres superieurs dans tous ces monasteres, & se retira à Brogne, pour en prendre un soin

Hist. transl. sec. 5. Bened. p. 290.

Mabill. abs. n. 6. p. 150.

soin particulier. Enfin il y mourut en 959. le troisiéme d'Octobre jour auquel l'église honore sa memoire. *Martyr. R. 3. Oct.*

XXVI. S. Jean de Gorze. *Vita n. 9. p. 368.*

Un autre moine illustre du même temps étoit Jean, depuis abbé de Gorze. Il nâquit à Vendieres entre Metz & Toul, & étudia fort bien la grammaire, l'écriture sainte, les canons & les loix civiles. S'étant donné à Dieu, il fit une confession generale, & reçut la penitence que lui imposa Humbert reclus à Verdun, renommé par sa vertu & sa science; & depuis ce temps Jean ne mangea point de viande, & pratiqua des jeûnes très-rigoureux. Aïant oüi parler d'un solitaire nommé Lambert, qui vivoit dans la forêt d'Argonne, il alla le trouver, désirant ardemment de mener la vie d'ermite. Mais Lambert étoit un homme rustique & ignorant, dont la pieté consistoit à s'accabler de travail, quelquefois hors de raison: vivant d'une façon si extraordinaire; qu'il étoit difficile de le voir sans rire. Il ne se mettoit point en peine de couvrir son corps, même pour satisfaire à la pudeur. Pour sa nourriture il faisoit souvent un pain qui lui duroit deux mois, & dont il rompoit tous les jours à coups de coignée un morceau qu'il prenoit au poids. Il mangeoit quand il n'en pouvoit plus, après deux ou trois jours de jeûne, de jour ou de nuit, sans aucune heure reglée. Quand la fantaisie lui prenoit, il alloit dans les villes & les villages, puis tout d'un coup il se renfermoit dans sa cellule. Il commençoit quelquefois la messe à minuit, quelquefois le soir ou à la pointe du jour.

Jean de Vendieres ne laissa pas de vivre quelque temps avec ce solitaire, s'étant enfermé dans une cellule, où plusieurs personnes de Verdun le venoient voir pour s'édifier par ses discours. Ils lui conseillerent de quit-

ter cet extravagant; & de l'avis de Humbert il fit le voïage de Rome : alla juſques au mont Gargan, & viſita en paſſant le Mont-Caſſin & les monaſteres voiſins de Naples. A ſon retour il demeura chez lui, ne trouvant point de lieu où il pût vivre à ſon gré en communauté; & pratiqua en ſon particulier la vie monaſtique, veillant, priant & jeûnant rigoureuſement. Humbert le fit connoître à Einolde ou Egilnolde, qui menoit à peu près la même vie de ſon côté. Il avoit été primicier de l'égliſe de Toul, puis archidiacre; & aïant donné tout ſon bien aux pauvres, il paſſa quelque temps dans une caverne. Enfin ils ſe joignirent ſept, & réſolurent de paſſer en Italie, pour y pratiquer la perfection de la vie monaſtique: vivant du travail de leurs mains, dans les païs fertiles; mais abandonnez, que Jean avoit remarquez aux environs de Benevent. Mais Adalberon évêque de Metz en aïant eu connoiſſance, leur donna l'abbaïe de Gorze, qui avoit été ruinée par les Normands. Ils y entrerent l'an 933. & élurent pour abbé Einolde, & Jean pour cellerier.

Vita Joan. Gorz. n. 72.

Il étoit très-propre à cette charge, entendant parfaitement le menage de la campagne & l'adminiſtration du temporel. Auſſi dès le commencement, voïant l'abbé Einolde embaraſſé de ces ſoins exterieurs, il offrit de l'en ſoulager, l'exhortant à s'appliquer uniquement à la vie interieure ſuivant ſon attrait. Jean, quoique très-ferme en ſes réſolutions, obéïſſoit ponctuellement au moindre mot de l'abbé : qui l'éprouva pluſieurs fois, en lui faiſant changer exprès d'obedience. Il le fit prevôt du monaſtere, puis l'obligea à s'en démettre : enſuite il le fit doïen, puis cel-

lerier. Il lui donna la charge du veſtiaire, de l'hoſpitalité de l'infirmerie, & le trouva prêt à tout. Il lui rendoit un compte exact de toute la dépenſe juſques à une obole, quoique l'abbé voulut s'en rapporter à lui.

Outre les études qu'il avoit faites avant ſa converſion, il fit encore beaucoup de lectures dans le monaſtere. Premierement des morales de S. Gregoire, qu'il lût pluſieurs fois de ſuite, enſorte que preſque tous ſes diſcours en étoient tirez. Il lût auſſi ce qui lui tomba entre les mains de S. Auguſtin, de S. Ambroiſe, de S. Jerôme & des autres peres; mais les livres étoient alors difficiles à trouver, par le refroidiſſement des études. Il lût tout au long les traitez de S. Auguſtin ſur S. Jean, ſur les pſeaumes & de la cité de Dieu. Enfin il travailla beaucoup ſur les livres de la Trinité; & à l'occaſion de ce qui eſt dit des relations des perſonnes divines, il ſe mit à étudier les categories, l'introduction de Porphyre, & toute la dialectique. Il s'y appliqua long-temps & fortement; mais l'abbé Einolde, qui ſçavoit par experience, la difficulté & le peu de fruit de cette étude, trancha court, en lui défendant de s'y appliquer davantage; & lui ordonnant d'étudier plûtôt l'écriture ſainte. Il s'y mit tout entier, & étudia beaucoup S. Gregoire ſur Ezechiel; car il aimoit ſingulierement ce ſaint docteur. Il liſoit les vies des peres pour les imiter, & ſçavoit preſque par cœur celle de S. Jean l'aumônier: ſans que toutes ſes études le détournaſſent de ſes occupations exterieures. n. 8.

Comme ſa charge de cellerier l'obligeoit à converſer avec les ſeculiers, il ſe plaignoit que pour peu qu'il fût avec eux, il ſe relâchoit de ſon obſervance ordinai- n. 36.

re ; & que les repas que la bienſéance obligeoit de leur donner, étoient toujours de grande dépenſe à la maiſon. Car il en menageoit les biens avec tant de ſoin, qu'on l'accuſoit d'avarice ; quoiqu'il n'emploïât jamais au-
*. 92. cune mauvaiſe voïe pour les augmenter. Il jeûna long-temps au pain & à l'eau tous les jours, excepté les fêtes. Enſuite l'abbé voïant qu'il alteroit ſa ſanté, le réduiſit à ne jeûner ainſi que les deux carêmes avant Pâques & avant Noël ; mais il commençoit ce dernier au treiziéme de Septembre. Outre l'abbaïe de Gorze, l'évêque Adalberon réforma les monaſteres de S. Clement & de S. Arnould de Metz.

XXVII. Egliſe de Normandie.

Frod. chron. 943. 437.

Les Normands n'étoient pas ſi bien convertis, qu'il ne ſe trouvât encore chez eux des païens. Leur duc Guillaume Longue-épée, aïant été tué en trahiſon par Arnoul comte de Flandres en 943. Hugues le grand duc de France combattit ſouvent avec les Normands païens, qui étoient entrez dans le païs, ou qui retournoient au paganiſme ; & ils tuerent grand nombre de ſon infanterie chrétienne. Toutefois il prit Evreux malgré eux, à la faveur des Normands chrétiens qui étoient dedans. Le roi de France Louis d'Outre-mer marcha vers Roüen, & combattit contre Tourmond Normand apoſtat, qui vouloit ramener les autres à l'idolâtrie, même le jeune duc Richard fils de Guillaume, & conſpiroit contre le roi avec un roi païen nommé Setric ; mais ils furent vaincus, & Tourmond tué. L'archevêque de Roüen n'aidoit pas au progrès du chriſtianiſme. C'étoit Hugues moine de S. Denis que le duc Guillaume avoit mis ſur ce grand ſiege en 942. Il étoit d'illuſtre naiſſance, mais il oublia tellement la ſainteté de ſa profeſſion, qu'il s'abandonna à la débauche, & eut grand

Order. l. 5. c. 45. Acta arch. Roth. to. 2. Analect. p. 437.

nombre d'enfans. Il diſſipa les biens de l'égliſe & donna à Raoul ſon frere, ſeigneur très-puiſſant, une terre conſiderable du domaine de l'archevêché. Hugues tint le ſiege de Roüen quarante-ſept ans, & ne mourut qu'en 989.

XXVIII. S. Odon de Cantorberi.

En Angleterre Plegmond archevêque de Cantorberi, mourut vers l'an 922. aïant tenu ce ſiege trente-quatre ans. Son ſucceſſeur fut Athelme pendant trois ans, à qui ſucceda Vulfelme en 925. & à celui-ci ſaint Ode ou Odon en 942. Il étoit fils d'un ſeigneur Danois païen établi en Angleterre, qui lui voïant de l'inclination pour la religion chrétienne, l'en détournoit autant qu'il pouvoit; ne voulant pas même ſouffrir, qu'il nommât Jeſus-Chriſt. Le jeune Odon ne laiſſoit pas de continuer à fréquenter les égliſes & de rapporter au logis les bonnes inſtructions qu'il y entendoit; de quoi ſon pere outré de colere le deshérita; & le jeune homme ravi de perdre pour Dieu tout ce qu'il pouvoit eſperer ſur la terre, quitta ſes parens, & ſe mit au ſervice d'Athelme, un des principaux ſeigneurs & des plus pieux de la cour du roi Alfrede. Celui-ci voïant la bonne inclination d'Odon, le reçut avec une affection de pere, lui donna tous les ſecours neceſſaires & le fit bien étudier. Etant baptiſé, il reçut la tonſure clericale & les ordres juſques au ſoudiaconat, où il demeura quelques années, à cauſe de ſa jeuneſſe; mais depuis qu'il fut ordonné prêtre, il fut en grande veneration au duc Athelme & aux autres ſeigneurs qui ſe confeſſoient à lui & recevoient ſes conſeils.

Sup. l XIV. *n.* 8. *Act. SS. Ben. ſæc. 5. p.* 40. *Vita ibid. p.* 288.

Odon fit avec ce duc le voïage de Rome, pendant lequel il le guérit par ſes prieres, lui faiſant boire du

vin ſur lequel il avoit fait le ſigne de la croix. Après la mort du duc Athelme & du roi Alfrede, il fut en grande eſtime auprès du roi Edoüard ſon fils & du roi Edelſtan fils d'Edoüard, qui le fit évêque de Schireburne, malgré ſa réſiſtance, par le choix du clergé & du peuple ; & Vulfelme alors archevêque de Cantorberi, le conſacra avec joïe. Edelſtan crut devoir à ſes prieres une grande victoire qu'il remporta ſur les païens l'an 938. quatorziéme de ſon regne. Ce prince mourut trois ans après en 941. Son frere Edmond lui ſucceda, & l'évêque Odon ne lui fut pas moins cher. Vulfelme archevêque de Cantorberi étant mort peu de temps après ; le roi preſſa Odon de prendre ſa place ; mais il s'en défendit par l'autorité des canons, qui condamnent les tranſlations. Le roi lui repreſenta, que S. Pierre avoit été transferé d'Antioche à Rome, & pluſieurs autres rapportez dans l'hiſtoire, ſans toutefois les nommer : enfin qu'en Angleterre même S. Mellit avoit paſſé de Londres à Cantorberi & S. Juſt de Rocheſter. Odon ſe rendit à ces exemples, mais il oppoſa une autre difficulté. Tous ceux, dit-il, qui ont rempli le ſiege de Cantorberi depuis la converſion des Anglois, ont été moines : je ne veux pas violer une ſi ſainte & ſi ancienne coutume, auſſi-bien deſirai-je depuis long-temps d'embraſſer la profeſſion monaſtique. Le roi loüa ſon humilité & ſa pieté ; & l'on envoïa en diligence au monaſtere de Fleury ſur Loire, qui étoit alors en très-grande réputation pour la régularité de l'obſervance ; au lieu qu'elle étoit fort tombée en Angleterre. L'abbé de Fleuri vint lui-même apporter à Odon l'habit monaſtique ; & après l'avoir reçu, il prit poſſeſſion du ſiege de Cantorberi vers l'an 942.

Quelque temps après il fit des conſtitutions pour la conſolation du roi Edmond & l'inſtruction de ſon peuple, compriſes en dix articles. Il y recommande l'immunité des égliſes, défendant de les charger d'aucun tribut : il marque les devoirs du roi & des ſeigneurs, particulierement l'obéiſſance aux évêques. Les devoirs des évêques, ſur tout la viſite du dioceſe tous les ans : les devoirs des prêtres, des clercs & des moines, recommandans à ceux ci la ſtabilité & le travail des mains. Le reſte regarde tout le peuple. On trouve auſſi une lettre ſynodale à ſes ſuffragans, qui ſemble être du même temps.

To. 9. conc. f. 629.

c. 1. *c. 2.* *c. 3.* *c. 4 5.* *c. 6.*

Le roi Edmond de ſon côté fit des loix, dont pluſieurs regardent la religion. Il y recommande la continence aux clercs, ſous peine de perdre leurs biens temporels & la ſépulture après leur mort. Il charge les évêques des réparations des égliſes & promet ſûreté à ceux qui s'y refugient. C'eſt que les meurtres & les violences n'étoient pas moins frequens en Angleterre qu'en France : comme il paroît par ces mêmes Loix.

Ibid. p. 612. *c. 1.* *c. 5.* *p. 616.*

Ce roi connoiſſant le merite de l'abbé Dunſtan, le fit venir auprès de lui pour l'aider de ſes conſeils ; mais quelque temps après ſur de faux rapports, il le chaſſa de ſa cour. Au bout de trois jours étant à la chaſſe, il penſa tomber dans un précipice ; & croïant que c'étoit une punition de ſa faute, il promit à Dieu de rappeller Dunſtan, & fut auſſi-tôt delivré de ce péril. Il l'envoïa querir, lui promit une amitié perpetuelle ; & lui donna la terre de Gleſton ou Glaſtembury au païs d'Oüeſſex, aujourd'hui dans le comté de Sommerſet. C'étoit un très-ancien monaſtere, près duquel Dunſtan étoit né la premiere année du regne d'Edelſtan, qui

XXIX.
Commencement de ſaint Dunſtan.

Vita Dunſt. n. 18. Act. Ben. ſæc. 5. p. 669.

Monaſt. Angl. to. 1. p. 1. Vita 3. p. 660.

& ap Bol. 19. Maj. to. 7. p. 514.

fut l'an 924. Ses parens étoient de la premiere nobleſſe, & dès l'enfance ils le firent élever dans cette maiſon de Glaſtemburi, où demeuroient quelques Hibernois qui inſtruiſoient la jeuneſſe. Mais il n'y avoit plus de moines, & les rois s'en étoient approprié les domaines. Dunſtan y aïant commencé ſes études & reçu les ordres mineurs paſſa à Cantorberi auprès de l'archevêque Ethelme ſon oncle paternel, qui le recommanda au roi Edelſtan & le mit à ſon ſervice. Comme il réüſſiſſoit parfaitement en tout, ſon merite lui attira des envieux, qui l'accuſerent auprès du roi d'être magicien & d'avoir commercé avec les démons. On dit que le fondement de ce reproche fut, qu'en une certaine occaſion, Dunſtan aïant pendu ſa harpe contre une muraille, elle joüa toute ſeule, & chanta une antienne.

Il quitta la cour de lui-même, ſans attendre d'être congedié, & ſe retira près d'Elfege évêque de Vinchеſtre ſon parent, qui l'exhorta à embraſſer la vie monaſtique; mais le jeune homme y réſiſta quelque temps croïant devoir ſe marier. Une maladie qui le réduiſit à l'extrémité, le détermina, & en étant revenu; il reçut l'habit monaſtique de la main de l'évêque, qui enſuite l'ordonna prêtre après les interſtices canoniques, lui donnant pour titre l'égliſe de Notre-Dame de Glaſtemburi. Car les moines, non plus que les autres, n'étoient point ordonnez ſans titre. Après avoir reçu quelque temps les inſtructions de l'évêque Elfege, pour ſe fortifier contre les tentations; il retourna à Glaſtemburi ſervir l'égliſe de ſon titre, près de laquelle il ſe fit une cellule, ou plûtôt une cave ſi étroite, qu'elle reſſembloit à un ſépulchre. Elle n'avoit que

Mabill. hic. p. 66. Vp.

cinq

cinq pieds de long, deux & demi de large, & la hauteur neceſſaire pour y pouvoir être debout. La porte faiſoit un des côtez, & avoit de petites fenêtres par où il recevoit du jour pour travailler. Il jeûnoit & prioit aſſiduëment, & cette maniere de vie lui attira bien-tôt des viſites de toutes ſortes de perſonnes, qui publioient ſes vertus.

Son pere & ſa mere étant morts, il ſe trouva leur ſeul heritier ; car en Angleterre comme ailleurs, les moines n'étoient point exclus des ſucceſſions. Dunſtan donna à l'égliſe de Glaſtemburi les terres les plus proches qui ſe trouverent être à lui, & du reſte de ſon patrimoine, il fonda en divers lieux cinq monaſteres, où ſe formerent depuis par ſes ſoins de grandes communautez. Le roi Edelſtan lui aïant donné tout ce qui étoit de ſon domaine à Glaſtemburi, il commença peu de jours après à y jetter les fondemens d'une égliſe plus magnifique, & à y bâtir des lieux reguliers. Quand tout fut achevé, il y aſſembla une grande communauté de moines, dont il fut le premier abbé, & les conduiſit à une grande perfection. La doctrine & la pieté reluiſoient tellement dans ce monaſtere, que l'on en tira dans la ſuite un grand nombre d'évêques & d'abbez : enſorte que ſaint Dunſtan fut le principal réparateur de la religion par toute l'Angleterre.

XXX. Image miraculeuſe d'Edeſſe.

En Orient l'empereur Romain Lecapene, fit venir d'Edeſſe l'image miraculeuſe de J. C. que l'on y gardoit, & il la fit apporter à C.P. Or nous voïons ce que l'on croïoit de cette image, par un diſcours de l'empereur Conſtantin Porphyrogenete, qui en raconte ainſi l'hiſtoire. Abgar ſeigneur d'Edeſſe avoit un ſerviteur

Poſt Theoph. p. 268. n. 48. Gr. ap. Combef. Sur. 16. Aug.

nommé Ananias, qui paſſant par la Paleſtine pour aller en Egypte, vit Jeſus-Chriſt, & fut touché de ſes diſcours & de ſes miracles. A ſon retour il s'en informa plus exactement, eſperant qu'il gueriroit ſon maître affligé de la goute & de la lépre noire. Sur ſon rapport Abgar écrivit une lettre à J. C. où il le prioit de venir chez lui, lui offrant ſa ville pour retraite contre la mauvaiſe volonté des Juifs. Ananias fut chargé de la lettre, & comme il ſçavoit peindre, Abgar lui ordonna, que s'il ne pouvoit amener Jeſus-Chriſt, il apportât au moins ſon portrait. Ananias étant arrivé en Judée, trouva Jeſus-Chriſt environné d'une ſi grande foule, qu'il ne pût en approcher. C'eſt pourquoi il s'aſſit ſur une pierre élevée, & commença à faire ſon portrait ſur un papier. Jeſus connoiſſant en eſprit ce qui ſe paſſoit, le fit appeller par ſaint Thomas, & quand il fut devant lui, avant que d'avoir vû la lettre, il lui dit le ſujet de ſon voïage. Puis il fit réponſe à Abgar par une lettre, où il promettoit de lui envoïer un de ſes diſciples pour le guérir.

Jeſus aïant donné ſa lettre à Ananias, vit qu'il étoit en peine d'accomplir l'autre commandement de ſon maître touchant le portrait. C'eſt pourquoi s'étant lavé le viſage avec de l'eau, il l'eſſuïa d'un linge où ſon image ſe trouva auſſi-tôt imprimée, & il le donna à Ananias. En retournant il arriva à Hierapolis, où il logea hors de la ville, & cacha le linge dans un monceau de briques neuves; mais à minuit il y parut un grand feu qui ſembloit menacer toute la ville. Les habitans allarmez aïant trouvé Ananias, l'obligerent à dire ce qu'il portoit, & on trouva ſur une brique qui avoit touché le linge un portrait ſemblable qu'ils re-

tinrent, & que l'on gardoit encore à Hierapolis. Ananias continua ſon chemin, & apporta à Edeſſe la lettre & l'image. On contoit encore la choſe d'une autre maniere. On diſoit que lorſque Jeſus ſua du ſang avant ſa paſſion, un de ſes diſciples lui donna ce linge dont il s'eſſuïa, & y imprima ſon image, & le donna à garder à ſaint Thomas, de qui ſaint Thadée le reçût, & le porta à Edeſſe. Car on aſſuroit que Jeſus après ſon Aſcenſion, avoit envoïé ſaint Thadée à Edeſſe avec cette image; & qu'Abgar avoit été bien-tôt averti de ſon arrivée par le bruit de ſes miracles. Quand l'apôtre vint devant lui, il portoit l'image miraculeuſe attachée à ſon front, & il en ſortoit une lumiere que les yeux ne pouvoient ſouffrir. Abgar étonné ſe leva de ſon lit & courut au-devant, ne ſe ſentant plus de ſon mal. Il prit la ſainte image, la mit ſur ſa tête, ſur ſes lévres, ſur ſes yeux, ſur tout ſon corps, & ſe trouva parfaitement guéri, excepté un peu de lépre qui lui reſta ſur le front; mais elle s'effaça, quand il reçût le baptême. Il y avoit à la porte d'Edeſſe une idole, que tous ceux qui y entroient étoient obligez d'adorer. Abgar la fit ôter, & mit à la place la ſainte image collée ſur une planche & ornée d'or; & elle y fut honorée pendant tout ſon regne & celui de ſon fils. Mais ſon petit-fils étant retourné à l'idolâtrie, voulut ôter la ſainte image & rétablir l'idole. L'évêque pour conſerver la ſainte image, fit continuer la muraille devant la niche où elle étoit, après avoir mis dedans une lampe allumée & une tuile deſſous: ainſi elle demeura pluſieurs ſiecles cachée & inconnuë.

Environ cinq cens ans après le temps d'Abgar, Coſroës roi de Perſe aſſiegea Edeſſe. Il l'alloit prendre *Sup. lib. XXXIII. n. 8.*

quand l'évêque nommé Eulalius apprit par revelation, qu'il y avoit une image miraculeuſe & le lieu où elle étoit. Il trouva la lampe encore allumée, & ſur la tuile qui couvroit l'image, une autre image toute pareille. L'huile de cette lampe brûla les mineurs & les machines des Perſes, & la preſence de l'image tourna contr'eux le feu qu'ils avoient allumé contre la ville ; enfin Coſroës fut contraint de lever le ſiege. Quelque temps après ſa fille étant poſſedée, le demon dit, qu'il ne ſortiroit point, ſi on ne faiſoit venir l'image d'Edeſſe. Coſroës en aïant écrit au gouverneur & à l'évêque, ils craignirent quelque ſurpriſe, & firent faire une copie fidele de l'image, qu'ils envoïerent, gardant l'original. A peine fut-elle entrée en Perſe, que le démon promit de ſortir, pourvû qu'elle retournât : ainſi Coſroës la renvoïa avec des preſens. L'hiſtorien Evagre qui vivoit du temps de Coſroës, attribuë auſſi à l'image miraculeuſe la levée du ſiege d'Edeſſe ; & c'eſt le premier qui parle de cette image. L'empereur Conſtantin aïant ainſi raconté l'origine & la découverte de cette image, vient à ce qui s'étoit paſſé de ſon temps, quatre cens ans après l'ancien Coſroës ; & le raconte ainſi.

Evag. 4. hiſt. c. 27.

L'empereur Romain Lecapene, deſiroit paſſionément de faire venir la ſainte image à C. P. où étoient déja tant de précieuſes reliques. Il avoit pluſieurs fois envoïé à Edeſſe, demander l'image & la lettre de N. S. offrant en échange deux cens Saraſins captifs, & douze mille pieces d'argent. Enfin l'an du monde 6452. qui eſt de J.C. 944. l'émir d'Edeſſe envoïa dire, qu'il acceptoit ces conditions, demandant de plus une bulle d'or, par laquelle l'empereur promit, que jamais les

Romains n'attaqueroient les quatre villes de Roha, Charres, Saroze & Samosate, & ne pilleroient leur territoire. L'empereur envoïa Abraham évêque de Samosate pour recevoir la sainte image & la lettre; & de peur de surprise, il emporta l'image miraculeuse & ses deux copies; celle qui avoit été faite pour envoïer en Perse, & une autre que l'on honoroit dans l'église des Nestoriens; mais on les renvoïa depuis, ne gardant que l'original. Les chrétiens d'Edesse firent beaucoup de bruit, ne pouvant se résoudre à perdre ce tresor, qu'ils regardoient comme la sauve-garde de leur ville; mais l'émir des Sarasins les obligea partie de gré partie de force à tenir le traité.

L'histoire Orientale parle aussi de cette translation, & dit: que sur la proposition des Romains les habitans de Rouha, c'est ainsi qu'ils nomment Edesse, écrivirent au calife Moctafi qui regnoit alors, & qu'il ordonna au visir d'assembler tous les cadis & les grands pour déliberer sur cette affaire. Quelques-uns dirent, qu'il étoit honteux aux Musulmans, de donner cette image aux Romains; d'autres soutinrent qu'il étoit loüable de racheter à ce prix des Musulmans captifs; & cet avis l'emporta. *Elmac. lib. 3. c. 22. p. 213.*

L'empereur Constantin raconte ensuite comment la sainte image fut apportée à C. P. Elle y arriva le quinziéme d'Août l'an 944. & fut d'abord dépossée dans l'église de Notre-Dame de Blaquernes, où l'empereur celebroit la fête de l'Assomption. Le lendemain on la porta solemnellement à sainte Sophie, & enfin elle fut mise dans l'église du Phare, la principale des chapelles du palais. Il raconte un grand nombre de miracles arrivez à cette occasion, tant pendant tout le voïage, qu'à *Const. C. P. lib. 4. c. n. 37.*

C. P. & c'eſt le contenu de ce diſcours attribué à l'empereur Conſtantin Porphyrogenete. L'égliſe Grecque celebre la fête de cette tranſlation le même jour ſeiziéme d'Aout.

XXXI. Simeon Metaphraſte.

C'eſt le temps de Simeon Metaphraſte, ſi fameux par ſon recueil de vies des ſaints. Il naquit à C. P. d'une famille illuſtre, & aïant été élevé avec grand ſoin, fit beaucoup de progrès dans l'étude des belles lettres. Dans la ſuite il parvint aux grandes charges, il fut maître des offices & logothete ou grand tréſorier, & emploïé à diverſes negociations importantes. Etant encore jeune, il alla dans l'iſle de Crete à la ſuite d'Hirmerius grand capitaine, ſous le regne de Leon le philoſophe, & vers l'an 900. & ce fut dans ce voïage qu'il apprit la vie de ſainte Theoctiſte de Leſbos, aſſez ſemblable à celle de ſainte Marie Egytienne. Il l'apprit d'un ſaint moine nommé auſſi Simeon, qui lui recommanda de l'écrire, & lui prédit pluſieurs choſes qui lui arriverent enſuite. Ce fut donc par-là qu'il commença à écrire les vies des ſaints.

Boll. præf. gen. to. 1. c. 1. 6. 3.

Pſell. ap. Allat. de Simeon.

Item ap. Sur. 27. Novemb.

Ap. Sur. 10. Novemb.

Enſuite il entreprit d'en recueillir autant qu'il pourroit, & y fut exhorté par l'empereur même, apparemment Conſtantin Porphyrogenete. Simeon avoit toutes les commoditez neceſſaires pour un ſi grand deſſein, entr'autres de grand biens, pour ne manquer ni de livres ni de copiſtes. Mais il ne ſe contenta pas de raſſembler les vies originales : il en changea le ſtyle, & les refit pour la plupart : les trouvant trop ſimples & trop éloignées du goût de ſon ſiecle, qui n'étoit pas celui du vrai & du naturel, mais du brillant & du merveilleux. Ainſi rapportant les actes des martyrs, il ne les donne pas dans leur premiere ſimplicité, mais il les

abrege ou les amplifie : il fait dire aux ſaints, non pas ce qu'ils ont dit en effet ; mais ce qu'il juge qu'ils devoient dire, & retranche ſouvent des paroles importantes. On en peut voir la difference en pluſieurs actes, dont les originaux ont été trouvez de nos jours, comme ceux des martyrs Tharaque, Probus & Andronic.

Ap. Sur. 12 Octob. Ruinart. acta ſinc. Sup. l. IX. n. 1. 2. &c.

Simeon ne s'eſt pas contenté de changer le ſtyle des actes, il y a ſouvent ajouté des miracles & d'autres faits qu'il a cru édifians, ſoit qu'il les ait inventez ou pris d'ailleurs. Nous en avons une exemple dans l'hiſtoire de ſaint Demetrius de Theſſalonique ; en la comparant avec celle qu'Anaſtaſe le bibliothecaire & Photius en avoient données dans le ſiecle précedent. Ainſi comme il eſt difficile de démêler ce que Metaphraſte a ajouté du ſien aux vies qui ont paſſé par ſes mains, elles ſont toutes ſuſpectes aux habiles critiques; & on ne peut s'y fier, qu'autant qu'elles ſont appuïées par d'autres monumens plus certains. Or il a recueilli un très grand nombre de vies ; & comme il étoit devenu très celebre par cet ouvrage, on lui a encore attribué pluſieurs autres vies auſquelles il n'avoit point travaillé. C'eſt de cet ouvrage que lui eſt venu le nom de Metaphraſte, qui ſignifie traducteur ; mais avec plus d'étenduë, & comprend auſſi la gloſe & la paraphraſe.

Ap. Sur. 8. Octob. Mabill. tom. 1. Analect. p. 65. Phot. bibli. c. 255. V. Till. tom. 5. p. 149.

XXXII. Fin de Romain Lecapene.

Romain Lecapene, qui avoit pris tant de ſoin de faire apporter cette image, ne la vit pas long temps à C.P. car la même année 944. l'indiction troiſiéme étant commencée le vingtiéme de Decembre, l'empereur Etienne ſon fils, ne pouvant ſouffrir ſa ſéverité, le fit enlever du palais & emmener dans l'iſle Proté, où on

An. 944.

Non. poſt Theoph. p. 270. 271. Luitpr. 4. c. 9.

AN. 945.

lui coupa les cheveux, & on l'obligea à prendre la vie monaſtique tout vieux & infirme qu'il étoit. Il avoit regné vingt-ſix ans. On loüe ſa charité pour les pauvres, dont on rapporte des exemples remarquables; il avoit grande confiance aux moines, & fonda des monaſteres. Mais ces bonnes œuvres ſont obſcurcies par ſon ingratitude envers l'empereur Conſtantin ſon gendre, & l'intruſion irreguliere de ſon fils Theophylacte ſur le ſiege de C. P. Outre qu'on l'accuſoit de mauvais commerce avec l'imperatrice Zoé mere de Conſtantin, & qu'il laiſſa un bâtard nommé Baſile d'une concubine Bulgare.

Cang. famill. Byz.

Romain fut vangé peu de temps après de ſes deux fils Etienne & Conſtantin. Car l'empereur Conſtantin Porphyrogenete, averti qu'ils avoient auſſi conſpiré contre lui, & jugeant bien qu'ils l'épargneroient moins qu'ils n'avoient épargné leur pere, les fit arrêter le vingt-ſeptiéme de Janvier ſuivant l'an 945. comme ils étoient à table avec lui. Ils furent emmenez en exil dans les iſles voiſines, & on leur fit couper les cheveux comme à des clercs. Peu de temps après aïant obtenu permiſſion d'aller voir leur pere, ils vinrent à l'iſle Proté, & le voïant revétu de l'habit monaſtique, ils furent ſenſiblement touchez. Le vieillard pleura, & dit ces paroles de l'écriture: J'ai engendré & élevé des enfans, & ils m'ont mépriſé. Il fut conſolé dans ſon exil par deux moines de grand merite, Sergius & Polyeucte. Celui-ci fut depuis patriarche, Sergius étoit neveu du fameux Photius; mais plus illuſtre par ſa vertu que par ſa naiſſance, & ſa ſcience n'étoit pas moindre que ſa vertu. Il avoit un grand diſcernement, une grande fermeté, beaucoup d'agré-

Iſa. 1. 2.
Anon. in Rom. n. 50. 51. p. 269.

ment

ment dans ſes manieres & dans ſes diſcours & une grande humilité. Romain étant encore empereur l'avoit toujours auprès de lui, & l'honoroit comme ſon pere ſpirituel.

Conſtantin ſon fils aïant voulu ſe révolter dans ſon exil, tua celui qui commandoit ſes gardes, & fut tué lui-même. Ce que Romain aïant vû en ſonge le même jour, il envoïa à tous les monaſteres & à toutes les laures, juſques à Jeruſalem & à Rome; & aïant aſſemblé trois cens moines au lieu où il étoit, le Jeudi-Saint il ſe preſenta dans l'égliſe ſans tunique & ſans manteau lorſque le prêtre alloit faire l'élevation du pain ſacré. Il tenoit un papier où étoient écrits tous ſes pechez, & les declara devant tout le monde. Les moines crierent *Kyrie eleiſon* en verſant des larmes; & Romain leur demanda l'abſolution s'inclinant à chacun d'eux. Ils la lui donnerent, il communia; & comme ils alloient ſe mettre à table, il donna à un petit garçon une corde & un foüet dont il lui frappoit les pieds en diſant: Entre mauvais vieillard; & il s'aſſit après tous les autres, pleurant & gemiſſant. Il envoïa ſa confeſſion cachetée aux autres caloïers ou moines, particulierement à Dermocaïte abbé du mont Olympe avec deux cens livres d'or. Celui-ci fit jeûner tous ſes moines pendant deux ſemaines, après leſquelles on prétend qu'il eut revelation que les pechez de Romain étoient effacez, & qu'ouvrant ſa confeſſion il ne trouva qu'un papier blanc. Il le montra à tous les moines, qui envoïerent à Romain une abſolution par écrit, & elle fut enterrée avec lui. *n. 3. p. 172.*

Nonobſtant cette penitence Romain ne laiſſa pas de conſentir à une conjuration, que forma le patriar- *n. 4.*

che Theophilacte ſon fils avec quelques autres pour le rétablir dans le palais. Mais la conjuration fut découverte & les coupables punis. Enfin le vieux Romain mourut le quinziéme de Juin, indiction ſixiéme, qui eſt l'an 948. dans l'iſle Proté lieu de ſon exil. Conſtantin Porphyrogenete regnoit ſeul depuis trois ans, c'eſt-à-dire, depuis qu'il eut fait arrêter Etienne & Conſtantin ; & il regna encore onze ans.

XXXIII. Turcs convertis. *Cedr. to. 2. p. 636.*

Vers ce temps-là un capitaine Turc nommé Bouloſoude ou plûtôt Boulogoudes vint à C. P. & feignant d'embraſſer la foi chrétienne, fut baptiſé & levé des fonds par l'empereur Conſtantin, qui lui donna la dignité de patrice & de grands biens ; après quoi il retourna chez lui. Peu de temps après un autre capitaine Turc nommé Gylas, vint à C. P. ſe fit baptiſer & reçut les mêmes honneurs & les mêmes bienfaits. Il emmena avec lui un moine nommé Hierothée, qui étoit en réputation de pieté, & que le patriarche Theophilacte avoit ordonné évêque pour la Turquie, où étant arrivé il convertit pluſieurs infideles. Gylas perſevera dans la foi ; il ne fit plus de courſes ſur les Romains, il prenoit ſoin des chrétiens captifs, il les rachetoit & les mettoit en liberté. Mais Boulogoudes apoſtaſia, attaqua ſouvent les Romains & les Francs, qui le prirent, & le roi Otton le fit pendre.

L'émir de Tarſe marchant contre les Romains, envoïa des troupes fourager à une bourgade, ou un prêtre nommé Themel celebroit le ſaint ſacrifice. Voïant approcher les Saraſins il quitta l'autel, & revêtu comme il étoit prit à ſes mains le marteau qui ſert aux Grecs de cloche ; & s'en ſervit ſi bien, qu'il bleſſa pluſieurs des ennemis, en tua quelques-uns, & mit les autres en

fuite. Il fut interdit par ſon évêque, & ne pouvant obtenir l'abſolution de cette cenſure, il paſſa chez les Saraſins, abjura le chriſtianiſme, & fit avec eux des courſes en Cappadoce, & dans les provinces voiſines juſques à celle d'Aſie proprement dite, & commit des maux incroïables.

XXXIV. S. Luc le jeune.

Boll. 7. Febr. to. 4. p. 83. Combef. auct. to. 2. p. 965.

C'eſt le temps de S. Luc le jeune ſolitaire fameux en Grece. Ses parens originaires de l'iſle d'Egine paſſerent dans la terre-ferme pour ſe garantir des incurſions des Arabes, & il nâquit en Theſſalie vers l'an 890. Dès l'enfance il pratiqua l'abſtinence & le jeûne, ne mangeant ni chair, ni œufs, ni fromage, vivant ordinairement de pain d'orge & de légumes & ne beuvant que de l'eau. Son pere l'occupant à garder un troupeau, il donnoit aux pauvres ſa nourriture & ſes habits, enſorte qu'il revenoit quelquefois au logis tout nud. Il entra d'abord dans un monaſtere à Athenes & y prit le petit habit; mais ſa mere l'en retira, & lui permit enſuite de vivre en ſolitude plus près d'elle ſur le mont de S. Joannice, & il s'y établit à l'âge de dix-huit ans. Ce fut-là qu'il reçut le grand habit monaſtique de deux moines venerables, qui alloient à Rome en députation; & qu'il logea en paſſant; car il exerçoit volontiers l'hoſpitalité. Il augmenta enſuite ſes jeûnes & ſes autres exercices de pieté, & reçut le don des miracles & de prophetie; enſorte qu'il prédit l'incurſion des Bulgares, qui ravagerent quelque temps après tout le païs.

Il dit un jour à ceux qui étoient avec lui: Il nous vient un homme qui porte un peſant fardeau & qui ſouffre beaucoup; puis il ſe retira ſur la montagne. Incontinent après vint un homme ſeul qui ne portoit rien

& demandoit Luc, disant avoir besoin de son secours. Il attendit sept jours, après lesquels le saint homme parut, & le regardant de travers, lui dit d'un ton rude : Qu'as tu affaire en ce desert ? Pourquoi laisse tu les pasteurs de l'église pour venir chercher des hommes rustiques & ignorans ? Comment ose-tu paroître étant chargé de si grands crimes ? Declare publiquement le meurtre que tu as commis, afin que Dieu te pardonne. Le pecheur effraïé dit : Homme de Dieu, pourquoi me demandez-vous ce que vous sçavez déja, quoique je l'aïe fait en secret ? mais pour vous obéïr je dirai tout. Alors il declara toutes les circonstances de son crime, & se jetta aux pieds du saint, le priant de ne le pas dédaigner. Luc le releva, lui donna les avis & les regles qu'il crut convenables ; lui ordonnant entr'autres choses, d'aller à la sépulture du mort, y répandre beaucoup de larmes, lui faire celebrer honorablement le service du troisiéme, du neuviéme & du quarantiéme jour : y faire s'il pouvoit au moins trois mille genuflexions, sur tout de pleurer son peché tout le reste de sa vie, & l'avoir toujours devant les yeux. Nous avons vû dans le huitiéme concile que les pecheurs s'adressoient à des moines pour leur demander le remede de leurs pechez ; mais ces penitences imposées par des laïques n'étoient que des préparations à l'absolution sacramentelle. Aussi Luc marque-t-il d'abord à ce meurtrier qu'il devoit s'adresser aux prêtres.

Sess. 9. Sup. lib. 2. n. 42.

Après qu'il eut passé sept ans au desert de S. Joannice, il fut obligé de quitter le païs avec tous les autres habitans, par la crainte des Bulgares, qui sous leur roi Simeon vinrent le ravager vers l'an 915. Luc se retira dans une isle, où les barbares étant encore passez il s'en

ſauva à la nage, & vint à Corinthe. Là le deſir de lire l'écriture ſainte le fit aller à l'école avec les enfans, quoiqu'il eut de la barbe & fût âgé d'environ vingt-cinq ans ; mais les mauvaiſes mœurs des écoliers le dégouterent bien-tôt de l'étude, & il ſe mit auprès d'un Stylite qu'il ſervit dix ans ; pêchant pour lui, portant du bois, & lui faiſant ſa cuiſine. La paix étant rétablie ſous Pierre roi des Bulgares, Luc revint au mont S. Joannice. Aïant appris que l'archevêque de Corinthe paſſoit par-là, il alla le trouver, & lui porta des herbes de ſon jardin. L'archevêque s'étant informé qui il étoit, voulut voir ſa cellule, & fort édifié de ſa maniere de vivre, il lui fit donner une certaine quantité d'or. Le ſaint homme le refuſa diſant : Seigneur, je n'ai point beſoin d'or, mais ſeulement de prieres & d'inſtructions. Toutefois voïant le prélat affligé de ſon refus, il prit une piece d'or. Puis il lui dit avec une grande humilité : Seigneur, nous autres que nos pechez ont réduits à demeurer dans les deſerts & les montagnes, comment pouvons-nous participer aux myſteres terribles ſans avoir de prêtres ? L'archevêque répondit : Il faut avoir un prêtre autant qu'il ſe peut. S'il eſt abſolument impoſſible, il faut mettre le vaſe des préſanctifiez ſur la ſainte table ſi c'eſt dans un oratoire : ſi c'eſt dans une cellule ſur un banc très-propre. Enſuite aïant deplié le voile, vous mettrez deſſus les ſaintes particules. Vous ferez brûler de l'encens, puis vous chanterez les pſeaumes des Typiques ou le Triſagion avec le ſymbole de la foi. Après avoir fait trois genuflexions, vous joindrez les mains, & vous prendrez avec la bouche le corps de Jeſus-Chriſt, en diſant *Amen*. Au lieu du précieux ſang, vous boirez du vin

dans une coupe qui ne ſervira à aucun autre uſage. Vous renfermerez avec le voile les autres particules dans le vaſe, & vous prendrez bien garde qu'il n'en tombe pas le moindre fragment, qui puiſſe être foulé aux pieds.

Luc fut encore obligé de changer quelquefois de demeure ; mais enfin il ſe fixa dans l'Attique en un lieu nommé Soterion, c'eſt-à-dire ſalutaire, & par abregé Sterion, où il y avoit une fontaine & du bois qu'il defricha, & en fit un jardin agréable, mais il en éloigna ſa cellule, afin d'être plus caché. Ce fut-là qu'il mourut ſaintement vers l'an 946. & y fut enterré : on changea ſa cellule en oratoire & il s'y fit quantité de miracles, comme il en avoit fait pluſieurs de ſon vivant. L'égliſe Grecque l'honore le ſeptiéme de Février, & le nomme S. Luc le jeune, non par rapport à l'évangeliſte ; mais pour le diſtinguer d'un autre Luc abbé en Sicile près le mont Ethna, plus ancien au moins d'un ſiecle.

XXXV. Artaud rétabli à Reims.

En France l'archevêché de Reims étoit toujours diſputé par Hugues & Artaud ; & l'un ou l'autre prenoit le deſſus ſelon que le prince qui le ſoutenoit étoit plus puiſſant. Car cette affaire regardoit autant l'état que l'égliſe, à cauſe des grands biens de cet archevêché & de ſa ſituation aux frontieres de France & de Lorraine. Le comte Hebert pere de l'archevêque Hugues mourut l'an 943. & le roi Louis reçut en ſes bonnes graces les enfans de ce comte, à la priere de Hugues comte de Paris leur oncle maternel. Le premier qui ſe reconcilia avec le roi fut l'archevêque Hugues, & le roi conſentit qu'il gardât le ſiege de Reims, à condition de rendre à Artaud les abbaïes qu'il avoit

Flod. chron. 943. & hiſt. 4. c. 30.

laiſſées, & de lui procurer un autre évêché. On devoit auſſi rendre à ſes freres les fiefs qu'ils tenoient de l'égliſe de Reims. Ainſi l'archevêque Hugues demeura pour lors en poſſeſſion. AN. 946.

Mais l'année ſuivante 944. les enfans de Hebert ſe broüillerent de nouveau avec le roi Louis qui fit piller par ſes vaſſaux les terres de l'égliſe de Reims. En 945. il vint aſſieger la ville amenant l'archevêque Artaud. Enfin par la médiation du comte de Paris, le *c.* 32. roi convint de lever le ſiege, à condition que l'archevêque Hugues ſe repreſenteroit à un parlement pour rendre compte au roi de tout ce qu'il lui demandoit. Le roi Louis fut enſuite pris par les Normands qui le tinrent près d'un an priſonnier de concert avec le comte de Paris. Etant délivré en 946. il fit venir à ſon ſe- *c.* 32. cours Otton roi de Germanie dont il avoit épouſé la ſœur Gerberge ; & ils aſſiegerent enſemble la ville de Reims. L'archevêque Hugues vit bien qu'il ne pouvoit *c.* 33. réſiſter, & ſes amis lui repreſenterent que s'il laiſſoit forcer la ville, on ne pourroit empêcher les rois de lui faire arracher les yeux. Il ſe rendit donc après trois jours de ſiege, à condition de ſortir ſain & ſauf, avec ceux qui le voudroient ſuivre. Alors les rois entrerent dans Reims, & Artaud fut remis dans ſon ſiege par deux archevêques Robert de Treves & Frideric de Maïence qui le tenoient par les deux mains.

L'archevêque Hugues ſe retira à Mouſon, & tenta inutilement l'année ſuivante de reprendre Reims avec le ſecours du comte de Paris. Mais Derolde évêque d'Amiens étant mort, il ordonna à ſa place un clerc de Soiſſons nommé Tetbauld. La même année 947. les deux rois Louis & Otton tinrent un parlement

AN. 946.

où l'affaire des archevêques de Reims fut examinée par les évêques. Hugues y produisit de prétenduës lettres d'Artaud au pape, portant qu'il renonçoit à l'archevêché; mais Artaud protesta qu'il ne les avoit jamais dictées ni souscrites. On ne put terminer l'affaire en cette assemblée, parce que ce n'étoit pas un concile, & on en indiqua un pour la mi-Novembre. Cependant on ordonna qu'Artaud demeureroit en possession du siege de Reims, & on permit à Hugues de demeurer à Mousson. Le concile se tint à Verdun: Robert archevêque de Treves y présida avec Artaud & Odolric archevêque d'Aix refugié à Reims: les évêques étoient Adalberon de Metz, Goslin de Toul, Hildebalde de Munster & Israël évêque dans la grande Bretagne; c'étoit sept en tout. Brunon abbé frere du roi Otton & deux autres abbez y assisterent. L'archevêque Hugues cité à ce concile par deux évêques n'y aïant pas voulu venir: on confirma à Artaud la possession du siege de Reims; & on indiqua un autre concile pour le treiziéme de Janvier.

Libell. Artal. p. 650. B.

Frod. c. 34. to. 9. cons. p. 622.

Il se tint à S. Pierre près de Mouson par Robert archevêque de Treves avec les évêques de sa province & quelques-uns de celle de Reims. L'archevêque Hugues vint lui parler sans vouloir entrer dans le concile; mais il envoïa aux évêques de prétenduës lettres du pape Agapit, par un de ses clercs qui les avoit apportées de Rome. Elles contenoient seulement un ordre de rendre à Hugues le siege de Reims, & ne parurent point conformes aux canons. Les évêques aïant pris le conseil des abbez & des autres habiles gens qui étoient au concile répondirent; qu'ils avoient un autre ordre du pape apporté par Frideric archevêque de Maïence,

&

& reçu par Robert de Treves en preſence des rois & des évêques de Gaule & de Germanie ; & qu'ils l'avoient déja en partie executé. Il n'eſt donc pas raiſonnable, ajouterent-ils, d'avoir plus d'égard à des lettres ſurpriſes par l'adverſaire d'Artaud ; & il faut achever la procedure canonique que nous avons commencée. On fit lire le canon dix-neuviéme du concile de Carthage touchant l'accuſateur & l'accuſé ; & en conſequence on jugea qu'Artaud devoit conſerver la communion eccleſiaſtique & la poſſeſſion du ſiege de Reims ; mais que Hugues, qui étant appellé à deux conciles avoit refuſé d'y venir, devoit être privé de la communion & du gouvernement de l'égliſe de Reims, juſques à ce qu'il vînt ſe juſtifier devant un concile general, qui étoit indiqué au premier jour d'Aouſt. Les évêques firent écrire en leur preſence le canon du concile de Carthage, y ajoutant leur decret, & l'envoïerent à Hugues. Il renvoïa le lendemain ce papier à Robert ; lui mandant ſeulement de bouche, qu'il n'obéïroit point à leur jugement. L'archevêque Artaud envoïa auſſi ſes plaintes à Rome par des ambaſſadeurs du roi Otton. Ils trouverent Agapit II. ſur le ſaint ſiege. Car Etienne VIII. mourut en 943. après l'avoir tenu trois ans & quatre mois ; & Marin II lui ſuccéda. Pendant trois ans & demi que dura ſon pontificat, il ne s'appliqua qu'aux devoirs de la religion, à réparer les égliſes & à aſſiſter les pauvres. Il mourut en 946. & eut pour ſucceſſeur Agapit qui tint le ſaint ſiege neuf ans & ſept mois.

AN. 948.

Libell. Art. p. 631.

Papebr. Conat.

Frod. Chr.

Ce pape envoïa au roi Otton pour légat Marin évêque de Polymarthe ou Bomarſo en Toſcane, afin d'aſſembler un concile general ; & il y appella par ſes let-

XXXVI. Concile d'Ingelheim.

AN. 948.

To.9.conc.p.623. Frod. c. 35.

tres quelques évêques de Gaule & de Germanie. Le concile se tint à Ingelheim dans l'église de saint Remi le septiéme de Juin 948. indiction sixiéme en presence des deux rois Otton & Louis. Le légat Marin y présidoit, & il y avoit trente-deux évêques lui compris, sçavoir cinq archevêques, Vicfred de Cologne, Frideric de Maïence, Robert de Treves, Artaud de Reims, Adaldague de Hambourg; & vingt-six évêques, dont les plus connus sont S. Udalric d'Ausbourg & Adalberon de Metz; la plûpart étoient d'au-de-là du Rhin. Il y avoit bon nombre d'abbez, de chanoines & de moines. Le légat lut la lettre de sa commission où le pape lui donnoit toute son autorité & à laquelle les rois, les évêques & tous les assistans declarerent qu'ils étoient prêts d'obéïr.

Ensuite le roi Louis se leva d'auprès du roi Otton, & de son consentement proposa sa plainte au concile contre Hugues comte de Paris, disant: J'ai été appellé d'Angleterre par les députez de Hugues & des autres seigneurs de France pour prendre possession du roïaume qui m'étoit échu par la mort de mon pere. J'ai été reconnu & sacré roi par les suffrages & les acclamations de tous les seigneurs & de toute la noblesse de France. Hugues toutefois m'a chassé, m'a pris frauduleusement, & m'a retenu prisonnier un an entier; & je n'ai pû obtenir ma liberté qu'en lui laissant la ville de Laon, qui restoit seule à la reine Gerberge pour y tenir sa cour avec mes serviteurs. Si on prétend que j'aïe commis quelque crime qui meritât un tel traitement, je suis prêt à m'en purger au jugement du concile, & suivant l'ordre du roi Otton, ou par le combat singulier.

AN. 948.

Après que le roi Louis eut fait sa plainte, l'archevêque Artaud se leva & fit lire la sienne en forme de lettre adressée au légat Marin & à tout le concile. Il y déduit tout au long ce qui s'étoit passé touchant l'archevêché de Reims depuis la mort d'Hervé & l'ordination de Seulfe : l'intrusion de Hugues, son ordination, son expulsion, la persecution qu'Artaud avoit souffert jusques à être réduit à vivre vagabond & se cacher dans les bois ; parce qu'il ne vouloit pas renoncer à son siege, & rendre son pallium. Enfin il rapportoit ce qui s'étoit fait aux deux conciles de Verdun & de Mouson. Après que ce libelle eut été lû & expliqué en langue Tudesque en faveur des rois, Sigebolde diacre de l'archevêque Hugues entra dans le concile avec des lettres qu'il avoit apportées de Rome, & déja presentées au concile de Mouson : disant qu'il les avoit reçûës à Rome du légat Marin qui étoit present. Marin montra les lettres que Sigebolde avoit portées à Rome, & les fit lire devant le concile. Elles contenoient que Gui évêque de Soissons, Hildégaire de Beauvais, Raoul de Laon & les autres évêques de la province de Reims les avoient envoïées pour demander au pape le rétablissement de Hugues & l'expulsion d'Artaud. Mais Raoul de Laon qui étoit nommé dans cette lettre & Fulbert de Cambrai soutirent que jusques là ils ne l'avoient jamais vûë, ni consenti à l'envoïer à Rome. Sigebolde ne put leur répondre rien de solide, quoiqu'il criât beaucoup & les chargeât de calomnies. Sur quoi le légat Marin demanda qu'il fût jugé canoniquement. Après qu'il eut été convaincu d'avoir avancé des faussetez, on lut les canons contre les calomniateurs, & le concile jugea qu'il devoit être dépose

p. 627.
Sup. l. LIV. n. 57.
p. 631.

AN. 948.

du diaconat, & envoïé en exil. Au contraire Artaud qui s'étoit preſenté à tous les conciles ſans jamais fuïr le jugement, fut maintenu dans la poſſeſſion de l'archevêché de Reims.

Le ſecond jour du concile, Robert archevêque de Treves demanda qu'on jugeât l'uſurpateur du ſiege de Reims, & le légat Marin l'ordonna. On lut les canons & les decrets des papes; en vertu deſquels Hugues fut excommunié. On traita pendant les jours ſuivans pluſieurs articles de diſcipline, & on dreſſa dix canons.

c. 1. Il eſt défendu ſuivant le concile de Tolede d'attaquer la puiſſance roïale à force ouverte ou en trahiſon. C'eſt pourquoi Hugues, c'eſt le comte de Paris, ſera excommunié pour avoir attaqué les états du roi Louis, s'il ne ſe ſoumet au jugement d'un concile. Artaud archevêque de Reims a été canoniquement rétabli dans
c. 2. ſon ſiege dont il avoit été chaſſé: Hugues qui l'avoit uſurpé a été excommunié; & ceux qui l'ont ordonné ou qu'il a ordonnez, ſeront ainſi excommuniez, s'ils ne viennent faire ſatisfaction au concile, qui ſe tien-
c. 3. dra à Treves le ſixiéme de Septembre. Le comte Hugues eſt encore menacé d'excommunication pour avoir chaſſé de ſon ſiege Raoul évêque de Laon, parce qu'il étoit fidele au roi Louis.

c. 4. On renouvelle les défenſes aux laïques, c'eſt-à-dire aux patrons, de mettre des prêtres dans les égliſes, ou de les en ôter, ſans la permiſſion de l'évêque. Souvent il y avoit de la ſimonie, & cet abus regnoit principa-
c. 8. lement au de-là du Rhin. Défenſe aux laïques de ſe rien attribuer des oblations des fideles, ni des dîmes;
c. 9. & la connoiſſance n'en appartient pas aux juges ſecu-

liers, mais au concile. On fêtera la semaine entiere à Pâques, & à la Pentecôte le lundi, le mardi & le mercredi. On jeûnera la grande litanie, c'eſt-à-dire, le jour de ſaint Marc, comme les Rogations. On les jeûnoit donc encore.

AN. 948. c. 6.

XXXVII. Concile de Treves.

Frod. chr. & hiſt. 4. c. 36. To. 9. conc. p. 632.

L'archevêque Artaud ſe rendit à Treves pour le concile avec Gui évêque de Soiſſons, Raoul de Laon & Vicfrede de Teroüanne. Ils trouverent le légat Marin qui les y attendoit avec Robert archevêque de Treves; mais point d'évêques de Lorraine ni de Germanie. Quand ils furent aſſemblez, le légat demanda aux évêques de France comment depuis le concile d'Ingelheim, le comte de Paris s'étoit conduit à leur égard & à l'égard du roi Louis. Ils répondirent, qu'il leur avoit encore fait beaucoup de maux & à leurs égliſes. Le légat demanda ſi on avoit rendu au comte ſes lettres de citation. Artaud répondit, qu'encore qu'il y en eût eu d'interceptées, il avoit été ſuffiſamment appellé tant par lettres que de vive voix. On demanda s'il y avoit quelque député de ſa part; & comme il ne s'en trouva point, on ordonna d'attendre juſqu'au lendemain.

Le lendemain il ne ſe trouva perſonne pour lui; & tous tant les clercs que les ſeigneurs laïques crioient qu'il le falloit excommunier; mais les évêques donnerent encore un délai de trois jours. On parla des évêques, qui étant appellez n'étoient pas encore venus, & de ceux qui avoient eu part à l'ordination de l'archevêque Hugues. Gui de Soiſſons ſe proſterna devant le légat Marin & l'archevêque Artaud, ſe declarant coupable; mais les deux archevêques Robert & Artaud intercederent pour lui auprès du légat, & il fut abſous. On trouva que Vicfred de Teroüanne n'avoit

AN. 948.

point eu de part à cette ordination. Un prêtre député de Tranſmar évêque de Noyon, declara qu'il n'avoit pû venir à ce concile, parce qu'il étoit griévement malade; & les évêques de France qui étoient preſens en rendirent témoignage.

Frod. c. 37.

Enfin le troiſiéme jour ſur les preſſantes inſtances de Ludolfe chapelain & deputé du roi Otton, Hugues comte de Paris fut excommunié; mais ſeulement juſques à ce qu'il vint à reſipiſcence, & qu'il fit ſatisfaction en preſence du légat ou des évêques qu'il avoit offenſez: ſinon il devoit aller à Rome demander ſon abſolution. On excommunia auſſi deux prétendus évêques ordonnez par l'archevêque Hugues, ſçavoir Tetbauld d'Amiens & Yves de Senlis. On excommunia un clerc de Laon accuſé par ſon évêque d'avoir fait entrer dans l'égliſe Tetbauld excommunié. Le légat Marin fit expedier des lettres pour citer Hildegaire évêque de Beauvais à comparoître devant lui, ou aller à Rome rendre compte de l'ordination de ces deux prétendus évêques, à laquelle il avoit aſſiſté. On cita auſſi Hebert frere de l'archevêque Hugues, pour venir à ſatisfaction des maux qu'il faiſoit aux évêques. C'eſt ce qui fut fait au concile de Treves. Les évêques s'en retournerent chez eux, & le chapelain Ludolfe mena le légat au roi Otton ſon maître. Il conſacra l'égliſe de Fulde rebâtie de neuf après avoir été brûlée l'an 937. & quand l'hiver fut paſſé il retourna à Rome. A ſon retour l'an 949. le pape Agapit tint un concile à S. Pierre où il confirma la condamnation de l'archevêque Hugues prononcée au concile d'Ingelheim, & excommunia le prince Hugues ſon oncle juſques à ce qu'il ſatisfit au roi Louis.

Regin. Cont. Herm. Frod. chr. 943.

AN. 948.

XXXVIII.
S. Mayeul abbé de Clugni.

Cependant Aimard abbé de Clugni aïant perdu la vûë, prit pour coadjuteur Mayeul né à Avignon, vers l'an 906. Poucher ſon pere étoit de la premiere nobleſſe, & ſi riche qu'il donna au monaſtere de Clugni vingt terres avec les égliſes qui en dépendoient, ſituées dans les dioceſes de Riés, d'Apt, d'Aix & de Siſteron. Mayeul étoit encore jeune quand il perdit ſon pere & ſa mere; & ſes terres aïant été ravagées par les barbares, il fut obligé de quitter ſon païs & d'aller en Bourgogne, où il ſe retira à Mâcon. Ces barbares étoient les Saraſins & les Hongrois; mais principalement les Saraſins, qui de leur fortereſſe de Fraſſinet faiſoient des courſes dans tous les païs voiſins. Le jeune Mayeul fut reçu à Mâcon par un ſeigneur de ſes parens; & après quelque ſéjour l'évêque nommé Bernon connoiſſant ſon beau naturel, le mit entre ſes chanoines, & lui recommandoit en ſecret de ſe conſerver dans la pureté, comme il fit. Aïant appris qu'il y avoit à Lion un docteur fameux, Antoine abbé de l'Iſle-Barbe, il alla étudier ſous lui, & y profita beaucoup pour les mœurs auſſi-bien que pour la doctrine. Car Lion étoit alors l'école la plus celebre du païs; & on y étudioit ſérieuſement les arts liberaux & la philoſophie.

Elog. ſæc. 5. actæ B. p. 322. p. 762. Boll. 11. Mai. to. 13. p. 657.

Sup. n. 6.

Mayeul en étant revenu, fut promû par tous les degrez juſqu'au diaconat par l'évêque de Mâcon qui le fit même archidiacre. Dans cette dignité il fit paroître principalement ſa charité envers les pauvres, s'appliquant auſſi à inſtruire les clercs qui venoient le trouver de divers lieux. Sa réputation devint telle que l'archevêché de Beſançon venant à vaquer, il fut élû par un commun conſentement du prince, du clergé

AN. 948.

& du peuple ; mais il le refuſa conſtamment, & conçut même dès lors la penſée de quitter le monde. Comme le monaſtere de Clugni eſt dans le voiſinage de Mâcon, Mayeul y faiſoit de fréquentes viſites, du temps de l'abbé Aimard, & y avoit ſouvent des entretiens ſpirituels avec les moines ; qui de leur côté le ſouhaitoient pour confrere comme un homme capable de les gouverner un jour. Celui qui contribua le plus à l'y attirer, fut Hildebrand prevôt du monaſtere, qui refuſa deux fois d'en être abbé. Enfin vers l'an 943. Mayeul embraſſa la vie monaſtique dans cette ſainte communauté.

Il ne s'y diſtingua que par ſes vertus, ſur tout l'obéiſſance & l'humilité. L'abbé le fit bibliothecaire & apocriſiaire : la premiere charge lui donnoit l'intendance des études ; & il s'en ſervoit pour détourner les moines de la lecture des poëtes profanes, même de Virgile. La fonction d'apocriſiaire comprenoit la garde du tréſor de l'égliſe & des offrandes, & le ſoin des affaires du dehors. Mayeul fut envoïé à Rome en cette qualité, & pendant ce voïage étant à Yvrée il guérit par l'onction de l'huile ſainte le moine Heldric qui l'accompagnoit. Il avoit été des premiers de la cour du roi d'Italie ; mais attiré par la réputation de Mayeul, il quitta ſa femme, ſes biens qui étoient grands & ſa charge, & vint ſe rendre moine à Clugni.

La ſixiéme année depuis que Mayeul y fut entré, c'eſt-à-dire l'an 948. l'abbé Aimard ſe ſentant vieux & aveugle, & craignant que ſes infirmitez ne fuſſent cauſe de quelque relâchement dans l'obſervance, le declara abbé du conſentement de toute la communauté. Et afin que Mayeul ne pût s'en excuſer, il prit le

conſeil

conſeil de quelques évêques & de quelques abbez. Nous avons l'acte autentique qu'il en fit dreſſer, où il déclare, qu'il lui donne le gouvernement du monaſtere de Clugni avec toutes les abbaïes & les autres lieux qui en dépendent. Cet acte fut ſouſcrit par Mainbolde évêque de Mâcon & par deux autres évêques, par deux abbez, & par cent trente moines, ſoit de Clugni, ſoit des monaſteres voiſins. Letolde comte de Mâcon & avoüé ou protecteur de l'abbaïe de Clugni donna ſes lettres d'approbation. Par cet acte Aimard prenoit plûtôt Mayeul pour coadjuteur que pour ſucceſſeur : car on trouve Aimard nommé comme abbé dans pluſieurs chartes des années ſuivantes juſques en 964. AN. 948.

XXXIX. Turquetul abbé de Croiland.

Vita ſec. 5. Act. B. p. 507. ex Ing.

La même année 948. ſe tint un concile à Londres, où Turquetul fut fait abbé de Croiland pour rétablir ce monaſtere. Il étoit neveu du roi Edouard le vieux, fils d'Etelvard ſon frere, & nâquit l'an 887. Le roi ſon oncle lui propoſa pluſieurs mariages avec des filles de ducs & de comtes, qu'il refuſa toutes par l'amour de la continence : c'eſt pourquoi le roi jugeant qu'il ſerviroit utilement l'égliſe, le vouloit préferer à tous les autres pour remplir les principaux ſiéges d'Angleterre. Il lui offrit l'évêché de Vincheſtre : mais Turquetul s'en déclarant indigne, le fit donner à Frideſtan ſon frere de lait. Le roi lui offrit encore l'evêché de Dorcheſtre par le conſeil de l'archevêque Plegmond : mais il le refuſa avec la même fermeté, & le fit donner à Ceolulfe ſon chapelain.

Le roi voïant donc que content de ſon patrimoine il étoit ſans ambition & ſans interêt, le fit ſon chancelier comme très-capable par ſa ſageſſe & ſa fidelité

AN. 948.

de regler toutes les affaires temporelles & ſpirituelles du roïaume ; & ce fut par ſon conſeil qu'en un même jour il donna à ſept égliſes des évêques qui furent ſacrez enſemble par l'archevêque Plegmond. Après la mort d'Edouard, Turquetul continua de ſervir le roi Edelſtan ſon fils, & même à la guerre, où il montra une valeur ſinguliere ; & toutefois il fut aſſez heureux pour ne tuer perſonne. Il ſervit de même le roi Edmond ; & ce fut par ſon conſeil qu'il rappella S. Dunſtan : car ce ſaint prêtre étoit l'ami intime & le confeſſeur du chancelier.

Sup. liv. LIV. *n.* 38.

Le roi Edmond fut tué le vingt-ſixiéme de Mai 946. après avoir regné ſix ans & demi, & eut pour ſucceſſeur ſon frere Edrede troiſiéme fils du roi Edouard. La ſeconde année de ſon regne il envoïa le chancelier Turquetul à Yorc pour maintenir dans ſon ſervice la Northumbre, où il craignoit une revolte. Le chancelier logea en paſſant au monaſtere de Croiland ruiné par les Normans plus de ſoixante & quinze ans auparavant. Toutefois il reſtoit encore cinq des anciens moines, dont deux s'étoient retirez en d'autres communautez : Les trois qui étoient demeurez à Croiland eſperoient toujours que Dieu leur envoïeroit quelqu'un pour rétablir leur maiſon. Ils allerent donc au-devant du chancelier ; & comme le jour finiſſoit, ils le prierent d'entrer chez eux. Ils le menerent d'abord faire ſa priere au petit oratoire qu'ils avoient dreſſé en un coin de leur égliſe ruinée, lui montrerent les reliques de ſaint Gutlac, & lui conterent l'hiſtoire de leur déſolation, dont il fut ſenſiblement touché. Puis le menant à leur hoſpice, ils emploïerent toutes leurs proviſions à le traiter lui & toute ſa ſuite le mieux

Sup. n. 28.

Sup. liv. LI. *n.* 54.

AN. 948.

qu'il leur fut poſſible : le priant d'interceder auprès du roi pour rétablir cette maiſon, ſuivant la volonté du roi Edelſtan ſon frere. Le chancelier le promit, & d'y donner même du ſien. Depuis ce jour il leur fut uni d'une affection fort tendre, & publioit par tout leur charité.

Au retour d'Yorc il y logea encore, & leur donna vingt livres d'argent : puis aïant rendu compte au roi du ſuccès de ſon voïage, il l'entretint auſſi de ce monaſtere, & lui fit promettre de le rétablir. Alors il déclara devant tout le monde qu'il vouloit s'y rendre moine lui-même : de quoi le roi fort ſurpris, lui repreſenta qu'étant déja avancé en âge, & aïant juſques-là vêcu délicatement, il auroit de la peine à pratiquer une vie ſi auſtere : de plus qu'il lui étoit neceſſaire pour les affaires de ſon roïaume. Le chancelier répondit : Seigneur, j'ai ſervi les rois vos freres & vous avec la fidelité que je devois ſelon mon pouvoir, permettez que je ſerve Dieu du moins en ma vieilleſſe : tant que je vivrai mes conſeils ne vous manqueront jamais : mais certainement je ne porterai plus les armes. Sa retraite étant réſoluë, il fit crier par les ruës de Londres que ceux à qui il devoit ſe trouvaſſent tel jour en tel lieu pour être païez, & que s'il avoit fait tort à quelqu'un, il le repareroit au triple. Après avoir ſatisfait tout le monde, il donna au roi ſoixante terres dont il étoit ſeigneur, à la reſerve de ſix voiſines de Croiland, qu'il donna au monaſtere pour offrir à Dieu la dîme de ſes biens.

Il vint à Croiland avec le roi la veille de l'Aſſomption quatorziéme d'Août 948. Il fit avertir les deux anciens moines qui s'étoient retirez ailleurs, & qui étoient

AN. 948.

recommandables par leur ſcience & leur vertu. Ils revinrent avec joïe ; & le jour de ſaint Barthelemi le chancelier Turquetul quitta l'habit ſeculier, & ſe revêtit du monaſtique au milieu des cinq anciens. Auſſi-tôt le roi lui donna le bâton paſtorale, & Ceolulfe évêque de Dorcheſtre qui étoit le dioceſain, lui donna la benediction abbatiale. Le même jour le nouvel abbé & les cinq anciens qui faiſoient toute la communauté remirent le monaſtere entre les mains du roi, qui donna les ordres neceſſaires pour rebâtir l'égliſe & les lieux reguliers.

Enſuite le roi, l'abbé Turquetul & deux de ſes moines allerent à Londres, où l'on tint un concile le jour de la Nativité de la ſainte Vierge, & là le roi donna ſolemnellement au nouvel abbé le monaſtere de Croiland, afin de lui en aſſurer la poſſeſſion à l'avenir. L'acte de cette donation eſt de l'an 948. ſouſcrit par les deux archevêques Vulſtan d'Yorc & Odon de Cantorberi, & par quatre évêques & deux abbez, dont l'un eſt ſaint Dunſtan. Turquetul ne voulut point retablir l'ancien droit d'immunité ou d'aſile de ce monaſtere, pour ne point participer aux crimes de ceux qui viendroient y chercher l'impunité. Plûſieurs hommes lettrez le ſuivirent dans ſa retraite & dix prirent l'habit monaſtique : les autres craignant l'auſterité de la regle garderent leur habit ſeculier, demeurant toutefois dans le monaſtere. Car ils ne pouvoient ſe réſoudre à quitter le ſaint abbé. Dans la ſuite il leur donna un logement ſeparé avec une chapelle, où ils faiſoient l'office du jour & de la nuit aux mêmes heures que les moines. Leur habit étoit uniforme & noir, mais ils n'obſervoient de la regle que la continence & l'obéiſſance. La plûpart finirent leurs jours dans cette communauté.

to. 9. Conc. p. 634.

AN. 948.

XL.
S. Adadalgue archevêque de Breme.

En Saxe Adaldague aïant été choisi pour l'archevêché de Brême dès l'an 936. reçut le bâton pastoral du roi Otton & le pallium du pape Leon VII. mais il fut ordonné comme ses prédecesseurs par l'archevêque de Maïence ; parce que son siége n'avoit point encore de suffragans. Il commença par obtenir du roi la liberté & l'immunité de la ville de Brême, contre l'oppression des seigneurs : ensuite il s'appliqua à la mission qu'il avoit reçûë du saint siége comme ses prédecesseurs, pour la conversion des infideles. Son zele fut appuïé par celui du roi Otton auprès duquel il avoit un grand crédit, en sorte qu'il le quittoit rarement : sans préjudice toutefois du service de son dioceſe & de sa mission.

Sup. Adam. lib. iv. c. 1.

Les Danois s'étant revoltez contre Otton, ce prince leur fit la guerre avec avantage, & réduisit leur roi Harold à demander la paix, à condition de relever de lui son roïaume, & de recevoir la religion chrétienne en Dannemarc. Harold se fit aussi-tôt baptiser avec sa femme & son fils encore enfant dont le roi Otton fut parrain. On rapporte aussi un miracle qui contribua à la conversion du roi Harold. Dans un festin où il étoit, il y eut contestation sur le culte des Dieux. Les Danois disoient que Jesus-Christ à la verité étoit un Dieu, mais qu'il y en avoit de plus grands, parce qu'ils montroient aux hommes de plus grands prodiges. Un prêtre nommé Poppon qui fut depuis évêque, soûtint que Jesus-Christ étoit le seul Dieu avec le Pere & le saint Esprit. Le roi Harold lui demanda s'il vouloit donner en sa personne la preuve de cette créance. Il le promit, & le roi le fit garder. Le lendemain matin il fit rougir un fer très-pesant, & com-

Vitiq. lib. 3. p. 35.

Ditmar. lib. 2. p. 18.

AN. 948.

manda à Poppon de le porter en témoignage de la foi chrétienne. Il le prit ſans heſiter, après l'avoir beni, le porta autant que le roi voulut : puis montra à tout le monde ſa main ſaine & entiere. Le roi Harold ordonna qu'on rejetteroit les idoles, & qu'on n'adoreroit que Jeſus-Chriſt.

Alors le Jutland ou Dannemarc de deçà la mer fut diviſé en trois évêchez ſoumis à l'archevêché de Hambourg ; mais le roi Otton les donnoit comme ſouverain du roi de Dannemarc. Le pape Agapit confirma à l'égliſe de Hambourg tous les privileges accordez par ſes prédeceſſeurs, & donna le pouvoir à l'archevêque Adaldague d'ordonner des évêques tant pour le Dannemarc que pour le reſte du Nort. L'archevêque ordonna donc les premiers évêques pour les trois égliſes de Sleſvic, de Rippen & d'Arhus & il leur recommanda les égliſes qui étoient au de-là de la mer Baltique en Finlande, en Zelande, en Schonen & en Suede. C'étoit la douziéme année de ſon épiſcopat, c'eſt-à-dire, l'an 948. & depuis cet établiſſement, la religion chrétienne fit de grands progrès dans tout le Nort.

XLI. Converſion des Sclaves.

Regin. Contin. 950. Sigeb. 950. Adam. II. c. 3.

Chr. Meſſ. ap. Mabill. ſæc. 5. p. 574.

Vers le même temps, c'eſt-à-dire, l'an 950. le roi Otton ſoumit Boleſlas duc de Boheme après une guerre de quatorze ans. Ce qui produiſit la converſion de la plûpart des Sclaves, qui promirent de païer tribut & de ſe faire chrétiens ; & on bâtit chez eux pluſieurs nouvelles égliſes, & pluſieurs monaſteres d'hommes & de femmes. Le païs fut diviſé en dix-huits cantons, qui embraſſerent tous la foi chrétienne, à la reſerve de trois.

Hadumar abbé de Fulde étant allé à Rome en pele-

rinage, le pape Agapit apprit de lui le differend qui étoit entre Herolde archevêque de Salſbourg & Gerard archevêque de Lorc ou Laureac, dont chacun ſe prétendoit métropolitain de toute la Pannonie. Pour terminer cette querelle, le pape écrivit une lettre à Gerard, où il déclare que ſon égliſe de Laureac a toujours été métropolitaine, & ſeulement pour les deux Pannonies, juſques aux incurſions des Huns, qui ruinerent cette ville, & obligerent l'archevêque à transferer ſon ſiége : que depuis Arnon fut établi premier archevêque de Salſbourg : mais que la tranquillité étant rétablie dans le païs, l'un & l'autre doit garder ſa dignité, en ſorte que l'archevêque de Salſbourg ait juriſdiction ſur la Pannonie Occidentale, & celui de Lorc ſur l'Orientale avec le païs des Avares, des Moraves & des Sclaves convertis ou à convertir : ſous peine à l'archevêque de Salſbourg de perdre ſa juriſdiction, s'il ne ſe ſoumet à ce jugement.

AN. 948.

To. 9. Conc. p. 618.

Cet abbé de Fulde Hadumar étoit fort conſideré du roi Otton, & par ſon ordre il retint en priſon dans ſon monaſtere Frideric archevêque de Maïence coupable de conjuration. On crut que ce fut par reſſentiment que lui & quelqu'autres évêques émeurent en 946. une forte perſecution contre les moines : ſoutenant qu'il valoit mieux en avoir peu d'excellens, qu'un grand nombre de négligens. Ils attaquerent d'abord les petits monaſteres, & vinrent enſuite aux grands. Pluſieurs moines ſentant leur propre foibleſſe, quitterent l'habit & leurs maiſons : mais cette entrepriſe n'eut pas de ſuite.

Mabill. Act. ſæc. 5. p. 120. Vitiq. lib. 2. p. 24.

XLII. Concile d'Aufbourg.

Le même Frideric archevêque de Maïence préſida à un concile que le roi Otton fit tenir à Aufbourg l'an

AN. 948. 952. seiziéme de son regne, indiction dixiéme le septiéme jour d'Août. Vingt-quatre évêques y assisterent tant de Germanie que de Lombardie, dont Otton venoit de se rendre maître. Dès l'année 945. Le roi Hugues abandonné des Italiens avoit cedé le roïaume à son fils Lothaire, & s'étoit retiré avec ses trésors en Provence, où il mourut. Quatre ans après, c'est-à-dire l'an 950. Lothaire fut empoisonné, & Berenger son competiteur demeura maître de l'Italie. Mais Adelaïde veuve de Lothaire appella le roi Otton qui étoit aussi veuf, promettant de l'épouser. Il vint, il chassa Berenger, & son fils Adalbert épousa Adelaïde, & joignit à ses états la Lombardie vers la fin de l'an 951. & c'est ainsi que les Allemands commencerent à regner en Italie.

To. 9. Conc. p. 635.

Frod. Chr. Luitpr. V. c. 13. &c.

Chr. Cass. lib. 1, c. 61.

A la tête du concile d'Ausbourg, on voit quatre archevêques. Frideric de Maïence, Herold de Juvave, ou Salsbourg, Manassés de Milan, qui avoit tant d'évêchez, & Pierre de Ravenne. Entre les évêques le plus illustre est S. Udalric de la même ville d'Ausbourg. Le roi fut prié d'assister au concile, & y fut reçu avec l'honneur convenable. L'archevêque de Maïence se leva de son siége, & proposa ce qui avoit été résolu, priant le roi de l'appuïer de son autorité, & il le promit avec un grand zele. On fit en ce concile onze canons, portant premierement défense à tous les clercs depuis l'évêque jusques au soudiacre, de se marier ou d'user de leurs femmes, sous peine de déposition; & à tous les clercs d'avoir chez eux des femmes sous-introduites: autrement permis à l'évêque de faire fustiger & tondre la femme suspecte. Enfin ce concile veut que tous les clercs étant venus en âge de maturité, soient

Sup. n. 16.

c. 1.

c. 11.

c. 4.

c. 11.

soient contraints, même malgré eux, à garder la continence. Défenses aux évêques & aux clercs d'avoir des chiens ou des oiseaux pour la chasse, ou de joüer aux jeux de hazard. Les moines ne se mêleront point d'affaires, & ne sortiront point du cloître sans congé de l'abbé ; & tous les monasteres seront sous la conduite de l'évêque diocesain : mais les évêques n'empêcheront point les clercs d'embrasser la vie monastique. En ce concile on cite souvent les anciens canons. AN. 952. c. 2. c. 3. c. 5. c. 6.

C'étoit aussi un parlement où assistoient les seigneurs de tous les états du roi Otton. Berenger s'y trouva avec son fils, se reconnut vassal du roi, & fut renvoïé pour gouverner l'Italie ; mais il continua d'y maltraiter les évêques & les seigneurs comme auparavant. *Contin. Regin. an. 952.*

L'année suivante 953. Brunon frere du roi Otton fut élû archevêque de Cologne, & devint un des grands ornemens de l'église d'Allemagne. Dès l'âge de quatre ans il fut envoïé à Utrect pour étudier sous la conduite de l'évêque Baudri. Après qu'il eut appris les premiers élemens de la grammaire, on lui fit lire le poëte Prudence, qu'il goûta merveilleusement : ensuite il parcourut tous les auteurs de la litterature Greque & Latine. Ni les richesses, ni la foule de ceux qui l'environnoient ne le détournerent point de l'étude ; & il aimoit tellement ses livres, qu'il ne souffroit point qu'on les gâtât, ou qu'on les maniât negligemment. Otton son frere étant devenu roi le fit venir à sa cour, où il fut un modele de doctrine & de vertu. Il renouvella l'étude des sept arts liberaux : il étudia les historiens, les orateurs, les poëtes & les philosophes avec les hommes les plus sçavans Grecs & Latins, leur servant quelquefois d'interprete ; & le roi son frere étoit souvent

XLIII. S. Brunon archevêque de Cologne. *Vita ap. Sur. 11. Oct. p. 785. Mabill. sec. 5. p. 334. Vita c. 4.*

témoin de leurs doctes entretiens. Iſraël évêque Ecoſſois qui étoit un de ſes maîtres, en parloit comme d'un ſaint ; les Grecs qu'il faiſoit venir pour l'inſtruire l'admiroient, & rapportoient chez eux les merveilles de ſa conduite.

Il étoit fort occupé à ſecourir les malheureux qui ſans ceſſe recouroient à lui, ſans toutefois le détourner de ſes études. Il compoſoit, il dictoit, il cultivoit l'élegance de la langue Latine & l'inſpiroit aux autres ; mais ſans faſte & avec une gravité polie. Il s'appliquoit même après les repas, à la lecture & à la meditation, & menageoit très-ſoigneuſement les matinées. Il liſoit ſérieuſement juſques aux comedies ; ne s'attachant qu'au ſtile & comptant pour rien la matiere. Comme la cour du roi ſon frere étoit ambulante, il faiſoit porter avec lui ſa bibliotheque, & gardoit ſa tranquilité au milieu de cette agitation : s'occ. 8. cupant même dans les marches. Il étoit très-attentif aux divins offices ; & voïant ſon frere Henri s'entretenir pendant la meſſe avec Conrad duc de Lorraine, il prédit que leur amitié produiroit de grands maux. Tout ce qu'il y avoit en ce temps-là d'évêques ou d'hommes pieux qui avoient quelque grand deſſein pour la religion, regardoient Brunon comme leur appui, & ne croïoient pas leur autorité ſuffiſante pour faire le bien, ſans le ſecours de la ſienne.

c. 9. Son premier gouvernement eccleſiaſtique fut la conduite de quelques monaſteres qu'il reçut étant encore fort jeune. Il s'en ſervit pour les réduire à l'obſervance reguliere, partie de gré, partie de force ; & pour les rétablir dans leurs anciens privileges par l'autorité du roi ſon frere : ne ſe reſervant rien du revenu pour

lui ou pour les siens que ce que les superieurs lui offrirent volontairement. Entre ces monasteres étoit celui de Loresheim, que le roi Henri avoit refusé à un seigneur qui le demandoit à contre-temps. Car dans la guerre que lui fit au commencement de son regne Gislebert duc de Lorraine soutenu par le roi de France, un comte très-puissant, & qui lui avoit amené de grandes troupes de ses vassaux, voïant le roi abandonné de plusieurs de siens, crut qu'en une telle occasion il ne lui pourroit rien refuser. Il lui envoïa donc demander l'abbaïe de Loresheim, dont les grands revenus lui aideroient à entretenir ses troupes. Le roi dit qu'il lui feroit réponse de bouche : le comte accourut croïant avoir obtenu ce qu'il demandoit. Le roi lui dit en presence de tout le monde : Les biens des monasteres ne sont pas destinez à entretenir des gens de guerre ; & d'ailleurs votre demande est plûtôt une menace qu'une priere : c'est pourquoi je ne vous accorderai jamais ni cette grace, ni aucune autre. Si vous voulez vous retirer avec ceux qui manquent à la fidelité qu'ils me doivent, retirez-vous au plûtôt. Le comte chargé de confusion se jetta aux pieds du roi, reconnoissant la grandeur de sa faute.

Luitpr. 4 hist. c. 15.

Vicfrid archevêque de Cologne étant mort en 953 le clergé, les nobles & tout le peuple s'accorderent à desirer que Brunon lui succedât. Sa jeunesse étoit balancée par la maturité des mœurs ; l'éclat de sa naissance par l'humilité & la douceur ; sa science par la sagesse & la modestie ; ses richesses par sa liberalité. Il fut donc élû tout d'une voix ; mais on craignoit que cette place ne parût au dessous d'un si grand prince. L'élection se fit selon la coutume avant que le prédecesseur fut enterré, & on

Chron. Frod. Vita c. 11.

AN. 953. envoïa au roi Otton quatre députez du clergé de la cathedrale & quatre laïques pour lui demander son con-
c. 12. sentement, qu'il accorda, & envoïa aussi-tôt Brunon son frere à Cologne. Il y fut reçu avec une joïe extrême, ordonné évêque & introniſé dans son siege. Le roi lui donna en même temps le gouvernement du roïaume
c. 19. de Lothaire. Les premier soins de l'archevêque Brunon furent d'établir l'union entre toutes le communautez qui dépendoient de son siege, retrancher la superfluité des habits & la diversité des usages, & faire celebrer l'office divin avec toute la décence possible.

XLIV. Rathier évêque de Liege.

Folcuin. c. 21. Sup. n. 6. Mabill. sæc. 5. p. 479. Rath. epist. ad Jo. pap.

Cependant l'évêché de Liege vint à vaquer ; & l'archevêque Brunon le donna à Rathier chassé de Verone, dont il faut reprendre l'histoire. Hugues roi d'Italie son persecuteur aïant été chassé en 945. il fut délivré de prison ; puis arrêté de nouveau par Berenger alors maître de l'Italie, à la poursuite de Manassés archevêque de Milan. On le tint trois mois & demi en prison, puis on le mena à Verone, où Milon qui y avoit été intrus à sa place & ordonné évêque, le reçut par artifice, pour exclure Manassés, craignant qu'il ne rappellât le roi Hugues. Milon feignoit de reconnoître Rathier pour legitime évêque de Verone ; mais en effet il lui donnoit tous les chagrins qu'il pouvoit, protegeant contre lui les clercs, les vassaux & les serfs de l'égliſe, ensorte que Rathier ne pouvoit ni tenir de synode, ni assister au chapitre, ni rien ordonner, ni seulement parler de rien corriger ; & étoit si mepriſé, qu'un jour comme il faisoit une ordination, l'archidiacre & tout le clergé le laisserent seul, & s'en allerent dans une autre égliſe. Enfin l'archevêque Manassés ordonna évêque de Verone un clerc de son dio-

ceſe d'Arles. Milon qui étoit l'auteur de tous ces mauvais traitemens, feignoit cependant ſi bien d'être le protecteur de Rathier, que dans le roïaume de Lombardie la plûpart le regardoient comme ſon meilleur ami.

Rathier ſouffrit deux ans cette perſécution, qui lui ſembloit plus rude que celle du roi Hugues; mais il craignoit d'abandonner ſon troupeau comme un paſteur mercenaire. Enfin le roi Lothaire lui envoïa dire, qu'il ſortît de la ville pour céder la place à Manaſſés qui vouloit envahir le ſiege de Verone, outre tant d'autres qu'il avoit déja. Le roi ajoutoit: Je vous avertis en ami de vous retirer, plûtôt que de vous expoſer à être mutilé ou tué par la trahiſon de Milon, ou tout au moins arrêté & emmené où vous ne voudriez pas. Rathier quitta donc Verone & ſe retira en Provence chez un ſeigneur nommé Roſtaing dont il intruiſit le fils, & compoſa pour lui une grammaire qu'il intitula *ſervadorſum*: voulant dire qu'elle garantiroit les écoliers du foüet. Pour recompenſe de ce ſervice on donna à Rathier un évêché en Provence; mais il le quitta pour retourner à l'abbaïe de Lobes vers l'an 941. *Folcuin. c. 20. c. 22.*

Richer qui étoit alors évêque de Liege le reçut favorablement; & quelque temps après le roi Otton l'appella pour ſervir à l'inſtruction de Brunon ſon frere. Il fut regardé comme le premier des ſçavans de cette cour, & Brunon crut lui avoir tant d'obligation de ſes inſtructions, qu'après la mort de Farabert il lui procura l'évêché de Liege en 953. vers le même temps qu'il fut lui-même ordonné archevêque de Cologne. Il crut que Rathier par ſa doctrine & ſon éloquence ſeroit utile non ſeulement à l'égliſe de Liege, mais encore à plu- *c. 22.*

Vita Brun. c. 28. Folc. c. 23.

AN. 953.

sieurs autres des environs. Outre qu'en ces quartiers-là il y avoit des évêques, qui s'appuïant trop sur la puissance temporelle, scandalisoient le peuple par leurs divisions. Il sembloit donc que Rathier seroit inviolablement attaché au prince par un tel bienfait, & que d'ailleurs sa vie irréprochable fermeroit la bouche à la médisance. Mais Rathier n'avoit pas le talent de se faire aimer. Son peuple le prit en aversion, & ne cessa de le persécuter. Enfin comme il celebroit magnifiquement la fête de Noël dans l'abbaïe de Lobes; il s'éleva à Liege contre lui une conspiration si violente, que Brunon, bien qu'il eut toute l'autorité temporelle dans le païs, fut obligé de ceder à la necessité des affaires & d'ôter Rathier de Liege, pour y mettre Baudri, issu de la noblesse du païs. C'étoit l'an 956.

XLV. Ausbourg défendu par S. Udalric.

Regin. Contin. Herman, &c. Vita S. Udalr. c. 10. sec. 5. act. Ben. p. 436. c. 12.

Dès l'année 953. Liutolfe fils du premier lit du roi Otton s'étoit révolté contre lui, & avoit excité une guerre civile en Allemagne. Le plus grand effort fut en Baviere : Ausbourg fut pris & pillé, mais S. Udalric qui en étoit évêque, quoique beaucoup plus foible que les rebelles, fut toujours fidele au roi Otton ; & comme l'armée de ce prince & celle de son fils étoient en presence & prêtes d'en venir aux mains : ce prélat prenant avec lui Harbert évêque de Coire, negocia la paix entr'eux si heureusement, qu'il les mit d'accord l'an 954.

L'année suivante les Hongrois inonderent l'Allemagne avec une armée inombrable, & ravagerent tout le païs depuis le Danube jusques à la Forêt noire. Ils assiegerent Ausbourg qui n'avoit que des murailles basses sans tours ; mais le saint évêque avoit dedans un grand nombre de très-bonnes troupes de ses vassaux.

Ils combattirent avec avantage devant une des portes de la ville, aïant avec eux l'évêque : qui ſans autres armes que ſon étole, ne laiſſoit pas de s'expoſer aux coups de pierres & de traits, dont toutefois il ne fut point bleſſé. Le combat fini, après avoir donné les ordres pour la défenſe de la ville, il paſſa la nuit en prieres & excita les femmes pieuſes à ſe partager en deux troupes, dont l'une feroit le tour de la ville en dedans portant des croix & priant Dieu à haute voix : l'autre proſternée ſur le pavé de l'égliſe imploreroit le ſecours de la ſainte Vierge. Il fit auſſi apporter tous les enfans à la mamelle, & les fit étendre à terre autour de lui devant les autels, afin que par leurs cris ils priaſſent à leur maniere. AN. 955.

Après avoir pris un peu de repos, il celebra la meſſe au point du jour, donna la communion à tous les aſſiſtans, & les exhorta à ne mettre leur eſperance qu'en Dieu. Le jour venu, comme les Hongrois étoient prêts à donner l'aſſaut, leur roi apprit que le roi Otton approchoit ; ce qui l'obligea de quitter la ville, pour aller à lui, eſperant la prendre ſans réſiſtance après l'avoir défait. L'évêque Udalric, le comte Tietbalde ſon frere & pluſieurs autres ſortirent la nuit & s'allerent joindre au roi Otton : qui pour ſe préparer au combat, ſe proſterna devant Dieu, ſe reconnoiſſant le plus coupable de tous ; & fit vœu de fonder un évêché à Merſbourg, ſi Dieu lui donnoit la victoire. S'étant relevé, il oüit la meſſe & communia de la main du ſaint évêque ſon confeſſeur ; puis il prit le bouclier & la ſainte lance, marcha contre les ennemis, & les défit par la victoire la plus ſignalée qui eut encore été remportée ſur eux. C'étoit le jour de ſaint Laurent dixiéme d'Août 955.

Ditmar. lib. 2. p. 17.
Frod. chr. an. 955.

AN. 955.

XLVI.
Regle de vie de S. Udalric.

Vita c. 3. n. 13.

Depuis la mort d'Henri l'Oiſeleur ſaint Udalric s'étoit diſpenſé d'aller à la cour, & de mener ſes troupes en perſonne au ſervice du roi : s'étant déchargé de ce devoir ſur Adalberon ſon neveu. Il ſe donnoit donc tout entier à ſes fonctions ſpirituelles ; & voici le reglement de ſa vie. Il diſoit tous les jours l'office avec le clergé de ſa cathedrale, & de plus l'office de la Vierge, celui de la croix, & un troiſiéme de tous les ſaints : outre pluſieurs autres pſeaumes & le pſeautier qu'il recitoit entier tous les jours, autant qu'il pouvoit. Il diſoit tous les jours une, deux ou trois meſſes ſelon qu'il en avoit le temps.

Il gardoit toujours les obſervances monaſtiques, couchant ſur une natte, ne portant point de linge & ne mangeant point de chair, quoiqu'il en fît ſervir abondamment à ceux qui mangeoient avec lui. Le premier ſervice de ſa table étoit pour la plus grande partie diſtribué aux pauvres : outre les invalides de toutes ſortes qu'il faiſoit nourrir tous les jours en ſa preſence. Il exerçoit l'hoſpitalité avec joïe envers tout le monde, principalement les clercs, les moines & les religieuſes ; & prenoit grand ſoin de l'éducation & de l'inſtruction de ſon clergé. Il écoutoit avec bonté les plaintes des ſerfs de ſa dépendance, ſoit contre leurs ſeigneurs ſes vaſſaux, ſoit contre les autres ſerfs ; & leur faiſoit rendre juſtice avec fermeté. Il n'étoit jamais oiſif ; mais toujours occupé ou à regler ſes chanoines & ſon école, ou à pourvoir à l'entretien de ſa famille, ou à reparer & orner ſon égliſe, ou à fortifier ſa ville contre les inſultes continuelles des Hongrois.

c. 4. L'auteur de ſa vie qui rapporte ce qu'il avoit vû de ſes yeux, décrit au long ſa maniere de paſſer le carême

me ; & voici ce que j'y trouve de plus remarquable. Tous les jours de carême après vêpres & avant dîner il lavoit les pieds de douze pauvres. Les trois premiers jours de la semainte-sainte il tenoit son premier synode, au lieu de le tenir après la troisiéme semaine de Pâque. Car la regle étoit d'en tenir deux par an, ce premier & un second le quinziéme d'Octobre. Tout le peuple communioit le jeudi, le vendredi & le samedi-saint ; & on gardoit le corps de Notre-Seigneur dans un linge avec une pierre dessus, dans une autre église, d'où le jour de Pâque on le rapportoit solemnellement à la cathedrale. Le vendredi-saint on ne dressoit point de table pour l'évêque, seulement il prenoit le soir dans sa chambre du pain & de la bierre, & en faisoit donner à ceux qui étoient avec lui. Il ne se baignoit que trois fois pendant le carême, le premier samedi, à la mi-carême & le samedi-saint. Ce jour-là après la benediction des fonts il baptisoit trois enfans, & après la messe solemnelle il mangeoit en grande compagnie. Le jour de Pâque après la benediction de la table, il distribuoit aux assistans de l'agneau & du lard, qui avoit été beni à la messe, suivant une formule que l'on voit dans les anciens sacramentaires. Après le dîner on chantoit trois répons, pendant lesquels on donnoit à boire, ce qui s'appelloit donner la charité.

n. 23.

n. 25.

V. Cang. gloss.

Il faisoit regulierement la visite de son diocese dans un chariot traîné par des bœufs, non pas tant qu'il eût peine d'aller à cheval, que pour être seul avec un chapelain & chanter des pseaumes en liberté. Car il avoit toujours une grande suite de prêtres & d'autres clercs, de laïques d'entre ses vassaux, de serfs choisis

de ſa famille & de pauvres, & il les défraïoit tous largement. Dans la viſite il prêchoit, il écoutoit les plaintes, il examinoit les prêtres des lieux, il donnoit la confirmation, & continuoit quelquefois la nuit aux flambeaux, pour ne pas renvoïer le peuple. Telle étoit la vie ordinaire de S. Udalric.

XLVII. Egliſe d'Eſpagne.

En Eſpagne Ordogne III. roi de Leon mourut l'an 955. après avoir regné cinq ans & ſept mois. Il quitta ſa femme Urraque, & épouſa Eluire, dont il laiſſa un fils nommé Bermond: mais comme il étoit encore en bas âge, ſon oncle Sanche le gros frere d'Ordogne fut reconnu roi & regna douze ans. Il envoïa à Cordouë Velaſco évêque de Leon, avec d'autres ambaſſadeurs, pour traiter de la paix & demander le corps de S. Pelage martyriſé en 924.

Sup. n. 10. *Sampir. p.* 68. *p.* 69. *Sup. liv.* XIV *n.* 54.

Du temps de ces rois vivoit Dulquité abbé d'Albelada, monaſtere fondé en 924. par Sanche roi de Navarre près la ville de Logrogne. Il avoit pluſieurs monaſteres ſous ſa conduite, & gouvernoit plus de deux cens moines. Godeſcalc évêque du Pui en Velai, allant en pelerinage à S. Jacques en Galice, paſſa par le monaſtere de Hilde, un de ceux qui dépendoient de Dulquite, obtint de lui une copie du livre de ſaint Hildefonſe de Tolede ſur la virginité de Marie. Cette copie fut écrite par un prêtre du monaſtere nommé Gomeſan, & l'évêque Godeſcalc l'emporta au mois de Janvier ére 989. qui eſt l'an 951.

Mabill. ſæc. 5. *act. p.* 297. *To.* 3. *act. B. p.* 477. *Sup. l.* XXXIX. *n.* 4.

Le ſucceſſeur de Dulquite fut Salvus ou Salvius abbé d'Albelada, homme ſçavant & éloquent, qui dreſſa une regle pour les religieuſes, par où l'on voit qu'il en avoit auſſi ſous ſa conduite. Il compoſa des hymnes, des oraiſons & des meſſes, dont le ſtyle inſpiroit beau-

coup de dévotion. Il étoit de petite taille & d'une foible complexion, mais d'un esprit fervent, d'une conversation fort agréable : plus distingué encore par ses bonnes œuvres que par sa science. Il mourut du temps de Garsias I. roi d'Arragon, & de Theodemir évêque de Najare le dixiéme de Fevrier ére 1000. qui est l'an 962. Entre ses disciples on remarque un évêque nommé Velasco & un moine nommé Vigila, qui en 976. écrivit un volume contenant soixante & un concile, cent une decretale & quelques autres ouvrages.

XLVIII. Ambassade de Jean de Gorze.

Le prince des Musulmans d'Espagne étoit Abderame surnommé Almounacer-Ledinilla qui regna cinquante ans, depuis l'an 300. de l'hegire 912. de Jesus-Christ, jusqu'à 350. 962. Il passa les vingt premieres années en guerres continuelles & les trente autres en paix. En 955. il envoïa à Otton roi de Germanie une ambassade, dont le chef étoit un évêque, qui fut reçu avec grand honneur & retenu long-temps à la cour d'Otton où il mourut. On délibera qui on envoïeroit à sa place, pour porter en Espagne la réponse à la lettre d'Abderame. Car encore qu'il y demandât à Otton son amitié, il y avoit mis quelques termes injurieux à la religion chrétienne : ce qui fit résoudre d'envoïer vers lui des hommes sçavans, pour ajouter de vive voix aux lettres d'Otton, ce qu'ils jugeroient à propos ; & convertir même le prince infidele, si Dieu leur en ouvroit le chemin.

Roderic hist. Arab. c. 30.

Vitic.

Vita S. Jo. Gorz. n. 15. sec. 5. Ben. p. 404.

Adalberon évêque de Metz, se trouvoit alors à la cour ; & l'archevêque Brunon frere du roi, qui avoit part à tous les conseils, crut que personne ne pouvoit mieux que cet évêque donner des gens propres pour

Sup. n. 26. l'ambaſſade d'Eſpagne. Il s'adreſſa à l'abbé de Gorze, qui lui donna deux de ſes moines, mais l'un aïant manqué, Jean de Vendieres s'offrit genereuſement, pour remplir la place, & fut agréé du roi. Etant arrivé à Barcelone avec ceux qui l'accompagnoient, ils attendirent quinze jours, pour envoïer à Tortoſe qui étoit la premiere ville de l'obéiſſance des Muſulmans. Auſſitôt le gouverneur leur manda de venir en diligence : les aïant reçûs, il leur fournit abondamment toutes les choſes neceſſaires, & les retint un mois : juſqu'à ce que le prince eût donné ſes ordres pour les bien recevoir par tout où ils devoient paſſer. Quand ils furent à Cordouë, qui étoit ſa capitale, on les logea à une maiſon éloignée de deux milles du palais, où on les traita magnifiquement, mais on les fit encore attendre quelques jours.

Comme ils demanderent à ceux qui prenoient ſoin d'eux la raiſon de ce retardement, on leur répondit, que les ambaſſadeurs d'Abderame avoient été retenus trois ans par Otton : c'eſt pourquoi ils devoient être trois fois autant ſans voir Abderame, c'eſt-à-dire neuf ans. Cependant il venoit des gens du palais pour les voir & s'informer du ſujet de leur voïage, mais quelque artifice qu'ils emploïaſſent, ils n'en purent tirer autre choſe, ſinon qu'ils diroient leur charge au roi en perſonne, & qu'il ne leur étoit pas permis de la dire à d'autres. Les Arabes diſoient : Nous ſçavons déja tout, vous apportez au roi des lettres contraires à nos loix ; & vous êtes menacez du dernier peril, car ces lettres ſont venuës à la connoiſſance du roi. Ils diſoient vrai. Car un prêtre qui avoit accompagné l'évêque Eſpagnol envoïé par Abderame, étant revenu avec les François,

avoit fait en ſorte de prendre copie des lettres d'Otton, & étant arrivé devant à Cordouë, les avoit fait connoître à la cour.

Les François apprirent que chez les Muſulmans, le roi étoit ſoumis aux loix comme le peuple, & que la premiere étoit la défenſe de parler contre leur religion. Si un étranger le faiſoit, il étoit puni de mort ſans remiſſion. Si le roi l'aïant oüi differoit la punition au lendemain, il étoit lui-même puni de mort. Donc Abderame craignant pour lui le bruit ſur ces lettres, qu'il ſçavoit être veritable, envoïa aux ambaſſadeurs François un Juif nommé Haſdeu qui s'adreſſa à Jean, parce qu'il étoit reconnu pour le porteur des ordres du roi ſon maître. Il commença par le raſſurer, en lui diſant, qu'ils ne ſouffriroient aucun mal, & qu'on les renvoïeroit avec honneur dans leur païs. Il leur donna pluſieurs avis touchant les mœurs de la nation, & la maniere de ſe conduire avec eux. Qu'ils empêchaſſent les jeunes gens de leur ſuite, de faire ou dire aucune inſolence, parce que tout ſeroit auſſi-tôt rapporté au roi; & qu'ils s'obſervaſſent ſur tout à l'égard des femmes: qu'ils n'excedaſſent en rien ce qui leur ſeroit preſcrit. L'ambaſſadeur Jean le remercia de ſes bons avis, & après pluſieurs diſcours, inſenſiblement le Juif entra en matiere, & demanda le ſujet de l'ambaſſade. Jean le lui découvrit enfin, & lui dit la ſubſtance de la lettre. Il eſt dangereux, dit le Juif de la préſenter au roi: prenez garde même à ce que vous direz à ceux qui viendront de ſa part. Je crois que vous ſçavez la ſeverité de la loi des Muſulmans.

Quelques mois après on leur envoïa un évêque nommé Jean, qui leur propoſa de la part du roi de venir à

ſon audience avec les preſens ſeulement. Que deviendront donc les lettres de notre maître ? dit l'ambaſſadeur Jean. N'eſt-ce pas principalement pour les apporter que je ſuis venu, & pour refuter les blaſphêmes contenus dans celle de votre roi ? L'évêque répondit : Il faut s'accommoder au temps & à la condition où nous ſommes réduits pour nos pechez. L'Apôtre nous défend de réſiſter aux puiſſances, & nous devons d'autant moins le faire ici, qu'on nous permet de vivre ſelon nos loix. Les Arabes eſtiment même ceux d'entre nous qu'ils voïent fideles à obſerver notre religion, & mangent volontiers avec eux, au lieu qu'ils s'éloignent des Juifs avec horreur. Nous tenons donc pour maxime, d'avoir de la complaiſance pour eux en tout ce qui ne nuit point à la religion. C'eſt pourquoi vous devez plûtôt ſupprimer cette lettre, que de vous attirer de mauvais traitemens ſans neceſſité. L'ambaſſadeur répondit avec quelque émotion : Ce diſcours conviendroit mieux à un autre qu'à vous qui paroiſſez évêque, & qui en cette qualité devez enſeigner & défendre la foi. Un chrétien doit plûtôt ſouffrir la faim que de manger avec les infideles au ſcandale des autres. J'apprends d'ailleurs que vous vous circonciſez comme eux, & que vous vous abſtenez par complaiſance des mêmes viandes qu'eux contre les défenſes expreſſes de l'Apôtre. L'évêque répondit : La neceſſité nous y contraint, parce qu'autrement nous n'aurions pas la liberté de demeurer avec eux ; & nous tenons cet uſage de nos ancêtres. Je n'approuverai jamais, reprit l'ambaſſadeur, que par crainte ou par reſpect humain, on viole les ordonnances d s apôtres. Et puiſque vous avouez que je ne ſuis point dans cette neceſſité, je ſuis réſolu

Gal. v. 2.
1. Tim. IV. 3.

de ne me point écarter des ordres que j'ai reçûs du roi mon maître. Je n'irai donc à l'audience de votre roi, qu'avec la lettre du mien, ſans en ôter un ſeul trait, & s'il dit quelque choſe contre la foi catholique, je lui réſiſterai en face, quand il m'en devroit coûter la vie.

XLIX. Suite de l'ambaſſade.

Tout cela fut rapporté en ſecret à Abderame, & comme c'étoit le plus ruſé de tous les hommes, il emploïa toutes ſortes d'artifices pour ébranler l'ambaſſadeur. On ne lui permettoit d'aller à l'égliſe que les dimanches & les principales fêtes, & on le menoit à la plus proche dédiée à S. Martin, environné de douze gardes. Un dimanche donc comme il y alloit, on lui apporta une lettre du roi contenant quantité de menaces, & enfin celle-ci : Si tu m'obliges à te faire mourir, je ne laiſſerai pas un chrétien en vie dans toute l'Eſpagne : penſe de combien de vies tu répondras devant Dieu, s'ils périſſent par ton obſtination. Jean répondit par une lettre, qu'il executeroit fidelement les ordres de ſon maître. Quand vous devriez, diſoit-il, me faire démembrer peu à peu, me couper aujourd'hui un doigt, demain un autre, puis un bras, un pied, une jambe, & ainſi du reſte de jour en jour, vous ne m'ébranlerez pas. Que ſi vous faites mourir à cauſe de moi les autres chrétiens, ce ne ſera point à moi que Dieu l'imputera, mais à votre cruauté, qui nous procurera par ce moïen une meilleure vie.

Cette lettre, loin d'irriter le roi l'appaiſa. Car il étoit bien informé de la puiſſance d'Otton, & ne vouloit pas s'attirer un tel ennemi. Il fit donc dire à Jean ; qu'il dit lui-même ce qu'il jugeoit à propos de faire : Jean répondit : A la fin vous avez pris le bon parti : ſi

vous aviez fait d'abord cette propoſition, vous nous auriez épargné & à vous auſſi bien du temps & du chagrin. L'expedient eſt facile : que votre roi envoïe au notre demander ce que je dois faire : j'obéirai ponctuellement.

La propoſition fut acceptée, mais on avoit peine à trouver quelqu'un qui voulût entreprendre ce voïage, quoiqu'Abderame promît une grande recompenſe. Il y avoit à ſa cour un chrétien nommé Recemond, ſçavant dans les deux langues, le Latin & l'Arabe, du nombre de ceux qui écrivoient les plaintes ou les demandes des particuliers au roi & ſes réponſes : car à cette cour tout ſe traitoit par ecrit. Il s'offrit pour aller vers le roi Otton, & étant agréé, il vint trouver Jean, & s'informa des mœurs de ce prince & de la nation. Jean l'aſſura qu'il ſeroit très-bien reçu, & lui promit des lettres pour ſon abbé. En ce temps il vacquoit un évêché en Eſpagne, Recemond le demanda pour recompenſe, & l'obtint facilement : ainſi de laïque il devint tout d'un coup évêque.

En deux mois & demi il arriva à l'abbaïe de Gorze, où il fut reçu avec joïe : puis il alla à Metz & fut bien traité par l'évêque Adalberon, juſqu'à ce qu'il fut temps de le préſenter au roi Otton, ce qui ſe fit à Francfort. On loua la fermeté de l'ambaſſadeur Jean, & on lui renvoïa des lettres plus douces avec ordre de ſupprimer les premieres, de conclure à quelque prix que ce fût un traité de paix & d'amitié avec Abderame, pour arrêter les courſes des Sarraſins, & de revenir au plûtôt. Recemond étant arrivé à Cordouë avec un nouvel envoïé d'Otton nommé Dudon, ils demanderent audience : mais Abderame dit qu'il vouloit auparavant la donner

donner aux premiers ambaſſadeurs & voir ce moine ſi opiniâtre. Ainſi au bout d'environ trois ans il fut réſolu que Jean auroit audience.

On vouloit qu'il prît des habits magnifiques pour paroître devant le roi, ſuivant la coutume de la nation, & comme il s'en défendoit, le roi croïant que c'étoit par pauvreté, lui fit donner dix livres de monnoïe. Jean les reçût avec action de graces, à deſſein de les donner aux pauvres: mais il dit qu'il ne quitteroit point ſon habit monaſtique. Je reconnois en tout ſa fermeté dit le roi, qu'il vienne s'il veut revêtu d'un ſac, je ne l'en aimerai que mieux. Le jour de l'audience étant venu, les François furent conduits & reçus au palais avec grand appareil. Le roi qui étoit ſeul dans ſa chambre, aſſis ſur un tapis précieux, donna à Jean ſa main à baiſer en dedans, qui étoit le plus grand honneur, puis il lui fit ſigne de s'aſſeoir ſur un ſiege qui lui étoit préparé. Après quelque éclairciſſement ſur le long retardement de l'audience, Jean donna les preſens de ſon maître, & demanda auſſi-tôt ſon congé. Abderame en fut ſurpris, & dit qu'après une ſi longue attente, il ne falloit pas ſe ſeparer ſi promptement. A une ſeconde audience, il lui parla beaucoup ſur la puiſſance & les actions du roi Otton: témoignant une grande eſtime pour lui, mais deſaprouvant l'autorité qu'il laiſſoit aux ſeigneurs. Là finit l'unique exemplaire qui eſt reſté de la vie de ſaint Jean de Gorze, écrite dans le temps même par Jean abbé de S. Arnoul de Mets ſon diſciple, homme ſenſé & judicieux. On ſçait d'ailleurs, que Jean au retour de cette ambaſſade fut abbé de Gorze vers l'an 960. & mourut l'an 973. qui étoit le quarantiéme de ſa profeſſion monaſtique.

Mabill. ſæc. 5. Ben. p. 364.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE IMPR.

L. Mort d'Agapit II Jean XII. pape

Le pape Agapit II. mourut l'an 956. après avoir tenu le ſaint ſiege près de dix ans. Le patrice Alberic étoit mort dès l'an 954. & ſon fils Octavien quoique clerc, lui avoit ſuccedé en ſa dignité & ſon autorité dans Rome. Après la mort d'Agapit les Romains l'exciterent à ſe faire élire pape, quoiqu'il ne fût âgé que de dix-huit ans au plus. Il prit le nom de Jean XII. & c'eſt le premier pape qui ait changé de nom; comme il avoit joint cette dignité à la puiſſance temporelle dès l'année ſuivante 957. il aſſembla une armée, tant de ſes troupes, que des ſecours qu'il tira du duché de Spolete, & marcha contre Pandolfe prince de Capouë : qui ſecouru par Giſulfe prince de Salerne, réſiſta au pape Jean, & l'obligea à retourner chez lui. Le pape envoïa enſuite demander la paix au prince de Capouë, qui l'accepta, & ils firent alliance.

Frod. Chr. 954.

V. Baron an. 955.

Baron. ex Mſ. an. 957.

LI. Mort de Theophylacte. Polyeucte patriarche de C. P.

A Ç. P. le patriarche Theophilacte mourut le vingt-ſeptiéme de Février indiction quatorziéme, l'an du monde 6464. de Jeſus-Chriſt 956. ayant tenu le ſiege vingt-trois ans, & vêcu environ quarante. Car il fut mis en poſſeſſion de cette dignité dès l'âge de ſeize ans. Tant qu'il demeura ſous la conduite d'autrui, il parut ſage & moderé : mais dès qu'il fut en âge d'agir par lui même, il s'abandonna aux actions les plus criminelles & les plus honteuſes. Il mettoit en vente tous les ordres de l'égliſe & les promotions des évêques. Il étoit paſſionné juſques à la folie pour la chaſſe & pour les chevaux, dont il avoit plus de deux mille, & ne les nourriſſoit pas de foin & d'orge, mais de pignons, de noiſettes, de piſtaches, de dattes, de raiſins ſecs & de figues trempées dans d'excellent vin, avec les parfums les plus exquis. Un jour de jeudi-ſaint, comme

Ced. p. 638. C.

Sup. n. 12.

il celebroit la meſſe, celui qui avoit ſoin de ſon écurie, vint lui apporter la nouvelle qu'une telle cavale, celle qu'il eſtimoit le plus, venoit de mettre bas. Il en fut ſi ravi, qu'aïant achevé la liturgie le plus vîte qu'il pût, il alla tout courant à l'écurie voir le nouveau poulain, & revint à la grande égliſe achever le reſte de l'office. Il introduiſit la mauvaiſe coutume de danſer dans les égliſes aux grandes fêtes avec des contorſions indecentes, des éclats de rire, & des chanſons triviales. Enfin courant à cheval, il ſe froiſſa contre une muraille & cracha du ſang. Après avoir été à la mort, il ſe porta mieux, mais il ne ſe corrigea pas, & continua de vendre les évêchez, d'aimer ſes chevaux, & mener une vie molle & indigne de ſon rang. Il traîna ainſi deux ans, & ſon mal ſe tourna en hydropiſie dont il mourut.

Poſt. Theoph. p. 276. n. 11.

Son ſucceſſeur fut Polyeucte eunuque né & élevé à C. P. Il embraſſa dès l'enfance la vie monaſtique & la pratiqua long-temps avec reputation : auſſi les motifs qui porterent l'empereur Conſtantin à le choiſir pour patriarche, furent ſa ſcience non commune, ſa vertu & ſon amour pour la pauvreté. Il fut ordonné le troiſiéme jour d'Avril la même année *956.* par Baſile archevêque de Ceſarée en Cappadoce ; car l'empereur irrité pour quelque ſujet contre Nicephore archevêque d'Heraclée, ne lui permit pas de faire cette ordination. On en blâma fort l'empereur, l'archevêque de Ceſarée & même le patriarche Polyeucte, comme n'aïant pas dû ſouffrir d'être ordonné contre les regles. Car Byzance n'étoit originairement qu'un évêché ſuffragant d'Heraclée : c'eſt pourquoi quand il fut devenu ſiege patriarcal, l'archevêque d'Heraclée conſerva ſon droit

AN. 956.

d'ordination. Mais en cas que le ſiege d'Heraclée fût vacant, l'ordination du patriarche de C. P. appartenoit au metropolitain de Ceſarée comme protothrone, c'eſt-à-dire évêque du premier ſiege. Car ceux qui étoient exarques avant l'érection du patriarcat de C. P. ne furent depuis que protothrones.

Cedr. p. 640. Le patriarche Polyeucte parla avec beaucoup de liberté, contre l'avarice des parens du vieil empereur Romain : & le ſamedi-ſaint, comme l'empereur Conſtantin vint à l'égliſe, il l'exhorta à en faire juſtice : ce qui ne lui plut pas comme étant gendre de Romain. Baſile premier chambellan de l'empereur, qui étoit fils de Romain & d'une eſclave, agit ſi fortement par le moïen de ſa ſœur l'imperatrice Helene, que Conſtantin ſe repentit d'avoir fait Polyeucte patriarche, & chercha quelque prétexte de le dépoſer : y étant d'ailleurs puiſſamment excité par Theodore archevêque de Cizyque. La premiere année de ſon pontificat, Polyeucte mit dans les diptyques le nom d'Euthymius ſon prédeceſſeur, qui avoit reçu à la communion l'empereur Leon le philoſophe après ſon quatriéme mariage. Quelques évêques le trouverent mauvais, & peu s'en fallut qu'ils ne renonçaſſent à la communion de Polyeucte : mais ils ſe ſoumirent ſi promptement à la volonté de l'empereur, qu'ils ſe firent mocquer d'eux. Vers le même temps on apporta d'Antioche à C. P. une main de S. Jean-Baptiſte, dérobée par un diacre nommé Job. Quand elle fut arrivée à Calcedoine, l'empereur envoïa la galere imperiale avec les plus conſiderables du ſenat, le patriarche Polyeucte alla auſſi au-devant avec tout le clergé, on porta le luminaire & l'encens, & on mit la relique dans le palais.

Sup. l. LIV. n: 40.

La même année 956. mourut S. Paul de Latre anacorete fameux & très-estimé de l'empereur Constantin. Il étoit né en Asie à Elée près de Pergame : son pere Antiocus officier sur la flotte, aïant été tué à la guerre contre les Musulmans, sa mere Eudocie se retira en Bithynie près de Marycate d'où étoit S. Joannice. Elle avoit deux fils Basile & Paul dont nous parlerons. Elle maria Basile, mais sur le point des nôces il s'enfuit au mont Olympe & se fit moine dans la laure de S. Elie : puis se trouvant importuné des visites de ses parens & de ses amis, il se retira plus avant à Brachiane près du mont de Latre. De-là il envoïa chercher son frere, qui depuis la mort de leur mere étoit tombé dans une telle pauvreté, qu'il étoit réduit à garder les pourceaux. Il le mena au mont de Latre, & le mit entre les mains de Pierre, abbé du monastere nombreux de Caryé, que lui-même avoit fondé. Cet abbé voïant les excellentes dispositions du jeune Paul, le retint pour le service de sa personne. Basile retourna au mont Olympe, & mourut abbé de la laure de S. Elie.

III. S. Paul de Latre. *Mſ. bibl. Reg. n. 2450. fol. 204.*

Sup. liv. XLVIII. n. 23.

Paul s'exerçoit à matter son corps, & particulierement à vaincre le sommeil. On ne le vit jamais couché pour dormir, il s'appuïoit seulement contre un arbre ou contre une pierre. On ne lui entendit jamais dire une parole oiseuse. Etant appliqué à la cuisine, le souvenir du feu de l'enfer lui faisoit verser des larmes. L'abbé Pierre lui refusa toujours à cause de sa jeunesse, la permission de se retirer dens le désert, qu'il lui demandoit instamment : mais après la mort de l'abbé, Paul communiqua son dessein à Demetrius son ami, & ils se retirerent ensemble à la cime du mont de Latre près la laure des Cellibares. Paul s'arrêta à une

grotte nommée de la mere de Dieu. Demetrius vouloit ſe mettre plus près de la laure, pour trouver de quoi ſubſiſter. Non, dit Paul, il faut demeurer ici. Et de quoi vivrons-nous, dit Demetrius? Du fruit de ces arbres, reprit Paul, montrant des chênes chargez de glands. Des pourceaux n'en mangeroient pas, répondit-il, à preſent qu'ils ne ſont pas meurs. Vous parlez, dit Paul, ſuivant la prudence de la chair. Après avoir été huit jours ſans manger, ils eſſaïerent de manger de ces glands, qui les firent vomir juſqu'au ſang. Hé bien, mon pere, dit Demetrius, ne vous l'avois-je pas bien dit? Paul répondit: Ils nous ont délivrez de nos mauvaiſes humeurs, nous ne ſerons plus malades.

Demetrius n'y pouvant tenir, ſe rapprocha de la laure, & ſe joignit à un vieil anacorete nommé Mathieu, homme d'une grande ſainteté. Il lui conta ce qui lui étoit arrivé avec Paul, & comme il étoit demeuré ſans aucun ſecours humain. Mathieu lui dit: demeurez ici, mon fils, & portez-lui dans le temps qu'il voudra quelque partie de la nourriture que Dieu nous donne. Demetrius aïant rapporté ce diſcours à Paul, il dit pleurant de joïe: Vous voïez, mon frere, que Dieu ne délaiſſe point ceux qui s'abandonnent à lui: Paul demeura donc huit mois dans cette caverne, pratiquant des veilles & des jeûnes extraordinaires, faiſant des genuflexions ſans nombre, & ſouffrant des tentations violentes du démon.

Enſuite Paul & Demetrius revinrent à leur monaſtere de Carye par ordre de l'abbé: mais peu de jours après il permit à Paul d'en ſortir encore. Il retourna au mont de Latre, où il trouva Athanaſe, qui après

avoir gouverné un monaſtere, vivoit en retraite près la laure du Sauveur. Paul le pria de lui faire bâtir une colonne près de la laure, & Athanaſe lui indiqua une colonne naturelle, c'eſt-à-dire une roche très-élevée, au haut de laquelle étoit une grotte. Un autre Athanaſe du temps des Iconoclaſtes, aïant quitté Conſtantinople pour éviter la perſecution, avoit paſſé vingt-deux ans dans cette caverne. Paul y entra ſans aucune proviſion: mais un laboureur cherchant deux de ſes chevres, trouva Paul, & prit ſoin de lui porter à manger avec les petits meubles neceſſaires, une lampe, une pierre à fuſil, un peu d'huile. Ce laboureur s'étant retiré pour la recolte de ſes fruits, Paul demeura pluſieurs jours ſans manger: enfin reſpirant à peine, il ramaſſa ſes forces & but l'huile & l'eau de ſa lampe, ce qui le remit un peu. Enſuite Athanaſe ſe ſouvint de lui, & lui apporta la nourriture neceſſaire, car il n'en vouloit pas davantage; & Demetrius aïant appris comme il vivoit, prit auſſi ſoin de lui. Paul demeura douze ans dans cette caverne, où il ſouffrit encore de grandes tentations des démons pendant trois ans. Comme il avoit un grand deſir d'y faire celebrer le ſaint ſacrifice, Athanaſe prépara une échelle, & un prêtre y monta avec quelques autres. Après l'élevation, tous cederent à Paul l'honneur de communier le premier; & il arriva un tremblement de terre & un mouvement des roches qui effraïa les aſſiſtans: mais ceux qui étoient demeurez en bas ne s'en apperçurent point. Paul aïant beſoin d'eau, fit ſortir près de ſa caverne une fontaine qui coula toujours depuis.

Dès-lors il devint celebre: pluſieurs venoient recevoir ſes inſtructions, & il ſe forma une laure près de

ſa caverne. Les uns y bâtirent des cabanes, les autres ſe logerent dans des cavernes voiſines : puis on bâtit un petit oratoire ſous le nom de ſaint Michél. Paul ſi peu ſoigneux de ſa ſubſiſtance, pourvût abondamment à celle de ſes diſciples, pour leur ôter tout prétexte de relâchement. Il diſtingua ceux qui devoient demeurer ſeuls ou vivre en communauté. Ils n'avoient rien de caché pour lui, n'alloient nulle part ſans ſon congé, n'oſoient cuire leur pain ou faire la moindre choſe ſans ſa benediction, & ne poſſedoient rien en propre.

Paul ayant demeuré douze ans dans cette caverne, & importuné des viſites de ſes diſciples & des autres, en ſortit ſecretement, & ſe retira ſur le plus deſert de la montagne. Là n'ayant pour compagnie que les bêtes, il ſouffroit le chaud, le froid & toutes ſortes d'incommoditez. Il venoit de temps en temps à la laure encourager les freres, les avertiſſant ſur-tout de ne ſe point confier en eux-mêmes : celui qui le ſervoit lui portoit de temps en temps quelque nourriture. Demetrius ſe plaignoit un jour à lui, qu'on ne voïoit plus de ces grands hommes, & de ces graces merveilleuſes des derniers ſiecles. Paul lui répondit en ſoûriant : Il ſemble que vous ne croyez pas que Dieu ſoit toûjours le même ; puis il lui conta pluſieurs merveilles qui lui étoient arrivées. Un autre de ſes diſciples nommé Simeon, lui demandoit pourquoi il paroiſſoit tantôt gay & tantôt triſte. Il répondit : Quand rien ne me détourne de la contemplation, je me vois environné d'une lumiere ſi agreable, que j'oublie la nourriture & toutes les choſes terreſtres ; mais on m'afflige lorſqu'on m'interrompt & qu'on m'oblige à parler. Auſſi quand il marchoit

choit avec ſes diſciples, il s'avançoit ſeul aſſez loin pour chanter les loüanges de Dieu & penſer continuellement à lui. Outre qu'il voïoit toujours ſon bon ange.

Le deſir d'une plus grande retraite lui fit prendre le deſſein de paſſer à l'iſle de Samos. Etant prêt à s'embarquer, il vit dix ſoldats priſonniers pour déſertion; & dit d'un ton ferme à l'officier qui les conduiſoit, de les laiſſer en liberté. Celui-ci voïant un petit homme mal vétu, le prit d'abord pour un païſan; mais il fut touché de ſa hardieſſe & de la ſageſſe qui paroiſſoit ſur ſon viſage. Le ſaint homme lui dit: Dites au gouverneur que le moine Paul vous les a enlevez de force. Il délivra ainſi ces malheureux. Etant arrivé à Samos, il ſe retira au mont Cercés dans une caverne où on diſoit qu'avoit vécu le philoſophe Pythagore. Comme il fut bien-tôt connu, on venoit de tous côtez recevoir ſes inſtructions; & par ſes exhortations on rétablit les trois laures de cette iſle que les Saraſins avoient ruinées. Cependant les moines de Latre cherchoient Paul de tous côtez; & enfin aïant appris qu'il étoit à Samos, ils lui écrivirent par un des leurs, qui le ramena auſſi-tôt; car il ne tenoit à rien. Depuis ce retour il avança encore dans la perfection.

Sa réputation s'étendoit de tous côtez & juſques à Rome. Le pape envoïa exprès un moine avancé en âge pour le voir, examiner ſa maniere de vivre & lui en faire le rapport. Pierre roi des Bulgares lui écrivoit ſouvent pour ſe recommander à ſes prieres. L'empereur Conſtantin Porphyrogenete lui écrivit pluſieurs lettres que l'on garda long-temps depuis dans la laure. Ce prince voulant envoïer en Crete une armée navale

contre les Sarasins, consulta le saint, qui lui fit réponse, que cette entreprise n'étoit pas agréable à Dieu ; mais l'empereur ne voulant pas perdre la dépense de cet armement, suivit son dessein & s'en repentit : ce qui lui arriva plus d'une fois. L'empereur lui envoïa un jour le patrice Photius un de ses principaux ministres, avec ordre de bien observer son visage & tout son exterieur ; mais quand le patrice vouloit regarder le saint homme, il ne pouvoit soutenir l'éclat de son visage, ce qui arriva encore à d'autres. Toutefois cette lumiere n'étoit visible qu'à ceux que Dieu vouloit en favoriser. Paul pria ce patrice d'appliquer sur la sainte image d'Edesse un linge de même grandeur & le le lui envoïer. Quand on l'eut apporté & déplié, le saint homme y vit clairement l'image semblable à l'original ; mais les autres n'y virent rien. Il emploïa son credit auprès de l'empereur pour faire bannir loin de Cibyrreote & de Milet les plus considerables & les plus dangereux des Manichéens.

Paul avoit accoutumé de faire un festin le Dimanche de l'octave de Pâques, & d'y convier beaucoup de monde. L'économe de la laure se trouva une année fort embaraſſé, n'aïant ni farine, ni vin, ni légumes. Il en avertit le saint qui lui reprocha son peu de foi ; & dès le matin vinrent des mulets chargez de pain blanc, de vin, de fromage, d'œufs, & de quantité d'autres provisions, envoïées par les voisins, entr'autres par l'évêque d'Amazonte & son clergé. On voit par là quels étoient les mets délicieux de ces festins. Une des fêtes que Paul celebroit avec plus de solemnité, étoit celle de sainte Aecaterine martyre, que l'on croit être la même que Catherine ; & c'est la preuve la plus

AN. 956.

ancienne que l'on trouve de ſon culte. Il avoit une telle affection pour l'aumône, qu'il donnoit tout, juſqu'à ſa nourriture & à ſes habits ; & enfin il voulut une fois ſe fait vendre comme eſclave en païs inconnu, pour donner le prix aux pauvres.

Sentant approcher ſa fin, il appella ſon diſciple, & lui dicta des regles pour les moines de la laure, puis il retourna à la montagne juſqu'au jour de ſaint Nicolas ſixiéme de Decembre, qu'il revint à la laure & fit celebrer la meſſe plûtôt qu'à l'ordinaire. Puis il ſe coucha ſur un lit contre ſa coûtume, & la fiévre le prit ; mais il ne ceſſa point de prier Dieu & d'exhorter ſes moines ſans vouloir nommer ſon ſucceſſeur, qu'il laiſſa à leur choix. Il mourut l'an du monde 6464. indiction quatorziéme, qui eſt l'an de grace 956. le quinziéme de Decembre jour auquel l'égliſe Greque honore ſa memoire. Il étoit de petite taille, chauve, la barbe courte, le viſage pâle, mais très-agréable.

Un des moines aïant été délivré à ſon tombeau du demon qui le poſſedoit : Simeon indigné du tumulte qu'il avoit cauſé dans l'égliſe, s'approcha du tombeau du ſaint, & lui dit, comme s'il eut été vivant : Eſt-ce là donc votre averſion pour la gloire humaine ? Votre amour pour la ſolitude & pour la tranquillité ? Vous allez nous jetter dans des troubles infinis. Ce lieu ſera bien-tôt rempli d'hommes, de femmes & d'enfans : & quelle liberté après cela, quel repos aurons-nous ? Si vous prétendez nous troubler ainſi par vos miracles, faites-le nous ſçavoir promptement : nous vous deſcendrons de la montagne & vous laiſſerons en bas faire ce qu'il vous plaira. Depuis cette remontrance le ſaint ne guérit en public aucun poſſedé, quoiqu'il fit pluſieurs

miracles sur les malades & les autres qui l'invoquoient, comme il en avoit fait grand nombre durant sa vie.

LIII. Fin de Constantin Porphyrogenete.

Cedr. p. 635.

Constantin regna encore quinze ans depuis qu'il fut demeuré seul empereur délivré de Romain & de ses enfans ; mais il ne remplit pas l'attente qu'on avoit conçûë de lui. Il étoit sujet au vin, fuïant le travail, difficile à appaiser dans sa colere, & punissant sans misericorde. Sa paresse faisoit donner sans choix les charges & les emplois : de quoi l'imperatrice Helene & son frere le chambellan Basille profitoient pour les vendre. Ce que Constantin eut de meilleur, fut l'amour des sciences & des arts tombez en décadence par la negligence de ses prédecesseurs. Il s'appliqua donc à les rétablir, chercha ceux qui y excelloient, & les chargea de les enseigner.

Post Theoph. p. 378. n. 14.

Il donna l'intendance de l'école de philosophie à Constantin protospataire & mystique : celle de rhetorique à Alexandre metropolitain de Nicée : celle de geometrie au patrice Nicephore : celle d'astronomie au secretaire Gregoire. Il prenoit grand soin des étudians, s'entretenoit souvent avec eux, leur donnoit de l'argent, les faisoit même manger à sa table : ainsi les études firent en

280. n. 12.

peu de temps un grand progrès. L'empereur ne negligeoit pas les arts : il avoit une telle connoissance de la peinture sans l'avoir apprise, qu'il corrigeoit les maîtres mêmes, & ainsi les orfévres, les forgerons, les tailleurs de pierres, descendant jusques aux arts mecaniques. Il avoit beaucoup de religion, au moins exterieure, & jamais n'alloit à l'église aux jours solemnels sans donner de magnifiques offrandes, des vases d'or ornez de pierreries & des ornemens d'étoffes précieuses.

p. 635.

Dès l'année 949. il avoit fait couronner empereur Romain son fils ; qui dix ans après en aïant déja vingt

& s'ennuïant d'attendre, fit donner à ſon pere du poiſon dans une medecine ; mais n'en aïant pris qu'une petite partie, il en fut ſeulement malade. Au mois de Septembre de l'an du monde 6468. de J. C. 959. l'indiction troiſiéme étant commencée, l'empereur Conſtantin alla au mont Olympe en Natolie, ſous prétexte de ſe recommander aux prieres des ſolitaires, avant que de marcher en Syrie contre les Muſulmans ; mais en effet pour prendre des meſures avec Theodore de Cyzique touchant la dépoſition du patriarche Polyeucte. Là il retomba malade ; & ſentant de grandes douleurs, il ſe fit reporter à C. P. où il mourut le neuviéme d'Octobre âgé de cinquante quatre ans : dont il avoit regné quarante-huit depuis la mort de ſon oncle Alexandre. Son fils Romain lui ſucceda ; & on le nomme Romain le jeune, pour le diſtinguer de ſon aïeul maternel. p 641.

LIV. Lettres d'Atton de Verceil.

En Italie Berenger & ſon fils Adalbert ſe rendoient de jour en jour plus odieux par leur gouvernement tyrannique ; & prévoïant une révolte, ils voulurent obliger les évêques à leur donner des ôtages, pour s'aſſurer de leur fidelité. Atton évêque de Verceil écrivit ſur ce ſujet à ſes confreres, pour les prier de lui écrire leurs avis : parce qu'ils ne pouvoient conferer enſemble librement. Je demande, diſoit-il, ſi nous devons donner ces ôtages, s'ils doivent ſçavoir à quoi ils s'obligent & y conſentir ; quelles sûretez nous devons prendre, & ſi cette convention doit ſe faire par écrit ou verbalement. Si on doit y mettre un terme & ſi le prince a été prévenu contre nous par de faux rapports, comment nous pouvons nous juſtifier. Je vous avoüe mon ignorance, juſques ici je n'ai trouvé dans les docteurs eccleſiaſ- *Att. epiſt.* 11. *to.* 8. *Spicil. p.* 132.

ques ni autorité ni exemple ſur ce point : & ſi quelqu'un m'en peut montrer, je la ſuivrai inviolablement.

Je tiens que nous devons garder en tout la fidelité aux rois nos maîtres, & que ſi nous y manquons, nous nous rendons coupables devant Dieu. Mais nous devons les ſervir, comme ont fait nos prédeceſſeurs ; ſans rien ajouter de nouveau, ſi ce n'eſt pour quelque grande utilité par l'autorité du pape & le conſeil des plus ſa-
Ezech. 18. 18. ges évêques. Or l'écriture nous apprend, que chacun doit porter la peine de ſon peché, & que le fils ne doit pas ſouffrir de l'iniquité du pere. Comment donc expoſerons-nous des ôtages à perir pour notre faute ? Celui qui les aura reçus dira : Tout ce que je ferai à cet homme eſt ſur le compte de celui qui me l'a donné. Il eſt vrai ; mais vous n'en êtes pas déchargé pour cela : Vous êtes tous deux coupables, lui de l'avoir mal donné, vous de l'avoir mal reçu. Mais qu'a fait ce pauvre ôtage, pour être mis à mort ? S'il eſt offert par charité pour la liberté d'un autre, il eſt digne de loüange ; s'il s'eſt expoſé au péril par l'interêt, ils ſont tous trois coupables. Je crains d'ailleurs que nous ne promettions plus que nous ne pouvons tenir ; & que par foibleſſe, ou autrement, nous ne changions d'avis, après avoir engagé des innocens. Si on peut demander de telles sûretez, c'eſt à ceux qui n'ont point la crainte de Dieu : un homme ſage & chrétien ne fera pas pour des ôtages, ce qu'il ne fera pas pour la crainte de Dieu & le ſalut de ſon ame. Je crois donc que tous les chrétiens doivent l'éviter ; mais principalement des évêques qui ſont obligez à s'expoſer eux-mêmes pour les autres. Enfin ſi les aſſurances que nos prédeceſſeurs avoient données aux princes ne ſont plus jugées ſuffi-

ſantes : on dira que les princes ou les évêques ſont devenus plus mauvais. Il conclut de prier pour la conſervation des princes & la tranquillité publique.

Atton écrivit vers le même temps à Valdon que le roi Berenger avoit fait évêque de Côme, & qui fut des premiers à ſe revolter contre lui. Atton l'exhorte à ſe reconcilier avec ce prince, par les paſſages de l'écriture qui ordonnent d'être ſoumis même aux mauvais princes. Il y joint l'autorité de S. Gregoire & des conciles de Tolede. Il fait ſouvenir Valdon de ſon ſerment de fidelité ; & l'exhorte à retenir ſes vaſſaux dans le devoir, ſous peine de ſe rendre reſponſable de leur perte devant Dieu. *Luitpr. 5. hiſt. c. 13 6. c. 6. Att. epiſt. 1.*

Nous avons quelques autres lettres d'Atton de Verceil ſur divers ſujets de diſcipline. Il défend à ſes diocesains de croire aux augures, aux ſignes du ciel & aux prédictions de quelques impoſteurs, qu'ils nommoient prophetes. Il défend de fêter le vendredi : ſuperſtition, qui pouvoit venir du commerce avec les Muſulmans. Il ſoutient que le filleul ne peut épouſer la fille de ſon parrain ; & applique à cette adoption ſpirituelle, ce que les loix diſent de l'adoption civile. Sur quoi il cite les inſtitutes, le code & les novelles. Ambroiſe prêtre de Milan l'aïant conſulté ſur les noms de prêtreſſes & de diaconeſſes, qui ſe trouvent dans quelques canons : il répond que dans les premiers temps le miniſtere des femmes étoit neceſſaire pour inſtruire plus familierement les autres femmes & les déſabuſer des erreurs du paganiſme & de la philoſophie. Qu'elles ſervoient auſſi à leur adminiſtrer le baptême avec la bienſéance convenable. Ce qui n'eſt plus neceſſaire depuis que l'on ne baptiſe que des enfans. Il ajoute, que l'on

LV. Lettres de diſcipline.

Epiſt. 2 3.

Epiſt. 4.

Epiſt. 5.

Epiſt. 8.

a nommé prêtresses & diaconesses, les femmes que les prêtres & les diacres avoient épousées avant leur ordination.

Epist. 9. 10. Il y a deux lettres pour réprimer l'incontinence de son clergé. Quelques-uns, dit-il, sont tellement esclaves de ce vice, qu'ils ont chez eux des concubines, avec lesquelles ils mangent & demeurent publiquement. Elles gouvernent leurs maisons, & après leur mort heritent de ce qu'ils ont amassé des biens de l'église & des aumônes des fideles. La pauvreté leur fait feindre d'abord de garder la continence; puis quand ils sont reçus au service de l'église, ils entretiennent ces malheureuses aux dépens des pauvres. C'est une occasion aux officiers de justice d'entrer dans la maison des clercs sous prétexte d'en enlever ces femmes & leurs enfans; & les clercs tremblans, leur promettent tout ce qu'ils veulent. C'est que les canons condamnoient ces concubines à la servitude. Ainsi, continuë Atton le nom du seigneur est blasphemé. Car quand ces femmes ou leurs bâtards prennent querelle avec quelqu'un du voisinage; les clercs viennent au secours, declarant ainsi leur infamie. De plus pour enrichir ces honteuses familles ils deviennent interessez, avares, pillards, usuriers & trompeurs. Ce qui refroidit la devotion du peuple à païer les dîmes ou apporter des offrandes, au préjudice de leurs ames; & les clercs viennent à une telle pauvreté, qu'à peine peuvent-ils subsister.

Conc. Hispal. c. 3. Sup. l. XXXV. n. 11.

Quand les évêques les reprennent de ce désordre, ils se révoltent contr'eux, au mépris de leur serment: cherchent la protection des puissances seculieres, & souvent prennent le parti des ennemis de l'église.

Quelques

Quelques-uns diſent pour excuſe, que ſans le ſecours de ces femmes ils ne pourroient ſubſiſter. Ce qui n'eſt qu'un vain prétexte : puiſqu'elles-mêmes ont beſoin du ſecours des hommes, & ſont une charge & un embarras. Mais quand on en pourroit tirer quelque utilité, il faut préferer la ſainteté de notre miniſtere & les regles de l'égliſe. Evitez donc, mes chers freres, non ſeulement le crime, mais tout ce qui vous y peut mener, c'eſt-à-dire, toute attention à la beauté des femmes, à leur parure, à la douceur de leur entretien : en un mot tout commerce avec elles.

Arton fit auſſi un capitulaire ou inſtruction generale à ſon clergé & à ſon peuple, diſtribuée en cent articles, & tirée principalement du capitulaire de Theodulfe & des conciles. Il ordonne à tous les prêtres, les diacres & les ſoudiacres, de ſçavoir par cœur la foi catholique : c'eſt-à-dire, ſuivant le ſtyle du temps, le ſymbole attribué à S. Athanaſe. Il recommande les calendes, c'eſt-à-dire, les conferences des curez & des clercs au commencement de chaque mois, pour s'inſtruire de leurs devoirs : ce qui ſemble n'avoir commencé qu'au ſiecle précedent, comme on voit par les ſtatuts ſynodaux de Riculfe de Soiſſons. Les prêtres doivent proportionner les penitences à la qualité des perſonnes & des pechez. S'il s'eſt commis un peché public, le curé doit s'en informer avec ſoin, & mettre le fait par écrit. Il avertira le coupable de ſe ſoumettre à la penitence, & de venir pour cet effet devant l'évêque. Le curé ne manquera point d'y venir le mercredy des cendres avec ſa relation par écrit. Si le penitent s'y trouve, le curé écrira la penitence qui lui ſera impoſée, & aura ſoin de lui, pour obſerver les marques qu'il donne de converſion. S'il lui voit

To. 8. ſpicil. p. 2.

c. 4.

c. 29.

Sup. liv. LIV. n. 4.

c. 90.

accomplir ſa penitence avec grande ferveur, ou s'il le trouve en peril ; il aura recours à l'évêque, & en ſon abſence aux cardinaux, c'eſt-à-dire, aux prêtres de la cathedrale, pour obtenir ſon abſolution. Regulierement il viendra le jeudi ſaint avec les penitens, pour apprendre & écrire ce qui leur ſera ordonné à leur abſolution.

Sup. liv. XXX. *n.* 35. Le dernier article de ce capitulaire, eſt le decret du pape Gelaſe touchant les livres approuvez ou apocryphes.

LVI. Autres écrits d'Atton. Nous avons encore un traité d'Atton de Verceil touchant les ſouffrances de l'égliſe, diviſé en trois parties.

p. 44. La premiere eſt des jugemens des évêques, où il prétend qu'ils ne doivent avoir pour accuſateurs ou pour témoins, que des perſonnes irreprochables, ni pour juges que ceux qu'ils auront eux-mêmes choiſis ; & qu'ils ne peuvent être condamnez que par le pape, quoique l'inſtruction de leur procès puiſſe être faite par le concile de la province. Mais il n'établit ces maximes que ſur les fauſſes décretales. Enſuite il ſe plaint de deux abus, c'eſt-à-dire de deux ſortes de juſtifications que l'on exigeoit des évêques au défaut des preuves, le ſerment & le duel. On les obligeoit non ſeulement à jurer, contre la défenſe de l'évangile & la tradition de l'antiquité, mais à faire jurer avec eux un grand nombre de leurs confreres. Comme ſi un homme étoit coupable, faute de trouver quelqu'un qui jure de ſon innocence : ou comme s'il ne ſuffiſoit pas pour abſoudre un accuſé qu'il n'y ait point contre lui de preuve. Quant au duel, quoiqu'on n'oblige pas les évêques à ſe battre en perſonne, mais ſeulement à donner un champion : cette voïe de ſe juſtifier ne laiſſe pas d'être injuſte. C'eſt tenter Dieu, qui n'eſt pas obligé de faire des miracles, pour donner toûjours la victoire à la bonne cauſe : c'eſt rendre les évêques coupa-

bles du ſang qu'ils font répandre contre les canons, qui leur défendent de prendre part à la mort des hommes, & leur faire commettre un vrai crime, pour ſe décharger d'une fauſſe accuſation. Les eccleſiaſtiques ſeront-ils donc impunis ? Non ; mais il faut les corriger ſelon les regles & par le miniſtere des évêques auxquels ſeuls il appartient de les juger ; & les laïques ne doivent s'en mêler, qu'à leur priere. Mais à preſent la puiſſance ſeculiere opprime ſouvent l'autorité de l'égliſe ; & il arrive par la faute des mauvais juges, que le crime ne fait point perdre la dignité épiſcopale, & que cette dignité ne met point à couvert de l'accuſation.

La ſeconde partie de ce traité eſt des ordinations des évêques. Celles qui ſe font ſelon les canons, doivent être comptées comme venant de Dieu même : mais les princes peu religieux mépriſant ces regles, veulent que leur ſeule volonté l'emporte, & trouvent très-mauvais qu'un évêque ſoit élu par d'autres que par eux, quelque merite qu'il ait, ou que l'on rejette celui qu'ils ont choiſi, quelque indigne qu'il ſoit. Ils n'y conſiderent que les richeſſes, la parenté, ou les ſervices : l'une de ces qualitez leur ſuffit. S'ils ne vendent pas les évêchez pour de l'argent, ils les donnent à leurs parens, ou à ceux qui leur font la cour. D'autres ſont tellement aveuglez, qu'ils élevent des enfans à l'épiſcopat ; & font juges & docteurs ceux qui ont encore beſoin des premieres inſtructions. On ne les loüe que de leur chaſteté, qui eſt encore ſans merite. On oblige le peuple de rendre témoignage à un enfant, dont l'indignité eſt connuë de tout le monde. La plûpart rient, les uns de joïe pour l'honneur qu'ils reçoivent, les autres en ſe moquant d'une illuſion ſi manifeſte. On interroge le pauvre en-

p. 65.

p. 73.

fant ſur quelques articles, qu'il a appris par cœur, ou qu'il lit en tremblant dans un papier, plus par la crainte d'avoir le fouet, que de perdre l'épiſcopat. Ceux qui l'interrogent, ſçavent bien qu'il n'entend pas ce qu'il dit, & ne le font pas pour l'examiner, mais pour gar-
p. 86. der la forme canonique, & aſſurer la fraude par l'ap-
p. 90. parence de la verité. Ces évêques ordonnez contre les regles, ſont auſſi accuſez ſans reſpect, opprimez injuſtement, chaſſez avec perfidie, & quelquefois cruellement mis à mort.

La troiſiéme partie eſt touchant les biens des égliſes. Nous ne pouvons paſſer ſous ſilence, dit l'auteur, qu'après la mort ou l'expulſion d'un évêque, les biens de l'égliſe ſont donnés au pillage à des ſeculiers. Car qu'importe qu'on les pille de ſon vivant ou après ſa mort ? Et à quoi ſert de garder le tréſor de l'égliſe, ſi on pille
p. 93. les granges, les celliers & tout le reſte ? On diſſipe tout ce qui ſe trouve en nature, on vend les fruits à recueillir, ſous le nom de l'évêque futur, on differe ſon ordination juſqu'à ce que l'on ait tout conſumé ; & enfin on donne l'évêché à celui qui en offre le plus. Enſorte qu'il n'y a point de terres ſi ſouvent pillées & venduës que celles de l'égliſe. C'eſt ce qui m'a paru de plus remarquable dans les écrits d'Atton évêque de Verceil.

AN. 960.

LIVRE CINQUANTE-SIXIE'ME.

LE pape Jean XII. ne pouvant plus souffrir la tyrannie de Berenger & d'Adalbert son fils, envoïa en Allemagne deux legats l'an 960. Jean cardinal diacre & Azon scriniaire de l'église Romaine, prier le roi Otton de les venir délivrer de leur oppression. Valbert archevêque de Milan y vint incontinent après, se plaignant qu'ils avoient donné son église contre toute sorte de droit à Manassés archevêque d'Arles. Valdon évêque de Come le suivit, faisant une plainte pareille : il y vint aussi des laïques, & il n'y eut presque aucun évêque ni aucun comte en Italie, qui n'envoïât à Otton des lettres ou des députez. Il résolut donc de passer en Italie, & on rapporte un serment qu'il fit avant que de partir, où il promet au pape Jean de lui conserver la vie & les membres & sa dignité, de ne prendre à Rome aucune résolution qui regarde le pape ou les Romains sans sa participation, & de lui rendre tout ce qu'il aura conquis des terres de S. Pierre. Il assembla un parlement à Vormes en 961. où il fit élire roi Otton son fils du second lit, qui n'avoit encore que sept ans. De son premier mariage il avoit eu deux fils : Luitolfe, qui mourut en 957. & Guillaume qu'Otton fit ordonner archevêque de Maïence en 964. après la mort de Frideric. Aïant donc fait reconnoître roi le jeune Otton, il le laissa sous la conduite des archevêques de Cologne & de Maïence son oncle & son frere ; & entra en Italie où il fut reçu sans résistance. Il passa l'hiver à Pavie, & envoïa cependant à Rome Atton abbé de Fulde lui préparer les logis.

1. Otton empereur d'occident.

Supl. Regin. Herm. &c.

Luitpr. VI. hist. c. 6.

Dist. 63. c. 33.

Mer. Scot. Chr. an. 954.

AN. 962.

Le roi y marcha l'année ſuivante 962. & y fut reçu avec un grand appareil, aux acclamations du clergé & du peuple. Le pape Jean le couronna empereur, avec l'onction ſacrée, & lui fit ſerment ſur le corps de S Pierre avec tous les citoïens & les grands, de ne jamais renoncer à ſon obéiſſance, & ne donner aucun ſecours à Berenger ni à Adalbert. Otton de ſon côté rendit à l'égliſe Romaine ce qui lui avoit été ôté dans toute l'Italie, & fit au pape en particulier de grands preſens d'or & de pierreries. Il confirma par un acte autentique les donations de Pepin & de Charlemagne, comprenant la ville de Rome, ſon duché & ſes dépendances : pluſieurs villes de Toſcane, l'exarcat de Ravenne, la Pentapole, pluſieurs autres places de Lombardie, pluſieurs de Campanie, le duché de Spolette & celui de Benevent; l'iſle de Corſe, le patrimoine de Sicile : ſi Dieu le met entre nos mains, dit l'empereur : car elle étoit au pouvoir des Sarraſins : Cette donation eſt copiée preſque mot à mot de celle de Louis le Débonnaire : mais Otton y ajoute de ſon roïaume de Lombardie Rieti, Amiterne & cinq autres villes. A la fin eſt la clauſe importante : Sauf en tout notre puiſſance & celle de notre fils & de nos deſcendans.

Frod. Chr.

Sup. Regin. an. 962.

Luitpr. VI. c6.

Sup. l. XLIII. n. 18.

Liv. XLIV. n. 5. n. 42.

Liv. XLV. n. 26. to. 7. conc. p. 1515. to. 9. p. 641. apud Bar. an. 962.

On regle enſuite l'élection du pape. Tout le clergé & la nobleſſe de Rome s'obligera par ſerment à la faire canoniquement, & le pape élu ne ſera point ſacré qu'il n'ait promis publiquement en préſence des commiſſaires de l'empereur, de conſerver les droits de tous. Perſonne ne troublera la liberté de l'élection, ſous peine d'exil. Enfin il eſt dit, qu'il y aura toujours des commiſſaires du pape & de l'empereur, qui lui rapporte-

ront tous les ans comment les ducs & les juges rendent la juſtice. Ils porteront premierement au pape les plaintes qu'ils recevront, & il choiſira, ou d'y faire remedier auſſi-tôt, ou de ſouffrir qu'il y ſoit remedié par les commiſſaires de l'empereur. Cette clauſe montre bien, que l'empereur ſe reſervoit toûjours la ſouveraineté & la juriſdiction en dernier reſſort ſur Rome & ſur tout le contenu en cette donation, & la ſuite de l'hiſtoire le fera voir. En cet acte l'empereur Otton parle tant en ſon nom que du roi ſon fils. Après ſa ſouſcription ſont celles de dix évêques, ſavoir Adaldague archevêque de Hambourg & ſept évêques d'Allemagne, puis trois de Lombardie, Hatton abbé de Fulde, & un autre abbé Allemand: cinq comtes & quelques autres ſeigneurs. La datte eſt du treiziéme de Fevrier l'an 962. indiction cinquiéme, la vingt-ſeptiéme année du regne d'Otton. L'original écrit en lettres d'or, eſt gardé à Rome au château ſaint Ange. *Baron. an. 962.*

AN. 962.

II. Magdebourg metropole.

Dans le même temps l'empereur obtint du pape l'érection de Magdebourg en métropole. Il y avoit fondé un monaſtere, comme nous avons vû dès l'an 937. & l'an 961. il y fit apporter le corps de ſaint Maurice & ceux de quelques-uns de ſes compagnons. Dans la bulle d'érection, le pape Jean XII. dit en ſubſtance. L'empereur Otton nous a repreſenté, qu'après avoir vaincu les Sclaves, il les a amenez à la foi Chrétienne: nous priant de ne les pas expoſer à retomber faute de paſteur ſous la puiſſance du demon. C'eſt pourquoi nous ordonnons que le monaſtere de Magdebourg bâti en Saxe ſur l'Elbe, comme étant le plus proche de ces nations, ſoit érigé en ſiége archiepiſcopal, qui puiſſe gouverner tout ce troupeau par ſes ſuffragans. Nous voulons auſſi,

Sup. l. IV. n. 20. Ditmar lib. 2. p. 19.

Ap. Mabill. ſæc. 5. p. 575.

AN. 962.

qu'en execution du vœu fait par l'empereur pour avoir défait les Hongrois, le monaſtere de Merſbourg ſoit érigé en ſiége épiſcopal ſoumis à celui de Magdebourg: parce qu'un ſeul paſteur ne peut ſuffire pour tant de nations. Nous voulons que le cens & la dîme de tous les peuples que l'empereur a fait baptiſer, ou qui le ſeront par les ſoins de ſes ſucceſſeurs, puiſſent être diſtribuez aux ſieges de Magdebourg, de Merſbourg & à tel autre qu'ils voudront. Nous ordonnons aux archevêques de Maïence, de Treves, de Cologne, de Salſbourg & de Hambourg, de favoriſer de tout leur pouvoir ces deux érections. Et quand Dieu par le miniſtere de l'empereur & de ſes ſucceſſeurs, aura amené au chriſtianiſme les Sclaves voiſins: nous voulons qu'ils établiſſent des évêchez aux lieux convenables, dont les évêques ſoient conſacrez par l'archevêque de Magdebourg & deviennent ſes ſuffragans. Cette bulle eſt du douziéme de Février indiction cinquiéme, la ſeptiéme année du pontificat de Jean, la premiere de l'empereur Otton, qui eſt l'an 962. Mais elle ne fut executée que ſix ans après.

Sup. lib. LV. n. 43.

III. S. Dunſtan archevêque de Cantorberi.

Vers le même temps S. Dunſtan vint à Rome demander le pallium en qualité d'archevêque de Cantorberi. Après la mort du roi Edmond qui fut aſſaſſiné l'an 946. Edrede ſon frere & ſon ſucceſſeur qui étoit un prince très-pieux, mit en l'abbé Dunſtan ſa principale confiance: lui donna la garde de ſes tréſors & de ſes chartes, & gouverna le roïaume par ſes conſeils. Il voulut lui donner l'évêché de Vinceſtre après la mort d'Elfege, & il l'en fit preſſer inſtamment par la reine ſa mere: mais Dunſtan demeura ferme à le refuſer. Le roi Edrede étant mort, eut pour ſucceſſeur en 955. ſon neveu

Sup. lib. LV. n. 29.

Vita n. 21. 22. ſæc. 5. act. Ben.

n. 25.

n. 29.

Edui

Edui prince jeune & ſans conduite, qui ne ſuivoit que ſes paſſions & les conſeils des jeunes gens. Il proſcrivoit les riches pour les dépoüiller de leurs biens, ſur-tout s'ils étoient vertueux : il pilloit les égliſes, mépriſoit la religion, chargeoit les villes d'exactions. Il maltraitoit ſes parens, même la reine ſon aïeule, & s'abandonnoit aux femmes avec excès. Dunſtan aïant eſſaïé de le corriger, & voïant ſes avis mépriſez, ſe retira à ſon monaſtere de Glaſtemburi. *n. 25.* *n. 26.*

Il aſſiſta toutefois au ſacre du jeune roi ; qui le jour même quitta bruſquement les prélats & les ſeigneurs avec leſquels il avoit dîné, pour s'enfermer avec une femme qu'il entretenoit. Ils en furent honteux & affligez, & Odon archevêque de Cantorberi, propoſa d'envoïer quelques-uns d'entr'eux pour ramener le roi. On choiſit l'abbé Dunſtan avec un évêque ſon parent : il alla trouver le roi, le tira par force d'entre les bras de cette malheureuſe, & lui aïant remis la couronne ſur la tête, l'amena devant l'archevêque Odon. La femme ne lui pardonna pas, & ne laiſſa point le roi en repos qu'il ne l'eût envoïé en exil. Il fit donc premierement un édit, pour ôter les biens à tous les monaſteres : enſuite on vint à Glaſtemburi, & après avoir fait l'inventaire de tout ce qui appartenoit à cette maiſon, on enleva Dunſtan au milieu des plaintes des moines, de ſes amis & des pauvres. Il s'embarqua & paſſa en Flandres, où le comte le reçut favorablement; & il ſe retira au monaſtere de ſaint Pierre de Gand, le plus eſtimé de tous, pour la pieté & les études. *n. 27.* *Vita Od. n. 12.*

L'archevêque Odon voïant que le jeune roi n'écouroit point ſes remontrances, envoïa des gens de guerre tirer par force de ſa cour cette concubine, qu'il ai- *Vita Od. n. 13.*

moit le plus ; & après qu'on l'eut défigurée au visage, & marquée d'un fer chaud, il l'envoïa en exil en Irlande. Elle en sortit quelque temps après & vint à Glocestre ; mais les gens de l'archevêque la prirent, lui couperent les jarets ; & peu de jours après la firent mourir miserablement. Telle étoit la puissance & la severité du prélat.

Vita Dunst. n. 28. Le roi Edui lui-même, devenu insupportable pour sa mauvaise conduite, fut chassé, & on reconnut pour roi son frere Edgar en 957. Peu de jours après son élection, il tint une assemblée generale de tout son roïaume, où il cassa toutes les loix injustes de son frere, & répara toutes ses violences. Il rappella glorieusement l'abbé Dunstan de son exil, & lui rendit plus d'honneur que les rois ses prédecesseurs. Quelque temps après l'évêché de Vorchestre étant venu à vaquer, il l'obligea à l'accepter, & il vint à Cantorberi se faire sacrer. L'archevêque Odon le fit avec plaisir ; mais dans la ceremonie au lieu de nommer Dunstan évêque de Vorchestre, il le nommoit archevêque de Cantorberi, comme s'il l'eut ordonné pour son église. Les assistans croïant que c'étoit par mégarde, le lui firent remarquer, & il leur répondit : Je sçai mes enfans, ce que Dieu opere en moi : de mon vivant il sera évêque de Vorchestre ; mais après ma mort il gouvernera toute l'Angleterre. L'évêque de Londres étant mort, le roi Edgar, les Seigneurs & les habitans de la ville, presserent Dunstan de prendre encore cette église. Il s'en défendoit par l'autorité des canons, qui ne permettent pas de donner deux églises à un même évêque ; mais on lui representa que l'apôtre S. Jean avoit gouverné sept églises & leurs évêques, & que saint

Paul avoit eu le ſoin de toutes les égliſes. Dunſtan ſe rendit à ces raiſons : comme ſi la miſſion extraordinaire des apôtres devoit être tirée à conſequence pour la conduite ordinaire de l'égliſe. Il gouverna donc les deux égliſes de Londres & de Vorcheſtre, comme évêque de l'une & de l'autre.

L'archevêque Odon mourut l'an 961. le quatriéme de Juillet, après avoir tenu vingt ans le ſiege de Cantorberi ; & il eſt compté entre les ſaints. Le roi pria Dunſtan de prendre ſa place, & ne put lui perſuader. A ſon refus Elfin évêque de Vincheſtre, aïant gagné par argent les ſeigneurs les plus puiſſans de la cour du roi Edgar, ſe fit donner cette dignité, qu'il deſiroit depuis long-temps ; mais comme il alloit à Rome querir ſon pallium, il mourut de froid, en paſſant les Alpes. Le roi pria encore Dunſtan d'accepter le ſiege de Cantorberi, & il le refuſa encore. On choiſit donc pour le remplir Berthelin ou Birthelm évêque de Dorſet : bon homme, mais ſi peu capable, qu'au bout de quelques jours le roi le renvoïa à ſon évêché ; & revint pour la troiſiéme fois à Dunſtan. Tous les évêques ſe joignant au roi, ils lui perſuaderent enfin de paſſer au ſiege de Cantorberi. Auſſi-tôt il partit pour aller à Rome où le pape Jean lui donna le pallium avec la lettre ordinaire, contenant les devoirs d'un évêque. Il lui donna la lettre de ſa main, mais il lui fit prendre le pallium ſur l'autel de ſaint Pierre.

Vita Od. n. 15.
Vita Dunſt. n. 32.

Sæc. 5. act. Ben. p. 658. to. 9. conc. p. 641.

Le pape fut conſulté vers le même temps, touchant la cauſe du ſiege de Reims. L'archevêque Artaud étant mort le dernier jour de Septembre 961. Hugues fils de Hebert de Vermandois, ſoutenu par ſes freres, prétendit rentrer dans ce ſiege, & mit le roi Lothaire dans

IV. Odalric archevêque de Reims.

Frod. chron. 961.

Id. 954. ſes interêts. Car le roi Louis d'Outremer étoit mort en 954. le quinziéme d'Octobre, après avoir regné dix-huit ans, & en avoir vécu trente-cinq, & ſon fils Lothaire âgé de treize ans lui avoit ſuccedé. Sa mere Ger-

Id. 962. berge eut au commencement de l'an 962. une conférence avec Brunon archevêque de Cologne, dont elle

To. 9. conc. p. 647. étoit ſœur; & il lui recommanda d'empêcher que Hugues ne rentrât dans l'archevêché de Reims. On tint pour ce ſujet un concile dans le dioceſe de Meaux, où ſe trouverent treize évêques des deux provinces de Reims & de Sens, dont l'archevêque y préſida. Hugues avoit quelques évêques pour lui; mais les plus oppoſez à ſon rétabliſſement étoient Roricon de Laon & Guibuin de Chaalons, qui ſoutenoient qu'un homme excommunié par tant d'évêques, ne pouvoient être abſous par un moindre nombre. On convint de conſulter le pape, qui la même année declara que Hugues avoit été excommunié, tant par lui que par tout le concile de Rome, & par un autre concile tenu à Pavie. Brunon archevêque de Cologne, aïant fait ſçavoir au clergé de Reims cette réponſe du pape, on élut pour archevêque Odalric fils d'un comte nommé Hugues, & cette élection fut approuvée & ſoutenuë par le roi Lothaire, la reine ſa mere, & l'archevêque Brunon ſon oncle. Odalric fut donc ordonné à Reims par Guy évêque de Soiſſons, Roricon de Laon, Guibuin de Chaalons, Hadulfe de Noyon & Vicfrid de Verdun.

Chr. Hug. Flavin. p. 154. Celui-ci avoit été ordonné au concile de Meaux, quoique Berenger évêque de Verdun fut encore vivant & en poſſeſſion, & cela ſans la participation de l'archevêque de Treves ſon metropolitain, parce que ces évêques regardoient Berenger comme leur ennemi, qui ne

vouloit point assister à leurs conciles.

Le pape Jean XII. oubliant bien-tôt le serment qu'il avoit fait à l'empereur Otton, envoïa à Adalbert, qui s'étoit retiré à Fressinet chez les Sarrasins, & lui promit avec serment de l'aider contre l'empereur. L'empereur qui étoit à Pavie, extrémement surpris de cette reconciliation du pape, avec un homme qu'il haïssoit si fort auparavant, envoïa à Rome pour en sçavoir la verité. Les citoïens Romains dirent tout d'une voix à ses envoïez : Le pape Jean haït l'empereur, qui l'a délivré d'Adalbert, par la même raison que le diable haït son Createur. L'empereur ne cherche qu'à plaire à Dieu, & à procurer le bien de son église & de l'état, le pape Jean fait tout le contraire. Témoin la veuve de Rainier son vassal, à qui par la passion aveugle qu'il a pour elle, il a donné le gouvernement de plusieurs villes : & de plus des croix & des calices d'or de l'église de saint Pierre. Témoin Estiennette qui vient de mourir, en se délivrant de l'enfant qu'elle avoit eu de lui. Le palais de Latran, autrefois l'habitation des saints, est devenu un lieu infâme, où il loge sa concubine sœur de celle de son pere. Il n'y a plus de femmes étrangeres qui osent venir visiter l'église des apôtres : sçachant que depuis quelques jours il a abusé par force de quelques-unes, mariées, veuves & vierges. Tout lui est bon, belles ou non, riches ou pauvres. Les églises des apôtres tombent en ruine, il pleut sur les autels, & ceux qui y entrent ne sont pas en sûreté de leur vie. Voilà pourquoi Adalbert convient mieux au pape que l'empereur.

Otton aïant appris cette réponse des Romains, dit en parlant du pape : Il est jeune, il pourra se corriger

AN. 963.

V.

Jean XII. se révolte contre l'empereur.

Luitpr. 6. c. 6. Supl. Begin. an. 963.

AN. 963. par les exemples & les avis des gens de bien. L'empereur alla enſuite aſſieger Montefeltro, où Adalbert s'étoit enfermé. Le pape lui envoïa Leon protoſcriniaire de l'égliſe Romaine, & Demetrius le premier des grands de Rome, promettant de ſe corriger de ce qu'il avoit fait par emportement de jeuneſſe; & ſe plaignant que l'empereur avoit reçu un évêque nommé Leon, & un diacre cardinal nommé Jean, qui étoient infideles au pape. Il ſe plaignoit encore que l'empereur manquoit à ſa promeſſe, en ſe faiſant prêter ſerment à lui-même, & non au pape, dans les lieux qu'il réduiſoit à ſon obéïſſance.

L'empereur répondit aux envoïez du pape: J'ai promis de rendre à l'égliſe toutes les terres de ſaint Pierre, qui viendroient ſous ma puiſſance; & c'eſt à cette fin que je veux chaſſer Berenger de cette forteresſe. Quant à l'évêque Leon & au cardinal Jean, que le pape m'accuſe d'avoir reçus: j'ai appris qu'on les a arrêtez à Capouë, comme ils alloient à C. P. où le pape les envoïoit à mon préjudice. On a pris avec eux un Bulgare nommé Salec, élevé chez les Hongrois, ami très-familier du pape, & Zachée mechant homme & ignorant, que le pape a depuis peu conſacré évêque, & l'a envoïé chez les Hongrois, pour les exciter à nous attaquer. Je ne l'aurois pas crû ſi je n'avois pas vû les lettres du pape ſcellées en plomb avec ſon nom.

Après cette réponſe l'empereur envoïa Landohard évêque de Munſter, & Luitprand évêque de Cremone à Rome, avec les envoïez du pape, pour juſtifier auprès de lui la conduite de l'empereur: avec ordre aux vaſſaux de ces évêques qui les accompagnoient, de

prouver ſon innocence par le duel, ſi le pape ne recevoit pas ſes excuſes. Les deux évêques envoïez par l'empereur étant arrivez à Rome, virent bien à la reception que leur fit le pape, combien il étoit aliené de leur maître. Il ne voulut point recevoir ſa juſtification ni par le ſerment, ni par le duel ; & huit jours après il renvoïa avec eux Jean évêque de Narni & Benoît cardinal diacre, pour amuſer encore l'empereur, pendant qu'il invitoit Adalbert à revenir. Celui-ci partit donc de Freſſinet, & vint à Centumcelles, & de-là à Rome, où le pape le reçut avec honneur. AN. 963.

L'empereur aïant paſſé tout l'eſté au ſiege de Montefeltro, vint à Rome, où la plûpart des ſeigneurs l'appelloient, s'étant ſaiſis du château de ſaint Paul, & lui avoient même donné des ôtages. Le pape & Adalbert craignant ſa venuë s'enfuirent, emportant une grande partie du treſor de ſaint Pierre ; & Rome ſe trouva diviſée, car quelques-uns tenoient le parti du pape ; mais ils diſſimulerent à tous, reçurent l'empereur avec l'honneur convenable, & ſe ſoumirent à lui. Il entra donc à Rome avec tous les ſiens : les citoïens lui promirent fidelité, & jurerent de ne jamais élire ou faire ordonner de pape ſans ſon conſentement, ou celui du roi ſon fils.

VI. Concile de Rome. *To. 9. conc. p. 648.*

Trois jours après, à la priere des évêques Romains & du peuple, on tint un grand concile dans l'égliſe de S. Pierre. L'empereur y aſſiſta avec environ quarante évêques. Angelfrid patriarche d'Aquilée étant tombé malade à Rome où il mourut quelque temps après, un diacre tenoit ſa place. Valbert archevêque de Milan y étoit en perſonne, avec Pierre de Ravenne & Adaldague de Breme, qui avoit ſuivi l'empereur. Après

AN. 963.

ces trois archevêques étoient trois évêques Allemands; les autres étoient des diverſes parties d'Italie. Il y avoit treize cardinaux prêtres, trois cardinaux diacres, pluſieurs autres clercs officiers de l'égliſe Romaine; & quelques laïques des plus nobles, avec toute la milice des Romains. Quand on eut fait ſilence, l'empereur dit: Il ſeroit bien ſéant au pape Jean d'aſſiſter à un ſi venerable concile: dites-nous donc pourquoi il l'a évité. Le concile répondit: Nous ſommes ſurpris que vous nous demandiez, ce que perſonne n'ignore, pas même aux Indes. Ses crimes ſont ſi publics qu'il n'uſe d'aucun détour pour les cacher. L'empereur dit: Il faut propoſer les accuſations en particulier.

Luitpr. 6. c. 7.

Alors Pierre cardinal prêtre ſe leva & dit, qu'il l'avoit vû celebrer la meſſe ſans communier. Jean évêque de Narni & Jean cardinal diacre dirent, qu'ils l'avoient vû ordonner un diacre dans une écurie & hors des temps ſolemnels. Benoît cardinal diacre, lut une accuſation au nom de tous les prêtres & les diacres, portant que le pape Jean faiſoit les ordinations des évêques pour de l'argent, & qu'il avoit ordonné pour évêque à Todi un enfant de dix ans. Ils dirent ſçavoir certainement, qu'il avoit abuſé de la veuve de Rainier, d'Etiennette concubine de ſon pere, d'une autre veuve nommée Anne & de ſa niece: qu'il avoit fait du ſacré palais un lieu de débauche: qu'il avoit été publiquement à la chaſſe: qu'il avoit fait crever les yeux à Benoît ſon pere ſpirituel, qui étoit mort auſſi-tôt: qu'il avoit fait mourir Jean cardinal ſoudiacre, après l'avoir fait eunuque: qu'il avoit fait faire des incendies; & avoit paru l'épée au côté, portant le caſque & la cuiraſſe. Tous tant clercs que laïques declarerent, qu'il

avoit

avoit bû du vin pour l'amour du diable ; qu'en joüant aux dez il avoit invoqué le ſecours de Jupiter, de Venus & des autres faux dieux : qu'il n'avoit ni dit matines, ni les heures canoniales, & n'avoit point fait ſur lui le ſigne de la croix. AN. 963.

Comme les Romains n'entendoient pas la langue Saxone que parloit l'empereur, il fit dire à l'aſſemblée par Luitprand évêque de Cremone : Il arrive ſouvent, c. 8. & nous le ſçavons par experience, que ceux qui ſont conſtituez en dignité ſont calomniez par leurs envieux ; ce qui me rend ſupecte cette accuſation qui vient d'être lûë par le diacre Benoît. C'eſt pourquoi je vous conjure au nom de Dieu qu'on ne peut tromper, & de ſa ſainte Mere, & par le corps de ſaint Pierre dans l'égliſe duquel nous ſommes, que l'on n'avance rien contre le pape qu'il n'ait effectivement commis, qui n'ait été vû par des hommes très-dignes de foi. Les évêques, le clergé & le peuple de Rome dirent tout d'une voix : Si le pape Jean n'a pas commis ce que le diacre Benoît vient de lire & encore pluſieurs autres crimes & plus honteux, que ſaint Pierre ne nous délivre point de nos pechez, que nous ſoïons chargez d'anathême, & mis à la gauche au dernier jour. Si vous ne nous croïez pas, croïez au moins votre armée, qui l'a vû il y a cinq jours l'épée au côté, portant le bouclier, le caſque & la cuiraſſe. Il n'y avoit que le Tibre entre deux, qui empêchât qu'il ne fût pris en cet équipage. L'empereur dit: Il y en a autant de témoins que de ſoldats dans mon armée.

On envoïa au pape une lettre, au nom de l'empe- c. 9.
reur en ces termes : Etant venus à Rome pour le ſervice de Dieu, comme nous demandions aux évêques

AN. 963. & aux cardinaux la cauſe de votre abſence ; ils ont avancé contre vous des choſes ſi honteuſes qu'elles ſeroient indignes de gens de theatre. Tous tant clercs que laïques vous ont accuſé d'homicide, de parjure, de ſacrilege, d'inceſte avec vos parentes & avec deux ſœurs, d'avoir bû du vin pour l'amour du diable, & d'avoir invoqué dans le jeu Jupiter, Venus & les autres demons. Nous vous prions donc inſtamment de venir vous juſtifier ſur tous ces chefs. Si vous craignez l'inſolence du peuple, nous vous promettons avec ſerment, qu'il ne ſe fera rien que ſelon les canons. La
c. 10. datte étoit du ſixiéme de Novembre. Le pape aïant lû cette lettre, répondit par écrit, s'adreſſant aux évêques : Nous avons oüi dire que vous voulez faire un autre pape ; ſi vous le faites, je vous excommunie de la part de Dieu tout-puiſſant, enſorte que vous n'aïez le pouvoir d'ordonner perſonne, ni de celebrer la meſſe.

Cette réponſe fut lûë dans la ſeconde ſeſſion du concile tenuë plus de quinze jours après la précedente, ſçavoir le vingt-deuxiéme de Novembre, où ſe trouverent Henri archevêque de Treves & les évêques de Modene, de Tortone & de Plaiſance, qui n'avoient pas été à la premiere ſeſſion. De leur avis on écrivit une ſeconde lettre au pape, portant en ſubſtance : Vous n'avez rien répondu de ſolide à notre premiere lettre ni envoïé des députez, comme vous deviez, pour dire vos raiſons. Si vous venez au concile pour vous juſtifier, nous déferons à votre autorité ; mais ſi vous refuſez d'y venir ſans avoir d'empêchement ni d'excuſe legitime, nous mépriſerons votre excommunication, & la retournerons contre vous-même. Judas avoit reçu avec les autres apô-

tres le pouvoir de lier & de délier ; mais après ſon crime il ne put lier que lui-même. Si les évêques vouloient dire, que le pape eût perdu par ſes crimes le pouvoir des clefs, c'eſt une erreur manifeſte. Adrien cardinal prêtre & Benoît cardinal diacre, furent chargez de cette ſeconde citation, & étant arrivez au Tibre ils ne trouverent plus le pape Jean, qui s'en étoit allé dans la plaine, portant un carquois ; & perſonne ne put leur dire où il étoit. AN. 963.

VII. Jean dépoſé. Leon VIII. pape.

Ils rapporterent donc la lettre au concile aſſemblé pour la troiſiéme fois. On devoit ſelon les regles, envoïer une troiſiéme citation ; mais peut-être la regarda-t-on comme une formalité inutile, ne ſçachant où l'adreſſer. Quoi qu'il en ſoit, l'empereur parla ainſi : Nous l'avons attendu pour propoſer nos plaintes contre lui en ſa preſence. Mais comme nous ſçavons certainement qu'il ne viendra point, nous vous prions de conſiderer ſa perfidie. Etant opprimez par Berenger & Adalbert révoltez contre nous, il nous a envoïé des députez en Saxe, nous priant pour l'amour de Dieu de venir en Italie, & de le délivrer de leurs mains. Vous voïez ce que j'ai fait avec l'aide de Dieu. Cependant oubliant la fidelité qu'il m'avoit jurée ſur le corps de ſaint Pierre, il a fait venir à Rome le même Adalbert, il l'a ſoutenu contre moi, a fait des ſéditions, & à la vûë de mes troupes il eſt devenu chef de guerre, & s'eſt revétu d'une cuiraſſe & d'un caſque. Que le concile declare ce qu'il ordonne.

Le concile dit : Il faut un remede extraordinaire pour un tel mal. Si par ſes mœurs corrompuës il ne nuiſoit qu'à lui-même, on devroit le tolerer ; mais combien ſon exemple en a-t-il perverti d'autres ? Nous

AN. 963. vous prions donc que ce monſtre ſoit chaſſé de la ſainte égliſe Romaine, & qu'on mette à ſa place, un homme qui nous donne bon exemple. Nous le voulons, dit l'empereur, & rien ne nous ſera plus agréable, que de pouvoir trouver un digne ſujet pour mettre ſur le ſaint ſiege. Ils dirent tout d'une voix, & par trois fois : Nous choiſiſſons pour paſteur le venerable Leon protoſcriniaire de l'égliſe Romaine, homme d'un merite éprouvé. L'empereur y conſentit, ils menerent Leon au palais de Latran avec les cardinaux, ſelon la coutume, il fut ordonné pape au mois de Decembre, en un jour convenable dans l'égliſe de ſaint Pierre, & ils lui jurerent fidelité. C'eſt Leon VIII. qui tint le ſaint ſiege un an & quatre mois. Il étoit Romain fils de Jean protoſcriniaire comme lui. Il fit une ordination dans le même mois de Decembre 963. où il ordonna ſept prêtres & deux diacres. Au reſte nous n'avons pas les actes du concile où il fut élû ; mais ſeulement le récit qui s'en trouve à la fin de l'hiſtoire de Luitprand.

Vita Joan. XII. ap. Pabr.

VIII. Mort de Romain. Nicephore Phocas empereur.

Cedr. p. 645. p. 642.

En Orient l'empereur Romain le jeune mourut le quinziéme de Mars, la même année 963. du monde 6471. indiction ſixiéme, aïant regné trois ans & quatre mois ; pendant leſquels ils ne ſongea qu'à ſon plaiſir, & ſe laiſſa gouverner. Il reprit à ſon ſervice un clerc eunuque nommé Jean, que l'empereur Conſtantin ſon pere avoit chaſſé pour quelques actions honteuſes, & qui avoit pris l'habit monaſtique ; mais Romain lui fit reprendre l'habit clerical. Le patriarche Polyeucte le trouva mauvais, & preſſa l'empereur de le chaſſer de
p. 642. ſon ſervice, comme un moine apoſtat ; mais il ſoutint qu'il avoit ſeulement feint d'embraſſer la vie monaſti-

que par la crainte de l'empereur Conſtantin, ſans avoir reçu la benediction d'aucun prêtre. Il trompa ainſi le patriarche, & vécut en ſeculier juſques à la mort de Romain, après laquelle il reprit l'habit monaſtique ſans changer de mœurs. AN. 963.

Romain à la ſuggeſtion de ſa femme, chaſſa du palais l'imperatrice Helene ſa mere & ſes ſœurs, qu'il ſépara d'elle, & les fit raſer comme religieuſes. Helene en mourut de déplaiſir; mais ſi-tôt que Romain fut mort, ſes ſœurs quitterent l'habit monaſtique & mangerent de la chair, comme n'étant point religieuſes. Il mourut à l'âge de vingt-quatre ans, ou du poiſon, ou pour s'être épuiſé par les plaiſirs infâmes; & laiſſa deux fils, Baſile & Conſtantin, qui ne regnerent pas ſi-tôt, à cauſe de leur bas âge. On reconnut empereur Nicephore Phocas grand capitaine, qui avoit remporté des avantages conſiderables ſur les Saraſins. Il fut couronné dans la grande égliſe de C. P. par le patriarche Polyeucte le Dimanche ſeiziéme d'Août de la même année 963. indiction ſixiéme. Le vingtiéme de Septembre ſuivant, il épouſa Theophanie veuve de Romain qu'il avoit feint d'éloigner; & recommença à manger de la chair, dont il s'étoit abſtenu depuis la mort de Bardas ſon fils du premier lit, qu'il avoit perdu par un accident funeſte La celebration de ſon ſecond mariage ſe fit dans l'égliſe neuve du palais; mais comme il vouloit entrer dans le ſanctuaire, le patriarche Polyeucte le prit par la main, & le retint près du baluſtre, diſant, qu'il ne lui permettroit point de paſſer outre, qu'il n'eut reçu la penitence des ſecondes nôces. Cette oppoſition fit de la peine à Nicephore, & il en voulut du mal au patriarche toute ſa vie. D'ailleurs on publia que

p. 645.

p. 648. D.

AN. 963. Nicephore avoit levé des fonts un des enfans de Theophanie; & ſur ce bruit Polyeucte voulut l'obliger à quitter ſa femme, ou à ne point entrer dans l'égliſe. Nicephore prit ce dernier parti, tant il étoit attaché à Theophanie. Il aſſembla les évêques qui ſe trouverent à C.P, & des ſenateurs choiſis, pour examiner l'affaire. Ils dirent tous, que c'étoit une loi de Copronyme, qu'il ne falloit point obſerver, & donnerent à Nicephore des lettres d'abſolution. Comme Polieucte faiſoit encore difficulté de communiquer avec l'empereur, le Ceſar Bardas pere de l'empereur, aſſura qu'il n'avoit été parrain d'aucun des enfans de l'imperatrice, & Stylien protopape du palais, c'eſt à-dire, premiere prêtre, que l'on diſoit avoir été l'auteur de ce bruit, jura qu'il n'avoit ni vû ni oui dire, que Bardas ou Nicephore euſſent été parrains. Alors Polyeucte, quoiqu'il ſçût bien que Stylien avoit fait un faux ſerment, n'inſiſta plus ſur cette affinité ſpirituelle. On ne voit point pourquoi ces évêques attribuoient à une loi de Copronyme, ce qui étoit de l'ancienne diſcipline de l'égliſe.

IX. Jean XII. dépoſe Leon.

Supl. Regin. Luitpr. 6. c. 11.

L'empereur Otton celebra à Rome la fête de Noël 963. & comme il avoit envoïé la plus grande partie de ſes troupes, pour n'être pas à charge aux Romains; ils conjurerent de nouveau contre lui, à la ſuſcitation du pape Jean, & voulurent même le faire mourir. Mais aïant découvert leur deſſein, il les prévint, & en fit tuer un grand nombre le troiſiéme de Janvier 964. Ils lui jurerent encore fidelité; mais huit jours après il ſortit pour aller à Spolete, & leur rendit leurs ôtages à la priere du pape Leon. Alors ils firent rentrer le pape Jean: Leon ſe ſauva à peine auprès de l'empereur, & Jean fit couper la main droite à Jean cardinal diacre, la

langue, le nez & deux doigts à Azon protoſcriniaire.

AN. 964.

Incontinent après ſon retour & le vingt-ſixiéme de Février 964. indiction ſeptiéme, il tint un concile dans l'égliſe de S. Pierre avec ſeize évêques tous d'Italie & des terres de l'égliſe, & douze prêtres cardinaux. Les uns & les autres avoient aſſiſté pour la plûpart au concile où il fut dépoſé trois mois auparavant. En celui-ci le pape ouvrit la premiere ſeſſion, en diſant: Vous ſçavez, mes chers freres, que j'ai été chaſſé de mon ſiege pendant deux mois par la violence de l'empereur. C'eſt pourquoi je vous demande, ſi ſelon les regles on peut appeller concile celui qui a été tenu dans mon égliſe en mon abſence le quatriéme Decembre par l'empereur Otton avec ſes archevêques & ſes évêques? Le concile répondit: C'eſt une proſtitution en faveur de Leon l'adultere & l'uſurpateur. Nous devons donc les condamner, dit le pape. Nous le devons, dit le concile, par l'autorité des peres. Le pape le condamna, puis il dit: Les évêques ordonnez par nous ont-ils pû faire une ordination dans notre palais patriarcal? Non, répondit le concile. Le pape reprit: Que jugez-vous de Sicon, que nous avons ſacré évêque il y a long-temps, & qui dans notre palais à ordonné Leon officier de cour, neophyte & parjure envers nous, le faiſant portier, lecteur, acolyte, ſoudiacre, & diacre, tout d'un coup prêtre: enfin il a oſé le conſacrer dans notre ſiege apoſtolique, ſans aucune épreuve, contre toutes les ordonnances des peres. Le concile dit: Il faut dépoſer & l'ordinateur & celui qu'il a ordonné. Le pape dit: On ne ſçait où il eſt caché. Qu'on le cherche ſoigneuſement, dit le concile, juſqu'à la troiſiéme ſéance; ſi on ne le trouve pas, qu'il ſoit condamné ſelon les canons.

To. 9. conc. p. 653.

AN. 964. Le pape ajouta : Que jugez-vous donc de ces deux évêques, que nous avons ordonnez, Benoît de Porto & Gregoire d'Albane, qui ont prononcé les oraisons sur l'usurpateur ? Le concile répondit : Qu'ils soient punis de même, cependant nous les laissons à votre discretion, jusqu'à la troisiéme séance. Qu'ordonnez-vous donc, dit le pape touchant l'usurpateur de notre siege. Le concile dit : Qu'il soit absolument condamné, afin que désormais aucuns des officiers de cour, des neophytes, des juges ou des penitens publics, ne soit assez hardi pour aspirer au degré suprême de l'église. Alors le pape Jean prononça la sentence contre Leon, le declarant dépose de tout honneur sacerdotal & de toute fonction clericale, avec menace d'anathême perpetuel, s'il continuoit d'en faire aucune, ou s'efforçoit de rentrer dans le saint siege, & pareille menace contre ceux qui lui donneroient aide ou conseil. Le pape ajouta : Que jugez-vous de ceux qu'il a ordonnez ? Le concile répondit: Qu'ils soient dépossez. Alors le pape ordonna qu'ils entrassent dans le concile revétus de chasubles & d'étoles, & fit écrire par chacun d'eux dans une papier : Mon pere n'avoit rien à lui, & ne m'a rien donné. Ainsi il les remit au rang qu'ils tenoient auparavant.

A la seconde session du concile tenuë le lendemain, le pape dit, que l'on avoit cherché avec soin l'évêque Sicon sans le trouver, & le concile ordonna que sa condamnation seroit differée jusqu'à la troisiéme session. Alors le pape appella deux évêques, qui avoient ordonné Leon, sçavoir Benoît de Porto & Gregoire d'Albane, & leur fit lire à chacun dans un papier : Moi tel, du vivant de mon pere, j'ai consacré à sa place Leon officier de cour, neophyte & parjure contre les

ordonnances

ordonnances des peres. Puis leur jugement fut remis à la troiſiéme ſeſſion. Le pape ajouta : Que jugez-vous de ceux qui ont prêté de l'argent au neophyte, pour acheter la grace de Dieu, qui ne ſe peut vendre ? Le concile dit : Si c'eſt un évêque, un prêtre ou un diacre, qu'il perde ſon rang : ſi c'eſt un moine ou un laïque, qu'il ſoit anathematiſé. Quant aux abbez dépendans du pape, qui avoient aſſiſté au concile précedent, on les laiſſa à ſon jugement. Puis il dit : Ordonnez que jamais l'inferieur n'ôtera le rang à ſon ſuperieur, ſous peine d'excommunication ; & que les moines, ſous la même peine, demeurent dans les lieux où ils ont renoncé au ſiecle. Le concile l'ordonna.

AN. 964.

A la troiſiéme ſeſſion le pape prononça par contumace ſentence de dépoſition contre Siçon évêque d'Oſtie, un des ordonnateurs de Leon, ſans eſperance de reſtitution ; & remit en leur premier rang ceux que Leon avoit ordonné, comme n'aïant rien reçu de lui : alleguant l'exemple du pape Etienne III. contre ceux qui avoient été ordonnez par Conſtantin. Enfin on défendit à aucun laïque, de ſe tenir pendant la meſſe autour de l'autel, ou dans le ſanctuaire. Tel eſt ce concile, dont la procedure ſemble encore moins reguliere que celle du precedent, puiſque Leon abſent y eſt condamné dès la premiere ſeſſion, ſans avoir été cité une ſeule fois ; ſans qu'il paroiſſe contre lui d'accuſateurs ni de témoins. Il eſt toutefois remarquable, que ce concile, comme tous les autres, allegue ſouvent les canons & l'autorité des peres.

Sup. l. XLIII. *n.* 51.

X.
Mort de Jean XII. Benoît V. pape. *Luitpr. 6. hiſt. c.* 11.

Le pape Jean XII. ne ſurvécut pas trois mois à ce concile ; car comme il étoit une nuit hors de Rome, abandonné à ſon plaiſir avec une femme mariée, il fut

AN. 964. frappé dans les temples si rudement, qu'il mourut au bout de huit jours, sans recevoir le viatique. C'étoit le quatorziéme de Mai, & il avoit tenu le saint siege en tout huit ans & près de deux mois. Alors les Romains craignant l'empereur Otton, & oubliant les sermens qu'ils lui avoient faits, à lui & au pape Leon, élurent & firent ordonner pape Benoît cardinal diacre de l'église Romaine, lui promettant avec serment de ne le jamais abandonner, & de le défendre contre l'empereur. On le nomme Benoît V.

Supl. Regin. an. 964.

A ces nouvelles Otton assembla ses troupes & vint assieger Rome, n'en laissant sortir personne sans le mutiler de quelque membre. Le pape Benoît animoit les Romains à la défense, & monta lui-même sur la muraille, pour menacer d'excommunication l'empereur & ses serviteurs. Mais l'empereur pressa si vivement le siege, que la famine contraignit les Romains de lui ouvrir les portes la veille de S. Jean, vingt-troisiéme de Juin 964. Ils lui abandonnerent Benoît, & reçurent pour pape Leon VIII. que Jean avoit dépose.

To. 9. Conc. p. 659. ex Luitpr.

Alors on tint un concile dans l'église de Latran, où présida le pape Leon: l'empereur Otton y assistoit avec les évêques Romains, Italiens, Lorrains, Saxons, le clergé & le peuple de Rome. Le pape Benoît revétu d'ornemens pontificaux, fut amené par les mains de ceux qui l'avoient élû, & Benoît cardinal archidiacre lui dit: De quelle autorité, de quel droit, ô usurpateur, t'es-tu attribué ces ornemens pontificaux pendant la vie du venerable pape Leon, que nous voïons ici, & que tu as choisi avec nous, après avoir rejetté Jean? Peus-tu nier que tu n'aïes promis par ferment à l'empereur ici present, que jamais toi, ni les autres Romains

n'éliriez ou n'ordonneriez de pape, ſans ſon conſentement, ou du roi Otton ſon fils. Benoît répondit : Si j'ai failli, aïez pitié de moi. L'empereur fondant en larmes, pria le concile qu'on ne portât aucun préjugé contre Benoît, & qu'il répondit, s'il pouvoit, aux queſtions qu'on lui avoit faites, & s'il ſe reconnoiſſoit coupable, qu'on lui fît grace pour la crainte de Dieu. Benoît ſe jetta aux pieds du pape Leon & de l'empereur, criant qu'il avoit peché, & qu'il étoit uſurpateur du ſaint ſiege. Enſuite il ôta ſon pallium, & le rendit à Leon avec la ferule ou bâton paſtoral qu'il avoit à la main. Le pape Leon rompit la ferule en pluſieurs pieces, qu'il montra au peuple. Il fit aſſeoir à terre Benoît, lui ôta la chaſuble & l'étole, & dit aux évêques : Nous privons de tout honneur du pontificat & de la prêtriſe Benoît uſurpateur du ſaint ſiege ; mais en conſideration de l'empereur, qui nous y a rétabli, nous lui permettons de garder l'ordre de diacre, à la charge qu'il ne demeurera plus à Rome, mais qu'il ira en exil. AN. 964.

On trouve un decret de ce concile, par lequel le pape Leon avec tout le clergé & le peuple de Rome, accorde & confirme à Otton & à ſes ſucceſſeurs, la faculté de ſe choiſir un ſucceſſeur pour le roïaume d'Italie : d'établir le pape, & de donner l'inveſtiture aux évêques ; enſorte qu'on ne pourra élire ni patrice, ni pape, ni évêques, ſans ſon conſentement. Le tout ſous peine d'excommunication, d'exil perpetuel & de mort. C'eſt qu'en ce concile la puiſſance temporelle étoit jointe à la ſpirituelle, puiſque le peuple Romain y aſſiſtoit auſſi bien que le clergé. Le decret porte que c'eſt à l'exemple du pape Adrien, qui accorda à Charlemagne avec la dignité de patrice l'ordination du ſaint ſie-

Ivo. Pann. lib. 8. c. 136.
Grat. diſt. 63. c. 23.

AN. 965.

ge & l'inveſtiture des évêques ; mais il n'en eſt point fait mention dans les auteurs de ce temps-là, quoiqu'il ſoit certain que depuis Charlemagne, comme devant, le conſentement des empereurs étoit neceſſaire pour l'ordination du pape.

V. Marca 8. conc. c. 12. & c. 19. n. 6.

Supl. Regin an. 964.

Après que l'empereur Otton eut paſſé à Rome la fête de S. Jean & celle de S. Pierre & S. Paul ; il en ſortit, & demeura le reſte de l'année en Italie, où ſon armée fut attaquée d'une peſte violente. Elle emporta pluſieurs ſeigneurs, entr'autres, Henri archevêque de Treves ; dont le ſucceſſeur fut Thierri diacre de la même égliſe. L'empereur aïant celebré à Pavie la fête de Noël, repaſſa en Allemagne, demeura en Franconie pendant tout le carême de l'an 965. & celebra la pâque à Ingelheim. Enſuite il retourna en Saxe, emmenant avec lui le pape Benoît, qui venoit d'être dépoſé & qu'il mit à la garde d'Adaldague archevêque de Breme & de Hambourg. Ce prélat avoit ſuivi l'empereur en Italie, & apporta de Rome pluſieurs reliques, qu'il diſtribua dans ſon dioceſe. Il fit garder le pape Benoît à Hambourg, le traitant avec grand honneur ; car Benoît étoit ſçavant & vertueux, & digne d'être pape, ſi ſon élection eut été plus reguliere. Il édifia les Saxons par ſon bon exemple, & ſes inſtructions ; & l'empereur étoit prêt à le rendre aux Romains, qui le demandoient, quand il mourut à Hambourg le cinquiéme de Juillet 965. On y voit encore ſon tombeau dans la cathedrale, mais fait pluſieurs ſiecles après.

Ibid. an. 965. 22.

Adam. lib. 2. c. 6.

Ditmar. lib. 2. p. 22.

Apud Pagebr. conat.

XI. Jean XIII. pape.

Sup. Regin.

Le pape Leon VIII. étoit mort dès le commencement du mois d'Avril, après un an & quatre mois de pontificat. Alors les Romains envoïerent à l'empereur Otton Azon protoſcriniaire & Marin évêque de Sutri, qui

le vinrent trouver en Saxe, pour ordonner pape celui qu'il voudroit. L'empereur les reçut honorablement : & renvoïa avec eux Oger évêque de Spire, & Linzon évêque de Cremone, qui étant arrivez à Rome ; on élût d'un commun contentement Jean évêque de Narni, & on l'introniſa dans le ſaint ſiege, qu'il tint près de ſept ans, ſous le nom de Jean XIII. Il étoit Romain & fils d'un évêque nommé auſſi Jean ; mais dès le commencement de ſon pontificat, il traita les premiers de Rome avec tant de hauteur, qu'il s'attira leur inimitié. Rofrede comte de Campanie & le prefet Pierre, aidez des chefs du peuple, l'arrêterent & l'enfermerent au château Saint-Ange : puis ils l'envoïerent en Campanie, où il demeura onze mois. AN. 965. *MS. ap. Papebr.*

Quand le roi Otton paſſa en Italie, il laiſſa, comme j'ai dit, l'Allemagne & le jeune Otton ſon fils, ſous la conduite de ſon frere Brunon archevêque de Cologne & duc de Lorraine, c'eſt-à-dire, gouverneur du roïaume de Lothaire. Mais les occupations temporelles, n'empêcherent jamais Brunon de s'appliquer aux exercices de religion, & à la lecture qu'il aimoit paſſionnément, & y excitoit tous ceux qui étoient auprès de lui ; enſorte qu'il avoit moins de confiance en ceux qui n'avoient point d'affection pour l'étude. Il haïſſoit le luxe & les divertiſſemens, dont les grands s'occupent ; & s'il y donnoit quelque peu par complaiſance, il lui en coutoit enſuite beaucoup de larmes. Dégoûté de la vie preſente & de tout ce qu'elle a de plus flatteur, il n'aſpiroit qu'au bonheur de la vie future, pour laquelle on l'entendoit ſouvent ſoupirer dans ſon lit. Souvent il ne mangeoit point dans les repas où il paroiſſoit plus gay que les autres. Au mi-

XII. Fin de S Brunon archevêque de Cologne. *Sup. n. 1. vita Brun. c. 40. c. 25.*

AN. 965. lieu de ſes officiers & de ſes vaſſaux ornez de pourpre & d'or, il portoit un habit ſimple & des fourures communes ; & il ſe baignoit rarement, quoique accoutumé dès le berceau à la propreté & à la délicateſſe convenable à ſa naiſſance.

c. 26. 27. &c. Il eut grand ſoin de chercher des reliques pour en enrichir ſon dioceſe : il bâtit ou repara grand nombre d'égliſes & de monaſtere : il eut un ſoin particulier des
c. 32. reclus, pour les attacher à certaines égliſes, & pourvoir à leur ſubſiſtance : il prêchoit la parole de Dieu, & expliquoit les écritures avec beaucoup d'étenduë & de
c. 37. ſubtilité. Dans la partie Occidentale du roïaume de Lorraine, le clergé étoit tombé dans un grand deſordre, envieux, indocile & incapable de conduire les
c. 38. peuples. Brunon s'appliqua à y établir des évêques habiles & vertueux. Il pacifia le roïaume de Lorraine, & y
c. 39. adoucit les eſprits : il ſoutint le roi de France Lothaire ſon neveu contre les entrepriſes des ſeigneurs.

c. 41. L'empereur Otton après ſon retour d'Italie, la trentiéme année de ſon regne, c'eſt-à-dire l'an 965. celebra la fête de la Pentecôte à Cologne avec l'archevêque ſon frere ; & ce fut la plus grande aſſemblée & la plus ſolemnelle qu'on eût vû depuis long-temps. En ſe ſéparant ils s'embraſſerent avec beaucoup de larmes, & l'archevêque vint à Compiegne, pour remettre la paix entre ſes neveux, le roi Lothaire & les enfans de Hugues le grand. Tandis qu'il y travailloit, il tomba malade & ſe fit porter à Reims, s'occupant de la lecture pendant
c. 42. tout le chemin. Odalric archevêque de Reims le reçut avec grand honneur, & lui donna tous les ſoulagemens poſſibles. Brunon appella deux évêques qui l'avoient ſuivi, Theodoric de Metz ſon neveu, qui avoit ſucce-

dé à Adalberon mort l'année précedente, & Vicfrid de Verdun. Il les prit pour témoins de ſon teſtament, par lequel il diſpoſa de tous ſes biens : marquant dans un état ſéparé, ce qu'il laiſſoit pour les bâtimens des égliſes. Enſuite il ſe confeſſa aux mêmes évêques, & aïant fait apporter le ſacrement du corps & du ſang de Notre-Seigneur, il ſe proſterna de tout le corps pour le recevoir. Il conſola les évêques, les ſeigneurs & les autres qui ſe lamentoient autour de lui : dit vêpres avec les aſſiſtans, & quand la nuit fut bien avancée il dit complies. Enfin il mourut, univerſellement regretté, l'onziéme d'Octobre, âgé ſeulement de quarante ans le douziéme de ſon pontificat. Son corps fut reporté à Cologne, & enterré ſuivant ſon ordre au monaſtere de ſaint Pantaleon, qu'il avoit fondé. Son ſucceſſeur fut Folcmar diacre & économe de la même égliſe, qui fit écrire ſa vie, lorſque la memoire en étoit encore récente.

AN. 965.
Sigeb. chron. an. 964. & 965.
c. 43. & 44.
c. 45. & 46.
Prolog.

XIII. Converſion des Polonois.

On rapporte à cette année 965. la converſion de Miſeco ou Micislas duc de Pologne. Il avoit épouſé la ſœur de l'ancien Boleſlas duc de Boheme, car ces deux peuples Bohemiens & Polonois étoient Sclaves. Cette princeſſe nommée Dubrave, c'eſt-à-dire bonne, étoit chrétienne, & voïant le duc ſon époux, encore païen, elle ſongea comment elle pourroit le convertir. Le premier carême qui ſuivit ſon mariage elle ceda à ſes prieres, & mangea de la viande ; & le gagna ſi bien par ſa complaiſance & par ſes exhortations continuelles, qu'il reçut le baptême. Pluſieurs de ſes ſujets ſe convertirent, & leur premier évêque nommé Jourdain, travailla beaucoup avec le duc & la ducheſſe pour l'etabliſſement de la religion. Ils eurent un-

Ditmar l. 4. p. 45.

AN. 966.

fils nommé Boleſlas qui ſucceda à ſon pere. Mais ce prince après la mort de Dubrave, épouſa une religieuſe Allemande nommée Oda fille du marquis Thierri. Cette action déplût fort à tous les évêques, & principalement à Hillibart d'Halberſtat, dans le dioceſe duquel elle étoit religieuſe; mais il n'en fit point d'éclat, de peur de rompre la paix & nuire au païs. Oda repara en quelque façon ſa faute, en procurant l'accroiſſement de la religion, & délivrant quantité de captifs. Elle eut trois fils du duc ſon mari, qui mourut l'an 992.

XIV. Frodoard & ſes écrits.

Elog. ſæc. 5. Ben. p. 3. 25.

Sup. liv. LV, n. 4. 14.

En France Flodoard ou Frodoard mourut l'an 966. & l'égliſe Gallicane perdit en lui ſon plus grand ornement pour ce ſiecle. Il nâquit vers l'an 894. à Epernay ſur Marne, fut inſtruit dans l'école de Reims par les diſciples de Remi & d'Hubauld, dont j'ai parlé en leur lieu, & fut chanoine de Reims & curé de Cormicy. Il alla à Rome vers l'an 936. & le pape Leon VII. lui donna des marques particulieres d'eſtime. Comme Flodoard n'approuvoit pas l'intruſion du jeune Hugues dans le ſiege de Reims, il fut maltraité, & même retenu quelque temps comme priſonnier chez les chanoines de Reims, par le comte Hebert. Au contraire il fut toujours attaché à l'archevêque Artaud, aſſiſta avec lui au concile de Verdun en 947. & eut part à l'élection d'Odalric en 962. Il avoit été lui-même élû évêque de Noyon; mais il fut obligé de ceder à Foucher doïen de ſaint Medard, comme il paroît par une lettre d'Adaldague archevêque de Breme. Frodoard vécut ſoixante & treize ans, & mourut l'an 966. le vingt-huitiéme de Mars, auſſi eſtimé pour ſa pureté & ſes autres vertus, que pour ſa doctrine.

Ses

AN. 966.

Les écrits imprimez ſont ſon hiſtoire & ſa chronique: l'hiſtoire de l'égliſe de Reims diviſée en quatre livres, en comprend toute la ſuite depuis ſa fondation juſques au temps de l'auteur, qui l'a tirée de ſes archives dont il étoit gardien, des actes des martyrs & des autres ſaints, des actes des conciles, des lettres des papes & des autres pieces originales. Elle eſt dédiée à un évêque, que l'on croit être Raoul de Laon. La chronique comprend tout ce qui s'eſt paſſé de plus memorable de ſon temps en France & dans les païs voiſins, rangé par années: elle commençoit à l'an 917. & finiſſoit en 965. mais nous ne l'avons que depuis 919. avec une continuation juſqu'en 978. Frodoard avoit écrit en vers des hiſtoires des ſaints, qui ſe trouvent manuſcrites, & dont on a donné il y a quelques années, ce qui regarde les papes depuis Gregoire II. juſques à Leon VII.

To. 4. act. SS. Ben. p. 509.

XV. Jean XIII. rétabli.

L'empereur Otton vint en Italie pendant l'automne de l'année 966. & envoïa priſonniers en Allemagne Sigolfe évêque de Plaiſance, & quelques comtes Italiens, qui l'année précedente s'étoient declarez contre lui pour Adalbert. Alors les Romains craignant l'arrivée de l'empereur, rappellerent le pape Jean XIII. demandant pardon du paſſé à l'empereur, qui celebra la fête de Noël à Rome, & fit pendre douze des premiers de la ville qui avoient été les auteurs de l'expulſion du pape. Quant à leur chef Pierre préfet de Rome, il l'abandonna au pape, qui lui fit couper la barbe & le fit pendre par les cheveux au cheval de Conſtantin, pour l'expoſer en ſpectacle. Enſuite on le dépoüilla & on le mit à rebours ſur un âne, qui avoit une clochette au col; le patient portant un outre ſur ſa tête & deux à ſes cuiſſes. On le promena ainſi par toute

Supl. in Reg. 966.

MS. apud Baron. & Papebr.

AN. 967.

la ville de Rome, le foüettant & s'en joüant : on le mit en priſon où il demeura long-temps, enfin on l'envoïa de-là les monts. L'empereur fit déterrer les os du comte Rofrede qui avoit fait arrêter le pape, & d'Etienne veſtiaire.

XVI. Concile de Ravenne.

To. 9. conc. p. 674.

Enſuite l'empereur alla à Ravenne, où il celebra avec le pape la fête de Pâque de l'an 967. qui étoit le trente-uniéme de Mars. Il y fit tenir un concile dans l'égliſe de ſaint Severe, où ſe trouverent pluſieurs évêques d'Italie, de Germanie & de Gaule; & on y regla pluſieurs choſes pour l'utilité de l'égliſe. L'empereur y rendit au pape la ville & le territoire de Ravenne, qui lui avoit été ôté, ou plûtôt en confirma la reſtitution. Il reſte deux actes de ce concile de Ravenne; le premier eſt de la dépoſition d'Herold archevêque de Salſbourg. On lui avoit fait perdre la vûë en punition de ſes crimes, pour avoir dépoüillé les égliſes, & donné leurs tréſors aux païens, avoir conſpiré avec eux pour tuer & piller les chrétiens, & s'être révolté contre l'empereur. Les papes précedens l'avoient dépoſé & fait ordonner à ſa place Frideric, ſur le choix de tous les nobles de Baviere clercs & laïques. Cependant Herold aveugle & dépoſé, continuoit de celebrer la meſſe & de porter le pallium. C'eſt pourquoi le pape Jean en ce concile confirma ſa dépoſition & l'ordination de Frideric, excommuniant tous les adherans de Herold. Cet acte eſt daté du vingt-cinquiéme d'Avril, indiction dixiéme, qui eſt l'an 967. & eſt ſouſcrit par cinquante-ſept évêques, le pape compris. L'empereur ſouſcrivit après le pape, puis Rodoalde patriarche d'Aquilée, Pierre archevêque de Ravenne, Valpert de Milan, Landuard évêque de Minden, Otker de Spire; les autres ſont

d'Italie. L'autre acte de ce concile eſt l'érection de la métropole de Magdebourg, ou plûtôt la confirmation de ce qui avoit été fait à Rome pour cet effet en 962. & qui fut alors executé. AN. 967. *Sup. l.* LV. *n.* 48.

XVII. S. Adalbert archevêque de Magdebourg.

Les premiers qui travaillerent à la converſion des Sclaves furent des moines de la nouvelle Corbie, qui aïant parcouru pluſieurs de leurs provinces, paſſerent juſques à l'iſle de Rugen, qu'ils convertirent toute entiere, & y fonderent une égliſe en l'honneur de ſaint Vitus leur patron. C'étoit du temps de l'empereur Louis le Germanic. Mais le plus fameux apôtre des Sclaves fut S. Adalbert premier archevêque de Magdebourg, qui prêcha auſſi aux Ruſſes. Olga reine de cette nation, étant allée à Conſtantinople du temps de l'empereur Conſtantin Porphyrogenete, y reçût le baptême & le nom d'Helene. Elle envoïa des ambaſſadeurs en 959. au roi Otton pour lui demander un évêque & des prêtres, ce qu'il accorda avec plaiſir, & choiſit pour leur évêque Libutius moine de ſaint Alban de Maïence, qui l'année ſuivante 960. fut ſacré par Adaldague archevêque de Breme, pour être évêque des Rugiens ou Ruſſiens; car on leur donne l'un & l'autre nom. Le voïage de Libutius fut retardé juſques à l'année ſuivante, & il mourut ſans être parti le quinziéme de Fevrier 961.

Mabill. act. ſæc. 5. p. 576.

Sup. l. XLVII. *n.* 51.

On choiſit à ſa place Adalbert moine de ſaint Maximin de Treves; car ce monaſtere aïant été rétabli ſous le roi Henri l'Oiſeleur, fut pendant long-temps une école celebre pour les lettres & pour la pieté, & il en ſortit en ce ſiecle pluſieurs grands évêques. Adalbert en fut tiré par le conſeil de Guillaume archevêque de Treves, qui vouloit l'éloigner, étant peut-être jaloux

Mabill. ſæc. 5. Ben. p. 342.

AN. 968.

de son merite. Le roi Otton lui donna liberalement tout ce qui étoit necessaire pour son voïage ; il fut ordonné évêque des Rugiens, & partit pour executer sa mission. Mais voïant qu'elle étoit sans aucun fruit & qu'il se fatiguoit inutilement, il revint dès l'an 962. Il y eut de ses gens tuez au retour, il échappa lui-même à grande peine ; & il parut ainsi que les Russes n'avoient pas demandé sincerement une mission. Adalbert à son retour fut reçu avec beaucoup d'amitié par le roi Otton & par l'archevêque Guillaume son fils, qui le traita comme un frere, pour réparer le mal qu'il lui avoit fait en lui attirant ce fâcheux voïage.

Trois ans après, c'est-à-dire en 966. mourut Ercambert abbé de Vicembourg au diocese de Spire, & par le choix des moines, Otton leur donna pour abbé l'évêque Adalbert ; mais il ne gouverna ce monastere que deux ans. Car l'empereur voulant executer l'érection de la metropole de Magdebourg, choisit pour ce siege Adalbert, & l'envoïa à Rome demander le pallium. Le pape Jean XIII. le lui accorda aussi-tôt l'an 968. le jour de saint Luc dix-huitiéme d'Octobre, indiction douziéme, lui permettant de garder son abbaïe de Vicembourg.

Il accorda en même tems plusieurs privileges au nouvel archevêque de Magdebourg, le declarant le premier des archevêques de Germanie, & l'égalant à ceux des Gaules, c'est-à-dire, de Cologne, de Maïence & de Treves. Il lui donna rang entre les évêques cardinaux de Rome, & pouvoir d'ordonner douze prêtres, sept diacres & vingt-quatre cardinaux, suivant l'usage de l'église Romaine. Il l'établit métropolitain de toute la nation des Sclaves, au-delà des fleuves Elbe & Sala,

& ordonna que l'on fonderoit des évêchez dans les villes, où la ſuperſtition des barbares avoit été le plus en vigueur, ſçavoir; Cizi, Miſni, Merſebourg, Brandebourg, Havelberg, Poznam, dont les évêques ſeroient ſuffragans du nouvel archevêque. Tout cela fut ordonné par le pape en concile. Enſuite il renvoïa l'archevêque Adalbert accompagné de deux légats, Gui évêque de ſainte Rufine & bibliothecaire de l'égliſe Romaine, & Benoît cardinal, pour l'introniſer avec Hildivard évêque d'Halberſtad. L'empereur Otton les reçut avec grande joïe, & les envoïa avec ſes lettres de recommandation à Magdebourg, où tous les évêques, les marquis & les ſeigneurs de Saxe s'aſſemblerent par ordre de l'empereur. Ils élurent de nouveau l'archevêque par leurs acclamations, & en élevant les mains; il y eut un grand concours de peuple, & la joïe fut generale. Les évêques & les ſeigneurs y celebrerent la fête de Noël avec l'archevêque Adalbert, qui en leur preſence ordonna trois nouveaux évêques, Boſon à Merſbourg, Burchard à Miſne ou Meiſſen, & Hugues à Cize ou Ceits, dont le ſiege fut depuis transferé à Naümbourg. De plus deux anciens évêques, Dudon de Havelberg & Dudelin de Brandebourg, auparavant ſuffragans de l'archevêque de Maïence, paſſerent de ſon conſentement & à la priere de l'empereur, ſous la dépendance de l'archevêque de Magdebourg, qui eut ainſi cinq ſuffragans. Quelques-uns y ajoutent Jourdain évêque de Poznanie, qui feroit le ſixiéme : Les moines de Magdebourg furent transferez près d'une égliſe de ſaint Jean hors la ville.

AN. 968.

Boſon premier évêque de Merſbourg, avoit été moine à ſaint Emmeran de Ratiſbonne, d'où il fut appel-

Sæc. 5. act. Ben. p. 112.

lé au ſervice du roi. Pour récompenſe le roi lui donna l'égliſe de Cize, près de laquelle il fonda un monaſtere; & comme par ſes prédications continuelles à l'Orient de la Saxe, il avoit converti & baptiſé grand nombre d'infideles; l'empereur lui donna le choix de trois nouveaux évêchez, dont il choiſit celui de Merſbourg; mais il ne le gouverna qu'un an, & mourut le premier de Novembre 970. Son ſucceſſeur fut Giſiler, nommé par l'empereur à la recommandation d'Annon évêque de Vormes.

XVIII. Evêché de Prague.

Chron. Sax. ap. Mabill. ſæc. 5. p. 833.

L'évêché de Prague fut érigé vers le même temps. Boleſlas le cruel duc de Boheme, qui avoit tué ſon frere S. Venceſlas, mourut en 967. laiſſant pour ſucceſſeur ſon fils nommé auſſi Boleſlas, que ſa vertu fit ſurnommer le bon. Il étoit ſincerement chrétien, d'une foi pure & d'une grande charité, protecteur des veuves & des orphelins, des clercs & des étrangers: il fonda juſques à vingt égliſes, & leur donna tout ce qui leur étoit neceſſaire. Il avoit une ſœur nommée Mlada vierge conſacrée à Dieu, & ſçavante, qui alla en pelerinage à Rome, & fut favorablement reçûë par le pape Jean XIII. Elle y apprit la diſcipline monaſtique; puis le pape en faveur de la nouvelle égliſe de Boheme, du conſeil des cardinaux, lui donna la benediction d'abbeſſe, changeant ſon nom en celui de Marie, & lui mettant en main la regle de S. Benoît & le bâton paſtoral. Il lui donna auſſi une lettre pour le duc Boleſlas ſon frere, où il dit: Votre ſœur nous a demandé entr'autres choſes de votre part, notre conſentement pour l'érection d'un évêché dans votre principauté. Nous en avons rendu graces à Dieu, qui étend & glorifie ſon égliſe chez toutes les nations. C'eſt pourquoi nous accordons & auto-

rísons qu'à l'égliſe des martyrs S. Vitus & S. Venceſlas on faſſe un ſiege épiſcopal, & à l'égliſe de S. George un monaſtere de religieuſes ſous la regle de S. Benoît & la conduite de notre fille Marie votre ſœur. Toutefois vous ne ſuivrez pas le rit des Bulgares ou des Ruſſes, & n'uſerez pas de la langue Sclavone ; mais vous prendrez pour évêque un clerc bien inſtruit des lettres Latines, & capable de cultiver ce nouveau champ de l'égliſe. C'eſt que le pape ne vouloit pas que les Bohemiens ſuiviſſent le rit Grec, comme les Bulgares & les Ruſſes ; mais le rit Latin qu'ils ont en effet ſuivi.

En execution de cette bulle, on choiſit pour premier évêque de Prague un moine de Saxe nommé Ditmar, qui étoit prêtre, ſçavant & éloquent, & qui étant venu à Prague par devotion, avoit gagné l'amitié du duc ; & on le choiſit principalenment, parce qu'il ſçavoit en perfection la langue Sclavone. Le duc Boleſlas envoïa des députez pour l'amener ; puis aïant aſſemblé le clergé & les grands du païs, il fit enſorte par ſes prieres & ſes exhortations qu'ils l'élurent pour évêque. Alors il l'envoïa à l'empereur Otton avec des lettres par leſquelles il le prioit de le faire ordonner : ce que l'empereur accorda en faveur de la nouvelle égliſe, par le conſeil des ſeigneurs & des évêques. Ditmar fut donc conſacré par l'archevêque de Maïence, & enſuite reçu à Prague avec les acclamations du clergé & du peuple. Il dédia pluſieurs égliſes bâties en divers lieux par les fideles, & baptiſa un grand nombre de païens.

La même année 968. mourut la reine Mathilde mere de l'empereur Otton. Après la mort du roi Henri l'Oiſeleur ſon époux, elle ſe retira au monaſtere de Quedlimbourg, qu'elle avoit fondé. Là elle obſervoit toute

XIX.
Sainte Mathilde reine.

Sup. l. LV. *n.* 18. *Vita n.* 14. *app.*

Boll. 14 Mart. to. 7. p. 362. Mabill. sæc. 5. act. p. 348.

la discipline, & conservant une dignité merveilleuse dans ses actions & ses discours, elle ne laissoit pas de montrer une modestie & une pudeur, qui l'auroit fait passer pour une vierge, si on n'avoit vû les princes ses enfans. La nuit, outre l'office où elle assistoit, elle prioit long-temps devant & après. Jamais elle n'approcha de l'autel les mains vuides, soit du vivant du roi son époux, soit après sa mort. Tous les jours elle presentoit au prêtre son offrande de pain & de vin pour le salut de toute l'église; mais depuis qu'elle fut veuve, elle ne cessa point de faire offrir le saint sacrifice pour les pechez du roi son époux, en quoi elle surpassa toutes les femmes de son temps. Elle observa toute sa vie le huitiéme jour de la mort de ce prince, le trentiéme & l'anniversaire.

Luitpr. 4. hist. c. 7.

Vers l'an 946. elle soûtint une rude persecution de la part des princes ses enfans. Comme elle faisoit de grandes aumônes, on leur rapporta qu'elle avoit consumé des sommes immenses des revenus de l'état; & la chose alla si loin, que le roi Otton envoïoit des espions pour arrêter ceux par qui la reine sa mere envoïoit ses liberalitez, les leur ôter, & les maltraiter. On vouloit qu'elle abandonnât les terres qu'elle avoit reçuës en doüaire, & qu'elle prît le voile de religieuse. Pour comble d'affliction, le prince Henri qu'elle aimoit uniquement, s'accordoit avec le roi Otton contr'elle. Comme elle vit augmenter de jour en jour leurs mauvais traitemens, elle laissa tout ce que le roi Henri lui avoit donné pour son doüaire, & se retira dans l'Angrie, qui faisoit partie de la Vestphalie d'aujourd'hui. Mais quelque temps après le roi Henri aïant eu de mauvais succès à la guerre, ceda aux exhortations de la reine Edithe son épouse, des évêques & des seigneurs, rappella la reine sa mere, lui demanda

manda pardon, & lui rendit les terres qu'il lui avoit ôtées. Le prince Henri ſe reconcilia auſſi avec elle, & elle ne l'aima pas moins que devant.

La reine Mathilde étant rétablie dans ſa premiere autorité, s'appliqua plus qu'auparavant aux aumônes & à toutes ſortes de bonnes œuvres ; & avec le ſecours du roi ſon fils, elle fonda pluſieurs égliſes & cinq monaſteres, entr'autres celui de Palide ou Polden dans le duché de Brunſvic, où elle aſſembla trois mille moines. Le roi Otton confirma cette donation par ſes lettres de l'an 955.

La même année arriva la mort de Henri duc de Baviere, dont la reine Mathilde ſa mere fut ſi affligée, qu'elle quitta le peu d'ornemens qu'elle avoit gardez pendant ſa viduité, & ne parut plus qu'en habit de deüil. Elle ne voulut plus entendre aucune chanſon profane, ni voir aucun jeu : elle n'écoutoit que des cantiques tirez de l'écriture ſainte, ou des vies des ſaints. Elle faiſoit donner à manger aux pauvres deux fois par jour, & leur en diſtribuoit encore pendant ſon repas. Dans ſes voïages elle faiſoit porter des cierges pour diſtribuer aux égliſes, & de la nourriture pour les pauvres; & avoit chargé une religieuſe qui la ſervoit nommée Richburge, de n'en laiſſer paſſer aucun ſans aumône. En toutes les villes où elle ſéjournoit l'hiver, elle faiſoit allumer un grand feu pour les pauvres, qui duroit toute la nuit. Elle redoubloit ſes charitez le ſamedi, parce que c'étoit le jour de la mort du roi ſon époux : le matin elle faiſoit préparer un bain pour les pauvres & les paſſans, & quelquefois elle les ſervoit de ſes propres mains : puis elle les faiſoit entrer dans une chambre où elle leur donnoit de la nourriture ou des habits,

AN. 968.

selon leur besoin. Elle observoit exactement de faire tous les jours quelque ouvrage de ses mains.

En 967. le vingt-deuxiéme de Decembre, la reine Mathilde partit de Northause en Turinge, où elle avoit fondé un monastere, pour aller à celui de Quedlimbourg. Y étant arrivée, elle tomba malade ; & voïant que sa mort étoit proche, elle fit appeller Richburge alors abbesse de Northause, afin qu'elle l'assistât jusques à la fin. Quantité de personnes vinrent la visiter pendant cette maladie, entr'autres Guillaume archevêque de Maïence son petit-fils, qu'elle reçut avec une grande joïe, & lui dit : Je ne doute pas que Dieu ne vous envoïe ici : puisque personne n'est plus propre que vous à m'assister à la mort, après la perte de mon fils Brunon : maintenant commencez par entendre ma confession & me donner l'absolution, puis vous irez à l'église dire la messe pour mes pechez, pour l'ame du roi Henri mon seigneur, & pour tous les fideles.

Après que l'archevêque eut dit la messe, il revint la trouver, lui donna une seconde absolution, puis l'onction de l'huile sainte & le viatique. Il demeura encore trois jours auprès d'elle, & voïant qu'elle n'étoit pas si près de sa fin, il lui demanda la permission de s'en retourner. Comme elle avoit tout donné, elle ne trouva point d'autre present à lui faire, qu'un drap mortuaire de ceux qu'elle avoit reservez pour sa propre sepulture, disant qu'il en avoit plus besoin qu'elle, parce qu'il entreprenoit un voïage difficile. En effet l'archevêque Guillaume étant en chemin mourut subitement.

Le reine Mathilde lui survécut douze jours, & le samedi de la premiere semaine de carême dès le point du jour, elle fit appeller les prêtres & les religieuses ; &

comme une grande multitude de l'un & de l'autre ſexe étoit accouruë pour la voir, elle ordonna de laiſſer entrer tout le monde ; elle leur donna pluſieurs avis ſalutaires, & particulierement à Mathilde abbeſſe de Quedlimbourg fille de l'empereur ſon fils. Enſuite elle fit approcher les prêtres & les religieuſes pour oüir ſa confeſſion, & demander à Dieu la remiſſion de ſes pechez. Elle ordonna que l'on celebrât la meſſe, & qu'on lui apportât le corps de N. S. Elle ſe fit coucher à terre ſur un cilice, ſe mit de la cendre ſur la tête de ſes propres mains, & mourut ainſi ce même jour quatorziéme de Mars 968. jour auquel l'égliſe honore ſa memoire. Elle fut enterrée au monaſtere de Quedlimbourg dans l'égliſe de ſaint Servais. AN. 968. *Martyr. R. 14. Mart.*

Cependant l'empereur Otton étoit en Italie, où il avoit fait venir le jeune Otton ſon fils, que le pape Jean XIII. avoit couronné empereur à Rome le jour de Noël 967. L'année ſuivante il envoïa Luitprand évêque de Cremone à C. P. demander à l'empereur Nicephore Phocas pour le jeune Otton, Anne fille de l'empereur Romain le jeune & de l'imperatrice Theophanie, que Nicephore avoit épouſée. Luitprand écrivit la relation de ſon ambaſſade, où l'on voit pluſieurs particularitez curieuſes.

XX. Ambaſſade de Luitprand à C. P.

Il arriva à C. P. le quatriéme de Juin 968. & on l'enferma dans un palais comme en priſon, ſans communication avec perſonne. Le ſeptiéme du mois qui fut le jour de la Pentecôte, il eut ſa premiere audience de l'empereur Nicephore ; & voici le portrait qu'il en fait. Il étoit de très-petite taille, la tête groſſe, les yeux petits, le tein fort brun, la barbe large, les cheveux longs, le ventre gros, les jambes courtes. A ſa gauche,

AN. 968.

mais plus bas, étoient assis les deux jeunes princes Basile & Constantin ses beaux fils. L'empereur Nicephore dit à Luitprand : J'aurois voulu vous recevoir dignement, mais le mauvais procedé de votre maître ne l'a pas permis. Il a pris Rome comme une ville ennemie, fait mourir, contre toute justice, Berenger & Adalbert; fait perir plusieurs Romains par le fer ou par la corde, ôté les yeux aux uns, banni les autres : il s'est efforcé de se soumettre par force plusieurs villes de mon empire; & n'y aïant pû réussir, il vous envoïe nous épier sous prétexte de paix.

L'évêque Luitprand répondit : Mon maître n'a point usurpé la ville de Rome par violence, au contraire il l'a délivrée du joug des tyrans. N'étoit-elle pas sous la puissance des hommes effeminez & des femmes prostituées? Je pense que vos predecesseurs étoient alors endormis, eux qui portoient le nom d'empereurs Romains, sans l'être en effet. Les papes n'ont-ils pas été les uns reléguez, les autres maltraitez : ensorte qu'ils manquoient du necessaire, & qu'on ne leur donnoit pas même par aumône? Adalbert n'a-t-il pas envoïé des lettres injurieuses à Romain & à Constantin vos predecesseurs? N'a-t-il pas pillé les églises des saints apôtres? Qui de vous autres empereurs a été poussé de zele pour venger cet attentat, & remettre l'église en son premier lustre? Vous l'avez negligée, mais mon maître n'en a pas usé de même. Il est venu des extrémitez de la terre délivrer Rome des méchans, & rendre tout l'honneur & toute la puissance aux successeurs des apôtres. Ensuite quand il s'est élevé des rebelles contre lui & contre le pape, il les a punis comme des parjures & des sacrileges suivant les loix de Justinien, de Valentinien, de Theodose, & des

AN. 968.

autres empereurs. S'il ne l'avoit fait, il seroit lui-même un tyran, injuste & cruel. Il est clair que Berenger & Adalbert étoient devenus ses vassaux & qu'ils avoient reçu de lui le roïaume d'Italie avec un sceptre d'or en presence de vos serviteurs. Nicephore se plaignit ensuite, de ce qu'Otton avoit attaqué les terres de son empire en Italie, c'est-à-dire les dépendances de Benevent & de Capouë : à quoi Luitprand répondit, & fit la proposition du mariage entre le jeune empereur Otton & la princesse Anne. Mais Nicephore differa d'y répondre, & dit que la seconde heure étoit passée, & qu'il étoit temps d'aller à la procession.

Elle se fit ainsi. Depuis le palais jusques à l'église de sainte Sophie une grande multitude de marchands & de gens du petit peuple, étoient rangez en haïe des deux côtez, armez de dards & de petits boucliers, & nuds pieds pour la plûpart. Les grands qui accompagnoient l'empereur en cette procession avoient des habits de ceremonie, mais si vieux & si usez, qu'ils auroient été mieux, au gré de Luitprand, en leurs habits ordinaires. Il n'y avoit que l'empereur qui portât de l'or & des pierreries ; mais les ornemens imperiaux dont il étoit chargé lui seïoient mal, aïant été faits pour des hommes de grande taille. Quand il passa, des chantres placez à un lieu élevé commencerent à chanter : Voici venir l'étoile du matin, l'aurore se leve, la mort des Sarrasins, le prince Nicephore : longues années à Nicephore. Peuples adorez-le, servez-le, soumettez-vous à sa puissance. Ce jour-là l'empereur fit manger l'ambassadeur avec lui ; & entr'autres discours il lui dit : Vous n'êtes pas des Romains, vous n'êtes que des Lombards. Luitprand répondit : Nous autres Lombards, Saxons &

AN. 968.

Francs, n'avons pas de plus grande injure à dire à un homme, que de l'appeller Romain. Ce nom signifie parmi nous tout ce qu'on peut imaginer de bassesse, de lâcheté, d'avarice, d'impureté & de fourberie.

L'ambassadeur eut ensuite une conference avec Leon Curopalate frere de l'empereur & quelques autres officiers: qui lui dirent que pour parvenir à l'alliance qu'il proposoit, il falloit qu'Otton remît à Nicephore, Ravenne, Rome & tout le reste de l'Italie vers la Grece: ou que s'il vouloit avoir son amitié sans faire de mariage, il laissât Rome en liberté & abandonnât les princes de Capouë & de Benevent. Luitprand répondit: Qui tient Rome en servitude? A qui païe-t-elle tribut? L'empereur Constantin fondateur de cette ville, a donné à l'église Romaine quantité de biens, non seulement en Italie, mais dans tout l'Occident & l'Orient: en Grece, en Judée, en Perse, en Mesopotamie, en Caldée, en Egypte & en Lybie, comme témoignent ses lettres que nous avons. Pour ce qui est en Italie, en Saxe, en Baviere, dans tous les roïaumes de mon maître appartenant à l'église Romaine, il a tout remis au pape; & s'il en retient aucune ville ou village, où vassaux, ou serfs, je ne suis pas chrétien. Pourquoi l'empereur votre maître n'en use-t-il pas de même, en remettant à l'église Romaine les biens qui sont dans ses états, pour la rendre plus libre & plus riche? Basile un des commissaires Grecs répondit: Il le fera, quand il disposera à sa volonté de Rome & de l'église Romaine.

Une autre fois Luitprand mangeant encore à la table de l'empereur avec plusieurs évêques & le patriarche: l'empereur lui proposa diverses questions de l'écriture, puis il lui dit. Quels conciles recevez-vous? Luitprand

répondit : Ceux de Nicée, de Calcedoine, d'Epheſe, d'Antioche, de Carthage, d'Ancyre, de C. P. L'empereur reprit en riant : Vous avez oublié de nommer celui de Saxe ; mais il eſt ſi nouveau, que nous ne l'avons pas encore dans nos livres. Luitprand répondit : Comme on applique le remede ſur la partie malade, il a fallu tenir ici les conciles, parce que les hereſies y ont pris naiſſance. Il eſt vrai que la foi eſt nouvelle en Saxe, auſſi y eſt-elle vigoureuſe & ſoutenuë par les œuvres : ici il ſemble que la vieilleſſe l'ait affoiblie & renduë mépriſable. Dans un autre repas où étoit Luitprand, l'empereur Nicephore fit lire une homelie de S. Jean Chryſoſtome ſur les actes. AN. 968.

XXI. Nonces du pape maltraitez à C. P. *Menol. 20. Jul.*

Le vingtiéme de Juillet les Grecs celebrerent la fête du prophete Elie, c'eſt-à-dire ſon enlevement au ciel, & la celebrerent, dit Luitprand, par des jeux de theatre. Il dit que ce jour étoit un lundi, ce qui marque l'an 968. A la fête de l'aſſomption de la ſainte Vierge, arriverent à C.P. des nonces du pape Jean, avec des lettres, par leſquelles il prioit l'empereur Nicephore, de faire avec l'empereur Otton le traité d'alliance & le mariage propoſé. Les Grecs furent extrémement irritez, de ce que le pape dans ſes lettres donnoit à Otton le titre d'empereur des Romains, & ne qualifioit Nicephore qu'empereur des Grecs. Quelle inſolence, diſoient-ils, à un miſerable barbare? Comment la mer a-t-elle ſouffert un tel blaſphême, ſans abîmer le vaiſſeau qui le portoit ? Mais que ferons-nous à ces malheureux nonces? Ce ſont des gueux couverts de haillons, des eſclaves ruſtiques : nous nous deshonorerions de tremper nos mains dans un ſang ſi abject. On les mit donc en priſon, juſques au retour de l'empereur, qui étoit abſent.

AN. 968.

On retenoit toujours Luitprand, quoiqu'il eut eu ſon congé dès la fin de Juillet ; & à peine pût-il obtenir d'aller adorer la vraïe croix le jour de l'exaltation. Enfin le dix-ſeptiéme de Septembre il eut audience du patrice Chriſtofle eunuque, qui lui dit : Vous ne devez pas trouver mauvais ſi nous vous retenons. Le pape de Rome, ſi on doit nommer pape une homme qui a communiqué avec le fils d'Alberic, tout apoſtat, adultere & ſacrilege qu'il étoit ; le pape, dis-je, a écrit dés lettres à l'empereur, où il le traite d'empereur des Grecs ; & il n'y a pas de doute qu'il l'a fait par le conſeil de votre maître. Mais le pape eſt ſi impertinent, qu'il ne ſçait pas que quand Conſtantin transfera ici l'empire, il y amena tout le ſenat & la nobleſſe Romaine, & ne laiſſa à Rome que de vils eſclaves, des pêcheurs, des cuiſiniers & une ſemblable populace. Luitprand répondit : Le pape, loin d'offenſer l'empereur, a crû lui faire plaiſir. Comme vous avez changé la langue, les mœurs & l'habit des Romains, il a crû que le nom de Romain vous déplaiſoit auſſi ; mais il changera à l'avenir la ſuſcription de ſes lettres. Luitprand appaiſa les Grecs par cette réponſe ; & ils lui donnerent deux lettres, une de l'empereur Nicephore à l'empereur Otton, une autre du frere de l'empereur ſcellée d'argent, en diſant : Nous ne jugeons pas votre pape digne de recevoir des lettres de l'empereur, le Curopalate lui écrit une lettre qui lui convient, & l'envoïe, non par ſes pauvres nonces, mais par vous. S'il ne ſe corrige, il doit ſçavoir qu'il eſt perdu ſans reſſource.

XXII. Retour de Luitprand.

En racontant ſon retour en Italie, Luitprand ſe plaint du peu de ſecours qu'il reçut dans cette route

des

des évêques Grecs. Je n'ai point trouvé, dit-il, chez eux d'hoſpitalité. Ils ſont eunuques pour la plûpart, riches par l'argent qu'ils gardent dans leurs coffres, & pauvres par leur maniere de vivre. Ils mangent ſeuls à une petite table nuë. Leur repas eſt un biſcuit de mer avec quelques laïtuës & de l'eau chaude dans de petits verres. Eux-mêmes vendent & achetent, ouvrent & ferment leurs portes. Ils ſont eux-mêmes leurs maîtres d'hôtel & leurs palfreniers. Je crois qu'ils vivent ainſi, parce que leurs égliſes ſont tributaires. L'évêque de Leucate me jura, que la ſienne païoit tous les ans à l'empereur Nicephore cent ſols d'or, & les autres à proportion.

Luitprand qui fit cette ambaſſade pour l'empereur Otton, étoit avant ſon épiſcopat diacre de l'égliſe de Pavie; & il ne prend que cette qualité dans l'hiſtoire qu'il écrivit à la priere de Raymond évêque d'Eliberis en Eſpagne. Il y raconte les évenemens qui s'étoient paſſez de ſon temps & à ſes yeux, principalement en Italie, commençant à la priſe de Freſſinet par les Sarraſins en 891. & finiſſant au concile de Rome, où le pape Jean XII. fut dépoſé en 963. Le ſtyle de Luitprand témoigne plus d'eſprit & d'érudition que de jugement. Il affecte d'une maniere puerile, de montrer qu'il ſçavoit le Grec. Il mêle ſouvent des vers à ſa proſe: il eſt par tout extrémement paſſionné, chargeant les uns d'injures, les autres de loüanges & de flatteries. Il fait quelquefois le plaiſant & le bouffon aux dépens même de la pudeur: comme quand il rapporte les plaintes d'une femme Greque contre Thibaud marquis de Spolete, & la priſe de Guille femme de Boſon. Cependant c'eſt un diacre qui parle dans une hiſtoire

Sup. l. LV. *n.* 16.

n. 7.

Lib. 4. *hiſt. c.* 4. & 5.

qu'il dédie à un évêque. La relation de l'ambaſſade eſt du même ſtyle que l'hiſtoire, & nous n'avons que ces deux ouvrages qui ſoient veritablement de Luitprand.

XXIII. Conquêtes de Nicephore Phocas.

L'empereur Nicephore ne ſurvécut à cette ambaſſade qu'environ dix-huit mois. Il étoit homme de guerre, & remporta des avantages conſiderables ſur les Muſulmans, par lui-même & par ſes capitaines. Avant que d'être empereur & ſous le regne de Romain le jeune, il reprit l'iſle de Crete, & la ville de Candie, que les infideles en avoient fait la capitale. La ſeconde année de ſon regne au mois de Juillet indiction ſeptiéme, qui eſt l'an 964. il paſſa en Cilicie & prit Anazarbe, Roſſe & Adane : puis Mopſueſte & Tarſe, & apporta à Conſtantinople les portes de l'une & de l'autre. Il rapporta auſſi de Tarſe des croix, autrefois priſes ſur les Romains, & les mit à ſainte Sophie. La même année 964. les Romains reprirent l'iſle de Chipre, & en chaſſerent les Sarraſins, ſous la conduite du patrice Nicetas. L'année ſuivante 965. troiſiéme de ſon regne, l'empereur Nicephore paſſa en perſonne en Syrie. Il eut pû prendre Antioche ; mais il ne voulut pas, à cauſe d'une opinion répanduë dans le peuple, que ſitôt qu'elle ſeroit priſe l'empereur mourroit. Car tous ces Grecs étoient étrangement frappez des prédictions. Il ne laiſſa pas de faire de grands progrès en Syrie & en Phenicie ; il alla juſques au mont Liban, prit Laodicée & Alep, & mit Tripoli & Damas à contribution. Il laiſſa une garniſon au mont Taurus, commandée par le patrice Michel Bourtze, avec ordre de tenir Antioche bloquée, ſans l'attaquer. Mais le patrice ne put ſe réſoudre à perdre une ſi belle occaſion, & ſe

Poſt Theoph. p. 30. Cedr. p. 643.

rendit maître d'Antioche. Les Sarrasins furent tellement irritez de ces conquêtes, qu'ils firent mourir Christofle patriarche d'Antioche, & brûlerent Jean patriarche de Jerusalem : croïant qûi Nicephore avoit marché contr'eux à sa persuasion. Ils brûlerent aussi la belle église du saint Sepulcre.

L'empereur Nicephore, au lieu de sçavoir gré au patrice Michel de la conquête d'Antioche, le chargea d'injures, lui ôta sa charge, & lui ordonna de demeurer chez lui. Cette injustice mit le comble à la haine que l'on avoit déja conçûë pour diverses causes contre l'empereur. Voici celles qui sont de mon sujet. Il retrancha entierement les pensions que les empereurs avoient données aux églises & aux maisons de pieté ; & fit une loi pour défendre aux églises d'accroître leurs immeubles : disant, que les évêques emploïoient mal le bien des pauvres, & que l'on manquoit de fonds pour les troupes. Ce qui parut le pire fut une loi à laquelle souscrivirent quelques évêques flatteurs : qu'aucun évêque ne seroit élû ni ordonné sans ordre de l'empereur. Quand un évêque étoit mort, il envoïoit un homme pour regler les frais funeraires, & il appliquoit le reste à son profit. Il vouloit faire une loi pour declarer martyrs les soldats morts à la guerre ; & pressa le patriarche & les évêques d'y consentir. Mais quelques-uns d'entr'eux y résisterent courageusement, & lui representerent le canon de saint Basile, qui conseille à ceux qui ont tué des ennemis à la guerre, de s'abstenir de la communion pendant trois ans.

Cedr. p. 661. D.

Cedr. p. 658.

Basil. ad Amphil. c. 23. Sup. l. XVII. n. 14.

XXIV. Mort de Nicephore. Jean Zimisqués empereur.

Enfin l'imperatrice Theophanie ne pouvant plus souffrir Nicephore son époux, appella Jean Zimisqués grand capitaine, qui en qualité de domestique avoit

AN. 969.

remporté plusieurs victoires sur les Sarrasins. Mais Nicephore sur quelque soupçon, lui avoit ôté cette dignité, avec ordre de demeurer chez lui sans en sortir. L'imperatrice obtint une lettre pour le rappeller ; & quoique Nicephore eût ordonné qu'il demeurât à Calcedoine, elle le fit venir à C. P. la nuit de l'onziéme de Decembre, indicton treiziéme, l'an du monde 6478. de J. C. 969. Il aborda lui sixiéme au port qui étoit sous le palais, & on les y monta dans une corbeille. Ils trouverent Nicephore endormi, le tuerent, lui couperent la tête, & la montrerent par une fenêtre à ceux qui venoient à son secours. Ainsi mourut l'empereur Nicephore Phocas, après avoir regné six ans trois mois & vingt-six jours.

Jean Zimisqués fut aussi-tôt reconnu empereur, avec les deux jeunes princes Basile & Constantin fils de Romain le jeune, encore enfans. Zimisqués rappella ceux que Nicephore avoit exilez ; & premierement les évêques, qui n'avoient pas voulu souscrire à la loi qu'il avoit faite au mépris de l'église. La même nuit que Nicephore eût été tué, Jean Zimisqués alla avec peu de suite à la grande église, voulant recevoir le diadême des mains du patriarche Polyeucte. Mais le patriarche dit : Qu'il étoit indigne d'entrer dans le temple de Dieu, aïant les mains encore dégoutantes du sang tout fumant de son parent : qu'il fît penitence, & qu'ensuite il pourroit être reçu dans la maison du Seigneur. Zimisqués reçût modestement la réprimande, & promit de faire avec soumission tout ce qui lui seroit ordonné. Mais il representa qu'il n'avoit point mis la main sur Nicephore, & que tels & tels l'avoient tué, par ordre de l'imperatrice. Le patriarche ordonna qu'elle

fût chaſſée du palais & releguée dans une iſle : que les meurtriers de Nicephore fuſſent bannis, & la loi qu'il avoit dreſſée au préjudice de l'égliſe, caſſée. Tout cela fut executé ; & Zimiſqués promit encore de donner aux pauvres, pour l'expiation de ſes pechez, tous les biens qu'il avoit comme particulier. Ainſi il fut couronné le jour de Noël.

Le patriarche Polyeucte ne ſurvécut que trente-cinq jours, & eut pour ſucceſſeur Baſile Scamandrin moine, qui étoit en réputation d'une vertu parfaite. Pour remplir le ſiege d'Antioche, qui étoit auſſi vacant, l'empereur Zimiſqués nomma un moine de grande vertu, nommé Theodore, qui lui avoit prédit l'empire, & l'avoit prié de tranſporter en Occident les Manichéens qui infectoient tout l'Orient, répandant leur déteſtable ſuperſtition, & de les mettre dans des lieux deſerts. Ce que l'empereur executa depuis, & les mit en Thrace près de Philippopolis, au grand malheur de l'Occident.

XXV. Commencemens de ſaint Nicon d'Armenie.

La conquête de l'iſle de Crete ſur les Sarraſins, donna lieu d'y rétablir la religion chrétienne, & ce fut principalement par les travaux de ſaint Nicon, ſurnommé *Metanoîte*, parce qu'il avoit toujours à la bouche ce mot, qui ſignifie en Grec : Faites penitence. Il étoit né dans le Pont, de parens conſiderables ; mais dès qu'il fut un peu grand, il s'enfuit à leur inſçû au monaſtere de la Pierre d'or, dans les confins du Pont & de la Paphlagonie. L'obſervance y étoit exacte, & Nicon y demeura douze ans, pratiquant parfaitement la vie monaſtique. Enſuite ſon abbé aïant eu revelation qu'il étoit appellé à la converſion de pluſieurs peuples, le fit ſortir du monaſterere, & l'envoïa en Orient, où il fit de

Vita ap. Baron. an. 961.

grands fruits, particulierement chez les Armeniens, qu'il délivra de pluſieurs erreurs.

Depuis il fut inſpiré de paſſer en l'iſle de Crete, qui bien que délivrée de la domination des Sarraſins, étoit encore pleine de leurs ſuperſtitions, qui avoient pris racine pendant les cent trente ans qu'ils en avoient été les maîtres. Saint Nicon commença par y crier à ſon ordinaire : Faites penitence : mais les inſulaires étonnez & choquez de cette nouvelle maniere de prêcher, s'irriterent furieuſement contre lui, & étoient prêts à le maltraiter. Il changea donc de méthode, & prenant en particulier les plus ſenſez & les plus dociles, il les appaiſa premierement par des paroles douces, puis il les toucha, en leur découvrant leurs pechez, & leurs actions les plus ſecrettes. Alors leur colere ſe tourna en veneration : ils le regarderent comme un apôtre envoïé de Dieu, ſa réputation ſe répandit par toute l'iſle : on venoit à lui de tous côtez. Ils embraſſerent la foi qu'il leur propoſoit, & reçurent tous le baptême. On rebâtit par tout des égliſes, on établit des prêtres, des diacres & des portiers, & on regla les ſaintes ceremonies. Après plus de deux ans de ſéjour, ſaint Nicon s'embarqua & paſſa à Epidaure.

Sup. l. XLVII. *n.* 16.

XXVI. Nouveaux archevêchez en Italie.

Luitpr. legat.

L'empereur Nicephore par jalouſie contre les Latins, ordonna au patriarche Polyeucte d'ériger Otrante en archevêché, & de ne plus permettre qu'on celebrât en Latin les divins myſteres dans la Poüille & la Calabre ; mais ſeulement en Grec : diſant que les papes de ce temps-là n'étoient que des marchands & des ſimoniaques. Polyeucte envoïa donc à l'évêque d'Otrante des lettres, par leſquelles il le faiſoit archevêque, & lui

donnoit pouvoir de consacrer des évêques à Acirentola, Turcico, Gravina, Maceria & Tricario.

AN. 969.

Le pape Jean XIII. de son côté érigea deux nouveaux archevêchez dans cette partie meridionale de l'Italie, qui jusques-là n'avoit point eu d'autre métropole que Rome. Car ce pape étant chassé de Rome, se retira à Capouë, & ensuite à la priere de Pandolfe qui en étoit prince, il érigea ce siége en archevêché, & en consacra premier archevêque Jean frere du même prince l'an 968. L'année suivante dans un concile tenu à Rome en présence de l'empereur Otton, le même pape Jean XIII. érigea aussi en archevêché le siege de Benevent, à la priere du même Pandolfe qui en étoit seigneur; & en consideration du corps de saint Barthelemy qui y reposoit. Le pape accorda donc à Landolfe déja évêque de Benevent le pallium & le droit de consacrer ses suffragans au nombre de dix, sçavoir les évêques de sainte Agathe, Avellino, Quintodecimum, autrement Eclane, Ariano, Ascoli, Bovino, Volturara, Larina, Telese & Alifa. A la charge toutefois que l'évêque de Benevent viendroit à Rome recevoir la consecration & le pallium. La bulle est souscrite par le pape, l'empereur & vingt-trois évêques, & dattée du vingt-sixiéme de Mai 969. indiction douziéme, la quatriéme année du pontificat de Jean XIII.

Chr. Casf. lib. II. c. 9.

Tom. 9. conc. p. 238. Ital. sac. tom. 8. p. 92.

Dans le même temps un seigneur cheri de l'empereur Otton, fut saisi du démon en présence de tout le monde, ensorte qu'il se déchiroit lui-même à belles dents. L'empereur le fit mener au pape, pour lui mettre autour du cou la chaîne de saint Pierre: mais des clercs le tromperent, & lui mirent jusqu'à deux fois une autre chaîne, qui ne fit aucun effet. Enfin on ap-

Chr. Saxo an. 968 Sigib. an. 969

AN. 969.

porta la veritable ; & quand on l'eut mise au cou du furieux, il fut délivré du démon, écumant & jettant de grands cris. Thierri évêque de Metz, qui étoit present, se saisit de la chaîne, & dit qu'il ne la quitteroit point, si on ne lui coupoit la main. Enfin l'empereur termina le differend, & obtint du pape, que l'on séparoit un chaînon pour le donner à Thierri. Cet évêque parent de l'empereur, & cheri de lui plus que tous les autres, l'accompagna trois ans, le servant à sa guerre d'Italie ; & à son retour il emporta de divers lieux plusieurs corps saints & d'autres reliques dont il enrichit son église, & les mit à l'abbaïe de S. Vincent qu'il avoit fondée.

XXVII. Fermeté de saint Dunstan.

Sup. n. 3. Vita n. 34. sec. 5. Ben. p. 673.

En Angleterre depuis que S. Dunstan fut placé sur le siege de Cantorberi, il visitoit toutes les villes du roïaume & de ses dépendances, pour prêcher la foi à ceux qui ne la connoissoient pas, s'il en trouvoit encore quelques-uns, & instruire les fideles de la pratique des bonnes œuvres. Il n'étoit pas aisé de lui résister tant il y avoit dans ses discours de sagesse & d'éloquence. Quand il avoit quelques repos, il le donnoit à la priere & à la lecture de l'écriture, dont il corrigeoit les exemplaires : enfin il étoit continuellement occupé de ses devoirs. Tantôt il jugeoit des differends tantôt il appaisoit les hommes emportez, il refutoit les erreurs des heretiques, il séparoit les mariages illegitimes, il réparoit les anciens bâtimens, ou en faisoit de nouveaux, il emploïoit les revenus de l'église à assister les veuves, les orfelins & les étrangers. Un comte très-puissant avoit épousé sa parente, & ne vouloit point s'en separer, quoique S. Dunstan l'en eut averti jusques à trois fois. Il lui défendit l'entrée de l'église, &

Aliavi n. 31. p. 702.

le

le comte alla trouver le roi, implorant sa protection contre la severité excessive de l'archevêque. Le roi lui manda de laisser le comte en paix, & de lever la censure. Dunstan étonné qu'un roi si pieux se fût ainsi laissé séduire, s'efforça de faire entendre raison au comte & de l'exciter à penitence, lui representant qu'il avoit ajouté à son premier crime une calomnie auprès du prince : mais voïant qu'il ne faisoit que s'emporter davantage, il prononça contre lui l'excommunication, jusques à ce qu'il se corrigeât. Le comte outré de colere, envoïa à Rome, & par ses largesses aïant gagné quelques Romains il obtint des lettres du pape, par lesquelles il étoit enjoint à l'archevêque de reconcilier absolument ce comte à l'église. Saint Dunstan répondit : Quand je le verrai se repentir, j'obéirai au pape : mais à Dieu ne plaise que demeurant dans son peché il s'exempte de la censure de l'église, & nous insulte encore : ou qu'aucun homme mortel n'empêche d'observer la loi de Dieu.

Le comte voïant Dunstan inflexible, touché de la honte de l'excommunication & du peril qu'elle attiroit quelquefois, se rendit enfin, renonça à son mariage illicite, & reçut la penitence ; & comme saint Dunstan tenoit un concile general de tout le roïaume, le comte vint au milieu de l'assemblée nuds pieds, ne portant que des habits de laine & tenant des verges à la main. Il se jetta aux pieds de l'archevêque en gemissant. Tous les assistans en furent attendris, & Dunstan plus que les autres : mais il le dissimula quelque temps, & montra un visage severe jusqu'à ce que cedant aux prieres de tout le concile, il laissa couler ses larmes, pardonna au comte penitent, & leva l'excommunication,

au grand contentement de tous.

Le roi Edgard avoit une entiere confiance en l'archevêque Dunſtan, & recevoit ſes paroles comme des oracles celeſtes. Par ſon conſeil il chaſſa de ſon roïaume tous les larrons, les ſacrileges, les parjures, les empoiſonneurs, ceux qui avoient conſpiré contre l'état, les parricides, les femmes qui avoient fait mourir leurs maris : en un mot, tous ceux qui pouvoient attirer la colere de Dieu. Par ſon conſeil il punit ſeverement tous les miniſtres de l'égliſe, qui au mépris de leur profeſſion s'adonnoient à la chaſſe ou à des emplois lucratifs, ou vivoient dans l'incontinence ; & s'ils ne ſe corrigeoient, il les chaſſoit de leurs égliſes. Cette exactitude dans la diſcipline releva tellement en Angleterre l'état eccleſiaſtique, que pluſieurs des plus nobles l'embraſſoient ; & chacun s'étudioit à l'envie d'avancer dans la vertu, comme le ſeul moïen d'arriver aux dignitez.

XXVIII. Penitence du roi Edgar.

L'autorité de l'archevêque ſur le roi parut ſenſiblement en cette occaſion. Ce prince étant allé au monaſtere de filles ſitué à Vilton, fut épris de la beauté d'une perſonne noble, qui y etoit élevée entre les religieuſes, ſans avoir reçu le voile. Il voulut l'entretenir en particulier ; & comme on la lui amenoit, elle qui craignoit ce qui arriva, prit le voile d'une religieuſe & le mit ſur ſa tête ; eſperant que ce lui ſeroit une ſauve-garde. Le roi la voïant ainſi voilée, lui dit : Vous êtes bien-tôt devenuë religieuſe. Il lui arracha le voile malgré ſa réſiſtance ; & enfin il abuſa d'elle. Le ſcandale fut grand, & d'autant plus, dit l'hiſtorien, que le roi étoit marié. Saint Dunſtan l'aïant appris, en ſentit une douleur amere, & vint trouver le roi, qui s'avança à ſon or-

Aliavi n. 38.

dinaire, lui tendant la main pour le faire asseoir sur son trône. L'archevêque retira sa main, & regardant le roi d'un œil terrible, lui dit : Vous osez toucher la main qui immole le Fils de la Vierge avec votre main impure, après avoir enlevé à Dieu une vierge qui lui étoit destinée. Vous avez corrompu l'épouse du Créateur, & vous croïez appaiser par une civilité l'ami de l'époux. Je ne veux pas être ami d'un ennemi de Jesus-Christ.

Le roi qui ne croïoit pas que Dunstan eût connoissance de son peché, fut frappé de ce reproche, comme d'un coup de foudre. Il se jetta aux pieds du prélat, avouant son crime avec larmes, & lui demandant humblement pardon. Dunstan étonné de sa soumission, le releva fondant en larmes comme lui. Il adoucit son visage, entretint familierement le roi du salut de son ame, lui exagera la grandeur de son peché, & l'aïant disposé à toute sorte de satisfaction, il lui imposa une penitence de sept ans, pendant lesquels il ne porteroit point la couronne, il jeûneroit deux jours de la semaine, & feroit de très-grandes aumônes. De plus il lui ordonna de fonder un monastere de filles, pour rendre à Dieu plusieurs vierges au lieu d'une, de chasser des églises les clercs mal vivans, & mettre des moines à leur place: de faire des loix justes & agréables à Dieu, qui seroient observées par tout son roïaume. Le roi accomplit exactement tout ce qui lui étoit prescrit ; & la septiéme année sa penitence étant finie, il assembla tous les seigneurs, les évêques & les abbez de ses états, & en leur présence & de tout le peuple, S. Dunstan lui remit la couronne sur la tête avec une allegresse publique. C'étoit l'an 973. *Roger, p. 426.*

XXIX. Loix du roi Edgar.

Nous avons pluſieurs loix du roi Edgar touchant les matieres eccleſiaſtiques, qui ſemblent être celles qu'il fit en cette occaſion. Elles contiennent entre-autres des canons ou regles de conduite pour les paſteurs, au nombre de ſoixante-ſept : où je remarque ce qui ſuit. Il eſt ordonné de baptiſer les enfans dans les trente-ſept nuits après leur naiſſance : d'abolir avec grand ſoin les reſtes d'idolâtrie, comme la necromancie, les divinations, les enchantemens, les honneurs divins rendus à des hommes : défendu à tout prêtre de dire pluſieurs meſſes par jour, ſinon trois tout au plus : défenſe à tous chrétiens de manger du ſang : ordonné aux prêtres de chanter des pſeaumes en diſtribuant aux pauvres les aumônes du peuple. Suivent les regles touchant la confeſſion, tant pour les confeſſeurs, que pour les penitens, un formulaire de confeſſion generale & des canons penitentiaux. Pour l'homicide volontaire & pour l'adultere, on ordonne ſept années de jeûne, trois ans au pain & à l'eau, les quatre autres à la diſcretion du confeſſeur, puis on ajoute : Après ces ſept ans il doit encore pleurer ſon peché autant qu'il lui ſera poſſible, puiſqu'il eſt inconnu aux hommes de quelle valeur ſa penitence a été devant Dieu. Pour la volonté de tuer, ſans execution, trois années de penitence, dont une au pain & à l'eau. On appelle profonde penitence celle d'un laïque, qui quitte les armes, va en pelerinage au loin marchant nuds pieds, ſans coucher deux fois en un même lieu, ſans couper ſes cheveux ni ſes ongles, ſans entrer dans un bain chaud ni dans un lit mollet : ſans goûter de chair, ni d'aucune boiſſon qui puiſſe enyvrer : allant à tous les lieux de devotion, ſans entrer dans les

Tom. 9 conc. p. 580.

n. 15. *n. 16.* *n. 37.* *n. 53.* *n. 56.* *p. 687.* *n. 6. 20.* *p. 694. n. 10. 11.*

égliſes : le tout accompagné de prieres ferventes & de contrition.

On marque auſſi comment un malade pouvoit ra- n. 17.
cheter le jeûne qui lui étoit preſcrit. Un jour de jeûne eſt eſtimé un denier : c'étoit apparemment de quoi nourrir un pauvre, ſelon la monnoïe du temps. On peut auſſi racheter un jour de jeûne par deux cens vingt pſeaumes ou ſoixante genuflexions & ſoixante paters. Une meſſe vaut douze jours de jeûne. Ainſi l'on commençoit à commuer & à racheter la penitence. Un homme puiſſant pouvoit ſe faire aider en ſa penitence, faiſant jeûner pour lui autant d'hommes qu'il en falloit pour accomplir en trois jours les jeûnes de ſept ans ; mais on lui preſcrit d'ailleurs pluſieurs œuvres penibles & de grandes aumônes.

XXX. Concile d'Angleterre.

En 969 l'archevêque Dunſtan convoqua par l'autorité du pape un concile general de tout le roïaume. Le roi Edgar y aſſiſta, & fit ce diſcours aux évêques touchant le dereglement du clergé. Je ne parle point de la tonſure qu'ils ne portent point aſſez grande, mais leurs habits diſſolus, leur geſte indecent, leurs paroles ſales montrent que le dedans n'eſt pas reglé. Quelle eſt leur negligence pour les divins offices. A peine daignent-ils aſſiſter aux vigiles, & ils ſemblent venir à la meſſe pour badiner & pour rire plûtôt que pour chanter. Je dirai ce qui fait pleurer les bons & rire les méchans. Ils s'abandonnent aux débauches de la table & du lit, enſorte que l'on regarde les maiſons des clercs comme des lieux infâmes & des rendés-vous de farceurs. C'eſt-là que l'on jouë aux jeux de haſard, que l'on danſe, que l'on chante, & que l'on veille juſqu'à minuit avec un bruit ſcandaleux.

Reg. Hoved. p. 426.
To. 9. conc. p. 696.

Voilà comment on emploïe les patrimoines des rois & des particuliers, qui ſe ſont épuiſez pour donner de quoi ſoulager les pauvres.

Pour exciter le zele des évêques contre ces abus, il ajoute : J'ai en main le glaive de Conſtantin, & vous celui de Pierre. Joignons les enſemble, pour purger le ſanctuaire. Il s'adreſſe en particulier à Dunſtan & finit en lui diſant : Vous avez ici Ethelvolde évêque de Vincheſtre, & Oſuald évêque de Vorcheſtre, je vous donne à tous trois cette commiſſion, afin que joignant enſemble l'autorite épiſcopale & la roïale, vous chaſſiez des égliſes les prêtres qui la deshonorent par leur vie honteuſe, pour en mettre à la place de bien reglés. En ce concile donc S. Dunſtan ordonna par un decret ſolemnel, que tous les chanoines, les prêtres, les diacres & les ſoudiacres gardaſſent la continence ou quittaſſent leurs égliſes, & en donna l'execution aux deux évêques que le roi lui avoit marquez, & qui furent avec lui les reſtaurateurs de la diſcipline monaſtique en Angleterre.

Vita S. Oſual. n. 9. ſæc. 5. Act. SS. Ben. p. 739.

XXXI. S. Ethelvolde de Vincheſtre.

Ethelvolde étoit né à Vincheſtre de parens chétiens & vertueux du temps du roi Edouard le vieux. Il fut élevé à la cour du roi Edelſtan, qui le donna à ſaint Elfege évêque de Vincheſtre ; & ce prélat quelques années après l'ordonna prêtre en même temps que ſaint Dunſtan & leur prédit à l'un & à l'autre qu'ils ſeroient évêques & de quels ſieges. S. Ethelvolde ſe retira à Glaſtemburi ſous la conduite de S. Dunſtan, & reçut de lui l'habit monaſtique. Là il étudia la grammaire & enſuite l'écriture ſainte & les peres, & pratiqua la regle avec une telle ferveur, que l'abbé Dunſtan l'établit doyen.

Vita ſæc. 5. ſanct. Ben. p. 609.

Sup. l. LV. n. 28.

Du temps du roi Edred S. Ethelvolde voulut paſſer

la mer, c'eſt-à-dire, venir en France, pour ſe perfectionner dans la ſcience des écritures & l'obſervance monaſtique : mais la reine Eduige mere du roi, lui conſeilla de ne pas laiſſer ſortir de ſon roïaume un homme d'un ſi grand merite, & de lui donner pour le retenir un lieu nommé Abbendon, où il y avoit un petit monaſtere ancien, mais pauvre & negligé. Ethelvolde en fut donc établi abbé du conſentement de Dunſtan vers l'an 944. & fit venir de Corbie en France des hommes parfaitement inſtruits de la diſcipline monaſtique. Enſuite il envoïa le moine Oſgar, qui l'avoit ſuivi de Glaſtemburi, pour apprendre dans l'abbaïe de Fleuri ſur Loire l'obſervance reguliere, & l'apporter à Abbendon. Enfin le ſiege de Vincheſtre étant venu à vaquer, le roi Edgar choiſit pour le remplir l'abbé Ethelvolde, qui fut ſacré par l'archevêque Dunſtan le premier dimanche de l'Avent vingt-huitiéme de Novembre 963. *n. 11. videm.*

Il trouva une grande corruption dans les chanoines de la cathedrale, qui étoient glorieux, inſolens & débauchez ; en ſorte que non ſeulement ils prenoient des femmes contre les loix de l'égliſe, mais ils les quittoient pour en prendre d'autres, s'adonnant ſans ceſſe au vin & à la bonne chere. Le ſaint évêque commença par eux à executer le decret du concile & l'ordre du roi. Car après les avoir avertis pluſieurs fois de ſe corriger, voïant qu'ils promettoient toûjours ſans effet : il fit venir des moines d'Abbendon pour mettre à leur place. Comme ils étoient à la porte de l'égliſe prêts à entrer, la meſſe finiſſoit, & l'on chantoit pour la communion ces paroles du ſecond pſeaume : Sérvez le Seigneur en crainte, & ce qui ſuit. Car c'étoit le ſamedi

avant le premier dimanche de carême, où nous chantons encore cette communions Les moines d'Abbendon la prirent pour un bon augure, principalement à cauſe de ces mots : Recevez la diſcipline, de peur que vous ne periſſiez de la voie juſte. Ils crurent que Dieu même les exhortoit à entrer. Le roi avoit envoïé avec l'évêque un de ſes officiers, qui ordonna aux chanoines de choiſir l'un des deux, ou de quitter la place aux moines ou de prendre l'habit monaſtique. Cette propoſition les effraïa, & refuſant avec horreur de ſe faire moines ils ſe retirerent auſſi-tôt : mais trois revinrent & embraſſerent la vie reguliere. Il n'y avoit alors en Angleterre de regularité parfaite qu'aux deux monaſteres de Glaſtemburi & d'Abbendon.

Le monaſtere de la cathedrale de Vincheſtre s'augmenta conſiderablement, de ceux que le bon exemple des moines y attiroit. Ce que les clercs qui en avoient été chaſſez ne pouvant ſouffrir, ils firent donner du poiſon à l'évêque Ethelvolde, comme il mangeoit avec les hôtes. Il ſe leva & ſe jetta ſur ſon lit, ſe croïant frappé à mort. Puis il dit en lui-même : Où eſt ta foi ? Jeſus-Chriſt n'a-t'il pas dit de ceux qui croiroient en lui : S'ils boivent un poiſon mortel, il ne leur nuira point. Dès-lors il ne ſentit plus de mal, il ſe trouva guéri, & pardonna à celui qui l'avoit empoiſonné.

XXXII. S. Oſuald de Vorcheſtre. *Vita ſec. 5. Act. ſanct. Ben. p. 728.*

Saint Oſuald étoit très-noble, fils du frere de ſaint Odon archevêque de Cantordery, à qui ſes parens le donnerent à inſtruire dans les lettres & la pieté. Il le fit chanoine de Vincheſtre, & peu de temps après il en fut doyen, mais voïant qu'il travailloit inutile-

ment

ment à corriger les mœurs dereglées des chanoines ; il renonça à ſa dignité, & réſolut de quitter le monde, paſſa en France, & vint à Fleury ſur Loire, chargé de lettres & de preſens de l'archevêque ſon oncle, qui y étoit fort connu. C'étoit alors la coutume des Anglois qui vouloient ſuivre l'obſervance la plus exacte, de la chercher en ce monaſtere qu'ils regardoient comme une ſource. Oſuald y prit donc l'habit monaſtique, & fit un grand progrès dans la vertu & dans la pratique de l'oraiſon mentale. Saint Odon ſon oncle l'aïant appris, en rendit à Dieu de grandes actions de graces, & envoïa beaucoup de preſens à l'abbé & aux moines de Fleuri pour les en remercier. Il declara auſſi à ſon neveu, qu'il deſiroit ardemment de le revoir : tant parce que ſon âge avancé lui faiſoit connoître que ſa mort étoit proche, que parce qu'il ſe propoſoit de ſe ſervir de lui pour inſtruire les Anglois de la diſcipline monaſtique. Les moines de Fleuri renvoïerent Oſuald à regret : lui-même écrivit pluſieurs fois à ſon oncle, s'excuſant ſur le peu de temps qu'il avoit paſſé dans l'obſervance monaſtique ; & il n'y eut que la nouvelle de la maladie de ſon oncle qui le détermina à partir. Il apprit ſa mort à Douvres & s'en ſeroit retourné auſſi-tôt à Fleuri : ſi ceux qui l'accompagnoient ne lui euſſent repreſenté, qu'il devoit ſon ſecours à ſa famille. Il revint donc en Angleterre l'an 961.

Sup. l. LV. *n.* 27.

Après avoir rendu les derniers devoirs à S. Odon, il ſe retira auprès d'Oſquetil évêque de Dorcheſtre, dont il étoit auſſi parent ; & qui charmé de ſes vertus, le retint avec lui pluſieurs années. Mais Oſquetil aïant été transferé à l'archevêché d'Yorc, S. Dunſtan fit con-

noître le merite de S. Oſuald au roi Edgar, qui le prit en amitié, & lui donna l'évêché de Vigorne, c'eſt-à-dire de Vorcheſtre. Oſuald étant évêque, établit premierement un monaſtere de douze moines à Veſtburi, où il ſe retiroit ſouvent lui-même, enſuite un autre plus conſiderable à Ramſei, dont l'égliſe fut dediée l'an 974. Tel étoit donc S. Oſuald, qui en execution du concile où preſidoit ſaint Dunſtan, établit dans ſon dioceſe ſept monaſteres, mettant des moines à la place des clercs mal vivans. Il réforma de même hors de ſon dioceſe l'égliſe de S. Alban & celle d'Eli, & viſitoit ſouvent toutes ces communautez. Enfin il mourut le vingt-neuviéme de Fevrier 992. la trentiéme année de ſon épiſcopat.

XXXIII. Démiſſion de ſaint Udalric.

Vita ſæc. 5. Ben. n. 21. p. 447. Sup. l. LV. n. 44.

Cependant ſaint Udalric évêque d'Auſbourg fit ſon dernier voïage de Rome, quoiqu'il ſentît ſes forces diminuer de jour en jour : enſorte qu'après avoir fait un peu de chemin en chariot à ſon ordinaire, il fallut le mettre ſur une eſpece de litiere où il étoit couché. Aïant fait ſes prieres à Rome, reçu des indulgences & pris congé du pape, il paſſa à Ravenne ; & ſçachant que l'empereur Otton y étoit, il envoïa l'avertir de ſon arrivée, & ſans attendre la réponſe, il vint à la porte de la chambre. L'empereur courut le recevoir, n'aïant qu'un pied chauſſé, & fit appeller l'imperatrice Adeleïde. Ils s'entretinrent quelque temps familierement ; & l'évêque profitant de cette occaſion, pria l'empereur de donner à ſon neveu Adalberon l'adminiſtration du temporel de ſon évêché d'Auſbourg pendant ce qui lui reſtoit de vie ; afin qu'il eût plus de liberté de s'appliquer à la priere & à ſes fonctions ſpirituelles : le priant de donner à ce neveu

après sa mort le titre même & la chaire épiscopale. L'empereur lui accorda ce qu'il demandoit, lui donna plusieurs livres d'or, & pourvût à la commodité de son voïage jusques à la frontiere de la province. Adalberon accompagnoit l'évêque son oncle, & quand ils furent arrivez à Ausbourg, il assembla tous les vassaux & les serfs de l'évêque, & se fit prêter serment de fidelité en sa presence. Saint Udalric commença dès lors à porter un habit semblable à celui des moines, dont il pratiquoit déja la regle; mais Adalberon portoit publiquement la ferule ou bâton pastoral, pour ôter toute esperance à ceux qui prétendoient à cet évêché. — ANN. 972. c. 22.

L'empereur Otton étant revenu d'Italie, on tint un concile à Ingelheim l'an 972. où saint Udalric fut appellé avec son neveu Adalberon. Les évêques furent indignez de sçavoir qu'il portoit publiquement le bâton pastoral, & disoient que s'étant attribué contre les canons les honneurs de l'épiscopat du vivant de l'évêque, il s'étoit rendu indigne de l'être jamais. Adalberon l'aïant appris, n'entra point dans le concile le premier jour; & Udalric y étant, on examina son affaire. Comme il avoit la voix trop foible pour se faire entendre, on fit venir un de ses clercs nommé Gerard, à qui on demanda ce que desiroit son maître. Il répondit en Latin, car on ne parloit point autrement dans le concile, quoique composé d'Allemands, & parla ainsi: Le desir de mon maître est d'attendre la mort en menant la vie contemplative & pratiquant la regle de saint Benoît comme vous pouvez connoître par son habit. Il ajoûta d'autres discours pour expliquer les intentions de saint Udalric, & enfin se pros- c. 23.

AN. 972. terna aux pieds de l'empereur & des évêques, les priant de ne le pas refuſer. Quelques évêques prenoient le parti d'Adalberon, & toutefois après de longues diſputes, ils convinrent tous qu'il ſeroit exclu de l'épiſcopat, s'il ne juroit qu'il n'avoit point ſçû que c'étoit une hereſie d'en uſurper la puiſſance en prenant le bâton. Ils appelloient hereſie le mépris formel des canons.

Le lendemain Adalberon vint au concile avec ſon oncle, & fit le ſerment qu'on lui demandoit. Gerard demanda réponſe au nom de ſon maître ſur la demande de faire ordonner évêque ſon neveu, & d'embraſſer la vie monaſtique. Quoique cette propoſition ne plût pas aux évêques, ils ne voulurent pas la rejetter ouvertement dans le concile. Mais par un commun avis, les plus habiles d'entr'eux prirent Udalric en particulier, & lui dirent : Vous qui ſçavez ſi bien les canons & qui avez toujours vécu ſans reproche, vous ne devez pas donner occaſion à un tel abus, que du vivant d'un évêque, on en ordonne un autre à ſa place : autrement pluſieurs bons évêques ſeront expoſez à de grands inconveniens de la part de leurs neveux & de leurs clercs. Il vaut mieux que vous demeuriez en place. A l'égard d'Adalberon, nous vous promettons qu'après votre decès, nous n'ordonnerons point d'autre évêque d'Auſbourg. Udalric ſe rendit à leurs avis, & du conſentement de tous les évêques, l'empereur chargea Adalberon de prendre ſoin de ſon oncle, & de gouverner ſous lui l'évêché.

f. 24. Ce concile fut tenu en automne, & l'année ſuivante 973. après la fête de Pâque, qui fut le vingt-troiſiéme de Mars, le ſaint évêque accompagné d'Adalberon alla

passer quelques jours à Dilingue chez le comte Rivin son neveu. Là Adalberon s'étant fait seigner, & aïant ensuite soupé avec l'évêque, mourut subitement la même nuit. Il fut regretté non seulement de son oncle, mais de tout le diocese, pour ses bonnes qualitez. Car il étoit instruit, appliqué au service de Dieu, liberal & bienfaisant. AN. 973.

XXXIV. Mort d'Otton I. Otton II. empereur.

Vitis lib. 3. in fin.

Peu de temps après S. Udalric apprit la mort de l'empereur Otton arrivée le mercredi d'avant la Pentecôte septiéme jour de Mai 973. Il avoit assisté à matines & à la messe & fait ses aumônes à l'ordinaire. Etant à vêpres, après le magnificat il se trouva mal : les seigneurs qui étoient presens le firent asseoir sur un banc. Il pencha la tête comme s'il fût déja passé : on le fit revenir : on lui donna le corps & le sang de Notre Seigneur, & après l'avoir reçû il expira tranquillement. Il avoit regné trente-six ans comme roi de Germanie, & onze ans comme empereur, & est connu sous le nom d'Otton le grand. Le lendemain matin son fils Otton II. déja couronné empereur par le pape, fut de nouveau élû par tout le peuple, qui lui fit ferment de fidelité, puis il fit porter le corps de son pere à Magdebourg où il fut enterré.

XXXV. Mort de saint Udalric.

Vita c. 263.

Pendant deux mois que S. Udalric lui survécut, il fit beaucoup d'aumônes & de prieres pour ce prince ; & continua de dire la messe tous les jours, tant que ses forces lui permirent de se tenir debout : quand il ne put plus dire la messe, il se faisoit mener tous les jours à l'église pour l'entendre. Puis étant assis dans sa chambre après avoir achevé l'office & tout le pseautier, il se faisoit lire les vies des peres & les dialogues de saint Gregoire par Gerard prevôt de son église, & s'en en-

AN. 973. tretenoit avec lui. Un jour il dit, comme s'éveillant d'un profond ſommeil : Helas ! helas ! je voudrois n'avoir jamais vû mon neveu Adalberon : parce que j'ai conſenti à ſon deſir, ils ne veulent pas me recevoir en leur compagnie, que je n'en aïe été puni.

6.26. Le jour de la ſaint Jean, il ſe fit habiller dès le matin & revêtir des ornemens, & alla à l'égliſe où il celebra deux meſſes de ſuite, ce qu'il regarda comme un miracle. La veille de ſaint Pierre, qui étoit un dimanche, avant que l'on commençât vêpres, s'étant baigné & revétu des habits qu'il avoit préparez pour ſes funerailles, il attendoit la mort ; mais elle n'arriva que le vendredi ſuivant. La ſentant approcher, il fit étendre de la cendre en croix & jetter deſſus de l'eau benite, puis y demeura couché juſques à ce qu'il expirât. C'étoit le quatriéme de Juillet 973. il avoit quatre-vingt-trois ans, & cinquante ans d'épiſcopat. Il fut enterré à ſainte Afre, & ſaint Volfange êvêque de Ratiſbone officia à ſes funerailles. Il ſe fit pluſieurs miracles à ſon tombeau & l'égliſe honore ſa memoire le jour de ſa mort. Il eſt connu ſous le nom de S. Ulric.

Sup. lib. LV. *n.* 9.

Martyr. R. 4. *Jul.*

XXXVI Mort de Jean XIII. Benoît VI. Benoît VII. papes.

Epitaph. ap. Baron.

Papebr. in Bened. 9.

Le pape Jean XIII. étoit mort l'année précedente 972. le ſixiéme de Septembre, après avoir tenu le ſaint ſiege près de ſept ans. Son ſucceſſeur fut Benoît VI. Romain de naiſſance fils d'Hildebrand. On croit qu'il fut ordonné le dimanche vingt-deuxiéme de Septembre 972. & il tint le ſaint ſiege dix-huit mois. Ce pape étant devenu odieux aux Romains, fut pris par Centius ou Creſcentius fils de la fameuſe Theodora & du pape Jean X. on enferma Benoît au château Saint-Ange, & on ordonna pape de ſon vivant Francon fils de Ferrutius, & diacre de l'égliſe Romaine ; mais quelque temps après

Benoît VI. fut étranglé dans ſa priſon. Après ſa mort on chaſſa Francon, qui avoit pris le nom de Boniface VII. & il s'enfuit à C.P. Alors on élut Donus II. que quelques-uns mettent devant Benoît ; & que d'autres ne comptent point entre les papes ; car ſon pontificat eſt très-obſcur. Enfin le 28. de Decembre 975. on mit dans le ſaint ſiege Benoît VII. évêque de Sutri, parent d'Alberic ſeigneur de Rome, & il tint le ſaint ſiege huit ans & demi. AN. 975.

XXXVII. Fin d'Aimard abbé de Clugni.

Sup. l. LV. *n.* 38. *Sæc. 5. Ben. p.* 324.

On rapporte à ce temps de troubles dans l'égliſe Romaine, le refus que fit ſaint Mayeul abbé de Clugni de la dignité de pape, que l'empereur Otton II. & l'imperatrice Adeleïde ſa mere le preſſerent d'accepter. Nous avons vû que dès l'an 948. Aimard troiſiéme abbé de Clugny, étant devenu aveugle, prit Mayeul pour coadjuteur, & le fit reconnoître abbé, ſans ceſſer de l'être lui-même. Il arriva quelque temps après qu'Aimard étant logé à l'infirmerie, comme un ſimple moine, envoïa celui qui le ſervoit demander du fromage. Le cellerier occupé à pluſieurs choſes, le refuſa durement, ſe plaignant qu'il ne pouvoit ſouffrir tant d'abbez & tant de maîtres. Aimard ſentit vivement ce mépris, & le lendemain matin il ſe fit mener au chapitre, & dit à Mayeul : Mon frere, je ne vous ai pas mis au-deſſus de moi pour me maltraiter, mais pour compatir à mes infirmitez, comme un fils. Etes-vous pas mon moine ? Oüi, répondit Mayeul, je le ſuis autant que je l'ai jamais été. Si vous l'êtes, reprit Aimard, quittez votre chaire, & reprenez la place que vous aviez auparavant. Mayeul obéït auſſi-tôt, & reprit ſon ancienne place de ſimple moine. Alors Aimard ſe mit dans la chaire abbatiale, & proclama le celle-

rier, qui s'étant proſterné, il lui fit un forte réprimande, & lui impoſa la penitence qu'il voulut. Puis il quitta le ſiege, & ordonna à Mayeul de le reprendre : à quoi il obéït auſſi-tôt. On voit en cet exemple la vigueur d'Aimard, qui paſſoit pour homme ſimple, & l'humilité de Mayeul.

XXXVIII. S. Mayeul abbé.

Vita per Syr. l. 3. c. 3.

Aimard mourut, comme l'on croit, l'an 965. & Mayeul gouverna ſeul l'abbaïe de Clugni pendant près de trente ans. La lecture des livres ſaints faiſoit ſes délices, en voïage même & à cheval il avoit le plus ſouvent un livre à la main. Il ne mépriſoit pas toutefois les philoſophes & les auteurs profanes, pour en tirer ce qu'il y trouvoit d'utile. Il ne cedoit à perſonne dans la connoiſſance de la diſcipline monaſtique, des canons & des loix. Il joignoit à la doctrine une grande facilité de parler ; & on l'écoutoit avec plaiſir quand il faiſoit quelque diſcours de morale. Comme il avoit gardé la virginité, il avoit grand ſoin de conſerver la pureté de ſes moines. Il reprenoit les fautes avec zele, mais enſuite il adouciſſoit la correction par tous les moïens poſſibles. Pluſieurs hommes riches & puiſſans touchez de ſes exhortations, embraſſerent la vie monaſtique & augmenterent conſiderablement la communauté de Clugni ; ſans que l'union y fût alterée par la diverſité des nations. L'abbé Mayeul cherchoit toujours la retraite, même dans les voïages ; & prioit avec un telle componction, que le plus ſouvent on trouvoit la terre trempée de ſes larmes. Il déploroit ſes moindres fautes comme des crimes.

Il avoit auſſi le don des miracles. Etant allé par devotion au Puy en Vellai viſiter l'égliſe de Notre-Dame, entre pluſieurs pauvres qui lui demandoient l'aumône,

il

il vint un aveugle, qui dit avoir eu revelation de ſaint Pierre, qu'il recouvreroit la vûë en lavant ſes yeux de l'eau dont l'abbé Mayeul auroit lavé ſes mains. L'abbé le renvoïa avec une forte reprimande ; & ſçachant qu'il avoit demandé de cette eau à ſes domeſtiques, il leur défendit avec menaces de lui en donner. L'aveugle ne ſe rebuta point, mais après avoir été refuſé pluſieurs fois, il attendit l'abbé ſur le chemin, prit ſon cheval par la bride, & jura qu'il ne le quitteroit point qu'il n'eut obtenu ce qu'il demandoit. Et afin qu'il n'y eût point d'excuſe, il portoit de l'eau dans un vaiſſeau pendu à ſon cou. Le ſaint en eut pitié, il deſcendit de cheval, benit l'eau ſelon l'uſage de l'égliſe, en fit le ſigne de la croix ſur les yeux de l'aveugle, puis avec les aſſiſtans ſe mit à genoux, & pria la ſainte Vierge avec larmes. Avant qu'il ſe fut relevé, l'aveugle recouvra la vûë. Syrus auteur de la vie du ſaint, dit avoir appris ce miracle de ceux qui en furent témoins. Dans une terre de l'abbaïe de Clugny, un païſan s'étant fait donner ſecretement de l'eau dont l'abbé avoit lavé ſes mains, en lava les yeux de ſon fils aveugle, qui recouvra la vûë auſſi-tôt. Le ſaint homme l'aïant ſçû, faiſoit depuis répandre en ſa preſence l'eau dont il s'étoit lavé : mais on ne laiſſoit pas de lui en dérober qui gueriſſoit les malades. On raconte de lui pluſieurs autres miracles.

Il augmenta conſiderablement les biens temporels de Clugny, & en étendit l'obſervance à pluſieurs monaſteres, qu'on le chargea de reformer en France & ailleurs. L'empereur Otton le grand, connoiſſant ſon merite par le rapport de pluſieurs perſonnes, deſiroit ardemment de le voir. Car les ſoins de l'état ne l'empêchoient *Elog. Maj. ſæc. 5. Ben. n. 21. &c. p. 769.*

Vita per Syr. lib. 2. c. 20.

pas d'avoir une grande affection pour les monaſteres ; & il gemiſſoit ſouvent de voir les moines mener une vie ſeculiere. Heldric, qui comme j'ai dit, après avoir été un ſeigneur conſiderable en Italie, avoit tout quitté pour ſe rendre moine à Clugny, procura à l'empereur la connoiſſance particuliere de l'abbé Mayeul. Ce prince le fit donc venir près de lui, & le prit tellement en affection, qu'il voulut lui donner le gouvernement de tous les monaſteres qui dépendoient de lui en Italie & en Germanie. L'imperatrice auroit voulu le ſervir comme la moindre femme ; il étoit reſpecté & aimé de tous les ſeigneurs, c'étoit le confident de l'empereur, & tous ceux qui avoient des affaires auprès du prince, recherchoient ſa mediation. En ce temps-là, c'eſt-à-dire, vers l'an *966*. il reforma l'abbaïe de Claſſe près de Ravenne dediée à S. Apollinaire, & y mit un abbé ; & à la priere de l'imperatrice, il rétablit le monaſtere de S. Sauveur près de Pavie, nommé du Ciel d'or, fondé par le roi Luitprand, & fameux par les reliques de ſaint Auguſtin.

Sup. liv. XLI. n. 38.

Sup. liv. LV. n. 40.

XXXIX.

S. Mayeul pris par les Sarraſins.

S. Mayeul fit un autre voïage à Rome en 973. & à ſon retour il prédit aux freres qui l'accompagnoient, que l'empereur Otton le grand mourroit cette même année. Au paſſage des Alpes il fut pris par les Sarraſins de Freſſinet, avec une grande troupe de gens de divers païs qui ſe croïoient en ſeureté à la ſuite d'un ſi ſaint homme. Les Sarraſins mirent aux fers tous ceux qu'ils prirent, & le ſaint abbé en voïant un, qui du haut d'une roche lançoit un dard ſur un de ſes ſerviteurs : mit la main au devant, reçût le coup, & en porta la cicatrice toute ſa vie. Il ne craignoit point la mort : mais il étoit ſenſiblement affligé de ne pouvoir ſecou-

Syr. lib. III. c. 10.
Ibid. c. 1.

rir tant de captifs, arrêtez à ſon occaſion. Toutefois il obtint par ſes prieres envers Dieu, qu'ils n'en firent mourir aucun. Comme ils le menoient à leur logement les principaux d'entre-eux lui rendoient honneur, d'autres s'en mocquoient & parloient avec mépris de la religion chrétienne.

Alors le ſaint abbé commença à leur montrer par de fortes raiſons l'excellence de notre religion & la fauſſeté de la leur: ce qui les irrita à tel point, qu'ils lui mirent les fers aux pieds, & l'enfermerent dans une grotte affreuſe. Là il demandoit à Dieu la grace du martyre: mais il eut un ſonge, qui lui fit croire qu'il ſeroit délivré: & il trouva ſur lui le traité de l'aſſomption de la ſainte Vierge, attribué dès-lors à ſaint Jerôme, que les Sarraſins lui avoient laiſſé par mégarde, en lui ôtant les autres livres. Il compta combien il reſtoit de jours juſques à l'aſſomption, & il trouva qu'il y en avoit vingt quatre, c'eſt-à dire, que c'étoit le vingt-troiſiéme de Juillet. Alors il pria la ſainte Vierge d'interceder auprès de ſon fils, afin qu'il celebrât cette fête avec les Chrétiens, après quoi il s'endormit, & à ſon réveil il ſe trouva libre de ſes fers. Les infideles étonnez de ce miracle, n'oſerent l'attacher davantage & commencerent à le reſpecter. Ils lui demanderent s'il étoit aſſez riche dans ſon païs, pour ſe racheter lui & les ſiens. Il répondit, qu'il ne poſſedoit rien en ce monde qui lui fût propre, mais qu'il commandoit à des gens qui avoient de grandes terres & beaucoup d'argent. Alors ils l'exhorterent eux-mêmes à envoïer un des ſiens pour apporter ſa rançon, & la taxerent à mille livres peſant d'argent, afin que chacun d'eux en eût une livre. L'abbé Maycul envoïa donc un de ſes moines avec une lettre

de ſa main : qui ne contenoit que ces mots : A mes ſeigneurs & mes freres de Clugny, frere Mayeul mal-
Pſ. XVII. 5. 6. heureux captif. Les torrens de Belial m'ont environné, les filets de la mort m'ont prévenu. Maintenant donc envoïez, s'il vous plaît, la rançon pour moi & pour ceux qui ſont avec moi. Cette lettre aïant été apportée à Clugny, y cauſa une extrême affliction & dans tout le païs. On vendit tout ce qui ſervoit à l'ornement du monaſtère ; pluſieurs gens de biens contribuerent de leurs liberalitez, & on amaſſa promptement la ſomme promiſe.

Cependant le ſaint abbé s'attiroit de plus en plus la veneration des barbares. L'heure du repas étant venuë, ils lui offrirent de ce qu'ils mangeoient, c'eſt à-dire, de la chair & du pain très-rude. Il répondit : Si j'ai faim, c'eſt au Seigneur à me nourrir : ce que vous m'offrez n'eſt pas à mon uſage. Alors un d'eux en eut compaſſion : il releva ſes manches, lava ſes mains & un bouclier, ſur lequel il paîtrit un pain aſſez proprement en preſence de l'abbé, le fit promptement cuire & le lui apporta. L'abbé le reçût, fit ſa priere & le mangea avec action de grace. Un autre Sarraſin voulant polir un bâton, mit le pied ſur une bible que Mayeul portoit toûjours avec lui. Le ſaint homme en gemit ; & les autres reprirent leur camarade, diſant qu'il ne falloit pas traiter ainſi les paroles des grands prophetes. Le même jour ce Sarraſin aïant pris querelle avec d'autres, ils lui couperent le pied dont il avoit foulé la bible. Enfin la rançon étant venuë, S. Mayeul fut délivré, & tous ceux qui avoient été pris avec lui, & il celebra la fête de l'aſſomption chez les Chrétiens, comme il l'avoit demandé. Les Sarraſins ne demeu-

rerent pas long-temps ſans être entierement chaſſez de leur poſte de Freſſinet, par les troupes de Guillaume duc d'Arles : ce qui fut regardé comme une punition divine de la priſe du ſaint abbé. On lui renvoïa ſes livres qui furent trouvez dans leur bagage.

XL. S. Mayeul refuſe d'être pape. *Vita per Syr. lib. 3. c. 8.*

Quelque temps après le retour de S. Mayeul à Clugny, l'empereur Otton II. & l'imperatrice Adeleïde ſa mere l'aïant fait venir, le prierent inſtamment d'accepter le ſaint ſiege de Rome, qui étoit vacant. On croit que c'étoit après la mort de Benoît VI. & de Donus, pour empêcher la faction de Francon de le rétablir. L'abbé Mayeul refuſa conſtamment cette dignité, diſant qu'il vouloit vivre pauvre & ne quitter jamais ſon petit troupeau. Comme l'empereur & l'imperatrice le preſſoient fortement, il demanda du temps pour y penſer. Il ſe mit en priere, & ſe trouva enſuite fortifié dans ſa reſolution. Il dit donc aux ſeigneurs & aux évêques, qui vouloient lui perſuader de ſe rendre au deſir de l'empereur : Je ſçai que je manque des qualitez neceſſaires à une ſi haute dignité ; & les Romains & moi nous ſommes autant éloignez de mœurs que de païs. Enfin il demeura ferme dans ſon refus ; & ce n'eſt peut-être pas le moindre de ſes miracles.

XLI. Sainte Adeleïde imperatrice. *Vita per Odil. Bibl. Clun. p. 354.* *Elog. ſæc. 5. Ben. p. 58.*

On vit un exemple illuſtre de ſon autorité dans la reconciliation du roi Otton II. avec l'imperatrice Adeleïde ſa mere, que ſa vertu fait compter entre les ſaintes de ce ſiecle. Elle étoit fille de Raoul II. roi de Bourgogne & ſœur du roi Conrad le pacifique & de Bouchard évêque de Lauſane, depuis archevêque de Lyon. Dès l'âge de ſeize ans elle épouſa Lothaire fils de Hugues roi d'Italie, & en eut Emme qui épouſa Lothaire roi de France. Adeleïde demeura veuve après trois

ans de mariage, & fut cruellement perſecutée par Berenger nouveau roi d'Italie & Guille ſa femme. On lui coupa les cheveux, elle fut ſouvent battuë à coups de pied & de poing, & enfermée dans une obſcure priſon, avec une ſeule ſervante. S'en étant ſauvée de nuit comme par miracle, elle fut conduite au roi Otton I. qui étant veuf de ſon côté l'épouſa, & elle ne lui ſervit pas peu à conquerir le roïaume d'Italie. Depuis elle remercioit Dieu ſouvent de lui avoir envoïé ces perſecutions, pour la préſerver des tentations, que ſon état de veuve eût pû lui attirer dans une ſi grande jeuneſſe.

Après la mort d'Otton le grand, elle gouverna avec beaucoup de ſageſſe & de bonheur pendant le bas âge de ſon fils Otton II. Mais lorſqu'il fut devenu grand, des gens mal intentionnez lui donnerent de la jalouſie de l'imperatrice ſa mere, qu'ils lui repreſenterent comme une princeſſe ambitieuſe, qui ſe vouloit attribuer toute l'autorité, & ne ſçavoit pas en uſer. Elle crut devoir ceder à l'envie, & ſe retira en Bourgogne chez le roi Conrad ſon frere, qui faiſoit ſa reſidence à Vienne. Tous les gens de bien étoient affligez de ſa diſgrace; & enfin le roi Otton ſon fils ſe repentit de l'avoir ainſi traitée, & envoïa au roi Conrad ſon oncle & à l'abbé Mayeul, les prier de le reconcilier avec ſa mere, & de l'amener à Pavie pour cet effet. Elle y vint par leur conſeil, le ſaint abbé l'accompagna, & repreſenta au roi Otton le devoir d'honorer ſes parens, par l'exemple de Jeſus-Chriſt même. Le jeune prince en fut ſi touché, qu'il ſe jetta aux pieds de ſa mere: elle ſe proſterna de ſon côté, ils répandirent beaucoup de larmes, & demeurerent toujours unis.

XLII.
Saint Volfang éveque de Ratisbonne.

Vita sæc. 5. Bened. p. 812.

La seconde année du regne d'Otton II. c'est-à-dire l'an 974. saint Volfang une des lumieres de ce siecle, fut ordonné évêque de Ratisbonne. Il nâquit en Suabe de parens mediocres, & fut nommé au baptême Volfang, qu'il traduisoit en latin *Lupambulus*, c'est-à-dire Pas de Loup. Après avoir commencé ses études au monastere de Richenou, il passa à Virsbourg avec Henri frere de Poppon, qui en étoit évêque, & qui avoit fait venir d'Italie un très-habile maître nommé Estienne. Peu de temps après, c'est-à-dire l'an 956. le roi Otton I. donna l'archevêché de Treves à Henri qui étoit son parent, & le nouveau prélat emmena avec lui son ami Volfang. Il voulut le combler de biens & d'honneurs, & lui donner après lui la plus grande autorité dans le diocese: Mais Volfang ne voulut point d'autre emploi que d'instruire la jeunesse: encore le faisoit-il gratuitement, refusant même ce qu'on lui offroit, & nourrissant à ses dépens les écoliers pauvres. Il n'avoit pas moins soin des mœurs de ses disciples, que de leur instruction; & lui-même s'abstenoit de la chair, jeûnoit, veilloit & prioit beaucoup, & ne portoit point d'habits précieux. Il refusa des abbaïes, dont l'archevêque Henri voulut lui donner la conduite, & accepta seulement d'être doyen de quelques chanoines, qu'il réduisit à la vie commune & à l'étude.

L'archevêque Henri étant mort en 964. Volfang avoit résolu de se retirer en son païs, pour quitter le monde entierement, comme il desiroit depuis longtemps. Mais Brunon frere de l'empereur & archevêque de Cologne le fit venir auprès de lui, & lui offrit toutes sortes d'avantages. Volfang les refusa constamment:

toutefois il demeura quelque temps auprès de ce prince, & témoigna ſouvent depuis, qu'il n'avoit gueres vû de vertu pareille à la ſienne. Enfin Brunon lui permit de ſuivre ſon inclination. Il retourna en Suabe, il fut reçu avec une très-grande joïe par ſes parens, qui le regardoient comme le ſoûtien de la famille, & lui offroient toutes les commoditez temporelles : mais il les quitta pour aller ſe cacher dans le monaſtere d'Enſidlen au fond d'une obſcure forêt, & y embraſſa la vie monaſtique, ſous la conduite de l'abbé Gregoire Anglois de naiſſance, qui avoit tout quitté pour y venir ſervir Dieu

V. Mabill. ſæc. 5. act. p. 241. & 841.

La réputation de Volfang lui attira bien-tôt pluſieurs diſciples, qui venoient des monaſteres voiſins, recevoir ſes inſtructions ; & ſaint Udalric étant venu viſiter à ſon ordinaire les moines d'Enſidlen, goûta tellement le merite de Volfang, qu'il le prit en affection ſinguliere, & quelque temps après l'ordonna prêtre malgré ſa réſiſtance. Un jour comme Volfang étoit en priere, ſaint Otmar à qui il ſe recommandoit ſouvent, lui apparut, & lui dit : Vous ſortirez pauvre de cette province, & dans une autre, où vous ſerez exilé pour la cauſe de Dieu, vous ſerez pourvû d'un aſſez riche évêché. Si vous y faites votre devoir, vous entrerez dans la vie éternelle au bout de vingt-deux ans, & vous ſortirez de cette vie dans un lieu où on honore ma memoire.

Encouragé par cette viſion & pouſſé du zele de la converſion des infideles, il ſortit du monaſtere avec la permiſſion de l'abbé, & paſſa dans la Pannonie pour prêcher les Hongrois en 972. Mais Piligrim évêque de Paſſau, voïant qu'il n'y faiſoit point de fruit, le retira de

de cette entrepriſe, & le retint quelques jours auprès de lui. Pendant ce ſéjour il reconnut ſi-bien le merite de Volfang, qu'il diſoit à ſes confidens: O qu'heureuſe ſera l'égliſe qui aura un tel évêque! Je veux demander pour lui l'évêché de Ratiſbone. On lui répondit: Comment cet homme pauvre & inconnu pourra-t-il obtenir cette dignité préferablement à tant de perſonnes illuſtres & connuës de l'empereur? Les jugemens de Dieu, reprit l'évêque, ſont bien differens de ceux des hommes. Je m'adreſſerai au marquis, en qui l'empereur a grande confiance, & je le prierai de faire enſorte, que ſans avoir égard aux brigues & en vûë de la récompenſe éternelle, on mette en cette place cet homme ſi digne, de quelque condition qu'il ſoit. La choſe fut ainſi executée. L'empereur Otton II. par le conſeil du marquis envoïa ordre d'élire Volfang pour évêque de Ratiſbone, & enſuite le lui amener bon-gré mal-gré à Francfort, où il devoit paſſer la fête de Noël.

Les envoïez de l'empereur trouverent encore Volfang auprès de l'évêque de Paſſau; mais il ne ſongeoit qu'à partir pour retourner en ſon païs. Aïant appris l'ordre du roi, il vit bien que cette affaire étoit l'ouvrage de l'évêque. Il ſe rendit à Ratiſbone avec les envoïez, où le clergé & le peuple d'un conſentement unanime l'élurent canoniquement, & l'envoïerent à la cour avec une députation de leur part. Etant en preſence de l'empereur il ſe proſterna à ſes pieds, proteſtant de ſon indignité, mais le prince malgré ſa répugnance l'inveſtit de l'évêché par le bâton paſtoral. Volfang retourna à Ratiſbone, où il fut introniſé par le clergé & le peuple, & ſacré par ſon metropo-

AN. 974.

litain Frideric archevêque de Salſbourg accompagné de ſes ſuffragans. Saint Volfang garda l'habit & la vie monaſtique dans l'épiſcopat.

XLIII. Plaintes de Rathier contre ſon clergé.

Rathier évêque de Verone tant de fois chaſſé & rétabli, mourut enfin en cette année 974. Aïant été obligé de quitter Liege en 956. il demeura deux ans en repos, & en 958. il retourna en Italie : où quelque temps après l'archevêque Brunon, par l'autorité de l'empereur Otton I. ſon frere, lui procura ſon rétabliſſement dans le ſiege de Verone. Rathier écrivit en ce temps-là un traité qu'il intitula Phrenefie, parce qu'il s'y emportoit furieuſement contre Baudri ſon ſucceſſeur dans la chaire de Liege. Car Rathier ne feignoit pas de ſe traiter lui-même d'inſenſé, & de ſe dire des injures. Nous n'avons plus de ce traité, mais nous en avons deux autres de Rathier écrits dans le même temps: l'un du mépris des canons, adreſſé à Hubert évêque de Parme ; l'autre eſt la concluſion priſe à Liege, c'eſt-à-dire, une proteſtation contre ſon expulſion de cette égliſe, où il rapporte ſes raiſons de n'y pas renoncer volontairement. Le premier traité eſt diviſé en deux parties. Dans la premiere Rathier ſe plaint que le clergé de Verone l'a autrefois chaſſé, le voulant réduire pour toute fonction à la conſecration & l'application du ſaint chrême. Il rapporte pluſieurs canons, pour montrer que l'évêque doit gouverner le temporel de l'égliſe auſſi-bien que le ſpirituel, & ſoutient qu'il doit pourvoir à la ſubſiſtance de ſon clergé, pour en être le vrai paſteur, & avoir moïen de s'en faire craindre ou aimer. Ce ſont, dit-il, les clercs qui partagent entr'eux les revenus de l'égliſe, mais à leur gré, ſelon qu'ils ſont les plus puiſſans. Il n'y a que les prêtres

Spicil. to. 2. p. 161. & 194.

p. 163.

& les diacres qui ont part, pour avoir de quoi s'enrichir & ſe revolter contre l'évêque : pour ſe rendre maîtres des autres, & les obliger à ſe ranger de leur parti, ſous peine de les chaſſer de l'égliſe. Cependant les ſoudiacres, les acolytes & les autres moindres clercs n'ont pas de quoi vivre, de quoi ſervir & garder l'égliſe, de quoi étudier ; & ils s'en conſolent, en ne faiſant point leurs fonctions, & eſperant à leur tour traiter de même les autres, quand ils ſeront devenus diacres ou prêtres. On voit ici comment les fonctions des moindres ordres ont commencé à s'aneantir faute de rétribution, parce que le clergé ſuperieur s'eſt attribué tout le revenu des égliſes.

Rathier s'objecte : Eſt-ce donc le miniſtere d'un évêque de meſurer du bled & du vin, & de diſtribuer de l'argent à des clercs ? Il répond, qu'il n'eſt pas neceſſaire qu'il le faſſe par lui-même : & qu'il doit le faire par des prêtres ou des diacres, ſuivant l'ancienne inſtitution. Il chercha enſuite d'où vient ce mépris ſi general des canons, depuis le moindre laïque juſques à l'évêque ; & en trouve la cauſe dans le refroidiſſement de la charité & la corruption des mœurs, qui fait regarder comme impoſſible l'obſervation des regles. Il rapporte pluſieurs exemples de la corruption du clergé. Quand je fus, dit-il, transferé à Liege, un évêque m'objectoit les canons contre les tranſlations, & lui-même étoit adonné au vin & au jeu, avoit des chiens & des oiſeaux pour la chaſſe, & n'obſervoit point la reſidence. J'en ai vû deux ſe reprocher mutuellement, que l'un portoit les armes & l'autre avoit une concubine : que l'un avoit commis un adultere avant ſon ordination, & que l'autre après p. 170.

l'ordination s'étoit marié. Et enſuite : Suppoſez qu'un homme bigame avant la clericature, après le ſacerdoce abandonné à pluſieurs femmes, guerrier, parjure, chaſſeur, yvrogne, ſoit mis ſur le ſiege apoſtolique de Rome, comme Dieu le peut permettre : ſi je vais me plaindre à lui de quelque injuſtice, & qu'il écrive pour ma défenſe à celui qui m'a fait tort : celui-
Matth. 8 3. ci ne dira-t-il pas qu'il voit une paille dans l'œil de ſon frere, & ne voit pas une poutre dans le ſien ? Mais un tel pape ne le fera pas, il n'oſera condamner celui dont
p. 177 les ſentimens ſont conformes aux ſiens. Voilà d'où vient ce mépris ſi general des canons & de l'évangile même. On croit inutile d'obſerver les moindres préceptes, quand on ſe ſent coupable d'avoir violé les plus grands. Que gagnera-t-on à n'avoir point de chiens de chaſſe, ſi on a pluſieurs concubines ? Si on s'abſtient de donner des coups de poing ou de bâton, & que l'on tuë les ames par des abſolutions injuſtes, ou par le ſcandale ?

Il releve enſuite le malheur de ceux qui non ſeulement negligent le miniſtere de la prédication, mais
Pſ. 40, 9. 16. ſe l'interdiſent eux-mêmes par leurs crimes ſuivant le
p. 185. reproche de l'écriture. Enſuite il ajoute : Faut-il après cela nous étonner, que les ſeculiers ne ſoient point frappez des menaces que nous tirons de l'écriture ou des canons : quand ils voïent que nous rions en les liſant, & que nous nous obſtinons à les mépriſer. C'eſt auſſi pourquoi ils font peu de cas de nos excommunications & de nos abſolutions, parce qu'ils voïent que nous ſommes nous-mêmes excommuniez par les canons.

p. 187. Dans la ſeconde partie de ce traité, Rathier inſiſte

ſur l'incontinence du clergé, comme ſur la principale cauſe du mépris des canons. Car à peine, dit-il, trouve-t-on quelqu'un digne d'être élû évêque, ou d'impoſer les mains à celui qui eſt élû. Ne voulant pas quitter ce vice d'incontinence, ils comptent le reſte pour rien ; & de-là vient que de toutes le nations baptiſées, ce ſont les Italiens qui mépriſent le plus les canons : parce qu'ils ſont les plus impudiques, & fomentent ce vice par l'uſage des ragoûts & l'excès du vin : enſorte que les clercs n'y ſont diſtinguez des laïques, qu'en ce qu'ils ſe raſent la barbe & le haut de la tête, & font à l'égliſe quelque ſervice, pour plaire aux hommes plûtôt qu'à Dieu.

Rathier étant rétabli à Verone, n'y demeura pas en repos. Il ne pouvoit s'empêcher de reprendre, ſuivant le devoir de ſa charge, ſon clergé, qui ne vouloit pas ſe corriger, car il n'y en avoit aucun qui ne fût concubinaire public, ou encore pis. Ils étoient choquez de ſon premier traité adreſſé à l'évêque de Parme ; & comme Rathier les preſſoit de quitter leurs femmes, ſuivant les canons & l'ordre de l'empereur : la plûpart alleguoient leur pauvreté, qui leur rendoit *p. 122.* ce ſecours neceſſaire, parce que l'égliſe ne leur donnoit point de gages. Pour y remedier, Rathier prit connoiſſance des biens de l'égliſe de Verone ; & il trouva qu'ils étoient ſuffiſans, s'ils euſſent été bien partagez. Mais ceux qui rendoient le moins de ſervice à l'égliſe en avoient de reſte tandis que ceux qui ſervoient le plus en recevoient peu ou rien. Et ſi quelqu'un vouloit s'en plaindre, ils lui diſoient : J'ai attendu la mort de mes prédeceſſeurs pour joüir de ce que j'ai maintenant : attendez auſſi la mienne. Il avoit

beau leur citer les canons, ils oppoſoient leur coutume.

IV. Synode de Rathier.

Itiner. p. 270.

C'eſt ce qui l'embaraſſoit, quand il voulut tenir un ſynode. Car, dit-il, parlant à ſon clergé, on tient les ſynodes pour corriger ce qui s'eſt fait contre les canons: & quand je les regardois je trouvois que vous n'en obſerviez aucun. Je voïois parmi vous des bigames, des concubinaires, des conſpirateurs, des parjures, des yvrognes, des uſuriers. Les enfans mêmes étoient irréguliers comme bâtards. En un mot la cauſe de la perte de tout mon peuple eſt le clergé. Car comment oſerois-je dans mon ſynode reprendre un laïque d'adultere, de parjure, ou de quelqu'autre crime, le ſouffrant dans mes eccleſiaſtiques? Vous ſçavez que j'avois convoqué un ſynode, ou pendant deux jours l'archiprêtre & l'archidiacre devoient examiner en mon abſence ceux qui viendroient, & le troiſiéme jour me rapporter tout ce qu'il y auroit à corriger. Je trouvai qu'on ne les avoit examinez que ſur les pſeaumes, & qu'on avoit trouvé qu'ils ne les ſçavoient pas mal, & la plûpart mieux que moi. Voilà le fruit du ſynode.

Je les interrogeai ſur leur créance, & je trouvai que pluſieurs ne ſçavoient pas même le ſymbole des apôtres. C'eſt ce qui m'obligea d'écrire la lettre ſynodique à tous les prêtres, où je leur ordonne d'apprendre les trois ſymboles, celui des apôtres, celui que l'on chante à la meſſe & celui de ſaint Athanaſe. Nous avons

p. 156. To. 9. conc. in fi.

cette lettre ſynodique de Rathier: où il recommande l'obſervation du dimanche; & montre la ſignification morale de la paraſceve & du ſabat, c'eſt-à-dire, du vendredi & du ſamedi. Il dit dans cette lettre: Je veux ſça-

voir de chaque prêtre s'il eſt né libre ou de condition ſervile. S'il eſt né ou ordonné dans mon dioceſe, & pour quel titre. S'il a été ſerf, qu'il montre ſa lettre d'affranchiſſement : s'il eſt d'un autre dioceſe, qu'il montre ſon dimiſſoire. Chacun de vous aura, s'il ſe peut, une explication du ſymbole & de l'oraiſon dominicale, ſuivant la tradition des peres, pour en inſtruire le peuple. C'eſt ce que nous appellons un catechiſme. Enſuite entre les formules de l'adminiſtration des ſacremens, compriſes aujourd'hui dans le rituel, il marque l'ordre de la reconciliation des penitens, ſuivant la meſure reſervée aux prêtres par les canons : ce qui montre qu'il y avoit des cas reſervez à l'évêque : & il dit enſuite expreſſément, que les prêtres peuvent donner la penitence pour les pechez ſecrets ; mais quant aux pechez publics, ils doivent en faire leur rapport à l'évêque. Sçachez, ajoute-t-il, que nous n'ordonnerons perſonne qui n'ait paſſé quelque temps dans un monaſtere ou auprès d'un homme ſçavant, & ne ſoit un peu inſtruit. *t. 263.*

XLV. Autres écrits de Rathier.

Une autre plainte du clergé de Verone contre Rathier, c'eſt qu'il avoit emploïé la part des revenus eccleſiaſtiques deſtinée aux pauvres, à rebâtir les égliſes brûlées par les païens ou tombées en ruine par la negligence des mauvais évêques. C'eſt à quoi il répond dans le livre intitulé apologetique, & il ſoutient que les pauvres pouvant alors ſe paſſer de ce ſecours, il a dû emploïer les biens de l'égliſe à un beſoin plus preſſant. Cette diviſion avec ſon clergé arriva après la mort de Jean XII. par l'ordre duquel il avoit été rétabli, par conſequent l'an 974. Et c'eſt en ce temps qu'il écrivit l'itineraire, où il declare à ſon clergé,

p. 265. qu'il veut aller à Rome pour ſe trouver au concile qui s'y doit aſſembler ; & le conſulter touchant la conduite qu'il doit tenir avec eux. Car, dit-il, où pourrois-je m'inſtruire mieux qu'à Rome. Que fait-on ailleurs touchant les dogmes eccleſiaſtiques qui ſoit ignoré à Rome ? C'eſt-là que les ſouverains docteurs de tout le monde & les princes de l'égliſe univerſelle ont brillé. Là ſont les decretales des papes, là on examine les canons, on approuve les uns, & on rejette les autres : ce qui eſt caſſé ne ſubſiſte nulle part, & l'on ne caſſe nulle part ce qui ſubſiſte. Ajoutez que Dieu nous a donné un empereur très-juſte & très-ſage, qui a inſtitué à Rome le pape Jean très-digne de cette place, c'eſt Jean XIII. Je crois, ajoute-t-il, qu'ils aſſembleront p. 277. cet automne un concile univerſel. Il témoigne la peine où il ſe trouve pour ſon clergé, qui étant coupable tout entier, devroit tout entier faire penitence publique : après laquelle il ne lui ſeroit plus permis de faire aucune fonction, ainſi le peuple demeureroit ſans ſacremens. Puis il ajoute : Que ferai-je donc de vous, mes freres ? Si vous ne confeſſez pas vos pechez, je crains que vous ne ſoïez pas ſauvez : ſi vous les confeſſez, il ne vous ſera plus permis d'offrir le ſaint ſacrifice.

p. 256. Une petite abbaïe nommée Magozian, aïant été brûlée par les Hongroïs, il n'y étoit reſté que l'abbé, qui loin de pratiquer la regle, ne vouloit pas même quitter ſa femme, & avoit offert de l'argent à Rathier, pour ſe maintenir en poſſeſſion. Rathier donna cette abbaïe à des prêtres ſeculiers, ordonnant qu'il y en eût au moins trois, afin que l'on y celebrât tous les jours la meſſe ; qu'il y eût un diacre, un ſoudiacre & quelques

quelques petits clercs. Pour leur ſubſiſtance, il leur aſſigne non pas des terres, mais certaine quantité de bled, de vin & de légumes, & ordonne qu'ils chanteront tout l'office divin aux heures reglées. Un des clercs de Verone avoit marié ſon fils en carême, & le mariage s'étoit fait la nuit du dimanche, en violant doublement les canons. L'évêque Rathier leur impoſe & à tous ceux qui avoient commis des fautes ſemblables une penitence de quarante jours : déclarant qu'il l'accomplira avec eux, pour ne les avoir pas repris plûtôt. Il exhorte ſes clercs, puiſqu'il ne peut les réſoudre à quitter leurs femmes, à ne pas engager leurs fils dans la clericature, & marier leurs filles à des laïques, afin de ne pas perpetuer le déſordre dans l'égliſe. p. 238.

Nous avons quelques ſermons de Rathier, dont le premier & le plus grand eſt ſur le carême. Il y blâme ceux qui alternativement paſſoient un jour ſans manger, & un ſans jeûner : ou qui jeûnant tous les jours juſques au ſoir, ſe donnoient la liberté de manger la nuit avec excès, ou qui mangeant avant none, qui étoit l'heure preſcrite, croïoient jeûner, pourvû qu'ils ne fiſſent qu'un repas. Il défend le ſamedi-ſaint, de donner le baptême ſolemnel avant la dixiéme heure, c'eſt-à-dire, quatre heures du ſoir. Il reprend l'erreur de ceux qui diſoient, que tous les baptiſez ſeroient ſauvez ; & refute amplement & ſolidement ceux qui s'imaginoient Dieu corporel, renouvellant l'hereſie des Anthropomorphites. Vous fabriquez, dit-il, des idoles dans votre cœur, & oubliant l'immenſité de Dieu, vous vous le figurez comme un grand roi aſſis ſur ſon trône d'or, & les anges comme des hommes aîlez & vêtus de blanc, tels que vous les voïez peints contre les

p. 281. id. epiſt. Synod. p. 264.

n. 6. 9.

n. 19.

n. 29.

Sup. lib. XXI. n. 1.

Rath. n. 32.

n. 33. murailles. Enſuite il refute ceux qui croïoient que S. Michel celebroit la meſſe devant Dieu le lundi, & par cette raiſon alloient à ſon égliſe ce jour-là plûtôt qu'un autre de la ſemaine.

XLVI. Fin de Rathier.

Chr. Laub. tom. 6 ſpicil.

Sup. lib. LV. *n.* 42.

Enfin Rathier ne pouvant vivre en repos à Verone, & ne s'y trouvant pas en ſureté, la quitta pour la derniere fois, & revint à l'abbaïe de Lobes près de Liege, où il avoit paſſé ſes premieres années. Baudri évêque de Liege étoit mort dès l'an 959. & Brunon archevêque de Cologne avoit mis à ſa place Euracre doïen de Bonne. L'abbé de Lobes étoit Folcuin, qui nous en a laiſſé la cronique. Rathier lui envoïa un écrit contenant les raiſons qui le faiſoient douter s'il retourneroit à Lobes: mais en même temps il demandoit des chevaux & des gens pour l'y conduire. On lui en envoïa, il vint, & quelque temps après il obtint du roi de France Lothaire l'abbaïe de S. Amand, où aïant à peine demeuré une nuit, il revint à une terre que l'évêque lui avoit donnée. Enſuite il obtint l'abbaïe d'Haumont, & y donna ce qu'il avoit d'ornemens & de meubles précieux. Il ſe broüilla avec l'abbé Folcuin, qui dans ſon hiſtoire l'accuſe de legereté, & même de ſimonie : & la choſe vint à tel point que Rathier étant ſoutenu par l'évêque de Liege, Folcuin fut obligé de quitter la place. Mais l'évêque étant mort en 971. Notquer ſon ſucceſſeur rétablit l'abbé Folcuin, & Rathier ſe reconcilia avec lui. Enfin étant à Namur avec le comte en 974. il y mourut, & fut enterré à Lobes ſolemnellement en évêque.

Sigyp. chr. 974.

Spic. to. 2. *p.* 199.

Dans les derniers temps de ſa vie il fit ſon portrait dans un écrit qu'il appelle Conjecture. C'eſt une ironie perpetuelle, où il ſe loüe en effet, rapportant &

feignant d'approuver les reproches que lui faiſoient ſes ennemis. On y peut remarquer ce qui ſuit : Il étoit fils d'un charpentier ; c'eſt pourquoi il aimoit tant à bâtir, ou à réparer des égliſes. Il étoit trop pauvre pour avoir ni chapelain ni valet. Il étoit mal propre en ſes habits & en ſa chauſſure. Il couchoit le plus ſouvent à terre ou ſur un banc. Il faiſoit manger avec lui toutes ſortes de gens, & jeûnoit ſouvent juſques à none, afin de faire pénitence pour les autres. Il ne ſouffroit point qu'on lui baiſât les pieds. Il ne ſe mettoit point en peines des médiſances, & donna une fois douze ſols d'argent à un homme qui lui avoit dit des injures. Il étoit tout occupé de la lecture, fuyoit la multitude, aimoit la ſolitude, & ne dédaignoit pas les travaux ſerviles. Il n'alloit point voir le roi ou les grands, ne leur demandoit rien, & refuſoit même leurs préſens. Il reprenoit tout le monde, & mettoit par écrit les défauts, principalement du clergé. Ce ſont les principaux traits du tableau que Rathier fait de lui-même. Il dit qu'il y a environ quarante ans qu'il a commencé à rechercher la puiſſance, c'eſt-à-dire, l'épiſcopat, & fait l'éloge de l'empereur Otton, ce qui convient à l'an 972.

Nous avons une lettre importante de Rathier à un nommé Patric au ſujet de l'euchariſtie. Vous demandez, dit-il, ſi jai dit la meſſe pendant une telle ſemaine : je laiſſe à l'Apôtre à juger, qui de nous deux s'expoſe à un plus grand danger, en recevant indignement l'euchariſtie : moi très-rarement, vous tous les jours. On m'a dit auſſi que vous êtes ſcandaliſé de ce que j'ai pris le bain la veille de la circonciſion, comme ſi on ne devoit pas ſe purifier autant qu'il eſt poſſible, pour *Spicileg. to. 12. p. 37.*

toucher les choſes ſaintes. Mais ce qui m'afflige, c'eſt que vous connoiſſiez ſi peu un ſacrement, que vous celebrez ſi ſouvent, & que vous le preniez pour une ſimple figure. Croïez-moi, mon frere, comme à Cana de Galilée l'eau fut changée en vin veritable & non figuratif : ainſi ce vin devient de vrai ſang, & ce pain de vraie chair. Que ſi le goût & la couleur qui demeurent, vous perſuadent autre choſe : ne croïez-vous
Gen. III. 19. pas à l'autorité de l'écriture, qui dit, que l'homme fut formé du limon de la terre ? L'homme toutefois n'a point la figure de la terre & du limon, il n'en a que la ſubſtance. Croïez ici que c'eſt le contraire, & qu'encore que la couleur & la ſaveur demeurent, ce que vous prenez eſt de vraie chair & de vrai ſang. Mais vous demandez de quel corps eſt cette ſubſtance, d'où elle eſt tirée, & ſi le pain eſt ôté inviſiblement, ou
Matth XXVI. 26. changé en chair : car voilà ce qui frappe la curioſité
1. *Cor.* XI. 24. humaine. Interrogeons l'évangile. Il rapporte les paroles de l'inſtitutution de l'euchariſtie, & conclut : Voilà de quel corps eſt cette chair & ce ſang ; d'autant plus certainement que nous l'apprenons par la bouche de la verité même. Ne vous mettez point en peine du reſte, puiſqu'on vous dit que c'eſt un myſtere & un myſtere de foi. Si c'eſt un myſtere, on ne peut le comprendre, s'il eſt de foi, on doit le croire & non pas l'examiner.

XLVII. Egliſe d'Eſpagne. En Eſpagne le roi Sanche le gros mourut après douze ans de regne en 967. & Ramir III. ſon fils lui ſucceda.
Sampir. p. 70. Mais comme il n'avoit que cinq ans, ſa tante Eluire princeſſe pieuſe & prudente, qui s'étoit conſacrée à Dieu, gouverna pour lui. Il eut paix avec les Sarraſins,
Sup. liv. LV. *n.* 45. & retira d'eux le corps du martyr S. Pelage, que ſon

pere leur avoit demandé, & l'enterra à Leon avec les évêques. Les comtes de Galice, de Leon & de Caſtille, ennuïez du gouvernement foible de Ramir, reconnurent pour roi Bermond ou Veremond ſon couſin, fils d'Ordogne III. ce qui cauſa une guerre civile : mais Ramir mourut la quinziéme année de ſon regne, & Bermond II. demeura ſeul roi en 982. Ce roi donna à l'égliſe de Compoſtelle les biens d'un martyr tué par les Sarraſins. Car les infideles aïant pris Simanca dans le roïaume de Leon, paſſerent au fil de l'épée la plûpart des habitans, & emmenerent captif le peu qui reſtoit, les chargerent de chaînes, & les tinrent en priſon deux ans & demi, pendant leſquels ils louoient Dieu, & demeurant fermes dans la foi, ils furent enfin mis à mort par ordre du roi, & ſouffrirent le martyre. Un d'eux nommé Saraſin & au baptême Dominique avoit quelques heritages à Zamora ; & comme il n'avoit point d'heritiers, le roi Ramir s'en empara. Mais le roi Bermond les donna à l'égliſe de Compoſtelle, par une charte dattée du mois de Février, ere 1013. l'an 975. & cinq évêques ſouſcrivirent.

Baron. an. 975. ex Ambr. Mor.

Du temps de ces rois vivoit S. Rudeſinde ou Roſende évêque de Dume. Il étoit de la plus haute nobleſſe, fils de Gutiere Mendés, & petit-fils d'Ermenegilde, parent du roi Alfonſe le grand. La mere de Rudeſinde étoit Ilduara ou Aldara, illuſtre par ſa pieté comme par ſa naiſſance. Dans ſon épitaphe ſon fils la nomme confeſſe, c'eſt-à-dire religieuſe, ſuivant le ſtile du temps où l'on nommoit auſſi les moines Confeſſeurs. Rudeſinde nâquit l'an 907. & fut inſtruit dans les lettres & la pieté par Savaric évêque de Dume, qui mourut vers l'an 920. Après Rodrigue ſon ſucceſſeur

XLVIII.
S. Rudeſinde.

Boll. 1. Mart. to. 6.
Act. ſanct. Ben. ſæc. 5. p. 522.

Rudeſinde fut ordonné évêque du même ſiege, quoiqu'il n'eut encore, dit-on, que dix-huit ans. Il fonda l'an 935. le monaſtere de Celle-neuve en Galice, & y mit pour abbé Franquilan, qui avoit déja gouverné un autre monaſtere. Rudeſinde fit depuis ce temps ſa réſidence à celui de Celle-neuve, dont on croit que les moines étoient ſon clergé, & le ſoulageoient dans ſes fonctions.

Siſenand parent de Rudeſinde, étoit alors évêque d'Iria, dont le ſiege fut depuis transferé à Compoſtelle. Comme il négligeoit ſes fonctions, ne s'adonnant qu'aux jeux & aux vanitez du ſiecle, ſes déſordres le rendirent odieux, non ſeulement à ſon clergé & à ſon peuple, mais aux grands & au roi Sanche le gros : qui après l'avoir averti pluſieurs fois, le mit enfin en priſon, & du conſentement du clergé & du peuple lui ſubſtitua Rudeſinde. C'eſt-à-dire, qu'il l'obligea à prendre ſoin de cette égliſe, & à ſuppléer à l'abſence de ſon paſteur : mais Rudeſinde n'en fut jamais évêque titulaire, & dans tous les actes qui reſtent de lui, il ne ſe nomme qu'évêque de Dume. La Galice étant alors attaquée par les Normands, & le Portugal par les Arabes, Rudeſinde en l'abſence du roi aſſembla des troupes, marcha contre les ennemis, chaſſa les Normands de Galice, & repouſſa les Arabes dans leurs frontieres. Après quoi il rentra victorieux à Compoſtelle aux acclamations du peuple.

Le roi Sanche étant mort, l'évêque Siſenand rompit ſes fers, ſortit de ſa priſon, & la nuit de Noël vint trouver Rudeſinde comme il dormoit, le menaçant l'épée à la main de le tuer s'il ne quittoit la ville, & ne lui cedoit la place. Rudeſinde le reprit avec beau-

coup de gravité, & lui prédit qu'il mourroit bien-tôt de mort violente. Pour lui il ſortit ſur le champ de Compoſtelle, & ſe retira au monaſtere de S. Jean de Cabrere qu'il avoit fondé. Cependant la cinquiéme année du regne de Ramir III. c'eſt-à-dire, l'an 971. cent bâtimens Normans ſous la conduite de leur roi Gondrede, aborderent en Galice, y firent de grands ravages autour de Compoſtelle, & tuerent l'évêque Siſenand. Rudeſinde eut ſoin de lui faire donner un ſucceſſeur. *Sampir. p. 70.*

Il continua de vivre dans ſon monaſtere de Celle-neuve : où l'on dit même qu'il renonça à ſa dignité, prit l'habit monaſtique, & ſe ſoûmit à l'obéïſſance de l'abbé Franquilan : après la mort duquel il fut lui-même élû abbé de ce monaſtere. Il en gouverna pluſieurs autres en Galice & en Portugal, & aïant établi Mamillan pour ſon ſucceſſeur à Celle-neuve, il mourut âgé de ſoixante & dix ans le jeudi premier jour de Mars 977. On raconte un grand nombre de miracles faits à ſon tombeau. *Vita n. 6.*

Segnorine ſa parente étoit abbeſſe de Baſte au dioceſe de Brague. Elle avoit été élevée à Vicira par Godine ſa tante, qui en étoit abbeſſe, & ſe conſacra à Dieu, refuſant la recherche d'un comte qui la vouloit épouſer. Etant abbeſſe elle transfera le monaſtere à Baſte, & vécut en grande liaiſon avec S. Rudeſinde, dont on dit même qu'elle apprit la mort auſſi-tôt par révélation. Elle mourut à cinquante-huit ans le vingt-deuxiéme d'Avril 982. *Boll. 22. Apr. to. II. Act. SS. Ben. ſæc. 5. p. 584.*

XLIX. Fin de Zimiſqués. Baſile & Conſtantin empereurs.

En Orient l'empereur Jean Ximiſqués, ayant remporté de grandes victoires ſur les Bulgares & les Ruſſes, revint à C. P. où le patriarche avec le concile, j'en- *Cedren. p. 683.*

tend les évêques qui se trouvoient présens, vinrent au-devant de lui, & toutes les personnes constituées en dignité, chantant des cantiques de joye. Ils lui présentoient des couronnes, & le prioient de monter sur un char magnifique, attelé de quatre chevaux blancs, qu'ils avoient préparé pour son triomphe. Mais il se contenta de recevoir les couronnes, & de monter sur un cheval blanc, pour faire son entrée; faisant marcher devant lui le char de triomphe, où on avoit mis par son ordre les habits des rois des Bulgares, & au-dessus une image de la sainte Vierge, comme patrone de Constantinople. Ensuite il suspendit dans la grande église la couronne qu'il avoit ôtée au roi des Bulgares. Zimisqués fut le premier, qui fit mettre l'image du Sauveur sur la monnoye, avec cette inscription: Jesus-Christ roi des rois; & il reste encore de ces monnoyes.

Enfin au retour d'une campagne en Syrie, passant dans la Cilicie, & voïant quantité de belles terres, il demanda à qui elles appartenoient; & aïant appris que c'étoit à l'eunuque Basile, accubiteur ou premier chambellan, il jetta un profond soûpir, & dit: il est triste de voir le trésor épuisé, les armées Romaines souffrir, l'empereur obligé à faire de grands voïages; & que le fruit de tant de travaux soit d'enrichir un seul eunuque. Basile aïant appris ce discours, ne le pardonna pas à l'empereur. Mais aïant gagné l'officier qui lui servoit à boire, il le fit empoisonner. Ainsi étant de retour à CP. il mourut après avoir regné six ans & demi: laissant pour successeurs Basile & Constantin fils de Romain le jeune, qui commencerent à regner au mois de Decembre l'an du monde 6484. indiction

diction quatriéme, c'eſt-à-dire, l'an de J.C. 975. Baſile étoit âgé de vingt ans, & Conſtantin de dix-ſept ; & ils regnerent enſemble cinquante ans. Mais dans ces commencemens c'étoit l'accubiteur Baſile qui gouvernoit avec l'imperatrice Theophanie leur mere, qu'il fit revenir de ſon exil.

L. Egliſe de C. P.

Quelque temps auparavant le patriarche Baſile aïant été accuſé de quelque crime, fut dépoſé dans un concile, & Antoine Studite ordonné à ſa place patriarche de Conſtantinople; mais il renonça à ſa dignité pendant la revolte de Bardas, ſurnommé Sclerus, c'eſt-à-dire Dur, grand capitaine maltraité par l'eünuque Baſile ; & le ſiege de C. P. demeura quatre ans ſans paſteur. Enfin après la mort d'Antoine, & vers l'an 980. on ordonna patriarche Nicolas Chryſoberge, c'eſt-à-dire Verge-d'or, qui tint le ſiege de C. P. douze ans & demi. La même revolte de Sclerus fut cauſe qu'Agapius évêque d'Alep, aïant réduit Antioche à l'obéïſſance de l'empereur, en devint patriarche. Mais Sergius metropolitain de Damas en étant chaſſé ſe retira à Rome : où trouvant l'égliſe de S. Boniface & S. Alexis preſque abandonnée, il la demanda au pape Benoît VII. pour y établir un monaſtere ; & l'aïant obtenuë, il y mit des moines vivans ſelon la regle de S. Benoît. Il s'y retira avec eux, y vécut quatre ans, & mourut l'onziéme de Novembre 981. âgé de ſoixante & quatorze ans.

Cedr. p. 683.

p. 694.

Elmac. lib. 3. c. 5. p. 244.

Petr. Dam. opuſ. 19. p. 192.

Epitaph. ap. Baron. an. 977.

LI. Egliſes d'Angleterre.

En Angleterre le roi Edgar étant mort en 975. ſon fils Edoüard lui ſucceda, malgré la réſiſtance de la reine ſa belle-mere & de quelques ſeigneurs, qui vouloient faire regner Ethelrede fils de cette princeſſe. Mais ſaint Dunſtan, faiſant porter à l'ordinaire ſa croix devant lui, vint au milieu de l'aſſemblée, leur preſenta Edoüard,

Sup. n. 8. Vita Malmeſb. 2. reg. c. 9.

le fit élire, le ſacra & lui tint lieu de pere, tant que ce jeune prince regna, qui ne fut que deux ans & demi. Alors les clercs qui avoient été chaſſez des égliſes cathedrales pour leur vie ſcandaleuſe, renouvellerent leurs plaintes : diſant qu'il étoit bien rude de ſe voir chaſſez de leurs anciennes demeures par de nouveaux venus ; & que chacun avoit ſujet d'en craindre autant. Ils étoient appuïez de pluſieurs ſeigneurs, entr'autres d'Alfier très-puiſſant dans le païs des Merciens, qui renverſa preſque tous les monaſteres qu'avoit établis ſaint Ethelvolde évêque de Vincheſtre. On attaquoit principalement S. Dunſtan comme l'auteur de cette réforme.

Vita S. Dunſt. n. 26. To. 9. conc. p. 721.

Pour appaiſer ce trouble, on aſſembla un concile à Vincheſtre, & S. Dunſtan y preſida. Les clercs y perdirent leur cauſe; & ne pouvant ſoutenir leur prétention par aucun droit, ils en vinrent aux prieres ; & faiſant interceder pour eux le jeune roi & les ſeigneurs, ils ſupplierent S. Dunſtan de les rétablir. Le ſaint homme demeura quelque temps en ſuſpens ſans leur répondre ; mais il fut déterminé par un miracle. Il y avoit un crucifix attaché contre la muraille, au fond du refectoir où ſe tenoit le concile. On dit que ce crucifix parla, & dit diſtinctement : Il n'en ſera rien, il n'en ſera rien. Le roi & les ſeigneurs ſaiſis de fraïeur jetterent de grands cris & commencerent à loüer Dieu : les clercs furent confondus.

LII. Fin de l'abbé Turquetul.

Sup. l. LV. n. 37. Vita Turq. n. 17. Acta SS. Ben. ſæc. 5. p. 511.

La même année *975.* mourut Turquetul abbé de Croiland. Neuf ans auparavant, c'eſt-à-dire en *966.* il fit un dernier voïage à Londres, où il fut reçû avec une joïe incroïable par ſaint Dunſtan ſon éleve & ſon ancien ami, & par Oſquetul ſon parent archevêque d'Yorc.

En ce voïage il obtint deux privileges pour la liberté & la sûreté de son monastere, l'un du roi Edgar pour le temporel, l'autre des deux archevêques pour le spirituel. Osquetul archevêque d'Yorc mourut six ans après en 972. & eut pour successeur saint Osuald évêque de Vorchestre. Le roi Edgar & l'archevêque Dunstan, l'obligerent à prendre cette dignité ; & ce saint voulut qu'il gardât son évêché, afin que les moines qu'il avoit mis dans la cathedrale, perseverassent dans leur profession : outre que les Danois avoient ravagé le Northumbre. *Vita Os. n. 12. Vita Turq. n. 19.*

Depuis ce voïage de Londres, l'abbé Turquetul ne sortit plus de Croiland ; mais il s'entretenoit tous les jours avec les cinq anciens touchant le premier état de cette maison ; & sur leur rapport il en fit écrire l'histoire, que nous avons recueillie & continuée par Ingulfe. Il établit dans son monastere un reglement digne de servir de modele à d'autres. Il divisa toute la communauté en trois ordres : les jeunes depuis l'entrée jusques à la vingt-quatriéme année de profession, les autres jusques à la quarantiéme année, les anciens jusques à la cinquantiéme. Les jeunes portoient tout le travail du chœur, du refectoir & des autres offices, s'appliquant en tout à gagner les bonnes graces des superieurs : que s'il s'en trouvoit quelqu'un de rebelle ou de contentieux, il étoit separé & severement puni. Ceux du second ordre étoient dispensez de la plûpart des offices, & appliquez principalement aux affaires & au gouvernement de la maison. Les anciens étoient déchargez des fonctions du chœur, excepté les messes, & dispensez d'aller au cloître ou au refectoir, & de toutes les obedien-

ces exterieures, comme de proviſeur, de procureur, de cellerier ; mais pour ceux qui avoient cinquante ans de profeſſion, & que l'on nommoit Sempectes, on leur donnoit à chacun une chambre dans l'infirmerie avec un garçon pour les ſervir, & un jeune frere, qui mangeoit avec le pere, tant pour ſon inſtruction que pour la conſolation du vieillard, & celui-ci alloit au chœur, au refectoir & par toute la maiſon, quand & comme il lui plaiſoit. On ne lui parloit d'aucune affaire fâcheuſe, & on lui laiſſoit attendre en paix la fin de ſa vie.

Tels étoient les cinq qui avoient vû la ruine du premier monaſtere de Croiland, & qui vécurent plus de cent ans, le premier même nommé Clerembault, alla juſques à cent quarante-huit ; & tous eurent la conſolation de mourir entre les bras de l'abbé Turquetul. Il les ſuivit de près, & ſur la fin il n'étoit plus occupé que de prieres & d'œuvres de charité. Toutefois il viſitoit tous les jours les jeunes enfans nobles, que l'on élevoit chez les clercs dépendans du monaſtere ; & pour encourager ces enfans, il faiſoit porter des figues, des raiſins ſecs & d'autres fruits dont il leur donnoit de petites recompenſes. Enfin il mourut l'onziéme de Juillet 975. laiſſant ſa communauté de quarante-ſept moines & quatre freres convers.

LIII. S. Edoüard martyr.

Vita ap. Boll. 18. Mart. tom. 7. p. 638.

Le jeune roi Edoüard étant un jour à la chaſſe, s'écarta de ſes gens, & ſe trouva ſeul près d'un château, où la reine Elfrithe ſa belle mere faiſoit alors ſa réſidence avec ſon fils Ethelrede. Edoüard aïant grande ſoif, s'approcha de la maiſon pour demander à boire : Elfrithe vint au devant, & lui en preſenta avec de grandes careſſes, mais tandis qu'il buvoit, elle le fit

frapper d'un couteau dans le ventre. Se ſentant bleſſé, il piqua ſon cheval pour s'éloigner : & tomba mort peu de temps après. Elfrithe le fit d'abord enterrer dans un lieu caché : mais on prétend qu'il fut découvert par une lumiere celeſte, & qu'il y arriva pluſieurs miracles. Ce qui le fit tranſporter à une ſepulture plus honorable & compter entre les martyrs. L'égliſe en fait memoire le jour de ſa mort dix-huitiéme de Mars. C'étoit l'an 978. Edoüard avoit quinze ans & en avoit regné deux & demi. La paſſion de faire regner Ethelrede porta Elfrithe à ce crime ; mais elle en fit une rude penitence, portant le cilice pendant pluſieurs années, couchant ſur la terre & pratiquant d'autres auſteritez ; & de plus elle fonda deux monaſteres de filles.

Martyr. R. 18. Mart.

Le roi Edoüard avoit une ſœur, qui eſt auſſi honorée comme ſainte, ſçavoir Edite ou Edgite fille du roi Edgar & de Vilfrede dont il abuſa, quoiqu'elle eût pris le voile pour s'en garentir, comme il a été dit. Si-tôt qu'elle eut fait ſes couches, elle ſe retira dans le monaſtere de Vilton, où elle reçut l'habit de la main de ſaint Ethelvolde, & fut depuis abbeſſe. Elle prit ſoin de l'éducation de ſa fille Edite, & du conſentement du roi, lui donna l'habit monaſtique. Edite ne ſe diſtingua dans le monaſtere que par ſes vertus : elle refuſa trois abbaïes, que le roi ſon pere lui voulut donner, & mourut à l'âge de vingt-trois ans, le ſeiziéme de Septembre 984. L'égliſe honore ſa mémoire le jour de ſa mort, & on compte pour ſaintes trois autres princeſſes du même nom, qui vêcurent en Angleterre dans le même ſiecle.

Act. S. Ben. ſæc. 5. p. 636.

Sup. n. 26.

Martyr. R. 16. Sept.

Après la mort de S. Edoüard, ſon frere Ethelrede

fut reconnu roi. S. Dunſtan repugnoit fort à cette élection, tant à cauſe du crime qui y avoit donné lieu, qu'à cauſe de la jeuneſſe de ce prince : toutefois il ne voulut pas s'y oppoſer, parce que c'étoit le plus proche heritier ; mais le jour du ſacre lui mettant la couronne ſur la tête, on dit qu'il lui fit cette prédiction : Parce que vous avez aſpiré au roïaume par le meurtre de votre frere, le glaive ne ceſſera point de frapper dans votre maiſon, & de détruire votre race, juſqu'à ce que votre roïaume paſſe à des étrangers, dont vos ſujets ne connoiſſent ni les mœurs, ni la langue. Ce furent les Danois comme on verra dans la ſuite.

Sous ce regne qui fut de plus de trente ſept ans, les enfans des clercs qui avoient été chaſſez des égliſes d'Angleterre, renouvellerent la prétention de leurs peres qui étoient morts. Ils avoient à leur tête un évêque Ecoſſois hardi & grand parleur, avec lequel ils vinrent trouver ſaint Dunſtan. Le ſaint archevêque affoibli par l'âge & par les grands travaux qu'il avoit ſoufferts pour l'égliſe, ne s'appliquoit plus qu'à la priere. Il leur dit : Puiſque vous renouvellez cette querelle après un ſi long-temps, & venez m'attaquer lorſque je ne cherche que le repos & le ſilence : je ne veux point diſputer contre-vous, je laiſſe à Dieu à juger la cauſe de ſon égliſe. Auſſi-tôt la maiſon croula, le plancher de la chambre manqua ſous leurs pieds, ces ſéditieux tomberent, pluſieurs furent écraſez par les poutres : mais l'endroit où Dunſtan étoit avec les ſiens ne fut point endommagé.

LIV.
S. Harold martyr.
Adam. Brem. l. 2. 18.

En Dannemarc le roi Harold avoit ſoutenu & étendu la religion chrétienne ; mais ſon fils Suen, qui étoit demeuré païen, le voïant vieux & affoibli par l'âge, cher-

cha les moïens de le priver du roïaume ; & prit conſeil de ceux que ſon pere avoit contraints à embraſſer le chriſtianiſme. La conjuration éclata tout d'un coup, & les Danois renonçant à la religion chrétienne, reconnurent Suen pour leur roi, & declarerent la guerre à Harold. Quelque repugnance qu'il eut à prendre les armes contre ſes ſujets, & contre ſon fils, il réſolut de ſe défendre, mettant ſa confiance en Dieu, comme il avoit toujours fait. Toutefois il fut vaincu & bleſſé dans le combat ; & s'étant embarqué, il ſe ſauva à une ville des Sclaves, qui bien que païens le reçurent, contre ſon eſperance : & quelques jours après il mourut de ſa bleſſure, toujours fidele dans la foi de Jeſus-Chriſt. Il avoit regné cinquante ans, il fut le premier qui établit le chriſtianiſme chez les Danois, & remplit le Septentrion d'égliſes & de prédicateurs de l'évangile. Sa mort arriva le jour de la Touſſaints 980. ſon corps fut reporté dans ſon roïaume à Roſchild, & enterré dans l'égliſe de la ſainte Trinité, qu'il avoit bâtie : la cauſe de ſa mort le fit regarder comme martyr. *Epitaph. ap. Baron.*

LV.
Mort de ſaint Adalbert archevêque de Magdebourg.

L'année ſuivante 981. mourut ſaint Adalbert premier archevêque de Magdebourg : c'étoit la treiziéme année de ſon pontificat ; & il avoit obtenu de l'empereur Otton II. un privilege, par lequel les moines qui compoſoient le chapitre de Magdebourg, avoient la permiſſion d'élire l'archevêque. Après la mort de ſaint Adalbert, le clergé & le peuple élut tout d'une voix pour archevêque le moine Ochtric, fameux pour ſon ſçavoir, qui étoit au ſervice de l'empereur : quoique ſaint Adalbert eût declaré publiquement, qu'il ne ſeroit point ſon ſucceſſeur. Car il ne s'accommodoit *Sup. n. 16. Act. Ben. ſæc. 5. p. 581.*

point de ſes manieres : ce qui fit que pluſieurs ſe retirerent de la communauté, parce qu'Ochtric étoit maître de l'école. Les députez du chapitre de Magdebourg, allerent en Italie trouver l'empereur Otton II. & s'adreſſerent à Giſiler évêque de Merſbourg, qui avoit grand crédit auprès de ce prince : ils lui dirent le ſecret de leur députation, & il leur promit ſes bons offices. Mais aïant dit à l'empereur la nouvelle de la mort de ſaint Adalbert : il ſe jetta à ſes pieds, & lui demanda pour lui-même l'archevêché de Magdebourg, comme la recompenſe qu'il attendoit depuis ſi long-temps pour ſes ſervices. L'empereur lui accorda auſſi-tôt.

Quand il fut ſorti, Ochtric & les autres députez lui demanderent ce qu'il avoit fait dans l'affaire qu'ils lui avoient confiée. Il leur répondit, qu'il avoit bien de la peine à faire les ſiennes propres, tant la cour étoit corrompuë par l'interêt, & principalement les Romains. Enfin il leur dit la choſe en ſecret. Enſuite il pourſuivit publiquement ſa prétention devant le pape Benoît VII. pour faire autoriſer ſa tranſlation. Le pape aſſembla un concile, & demanda ſi Giſiler pouvoit paſſer à l'archevêché de Magdebourg, attendu qu'il n'avoit point de ſiege, & que celui de Merſbourg lui avoit été ôté par l'évêque Hildevard. Les juges, qui étoient gagnez, prononcerent qu'il le pouvoit : ainſi il eut l'archevêché, & l'évêché de Merſbourg fut ſupprimé, & réüni à celui d'Halberſtat. Ochtric étant enſuite allé à Benevent, y tomba malade & y mourut, avec un grand regret d'avoir quitté ſon monaſtere, pour ſatisfaire à ſon ambition.

LVI. Saint Adalbert

Le plus illuſtre diſciple de ſaint Adalbert de Magdebourg

debourg fut ſaint Adalbert de Prague. Il nâquit en Bohéme, & ſon pere nommé Slaving étoit comte & ſeigneur de pluſieurs grandes terres. Le fils fut nommé au baptême Voytiech, nom qui ſignifioit en Sclavon la conſolation de l'armée. Ses parens l'aïant voüé à Dieu dans une maladie qui lui ſurvint en ſon enfance, ſon pere l'envoïa à Magdebourg, pour être inſtruit par les ſoins de l'archevêque Adalbert; & il eut pour maître le moine Ochtric, qui avoit quantité de diſciples. C'étoit environ l'an 973. & il fut neuf ans dans cette école. L'archevêque lui changea de nom à la confirmation, & le nomma Adalbert comme lui. Pendant ſes études il ſe déroboit la nuit pour viſiter les pauvres, & leur faiſoit de grandes aumônes, & donnoit à la priere le temps des recreations. Il ſe rendit fort ſçavant dans la philoſophie humaine.

AN. 983. évêque de Prague.

Après la mort du ſaint archevêque, il retourna en Boheme, rapportant beaucoup de livres, & entra dans le clergé de Prague ſous l'évêque Dithmar, qui mourut peu de temps après, ſçavoir l'an 983. le ſecond jour de Janvier. Le jeune Adalbert, qui n'étoit encore que ſoudiacre, ſervoit avec les autres aux funerailles de l'évêque. On s'aſſembla pour l'élection du ſucceſſeur près de la ville de Prague, & le duc de Boheme Boleſlas le pieux y aſſiſtoit avec les ſeigneurs du païs: tous convinrent qu'ils ne pouvoient choiſir d'évêque plus digne qu'Adalbert leur compatriote; & malgré ſa réſiſtance ils l'élurent le dix-neuviéme de Fevrier la même année 983. Ils envoïerent des députez à l'empereur qui étoit à Verone, au retour de la guerre contre les Sarraſins, pour lui demander la confirmation de cette élection. Adalbert étoit avec eux, & ils portoient la deman-

Chr. Mag. ſec. 5. act. Ben. p. 834.

de du clergé & du peuple avec les ordres du duc. L'em-
AN. 983. pereur leur accorda ce qu'ils demandoient, & donna à Adalbert l'anneau & le bâton paſtoral : puis il le fit ſacrer par Villegiſe archevêque de Maïence, dont il étoit ſuffragant, & qui ſe trouva preſent. Etant de retour il entra à Prague nuds pieds, & fut introniſé avec une grande joïe de tout le peuple.

LVII. Mort d'Otton II. Otton III. empereur.

Ditmar. lib. 3.

La ſuppreſſion de l'évêché de Merſbourg fut regardée par quelques-uns comme la cauſe des malheurs qui arriverent cette année à l'empereur Otton ; on prétendit que S. Laurent patron de cette égliſe en vengeoit le deshonneur, & qu'il s'en étoit expliqué à un ſaint perſonnage, à qui il avoit apparu. Ce qui eſt certain, c'eſt que l'empereur aïant livré bataille en Calabre aux Grecs & aux Sarraſins venus à leur ſecours, fut défait, & eut grande peine à ſe ſauver

Vita S. Udal. n. 78 n. 84. ſæc. 5. act. Ben. p. 456. &c.

En ce combat périt Henri évêque d'Auſbourg, fils du comte Bouchard, qui après la mort de ſaint Udalric lui procura cet évêché par de mauvaiſes voïes. Il n'y fut jamais paiſible, étant continuellement attaqué par les ſeigneurs voiſins, qui uſurpoient le temporel de ſon égliſe. Enfin pour s'attirer la protection de l'empereur, il s'attacha à ſon ſervice, juſques à le ſuivre dans ſes voïages de guerre. Il fit donc avec lui cette campagne; mais il ne parut plus après le combat, & on ne put ſçavoir, s'il avoit été tué ou pris par les Sarraſins. L'emreur après cette défaite revint en Lombardie, & tint une aſſemblée à Verone, où il fit élire empereur ſon fils Otton III. qui étoit en Allemagne, & qui fut couronné à Aix-la-Chapelle le jour de Noël la même année par Villegiſe archevêque de Maïence & Jean archevêque de Ravenne.

Cependant l'empereur Otton II. retourna à Rome, où il tomba malade, & ſe ſentant à l'extrémité, il partagea en quatre tout ſon argent. Il en donna un quart aux égliſes, un aux pauvres, un à ſa chere ſœur Mathilde, & le quatriéme à ſes ſerviteurs. Enſuite il fit ſa confeſſion en Latin devant le pape & les prêtres ; & aïant reçu d'eux l'abſolution, il mourut le vendredi ſeptiéme de Decembre, aïant regné dix ans & ſept mois, depuis la mort de ſon pere. Il fut enterré dans le parvis de l'égliſe de ſaint Pierre, & devant ſon ſepulchre, qui eſt de porphyre, on peignit en moſaïque un Chriſt debout, qui donnoit ſa benediction à ceux qui entroient dans l'égliſe. Ce prince étoit fort inferieur en merite à l'empereur Otton I. ſon pere. AN. 983.

LVIII. Bernoüard précepteur d'Otton III.

Otton III. n'avoit que quatre ans quand il fut couronné roi de Germanie ; & quelque temps après l'imperatrice Theophanie ſa mere lui donna pour précepteur le prêtre Bernoüard. Il étoit de la premiere nobleſſe de Saxe, neveu de Folcmar, qui fut évêque d'Utrect en 977. & tint ce ſiege douze ans. Cet oncle donna le jeune Bernoüard à Oſdag évêque d'Hildesheim, qui le mit ſous la conduite de Tangmar chef de ſon école : celui-ci cultiva avec grand ſoin le beau naturel du jeune homme, en qui il trouva une merveilleuſe ouverture pour les ſciences & pour toutes ſortes d'arts. Car il écrivoit bien, il peignoit, il entendoit les bâtimens, il étoit propre aux affaires, c'étoit un genie univerſel. Villegiſe archevêque de Maïence le tint quelque temps auprès de lui, & lui donna les ordres, même la prêtriſe. Après quoi Bernoüard retourna auprès d'Adalberon comte palatin ſon aïeul maternel, qui bien qu'il eût beaucoup d'enfans avoit pour lui

Vita ſæc. 6. act. Ben. p. 202.

une affection particuliere, Bernoüard étoit jour & nuit auprès de ce vieillard, lui rendant tous les ſervices que demandoient ſes infirmitez & ſon grand âge : & l'aſſita ainſi juſques à la fin.

Après ſa mort il vint à la cour du roi Otton, qui avoit alors ſept ans; & gagna tellement les bonnes graces de l'imperatrice Theophanie, que du conſentement de tous les grands, elle mit ſous ſa conduite le jeune prince. Bernoüard s'en acquita ſi bien, que le roi fit en peu de temps de grands progrès. Tous les autres le flattoient & l'excitoient aux divertiſſemens, auſquels il n'étoit que trop porté par ſon âge : l'imperatrice elle-même craignant de perdre l'affection de ſon fils, avoit une complaiſance exceſſive pour toutes ſes inclinations. Bernoüard étoit le ſeul qui s'y oppoſoit, & retenoit ſon diſciple par la crainte; mais avec tant d'art, qu'il ne perdoit rien de ſon amité; & qu'après la mort de l'imperatrice Theophanie, le jeune Otton la lui donna toute entiere, comme à celui qui lui tenoit lieu de pere & de mere. Bernoüard lui faiſoit examiner les conſeils que lui donnoient ſes flatteurs, l'accoutumant de bonne heure à découvrir les artifices de la diſſimulation. Auſſi le prince avoit en lui ſa principale confiance, & lui faiſoit rendre par tous les autres le reſpect que meritoit ſa vertu.

LIVRE CINQUANTE-SEPTIE'ME.

CEpendant s'élevoient en Italie deux grands solitaires, Romuald en Lombardie, & Nil en Calabre. Romuald nâquit à Ravenne de l'illuſtre famille des ducs; & dans ſa premiere jeuneſſe, cedant au penchant de l'âge, & abuſant de la commodité des richeſſes, il s'abandonna à l'impureté. Toutefois aïant la crainte de Dieu il s'efforçoit ſouvent de ſe relever, & ſe propoſoit de faire quelque choſe de grand. Quand il étoit à la chaſſe, s'il trouvoit dans le bois un lieu agréable, il diſoit en lui-même : Que des ermites ſeroient bien ici ! qu'ils y ſeroient en repos & à couvert des agitations du ſiecle! Son pere nommé Sergius étoit homme du monde, & fort attaché à ſes interêts. Il avoit pris querelle avec un de ſes parens pour un pré qu'ils ſe diſputoient; & voïant que ſon fils Romuald molliſſoit dans cette affaire, & avoit un extrême horreur de faire mourir ce parent: il le menaça de le desheriter. Enfin on en vint aux mains, & le parent fut tué de la main de Sergius. Quoique Romuald n'eût eu autre part au meurtre, que d'y avoir été preſent : il en voulut faire penitence pendant quarante jours, & ſe retira pour cet effet au monaſtere de ſaint Apollinaire de Claſſe.

1. Commencement de S. Romuald.

Vita per Petr. Dam. act. Ben. ſæc. 6. p. 281. Boll. 7. Febr. to. 4. p. 101.

Là touché par les exhortations d'un frere convers, il réſolut de ſe donner entierement à Dieu, & demanda l'habit monaſtique; mais les moines craignant la dureté de ſon pere, n'oſoient le lui accorder. Romuald s'adreſſa donc à Honeſtus archevêque de Ravenne,

qui avoit été abbé de Claſſe. Ce prélat l'exhorta à ſuivre ſon ſaint deſir, & recommanda aux moines de le recevoir ſans heſiter : ce qu'ils firent appuïez d'une telle autorité. Romuald avoit alors vingt ans, & Honeſtus étoit entré dans le ſiege de Ravenne l'an 971. d'où il s'enſuit que Romuald ne pouvoit être né plûtôt que vers l'an 952. Il demeura environ trois ans au monaſtere de Claſſe ; mais voïant que l'obſervance y étoit relâchée, il commença à reprendre ſeverement les moines, leur mettant la regle devant les yeux. Indignez de la hardieſſe de ce jeune homme, ils reſolurent ſa mort ; & comme il ſe levoit la nuit avant les autres pour prier, ils vouloient le précipiter d'une terraſſe. Mais étant averti par un des complices, il évita le peril.

Vita num. 101. *Rub. hiſt. Rav. p.* 262.

Vita n. 7.

Comme il avançoit de plus en plus dans le deſir de la perfection, il apprit qu'il y avoit près de Veniſe un ermite nommé Marin d'une haute ſpiritualité. Aïant donc demandé le conſentement de l'abbé & des moines de Claſſe, qui lui fut facilement accordé, il s'embarqua pour l'aller trouver, & ſe mit ſous ſa conduite. Marin étoit un homme d'une grande ſimplicité & d'une grande pureté, mais qui n'avoit point eu de maître dans la vie ſolitaire. Il recitoit tous les jours le pſeautier, & comme Romuald ne ſçavoit rien quand il quitta le monde, à peine pouvoit-il encore lire en ce temps-là. Marin lui donnoit des coups de baguette ſur la tête du côté gauche pour le corriger, & Romuald après l'avoir long-temps ſouffert, lui dit enfin : Mon maître, frappez-moi, s'il vous plaît, du côté droit ; car je n'entends preſque plus de l'oreille gauche. Marin admira ſa patience, & le traita plus doucement.

Pierre Urſeole alors duc de Veniſe, étoit monté à cette dignité par le crime. Vital Candidien ſon prédeceſſeur étant devenu ſuſpect aux Venitiens, ils conſpirerent contre lui & réſolurent de l'attaquer dans ſon palais, & le tuer avec toute ſa famille. Mais comme il ſe tenoit ſur ſes gardes, ils s'aviſerent de brûler la maiſon de Pierre Urſeole contiguë au palais, & l'y firent conſentir, en lui promettant de le faire duc : ce qui fut executé. Pierre aïant ainſi ſatisfait à ſon ambition, fut touché du remords de ſon crime, & demanda conſeil à un abbé nommé Guerin, qui étoit venu de Catalogne, allant en divers lieux faire des pelerinages de devotion. Il conſulta auſſi Marin & Romuald ; & tous trois convinrent, que Pierre devoit renoncer non ſeulement à ſa dignité mal acquiſe, mais au monde, & embraſſer la vie monaſtique. Il ſe déroba donc ſecretement à ſa femme & à ſa famille, avec un de ſes amis nommé Jean Gradenic : ils allerent joindre les trois autres, & s'étant embarquez tous cinq, ils arriverent en Catalogne au monaſtere de ſaint Michel de Cuſan, que Guerin gouvernoit dès l'an 973. Pierre Urſeole & Jean Gradenic s'y rendirent moines, mais Marin & Romuald demeurerent près du monaſtere, continuant à mener la vie éremitique, à laquelle ils étoient accoutumez, & au bout d'un an les deux autres ſe joignirent à eux.

II. Converſion de Pierre Urſeole.

Acta SS. Ben. ſæc. 5. p. 877. ſæc. 6. p. 312.

Romuald ſe diſtingua tellement par ſon zele, qu'il devint bien-tôt leur maître, & Marin lui-même ſe ſoûmit à ſa conduite. Pendant un an Romuald ne prit pour nourriture par jour qu'une poignée de poix chiches cuits ; & pendant trois ans lui & Jean Gradenic vécurent du bled qu'ils recueilloient en labourant à la

III. Saint Romuald en Catalogne.

main, redoublant ainſi par leur travail la rigueur du
n. 13. jeûne. Romuald aïant lû dans la vie des peres, que quelques-uns jeûnoient toute la ſemaine, hors le ſamedi & le dimanche, entreprit de les imiter, & vécut ainſi plus de quinze ans. Enſuite il remit au jeudi le ſoulagement qu'il prenoit le ſamedi : tant pour ſe conformer à l'uſage de l'égliſe Romaine, que pour rendre le jeûne plus ſupportable, n'étant que deux ou trois jours de ſuite. Il fit depuis la regle des ermites de jeûner tous les jours, hors le jeudi & le dimanche, auſquels ils pouvoient manger des herbes, & uſer de toute ſorte de boiſſon ; mais pendant les deux carêmes de l'année ils jeûnoient toute la ſemaine. Il défendoit aux autres de paſſer un jour entier ſans manger, quoiqu'il le fît ſouvent lui-même ; & diſoit que quiconque aſpire à la perfection, doit manger tous les jours ; enſorte qu'il ait tous les jours faim.

Vita Rom. n. 18. Le comte Oliban, à qui le monaſtere de Cuſan avoit appartenu, étoit un ſeigneur de Catalogne chargé de grands pechez. Il vint un jour voir S. Romuald, & lui raconta toute ſa vie, comme en confeſſion, après quoi le ſaint homme lui dit, qu'il ne pouvoit ſe ſauver qu'en embraſſant la vie monaſtique. Le comte en fut ſurpris, & dit que les hommes ſpirituels à qui il s'étoit déja confeſſé, ne lui avoient jamais conſeillé une ſi rude penitence. Il fit venir des évêques & des abbez qui l'avoient accompagné, & après avoir déliberé tous enſemble, ils vinrent à l'avis de Romuald : avoüant que la crainte les avoit empêché juſques-là de donner au comte ce conſeil. Alors Oliban convint avec Romuald d'aller au Mont-Caſſin, ſous prétexte de pelerinage, & d'y embraſſer la vie monaſtique.

Cependant

Cependant Sergius pere de Romuald, ſe fit moine au monaſtere de ſaint Severe près de Ravenne, mais quelque temps après il s'en repentit & voulut retourner au monde. Les moines en donnerent auſſi-tôt avis à Romuald, qui réſolut d'aller au ſecours de ſon pere; & chargea l'abbé Guerin & Jean Gradenic, de conduire le comte Oliban au mont Caſſin. Les Catalans apprenant que Romuald ſongeoit à quitter leur païs, en furent extrémement affligez; & après avoir cherché un moïen de prévenir cette perte, ils n'en trouverent point de plus ſûr, que d'envoïer des gens le tuer, afin d'avoir au moins ſes reliques pour la protection du païs. Romuald en étant averti, ſe raſa entierement la tête, & comme les meurtriers approchoient de ſa cellule, il ſe mit à manger dès le grand matin. Ils crurent qu'il avoit perdu l'eſprit, & ſe retirerent ſans lui faire aucun mal.

S'étant ainſi ſauvé de leur devotion brutale, il partit nuds pieds un bâton à la main: & arriva à Ravenne; où trouvant ſon pere réſolu au retour au ſiecle, il lui mit les pieds dans des entraves, le chargea de fers & le frappa rudement, juſques à ce qu'en maltraitant ſon corps il eût guéri ſon ame, & l'eût fait revenir à ſa premiere réſolution. Il y perſevera, & mourut ſaintement quelque temps après.

IV. Converſion du comte Oliban.

Pour le comte Oliban, aïant laiſſé ſes terres à ſon fils, il partit pour l'Italie avec l'abbé Guerin, Jean Gradenic & Marin, car Pierre Urſeole étoit déja mort. Oliban menoit avec lui quinze mulets chargez de ſon tréſor: mais étant arrivé au Mont Caſſin, il renvoïa ſes gens fort ſurpris & fort affligez. Marin s'en alla peu de temps aprés en Poüille, & y demeura dans *Chron. Caſſ. lib. II. c. 19.*

la ſolitude où il fut enfin tué par des coureurs Arabes. L'abbé Guerin accoutumé aux pelerinages, réſolut d'aller à Jeruſalem & Jean Gradenic avec lui : mais Oliban l'aïant appris, les pria avec larmes de ne le pas abandonner, puiſque Romuald le leur avoit recommandé. Ils partirent toutefois, mais à peine entroient-ils dans la plaine, quand le cheval de Guerin rompit la jambe à Gradenic, qui fut ainſi obligé de revenir au Mont-Caſſin, & s'étant fait bâtir une cellule près du monaſtere, y vêcut près de trente ans, & y finit ſaintement. Oliban fut dans la ſuite abbé de Cuſan, puis évêque d'Alzone, qui n'eſt plus qu'un village entre Carcaſſonne & S. Papoul.

Act. ſanct. Ben. ſæc. 6. p. 313.

V. Commencemens de S. Nil de Calabre.

Vita interpr. Carioph. p. 3.

Saint Nil revint auſſi au Mont-Caſſin vers l'an 980. Il étoit né à Roſſane capitale de la Calabre, la ſeule ville que les Grecs y avoient conſervée, le reſte du païs étant déſolé par les courſes des Sarraſins. Son beau naturel fut cultivé par l'étude : il liſoit continuellement l'écriture ſainte, & prenoit un plaiſir ſingulier aux vies des peres. Ce qui lui inſpira une grande averſion du vice & des mauvaiſes curioſitez : comme des caracteres & des paroles ſuperſtitieuſes contre divers accidens. Aïant perdu ſes parens, il demeura ſous la conduite d'une ſœur aînée, qui étoit auſſi très-pieuſe : mais étant arrivé à la fleur de la jeuneſſe, il attira les deſirs de toutes les filles par ſa beauté & l'agrément de ſa voix ; & de ſon côté il fut épris de la plus belle d'entre-elles, quoiqu'elle fût de baſſe naiſſance, & le premier fruit de leur union fut une fille. Toutefois la penſée de la mort & des ſup-
p. 6. plices éternels, commença à le relever de cette chute ; & ces ſentimens devinrent bien plus vifs dans une fiévre violente dont il fut attaqué.

Un jour donc, ſans avoir rien dit à perſonne, il alla chez des gens qui lui devoient de l'argent, & leur dit, qu'il avoit trouvé une très-belle vigne, & qu'il vouloit l'acheter. Il prit d'eux ce qu'ils avoient, & nonobſtant ſa fiévre, il partit accompagné d'un moine nommé Gregoire, qui le conduiſoit à ſon monaſtere. En paſſant une riviere, il fut tout d'un coup délivré de ſa maladie: ce qu'il prit pour une marque aſſurée, que ce voïage étoit agréable à Dieu. Il arriva donc au monaſtere de Mercure, & entre-autres grands perſonnages il y trouva Jean, Fantin & Zacarie. Il fut ſurpris de leur exterieur & de la pauvreté de leurs habits; & ſon zele pour la perfection en fut plus ardent. Eux de leur côté, voïant la ſageſſe de ce jeune homme, la douceur de ſa voix dans la lecture, & la penetration de ſon eſprit: jugerent dès-lors, que non ſeulement il feroit un grand progrès dans la vertu, mais qu'il ſeroit utile au ſalut de pluſieurs autres.

Mais peu de temps après il vint des lettres menaçantes de la part du gouverneur de la province, portant que ſi quelqu'un étoit aſſez hardi pour impoſer les mains à ce jeune homme, il auroit le poing coupé & le monaſtere ſeroit confiſqué. Les ſuperieurs reſolurent donc de l'envoïer ſous une autre domination, pour recevoir le ſaint habit, & il ſe détermina à entrer dans le monaſtere de Saint Nazaire. En chemin il rencontra un Sarraſin, qui lui demanda qui il étoit, d'où il venoit, & où il alloit. Nil lui dit ſimplement la verité, & le Sarraſin fut ſurpris de lui voir prendre une telle réſolution, étant ſi jeune: car il n'avoit pas trente ans, & il portoit encore ſon habit ſeculier qui étoit très-riche. Tu devois atten- *p. 10.*

dre, dit-il, à la vieilleſſe, pour t'engager dans la vie monaſtique, ſi tu l'as réſolu. Non, répondit-il, Dieu ne veut pas que nous ſoïons bons par neceſſité: un vieillard n'a plus la force de le ſervir, non plus que de porter les armes pour ſon prince. Je veux ſervir Dieu dans ma jeuneſſe, afin qu'il honore ma vieilleſſe. Le Sarraſin touché de ce diſcours, lui montra le chemin, & le quitta en lui donnant des benedictions, & l'encourageant à ſuivre ſon deſſein. Nil fut ſaiſi de crainte, ſongeant au peril qu'il avoit évité; & ſa peur augmenta, quand il entendit le Sarraſin revenir en courant, & criant qu'il l'attendît. Celui-ci l'aïant joint, lui donna des pains fort blancs qu'il avoit apportez, voïant qu'il n'avoit aucune proviſion, & lui fit excuſe de n'avoir rien de meilleur à lui donner: mais en même temps il blâma ſa crainte & la mauvaiſe opinion qu'il avoit de lui.

p.13. Etant près du monaſtere il rencontra un cavalier qui voulut le détourner d'y entrer, diſant mille maux des moines: les traitant d'avares, de glorieux, de gourmans. Je tiendrois, dit-il, tout entier avec mon cheval dans une des chaudieres de leur cuiſine. Nil vouloit lui répondre; mais il s'enfuit ſans l'écouter; & Nil entra enfin dans le monaſtere de S. Nazaire. L'abbé & les moines le reçûrent avec grande charité, & le voïant fatigué du chemin, ils lui donnerent du poiſſon & du vin: mais il ſe contenta de pain & d'eau. Il pria qu'on lui donnât l'habit monaſtique, à condition toutefois qu'au bout de quarante jours il retourneroit au monaſtere, où il avoit d'abord été reçû. L'abbé vouloit auſſi-tôt qu'on l'eût fait moine, lui donner le gouvernement d'un autre monaſtere: mais Nil trouva

cette propoſition ſi étrange que deſlors il fit ſerment de n'accepter jamais aucune dignité.

VI. Vie eremetique de S. Nil. p. 18.

Le temps étant accompli, il retourna au monaſtere de Mercure, où les peres le reçurent avec une grande joïe : particulierement Fantin avec lequel il lia une amitié très-étroite. On en parla quelque temps après à Jean ſuperieur de tous ces monaſteres, qui aïant éprouvé ſon obéiſſance en pluſieurs manieres, en demeura très-ſatisfait, & le retint quelque temps auprès de lui. Enſuite, du conſentement des peres, il ſe retira p. 25. près du monaſtere dans une caverne où étoit un autel dedié à S. Michel. Là il s'impoſa cette maniere de vie. Depuis le matin juſqu'à tierce il s'appliquoit à écrire, p. 28. car il écrivoit bien & vîte. Depuis tierce juſques à ſexte, il ſe tenoit devant la croix, recitant le pſeautier & faiſant mille genuflexions. Depuis ſexte juſques à none, il demeuroit aſſis, liſant & étudiant l'écriture ſainte & les peres. Après avoir dit none & vêpres, il ſortoit de ſa cellule pour ſe promener & ſe relâcher, ſans toutefois ſe détourner de Dieu, qu'il conſideroit dans ſes créatures, méditant quelques paſſages des peres. Après le ſoleil couché il ſe mettoit à table & mangeoit ou du pain ſec, ou ſans pain des herbes cuites, ou du fruit ſelon la ſaiſon. Sa table étoit une groſſe pierre, & ſon plat un morceau de pot de terre, il ne beuvoit que de l'eau & par meſure. Il eſſaïoit d'imiter toutes les manieres de vivre qu'il liſoit dans les anciens. Ainſi il paſſa juſques à vingt jours ſans manger que deux fois, & fit trois fois cette experience. Pendant un an il ne but qu'une fois le mois, quoiqu'il ne mangeât que du pain ſec : mais il quitta cette pratique, pour ne ſe pas deſſecher le poulmon ;

car la ſoif ne l'incommodoit que les premiers huit jours. Toutefois il paſſoit ſouvent le carême ſans boire & ſans manger, ne prenant que la ſainte communion. La nuit il donnoit une heure au ſommeil pour la digeſtion, enſuite il recitoit le pſeautier, faiſant cinq cens genuflexions, puis il diſoit les prieres des nocturnes & des matines. Car il étoit perſuadé qu'un ermite doit faire beaucoup plus d'exercices de pieté que celui qui vit en communauté. Son habit étoit un ſac de poil de chevre, qu'il portoit un an : & ſa ceinture étoit une corde qu'il n'ôtoit qu'une fois l'année, ſouffrant patiemment la vermine qui le rongeoit. Il n'avoit ni lit, ni ſiege, ni coffre, ni ſac : ſon encrier étoit de la cire appliquée ſur du bois. Tel étoit ſon amour pour la pauvreté.

p. 37. Un des freres le pria de trouver bon qu'il demeurât avec lui, & l'aïant obtenu à grande peine, il lui dit : Mon pere, j'ai trois pieces d'argent, que voulez-vous que j'en faſſe ? Nil lui dit : donnez-les aux pauvres, & ne gardez que votre pſeautier. Il le fit : mais après avoir demeuré quelque temps avec le ſaint homme, il s'ennuïa de cette vie ſi auſtere, & commença à chercher querelle pour le mettre en colere. Nil lui dit doucement : Mon frere, le Seigneur nous a appellez en paix.
1. Cor. VII. 15. Si vous ne pouvez plus me ſouffrir, allez à la bonne heure où il vous plaira. Car je vois que vous ne pouvez vous défaire de l'ambition & du deſir du ſacerdoce. L'autre lui dit tout en colere : Rendez-moi mes trois pieces d'argent, & je m'en irai. Qu'avois-je affaire de les donner aux pauvres ? Nil lui répondit : Mon frere, écrivez ſur un morceau de papier, que j'en recevrai la recompenſe dans le ciel, & le mettez ſur l'au-

tel, & je vous les rendrai auſſi-tôt. L'autre voulut voir comment Nil, qui n'avoit pas une obole, accompliroit ſa promeſſe, & fit ce qu'il deſiroit. Nil aïant reçu ſon écrit, deſcendit au monaſtere de Caſtel, & y emprunta trois pieces d'argent qu'il lui donna. Le mauvais moine ſe retira, ſuivit ſes deſirs, & mourut quelque temps après. Mais Nil étant rentré dans ſa caverne, écrivit en douze jours trois pſeautiers, & acquitta ſa dette.

Quelques années après le bienheureux Fantin tom- *p. 45.*
ba dans une eſpece d'égarement d'eſprit qui parut ſurnaturel à ceux qui connoiſſoient ſa vertu. Car il ſortit de ſon monaſtere, & alloit de côté & d'autre, faiſant des lamentations continuelles ſur les égliſes, les monaſteres & les livres. Il diſoit que les égliſes étoient pleines d'ânes & de mulets, qui les profanoient par leurs ordures: les monaſteres brûlez & perdus, les livres mouillez & devenus inutiles, en ſorte qu'on n'auroit plus dequoi lire. Quand il rencontroit un des freres de ſon monaſtere, il le pleuroit comme mort, & diſoit: C'eſt moi qui t'ai tué mon enfant. En parlant ainſi il ne vouloit ni loger ſous un toit, ni prendre de nourriture ordinaire, mais errant par les deſerts, il vivoit d'herbes ſauvages. On crut que c'étoit une prédiction de l'incurſion des Sarraſins, qui déſolerent le païs peu de temps après: ou plûtôt de la décadence des monaſteres, & du relâchement de la diſcipline. Nil ſenſiblement affligé de voir l'abbé Fantin en cet état, le ſuivoit & s'efforçoit de lui perſuader de rentrer dans le monaſtere: mais Fantin l'aſſûra qu'il n'y retourneroit point, & qu'il mourroit bien-tôt, comme il arriva en effet.

Nil étant revenu à ſa caverne, les peres du monaſtere de Fantin vinrent le prier de vouloir bien venir & leur choiſir un abbé. Car ils le connoiſſoient aſſez pour n'oſer lui propoſer de l'être lui-même. Il entra dans le monaſtere & aſſembla la communauté dans l'égliſe : mais après la priere, Luc frere du defunt abbé Fantin prit Nil par les pieds, le conjurant au nom de la ſainte Trinité & de tout ce qu'il y a de plus ſaint, d'être leur abbé. Nil retourna contre Luc ſes propres conjurations, & le fit élire abbé : car quoiqu'il ne fût pas fort ſçavant dans les ſaintes écritures, il avoit le talent de gouverner & une grande vertu. C'eſt ainſi que Nil évita cette tentation.

VII. Premiers diſciples de S. Nil.

Pendant qu'il étoit encore dans ſa caverne, il lui vint un diſciple nommé Etienne, homme d'une grande ſimplicité, mais d'une patience & d'une obéïſſance merveilleuſe. Les Sarraſins aïant couru pendant un an toute la Calabre, le bruit ſe répandit qu'ils viendroient auſſi au canton de Mercure, & qu'ils n'épargneroient ni monaſteres ni moines. Tous ſe refugierent dans les châteaux les plus proches; & Etienne ſe trouvant au monaſtere de S. Fantin, ſuivit les moines, n'aïant pas le temps de retourner à la caverne. Nil lui-même voïant déja la pouſſiere qui marquoit la marche des ennemis, ne voulut pas tenter Dieu, & ſe cacha dans un lieu détourné: puis il revint le jour ſuivant à ſa caverne, d'où ils avoient emporté le cilice qu'il avoit pour changer. Etant deſcendu au monaſtere, il trouva qu'ils y avoient tout ravagé ; & croïant qu'ils avoient enlevé Etienne, il réſolut de ſe rendre eſclave avec lui. Mais il apprit qu'il s'étoit ſauvé avec les moines ; & après que les Sarraſins furent paſſez, Nil & Etienne

p. 49.

p. 54.

retournerent

retournerent à leur caverne, & reprirent leur premiere façon de vivre.

Quelque temps après Nil aïant envoïé Etienne à Roſſane pour acheter du parchemin, il en revint accompagné d'un vieillard nommé George, des principaux de la ville, qui croïoit être appellé de Dieu à mener la vie ſolitaire, & s'offrit à Nil pour faire ce qu'il lui plairoit. Nil lui répondit : Mon frere, ce n'eſt pas pour notre vertu que nous demeurons dans ce déſert : mais parce que nous ne pouvons porter la regle de la vie commune, nous nous ſommes ſéparez des hommes, comme des lépreux. Vous faites bien de chercher votre ſalut : allez donc à quelque communauté, où vous trouverez le repos de l'ame & du corps. Mais George demeura ferme, & ne voulut point quitter le ſaint, qui conçut pour lui une affection filiale. *p. 58.* *p. 60.*

Enfin comme les Sarraſins revenoient de temps en temps en ces quartiers-là, & que la caverne étoit ſur leur paſſage : Nil & ſes diſciples jugerent qu'ils ne pouvoient y demeurer. Il vint donc s'établir auprès de Roſſane en un lieu qui étoit à lui, où il y avoit un oratoire de S. Adrien. Là il lui vint encore quelques diſciples, & par la ſuite du temps ils ſe trouverent juſqu'à douze & plus : en ſorte que ce lieu devint un monaſtere. Il y avoit deux freres dans le voiſinage, qui touchez d'envie commencerent à médire de ſaint Nil, & le traiter d'hypocrite & d'impoſteur : mais il ne s'en défendit qu'en leur donnant des bénédictions & des loüanges ; & un jour qu'ils l'avoient extrêmement maltraité, il vint les trouver comme ils mangeoient, ſe mit à genoux, & leur demanda pardon. Enfin il les gagna tellement, que l'aîné en mourant lui donna tout ſon bien, & lui recom- *p. 64.*

manda ſon frere. Il ne vouloit point que ſon monaſtere eût rien au delà du neceſſaire, diſant que ce ſurp. 69. plus n'étoit qu'avarice. Trois de ces moines aïant un jour mangé hors de la maiſon, il leur dit : Etes-vous mes eſclaves pour vous cacher ainſi de moi ? Vous êtes mes freres, notre pain eſt votre travail ; & perſonne ne vous contraint à rien faire contre votre volonté. Sa communauté croiſſant, il ne voulut jamais p. 71. prendre le titre d'abbé ou d'hegumene, pour mieux Matth. XXIII. 8. obſerver le précepte de l'évangile, de ne point ſe nommer maître : mais il donna le titre d'hegumene à d'autres, dont le premier fut Proclus, homme très-ſçavant dans les auteurs ſacrez & profanes, & qui laiſſa lui-même pluſieurs écrits.

p. 72. Un grand tremblement de terre qui arriva dans la V. Chr. Caſſ. lib. 31. c. 11. Campanie & la Calabre, aïant preſque renverſé la ville de Roſſane : S. Nil voulut aller voir ce déſaſtre de ſa patrie. Mais pour ſe déguiſer, il mit autour de ſa tête une peau de renard, qu'il avoit trouvée en chemin, & portoit ſur l'épaule ſon manteau pendu à ſon bâton. Les enfans lui jettoient des pierres, & crioient après lui : Au caloyer Bulgare, d'autres l'appelloient Franc ou Armenien. Le ſoir s'étant remis à ſon état ordinaire, il entra dans la grande égliſe, pour prier la ſainte Vierge ſa patrone. & fut reconnu de quelques prêtres, qui ſe jetterent à ſes pieds, fort ſurpris de ſon arrivée. Après les avoir conſolez par ſes diſcours de pieté, il demeura avec un nommé Caniſcas, dont il avoit été diſciple, l'exhortant à quitter le monde, car il avoit toujours mené une vie fort pure. Mais il ne put le perſuader, à cauſe de l'avarice qui le dominoit ; & il mourut quelque temps après, avec un repentir inu-

tile de ne l'avoir pas écouté.

Il faiſoit ſouvent reflexion ſur la douceur de la ſolitude, & le dégagement de la parfaite pauvreté, ſans ſoins comme ſans biens ; & il trouvoit qu'en vivant avec les autres, loin d'avancer dans la vertu on recule : leur converſation même lui étoit à charge, parce qu'elle le détournoit de la contemplation & de l'occupation interieure. A ces penſées il oppoſoit ce précepte de l'Apôtre : Que perſonne ne cherche ſon avantage, mais celui des autres pour leur ſalut. Il réſolut donc d'éprouver ſes diſciples par quelque commandement déraiſonnable ; & s'ils y obéiſſoient ſans examen, prendre le parti de demeurer avec eux. Un jour après l'office du matin, il leur dit : Mes Peres, nous avons planté trop de vignes, & ce n'eſt qu'avarice d'avoir plus que le neceſſaire : venez-en couper une partie. Ils y conſentirent, & aïant pris la coignée ſur ſon épaule il les mena à la plus belle de leurs vignes & du plus grand rapport. Ils le ſuivirent tous, & ſe mirent à couper depuis le matin juſqu'à tierce. Alors voïant leur obéiſſance, il promit à Dieu de ne les quitter de ſa vie. Mais le bruit de cette action s'étant répandu d'un côté juſques au Mont-Athos, & de l'autre juſqu'en Sicile, perſonne n'y pouvoit rien comprendre, & on l'interpretoit diverſement.

p. 78.

1. Cor. x. 24.

VIII.
Il eſt viſité par Theophylacte & Leon.

Un jour comme il étoit à Roſſane un peu indiſpoſé, Theophylacte metropolitain de Calabre & le domeſtique Leon tous deux gens d'eſprit & ſçavans, vinrent le voir avec des magiſtrats, des prêtres & une grande partie du peuple : à deſſein de lui faire des queſtions ſur l'écriture, plûtôt pour l'éprouver que pour s'inſtruire. Après qu'ils ſe furent ſaluez & aſſis, Nil donna au

p 82.

domeſtique un livre qu'il avoit à la main, & lui fit lire cette ſentence : que de dix mille ames, à peine s'en trouve-t-il une dans le temps préſent, qui ſorte entre les mains des anges. Ils commencerent à dire tout d'une voix : A Dieu ne plaiſe, cela n'eſt pas vrai : celui qui l'a dit eſt hérétique. C'eſt donc en vain que nous avons été baptiſez, que nous adorons la croix : que nous communions & portons le nom de chrétiens. Nil voïant que le métropolitain & le domeſtique ne diſoient rien à ceux qui parloient ainſi, répondit doucement : Que direz-vous ſi je vous montre que S. Baſile, S. Chryſoſtome, S. Ephrem, S. Theodore Studite, S. Paul même & l'évangile diſent la même choſe ? Dieu ne vous a point d'obligation de ce que vous venez de dire. Vous n'oſeriez faire profeſſion d'aucune hereſie, le peuple vous lapideroit. Mais ſçachez, que ſi vous n'êtes vertueux & très-vertueux, vous n'éviterez point la peine éternelle. Ils furent touchez de ce diſcours, & commencerent tous à ſoupirer & à dire : Malheurs à nous pécheurs que nous ſommes.

Nicolas protoſpataire lui dit : Mon pere, pourquoi
Matth. x. 42. l'évangile dit-il : Celui qui donnera à un de ſes moindres un verre d'eau froide ne perdra pas ſa récompenſe ? Il répondit : Cela eſt dit pour ceux qui n'ont rien, afin que perſonne ne s'excuſe ſur ce qu'il n'a pas de bois pour faire chauffer l'eau. Un autre lui dit : Mon pere, je voudrois ſçavoir ſi Salomon eſt ſauvé ou damné. Nil ſçachant que c'étoit un débauché, lui dit : Et moi je voudrois ſçavoir ſi vous ſerez ſauvé ou damné. Que nous importe à vous & à moi que Salomon le ſoit ?
Matth. v. 28. C'eſt pour nous qu'il eſt écrit : Quiconque regarde une femme pour la deſirer à déja commis l'adultere.

Quant à Salomon, nous ne trouvons nulle part dans l'écriture, qu'il ſe ſoit repenti, comme nous le trouvons de Manaſſés.

Un prêtre ſe leva enſuite, & dit : Mon pere, de quel arbre Adam mangea-t-il dans le paradis ? Il répondit : D'un pommier ſauvage. Tous ſe prirent à rire, & Nil leur dit : N'en riez pas, la réponſe eſt conforme à la demande. Comment vous dirions-nous ce que l'écriture ne nous a point découvert ? Au lieu de penſer comment vous avez été formé, comment vous avez été mis dans le paradis, les préceptes que vous avez reçus & que vous n'avez pas gardez ; qui vous a fait chaſſer du paradis, & comment vous pourrez y rentrer : au lieu de tout cela vous me demandez le nom d'un arbre, & quand vous l'auriez appris, vous demanderiez enſuite quelle en étoit la racine, ou les feuilles ou l'écorce, & s'il étoit grand ou petit. Après quelques-autres entretiens, ils ſe retirerent, & le métropolitain lui-même dit, que ce caloyer étoit un grand perſonnage.

IX. Converſion d'Eupraxius.

Eupraxius gouverneur de Calabre avoit fondé à Roſſane un monaſtere de filles, qui étant tombé en décadence, lorſqu'Eupraxius fut retourné à C. P. S. Nil avoit pris ſoin de le rétablir. Toutefois des gens mal intentionnez dirent à Eupraxius, que Nil avoit pillé ce monaſtere : ce qui lui fit écrire des lettres menaçantes contre le ſaint. Il revint en Calabre comme gouverneur, & tous les abbez de la province vinrent avec des préſens le complimenter & lui demander ſa protection. Il n'y eut que Nil qui n'y alla point, & demeura en paix dans ſon monaſtere, priant Dieu pour le ſalut du gouverneur. Ce qui augmenta beaucoup

p. 83. p. 92.

ſon indignation, & il cherchoit les moyens de la ſatiſfaire. Mais il lui vint un ulcere qui le tourmenta pendant trois ans, & lui conſuma les parties que l'on ne nomme point, avec une infection inſuportable. Il reconnut que c'étoit la punition de ſes débauches, ſe repentit de ſes emportemens contre le ſaint abbé, & l'envoïa prier de le venir voir, & lui donner ſa bénédiction. Le ſaint homme ſe fit prier long-temps pour l'humilier à ſon tour, & n'y alla qu'au bout des trois ans, lorſqu'il ſçût que le mal attaquoit déja les parties nobles.

Le gouverneur lui embraſſa les pieds fondant en larmes, & Nil l'aïant relevé, il lui fit la confeſſion de tous ſes pechez, & le conjura de lui donner l'habit monaſtique; diſant qu'il avoit fait vœu d'être moine. Le ſaint
p. 95. lui répondit: Tous ceux qui ont peché après le baptême, ſont obligez ſans aucun vœu à embraſſer la pénitence: mais quant à vous donner l'habit, je ne ſuis qu'un ſimple moine ſans aucun ordre eccleſiaſtique. Voici un métropolitain, c'étoit celui de ſainte Severine, voici des évêques & des archimandrites, c'eſt à eux d'accomplir votre ſouhait. Toutefois Eupraxius le pria tant, qu'il lui coupa les cheveux de ſa main, & le revêtit de l'habit monaſtique en préſence des évêques & des abbez. Alors le gouverneur les pria à manger, & les ſervit à table lui-même, tant il ſe trouva de force. Puis il diſtribua de ſa main aux pauvres tout ce qu'il avoit, ou le legua aux égliſes: il affranchit tous ſes eſclaves & mourut trois jours après plein de componction & d'eſperance. Il avoit fait Nil executeur de ſon teſtament: mais le ſaint homme ne voulut point s'embaraſſer dans tant d'affaires, & s'en déchargea ſur le métropolitain.

X.
Autres actions de S. Nil.

Il délivra pluſieurs poſſedez, en leur faiſant faire l'onction de l'huile par les prêtres, ou les envoïant à Rome aux tombeaux des apôtres : mais il ne vouloit pas leur faire le moindre ſigne de croix de ſa main. Quelque repugnance qu'il eût à venir dans le monde, & en voir le tumulte, il ne laiſſoit pas dans l'occaſion d'interceder pour le peuple auprès des magiſtrats, afin de ſauver les malheureux opprimez, & quelquefois les coupables. Et il ne craignoit point de ſouffrir pour cet effet la fatigue de marcher à pied & les incommoditez des ſaiſons. Pluſieurs des officiers, qui venoient en Italie, lui offroient de grandes ſommes d'argent, pour la ſubſiſtance de ſa communauté, ou pour les pauvres : mais il leur diſoit : Mes freres ſeront heureux, ſuivant le pſeaume, s'ils vivent du travail de leurs mains ; & les pauvres crieront contre vous, comme retenant leur bien, & m'admireront comme poſſedant tout ſans rien avoir.

p. 101.

p. 107.

p. 109.

Pſalm. 127.

Un eunuque de la chambre de l'empereur l'aïant prié de le venir voir, lui dit : Je n'ai point de parens, & j'ai de grands biens : j'ai réſolu de les donner à Dieu, & de fonder un monaſtere. Venez avec moi à Conſtantinople, je prendrai le ſaint habit de votre main, & je vous ferai converſer familierement avec les empereurs, comme vous êtes ici avec moi. Nil fit ſelon ſa coutume le ſigne de la croix ſur ſa poitrine, & répondit à l'eunuque : Votre deſſein eſt beau & agréable à Dieu, mais il ne me convient pas de quitter mon déſert & les pauvres qui ſouffrent avec moi, pour me promener dans les villes, & me charger d'affaires. Manque-t-on à Conſtantinople de moines & d'abbez, pour donner l'habit à ceux qui veulent quitter le monde ?

p. 122.

Que ſi vous voulez abſolument que je vous le donne, venez marcher dans la voïe étroite avec nous. L'eunuque inſiſtoit à accomplir ſon deſſein, & le ſaint abbé l'aïant quitté, remercioit Dieu de l'avoir délivré de ce piege de l'ennemi.

p. 115. L'archevêque de Roſſane étant mort, tous s'accorderent qu'il falloit ſurprendre l'abbé Nil, & le forcer à remplir cette place. Les magiſtrats & les principaux du clergé marchoient déja pour executer leur deſſein: mais quelqu'un les prévint, croïant porter au pere une agréable nouvelle. Il le remercia, & lui fit même donner un preſent: mais il ſe retira au fond d'une montagne avec un des moines, & ſe cacha ſi bien qu'on ne pût jamais le trouver. Les prêtres & les magiſtrats qui étoient venus au monaſtere, après avoir bien cherché & long-temps attendu, s'en retournerent fort affligez, & furent contraints d'élire un autre archevêque.

p. 120. Quelque temps après les Sarraſins aïant fait une incurſion dans la Calabre, S. Nil ſe retira dans la forteresſe avec ſes moines; excepté trois, qui étant demeurez dans le monaſtere, furent pris & emmenez en Sicile. S. Nil ſongea à les retirer, & aïant amaſſé cent tarins d'or des revenus du monaſtere, il les envoïa à Palerme par un frere fidele: avec un mulet qu'on lui avoit donné, & une lettre adreſſée à l'écrivain de l'émir, qui étoit chrétien & pieux. Il lut la lettre à l'émir ſon maître, qui admira la ſageſſe & la vertu du ſaint abbé; & aïant fait venir les moines, il les traita avec honneur, & retint ſeulement le mulet pour ſe ſe ſouvenir d'eux: mais il les renvoïa avec l'argent & pluſieurs peaux de cerfs, les chargeant d'une lettre

où

où il disoit : C'est ta faute de ce que tes moines ont été maltraitez ; si tu t'étois fait connoître à moi, je t'aurois envoïé une sauve-garde, avec laquelle tu n'aurois pas eu besoin de sortir de ton monastere ; & si tu voulois bien venir chez moi, tu pourrois t'établir dans tout le païs, & je te traiterois avec toutes sortes d'honneur & de respect.

XI. Saint Nil se retire au Mont-Cassin. p. 123.

Le saint homme prévoïant que toute la Calabre alloit être ravagée par les Sarrasins, résolut d'en sortir ; mais il ne voulut pas aller en Orient, craignant la grande opinion que l'on avoit de lui : car sa réputation étoit venuë jusques aux empereurs. Il aima donc mieux demeurer chez les Latins, où il croïoit être inconnu ; mais il étoit par tout regardé comme un apôtre. Car étant venu à Capouë, il fut reçu avec très-grand honneur par le prince Pandolfe & les premiers de la ville, jusques-là qu'ils vouloient le faire leur évêque, & l'eussent fait, si le prince ne fut mort. Mais ils appellerent Aligerne abbé du Mont Cassin, & lui enjoignirent de donner au saint abbé un des monasteres de la dépendance du sien tel qu'il voudroit.

Saint Nil étant donc allé voir le fameux monastere du Mont-Cassin, toute la communauté vint au-devant de lui jusques au pied de la montagne, les prêtres & les diacres revétus de leurs ornemens comme un jour de fête, portant des cierges & des encensoirs. Il guerit toutes leurs maladies corporelles & spirituelles, & admira le bel ordre & la regularité de cette maison, qu'il trouva au-dessus de celle des Grecs. Ensuite l'abbé Aligerne & les principaux d'entre les moines le conduisirent au monastere qui lui étoit destiné ; sçavoir S. Michel en Valdeluce, où il demeura

quinze ans. L'abbé & les moines le prierent de venir avec toute sa communauté au grand monastere, & d'y celebrer l'office en Grec. D'abord il s'en excusoit par humilité, mais enfin il l'accorda. Il composa un hymne en l'honneur de S. Benoît, comprenant tous ses miracles; & prenant toute sa communauté, qui étoit de plus de soixante moines, il monta au Mont Cassin, & y celebra les vigiles d'un chant fort harmonieux, car il y en avoit plusieurs qu'il avoit instruits à lire & à chanter parfaitement.

Après l'office tous les moines Latins vinrent le trouver avec la permission de leur abbé, & lui firent diverses questions, sur les devoirs des moines & sur des
p. 131. passages de l'écriture: & il leur répondit en Latin. Un lui demanda: Si une fois l'année je mange de la viande par condescendance pour mon corps, quel mal y aura-t-il? Saint Nil répondit: Si vous vous portez bien toute l'année, & qu'une seule fois vous tombiez & vous rompiez une jambe, quel mal y auroit-il? Ils l'interrogerent aussi touchant le jeûne du samedi. Il
Rom. 14. 3. répondit: Que celui qui mange ne mépriſe point celui qui ne mange pas, & que celui qui ne mange pas ne condamne point celui qui mange. Si vous nous reprenez de ce que nous ne jeûnons pas le samedi, prenez garde de ne pas combattre les colomnes de l'église, S. Athanase, S. Basile, S. Gregoire, S. Chrysostome & les conciles mêmes. Nous faisons bien de ne pas jeûner le samedi, pour nous opposer aux Manichéens, qui s'affligent ce jour-là en haine de l'ancien testament; mais nous ne nous abstenons pas du travail, pour ne nous pas conformer aux Juifs. Vous avez aussi raison de jeûner ce jour-là, pour vous préparer au dimanche.

Aligerne abbé du Mont-Caſſin avoit ſuccedé à Majelpot en 949. & gouverna pendant trente-ſept ans. Il étoit de Naples, & avoit été moine à ſaint Paul de Rome ſous l'abbé Baudouin. Il s'appliqua à rétablir le monaſtere, qui ne s'étoit pas encore relevé de la déſolation arrivée ſous l'abbé Berthier. Aligerne fit revenir pluſieurs terres uſurpées par des ſeigneurs voiſins, ce qui lui attira des mauvais traitemens: mais il fut protegé par Landolfe prince de Capouë. Il repeupla les terres deſertes, rebâtit l'égliſe & les lieux reguliers, enſorte que le Mont-Caſſin fut comme renouvellé de ſon temps. Il mourut l'an 986.

AN. 984.

Act. SS. Ben. ſæc. 5. p. 645.

Sup. l. LIII. n. 47.

A Rome le pape Benoît VII. mourut le dixiéme de Juillet 984. indiction douziéme après huit ans & demi de pontificat, & fut enterré à ſainte Croix de Jeruſalem. Son ſucceſſeur fut Pierre évêque de Pavie, qui avoit été chancelier de l'empereur Otton II. Il changea de nom par reſpect, comme l'on croit, pour S. Pierre, & prit celui de Jean XIV. Il ne tint le ſiege que huit mois: car Francon, qui s'étoit fait ordonner pape dix ans auparavant ſous le nom de Boniface VII. revint de C. P. ſur la nouvelle de la mort de Benoît VII. Sa faction étant la plus puiſſante, Jean XIV. fut arrêté & mis au château Saint-Ange, puis dépoſé, & au bout de quatre mois il mourut de faim & de miſere dans cette priſon le vingtiéme d'Août 985. Ainſi Boniface fut reconnu pape & tint le ſiege onze mois, au bout deſquels il mourut ſubitement. Les ſiens même le haïſſoient tellement, qu'après ſa mort ils le percerent à coups de lances, le traînerent par les pieds, & le laiſſerent tout nud dans la place devant le cheval de Conſtantin. Mais le lendemain matin quelques clercs ramaſſerent ce

XII. Mort de Benoît VII. Jean XIV. Jean XV. papes.

Baron. an 984. Pap. br. conat. 167.

Sup. l. LVI. n. 36.

Mſ. ap. Papebr.

AN. 986.

cadavre déchiré, & l'enſevelirent. On élut enſuite Jean, Romain de naiſſance, fils de Robert, qui tint le ſaint ſiege quatre mois ſans être ſacré; c'eſt pourquoi il n'eſt point compté entre les papes. Enfin on élut Jean XV. auſſi Romain, fils de Leon prêtre, qui fut ſacré le vingt-cinquiéme d'Avril 986. & tint le ſaint ſiege dix ans.

XIII. Fin de S. Dunſtan.

Vita Dunſt. n. 38. ſæc. 5. Ben. p. 682.

De ſon temps mourut S. Dunſtan la lumiere de l'Angleterre. Quatre ans auparavant ſaint Ethelvolde de Vincheſtre étant venu à Cantorberi avec l'évêque de Rocheſtre, Dunſtan les reçut avec grande joïe, parce que c'étoit par ſes ſoins qu'ils avoient été nourris, inſtruits & élevez aux premiers honneurs de l'égliſe. Après avoir paſſé pluſieurs jours enſemble en douces converſations: l'archevêque les conduiſit hors la ville; & quand il fallut ſe ſeparer, il commença à fondre en larmes, enſorte qu'elles lui coupoient la parole. Les deux évêques étonnez lui en demanderent la cauſe. C'eſt que je ſçai, dit-il, que vous devez mourir bientôt. En effet l'évêque de Rocheſtre étant à peine rentré dans ſa ville, fut attaqué d'une maladie violente, qui l'emporta en peu de jours; & l'évêque de Vincheſtre tomba malade avant même que d'arriver chez lui. Il mourut le premier jour d'Août l'an 984. la vingt-deuxiéme année de ſon épiſcopat. L'égliſe honore ſa memoire le jour de ſa mort; & on lui attribuoit pluſieurs écrits que nous n'avons plus.

Sæc. 5. Ben. p. 607. 622.

Martyr. R. 1. Aug. Vita S. Elfegi n. 3.

Sæc. 5. Ben. p. 116. Sup. l. LVI. n. 3.

Après la mort de S. Ethelvolde, il y eut une grande diviſion pour l'élection du ſucceſſeur, entre les clercs qui avoient été chaſſez de l'égliſe de Vincheſtre pour leurs déreglemens, & les moines qui avoient été mis à leur place: car chaque parti en vouloit un de ſon

corps. Saint Dunſtan s'étant mis en priere pour demander à Dieu de lui faire connoître celui qui étoit digne de remplir ce ſiege : ſaint André lui apparut, & lui ordonna de prendre Elfege abbé de Bath, & le ſacrer évêque de Vincheſtre. C'étoit un grand perſonnage, & il fut depuis archevêque de Cantorberi. AN. 988.

Le jour de l'Aſcenſion dix-ſeptiéme de Mai 988. *Vita n. 42.* après la lecture de l'évangile, S. Dunſtan prêcha à ſon ordinaire : puis il continua la meſſe & donna la benediction ſolemnelle avant la communion. Il exhorta encore ſon peuple à ſe détacher des choſes de la terre ; & après avoir donné le baiſer de paix, il ne put ſe contenir davantage, & leur dit de ſe ſouvenir de lui, & que le jour étoit proche où Dieu l'appelleroit. Alors il s'éleva de grands cris, on vit couler des torrens de larmes ; & un prêtre nommé Elgar docte & vertueux, qui fut depuis évêque, declara que le matin même il avoit vû des anges dire à Dunſtan qu'il ſe tint prêt pour partir le ſamedi.

Après le dîné l'archevêque revint à l'égliſe & marqua le lieu de ſa ſepulture. Comme il remontoit pour aller ſe repoſer, ainſi qu'il avoit accoutumé pendant l'eſté : ceux qui le ſuivoient en grand nombre le virent élevé de terre & monter en l'air. Ils en furent effraïez : & étant revenu à bas, il leur dit : Vous voïez où Dieu m'appelle & perſonne ne doit deſeſperer de venir au ciel en ſuivant mes traces Cherchez en tout à pratiquer la volonté de Dieu. Ne vous mettez pas en peine de paroître bons, mais de l'être : ni de ne paroître pas méchans, mais de ne l'être pas. Je vous prédis que la nation Angloiſe ſouffrira beaucoup & long-temps de la part des

AN. 988.

étrangers : mais à la fin la misericorde de Dieu se répandra sur elle. En parlant ainsi, le saint prélat sentit que les forces de son corps diminuoient peu à peu. Néanmoins il continua tout ce jour-là & le vendredi suivant à instruire & consoler tous ceux qui venoient se recommander à lui, & lui demander sa benediction.

Le samedi dix-neuviéme de Mai, il fit celebrer devant lui les saints mysteres, & aïant reçu le viatique, il fit une fervente priere d'action de graces après laquelle il expira. Il fut enterré dans l'église de S. Sauveur sa cathedrale, au lieu qu'il avoit marqué devant les degrez de l'autel. Les regrets de son peuple furent extrémes, & il se fit depuis à son tombeau un grand nombre de miracles, dont nous avons une histoire fidele, par le moine Osberne, qui vivoit dans le siecle suivant, & qui écrivit le premier la vie du saint. Saint Dunstan rétablit les lettres en Angleterre aussi bien que la discipline monastique : on lui attribuë plusieurs écrits, dont il reste peu qui soient certainement de lui. L'église honore sa memoire le jour de sa mort.

Sec. 5. p. 689.

Martyr. R. 19. Maj.

XIV. S. Adalbert quitte Prague.

L'année suivante 989. S. Adalbert de Prague vint à Rome, consulter le pape comment il se devoit conduire, attendu l'indocilité de son peuple. Depuis qu'il étoit évêque il avoit mené une vie exemplaire, & s'étoit parfaitement acquitté de tous ses devoirs. Il partagea en quatre les revenus de l'église selon les canons: la premiere pour les réparations & les ornemens de l'église, la seconde pour les chanoines, la troisiéme pour les pauvres, & la quatriéme pour lui. Il distribuoit de grandes aumônes à toutes les fêtes, & nourrissoit tous les jours douze pauvres. Il avoit un lit de

Sup. l. LVI. n. 56. Vita n. 11. sec. 5. act Ben. p. 853.

parade, mais il couchoit sur la terre & tout au plus sur un cilice, dormant peu & passant la plûpart de la nuit en prieres. Il observoit comme les moines le silence depuis complies jusqu'à prime, après prime il donnoit audience, puis il travailloit de ses mains, ou lisoit l'écriture sainte avec ses chapelains. Il visitoit soigneusement les prisonniers & les malades. Il prêchoit assiduëment & mêloit dans sa conduite la severité & la douceur. AN. 988.

Mais son peuple profitoit peu de ses instructions : la plûpart sembloient affecter de commettre les desordres dont il vouloit les retirer, & s'obstiner à leur perte. Voïant donc, que loin de leur être utile, il se nuisoit à lui-même : il résolut de les quitter, principalement pour trois sortes de pechez : la pluralité des femmes, les mariages des clercs, la vente des esclaves chrétiens aux Juifs. Dans le même temps qu'Adalbert étoit prêt à partir pour Rome, il se rencontra que le moine Straquaz vint à Prague. Il étoit fils de Boleslas le cruel & frere de Boleslas le pieux, qui regnoit alors en Boheme. Le pere pour expier la mort de S. Venceslas, donna ce fils à S. Emmeran de Ratisbone, où il embrassa la vie monastique. Il étoit donc venu après plusieurs années, par la permission de son abbé, voir son païs, ses parens & le duc son frere. L'évêque Adalbert l'aïant pris en particulier, lui fit de grandes plaintes de la malice de son peuple, des mariages incestueux & des divorces, de la désobéïssance & de la negligence du clergé, de l'arrogance & de la puissance intolerable des seigneurs. Enfin il lui découvrit son dessein d'aller à Rome consulter le pape, & ne jamais revenir à ce peuple indocile. *n.* 141. *Chr. Magdeb. apud Mabill. p.* 869.

Il se rencontre heureusement, ajouta-t-il, que vous

AN. 989.

êtes frere du duc, ils vous obéïront plûtôt qu'à moi ; vous pourrez les réduire par l'autorité de votre frere : votre nobleſſe, votre ſcience & la ſainteté de votre profeſſion vous rendent digne de l'épiſcopat, je vous le cede volontiers ; & je ſolliciterai le pape de vous l'accorder de mon vivant. En parlant ainſi il lui mit entre les bras le bâton paſtoral qu'il tenoit. Mais Straquaz le jetta par terre avec indignation, & dit : Je ne ſuis ni digne ni capable de l'épiſcopat, je ſuis moine & mort au monde. L'évêque lui répondit : Sçachez, mon frere, ſçachez, que ce que vous ne voulez pas faire maintenant à propos, vous le ferez enſuite, & ce ſera à votre perte.

XV. S. Adalbert à Rome.

Adalbert vint à Rome en 989. & le pape Jean XV. lui conſeilla de quitter ſon peuple rebelle, plûtôt que de ſe perdre avec lui. Aïant donc réſolu de paſſer le reſte de ſa vie en païs étranger, il commença par diſtribuer tout ſon argent aux pauvres. L'imperatrice Theophanie mere d'Otton II. qui regnoit alors ſe trouva dans le même temps à Rome ; & ſçachant que l'évêque Adalbert vouloit aller en pelerinage à Jeruſalem ; elle le fit venir ſecretement & lui donna tant d'argent, que le jeune Gaudence frere d'Adalbert le pouvoit à peine lever de terre. Elle l'obligeoit à le prendre pour la dépenſe de ſon voïage ; mais le ſaint évêque le diſtribua tout aux pauvres la nuit ſuivante.

Aïant renvoïé ſes gens en Boheme, il changea d'habit, acheta un âne, pour porter le bagage, & ſe mit en chemin avec trois perſonnes ſeulement, pour aller à Jeruſalem. Il paſſa au Mont-Caſſin, & y fut reçû avec honneur, ſans être connu. Quelques jours après comme il en vouloit partir l'abbé Manſon ſucceſſeur d'Aligerne

d'Aligerne le vint trouver avec les principaux du monaſtere, & lui dit: Vous entreprenez un long voïage & plein de grandes diſtractions : il eſt bon de quitter le monde, mais il n'eſt pas avantageux de changer de place tous les jours. Il vaut mieux ſe fixer en un lieu, ſuivant les maximes de nos peres. Adalbert reçut ce conſeil comme venu du ciel, & réſolut de s'arrêter au Mont-Caſſin pour y paſſer le reſte de ſa vie. *Chr. Caſſ. lib. 11. c. 17.*

Mais un des principaux du monaſtere lui dit un jour avec plus d'affection que de diſcretion : Mon pere, vous ferez très-bien de prendre ici l'habit monaſtique, & demeurer avec nous : car comme vous êtes évêque, vous conſacrerez nos égliſes, & ordonnerez nos clercs. Adalbert voïant qu'il étoit découvert, fut ſenſiblement affligé de ce diſcours ; & auſſi-tôt il alla à Valdeluce conſulter S. Nil ſur ce qu'il avoit à faire. S. Nil connut d'abord par quel mouvement il agiſſoit, & dit depuis, qu'il n'avoit jamais vû perſonne plus fervent dans l'amour de Dieu que ce jeune homme. Mais il lui dit : Je vous recevrois, mon fils, dans ma communauté, ſi ce n'étoit lui nuire ſans vous ſervir. Vous voïez à ma barbe & à mon habit que je ſuis Grec & étranger ; & le lieu que nous habitons appartient à ceux que vous quittez : ſi je vous reçois ils me chaſſeront, & vous ſerez encore plus incertain du lieu de votre retraite. Je vous conſeille de retourner à Rome, & d'aller trouver de ma part l'abbé Leon : avec une lettre par laquelle je le prierai de vous garder chez lui, ou du moins de vous recommander à l'abbé de S. Sabas.

Adalbert étant revenu à Rome, s'informa du monaſtere de l'abbé Leon, & apprit que c'étoit celui de S. Alexis. Leon voulant l'éprouver, le rebuta d'abord,

& lui parla durement : mais le voïant ferme, il le mena au pape pour ne rien faire que de ſon conſentement, & de l'avis des cardinaux. Enfin il lui donna l'habit le jeudi-ſaint l'an 990. ſans ſavoir qui il étoit. Deux de ceux qui avoient ſuivi Adalbert, l'abandonnerent, voïant qu'il vouloit ſe faire moine : il n'y eut que ſon frere Gaudence, qui lui demeura fidele, & embraſſa la même profeſſion. Adalbert s'exerçoit à l'obéïſſance & à l'humilité, ſervant aux travaux les plus bas dans le monaſtere.

Chr. Magdeb. MS. ap. Mabill.

XVI. Libentius archevêque de Breme.

Adaldague archevêque de Brême étoit mort dès l'an 988. indiction premiere le vingt-huitiéme d'Avril, après cinquante-trois ans d'épiſcopat ; & Libentius lui avoit ſuccedé. Ce prélat très-ſavant & très vertueux, étoit venu d'Italie avec l'évêque Adaldague, & le pape Benoît V. lorſqu'il fut relegué en Saxe ; & Adaldague ne trouva que Libentius, à qui il pût confier le gouvernement du diocéſe de Hambourg. Il reçut le pallium du pape Jean XV. & le bâton paſtoral de l'empereur Otton III. & fut le premier archevêque de Breme conſacré par ſes ſuffragans. Car juſques-là cet archevêque étoit ſacré par celui de Mayence : mais Adaldague aïant obtenu du pape Agapet le pouvoir d'ordonner des évêques en Dannemarc & dans les autres païs ſeptentrionaux, ſes ſucceſſeurs furent ordonnez par les évêques de leur dépendance.

Act. SS. Ben. ſæc. 6. ex Ada. lib. II. c. 15.

Adam. c. 50. 51.

Mabill. p. 128.

Libentius ſe trouve auſſi nommé Lievizo, par une corruption de ſon nom, venuë apparemment de la prononciation des barbares. Sa pureté étoit telle, qu'il ne ſe laiſſoit voir aux femmes que rarement : ſes jeûnes le rendoient toûjours pâle, ſon humilité le faiſoit paroître dans le cloître comme un ſimple moine : car c'étoit

des moines qui ſervoient l'égliſe de Breme, comme les autres qu'ils avoient fondez. Il ſe contentoit des biens de ſon égliſe, & n'alloit gueres à la cour pour les augmenter. Il demeuroit en repos chez lui, tout occupé à gouverner ſon diocéſe & à gagner des ames; & tenoit dans une exacte diſcipline toutes les communautez de ſa dépendance. Il prenoit ſoin par lui-même des hôtes & des malades, & les ſervoit en perſonne; quoiqu'il eût chargé ſon neveu Libentius du gouvernement de l'hôpital. Tant que le païs des Sclaves fut en paix, il viſita ſouvent les peuples de de-là l'Elbe, & s'acquitta fidellement de ſa miſſion chez les payens.

Cependant comme Suen roi de Dannemarc perſecutoit violemment les Chrétiens, l'archevêque Libentius lui envoïoit ſouvent des députez avec des préſens pour l'appaiſer: mais il demeura inexorable. Quelque temps après faiſant la guerre aux Sclaves, il fut pris par deux fois, & emmené chez eux; & les Danois le racheterent par deux fois. Enſuite Heric roi de Suede entra en Dannemarc avec une armée innombrable, & Suen lui aïant livré un combat naval, fut vaincu, dépoüillé de ſon roïaume, & réduit à s'enfüir. Tous ces malheurs furent regardez comme une punition divine de ſon parricide, & de la perſecution qu'il avoit faite aux Chrétiens. Heric étant ainſi maître des deux roïaumes de Dannemarc & de Suede, Poppon évêque de Sleſvic alla vers lui en ambaſſade de la part de l'empereur & de l'archevêque de Hambourg, pour traiter de la paix. C'étoit un ſaint homme; & comme les barbares lui demandoient un miracle à leur ordinaire, on dit que ſans héſiter il prit un fer chaud avec la main, & n'en fut

Sup. liv. LVI. n. 54.

point brûlé. Pour les perſuader encore mieux, il ſe revêtit d'une chemiſe cirée, & ſe tenant au milieu du peuple, il y fit mettre le feu. Enſuite levant les yeux & les mains au ciel, il la laiſſa brûler entierement, & d'un viſage gai aſſura qu'il n'en avoit pas même ſenti la fumée. Pluſieurs milliers de payens ſe convertirent à ce miracle, & le nom de Poppon demeura celebre chez les Danois.

Un autre miſſionnaire illuſtre de Dannemarc fut Odincar l'ancien, qui prêcha en Finlande, en Zelande, en Schonen & en Suede; & convertit pluſieurs infideles. Odincar le jeune ſon neveu & ſon diſciple étoit de la race des rois de Dannemarc, & ſi riche en fond de terre, que de ſon patrimoine il fonda l'évêché de Ripen en Jutland. Comme il étudioit à Breme, l'archevêque Adaldague le baptiſa de ſa main; & ſon ſucceſſeur Libentius l'aïant ordonné évêque pour la converſion des gentils, il mit ſon ſiege à Ripen. La ſainteté de ſa vie le rendoit agréable à Dieu & aux hommes, & il ſoutint courageuſement la réligion en Dannemarc. D'autres ſaints perſonnages allerent juſqu'en Norvege, & y firent pluſieurs Chrétiens.

XVII. Converſion des Ruſſes.

Voy d'Olear. p. 136. Cedr. 699. C. 717. A. Ditm. lib. 7. p. 204.

On rapporte à ce temps-là, c'eſt-à-dire à l'an 989. la converſion de Vladimer ou Vlodomir prince des Ruſſes premier chrétien. Il épouſa Anne ſœur des empereurs Baſile & Conſtantin, que Ditmar nomme Helene, & il ajoute, que Vlodomir embraſſa la foi chrétienne par les exhortations de cette princeſſe: mais que ſes mœurs ne répondirent pas à ſa créance, & qu'il ne laiſſa pas d'être fort adonné aux femmes & fort cruel. Il eut trois fils, dont un épouſa la fille de Boleſlas duc de Pologne, & avec elle ce duc envoïa en Ruſſie un ſaint

homme nommé Reinbern évêque de Colbert en Pomeranie, qui n'avoit pas moins de doctrine que de vertu. Il brûla les temples des idoles, & pour abolir la superstition d'une mer consacrée aux démons, il y jetta de l'eau benite & quatre pierres, sur lesquelles il avoit fait l'onction du saint chrême. Il pratiquoit une grande abstinence & beaucoup de veilles, & gardoit un grand silence. Mais Vlodomir aïant avis que son fils vouloit se révolter, poussé par le duc de Pologne son beau-pere: le fit arrêter avec la princesse sa femme, & l'évêque Reinbern, qui mourut dans sa prison continuellement appliqué à la priere.

Le roi Vlodomir fit de grandes aumônes pour racheter ses pechez, & après être arrivé à une extrême vieillesse, il mourut & fut enterré dans la grande ville de Kiovie en l'église de saint Clement près de la reine son épouse, & leurs tombeaux étoient élevez au milieu de l'église Les Moscovites qui sont les Russes, comptent ce prince entre leurs saints, & honorent sa memoire le quinziéme de Juillet, le regardant comme l'apôtre de leur nation. Car encore que la religion chrétienne fut entrée chez les Russes dès le siecle précedent sous Ignace patriarche de C. P. on trouve que vers l'an 940. ils exercerent de grandes cruautez contre les chrétiens, particulierement les prêtres à qui ils perçoient la tête avec des clous. Aussi on ne compte l'établissement solide du christianisme, & la conversion entiere de la nation, que depuis le regne de Vlodomir & la fin du dixiéme siecle. Ils ont toujours gardé le rit Grec dans les cérémonies de la religion,

Ephemer. ap. Bolland. to. 12.

Sup. liv. L. n. 56. LII. n. 19.

Cedr. p. 630. B.

En France il étoit arrivé depuis peu d'années une grande révolution. Le roi Lothaire mourut le second

XVIII. Hugues Capet roi de France.

Chr. Alberic. 86. 987. jour de Mars 986. à l'âge de quarante-cinq ans, après en en avoir regné trente-un, depuis la mort de ſon pere. Il laiſſa pour ſucceſſeur Louis ſon fils âgé d'environ dix-huit ans, qui mourut après quinze mois de regne le vingt-deuxiéme de Juin 987. ſans laiſſer d'enfans. Il eſt connu ſous le nom de Louis le faîneant, parce qu'il ne fit rien de memorable. Il laiſſa un oncle nommé Charles fils de Loüis d'outremer, que la couronne re-*Chr. Virdun. p. 137.* gardoit ſelon le droit de la ſucceſſion : mais il étoit odieux aux ſeigneurs, parce qu'il avoit quitté la France, pour s'attacher à l'empereur Otton. C'eſt pourquoi ils aimerent mieux reconnoître pour roi Hugues Capet comte de Paris, fils de Hugues le grand, petit-fils de Ro-*Sup. liv. LV. n. 17.* bert, qui avoit regné du tems de Charles le ſimple, & arriere petit-fils de Robert le fort. Ainſi la ſeconde race des rois & la poſterité de Charlemagne ceſſa de regner en France ; & on vit commencer la troiſiéme race, qui regne encore aujourd'hui. Hugues Capet avoit environ quarante-ſept ans, quand il fut élû roi à Noyon, & ſacré à Reims le troiſiéme de Juillet 987. par l'archevêque Adalberon, & il regna dix ans. Le premier de Janvier de l'année ſuivante 988. il fit auſſi couronner ſon fils Robert âgé de dix-huit ans, pour lui aſſurer la ſucceſſion.

XIX. Arnoul archevêque de Reims.

Le roi Lothaire avoit laiſſé un fils naturel nommé Arnoul, qui étoit clerc de l'égliſe de Laon. Ce prince *Chr. Vird. p. 137.* indigné de l'élection de Hugues Capet, rappella en France Charles ſon oncle, & lui livra la ville de Laon, & Adalberon qui en étoit évêque. Arnoul fut condamné pour ce ſujet dans un concile des évêques de Gaule : mais l'évêque de Laon s'étant ſauvé de priſon, vint trouver Hugues, & reconcilia Arnoul avec lui ; enſorte

que le roi pour le gagner, lui donna l'archevêché de Reims, qui vint à vacquer par le décès de l'archevêque Adalberon. L'élection d'Arnoul se fit dans les formes, par les évêques de la province assemblés avec le clergé & le peuple de la métropole, & du consentement des rois Hugues & Robert : auxquels il prêta serment de fidelité par écrit.

AN. 990.

Tom. 9. conc. p. 724. 4. Gerb. ep. 1. bis.

Mais peu de tems après le prince Charles son oncle surprit la ville de Reims, par la trahison d'un prêtre nommé Adalger, & emmena prisonnier Arnoul lui-même: qui fut soupçonné d'être d'intelligence, & s'être fait prendre exprès. Pour se justifier, il publia une excommunication accompagnée de malédictions terribles, contre ceux qui avoient pillé l'église & la ville de Reims, jusques à ce qu'ils fissent restitution. Les évêques de la province de Reims suivirent son exemple, & s'étant assemblez à Senlis en 990. ils publierent un decret, par lequel ils mirent en interdit les églises cathédrales de Reims & de Laon : car celle-ci avoit aussi été pillée, & l'évêque maltraité. Ils prononcerent anathême nommément contre le prêtre Adalger, les autheurs & les complices de sa trahison, jusques à ce qu'ils vinssent à penitence ; & ils envoïerent ce decret aux évêques des autres provinces.

To. 9. p. 735.

Mais Adalberon évêque de Laon livra à son tour cette ville au roi Hugues avec le duc Charles & l'archevêque Arnoul, qui s'y étoient renfermez. Alors Hugues entreprit de faire juger canoniquement Arnoul par les évêques de la province ; & sçachant que Hebert III. comte de Vermandois avoit envoïé à Rome en faveur d'Arnoul : il y envoïa aussi au mois d'Août de l'année 990. Hebert s'interessoit en cette affaire,

Conc. Rom. c. 27. t. 9. conc. p. 774.

AN. 990. parce que sa cousine Agnés avoit épousé le duc Charles. Le roi Hugues écrivit donc au pape, se plaignant de la perfidie d'Arnoul, qui au préjudice du serment qu'il m'a prêté, dit-il, & fait prêter par tous les nobles & les citoïens, a ouvert lui-même les portes aux ennemis: comme il est prouvé par des témoins très-veritables, & a livré le clergé & le peuple qui lui étoit confié, à la captivité & au pillage. Que s'il prétend avoir été pris lui-même, pourquoi oblige-t-il ses diocesains à fausser leur serment? pourquoi prend-il les armes contre nous, & fortifie-t-il la ville & les châteaux? S'il est prisonnier, qu'il permette qu'on le délivre: S'il est en liberté, qu'il revienne à ma cour, où je l'appelle. Les évêques ses confreres l'invitent à venir avec eux, & il dit qu'il ne leur doit rien. Vous donc qui tenez la place des apôtres, ordonnez ce que l'on doit faire de ce nouveau Judas: de peur que votre silence & notre juste douleur ne nous oblige à ruiner la ville, & mettre en feu toute la province.

p. 738. Les évêques de la province de Reims écrivirent aussi au pape, apparemment par ordre du roi. Ils s'excusent sur leur éloignement & sur la multitude des tyrans, qui les oppriment, de n'avoir pas consulté plûtôt l'église Romaine touchant la décadence de l'épiscopat. Venant à l'archevêque Arnoul, ils disent: quoiqu'il soit fils de l'église de Laon, il en a surpris l'évêque par fraude, & envahi son église. Puis il a rendu captive sa propre église de Reims avec son clergé & son peuple. Il mépriſe nos invitations & celles des archevêques ses confreres, il ne tient compte de ses sermens. Par sa faute plusieurs églises demeurent sans pasteurs, & un nombre infini de peuple périt sans recevoir la confirmation

confirmation ni la benediction épiſcopale. Condamnez donc, ſaint pere, celui que toute l'égliſe a déja condamné : appuïez de votre autorité la dépoſition de cet apoſtat, & l'ordination d'un nouvel archevêque. On voit par cette lettre, qu'ils ne prétendoient pas que le pape dût juger cette cauſe à Rome, où les parties n'étoient pas : mais ſeulement qu'il l'a laiſsât juger ſur les lieux, ſuivant les canons.

XX. Commencement de Gerbert.

Un grand acteur dans toutes ces affaires, étoit l'abbé Gerbert, qui prétendoit avoir été déſigné par Adalberon, pour lui ſucceder dans l'archevêché de Reims. Il étoit de baſſe condition, né en Aquitaine, c'eſt-à-dire en Auvergne : & avoit été élevé à Aurillac dans le monaſtere de ſaint Gerauld, où il avoit eu pour maître Raimond, qui en fut depuis abbé. Après qu'il eut appris la grammaire, Gerauld de ſaint Serein cinquiéme abbé d'Aurillac, l'envoïa à Borel comte de Barcelone, qui le mit auprès d'un évêque nommé Haïton, pour étudier les mathematiques, où il ſe rendit très-ſçavant. Il ſuivit l'évêque & le comte Borel dans un voïage qu'ils firent à Rome, & le comte le fit connoître à l'empereur Otton. L'archevêque Adalberon, qui ſe trouva en Italie, l'emmena avec lui à Reims, & l'année ſuivante il le ramena pour aller à Rome. Ils trouverent à Pavie l'empereur, accompagné d'Otric, fameux alors pour ſa ſcience chez les Saxons. Gerbert & lui eurent une grande conference de ſcience, en preſence de l'empereur & par ſon ordre, avec pluſieurs autres ſçavans.

Gerb. epiſt. 152. Chron. Virdun. p. 173. Glab. 1. c. 4. Chron. Auriliac. tom. 2. Analect. 241.

Sup. l. LVI. n. 55.

L'empereur Otton II. donna à Gerbert la celebre abbaïe de Bobio, fondée par ſaint Colomban ; & cette donation fut approuvée par le clergé & le peuple, &

Sup. liv. XXXVII. n. 8. Gerb. epiſt. 23.

autorisée par les évêques & par le pape, duquel il re-
Epist. 14. çût la benediction abbatiale. Mais il trouva les grands
Ep. 1. 2. 3. 4. biens de cette abbaïe dissipez par des concessions libel-
latiques, ou par les usurpations des seigneurs voisins; enforte que les moines étoient réduits à la mendicité.
Ep. 5. Il se plaint entr'autres de Pierre évêque de Pavie, qui pilloit les biens de l'abbaïe, en même temps qu'il disoit du bien de l'abbé à l'empereur, dont il étoit
Ep. 14. 23. chancelier. Toutefois cet évêque étant devenu pape sous le nom de Jean XIV. il lui porta aussi ses plaintes.

Après la mort d'Otton III. voïant que l'Italie étoit sans maître, & qu'il falloit, ou se soumettre à une honteuse servitude sous plusieurs petits tyrans, ou lever des troupes, fortifier des places & faire la guerre: il quitta le païs sans renoncer à son abbaïe, où il laissa la plûpart de ses meubles, & vint en France se retirer à
Ep. 9. *bis.* Reims près l'archevêque Adalberon. Il étoit toujours
Ep. 34. 35. attaché à l'empereur Otton III. à sa mere Theophanie & son aïeule Adeleïde; & il aidoit l'archevêque à sou-
Ep. 20. tenir les interêts du jeune empereur, contre les entreprises de Henri duc de Baviere & de Lotaire roi de
Ep. 33. 52. *&c.* France: comme l'on voit par les lettres qu'il écrivoit, partie en son nom, partie au nom d'Adalberon à Norger évêque de Liege, à Thierri évêque de Metz, à Ecbert archevêque de Treves, à Villigise archevêque de Maïence, & à d'autres.

Au milieu de tant d'affaires, il ne laissoit pas de cultiver les sciences. Il gouvernoit l'école de Reims, & le jeune Robert depuis roi, fils de Hugues Capet, y fut envoïé par sa mere, pour étudier sous un si grand maî-
Helga'd. vita Rob. init. tre. Il amassoit des livres de tous côtez, & travailloit

depuis long temps à faire une bibliotheque. A Rome & dans le reſte de l'Italie, dans la Germanie & dans la Belgique, où il ſe trouvoit alors, il emploïoit beaucoup d'argent à païer des écrivains, & à acheter des exemplaires des bons auteurs, avec l'aide de ſes amis. Les auteurs qu'il nomme en diverſes lettres, ſont Pline, Eugraphius, Jules Ceſar, Suetone, Q. Aurelius, Ciceron, Victorin le reteur, Stace, Claudien, la dialectique & l'aſtrologie de Boëce, Manilius, un Eſpagnol nommé Joſeph, qui avoit écrit de l'arithmetique, un medecin nommé Demoſthene touchant les maladies des yeux. Il avoit lui-même compoſé un livre de retorique, & faiſoit des ſpheres de ſa main : ce qu'il marque comme un grand ouvrage. Il entendoit auſſi la medecine.

Ep. 24. 44. 72.

Ep 7 4. 8. 17. 25. 40. 96. 113. 130. 148.

Ep. 92.

Ep. 134. *ep.* 17. *bis.*

Entre les lettres de Gerbert, on en trouve une écrite au nom de l'archevêque Adalberon à l'imperatrice, où il lui demande un évêché pour Gerbert, comme ſerviteur très-fidele de cette princeſſe. Cette lettre fait juger que Gerbert n'étoit pas ſans prétention ; & dans une autre il dit expreſſement, qu'Adalberon l'avoit déſigné ſon ſucceſſeur, du conſentement de tout le clergé, de tous les évêques & de quelques-uns des vaſſaux. Il ne laiſſa pas de s'attacher d'abord à l'archevêque Arnoul, au nom duquel on a quelques lettres de lui. Il parut prendre l'interêt du Duc Charles ſon oncle, juſques à dire, qu'il étoit l'heritier legitime du roi Lothaire, & ſe plaindre qu'il fût chaſſé du roïaume. Il fut même d'intelligence avec l'archevêque Arnoul, pour livrer à Charles la ville de Reims : mais il s'en repentit enſuite, & renonça ſolemnellement à l'amitié d'Arnoul : par une lettre où il déclare, qu'il paſſe ſous l'obéïſſance d'un au-

Ep. 117.

Epiſt. alia 2 3.

Ep. 10.

Ep. 13. 18.

Ep. 24.

AN. 991. tre prince, c'eſt-à-dire, du roi Hugues; & qu'il prétend ſe reſerver les maiſons qu'il avoit fait bâtir à Reims avec leurs meubles. Auſſi trouve-t on pluſieurs lettres de lui écrites au nom du roi Hugues. Tel étoit l'abbé Gerbert, que nous verrons monter aux premieres dignitez de l'égliſe.

Ep. 107. 111. 119.

XXI. Concile de Reims. *Edit. Francof. 1600.*

C'eſt lui qui a écrit l'hiſtoire du concile tenu près de Reims pour juger l'archevêque Arnoul l'an 991. indiction quatriéme, la cinquiéme année du regne de Hugues & de Robert. Il s'y trouva ſix évêques de la province de Reims, ſçavoir Gui de Soiſſons, Adalberon de Laon, Hervé de Beauvais, Goteſman d'Amiens, Ratbod de Noyon, Odon de Senlis: de la province de Bourges l'archevêque Dabert: de la province de Lyon Gauthier évêque d'Autun, Brunon de Langres, Milon de Mâcon: de la province de Sens l'archevêque Seguin, Arnoul évêque d'Orleans, & Hebert d'Auxerre: c'étoit en tout treize évêques.

Patriarch. Bitur. 6. 56.

Daïbert ou Dâbert étoit archevêque de Bourges depuis l'an 987. & tint ce ſiege vingt-cinq ans. Il eſt loüé pour ſa ſcience & pour ſa vertu. De ſon temps pluſieurs égliſes, qui étoient d'anciens monaſteres uſurpez par les ſeigneurs & ruinez, furent rétablies & converties en chapitres de chanoines ſeculiers, comme ſaint Urſin, ſaint Ambroiſe, ſaint Pierre le Puellier, & N. Dame de Sales.

Chr. S. Ben. tom. 1. ſpicil. p. 4. 29.

Brunon évêque de Langres, étoit fils de Renaud comte de Roucy & d'Albrade ſœur de Lothaire roi de France. Il étoit clerc de l'égliſe de Reims, quand le roi ſon oncle lui donna l'évêché de Langres, & il fut ſacré par Bouchard archevêque de Lyon l'an 981. n'aïant encore que vingt-quatre ans. Il s'acquitta de tous les de-

Eleg. to. 1. bibl. Lab. p. 657.

voirs d'un bon paſteur, & entre-autres choſes, il prit grand ſoin du rétabliſſement des monaſteres. Il gouverna cette égliſe trente-cinq ans. AN. 991.

Hebert évêque d'Auxerre étoit frere du roi Hugues, fils naturel du duc Hugues le grand, & d'une concubine nommée Raingarde. Il vivoit en grand ſeigneur, adonné à la chaſſe & aux autres plaiſirs, & fit dans les terres de ſon égliſe deux fortereſſes, qui firent depuis beaucoup de mal au païs. Toutefois il traita bien le clergé, & encore mieux les moines. Il tint le ſiege d'Auxerre vingt-cinq ans. *Hiſt. epiſ. Autiſ. c. 47. ibid. p. 446.*

Au concile de Reims aſſiſterent auſſi pluſieurs abbez. La préſidence fut donnée à Seguin archevêque de Sens, comme le plus ancien; & Arnoul évêque d'Orleans, comme le plus ſçavant & le plus éloquent évêque des Gaules, fut chargé de conduire la procedure du concile, & de faire les propoſitions, c'eſt-à-dire, qu'il en fût le promoteur. Le lieu de la séance fut l'égliſe du monaſtere de ſaint Baſle, à quatre lieuës de Reims; & le premier jour fut le dix-ſeptiéme de Juin. Après que l'on eût oüi les excuſes des évêques qui n'avoient pû ſe trouver au concile, l'évêque Arnoul exhorta les aſſiſtans à agir ſans paſſion, mais avec toute liberté: puis il propoſa ainſi le ſujet du concile. Lorſque je travaillois à procurer la paix de mon égliſe, je fus ſurpris d'une étrange nouvelle. Que la celebre ville de Reims avoit été priſe par trahiſon & pillée, ſans épargner les choſes ſaintes. On diſoit que l'archevêque Arnoul avoit été l'auteur de ces maux, lui qui devoit les empêcher, & on en prenoit occaſion d'inſulter à tous les évêques. Maintenant, puiſque nous ſommes aſſemblez par le zele du ſereniſſime roi Hugues notre *Conc. Rem. c. 31.*

AN. 991. maître : nous devons voir si notre confrere Arnoul peut se purger des crimes dont on le charge, particulierement de celui de leze-majesté. Car la honte de cette trahison retombe sur nous tous. Si les évêques, dit-on, se gouvernent par de justes loix, & s'ils sont fideles à leur prince, que ne punissent-ils, selon leurs loix, un homme si coupable ? On voit bien qu'ils veulent s'attribuer l'impunité. Dieu nous garde, mes freres, de tels sentimens, & de vouloir défendre ou condamner personne contre les loix. Ecoutons ceux qui sçavent comment la chose s'est passée, ou qui ont quelque plainte à faire : puis aïant oüi les parties, nous jugerons selon les canons.

c. 3. Alors Seguin archevêque de Sens, dit : Je ne souffrirai point que l'on examine la cause d'un évêque accusé de leze-majesté, si on ne promet de l'exempter du supplice en cas qu'il soit convaincu. Sur quoi il fit lire le trente & uniéme canon du quatriéme concile de Tolede, qui défend aux évêques, sous peine de déposition, de prendre connoissance du crime de leze-majesté, par ordre du prince, s'il ne promet de faire grace du supplice, c'est-à-dire, de la vie. Dâbert archevêque de Bourges appuïa cet avis. Mais, dit Hervé évêque de Beauvais, prenez garde de donner occasion aux seculiers, de ne pas attendre les jugemens ecclesiastiques, & de nous traîner à leurs tribunaux. Car ils ne souffriront pas que les crimes demeurent impunis.

sup. l. XXXVII. *n.* 49.

XXII. Plaintes contre l'archevêque Arnoul.

Brunon évêque de Langres, dit : Personne n'est plus interessé que moi en cette affaire. C'est moi qui en reçois plus de reproches. On dit que j'ai précipité Arnoul dans ces malheurs, parce que contre l'avis de tous les gens de bien je me suis rendu sa caution, tant j'a-

vois d'obligation au roi Lothaire, tant j'étois touché de la parenté. Et quoique je ſçuſſe qu'Arnoul avoit ſurpris Laon, & étoit l'auteur de toute la faction, j'eſſaïai de le ramener à ſon devoir, en lui procurant cette dignité, c'eſt-à-dire, l'archevêché de Reims. Mais voïez comme il m'a rendu le mal pour le bien. Par ſa priſon feinte il a fait veritablement priſonniers, le comte Gilbert mon frere unique, le comte Guy mon couſin, & les autres dont l'amitié me faiſoit honneur : il m'a laiſſé en peril de mort, & a encore l'impudence de nier ce qu'on ne peut cacher. Il eſt certain qu'il s'eſt obligé par ſerment en preſence des évêques, du clergé & du peuple, de ſervir les rois ſelon ſon pouvoir contre Charles : de ne donner aucun ſecours à leurs ennemis, & de ne violer ce ſerment pour aucun ſerment précedent. Charles n'étoit-il pas ennemi, lui qui s'efforçoit d'envahir le roïaume ? Roger & Manaſſés n'étoient-ils pas ennemis, eux qui avoient pris à main armée ſon clergé & ſon peuple dans ſon égliſe ? Il en a fait ſes confidens & les premiers de ſes amis : il les a enrichis des biens de ceux qui l'avoient élû & fait archevêque. AN. 991.

Godeſman évêque d'Amiens pria Brunon de s'expliquer, ſur ce qui avoit été dit du péril de ſe rendre coupable du ſang d'Arnoul, ſi on le condamnoit. Brunon répondit : J'ai encore une raiſon particuliere de l'épargner, que vous taiſez par diſcretion, c'eſt qu'il eſt fils du roi Lothaire mon oncle. Il conclut qu'il falloit examiner le procès ; & qu'il ſeroit aiſé d'obtenir grace des princes pour éviter l'effuſion du ſang. Qu'on faſſe donc entrer, ajouta-t-il, le prêtre qui a ouvert les portes de Reims, & qu'il diſe comment la choſe s'eſt paſſée. c. 6.

AN. 991.

XXIII. Preuves contre Arnoul.

Ratbod évêque de Noyon demanda qu'on examinât d'abord le ſerment de fidelité d'Arnoul : parce que pluſieurs diſoient qu'il ſuffiſoit pour ſa condamnation, & que d'ailleurs les Lorrains le revoquoient en doute. Il fut donc lû dans le concile. Enſuite le prêtre Adalger étant entré, dit : C'eſt Dudon vaſſal de Charles, qui m'a engagé dans cette trahiſon. Je lui demandai pourquoi entre tant d'autres, on choiſiſſoit un prêtre comme moi, pour trahir mon ſeigneur & mon évêque, à cauſe de Charles, avec lequel je n'avois aucune liaiſon. Il me dit, que je connoiſſois la foibleſſe & la ſotiſe de la plûpart des hommes, me flattant d'avoir de l'eſprit, & du courage. Enfin, que c'étoit mon maître, c'eſt-à-dire l'archevêque Arnoul, qui le vouloit & qui le lui avoit ordonné. Je voulus m'en éclaircir par moi-même, & l'apprendre de la bouche de l'archevêque, & c'eſt ſon commandement & mon affection pour lui, qui m'ont précipité dans ce malheur. Pour donner un prétexte honnête à ma conduite, je fis ſerment à Charles : mais ce fut par ordre de l'archevêque, que je pris les clefs de la ville, & que j'en ouvris les portes. Si quelqu'un de vous ne m'en veut pas croire, qu'on faſſe l'épreuve par le feu, l'eau boüillante, ou le fer chaud.

c. 7. c. 8. c. 11.

Alors ſur la requiſition d'Odon évêque de Senlis, on lût dans le concile l'acte d'excommunication prononcé par l'archevêque Arnoul contre ceux qui avoient pillé la ville & l'égliſe de Reims. Gui évêque de Soiſſons dit enſuite : Nous nous étions aſſemblez à Senlis, nous tous qui ſommes ſuffragans de Reims, pour nous plaindre de la deſolation de l'égliſe notre mere. On diſoit que notre metropolitain étoit en la puiſſance des

c. 12. c. 14.

ennemis

ennemis avec ſon clergé & ſon peuple : toutefois on parloit beaucoup de la trahiſon, dont on l'accuſoit. Ainſi d'un commun accord nous prononçâmes anathême contre les coupables. On lut encore cet acte dans le concile de Reims, puis Seguin archevêque de Sens dit : Cet écrit eſt-il venu à la connoiſſance d'Arnoul ? On répondit qu'oüi ; & Seguin ajouta : S'eſt-il abſtenu de la communion de ceux qu'il ſçavoit être ſi juſtement condamnez ? Au contraire, dit-on, il les a admis à tout ce qui eſt de la communion des fideles. AN. 991. *Sup. n.* 19. *c.* 15.

Seguin reprit : Je ne puis aſſez admirer ſon audace. Il a lui-même excommunié ceux qui l'avoient pillé, juſqu'à ce qu'ils fiſſent reſtitution & s'humiliaſſent devant l'égliſe de Reims. Cependant quelques-uns de nos freres m'ont dit, qu'on n'a point fait, ou très-peu de reſtitution, & qu'on n'a fait aucune penitence publique. Or on ne la peut faire ſecrete pour un peché public. Enſuite il cita le chapitre dixiéme du douziéme concile de Tolede, contre ceux qui violent la franchiſe des égliſes. Il dit encore : Soit, Arnoul les a abſous, comment l'a-t-il pû faire ſans ſon clergé, qui étoit preſent quand il les excommunia ? Car il eſt écrit dans le concile de Carthage chapitre vingt-troiſiéme : Que l'évêque n'examine aucune affaire qu'en preſence de ſon clergé, autrement ſa ſentence ſera nulle. Arnoul donc coupable de tant de crimes a bien oſé celebrer les ſaints myſteres dans l'égliſe que nos confreres avoient interdite. On lira, s'il vous plaît, les canons ſur ce ſujet, afin qu'on voïe que ce n'eſt pas nous, mais les peres, qui le condamnent. *To. 6. conc. p.* 1234. *Conc. Carth.* 5. *tom.* 2. *conc. p.* 1202. *c.* 16.

On lut le quatriéme canon du concile d'Antioche, & deux d'un autre concile de Carthage, contre ceux *To.* 2. *conc. p.* 576.

AN. 991. qui font leurs fonctions étant interdits, ou qui méprisent l'excommunication, & contre les évêques, qui contreviennent à leurs promesses solemnelles.

XXIV. Défenses d'Arnoul.

Enſuite Arnoul évêque d'Orleans dit, que ſi quelqu'un vouloit défendre l'archevêque Arnoul, il étoit
c. 17. raiſonnable de l'entendre; & Seguin archevêque de Sens
c. 18. ordonna au nom de tout le concile de parler pour lui
c. 19. en toute liberté. Cette propoſition aïant été approuvée de tous les évêques, étonna pluſieurs des aſſiſtans, qui croïoient que le concile étoit déterminé à condamner Arnoul; & quelques-uns conçurent une grande eſperance de le ſauver. Trois hommes diſtinguez par leur ſcience & leur éloquence ſe declarerent pour lui: Jean ſcolaſtique d'Auxerre, Ranulfe ou Romulfe ab-
c. 20. 21. bé de Sens & Abbon de Fleury. Les défenſeurs d'Arnoul produiſirent la fauſſe lettre des évêques d'Afrique
Tom. 2. conc. p. 869. 870. au pape Damaſe avec ſa réponſe, pour montrer que toutes les grandes affaires de l'égliſe doivent être reſervées au pape, principalement les jugemens des évêques. Ils lûrent enſuite des extraits de pluſieurs autres fauſſes decretales, touchant les mêmes jugemens; & ils réduiſirent la défenſe d'Arnoul à quatre propoſitions.
c. 23. Qu'étant ſpolié il devoit avant toutes choſes être rétabli: qu'il devoit être appellé juridiquement: que ſa cauſe devoit être ſignifiée au pape: que les accuſateurs, les témoins & les juges devoient être examinez en un grand concile. On répondoit de l'autre part: que l'accuſateur, c'eſt-à-dire, le prêtre Adalger, n'étoit point auparavant ennemi d'Arnoul, & n'avoit pu être porté à l'accuſer ni par crainte ni par interêt, mais ſeulement par zele de religion. Qu'Arnoul avoit été appellé au concile par lettres canoniques & par députez depuis

plus d'un an. Qu'après ce terme il ne devoit plus être écouté, ſuivant le titre douziéme du concile d'Afrique; & par conſequent qu'il ſeroit inutile de le rétablir. Pour juſtifier ſon empriſonnement, ils rapportoient l'exemple d'Hildeman évêque de Beauvais, qui fut gardé dans le monaſtere de ſaint Vaaſt en attendant le concile, ſous Louis le Debonnaire; & d'Ebbon archevêque de Reims, qui fut mis dans l'abbaïe de Fulde. Et pour montrer que les évêques rebelles pouvoient être contraints par la puiſſance ſeculiere, ils alleguerent le recueil des conciles d'Afrique, titre trente huit & quarante-trois.

AN. 991.

Frod. II. hiſt. c. 20.

Sup. liv. XLVII. n. 47. c. 24.

c. 25. 26.

Pour montrer que la cauſe avoit été portée au pape, on lût la lettre du roi Hugues à Jean XV. & celles des évêques que j'ai rapportées. Les défenſeurs d'Arnoul demanderent le temps de l'envoi de ces lettres, & le rapport des députez. On repondit, qu'il y avoit onze mois qu'elles avoient été envoïées; & que les députez les aïant renduës au pape, avoient été d'abord reçus honêtement. Mais, ajoutoient-ils, après que les députez du comte Hebert eurent preſenté au pape un beau cheval blanc avec d'autres preſens, on nous tint trois jours à la porte du palais, ſans nous laiſſer entrer; enſorte que fatiguez de ce traitement nous ſommes revenus ſans rien faire Les clercs de Brunon évêque de Langres ajoutoient, qu'ils avoient été ſe plaindre au pape de ſon empriſonnement & demander une excommunication contre les coupables; mais que ſes officiers leur avoient demandé dix ſols d'or. Nous nous moquâmes d'eux, continuoient-ils, & leur dîmes, que ſi notre évêque pouvoit être delivré par de l'argent, il ne tiendroit pas à mille marcs; & enfin le pape lui-même nous répondit que celui pour qui il avoit été pris y donnât ordre. On

Sup. n. 19.

c. 27.

AN. 991.

eſt maintenant tellement abaiſſé & chargé de honte & d'ignominie ? C'eſt notre faute, oüi la nôtre : c'eſt que nous ne cherchons que nos interêts, & non ceux de Jeſus-Chriſt.

Car ſi dans tous ceux que l'on choiſit pour l'épiſcopat, on examine la gravité des mœurs, la vertu & la ſcience : que ne doit-on pas chercher en celui, qui veut paroître le docteur de tous les évêques ? Pourquoi donc met-on dans le premier ſiege celui qui ne meriteroit pas la derniere place dans le clergé ? Qui penſez-vous que ſoit cet homme aſſis ſur un thrône élevé, éclatant par l'or & la pourpre, dont il eſt revétu ? S'il eſt deſtitué de charité, & ſeulement enflé par la ſcience, c'eſt un Antechriſt aſſis dans le temple de Dieu, & ſe montrant comme s'il étoit Dieu. Que s'il n'a ni charité ni ſcience, il eſt dans le temple de Dieu comme un idole, & le conſulter, c'eſt conſulter le marbre. Attendons tant que nous pourrons la converſion de nos ſuperieurs, & cependant voïons où nous pourrons trouver la nourriture de la parole divine. Quelques-uns de cette ſainte aſſemblée ſont témoins que dans la Belgique & la Germanie, provinces ſi proches de nous, on trouve des évêques excellens dans la religion. C'eſt pourquoi ſi la diviſion entre les rois ne nous empêchoit, ce ſeroit plûtôt là qu'il faudroit chercher le jugement des évêques : qu'à Rome où tout eſt venal, & où les jugemens ſe rendent au poids de l'or. Si quelqu'un dit, ſuivant Gelaſe, que l'égliſe Romaine juge de toute l'égliſe, & que perſonne ne la juge elle-même, qu'il nous mette à Rome un pape dont le jugement ne puiſſe être réformé. Encore les évêques d'Afrique l'ont-ils jugé impoſſible, quand ils

1. *Theſſ.* II. 4.

ont dit : Peut-on croire que Dieu inſpire la juſtice à quelqu'un d'entre nous, & qu'il la refuſe à une infinité d'évêques aſſemblez en concile ? Mais à preſent qu'à Rome, il n'y a, dit-on, preſque perſonne qui étudie : de quel front oſeront-ils enſeigner ce qu'ils n'ont pas appris ? Quand même on pourroit en quelque façon tolerer l'ignorance dans les autres évêques, elle eſt intolerable dans un pape, qui doit juger de la foi, des mœurs, de la conduite des évêques : en un mot de l'égliſe univerſelle. S. Gregoire dit : Si quelque évêque ſe trouve en faute, je n'en ſçai point qui ne ſoit ſoumis au ſaint ſiege : mais quand ils font leur devoir, l'humilité demande qu'ils ſoient tous égaux.

AN. 991.

Epiſt. conc. Afr. to. 2. p. 1075. D.

7. epiſt. 65. Sup. l. XXXVI. n. 15.

Mais ſuppoſons qu'il y ait maintenant à Rome un Damaſe, qu'a-t-on fait contre ſon decret ? Il parle de la prétenduë lettre de ce pape aux évêques d'Afrique, & continuë ainſi : Son premier article, ſi je m'en ſouviens bien, étoit que les cauſes des évêques & toutes les grandes affaires de l'égliſe doivent être portées au pape. Celle-ci lui a été portée non ſeulement par les évêques, mais par notre prince ; & on a donné au pape toute la liberté de s'inſtruire de la verité, & d'en rendre ſon jugement, pendant un très-long eſpace de temps. Nous n'avons entrepris de juger la cauſe, que quand nous n'avons plus eſperé qu'il la jugeât, preſſez de l'obligation de ſatisfaire aux beſoins du peuple par l'ordination d'un archevêque. Il eſt vrai que Damaſe ne laiſſe aux metropolitains que l'examen des cauſes majeures, & s'en reſerve la déciſion ; mais S. Gregoire aïant appris la dépoſition de Paul évêque de Tiete, ne ſe plaint point qu'on l'ait dépoſé ſans ſa participation. Arnoul apporte encore d'autres autoritez ſem-

c. 20.

AN. 991. blables de S. Gregoire pour montrer qu'il approuvoit que les évêques coupables fuſſent jugez ſur les lieux, ſans avoir recours au ſaint ſiege. En effet le lecteur a pû voir dans toute cette hiſtoire, que c'étoit l'ancien droit; & qu'il n'avoit été troublé que par les fauſſes decretales. Mais Arnoul ne les ſçavoit pas diſtinguer des vraïes; & de-là venoit ſon embaras.

p. 69. Il continuë : Ne parlons point des cas où perſonne ne ſe plaint. Que ferons-nous ſi les ſeigneurs, qui ont les armes à la main, découvrent que l'on corrompe leurs femmes ? Si les rois irritez convainquent un évêque du crime de leze majeſté, & qu'ils voïent que par colluſion nous emploïons de longues procedures & des chicanes embaraſſées pour les jotier ? Emploïeront-ils de l'argent pour ſe faire rendre juſtice à Rome : & le coupable manquera-t-il d'offrir aux Romains des montagnes d'or, s'il eſpere par-là ſe tirer d'affaire ? Il apporte enſuite les exemples de Gilles archevêque de Reims, ſous le roi Childebert, & d'Ebbon ſous Louis le Debonnaire, dépoſez ſans la participation du pape; & il conclut que les cauſes évidentes, & où il n'y a point d'appel au ſaint ſiege, doivent être terminées par le concile de la province. Sur ce que la prétenduë lettre de Damaſe dit, qu'il n'eſt pas permis de tenir un concile ſans l'autorité du ſaint ſiege, il dit : Quoi donc ſi les armes des barbares ôtent la liberté d'aller à Rome, ou

p. 72. ſi Rome ſujette à quelque barbare ſuit la paſſion de ſon maître, pour être alienée de quelque roïaume ; il ne ſe tiendra point de conciles, ou tous les évêques du monde attendront, au préjudice de leurs princes, les ordres de leurs ennemis ? Le concile de Nicée, ſi reſpecté même par l'égliſe Romaine, ordonne de

tenir

tenir les conciles deux fois l'année, ſans faire mention de l'autorité du pape. AN. 991.

Mais pour ne point diſputer, honorons l'égliſe Romaine plus que ne faiſoient les évêques d'Afrique, & la conſultons ſi l'état des roïaumes le permet, comme on a fait en cette cauſe d'Arnoul. Si ſon jugement eſt juſte, nous le recevrons en paix : s'il ne l'eſt pas, nous ſuivrons ce que l'Apôtre ordonne, de ne pas écouter un ange même contre l'évangile. Que ſi Rome ſe tait, comme elle fait à preſent, nous conſulterons les loix. Car où nous adreſſerions-nous, puiſque Rome ſemble abandonnée de tout ſecours divin & humain, & s'abandonner elle-même ? Depuis la chûte de l'empire elle a perdu l'égliſe d'Alexandrie & celle d'Antioche ; & pour ne rien dire de l'Afrique & de l'Aſie, l'Europe même commence à la quitter, l'égliſe de C. P. s'eſt ſouſtraite, le dedans de l'Eſpagne ne connoît point ſes jugemens. C'eſt donc cette revolte dont parle l'Apôtre non ſeulement des nations, mais des égliſes. Car on voit les approches de l'Antechriſt, dont les miniſtres ont déja envahi les Gaules, & nous accablent de toutes leurs forces. Il finit en diſant qu'on doit conſulter les canons, pour voir combien il faut d'évêques pour en juger un ; & comment on doit juger celui qui ne veut pas ſe défendre.

Gal. 1. 8.

2. Theſſ. 3.

XXVI. Reflexions ſur ce diſcours.

Ce diſcours d'Arnoul d'Orleans pris à la rigueur, contient ſans doute quelques propoſitions exceſſives, & qui ſemblent tendre au mépris du ſaint ſiege. Mais nous ne trouvons gueres en ce temps-là d'écrivains parfaitement exacts dans leurs expreſſions, ni même dans leurs penſées ; & il eſt juſte d'expliquer favorablement les paroles d'un évêque venerable par ſon âge & ſon

AN. 991. sçavoir, qui étoit comme l'ame de ce concile. Au fonds loin de conseiller le schisme, il commence par déclarer, qu'il faut respecter l'église Romaine, & obéir aux decrets du pape ; & ailleurs il dit expressément qu'il appartient au pape de juger de toute l'église. Tous les p. 63. gens de bien ne pouvoient manquer d'être indignez des affreux désordres qui regnoient à Rome depuis un siecle, & cette indignation diminuoit le respect pour la personne des papes & pour leurs constitutions. Car encore que l'autorité ne dépende point absolument des qualitez personnelles, elles ne sont pas indifferentes, & on obéit plus volontiers à un prélat, plus on le croit vertueux & éclairé. Quant au titre odieux d'Antechrist, ce n'est qu'une comparaison ; & Arnoul dit seulement qu'un prélat sans charité est un Antechrist, comme un prélat ignorant ressemble à un idole. Du moins il est clair qu'il ne veut pas dire, que quelqu'un des papes ait été l'Antechrist, puisqu'il en marque un autre à la p. 74. fin de son discours, dont il dit qu'on voit les approches, en ce que ses ministres ont déja envahi les Gaules. Car il parle sans doute de quelques barbares, soit les Hongrois, soit d'autres, que l'on regardoit comme les précurseurs de l'Antechrist. Que si l'on veut attribuer ce discours à Gerbert qui le rapporte, il sera encore plus fort, puisque Gerbert est devenu pape, sans qu'il paroisse s'être retracté.

XXVII. Arnoul de Reims au concile.

Après qu'Arnoul d'Orleans eut parlé, on lut quelques canons d'Afrique touchant les jugemens des évêc. 19. ques : puis les défenseurs d'Arnoul de Reims firent des c. 30. excuses au concile, & tous convinrent qu'il pouvoit y être jugé. On le fit donc venir & asseoir entre les évêques. Arnoul d'Orleans lui representa doucement les

AN. 991.

bienfaits qu'il avoit reçus du roi, & le mal qu'il lui avoit fait. Arnoul de Reims dit, que loin d'avoir rien fait contre le ſervice du roi : c'étoit pour lui avoir été fidele, qu'il avoit été pris par les ennemis dans ſa propre ville, ſans que le roi l'eût ſecouru. Arnoul d'Orleans lui répondit, que le prêtre qui avoit ouvert les portes par ſon ordre étoit preſent. Arnoul de Reims prétendit, que c'étoit un temoin faux & ſuborné. Mais le prêtre Adalger dit : Perſonne ne m'a pouſſé à vous accuſer, j'aurois pû m'enfuir, je vous ai toujours été très-fidele ; & je ne vous ai accuſé que pour me juſtifier de la trahiſon, parce que je n'ai fait que vous obéir.

Arnoul de Reims dit, qu'il étoit entre les mains de ſes ennemis, qu'il n'avoit jamais vû un évêque ainſi traité, & qu'il ne pouvoit répondre. Guy de Soiſſons lui demanda pourquoi il avoit refuſé de répondre, aïant été tant de fois appellé par le roi & par les évêques. Moi-même, ajouta-t-il, je vous ai offert une eſcorte ſuffiſante, & ſur ce que vous me dites, que vous étiez priſonnier de Charles, & que vous lui aviez fait ſerment : je vous fis voir la colluſion de votre empriſonnement, & que vous étiez plus obligé aux ſermens que vous aviez prêtés volontairement à Hugues votre roi, qu'à ceux que vous prétendiez avoir faits par force à Charles votre ennemi.

On fit venir enſuite Rainier qui avoit été ſon confident, & qui lui dit : Ne ſçavez-vous pas ce que vous me dites près la riviere d'Aiſne, avant la priſe de la ville ? que perſonne ne vous étoit plus cher que Louis fils de Charles, & que ſi je voulois vous faire plaiſir je ſongeaſſe à le ſauver. Allez donc confeſſer vos crimes aux évêques, pour ſauver au moins votre ame. Sinon

AN. 991.

je les publierai devant les évêques & devant tout ce peuple qui eſt à la porte. Et afin qu'on me croïe, j'en ferai ſerment, & je donnerai un homme qui marchera ſur des fers rouges. Quelques abbez dirent, qu'il falloit permettre à l'archevêque Arnoul de ſe retirer, & de conſulter qui il lui plairoit : ce qui lui fut accordé. Il ſe leva donc, & prenant avec lui Seguin archevêque de Sens, Arnoul évêque d'Orleans, Brunon de Langres & Goteſman d'Amiens, ils allerent au fond de la chapelle ſoûteraine, dont on ferma bien les portes.

XXVIII. Confeſſion d'Arnoul & ſa rénonciation.

En leur abſence on produiſit dans le concile pluſieurs canons du concile de Tolede contre les évêques infideles à leur prince. Enfin les évêques qui s'étoient enfermez avec l'archevêque Arnoul, appellerent les autres, & leur dirent qu'il s'étoit jetté à leurs pieds, & avec larmes leur avoit déclaré ſes crimes en confeſſion : diſant, qu'il vouloit renoncer à l'épiſcopat, pour avoir exercé indignement. Les évêques que l'on venoit d'appeller, voulurent oüir cette déclaration de ſa bouche : & le conjurerent au nom de Dieu, que la crainte ne lui fît rien dire de faux contre lui-même. Puis ils firent venir environ trente des plus ſçavans & des plus pieux d'entre les abbez & les clercs, pour réſoudre avec eux ce qu'il falloit faire. On convint premierement, qu'il n'y avoit plus lieu de ſe plaindre, que l'on eut mépriſé le ſaint ſiege, puiſqu'Arnoul de Reims avoit choiſi des juges, & par conſequent ne pouvoit plus ſe pourvoir devant aucun autre tribunal. On demanda enſuite, quelle forme on devoit ſuivre dans ſa dépoſition, celle des canons ou de la coutume. Celle des canons ne conſiſtoit que dans la prononciation de la ſentence,

c. 31. 32. 33. *&c.*

c. 40.

c. 41. 42. 43.

qui déclaroit le coupable privé du ſacerdoce : la coutume y avoit ajouté la ceremonie d'ôter les ornemens ſacerdotaux ; ce que depuis on appella dégradation. On déclara donc qu'Arnoul devoit rendre l'anneau, le bâton paſtoral & le pallium, ſans lui déchirer ſes habits, comme il ſe pratiquoit à Rome ; & que de plus il donneroit un libelle pour approuver lui-même ſa dépoſition. Ainſi finit la premiere ſéance du concile de Reims. A N. 991. c. 44. c. 45. c. 47.

Le lendemain les évêques s'aſſemblerent encore dans l'égliſe de ſaint Baſle ; & ne regardant plus Arnoul de Reims que comme condamné, les uns avoient pitié de ſa nobleſſe, les autres de ſa jeuneſſe ; & tous étoient touchez de l'opprobre de leur confrere. Alors les deux rois Hugues & Robert entrerent dans le concile avec les principaux de leur cour, & remercierent les évêques de la fidelité qu'ils leur avoient témoignée en cette occaſion. Puis ils demanderent qu'on leur fît un rapport ſommaire de ce qui s'étoit paſſé dans le concile. Arnoul d'Orleans dit, que l'archevêque de Reims avoit d'abord voulu nier ſon crime, mais que ſe voïant convaincu, il avoit pris conſeil, & enfin tout avoué. c. 50. c. 51.

On le fit venir, & en même temps on laiſſa entrer tout le peuple ; & après qu'on eut fait ſilence, Arnoul d'Orleans exhorta Arnoul de Reims à parler. Comme il parloit confuſément & peu intelligiblement, Arnoul d'Orleans lui demanda, s'il étoit encore de même avis que le ſoir précedent, & s'il vouloit renoncer à l'épiſcopat. Arnoul de Reims en convint, & qu'il avoit manqué de fidelité au roi : mais il pria Arnoul d'Orleans d'expliquer ſa cauſe. Le comte Brochard vouloit qu'Arnoul de Reims avouât publiquement ſa tra- c. 52.

AN. 991.

hiſon : mais Arnoul d'Orleans ſoutint que c'étoit aſſez qu'il ſe fût confeſſé aux évêques en ſecret, & qu'en public il ſe déclarât indigne du ſacerdoce. Puis il exhorte Arnoul de Reims à ſe proſterner devant les rois, & leur demander la vie. Il le fit, & ſe proſternant en forme de croix, avec de grands gemiſſemens ; il tira les larmes de tous les aſſiſtans. Dabert archevêque de Bourges ſe jetta auſſi aux genoux des rois, pour leur demander la grace d'Arnoul. Ils l'accorderent, & promirent qu'il ne perdroit point la vie, s'il ne retomboit dans un crime digne de mort. Quand il fut relevé, on lui demanda s'il vouloit faire ſa renonciation ſolemnellement ſelon les canons : ce qu'il laiſſa au choix des évêques. Il rendit donc au roi ce qu'il avoit reçû de lui : c'eſt-à-dire, comme je crois, l'anneau & le bâton paſtoral, & il rendit aux évêques les autres marques de ſa dignité, pour les garder au futur ſucceſſeur. Puis il lut au milieu de l'aſſemblée l'acte de renonciation, dreſſé ſur le modele
c. 54. de celle d'Ebbon ; & portant en ſubſtance, que pour les pechez qu'il avoit confeſſé ſecretement aux évêques, il ſe reconnoiſſoit indigne de l'épiſcopat, y renonçoit, & conſentoit qu'un autre fût ordonné à ſa place : promettant de ne jamais reclamer contre cet acte. Les évêques preſens y ſouſcrivirent ; & Arnoul de Reims déchargea le clergé & le peuple du ſerment qu'ils lui avoient fait.

XXIX. Adalger dépoſé.

Enſuite le prêtre Adalger ſe proſterna aux pieds des
c. 55. rois, ſe plaignant qu'il demeuroit excommunié pour avoir obéi à ſon archevêque, à qui il ne pouvoit réſiſter. Mais comme il avouoit d'avoir ouvert les portes de Reims, & d'être entré hoſtilement dans l'égliſe : les évêques ne jugerent pas que ſa condition dût être meil-

leure que celle de ſon évêque, & lui donnerent le choix ou de ſouffrir un perpetuel anathême, ou de conſentir à ſa dépoſition. Après avoir long-temps déliberé, il choiſit la dépoſition ; & les évêques l'aïant revêtu des habits ſacerdotaux, les lui ôterent l'un après l'autre, le dépoſant de tous les ordres, juſques au ſoudiaconat : puis l'aïant reconcilié, ils lui accorderent la communion laïque, & le mirent en penitence. Enfin ils renouvellerent l'anathême contre ceux qui avoient livré la ville de Reims, & n'étoient point venus à ſatisfaction. Ainſi finit ce concile, ſuivant le recit que nous en a laiſſé Gerbert.

AN. 991.

XXX. Gerbert archevêque de Reims.

Deux autres hiſtoriens proche du temps en parlent autrement. L'un dit, que l'on donna le choix à l'archevêque Arnoul de ſe confeſſer parjure, ou d'avoir les yeux crevez. L'autre dit, que le roi Hugues voulant exterminer la race du roi Lothaire, fit dégrader Arnoul, ſous prétexte qu'il étoit né d'une concubine, & le fit enſuite mettre en priſon à Orleans, où il gardoit déja le prince Charles ſon neveu. Cependant Seguin ne vouloit conſentir ni à la dégradation d'Arnoul, ni à l'ordination de Gerbert. Au contraire il en reprit fortement le roi, dont il s'attira l'indignation. Les autres évêques donnerent leur conſentement malgré eux, & par la crainte du roi. Ce recit eſt tiré d'une chronique de Hugues moine de Fleuri ſur Loire, dont l'abbé étoit alors Abbon, l'un des défenſeurs d'Arnoul de Reims. Mais la ſuite fera voir que la rénonciation de ce prélat étoit forcé, ou qu'il s'en repentit bien-tô:.

Ch. Vird. p. 17. Frag. Chr. to. 4. Ducheſne. p. 142. a. Aimoin. v. c. 4.

Gerbert qui n'étoit encore que diacre fut donc élû & ſacré archevêque de Reims. Nous avons l'acte de l'élection, ſuivi de ſa profeſſion de foi, où il ne fait mention

To. 9. conc. p. 79.

que de quatre conciles generaux. Il tint quelque temps
AN. 991. après un concile avec les évêques de ſa province, dont
Ibid. p. 740. il ne nous reſte qu'une monition contre ceux qui pil-
Gerbert ep. 40. bis. loient les biens des égliſes. Il y a une lettre de Gerbert
ſur ce même ſujet à Foulques évêque d'Amiens, un de
Ibid. & Gerb. ep. 49. bis. ſes ſuffragans, jeune homme emporté, qui dans ſon
propre dioceſe, ſous prétexte de pourſuivre ſes droits,
avoit pillé des biens eccleſiaſtiques, & étoit entré dans
une égliſe à main armée. L'archevêque Gerbert lui
en fait une ſevere reprimande. Il étoit déja vieux
quand il fut mis en cette place, comme il le dit dans
Epiſt. 35. bis. une lettre à l'abbé & aux moines de ſaint Gerauld d'Au-
rillac, où il gémit des embarras & des chagrins que lui
attire ſa dignité.

XXXI. Abbon de Fleury, défenſeur d'Arnoul de Reims,
Commencement d'Abbon de Fleuri. étoit un des grands perſonnages du temps. Il nâquit dans
le territoire d'Orleans, de parens, non pas nobles,
Vita ſæc. 6. Ben. p. 38. mais libres de race & craignans Dieu. Ils le lui offrirent,
ſuivant la regle de S. Benoît, dès l'enfance, dans l'ab-
baïe de Fleury, où ſa mere avoit deux parens, & dont
l'abbé étoit Vulfade, depuis évêque de Chartres. Il
donna l'habit au jeune Abbon, & le mit aux écoles,
où il fit de grands progrès dans les lettres & la pieté,
cherchant autant qu'il pouvoit la compagnie des an-
ciens. Il devint ſi ſçavant qu'on lui donna la charge
d'inſtruire les autres, & il l'exerça pendant quelques
années. Etant ſuffiſamment inſtruit dans la grammaire,
l'arithmetique & la dialectique, & voulant y joindre
les autres arts liberaux : il alla aux écoles fameuſes de
Paris & de Reims, écouter ceux qui profeſſoient la
philoſophie, & il apprit ſous eux de l'aſtronomie, mais
non pas tant qu'il deſiroit. Il revint à Orleans, où il

apprit

apprit la muſique pour beaucoup d'argent en cachette à cauſe des envieux. Ainſi ſe trouvant inſtruir de cinq des ſept arts liberaux, il voulut apprendre les deux autres ; pour la rétorique, il lut Victorin, & il prit quelque teinture de geometrie. Il compoſa alors quelques écrits, ſur la forme des ſyllogiſmes, ſur le compas & les calculs aſtronomiques, & ſur le cours des planetes.

Cependant n'étant encore que diacre, il fut appellé en Angleterre par ſaint Oſuald évêque de Vorcheſtre ; & il arriva au monaſtere de Ramſei, fondé par ce ſaint prélat, dont l'abbé nommé Germain avoit été tiré de Fleury ſur Loire. Abbon y demeura près de deux ans, & inſtruiſit quelques moines. Il ſalua le roi, dont il reçût des paroles d'honnêteté, & le duc Heloüin fondateur du monaſtere de Ramſei, qui lui fit de grands preſens. Il gagna l'amitié non ſeulement de ſaint Oſuald alors archevêque d'York ; mais encore de ſaint Dunſtan, qui eurent enſemble une diſpute charitable, à qui le retiendroit. *Sup. l.* LVI. *n.* 32.

Mais l'abbé de Fleury lui aïant écrit une lettre pleine de tendreſſe, par laquelle il le prioit de revenir, il prit congé des deux prélats, qui le chargerent de preſens. Dunſtan lui donna de l'argenterie magnifique, pour offrir à ſaint Benoît. Oſuald l'ordonna prêtre, & lui donna tout ce qui étoit neceſſaire pour en exercer les fonctions, entr'autres un calice d'or, & de plus beaucoup d'argent. Oïbold abbé de Fleury mourut peu de temps après le retour d'Abbon, que la plûpart de la communauté élût pour lui ſucceder. Il y eut toutefois de l'oppoſition de la part de quelques moines, qui élûrent un mauvais ſujet, & eurent aſſez de crédit pour

Mabill. sæc. 5. p. 776. 777. Gerb. epist. 70. 81. 87. 88. 89. 95.

le mettre en posſeſſion. On le voit par pluſieurs lettres de Gerbert écrites vers l'an 987. au nom des abbez du dioceſe de Reims, de l'archevêque Adalberon & au ſien, tant aux moines de Fleury qu'à ſaint Majole abbé de Clugni, & à Ecbert ou Evrard abbé de ſaint Julien de Tours. Toutes ces lettres tendent à faire rejetter l'uſurpateur; mais heureuſement il mourut peu

Vita Abb. n. 7.

de temps après. Ainſi la plus grande & la plus ſaine partie de la communauté l'emporta pour Abbon; ſon élection fut confirmée par le conſentement du roi Hugues, & il commença à gouverner l'abbaïe de Fleury l'an 988.

Il recommandoit l'étude à ſes moines, comme utile à la pieté, après l'oraiſon & le jeûne; & lui-même ne ceſſoit point de lire, d'écrire, ou de dicter. Après la dialectique & l'aſtronomie, il s'appliqua auſſi à l'étude de l'écriture ſainte & des peres; & en tira pluſieurs ſentences, dont il fit un recueil, pour avoir toujours en main dequoi ſe défendre contre les prétentions d'Arnoul évêque d'Orleans. Ce prélat ſoutenoit, que l'abbé de Fleury, outre la juriſdiction ſpirituelle, devoit encore lui faire ſerment de fidelité, comme ſon vaſſal; ce qu'Abbon refuſa toute ſa vie, prétendant que ſon monaſte-

Mabill. praf. sæc. 6. 3.

re pour le temporel ne dépendoit que du roi. Ce fut une querelle generale, qui s'émût alors entre les évêques & les abbez; & qui n'avoit pas commencé plûtôt, parce que les monaſteres étoient entre les mains des ſeigneurs laïques, ou d'autres évêques, qui auroient bien ſçu ſe défendre d'une telle prétention. Elle ſemble être venuë du ſerment que les évêques exigeoient des prêtres à leur ordination, & qui fut défendu

Conc. Cabill. c. 13.

au ſecond concile de Châlons en 813. Car c'étoit à la ce-

remonie de la benediction des abbez, que les évêques leur faiſoient prêter ce ſerment de fidelité.

AN. 993.

Le pape Jean XV. tint vers le même temps un concile, où ſaint Udalric fut mis au nombre des ſaints, vingt ans après ſa mort. Ce concile ſe tint à Rome, au palais de Latran, le dernier jour de Janvier 993. indiction ſixiéme. Liutolfe évêque d'Auſbourg ſe leva au milieu de l'aſſemblée, & dit : On lira, s'il vous plaît, devant vous l'écrit que j'ai entre les mains, de la vie & des miracles d'Udalric, jadis évêque d'Auſbourg, afin que vous ordonniez ce qu'il vous plaira. On croit que ce ſont les deux livres que nous avons encore, compoſez par le prêtre Gerard diſciple du ſaint. Après qu'ils eurent été lûs dans le concile, il ordonna que la memoire de ſaint Udalric ſeroit honorée ; declarant que l'honneur que l'on rend aux ſaints & à leurs reliques, retourne au Seigneur, qui a dit : Qui vous reçoit, me reçoit ; & que cet honneur a pour but, que nous ſoïons aidez par leurs prieres & leurs merites. La bulle qui en fut expediée, eſt ſouſcrite du pape Jean, de cinq autres évêques des environs de Rome, de neuf prêtres cardinaux & de trois diacres. C'eſt le premier acte autentique, qui reſte de canoniſation faite par le pape, quoiqu'on ne ſe ſervît pas encore de ce nom.

Sup. l. XLVI. *n.* 5.

XXXII. Canoniſation de ſaint Udalric.

To. 9. conc. p. 741. Act. SS. Ben. ſæc. 5. p. 471.

Ibid. p. 415.

Matth. 10. 40.

Mabill. præf. ſæc. 5. n. 99.

Ce fut peut-être en ce même concile de Rome, que le pape Jean XV. caſſa la dépoſition d'Arnoul archevêque de Reims, & l'ordination de Gerbert. Car il eſt certain, que l'aïant appris, il trouva l'un & l'autre fort mauvais, & interdit tous les évêques qui y avoient eu part. Mais Gerbert ne crut pas devoir obéïr à ce decret, & en écrivit auſſi à Seguin archevêque de Sens :

XXXIII. Lettres de Gerbert contre Arnoul.

Frag. chr. Duch. to. 4.

To. 9. conc. p. 744. poſt conc. Rem. p. 146.

Nos adverſaires diſent, que pour la dépoſition d'Arnoul, il falloit attendre le jugement de l'évêque de Rome. Pourront-ils montrer que ſon jugement ſoit plus grand que celui de Dieu ? C'eſt qu'il ſuppoſe que le jugement canonique des évêques, eſt le jugement de Dieu ; mais la queſtion étoit, ſi celui-ci devoit paſſer pour canonique. Il continuë : Je dis hardiment, que ſi l'évêque de Rome lui-même peche contre ſon frere, & étant averti pluſieurs fois, n'obéït pas à l'égliſe, cet évêque de Rome, ſuivant le commandement de Dieu, doit être regardé comme un païen, & un publicain. Plus le rang eſt élevé, plus la chûte eſt dangereuſe.

Que s'il nous croit indignes de ſa communion, parce qu'aucun de nous ne veut juger contre l'évangile, il ne pourra pas pour cela nous ſéparer de la communion de Jeſus-Chriſt, ni nous ôter la vie éternelle. On ne doit pas appliquer aux évêques ce que dit ſaint Gregoire : que le troupeau doit craindre la ſentence du paſteur ; ſoit qu'elle ſoit juſte ou injuſte. Car les évêques ne ſont pas le troupeau, c'eſt le peuple. Vous n'avez donc pas dû être ſuſpendu de la communion, pour un crime que vous n'avez point confeſſé, & dont vous n'êtes point convaincu ; & on n'a pû vous traiter de rebelle, puiſque vous n'avez jamais évité les conciles. Il ne faut pas donner occaſion à nos ennemis de dire, que le ſacerdoce, qui eſt un par toute l'égliſe, ſoit tellement ſoumis à un ſeul, que s'il ſe laiſſe corrompre par argent, par faveur, par crainte ou par ignorance, perſonne ne puiſſe être évêque, ſans ſe ſoûtenir auprès de lui par de tels moïens. La loi commune de l'égliſe, eſt l'écriture, les canons & les decrets du ſaint ſiege

qui y ſont conformes. Quiconque ſe ſera écarté de ces loix par mépris, ſoit jugé ſuivant ces loix : qui les obſerve ſoit toujours en paix : Gardez-vous donc de vous abſtenir des ſaint myſteres ; ce ſeroit vous rendre coupable.

Gerbert écrivit plus amplement ſur ce ſujet à Vilderode évêque de Straſbourg, qui l'avoit prié de l'inſtruire de ſon affaire. Il la raconte ainſi : Arnoul, qu'on dit être fils du roi Lothaire, après avoir circonvenu ſon évêque, & l'avoir livré avec ſa ville, c'eſt l'évêque de Laon : après beaucoup de ſang répandu, des pillages & des incendies, a été condamné dans un concile des évêques de toute la Gaule. Enſuite après la mort de l'archevêque Adalberon aïant été reconcilié par le ſeul évêque de Laon, il a obtenu le ſiege de Reims, en vûë de la paix, en faiſant aux rois ſerment de fidelité, avec des paroles terribles. Mais à peine y avoit-il ſix mois depuis ſon ordination, quand il livra la ville à l'ennemi : qui profana & pilla le ſanctuaire, & réduiſit le clergé & le peuple en captivité. Arnoul prononça anathême contre ces pillards, & en fit prononcer autant par les évêques : mais il ôta les terres de l'égliſe à ſes vaſſaux, qui lui en avoient porté la foi, pour les donner aux ennemis, & fit marcher des troupes contre ſon roi, ſous les enſeignes de Charles. Cependant on avertit le pape par des députez & par des lettres ſynodiques, de remedier aux troubles de l'égliſe ; mais il n'y donne aucun ordre. Ainſi par déliberation des évêques, Arnoul eſt averti de ſe purger canoniquement, ſans le vouloir faire pendant dix huit mois. Enfin ſe ſentant abandonné par ſes plus grands protecteurs, il vint trouver le roi, & lui ayant fait de nouveaux ſermens, il fut admis à ſa ta-

Poſt conc. Rem. p. 113.

Sup. n. 18.

ble. Alors il ſe crut juſtifié, & fauſſa de nouveau ſes ſermens. Ceux qui y avoient interêt ne pouvant ſouffrir d'être trompez tant de fois, prennent la forteresſe de Laon. Arnoul pris entre les ennemis du roi, eſt preſenté à un concile, & preſſé de rendre compte de tant de crimes. Après avoir long-temps conſulté en lui-même, & avec ſes amis, il confeſſe volontairement ſes pechez, & renonce à ſa dignité.

Gerbert aïant ainſi poſé le fait, continuë : On convient aſſez entre les parties de ces crimes d'Arnoul, mais ſes défenſeurs ſe partagent en deux. Les uns diſent, que le roi lui a pardonné, & que depuis il n'a rien fait que de pardonnable. Les autres ſoutiennent que l'on a fait injure au pape, en dépoſant Arnoul ſans ſon autorité. Pour y répondre, Gerbert diſtingue entre la loi & la coutume. Ce qui fait loi en matiere eccleſiaſtique, c'eſt l'écriture ſainte, les canons des conciles &
p. 128. les écrits des peres. Si tous les évêques, ajoute-t-il, gardoient inviolablement les canons, la paix & la concorde regneroient par toutes les égliſes ; il n'y auroit point de differens, ni ſur les biens, ni ſur les ordinations, ni
p. 132. ſur les privileges. Il traite enſuite de la difference des crimes & de l'ordre judiciaire ; & ſoutient que les pechez d'Arnoul étant manifeſtes, les évêques n'ont fait qu'executer contre lui les loix établies ; & que la contumace d'une année auroit ſuffit pour le condamner ſans l'entendre.

Quant au pape, continuë-t-il, on ne lui a point fait d'injure: puiſqu'étant invité pendant dix-huit mois, par lettres & par députez, il n'a point voulu répondre. Son ſilence ou ſes nouvelles conſtitutions ne doivent pas préjudicier aux loix déja établies. Vous qui voulez gar-

der à vos rois la foi que vous leur avez promiſe, qui loin de trahir votre peuple & votre clergé, avez horreur de ſes crimes : ſoïez favorable à ceux qui obeiſſent à Dieu, plûtôt qu'aux hommes. On dit qu'Arnoul étant évêque, n'a dû être jugé que par le pape ; mais après ſa confeſſion les évêques ont dû le dépoſer, ſuivant le concile de Nicée, & cela quand même ſa confeſſion ſeroit fauſſe, puiſqu'il ſeroit au moins coupable de faux témoignage contre lui-même. *p. 139.*

Quant à ceux qui alleguoient le pardon du roi pour la défenſe d'Arnoul : Gerbert leur répond, que le pouvoir des rois ne s'étend pas ſur les ames ; mais celui des évêques, auſquels il appartient de lier & délier ; c'eſt-à-dire, d'impoſer les peines ſpirituelles, comme la dépoſition & l'excommunication. Ainſi la grace des rois ne donnoit pas à Arnoul la rémiſſion de ſes péchez, & il ne s'étoit rendu que trop coupable depuis, par ſes parjures & ſes ſacrileges. Gerbert finit en priant Vilderode, de ne pas ajouter foi aux calomnies, dont on le charge, d'avoir uſurpé le ſiege de Reims, & fait prendre Arnoul. Au contraire, il le prie de le juſtifier auprès des évêques & auprès de ſon roi, c'eſt-à-dire Rodolfe III. roi de la Haute-Bourgogne. *p. 143.*

Le roi Hugues écrivit au pape ſur le même ſujet en ces termes : Nous vous avons écrit mes évêques & moi par l'archidiacre de Reims, pour vous expliquer l'affaire d'Arnoul. Nous ajoutons ceci pour vous prier de me faire juſtice à moi & aux miens ; & ne pas recevoir pour certain ce qui ne l'eſt pas. Nous n'avons rien fait contre votre ſainteté. Si vous voulez vous en éclaircir en preſence, vous pouvez venir à Grenoble, qui eſt aux confins de l'Italie & de la Gaule, & où les *To. 9. conc. p. 743. poſt conc. Rem. in fi.*

papes ont accoutumé de venir trouver les rois de France. Mais si vous voulez venir chez nous, nous vous recevrons avec grand honneur, & vous traiterons de même pendant le séjour & le retour.

XXXIV. Fin de S Mayeul de Clugni.

Vers le même temps le roi Hugues pria saint Mayeul abbé de Clugni, pour lequel il avoit une veneration singuliere, de venir réformer l'abbaïe de saint Denis. Il y avoit au moins trois ans que le saint abbé s'étoit donné un coadjuteur. Car se sentant chargé d'années & d'infirmitez; il eut le même soin que ses prédecesseurs, de prévenir la vacance de l'abbaïe, en faisant élire son successeur de son vivant. Il choisit Odilon né en Auvergne, de la famille des seigneurs de Mercœur. Dès son enfance il fut mis dans le clergé de saint Julien de Brioude; mais étant arrivé à un âge plus meur, il fut touché d'un grand desir de quitter le monde; & saint Mayeul étant venu en Auvergne, on lui amena ce jeune homme, dont il conçût de grandes esperances. Dès lors ils se lierent d'une telle affection, que peu de temps après Odilon quitta Brioude, & vint à Clugni prendre l'habit monastique. Il fit si promptement de si grands progrès dans la perfection, que saint Mayeul le jugea digne de lui succeder. Ce fut vers l'an 991. comme il paroît par plusieurs chartes des années suivantes, où il est nommé comme abbé. L'acte de son élection est semblable à celui de S. Mayeul, & marque la résistance que l'on craignoit de la part d'Odilon. Cet acte est souscrit par saint Mayeul, puis par Rodolfe roi de Bourgogne, par Bouchard archevêque de Lion, Hugues évêque de Geneve, Henri de Lausanne, Hugues de Mâcon, Vaultier d'Autun, & quelques autres prélats ou seigneurs, & cent soixante & dix-sept moines,

Mabill. sæc. 5. Ben. p. 780. c. 8.

Mabill. elog. S. Odil. sæc. 6. p. 633. Vita ibid. p. 681.

To. 6. spicil. p. 445.

tant

tant étoit nombreuſe la communauté de Clugni. Cet uſage de faire aſſiſter aux élections des abbez tant de perſonnes conſtituées en dignité, avoit quelque fondement dans la regle de ſaint Benoît, & ſervoit à rendre ces actes plus autentiques. Saint Mayeul ne laiſſa pas d'être regardé comme abbé juſques à ſa mort, ce qui paroît par pluſieurs chartes. AN. 994.

Loin de ſe relâcher dans ſa vieilleſſe, il s'excitoit à ſervir Dieu avec une nouvelle ferveur. Deux ans avant ſa mort, ſentant diminuer ſes forces, il ne vouloit plus paroître en public, & ſe tenoit enfermé dans le monaſtere, ou dans quelqu'une des maiſons qui en dépendoient. Là il ne laiſſoit pas de donner aux freres des avis ſalutaires; mais il s'occupoit principalement à la priere ou à la lecture, ſouvent il pleuroit quand il penſoit aux hommes ſpirituels qu'il avoit connus, qui faiſoient fleurir la religion, & combattoient vigoureuſement pour la défenſe de l'égliſe. Par ce ſouvenir il ſe trouvoit deſtitué de toute conſolation en ce monde, & deſiroit plus ardemment d'être avec Jeſus-Chriſt. Il étoit en cet état, quand le roi Hugues le preſſa de venir à ſaint Denis; & quoiqu'il ſentît ſa fin très-proche, il ne laiſſa pas de ſe mettre en chemin, croïant ne pouvoir mieux achever ſa courſe, que dans une ſi bonne œuvre. Mais étant en Auvergne à un monaſtere de ſon ordre, nommé alors Silviniac, aujourd'hui Souvigny à deux lieuës de Moulins, & du dioceſe de Clermont, il fut attaqué d'une maladie qu'il jugea mortelle; & mourut tranquillement le vendredy lendemain de l'Aſcenſion onziéme de Mai l'an 994. après avoir gouverné l'abbaïe de Clugni quarante & un an. Il y fut enterré dans l'égliſe de ſaint Pierre, le roi Hugues aſſiſta à ſes

Vita c. 19.

Sup. l. LV. n. 36.

funerailles, & fit de grands presens à son tombeau, où il se fit quantité de miracles : depuis on y dressa un autel, & on leva le corps. L'église honore sa memoire le jour de sa mort.

Martyr. R. 11. Maj.

XXXV. Monasteres reformez par saint Mayeul.

Saint Mayeul servit utilement l'église, par le grand nombre de ses disciples & des monasteres où il rétablit l'observance ; & ce fut pour cet effet qu'il profita de l'amitié des princes & des seigneurs. Car il fut cheri particulierement de l'empereur Otton, de l'imperatrice Adeleïde & d'Otton II. leur fils ; de Conrad roi de Bourgogne frere de cette imperatrice & de Mathilde sa femme ; de Henri duc de Bourgogne, de Guillaume duc d'Aquitaine & de Richard duc de Normandie ; des princes d'Italie, de Guillaume duc de Provence, & d'Archambauld seigneur de Bourbon, bienfacteur de Souvigny. L'empereur Otton le grand, mit sous la disposition de saint Mayeul les monasteres qui lui étoient soumis comme roïaux, tant en Italie qu'en Germanie. En Italie, il reforma le monastere de saint Apollinaire près de Ravenne, celui du Ciel-d'or près de Pavie & de saint Paul à Rome. En France, il rétablit l'observance à Marmoutier, à saint Germain d'Auxerre, à saint Benigne de Dijon, à Fescam, à saint Maur des fossez. Ses quatre principaux disciples furent Odilon son successeur, Guillaume de Dijon, Teuton de saint Maur & Heldric d'Auxerre. Ce dernier aïant vécu à la cour du grand Otton en Italie, quitta sa femme & ses grands biens pour se rendre moine à Clugny ; ensuite Henri duc de Bourgogne frere de Hugues Capet, donna à saint Mayeul l'abbaïe de saint Germain d'Auxerre, qui depuis long-temps étoit sans abbé, gouvernée par des prevôts. L'aïant réformée, il y mit Heldric pour abbé

Elog. c. 6. p. 773. c. 9. 785.

l'an 989. ſa vertu le fit aimer cherement du duc Henri & de Hebert évêque d'Auxerre ſon frere, fils naturel de Hugues le grand.

Ce fut auſſi Bouchard comte de Paris, qui procura la réforme du monaſtere de S. Maur. Mainard qui en étoit alors abbé, étoit un homme de qualité, qui menoit une vie très-ſeculiere. Il étoit fort adonné à la chaſſe, & quand il ſortoit, il quittoit l'habit monaſtique, pour prendre des fourrures de grand prix, & un riche habillement de tête. Ses moines ſuivoient ſon exemple. Un d'eux toutefois nommé Adic, touché de ce ſcandale, alla ſecretement trouver le comte Bouchard, & le pria d'y remedier : le comte s'adreſſa au roi Hugues, & lui demanda cette abbaïe, qui étoit roïale, ſeulement pour la réformer. L'aïant obtenuë, il alla à Clugni, & pria inſtamment ſaint Mayeul de venir rétablir ce monaſtere. Le ſaint abbé lui répondit : Vous avez dans votre roïaume tant de monaſteres, que n'y cherchez-vous le ſecours que vous deſirez, plûtôt que de venir chercher ſi loin des inconnus comme nous ? C'eſt que Clugni étoit dans le roïaume de Bourgogne, & que la difference des dominations rendoit le commerce difficile. *Vita Burch. com.*

Saint Mayeul toutefois ſe laiſſa vaincre aux inſtances du comte, qui ſe jetta pluſieurs fois à ſes pieds, & enfin il le ſuivit avec les plus parfaits de ſes moines. Quand ils furent arrivez ſur la Marne près de S. Maur, le comte ordonna à toute la communauté de le venir trouver au de-là de la riviere : ils obéïrent ſans ſe douter de rien, & il leur dit, que ceux qui vouloient demeurer avec l'abbé Mayeul, & ſe ſoumettre à lui, pouvoient retourner au monaſtere : mais qne ceux qui le refuſe-

roient s'en allaſſent où ils voudroient, ſans rien emporter que leurs habits. Ils aimerent mieux quitter, & Mainard fut fait abbé de Glanfeuil alors dépendant de S. Maur où S. Mayeul laiſſa pour abbé Teuton, qu'il avoit amené avec lui.

Acta SS. Ben. ſæc. 6. p. 322.

L'abbé Guillaume diſciple de S. Mayeul étoit né en Italie, & aïant été voüé à Dieu par ſes parens, qui étoient nobles & riches, il fut élevé dans le monaſtere de ſaint Janvier de Locedia, près de Verceil. Sa mere étant morte, il perſuada à ſon pere d'entrer dans la même communauté, où il mourut ſaintement. L'évêque de Verceil voulant ordonner diacre Guillaume, il refuſa de lui prêter ſerment, ſoutenant que c'étoit un abus & une eſpece de ſimonie. Sur ce qu'il avoit appris de la regularité qui s'obſervoit à Clugni, il avoit déja un grand deſir d'y aller, quand S. Mayeul vint à Locedia. Guillaume ſe découvrit à lui ſecretement, & le ſaint abbé lui promit de le prendre à ſon retour de Rome. Ainſi Guillaume quittant ſon païs, ſa famille & le voiſinage de leurs grandes terres, ſuivit ſaint Mayeul à Clugni, où il fit un tel progrès, qu'au bout d'un an le ſaint abbé voulut le faire ordonner prêtre; mais il s'en jugea indigne.

S. Mayeul l'envoïa enſuite réformer le monaſtere de S. Saturnin ſur le Rhône, aujourd'hui S. Saurin. Mais dix-huit mois après il le rappella, pour l'envoïer à Dijon. Car Brunon évêque de Langres, voulant réformer le monaſtere de S. Benigne, alla trouver ſaint Mayeul, qui lui envoïa douze des principaux de ſes moines, & Guillaume à leur tête. Henri duc de Bourgogne lui donna enſuite le monaſtere de Verſi & celui de Beze, pour y mettre la réforme.

La même année que mourut S. Mayeul, mourut auſſi S. Volfang évêque de Ratiſbone, après vingt ans d'épiſcopat. Il rétablit dans ſon dioceſe l'obſervance reguliere chez les chanoines, les moines & les religieuſes. Voïant à Ratiſbone même le relâchement des moines de ſaint Emmeran, il diſoit ſouvent : Si nous avions des moines le reſte ne nous manqueroit pas. Et comme on lui diſoit, qu'il n'y avoit par tout que trop de moines ; il répondit avec larmes : A quoi ſert la ſainteté de l'habit ſans les œuvres ? Les moines reglez reſſemblent aux bons anges, les relâchez aux mauvais. Le deſordre venoit de ce que depuis long-temps les évêques de Ratiſbone étoient auſſi abbez de ſaint Emmeran ; & s'approprioient les revenus de ce monaſtere, réduiſant les moines à pourvoir eux-mêmes à leur ſubſiſtance. Pour y remedier, ſaint Volfang fit venir de ſaint Maximin de Treves un ſaint moine nommé Ramuold, qui avoit été avec lui chapelain de l'archevêque Henri, & le fit abbé de ſaint Emmeran.

XXXVI. Fin de S Volfang de Ratiſbone.

Vita ſæc. 5. Ben. c. 15. p. 819.

Vita S. Ramu. ſæc. 6. p. 3.

Quelques-uns du conſeil de l'évêque trouvoient mauvais, qu'il ôtât à ſes ſucceſſeurs un revenu, dont ſes prédeceſſeurs avoient joüi ; mais il leur répondit : Je ne veux pas me charger au-delà de mes forces, c'eſt bien aſſez d'être évêque, ſans vouloir encore faire les fonctions d'abbé : loin de diſſiper les biens de ſaint Emmeran, je veux les emploïer aux uſages pour leſquels ils ont été donnez. Ainſi l'abbé Ramuold rétablit la regularité dans ce monaſtere, aïant de quoi fournir abondamment, non ſeulement à la ſubſiſtance des moines, mais à l'hoſpitalité & aux aumônes. Saint Volfang rétablit de même la regularité chez les religieuſes & chez les chanoines.

c. 17. 18.

c. 19. Il prêchoit ſouvent ſon peuple, qui venoit l'écouter avec un grand empreſſement. Son diſcours étoit ſimple & intelligible, mais fort & touchant : il penetroit au fond des cœurs, & faiſoit couler des ruiſſeaux
c. 23. de larmes. Quand il viſitoit ſon dioceſe, il avertiſſoit ſoigneuſement les curez de leurs devoirs, entr'autres de conſerver la pureté de vie ; & de ne pas s'imaginer, comme quelques-uns, que la ſainte communion les purifiât de leurs pechez, ſans penitence précedente.
c. 24. Aïant appris qu'il y en avoit, qui faute de vin celebroient la meſſe avec de l'eau pure, ou avec quelque autre boiſſon : il les en reprit ſeverement, & pour leur ôter tout prétexte, leur fit fournir du vin de ſon cellier pour cet uſage.

c. 29. L'empereur Otton II. pour affermir la foi dans la Boheme, voulut établir un évêché dans un lieu de cette province, qui dépendoit du dioceſe de Ratiſbone ; & pour cet effet, il envoïa des députez à ſaint Volfang, le prier de prendre des terres en Boheme, en recompenſe de cette diminution de ſon dioceſe. Saint Volfang aſſembla ſon conſeil, qui s'oppoſoit à la demande de l'empereur : mais le ſaint homme ne fut pas du même avis, & ne voulut pas perdre une occaſion ſi précieuſe
Sup. l. LVI. *n.* 17. d'affermir une égliſe naiſſante. Non ſeulement il accorda l'échange, mais il en dreſſa lui-même les lettres. On ne dit pas quel étoit cet évêché, mais ce n'étoit pas celui de Prague, érigé dès l'an *969*. ſix ans avant que ſaint Volfang fut évêque.

c. 38. Enfin comme il étoit en chemin pour aller dans la Baviere orientale, la fiévre le prit ; & étant arrivé à un lieu nommé Pupping le long du Danube, il fut obligé de s'y arrêter, & ſe fit porter dans un oratoire de S. Otmar. Là

s'étant trouvé un peu mieux, il se confessa, puis reçut le viatique, & demeura étendu par terre. Les officiers de l'église, & ceux de sa chambre vouloient faire sortir tout le monde, excepté sa famille : mais il leur dit : Ouvrez les portes, & laissez entrer ceux qui voudront : nous ne devons rougir à la mort, que de nos mauvaises œuvres. Jesus-Christ qui ne devoit rien à la mort, n'a pas eu honte de mourir nud sur la croix. Que chacun voïe en ma mort ce qu'il doit craindre & éviter dans la sienne. Dieu veuille avoir pitié de moi miserable pecheur, qui vais souffrir la mort, & quiconque la regardera avec crainte & humilité. Aïant ainsi parlé il ferma les yeux & mourut en paix le dernier jour d'Octobre l'an 994. Il fut transporté à Ratisbone, & enterré à S. Emmeran par Hartuic archevêque de Salsbourg, & il se fit plusieurs miracles à son tombeau, comme il en avoit fait plusieurs de son vivant. L'église honore sa memoire le jour de sa mort.

AN. 994.

Martyr. R. 31. Octobr.

Le pape Jean XV. voulant terminer l'affaire de l'archevêché de Reims, envoïa pour légat en France Leon abbé de S. Alexis & S. Boniface à Rome, qui indiqua de sa part un concile dans le diocese de Reims. Il s'assembla à Mouson dans l'église de N. D. le second jour de Juin indiction huitiéme, & il ne s'y trouva que Liutolfe archevêque des Treves & trois évêques, Aymon de Verdun, Notger de Liege & Sigefroi de Munster, tous du roïaume de Germanie. Le légat Leon prit séance au milieu d'eux ; & l'archevêque Gerbert vis-à-vis, comme devant rendre compte de son ordination. Il y avoit plusieurs abbez, & Godefroi duc de Lorraine y assistoit avec quelques autres laïques. Quand on eut fait silence, Aymon évêque de Verdun se leva & parla

XXXVII. Concile de Mouson.

To. 9. conc. p. 747.

AN. 995.

en Gaulois, c'eſt-à-dire, comme je crois, en Roman ou Latin vulgaire d'où notre langue eſt venuë. Il dit que le pape Jean, aïant inutilement invité les évêques des Gaules à tenir un concile à Aix-la-Chapelle, puis venir à Rome: avoit enfin indiqué le concile dans la province de Reims. Voulant apprendre par ſon légat ce que l'on diſoit de part & d'autre touchant la dépoſition d'Arnoul & la promotion de Gerbert. Puis il tira une bulle ſcellée en plomb, qu'il ouvrit devant tout le monde, & en fit la lecture.

Enſuite Gerbert ſe leva, & dit: J'ai toujours eu ce jour devant les yeux, & je l'ai toujours deſiré, depuis qu'au péril de ma vie j'ai reçu le ſacerdoce, par le conſeil de mes freres. Tant j'étois touché du ſalut d'un peuple qui periſſoit, & de l'autorité par laquelle je me croïois en ſûreté. Je me ſouvenois avec plaiſir des témoignages de votre bienveillance, que j'avois tant de fois éprouvée: quand j'appris avec une grande ſurpriſe, que vous étiez mal contens de moi; & votre indignation me fut plus terrible, que ne l'avoit été le fer des mes ennemis. Maintenant puiſque Dieu m'a fait la grace de me trouver devant ceux à qui j'ai toujours confié le ſoin de mon ſalut, je dirai en peu de mots ce qui montre mon innocence.

Après la mort de l'empereur Otton, je réſolus de ne point quitter le ſervice de mon pere Adalberon, qui à mon inſçû me choiſit pour le ſacerdoce, & en mourant me déſigna pour ſon ſucceſſeur en preſenc de perſonnes illuſtres. Mais la ſimonie fit qu'Arnoul me fut préferé; & je ne laiſſai pas de le ſervir fidelement plus qu'il n'étoit à propos; juſqu'à ce que connoiſſant clairement ſa revolte, je renonçai par écrit à ſon amitié, & je l'abandonnai

Epiſt. 24. bis.

AN. 995.

donnai avec ſes complices, ſans autre eſperance ni autre interêt que de ne point participer à ſes crimes. Après qu'il eut été long-temps pourſuivi & contumacé, ſuivant les loix de l'égliſe, comme il ne reſtoit que de le punir par les loix du prince, & le chaſſer de ſon ſiege comme rebelle : mes confreres & les grands me preſſerent encore de prendre ſoin d'un troupeau diſperſé & déchiré ; je differai long-temps, & ne cedai qu'avec peine, ſçachant bien les maux qui me menaçoient. Voilà devant Dieu quelle a été la ſimplicité de ma conduite.

On m'accuſe d'avoir trahi mon maître, de l'avoir mis en priſon & uſurpé ſon ſiege. Etoit-il mon maître, lui à qui je n'ai jamais prêté aucun ſerment ? Si je l'ai ſervi pour un temps, je l'ai fait par ordre de mon pere Adalberon, qui me dit de demeurer dans l'égliſe de Reims, juſqu'à ce que je viſſe la conduite de celui qui en ſeroit évêque. Pendant que je l'obſervois, je devins la proïe des ennemis, & je perdis tout ce que je tenois de votre liberalité & de celle des ſeigneurs : encore les ennemis m'aïant dépoüillé, eurent regret que je leur euſſe échappé en vie. Depuis que j'ai quitté ce rebelle, je n'ai eu aucun commerce avec lui ; & n'avois garde de le livrer, puiſque je ne ſçavois où il étoit. Quant à la priſon, j'ai depuis peu prié le roi mon maître en preſence de témoins dignes de foi, de ne le pas garder un moment en priſon à mon ſujet. Car ſi votre jugement dépendoit de moi, Arnoul ſeroit réduit en état de ne me pas nuire : ſi vous jugiez contre moi, ce qu'à Dieu ne plaiſe, que m'importeroit qu'Arnoul ou un autre fût archevêque de Reims.

Gerbert répond foiblement au reproche d'uſurpation, diſant qu'Arnoul ne doit pas être appellé l'époux d'une

AN. 995. égliſe qu'il a pillée d'abord pour ſatisfaire à ſes paſſions ſimoniaques. Il demande comment un étranger ſans crédit comme lui, a pû ſe rendre maître d'une ville ſi grande & ſi peuplée ? il s'objecte enſuite, qu'une affaire de cette importance ne devoit pas être jugée ſans conſulter le ſaint ſiege. A quoi il répond, que le pape a été inſtruit de tout, & qu'on a attendu ſes ordres pendant dix-huit mois. Qu'enſuite les évêques de Gaule ont encore eu ce reſpect pour le ſaint ſiege, de ne juger Arnoul que ſur ſa propre confeſſion, après laquelle il n'étoit pas poſſible de le tenir pour innocent. Il revient à dire, que les évêques de Gaule l'ont chargé malgré lui de l'archevêché de Reims ; & que ſi toutes les regles n'ont pas été obſervées en cette affaire, il faut s'en prendre au malheur du temps & aux hoſtilitez publiques, dont les évêques mêmes n'étoient pas à couvert.

Ce diſcours de Gerbert étoit plus éloquent que ſincere, comme on peut juger par ce que j'ai rapporté, ſur tout de ſes lettres. Après qu'il l'eut prononcé, il le donna par écrit au légat de qui il reçût la lettre du pape. Alors les évêques ſortirent du concile, & tinrent conſeil avec le duc Godefroi. Puis ils appellerent Gerbert, & le prierent de faire conduire avec honneur aux rois de France Jean moine de l'abbé Leon. Gerbert le promit, & ils dénoncerent un concile que l'on devoit tenir à Reims le premier de Juillet. Celui de Mouſon ſembloit fini, quand des évêques vinrent dire à Gerbert de la part du légat Leon, qu'il eût à s'abſtenir de l'office divin juſqu'au concile de Reims. Comme il s'en défendoit, ils vinrent trouver le légat, & Gerbert lui repreſenta, qu'aucun évêque ou patriarche, ni le pape même, n'avoit le pouvoir d'excommunier perſonne, s'il n'étoit

convaincu par sa propre confession ou autrement, ou s'il ne refusoit de comparoître : qu'on ne pouvoit rien lui reprocher de semblable, & qu'il étoit même le seul des évêques de Gaule qui fût venu au concile. Enfin, que ne se sentant point coupable, il ne pouvoit se résoudre à se condamner lui-même. AN. 995.

Nonobstant ces raisons, Gerbert ceda aux remontrances de Liudolfe archevêque de Treves, dont il connoissoit la probité & la modestie. Ce prélat l'exhorta fraternellement à ne point donner à ses ennemis occasion de scandale, comme s'il vouloit résister aux ordres du pape : lui conseillant de s'abstenir par obéissance de la celebration de la messe jusqu'au premier de Juillet, où l'on devoit tenir l'autre concile. Gerbert y consentit, & on se sépara ainsi après le concile de Mouson : mais celui de Reims ne se tint pas si-tôt ; & tant que le roi Hugues vécut, Gerbert demeura archevêque de Reims, & Arnoul prisonnier à Orleans.

XXXVIII. Adalberon II. évêque de Metz. *Vita bibl. Labbe to. 1 p. 670. Mabill. sæc. 6. Ben. p. 29.*

L'évêque de Metz étoit alors Adalberon II. fils de Frideric duc de Lorraine & de Beatrix sœur du roi Hugues-Capet. Il fit ses études à l'abbaïe de Gorze, & après la mort de l'évêque Thierri, sa mere Beatrix obtint pour lui l'évêché de Metz de l'imperatrice Adeleïde, pendant le bas âge d'Otton III. Il fut élu le seiziéme d'Octobre 984. & sacré le dimanche vingt-huitiéme de Decembre jour des Innocens par Ecbert archevêque de Treves. Il se fit aimer de tout le monde, même des Juifs ; & aima tellement les moines, que les seculiers se plaignoient qu'il leur donnoit tous ses soins. Il rétablit le monastere de S. Symphorien, & quelques autres, & l'hôpital de Metz, où il y mit des religieuses.

Il fit le voïage de Rome ſous le pontificat de Jean XV. qui le reçut avec grand honneur. Jamais il ne celebroit la meſſe, & n'adminiſtroit les ſacremens, ſans porter un cilice ſous ſes ornemens. Aux vigiles des grandes fêtes il ne prenoit aucune nourriture, & paſſoit le carême avec des moines, ordinairement dans l'abbaïe de Gorze, attiré par la regularité de l'obſervance & la tranquillité du lieu. La maladie des ardens qui regnoit en Bourgogne, lui donna occaſion d'exercer ſa charité en aſſiſtant ceux qui en étoient affligez, & quelquefois il en lavoit & panſoit de ſes mains juſqu'à cent par jour.

En un concile tenu au commencement du regne de S. Henri, il dénonça hardiment Conrad duc d'Auſtraſie ſon parent, pour avoir épouſé ſa proche parente: s'expoſant à un grand peril par le reſſentiment de ce ſeigneur. Il pourſuivoit vigoureuſement ceux qui pilloient les biens des égliſes & des pauvres; & quand ils mépriſoient les cenſures eccleſiaſtiques, il emploïoit les armes materielles, faiſant ravager leurs terres & abattre leurs châteaux. Il ne faiſoit point de difficulté de promouvoir aux ordres les enfans des prêtres, quand il les en jugeoit dignes, & ordonna plus de mille prêtres ſans les clercs inferieurs. Après avoir ainſi gouverné vingt ans l'égliſe de Metz, il mourut le quinziéme de Decembre 1005. & fut enterré à ſaint Symphorien.

XXXIX. S. Bernouard évêque d'Hildeſheim. *Vita n. 6. Act. Ben. ſæc. 6. p. 2 4. Sup. l. LVI. n*

En Saxe Gerdag évêque d'Hildesheim étant mort, Bernouard précepteur du roi Otton III. fut élû d'un commun conſentement pour lui ſucceder; & préferé à pluſieurs autres nobles qui ſervoient dans le clergé du palais. Il fut ſacré par Villegiſe archevêque de Maïen-

ce ſon métropolitain le quinziéme de Janvier de l'année 993. indiction ſixiéme. Quoiqu'il fût encore jeune, il paſſoit les vieillards en gravité, donnoit à la priere la plus grande partie des nuits, & aſſiſtoit aſſiduëment aux offices divins. Après la meſſe ſolemnelle il donnoit audience, puis ſon aumônier venoit, & il faiſoit diſtribuer à plus de cent pauvres de la nourriture, & quelquefois de l'argent. Il viſitoit les ouvriers qu'il faiſoit travailler ſur differentes matieres : à none il ſe mettoit à table avec beaucoup de clercs & de laïques : mais en ſilence pour écouter la lecture, & gardant une exacte frugalité.

Comme il avoit grand talent pour les arts, il les cultiva avec ſoin lorſqu'il fut évêque. Il faiſoit écrire des livres, non ſeulement dans le monaſtere de ſa cathedrale, mais en pluſieurs autres lieux : enſorte qu'il aſſembla une nombreuſe bibliotheque, tant de livres eccleſiaſtiques, que de philoſophiques. Il cherchoit à perfectionner la peinture, la moſaïque, la ſerrurerie, l'orfevrerie, recueillant avec ſoin ce que les étrangers envoïoient au roi d'ouvrages les plus curieux ; & faiſant élever des jeunes gens de beau naturel pour les former à ces arts. Quoique très-appliqué à ſes fonctions eccleſiaſtiques, il ne laiſſoit pas de ſervir ſi bien le roi & l'état, qu'il attiroit l'envie des autres ſeigneurs. La Saxe étoit depuis long-temps expoſée aux courſes des pirates & des barbares. Il les avoit ſouvent repouſſez, tantôt par ſes ſeules troupes, tantôt avec le ſecours des autres : mais ils étoient maîtres des deux côtez de l'Elbe & de la navigation de cette riviere : en ſorte qu'ils ſe répandoient par toute la Saxe, & venoient preſques juſques à Hildesheim. Pour les arrêter, il fit bâtir deux fortereſſes

en deux divers endroits de ſon dioceſe, & y aïant mis garniſon, il procura la ſûreté du païs.

Nonobſtant ces dépenſes, il enrichit ſon égliſe par l'acquiſition de pluſieurs terres, cultiva les anciennes, & les orna de beaux bâtimens. Quant à ſon égliſe cathedrale, il décora de peintures exquiſes les murailles & les lambris, il donna quantité d'argenterie pour le ſervice, entre-autres un calice d'or du poids de vingt livres : Il enferma le cloître de murailles & de tours. Enfin il bâtit une chapelle magnifique, pour y garder un morceau de la vraïe Croix, que le roi Otton III. lui avoit donné, & que l'on crut avoir fait pluſieurs miracles. Bernouard fit la dédicace de cette chapelle l'an 996. quatriéme de ſon ordination, le dixiéme de Septembre.

XL.
S. Adalbert rappellé en Boheme.

En Boheme le duc Boleſlas voïant le déſordre où cette égliſe étoit tombée depuis l'abſence de ſaint Adalbert, tint conſeil avec ſon clergé, & envoïa dire à Villegiſe archevêque de Maïence : Ou renvoïez-nous Adalbert notre paſteur, ce que nous aimons mieux, ou nous en ordonnez un autre. L'archevêque craignant que ce peuple nouvellement converti ne retombât dans ſes anciennes erreurs, envoïa à Rome deux députez, ſçavoir, Radla diſciple du ſaint & Straquaz moine, tous deux freres du duc, avec des lettres, par leſquelles il prioit le pape de renvoïer Adalbert. Le pape Jean XV. tint un concile à Rome pour ce ſujet, l'an 994. Il y eut grande conteſtation entre les députez, qui redemandoient leur évêque, & les Romains, qui le vouloient retenir. Enfin les députez l'emporterent, & le pape dit : Nous vous le rendons, à condition que ſon peuple le conſervera, profitant de ſes inſtructions, mais s'ils de-

Act. SS. Ben. ſæc. 5 p. 270. Bol. 23. Apr. to. II. p. 183. Sud.

Vita. n. 25. p. 858.

meurent dans leurs pechez, il pourra les quitter en ſûreté.

Les députez ramenerent donc Adalbert, après qu'il eut mené cinq ans la vie monaſtique; & quand il arriva à Prague, tout le peuple vint au devant de lui, & le reçût avec une exttême joïe, promettant de ſuivre en tout ſes avis. Mais ils retomberent bien-tôt dans leur premiere negligence & dans tous leurs vices. La femme d'un homme noble etant accuſée d'avoir commis adultere avec un clerc, les parens du mari vouloient la décapiter, ſuivant la coutume. Elle s'enfuit à l'évêque, qui pour lui ſauver la vie, l'enferma dans un monaſtere de religieuſes dédié à S. George, & donna à un homme fidele la clef de l'égliſe où elle étoit. Ceux qui pourſuivoient la femme vinrent à la maiſon de l'évêque pendant la nuit, ſe plaignant qu'il vouloit empêcher l'execution des loix, & demandant la coupable avec menaces. Il embraſſa les freres qui étoient avec lui, ſe recommandant à leurs prieres, & ſe jetta au milieu de ces furieux, en diſant: Si c'eſt moi que vous cherchez, me voici. Un d'entr'eux lui dit: Tu te flattes en vain de la gloire du martyre, mais ſi on ne nous rend promptement cette malheureuſe, nous avons tes freres, & nous nous vengerons ſur leurs femmes, ſur leurs enfans & leurs terres. Cependant un traître leur aïant découvert celui à qui l'évêque avoit confié la garde du lieu où étoit la femme, ils l'intimiderent tellement, qu'il leur en donna l'entrée; ils arracherent la femme de l'autel, & lui firent couper la tête.

Depuis ſon retour S. Adalbert commença à travailler à la converſion des Hongrois voiſins de la Boheme; il y envoïa des miſſionnaires, & y alla lui-même; & y établit un foible commencement de chriſtianiſme. Leur

Kliæ vitam. 16. p. 867.

duc étoit alors Geisa, dont il baptisa le fils Estienne, depuis illustre par sa sainteté.

Le saint évêque affligé de l'indocilité de son peuple, le quitta une seconde fois & retourna à Rome dans son monastere de S. Alexis & S. Boniface, sous la conduite de l'abbé Leon, le même qui fut légat en France. En ce monastere il y avoit des Grecs qui suivoient la regle de S. Basile, & des Latins qui suivoient celle de S. Benoît; & de chacune des deux nations, on en remarque quatre distinguez par leur mérite. Les quatre Grecs étoient l'abbé Gregoire, le pere Nil; j'entends saint Nil de Rossane, Jean infirme, Stratus homme d'une simplicité angelique. Les quatre Latins étoient, Jean remarquable par sa sagesse, Theodore par son silence, Jean par son innocence, Leon simple, mais toujours prêt à prêcher. Ce dernier avoit été abbé de Nonantule en Lombardie; & après avoir gouverné ce monastere deux ans, l'avoit remis à l'empereur Otton, lui rendant son bâton pastoral. Il étoit venu à Rome se rendre simple moine à S. Boniface où il finit ses jours; & il est compté entre les saints. Il ne faut pas le confondre avec Leon abbé du même monastere.

V. Mabill. sæc. 5. p. 998. 903.

XLI. Manson abbé de Mont-Cassin.

Sup. n. 11.

Chron. Cass. lib. II. c. 12 Mabill. sæc. 5. p. 652.

Aligerne abbé du Mont Cassin étant mort en 986. Manson lui succeda & gouverna ce monastere pendant dix ans. Il étoit abbé de S. Magne près de Fondi, & fut élû abbé de Mont-Cassin, plûtôt par le credit de Pandolfe prince de Capouë son cousin, que par le consentement des moines: en sorte que quelques-uns des principaux aimerent mieux sortir, que de demeurer sous sa conduite. De ceux-là deux furent depuis abbez du Mont-Cassin, trois allerent à Jerusalem, cinq en Lombardie, où ils fonderent cinq monasteres de leur observance

ſervance. L'abbé Manſon prit grand ſoin du temporel de l'abbaïe, & en augmenta les biens par pluſieurs donations faites de ſon temps; mais il vivoit plûtôt en ſeigneur qu'en moine. Il avoit pluſieurs cavaliers à ſon ſervice, & pluſieurs domeſtiques vétus de ſoïe, & alloit ſouvent à la cour de l'empereur.

Un jour ſaint Nil l'étant venu voir, le trouva au monaſtere de ſaint Germain, qui étoit au bas de la montagne dans une ſituation agréable, & environné de belles eaux. Là Manſon, après s'être baigné, dînoit avec les principaux du grand monaſtere; & comme ſaint Nil l'attendoit dans l'égliſe, il oüit joüer de la harpe dans la ſalle du feſtin, & dit à ſes compagnons: Souvenez-vous de ce que je vous dis, mes freres, la colere de Dieu ne tardera pas à venir ſur ces gens-ci. Allons, ſortons de ce lieu. L'année n'étoit pas encore paſſée, quand on vit l'accompliſſement de ſa prédiction. *Vita Nili p. 145.*

Car l'abbé Manſon ſe rendit ſi odieux aux habitans de Capouë, principalement à cauſe d'une fortereſſe qu'il avoit fait bâtir, qu'ils réſolurent ſa perte, prétendant qu'il vouloit s'attribuer la principauté. Ils furent appuïez dans ce deſſein par Adalberic évêque des Marſes, qui aïant donné ſon évêché à un fils bâtard qu'il avoit, vouloit avoir pour lui-même l'abbaïe du Mont-Caſſin. Il traita donc avec quelques mechans moines & avec quelques citoïens de Capouë, & leur promit cent livres d'argent, monnoïe de Pavie, s'ils le rendoient maître de l'abbaïe du Mont-Caſſin, après avoir fait perdre la vûë à Manſon. Il devoit leur païer comptant la moitié de la ſomme, & l'autre moitié quand ils lui mettroient dans la main les yeux de l'abbé. *Chr. c. 16.*

Pour executer cette convention, ils allerent trouver Manſon, & le prierent de venir à Capouë, pour terminer par les voïes de la juſtice les differends qu'il pouvoit avoir avec eux. Comme il refuſoit d'y aller, ſe défiant d'eux, ils lui jurerent ſur les évangiles, qu'ils le meneroient à Capouë, & le rameneroient ſain & ſauf à ſaint Benoît. On nommoit d'ordinaire ainſi le monaſtere du Mont-Caſſin, mais ils entendoient une égliſe de ſaint Benoît dans Capouë. Trompé par cet équivoque il les ſuivit; mais quand ils l'eurent mené à cette égliſe, ils lui arracherent les yeux, & les aïant envelopez ſoigneuſement dans un linge, ils les envoïerent aux gens de l'évêque Aberic, qui ſe mirent en chemin pour les porter à leur maître. Mais comme ils s'étoient arrêtez pour manger & ſe repoſer, un paſſant à qui ils demanderent s'il y avoit quelque nouvelle, leur dit: L'évêque de ce païs eſt mort. Ils s'en moquerent d'abord, & n'en voulurent rien croire; mais il leur dit la choſe ſi affirmativement, & leur marqua ſi préciſément le jour & l'heure, que n'en pouvant plus douter, ils enterrerent ſur le lieu les yeux qu'ils portoient, & montant à cheval ils arriverent en diligence à la maiſon de l'évêque, qui n'étoit pas loin, & trouverent qu'il étoit mort à la même heure que l'on arrachoit les yeux à l'abbé. Il mourut environ trois mois après qu'il eut perdu la vûë, ſçavoir, le huitiéme de Mars 996.

XLII. Egliſe de Conſtantinople.

A Conſtantinople le patriarche Nicolas Chryſoberge mourut après douze ans & huit mois de pontificat. Pluſieurs prêtres & pluſieurs moines, nonobſtant la réünion faite en 920. s'étoient encore ſéparez des autres, à cauſe des quatriémes nôces de l'empereur Leon le philoſophe: mais ils ſe réünirent ſous ce patriarche, dans un concile,

Cedr. to. 2. p. 702.

Sup. l. LIV. n. 55.

dont il ne reſte que de acclamations. En voici les principales. Longues années aux empereurs orthodoxes Baſile & Conſtantin. Longues années à Nicolas très-ſaint patriarche écumenique. Enſuite on ſouhaite une memoire éternelle aux défunts empereurs & aux défunts patriarches, au nombre deſquels on nomme Photius entre Ignace & Etienne. On anathematiſe tout ce qui a été fait contre la tradition des peres, & ceux qui calomnioient l'égliſe, comme aïant approuvé les quatriémes nôces & ſoüillé la pureté de la diſcipline, à cauſe de la diſpenſe accordée à l'empereur Leon, & de la réünion précedente. Après la mort de Nicolas, Siſinnius maître des offices fut ordonné patriarche C. P. l'an du monde 6503. de J. C. 995. indiction huitiéme. Il étoit ſçavant & excellent medecin, & tint le ſiege trois ans. Son ſucceſſeur fut Sergius abbé du monaſtere de Manuel de la famille de Photius, qui tint le ſiege vingt ans.

Jus Græc. Rom. lib. 2. p. 108.

Cedr. ibid. p. 717. C.

Les premieres années de ſon pontificat furent les dernieres de S. Nicon d'Armenie. Depuis qu'il eût quitté l'iſle de Crete pour paſſer en Epire, il ſe retira à Lacedemone. Là il s'acquit une telle réputation, que vers l'an 981. Baſile Apocauque gouverneur de la province, le pria de venir le trouver à Corinthe, pour le conſoler dans la maladie dont il étoit affligé, & dans l'alarme où il étoit, à cauſe des Bulgares, qui aïant ravagé l'Epire menaçoient le Peloponeſe. S. Nicon vint à Corinthe, & guerit le gouverneur, non ſeulement de ſa maladie, mais de ſa crainte : l'aſſurant que les Bulgares avoient tourné leur marche d'un autre côté.

XLIII. Fin de S. Nicon d'Armenie.

Sup. l. LVI. n. 15.

Vita ap. Baron. an. 981.

Peu de temps après le S. homme s'étant retiré à Amycles autre ville du Peloponeſe : pluſieurs des principaux de Lacedemone l'allerent trouver, le priant inſtamment

Ibid. an. 982.

de venir ſecourir leur ville affligée de la peſte. Nicon y conſentit ; mais à condition qu'ils chaſſeroient les Juifs de leur ville, & il leur promit même à ce prix de paſſer chez eux le reſte de ſa vie. La choſe fut executée, & on voïoit tous les jours les malades venir en troupes de tout le Peloponeſe chercher le ſaint homme, qui en les guériſſant les exhortoit à penitence. Un nommé Jean Aratus étoit le ſeul qui ſe plaignoit de l'expulſion des Juifs, & il murmuroit hautement contre Nicon. Il oſa même en faire entrer un dans la ville, ſous prétexte de quelque ouvrage : mais Nicon s'y oppoſa vigoureuſement, & aïant pris un bâton qu'il rencontra, il en maltraita le Juif, & le mit dehors : car il ne pouvoit ſouffrir cette nation. Aratus furieuſement irrité de cette action, commença à charger Nicon d'injures, mais il lui dit ſans s'émouvoir : Reviens à toi, pleure tes pechez, tu ſentiras bien-tôt quel eſt le fruit de l'arrogance. La nuit ſuivante Aratus eut un ſonge terrible, où il ſe vit foüetté & mis en priſon, pour avoir injurié le ſerviteur de Dieu. A ſon reveil la fiévre le prit, il demanda pardon à Nicon, & mourut le troiſiéme jour. Cet exemple répandit une grande crainte à Lacedemone, & accrut beaucoup l'autorité de S. Nicon.

Ibid. an. 987. Un dimanche pendant les vêpres le gouverneur nommé Gregoire joüoit à la paume autour de l'égliſe, enſorte que les cris des joüeurs & des ſpectateurs troubloient le ſervice. Nicon ſortit, & les reprit avec beaucoup de liberté. Gregoire, qui aimoit le jeu & perdoit, le chargea d'injures, & le fit chaſſer de la ville. Mais ſi-tôt qu'il voulut lever la main pour recevoir la balle, il fut frappé de paralyſie par tout le corps avec de cruelles douleurs.

N'y trouvant point de remede, il appella S. Nicon, par le conſeil de l'évêque, & lui demanda pardon. La ſaint homme ſans lui faire aucun reproche, lui pardonna, & le guerit ; & depuis ce temps Gregoire fut un de ſes meilleurs amis. S. Nicon mourut vers l'an 998. le vingt-ſixiéme de Novembre, jour auquel l'égliſe tant Greque que Latine, honore ſa memoire. Il ſe fit pluſieurs miracles à ſon tombeau dans ſon monaſtere de Lacedemone, & l'on y gardoit ſon portrait fait par miracle, à ce que l'on croïoit, & ſur lequel l'auteur de ſa vie le décrit ainſi Il étoit grand de taille, le poil noir, les cheveux negligez, vétu d'un habit d'ermite fort uſé, tenant à la main un bâton terminé en haut par une croix. Cette vie fut écrite environ cent cinquante ans après la mort du ſaint, par un abbé du même monaſtere.

Martyr. R. & Menolog. 26. Nov.

Ap. Baron. an. 998.

XLIV. Apologie d'Abbon.

En France, le differend entre Arnoul évêque d'Orleans, & l'abbé de Fleury Abbon, pour le ſerment que l'évêque lui demandoit, s'échauffoit de plus en plus. Comme Abbon alloit à Tours pour la fête de S. Martin, des gens de l'évêque l'attaquerent de nuit, & lui firent inſulte, juſques à bleſſer à mort des gens de ſa ſuite. L'évêque voulant faire ſatisfaction à l'abbé, lui amena quelques-uns des coupables, pour être battus de verges en ſa preſence : mais l'abbé ne voulut pas prendre vengeance de cette injure.

Vita Abb. c. 8.

Vers le même temps on tint un concile de pluſieurs évêques à ſaint Denis en France, où on parla d'ôter les dîmes aux laïques & aux moines qui les poſſedoient, & les rendre aux évêques : Abbon y reſiſta fortement, & excita contre les évêques les moines de ſaint Denis & leurs ſerfs. La ſedition fut telle, que les évêques furent contraints de ſe ſauver, ſans avoir rien fait. Se-

c. 6. To. 9. conc. p. 771.

guin archevêque de Sens, venerable par son âge & sa dignité, fuyant comme les autres, reçut un coup de coignée entre les épaules, & eut peine à se sauver tout couvert de bouë. Comme tout le monde rejettoit sur Abbon la cause de cette violence, il écrivit pour s'en justifier une apologie adressée aux deux rois Hugues & Robert.

Post Cod. canon. Pithæi. p. 396.

Il se plaint, que parce qu'il s'efforce de soutenir les interêts de l'ordre monastique, on en veut même à sa vie; & declare qu'il se soumet suivant les canons au jugement des évêques. Il distingue trois ordres entre les chrétiens, les laïques, les clercs & les moines; mais il ne compte pour clercs que les diacres, les prêtres & les évêques, & prétend que ceux des ordres inferieurs, aïant la liberté de se marier, ne sont nommez clercs qu'abusivement. Enfin il soutient que l'état des moines est le plus parfait, parce qu'ils ne sont occupez qu'à vacquer, comme Marie, à l'unique necessaire. Il dit que l'église n'étant qu'à Dieu, personne ne doit dire qu'une église lui appartient: par où il veut sans doute combattre la pretention des évêques, & conclure qu'il n'importe que les églises soient servies par des clercs ou par des moines. De là il prend occasion de parler contre la simonie, & de refuter la mauvaise défaite de ceux qui disoient, qu'ils n'achetoient pas la grace de l'ordination, mais les biens temporels de l'église. C'est, dit-il, comme qui voudroit avoir le feu sans la matiere qui le nourrit.

Luc. 10. 42.

Venant ensuite aux plaintes formées contre lui, il dit: On m'accuse d'avoir eu des sentimens contraires aux canons, d'avoir excité les moines contre les évêques, d'avoir fait perdre vos bonnes graces à mon pro-

p. 400.

pre évêque, & d'avoir communiqué avec des excommuniez. Mais à quel canon ai-je contredit, dans ce concile, où à peine ai-je vû ouvrir un livre ? Il parle du concile de S. Denis. Qu'avoient fait les évêques contre moi en particulier, pour me donner seulement la pensée de leur nuire ? Vû que celui qui a été le plus en peril m'étoit affectionné, & celui à qui j'avois le plus d'obligation. C'est Seguin archevêque des Sens.

Il vient à Arnoul d'Orleans, & dit : Par quels discours vous ai-je séduits, pour ôter vos bonnes graces à ceux qui les meritent. Suis-je Dieu, qui change les cœurs ? C'est vous-même qu'il accuse d'ingratitude : c'est vous-mêmes qu'il a offensez en usurpant nos biens, dont vous êtes les protecteurs & les maîtres. Quant à ce qu'il dit, que j'ai communiqué avec des excommuniez : il m'en a donné l'exemple, puisqu'il a reçu les mechans qui m'avoient attaqué de nuit, après qu'ils furent anathematisez par Seguin son archevêque, par Eudes évêque de Chartres, & par d'autres personnages de grande vertu. Abbon s'étend ensuite sur les regles de l'excommnication, se plaignant de l'abus que l'on en faisoit, & exhortant les rois à y apporter remede. Car, dit-il, à peine se trouve-t-il quelqu'un dans votre roïaume qui ne soit excommunié, pour avoir mangé avec un excommunié, ou lui avoir donné le baiser de paix.

Il les avertit encore de quelques autres abus. Premierement, dit-il, dans le symbole de S. Athanase, au lieu de dire que le S. Esprit n'est ni fait, ni créé, ni engendré, quelques-uns disent seulement qu'il n'est ni fait, ni créé : sous prétexte que dans la lettre synodique de saint Gregoire, il est dit que le S. Esprit n'est ni

engendré ni non engendré. Secondement touchant la fin du monde, en ma premiere jeuneſſe, j'ai oüi prêcher devant le peuple dans l'égliſe de Paris, qu'auſſi-tôt que les mille ans ſeront finis l'Antechriſt viendra, & peu de temps après le jugement univerſel. Je me ſuis oppoſé de toute ma force à cette opinion, par les évangiles, l'apocalypſe & le livre de Daniel; & l'abbé Richard d'heureuſe memoire, aïant reçu des lettres de Lorraine ſur ce ſujet, m'ordonna d'y répondre. Car le bruit s'étoit répandu preſque par tout, que quand l'Annonciation arriveroit le vendredi-ſaint, le monde finiroit infailliblement. Richard étoit abbé de Fleury dès l'an 962. & cette rencontre de l'Annonciation avec le vendredi-ſaint arriva l'an 992. Pâque étant le vingt-ſeptiéme de Mars. Abbon remarque pour troiſiéme abus, qu'encore que l'avent ne doive avoir que quatre ſemaines quelques-uns le commençoient avant le vingt-ſeptiéme de Novembre.

XLV. Recueil des canons d'Abbon.

To. 2. Analect. p. 248.

Ibid. p. 341.

Après cette apologie Abbon dedia aux rois Hugues & Robert un recueil de canons, contenant les devoirs des rois & ceux de ſujets: pour affermir la nouvelle domination de ces princes, & les droits de l'ordre monaſtique dont ils étoient les défenſeurs. Il eſt certain que le roi Hugues eut toujours grande devotion à S. Benoît & grande affection pour les moines. Il leur rendit pluſieurs monaſteres occupez par des chanoines ſeculiers, & les rétablit dans la liberté d'élire leurs abbez. Le recueil des canons eſt diviſé en cinquante deux articles, où je remarque ce qui ſuit.

Les avoüez de l'égliſe, en Latin *advocati*, étoient des gentilshommes, à qui les évêques ou les abbez avoient donné en fief des terres de leurs égliſes, à la charge de

les

les proteger & les défendre, contre ceux qui les attaquoient. Abbon en raporte l'origine, tirée des conciles d'Afrique, qui avoient ordonné de demander aux empereurs des ſcolaſtiques, c'eſt-à-dire, des avocats, pour ſoutenir les intereſts de l'égliſe devant les tribunaux ſéculiers; & on les nommoit défenſeurs des égliſes. Mais depuis la chûte de l'empire François, & les hoſtilitez univerſelles, ces défenſeurs ou avoüez, ne défendoient plus l'égliſe que par les armes; & Abbon ſe plaint, qu'au lieu de la défendre ils la pilloient. Ils laiſſent, dit-il, ſes biens en proye aux ennemis, ſans leur réſiſter même de paroles; & après que les ennemis ſe ſont retirez, ils achevent de conſumer le reſte: agiſſant, non en protecteurs, mais en maîtres, réduiſant en pauvreté ceux qui cultivoient ces terres, & maltraitant les clercs & les moines. De là vient que nous voïons tant d'égliſes détruites & de monaſteres ruinez: parce que pluſieurs ſe preſentent pour être leurs avouez, & prendre ſous ce prétexte la plus grande partie de leurs revenus.

art. 2. Sup. liv. XXI. n. 14.

Pour montrer la fidelité que les ſujets doivent à leur ſouverain, il raporte l'autorité du quatriéme concile de Tolede, & il marque les devoirs de tous ceux qui portent les armes. Il ſoutient que la neceſſité diſpenſe des loix, & en apporte pour exemple les tranſlations d'évêques, qui commençoient à devenir fréquentes. Il ne manque pas de raporter des canons contre les entrepriſes des évêques ſur la liberté des monaſteres & ſur les droits des autres évêques. Il met auſſi des autorités pour la continence des clercs. Il en raporte de S. Gregoire & d'autres touchant la fréquente celebration du ſaint ſacrifice, la fréquente communion, & les diſpoſitions ne-

art. 4. 10. Conc. Tol. IV. c. ult. Sup. liv. XXXVII. n. 50. art. 50. 51. art. 9. a. 15. 23. a. 28. a. 39. 40. a. 43 49.

AN. 996

ceſſaires à ce ſacrement: en quelques-uns de ces paſſages il eſt dit, que l'on ne differe point la communion aux moines, comme autres pénitens. Il cite quelquefois le livre des loix, c'eſt-à-dire, les Novelles de Juſtinien.

XLVI. Mort de Jean XV. Gregoire V. pape.

Vita c. 11.

Abbon fit le voïage de Rome avec un équipage convenable à ſa dignité, pour faire renouveller & confirmer les privileges de ſon monaſtere. C'étoit ſous le pape Jean XV. qu'il ne trouva pas tel qu'il devoit être, mais intereſſé & prêt à tout vendre. Il en eut horreur, & ayant viſité les lieux ſaints, il acheta des étofes de ſoye, pour faire des ornemens d'égliſe, & revint chez lui. Le pape Jean XV. mourut d'une fiévre violente l'an 996. vers la fin d'Avril après dix ans de pontificat. Le roi Otton III. étoit alors en Italie, & après avoir celebré à Pavie la fête de Pâques, qui fut le douziéme d'Avril, il étoit logé près de Ravenne. Là il reçut des députez du Senat & des premiers de Rome, qui témoignoient le déſir qu'ils avoient de l'y voir: car il n'y avoit point encore été depuis la mort de ſon pere; & ils demandoient ſes ordres touchant le pape qu'ils devoient élire. Le roi Otton avoit dans le clergé de ſa chapelle ſon neveu Brunon, fils de ſa ſœur Judith & d'Otton marquis de Verone. Il étoit d'un beau naturel, bien inſtruit des lettres humaines, & parloit les trois langues, l'Alleman, le latin litteral & le vulgaire, mais il n'avoit gueres que vingt-quatre ans. Le roi réſolut de le faire pape, & l'ayant fait élire par le clergé & le peuple, il le fit conduire à Rome par Villegiſe archevêque de Mayence, & un autre évêque nommé Adelbalde. Il y fut reçû avec honneur & ordonné pape ſous le nom de Grégoire V. C'eſt le premier Alleman qui ait été élevé ſur le S. ſiége; mais tout jeune qu'il étoit, il ne le tint que deux ans

Chr. Hil. tom. 3. Duchesne p. 516. Chr. Saxo. Vita S. Adalb. Prag. n. 30.

Epitaph. apud Bar. an. 989.

& neuf mois. Le roi Otton vint enſuite à Rome, & y fut couronné empereur par le nouveau pape le jour de l'Aſceſion vingt-cinquiéme de Mai la même année 996. Puis ayant tenu conſeil avec les Romains il réſolut d'exiler le Senateur Creſcence, qui avoit ſouvent maltraité le pape précedent: mais à la priere du pape Grégoire, il lui pardonna. AN. 996.

Herloüin élû évêque de Cambray, n'avoit pû ſe faire ſacrer par l'archevêque de Reims ſon métropolitain, à cauſe de la diviſion entre Arnoul & Gerbert, qui ſe diſputoient ce ſiége. Il vint à Rome, où il fut ordonné évêque par le pape Grégoire V. & s'étant plaint dans un concile, des ſeigneurs qui pilloient les biens de ſon égliſe, il obtint du pape une lettre menaçante contre eux, datée du mois de Mai de cette année 996. *Tom. 3. conc. p. 1245.*

XLVII. S. Adalbert renvoïé en Boheme.

Pendant ce ſéjour de Rome, l'empereur voyoit ſouvent S. Adalbert de Prague, qui étoit toujours au monaſtere de S. Boniface. L'empereur le tenoit auprès de lui familierement & l'écoutoit volontiers: mais l'archevêque de Mayence renouvelloit ſon ancienne plainte, de ce qu'Adalbert, ſon ſuffragant, avoit quitté l'égliſe de Prague, & le preſſoit inſtamment d'y retourner. Même dans un concile que tint le pape, il allegua les canons pour autoriſer ſa plainte; & ſoûtint publiquement qu'il n'étoit pas juſte que cette égliſe fût la ſeule privée de ſon paſteur. Etant parti pour retourner en Allemagne, il ne ceſſa pendant le voyage d'écrire ſur ce ſujet, juſques à ce que le pape lui eût accordé ce qu'il déſiroit. S. Adalbert étoit fort affligé de quitter ſon monaſtere, ſachant bien qu'il n'y avoit rien à gagner ſur ſon peuple de Boheme, mais il ſe conſoloit dans l'eſperance qu'il avoit d'accomplir ſa miſſion pour les infidéles étrangers.

AN. 996.

Ayant donc quitté ſon cher monaſtere, non ſans beaucoup de larmes, il paſſa les Alpes avec Notcher, évêque de Liege homme fort ſage; & après environ deux mois, ils arriverent à Mayence, où l'empereur s'étoit arrêtez au retour d'Italie. S. Adalbert y demeura aſſez long-tems, vivant avec ce prince dans une grande familiarité & attaché à lui jour & nuit comme les officiers de ſa chambre. Il lui diſoit avec une ſainte liberté. Ne ſongez pas que vous êtes un grand empereur, mais que vous êtes un homme qui mourrez; & que ce beau corps ſera réduit en pouſſiere & en corruption. Car l'empereur Otton III. étoit très-bien fait de ſa perſonne. Sur ce fondement S. Adalbert l'exhortoit à mépriſer cette vie, aſpirer aux biens éternels, & pratiquer toutes ſortes de bonnes œuvres. Cependant, pour s'exercer lui-même à l'humilité, il rendoit tous les ſervices poſſibles à ceux qui logeoient dans le palais, juſques à nétoyer la nuit pendant qu'ils dormoient, leurs bottines & leurs ſouliers.

Durant ce tems-là il paſſa en France pour viſiter les lieux de dévotion. Il vint à Paris prier ſur le tombeau de S. Denis, à Tours ſur celui de S. Martin, & à Fleury ſur celui de S. Benoît. Puis il retourna trouver l'empereur, & l'ayant embraſſé pour la derniere fois, il prit le chemin de ſon dioceſe. Mais avant que d'y arriver, il apprit que les Bohémiens, en haine de lui, avoient maſſacré ſes freres. Il en avoit ſix, dont le plus jeune nommé Gaudence l'accompagnoit, l'aîné étoit à la guerre au ſervice de l'empereur avec le duc de Pologne: les quatre autres étoient demeurez dans le pays, & les Bohémiens leur avoient juré ſûreté. Mais comme ils étoient à la meſſe dans une ville nommée Lubie, où ils

celebroient la fête de S. Venceſlas le vingt-huitiéme de Septembre : ces perfides entrerent dans l'égliſe & tuerent tout indifferemment hommes & femmes, entre-autres les quatre freres d'Adalbert qu'ils décolerent devant l'autel : puis ayant mis le feu à la ville, ils s'en retournerent chargez de butin. AN. 996. *Chr. Magd. 995.*

Le S. évêque ayant appris ce déſaſtre, alla trouver Boleſlas duc de Pologne, auprès duquel étoit ſon frere aîné, & le pria de faire ſonder les Bohemiens s'ils voudroient le recevoir. Ils répondirent aux envoyez du duc; Nous ſommes des pecheurs endurcis, c'eſt un ſaint & un ami de Dieu, nous ne pouvons compâtir enſemble. Mais encore pourquoi revient-il nous chercher après nous avoir quitté tant de fois ? Nous voïons bien ce qu'il prétend ſous cette apparence de charité : il veut vanger ſes freres, & nous ne voulons point le recevoir. S. Adalbert aïant reçû cette répoſe, ſe regardant comme déchargé du ſoin de ſon égliſe, & tourna toutes ſes penſées à la converſion des infidéles. S'étant déterminé à aller en Pruſſe, comme à un païs plus voiſin & plus connu du duc de Pologne, il s'embarqua dans un bâtiment que le duc lui donna avec trente ſoldats d'eſcorte, & arriva premierement à Danzic. Là il baptiſa grand nombre de perſonnes, & ayant celebré la meſſe & communié les nouveaux baptiſez, il garda ce qui reſtoit de la ſainte euchariſtie, pour ſervir de viatique.

XLVIII. Martyr de S. Adalbert.

Le lendemain ayant pris congé d'eux, il s'embarqua ſur mer; & après quelques jours de navigation il mit pied à terre, renvoya le vaiſſeau & l'eſcorte, & demeura avec deux moines : dont l'un nommé Benoît étoit prêtre, l'autre étoit ſon jeune frere Gaudence.

AN. 997.

Ils entrerent dans une petite iſle que formoit une riviere, & commencerent à y prêcher Jeſus-Chriſt avec une grande confiance: mais les maîtres du lieu ſurvinrent & les chaſſerent à coup de poing. L'un d'eux ayant pris un aviron d'une barque, s'approcha de S. Adalbert, comme il chantoit des pſeaumes, & lui donna un grand coup entre les épaules. Le livre lui échappa des mains, & il tomba étendu par terre. Je vous rends graces, dit-il, Seigneur, de ce que j'aurai du moins ſouffert un coup pour celui qui a été crucifié pour moi. Il paſſa de l'autre côté de la riviere & s'y arrêta le ſamedi: le ſoir le maître du village l'y amena: Le peuple s'aſſembla de toutes parts, ils jettoient des cris furieux, & attendoient ce que l'on feroit de lui, ouvrant la bouche comme pour le devorer. On lui demanda qui il étoit, & pourquoi il étoit venu. Il répondit: Je ſuis Sclave de nation nommé Adalbert, moine de profeſſion, autrefois évêque, maintenant votre apôtre. La cauſe de mon voyage eſt votre ſalut: afin que vous laiſſiez vos idoles ſourdes & muettes, & que vous reconnoiſſiez votre créateur, qui eſt le ſeul Dieu; & que croyant en ſon nom vous ayez la vie, & receviez pour recompenſe une joye éternelle dans le ciel. Les barbares s'étant retenus avec peine, s'écrierent en lui diſant des injures & le menaçant de mort. Ils frappoient la terre avec des bâtons, puis les approchoient de ſa tête, grinçant les dents & lui diſant: Tu eſt bien heureux d'être demeuré impuni juſqu'à preſent: retourne promptement ſi tu veux ſauver ta vie. Tout ce roïaume dont nous ſommes l'entrée, n'a qu'une loi & une maniere de vivre: pour vous qui avez une autre loi inconnuë, ſi vous ne vous retirez cette nuit, demain vous

perdrez la tête. On les embarqua la nuit même, & on les fit retourner juſqu'à un certain bourg, où ils demeurerent cinq jours. Alors S. Adalbert dit à ſes deux compagnons : Notre habit eccléſiaſtique choque ces payens. Laiſſons-nous croître les cheveux & la barbe, & nous habillons comme eux. On ne nous connoîtra point, nous converſerons familierement avec eux, & nous vivrons du travail de nos mains. Il avoit même réſolu de paſſer chez les Lutiziens, où il vouloit aller d'abord, dont il ſavoit la langue, & où il n'étoit point encore connu. Le lendemain ils partirent chantant des pſeaumes le long du chemin, & après avoir traverſé des bois ils vinrent dans une plaine ſur le midi. Là Gaudence celebra la meſſe, ils communierent, puis ils mangerent; & ayant encore un peu marché ils ſe ſentirent fatiguez, s'arrêterent pour ſe repoſer & s'endormirent. AN. 997.

Cependant les payens ſurvinrent, & s'étant jettez ſur eux ils les lierent. S. Adalbert exhortoit ſes compagnons à ſouffrir courageuſement pour J.C quand Siggo chef de la troupe & ſacrificateur des idoles, s'avança en furie, lança de toute ſa force un dard, dont il lui perça le cœur. D'autres le frapperent à ſon exemple, & il reçut dans ſon corps juſques à ſept dards. Son ſang couloit à grands flots: il levoit les yeux au ciel, & quand on l'eut délié, il étendit les mains en croix & prioit à haute voix pour ſon ſalut & pour celui de ſes perſecuteurs. Après qu'il fut mort, les barbares accoururent, lui couperent la tête, la planterent ſur un pieu & s'en retournerent avec de grands cris de joye. S. Adalbert ſouffrit ainſi le martyre le Vendredi vingt-troiſiéme d'Avril 997. & l'égliſe honore ſa mémoire le même

AN. 997.

jour. Boleſlas duc de Pologne racheta ſa tête & ſon corps, que les payens avoient jetté dans un lac; & l'empereur ayant appris ſa mort à Rome, rendit graces à Dieu d'avoir couronné ce martyr durant ſon regne.

XLIX. Jean XVI. antipape.

L'empereur étant retourné à Rome pour châtier la révolte de Creſcence. Car ſi-tôt qu'il fut repaſſé en Allemagne, Creſcence chaſſé de Rome le pape Grégoire V. qui s'enfuit dépoüillé de tout; premierement en Toſcane, puis en Lombardie. A ſa place Creſcence fit élire pape un Grec nommé Philagathe, qui prit le nom de Jean XVI. Il étoit né à Roſſane en Calabre de baſſe condition, & avoit embraſſé la vie monaſtique. Il s'inſinua dans les bonnes graces de l'empereur Otton II. par l'entremiſe de l'imperatrice Theophanie ſon épouſe qui étoit Grecque. D'abord on le nourriſſoit par charité, peu à peu il eut l'adreſſe de ſe mettre au rang des premiers courtiſans, & il s'y maintint juſques à la mort d'Otton II. Il eut encore plus de crédit pendant le bas âge d'Otton III. enſorte que l'évêque de Plaiſance étant mort, il fit chaſſer un bon ſujet que l'on avoit élû pour remplir ce ſiége, & ſe le fit donner avec le titre d'archevêché : le tirant injuſtement de la dépendance de l'égliſe de Ravenne. L'empereur Otton III. l'avoit envoyé à C P. avec un évêque, pour demander en mariage la fille de l'empereur Grec : Car Philagathe avoit grand credit en l'une & l'autre cour. Il revint à Rome en 997. Creſcence le reçut avec grand honneur ; & gagné par ſes preſens, car il apportoit de C.P. de grandes richeſſes, il le fit élire pape.

Chr. Saxo. Petr. Dam. 1. ep. ult. ad Cedal.

Greg. V. ep. 1.

Chr. Hilduſ.

Le pape Grégoire V. tint cette année 997. un grand concile à Pavie, où il excommunia Creſcence, & quand on eut appris l'élection de Jean XVI. il fut excommu-

nié

nié par tous les évêques d'Italie, de Germanie, de France & de Gaule. L'empereur Otton voulant donc remedier aux desordres de Rome, partit pour l'Italie, & laissa le gouvernement de son roïaume de Germanie à sa tante Mathilde abbesse de Quedlimbourg, qui s'en acquitta avec une prudence au-dessus de son sexe. L'empereur rencontra à Pavie le pape Gregoire, ils marcherent ensemble à Rome, d'où l'antipape Jean s'enfuit, & Crescence s'enferma au château S Ange: mais quelques serviteurs de l'empereur poursuivirent l'antipape & le prirent: puis craignant que s'ils le menoient à l'empereur il ne laissât impuni, ils lui couperent la langue & le nez & lui arracherent les yeux; & on le mit en prison en cet état. AN. 997. *Ch. Saxo.*

S. Nil en aïant appris la nouvelle, vint au secours de ce malheureux qui étoit son compatriote. Dès qu'il sut qu'il avoit envahi le S. siege, il lui écrivit pour l'exhorter à quitter la gloire de ce monde, dont il devoit être rassasié, puisqu'il étoit parvenu au comble des grandeurs, & de retourner au repos de la vie monastique. Philagathe disoit toûjours, qu'il s'y preparoit, jusques à ce qu'il fût pris & traité comme il vient d'être dit. Alors S Nil aiant le cœur saisi de douleur; se crut obligé d'aller à Rome nonobstant son grand âge, sa maladie & la circonstance du tems; car c'étoit en carême. L'empereur Ottont & le pape Gregoire, aïant appris son arrivée, allerent au devant de lui; & le prenant chacun par une main, le menerent au palais patriarchal & le firent asseoir au milieu d'eux, lui baisant les mains, chacun de leur côté. Le S. homme gemissoit de ce traitement, & le souffroit toutefois, dans l'esperance d'obtenir ce qu'il desiroit. Il leur dit donc

L. S. Nil à Rome. *Vita S. Nili. p.* 151.

AN. 998.

Epargnez-moi pour Dieu, je ſuis le plus grand pecheur de tous les hommes, un vieillard demi mort & indigne de ces honneurs : c'eſt plûtôt à moi à me proſterner à vos pieds, & à honorer vos dignitez ſuprêmes. Ce n'eſt pas le deſir de la gloire ou des biens qui m'a fait venir à vous. C'eſt pour celui qui nous a tant ſervi & que vous avez ſi maltraité : qui vous a levés l'un & l'autre des fonts de baptême, & à qui vous avez fait arracher les yeux. Je vous ſupplie de me le donner, afin qu'il ſe retire avec moi, & que nous pleurions enſemble nos pechez.

A ce diſcours l'empereur répandit quelques larmes : car il n'approuvoit pas tout ce qui s'étoit paſſé, & il répondit à ſaint Nil : nous ſommes prêts d'accomplir tout ce que vous deſirez, ſi de votre côté vous avez égard à notre priere ; & ſi vous voulez bien prendre dans cette ville un monaſtere tel qu'il vous plaira, & demeurer toûjours avec nous. Comme le ſaint vieillard refuſoit de demeurer dans la ville, l'empereur lui propoſa le monaſtere de ſaint Anaſtaſe, comme hors du tumulte & de tout tems affecté aux Grecs. S. Nil l'avoit accepté par le déſir d'obtenir ce qu'il demandoit : mais le pape, non content de ce que Philagathe avoit ſouffert, le fit promener par toute la ville de Rome, revêtu d'un habit ſacerdotal, que l'on avoit déchiré ſur lui, & monté à rebours ſur un âne dont il tenoit la queuë entre ſes mains.

Petr Dam. lib. 1. Epiſt. ultim. ad Cadal.

S. Nil en fut ſi affligé, qu'il ne demanda plus Philagathe à l'empereur. Ce prince lui envoïa un archevêque de ſa ſuite, qui étoit un beau parleur, & le ſaint vieillard lui dit : Allez dire à l'empereur & au pape : Voici ce que dit ce vieux radoteur : Vous m'avez ac-

cordé cet aveugle, non par la crainte que vous aviez de moi, ni à cauſe de ma grande puiſſance, mais pour le ſeul amour de Dieu : ainſi ce que vous lui avez fait ſouffrir de plus, ce n'eſt pas lui, c'eſt à moi que vous l'avez fait: ou plûtôt, c'eſt Dieu même à qui vous avez fait injure. Sachez donc, que comme vous n'avez point eu pitié de celui que Dieu avoit livré entre vos mains, votre pere celeſte n'aura point pitié de vos pechés. Comme l'archevêque ne ceſſoit point de parler, pour excuſer l'empereur & le pape, le S. vieillard baiſſa la tête feignant de s'endormir, & le prelat voyant qu'il ne l'écoutoit point ſe retira. S. Nil monta auſſitôt à cheval avec les freres qui l'avoient ſuivi, & marchant toute la nuit, il retourna à ſon monaſtere.

AN. 998.

LI. Monaſtere de S. Nil près Gaëte

Ce n'étoit plus Valdeluce auprès du mont Caſſin, il l'avoit quitté après y avoir demeuré environ quinze ans. Ce monaſtere étant devenu nombreux, opulent & renommé, le S. abbé voïoit les moines ſe relâcher de leur premiere obſervance, à quoi contribuoit la mauvaiſe conduite de Manſon abbé du mont Caſſin, homme intereſſé & ennemi de la pieté. S. Nil ſortit donc de Valdeluce, & chercha un lieu où les moines ne puiſſent ſubſiſter que par le travail, & où la diſette les retînt dans le devoir. C'eſt ce qui lui fit refuſer les offres de pluſieurs villes des environs, qui vouloient lui donner de leurs biens, & même des monaſteres tout preparés: mais il n'y trouvoit point ce qu'il cherchoit, la ſolitude, le repos, & l'éloignement des hommes. Car, diſoit-il, la vie commode & ſans aucun ſoin ne convient pas aux moines de ce tems : ils n'emploïent pas leur loiſir à la priere, la meditation & la lecture de l'écriture; mais à de vains diſcours, de mauvaiſes penſées

Sup. n. 11. *Vita p.* 146.

& des curioſitez inutiles. La diſtraction que cauſe le travail détourne ces penſées & une infinité de maux; & rien n'eſt tel que de manger ſon pain à la ſueur de ſon viſage. Quelques-uns des moines ne pouvant goûter cette ſeverité du S. abbé demeurerent à Valdeluce: mais ils tomberent dans la diviſion, l'indépendance & le déſordre; & enfin on les en chaſſa entierement.

Cependant S. Nil avec Eſtienne & les autres qui le ſuivirent, trouva près de Gaëte un lieu deſert, aride & étroit dont il fut charmé; & s'y logea. D'abord ils y manquoient de tout: mais bien-tôt pluſieurs freres ſe joignirent à eux, & ils furent dans l'abondance par leur travail aſſidu, accompagné de pſalmodie continuelle, de frequentes genuflexions, d'une abſtinence volontaire & d'une obéïſſance ſans contrainte. Le S. vieillard croiſſoit en ferveur à meſure que ſes forces corporelles diminuoient, & ne relâchoit rien de ſes auſterités, ni pour ſes infirmités, ni pour ſon grand âge, car il vêcut juſques à quatre vingt-quinze ans. Jamais il ne but ni ne mangea avant l'heure réglée, jamais il ne mangea de chair, ni ne ſe baigna. Son abſtinence étoit tellement tournée en habitude, qu'il n'auroit pû la rompre quand il auroit voulu. Souvent il avoit des abſtractions d'eſprit qui l'empêchoient de voir ceux qui étoient préſens; & cependant il recitoit quelques pſeaumes, ou quelques paroles de la liturgie, comme le *Sanctus*. Quand il étoit revenu & qu'on lui demandoit ce qui lui étoit arrivé; il répondoit: Je ſuis vieux, mon enfant, je radote, je ſuis obſedé du démon, & je ne ſais ce que je fais.

La princeſſe de Gaete pria ſon mari qu'ils allaſſent

enſemble voir le S. abbé. Faiſons-lui ſavoir auparavant, dit le prince, de peur qu'il ne le trouve mauvais, qu'il ne s'enfuïe & que nous ne le perdions. Car on ſavoit qu'il évitoit avec grand ſoin la rencontre des femmes, & que jamais aucune n'entroit dans ſon monaſtere. Il repondit à celui qui vint de la part du prince: Pour Dieu aïez compaſſion de moi: quand j'étois dans le monde j'ai été agité du demon: j'ai été gueri depuis que je ſuis moine, mais ſi je vois une femme, le demon revient auſſi-tôt me tourmenter. Cette reponſe ne fit qu'enflâmmer davantage le deſir de la princeſſe; & elle fit tant, qu'il lui permit de le venir voir, mais à condition qu'elle ne ſeroit ſuivie d'aucune autre femme. Le S. homme après l'avoir un peu entretenuë de la pureté, de l'aumône & de la crainte de Dieu, la renvoïa avec joïe. La rencontre des grands de la terre lui étoit fort à charge, il l'évitoit ſoigneuſement comme une ſource de vanité; & il n'avoit de commerce avec eux, même par lettres, que pour les ſecourir dans leurs beſoins & leurs mauvaiſes affaires.

AN 998.

LII. S. Romuald près l'empereur. *Chr. Saxn. an. 998.*

L'empereur Otton celebra à Rome la fête de pâques, qui cette année 998. fut le dix-ſeptiéme d'Avril; & après l'octave il fit attaquer avec des machines & des échelles, la forteresſe où Creſcence s'étoit enfermé, c'eſt-à-dire le château S. Ange, qui paſſoit pour imprenable. L'empereur craignant de la manquer, émploïa un Allemand nommé Thamme, qu'il cheriſſoit juſques à le faire manger à ſon plat & le vêtir de ſes habits. Celui-là, par ordre de l'empereur, & de concert avec la pape, promit ſûreté à Creſcence avec ſerment: mais quand il fut ſorti de ſa forteresſe, l'empereur lui fit

Vita S. Rom. n. 35.

AN. 998. couper la tête, & après l'avoir jetté du haut de la tour, on le pendit par les pieds. Toute fois l'empereur prit enſuite ſa femme pour concubine.

Les Tiburtins s'étoient auſſi révoltés contre l'empereur & avoient tué Mazolin leur duc: mais ſaint Romuald fit leur paix, étant venu trouver l'empereur à l'occaſion que je vais dire. Ce prince voulant reformer l'abbaïe de Claſſe, donna le choix aux moines d'un tel abbé qu'ils voudroient: ils choiſirent tout d'une voix Romuald; & l'empereur craignant que le ſaint homme ne voulût pas venir à la cour, alla le trouver lui-même, coucha ſur ſon lit, & le lendemain l'amena à ſon palais, où il le preſſa d'accepter cette abbaïe. Comme il refuſoit abſolument, l'empereur le menaça de le faire excommunier par tous les évêques, & l'obligea enfin à accepter. Il s'apliqua à rétablir en ce monaſtere l'obſervance exacte de la regle, ſans donner aucune diſpenſe en faveur de la nobleſſe ou de la doctrine. Cette ſeverité fit repentir les moines de l'avoir choiſi, ils commencerent à murmurer fortement contre lui: en ſorte que voïant qu'il ne pouvoit les convertir, & ſe ſentoit déchoir de la perfection, il vint trouver l'empereur devant Tibur, & en ſa preſence & de l'archevêque de Ravenne, jetta le bâton paſtoral & renonça à l'abbaïe.

Vita S. Rom. n. 31.

Il ſembloit que la providence l'eût envoïé pour ſauver les habitans de Tibur. Car il les fit convenir de ſe rendre à l'empereur, faiſant abattre une partie de leurs murailles & lui donnant des ôtages; & delivrer le meurtrier du duc à ſamere qu'il obligea à lui pardonner. Ce fut auſſi à Tibur qu'il convertit Thamme, qui avoit trompé Creſcence. Il lui repreſenta ſi fortement

n. 54.

AN. 998.

l'énormité de ſa ſupercherie & de ſon parjure, qu'il lui perſuada de quitter le monde; & l'empereur qui aimoit l'ordre monaſtique lui en accorda volontiers la permiſſion.

L'empereur lui-même s'étant confeſſé de ce crime à S. Romuald, fit par penitence nuds pieds le pelerinage de Rome à S. Michel du mont Gargan. Il demeura dans le monaſtere de Claſſe pendant tout le carême ſuivant de l'an 999. jeûnant & pſalmodiant autant qu'il le pouvoit, portant un cilice ſur la chair, quoique par deſſus il fût vêtu d'or & de pourpre, & aïant un lit de parade il couchoit ſur une natte de jonc. Enfin il promit à S. Romuald de quitter l'empire & prendre l'habit monaſtique: mais il n'accomplit pas cette promeſſe.

LIII. L'empereur viſite ſaint Nil.

Vita S. Nili p. 155.

En revenant du mont Gargan, l'empereur paſſa au monaſtere de ſaint Nil. Quand il en fut proche, voïant de la hauteur les cabanes des moines dreſſées autour de l'oratoire, il dit: Voilà les tabernacles d'Iſraël dans le deſert: voilà les citoyens du roïaume des cieux, ils ne demeurent point ici comme habitans, mais comme paſſagers. S. Nil faiſant brûler de l'encens, s'avança au-devant de lui avec toute ſa communauté, & le ſalua avec toute ſorte d'humilité & de reſpect. L'empereur ſoûtenant de ſa main le ſaint vieillard, entra avec lui dans l'oratoire, & après la priere il lui dit: Avant que d'aller au ciel; aïez ſoin de vos enfans, de peur qu'après vous, l'incommodité de ce lieu ne les oblige à ſe ſeparer. Je leur donnerai un monaſtere & des revenus en tel lieu de mon empire que vous ordonnerez. Le S. répondit: S'ils ſont de vrais moines, celui qui a pris ſoin d'eux avec moi juſques à preſent,

en aura encore plus de ſoin ſans moi. Après pluſieurs autres diſcours, l'empereur ſe leva pour s'en aller, & ſe retourna vers le ſaint, il lui dit: Demandez-moi comme à votre fils tout ce qu'il vous plaira. Saint Nil portant la main ſur la poitrine de l'empereur répondit: Je ne demande autre choſe à votre majeſté que le ſalut de ſon ame. Tout empereur que vous êtes vous mourrez comme un autre homme, & vous rendrez compte de toutes vos actions. A ces mots l'empereur répandit des larmes, & mettant ſa couronne entre les mains du ſaint, il reçut ſa benediction avec ceux de ſa ſuite & pourſuivit ſon chemin. Les moines murmuroient contre le ſaint vieillard, de ce qu'il n'avoit pas reçu la grace que leur prince leur vouloit faire de leur donner un monaſtere: mais ſaint Nil leur dit: J'ai parlé comme un inſenſé, je l'avouë, mais vous verrez dans peu de tems ſi vous avez raiſon. Quand ils apprirent enſuite la mort de l'empereur Otton, ils admirerent la diſcretion du ſaint.

LIV. Francon & Bouchard évêques de Vormes *Vita Burch. Vorm. Detm. lib. 4 p. 47.*

En ce ſecond voïage d'Italie, l'empereur Otton avoit amené avec lui Francon, à qui il avoit donné depuis peu l'évêche de Vormes après la mort d'Hildebalde. Francon étoit jeune, mais de grand merite, l'empereur avoit en lui une confiance particuliere, & ne prenoit gueres de reſolution ſans le conſulter. Pendant le ſéjour qu'il fit à Rome, il s'enferma ſecretement avec cet évêque dans une grotte de l'égliſe de ſaint Clement; & ils y paſſerent quatorze jours nuds pieds & revêtus de cilice, dans les jeûnes, les veilles & les prieres.

L'évêque y eut revelation de ſa mort qui étoit proche, & il le dit à l'empereur, qui le preſſa avec beaucoup

coup de larmes,de lui nommer celui qu'il desiroit pour successeur. Francon lui nomma son frere Bouchard, & l'empereur promit avec serment de lui donner l'évêché de Vormes; & pour s'en souvenir, il s'en fit donner une requête par Francon, & la mit dans le sac des mémoires destinés pour son testament.

Francon mourut en effet comme il l'avoit prédit, & fut enterré à Rome, n'aïant tenu le siege de Vormes gueres plus d'un an,qu'il avoit passé en Italie prés del'empereur. Après sa mort l'empereur oublia sa promesse, & cédant aux importunités de ceux qui lui demanderent cet évêché, le donna de suite à deux autres:dont l'un vêcut seulement trois jours après sa nomination,& l'autre quatorze. L'empereur étant de retour en Saxe raconta cette évenement à Villegise archevêque de Mayence, qui l'étoit venu voir accompagné deBouchard son éleve. L'empereur connoissoit aussi Bouchard, & l'avoit souvent fait venir prés de lui & chargé de presens. L'aïant donc vû à la suite de l'archevêque, il l'appella, lui dit ce qu'il avoit promis à son frere, & le pressa d'accepter l'évêché de Vormes; mais Bouchard ne pût se résoudre, qu'après avoir consulté l'archevêque, qui le sacra quelques jours après. C'étoit environ l'an mil.

Bouchard étoit né dans la province de Hesse de parens nobles, qui le mirent premierement à Coblents pour le faire instruire: de là il passa en divers lieux pour continuer ses études, entre autres à l'abbaye de Lobbes & à Liege,où on dit qu'il fut chanoine. Enfin il s'attacha à Villegise archévêque de Mayence, qui l'éleva dans les ordres sacrés jusqu'au diaconat; & lui donna le gouvernement d'une église très-pau-

vre que Bouchard rétablit magnifiquement, & pour le temporel & pour le ſpirituel: enfin l'archevêque le fit maître de ſa chambre, & le premier de la ville de Mayence.

LV. Abbon de Fleury à Rome. *Vita Abb. cc.* 11.

Abbon de Fleury fit un ſecond voïage à Rome ſous le pape Gregoire V. qui menaçoit de jetter un anathême ſur tout le roïaume de France, ſi on ne rétabliſſoit Arnoul dans le ſiege de Reims, prétendant qu'il en avoit été privé ſans jugement legitime. Le roi Hugues étoit mort dès l'an 996. le vingt-quatriéme d'Octobre après avoir regné neuf ans & près de cinq mois, & le roi Robert ſon fils avoit épouſé Berthe veuve d'Eudes I. comte de Blois & de Chartres. Elle étoit fille de Conrad roi de Bourgogne, & de Malthide ſœur de Lothaire roi de France, dont la mere Gelberge étoit ſœur d'Advige ayeule de Robert: ainſi ils étoient couſins iſſus de germain. Le roi Robert dans l'eſperance de faire confirmer ce mariage, avoit promis à Leon abbé de ſaint Boniface de Rome, de rétablir Arnoul dans l'archevêché de Reims. Ce fut donc principalement pour ce ſujet, que le roi Robert pria Abbon d'aller à Rome.

Mabill. praef. ſæc. 6. §. 6.

Gerb. ep. 159. Mabill. ibid. 17.

Quand il y fut arrivé il n'y trouva pas le pape, & il alla le chercher vers Spolete. Il le ſalua de la part du roi, & le pape lui témoigna que ſur ſa réputation il deſiroit de le voir depuis long-tems. Dans leurs entretiens le pape lui demanda comment le corps de ſaint Benoît avoit été transferé en France, & quelle hiſtoire on en avoit par deçà, le priant de la lui envoïer: ce qu'Abbon executa à ſon retour. Le pape le tint environ huit jours avec lui, le faiſant ſouvent manger à ſa table, & le renvoïa après lui avoir accordé tout ce qu'il deman-

doit. Loin de lui demander de l'argent, comme ſon predeceſſeur, il lui donna de l'encens & une chaſuble, pour s'en ſervir à la meſſe. Il lui accorda un privilege pour l'abbaye de Fleury : portant entre autres choſes, que l'évêque d'Orleans n'y viendroit point ſans être invité, & qu'aucun évêque ne pourroit le mettre en interdit, quand même on y mettroit toute la Gaule. AN. 998.

LVI. Gerbert archevêque de Ravenne.

Quand il fut de retour en France, il rétablit Arnoul, que le roi avoit délivré de priſon ; & lui donna le pallium, qu'il avoit reçu pour lui de la main du pape. Il rendit compte au pape par une lettre, de la fidelité avec laquelle il avoit executé ſes ordres, & de la ſoumiſſion de Robert : le priant d'exhorter Arnoul à réünir ſon clergé, & faire rendre à ſon égliſe les biens qu'elle avoit perdus, à l'occaſion de ſon differend avec Gerbert. Abbon ſe dit en cette lettre, ami de l'un & de l'autre. *Abb. ep.* 1.

Gerbert ainſi dépoüillé de l'archevêché de Reims, ſe retira près de l'empereur Otton ; & étant avec lui à Magdebourg, il y fit un horloge dont il regla la poſition ſur l'étoile polaire. Enſuite l'empereur le fit archevêque de Ravenne ; & en cette qualité, le pape Gregoire V. lui envoïa le pallium avec une lettre, par laquelle il faiſoit de grandes donations à cette égliſe, & lui confirmoit tous ſes anciens privileges. Cette lettre eſt datée du mois d'Avril indiction onziéme, qui eſt l'an 998. L'année precedente, le même pape avoit rendu à Jean archevêque de Ravenne, prédeceſſeur de Gerbert l'égliſe de Plaiſance, que le pape Jean XV. lui avoit ôtée injuſtement, pour en faire un archevêché en faveur de Philagathe : Gregoire V. lui

Greg. V. ep. 2. *To.* 9. *Conc. p* 753

Greg. V. ep. 2.

AN. 998.

soûmet aussi l'évêché de Montefeltro. Le premier jour de Mai de la même année 998. indiction onziéme, l'archevêque Gerbert tint un concile à Ravenne, où assisterent avec lui neuf évêques, tous ses suffragans. On y fit trois canons, dont le premier condamne la mauvaise coûtume introduite à la consecration des évêques, qu'un soudiacre leur vendoit le corps de N. S. c'est à dire, l'hostie qu'ils recevoient en cette ceremonie. On défend aussi de vendre le saint chrême aux archiprêtres. On recommande l'observation des canons, touchant les irregularités qui doivent empêcher l'ordination. On défend de rien exiger pour les sepultures.

To. 9. Conc. p. 766.

c. 3.

LVII. Concile de Rome.

To. 9. conc. p. 772.

On rapporte à la même année 998. un concile que le pape Gregoire V. tint à Rome en presence de l'empereur Otton III. Vingt-huit évêques y assisterent, presque tous d'Italie, dont les deux premiers sont le pape & Gerbert, comme archevêque de Ravenne. On y fit huit canons, dont le premier porte, que le roi Robert quittera Berte sa parente, qu'il a épousée contre les loix, & qu'il fera sept ans de penitence, suivant les degrés prescrits par l'église: le tout sous peine d'anathême; & le même est ordonné à l'égard de Berte. Archembauld archevêque de Tours qui leur a donné la benediction nuptiale, & tous les évêques qui y ont assisté, sont suspendus de la communion, jusques à ce qu'ils viennent faire satisfaction au saint siege.

c. 1.

c. 5.

Estienne évêque du Puy en Velai, est dépose pour avoir été élû par Gui son oncle & son prédecesseur, sans le consentement du clergé & du peuple, & ordonné après sa mort par deux évêques seulement, &

qui n'étoient pas de même province. C'étoit Daibert archevêque de Bourges, & Rodene évêque de Nevers: qui ſont ſuſpendus de la communion, juſques à ce qu'ils viennent faire pour ce ſujet ſatisfaction au ſaint ſiege. Le peuple & le clergé de Velai a le pouvoir d'élire un autre évêque, & il ſera conſacré par le pape. Le roi Robert ne donnera aucune protection à l'évêque Eſtienne dépoſé: au contraire, il favoriſera l'élection du clergé & du peuple, ſans préjudice de l'obéiſſance qui lui eſt dûë. Ainſi on ne croïoit pas que la penitence impoſée au prince, ni l'anathême dont il étoit menacé, donnaſſent aucune atteinte à ſa ſouveraineté. AN. 998. c. 6. c. 7. c. 8.

Dans le même concile; on ordona le rétabliſſement de l'évêché de Merſbourg, érigé dans un concile par le pape & par l'empereur Otton I. & ſupprimé ſans concile par l'empereur Otton II. Et comme Giſilier avoit quitté le ſiege de Merſbbourg pour paſſer à celui de Magdebourg, qui en étoit la métropole, il fut dit que, s'il pouvoit prouver canoniquement, qu'il eût été transfereré à l'inſtance du clergé & du peuple, il demeureroit dans la metropole: s'il l'avoit fait ſans y être invité par eux, & toutefois ſans ambition, & ſans avarice, il retourneroit à Merſbourg: mais s'il ne peut ſe juſtifier d'ambition & d'avarice, il perdra l'un & l'autre ſiege. c. 30. c. 4.

Le roi Robert n'obéit pas ſi-tôt à l'ordonnance de ce concile, & garda Berte encore deux ou trois ans. Il demeura donc excommunié, & la cenſure éccleſiaſtique fut ſi exactement obſervée, que perſonne ne vouloit avoir aucun comerce avec lui, excepté deux ſerviteurs pour les choſes neceſſaires à la vie: encore jettoient-ils

AN. 998.

au feu tous les vaſes dont il s'étoit ſervi pour boire ou manger. C'eſt ainſi que le raconte Pierre Damien, qui écrivoit environ ſoixante ans après. Il dit auſſi que de ce mariage vint un monſtre, qui avoit la tête & le cou d'un oye.

Epiſt. 5. ad Leſid. Caſs.

La même année de ce concile, c'eſt-à-dire, le vingtiéme de Septembre indiction douziéme, & la troiſiéme année du pontificat de Gregoire V. qui eſt 998. l'empereur étant à Pavie, fit une conſtitution par laquelle il reprime l'abus des emphyteoſes, des contrats libellatiques & autres ſemblables: qui ſervoient de prétexte aux eccleſiaſtiques, pour ne point faire de réparations, & ne point rendre au prince le ſervice qu'ils lui doivent à cauſe de leurs fiefs. Il ordonne donc que ces contrats n'auront effet, que pendant la vie de celui qui aura fait la conceſſion, & n'obligeront point ſon ſucceſſeur.

Tom 9. conc. p. 774.

LVIII. Egliſe d'Eſpagne.

Sup. liv. LVI. n. 43.

Pelag. Ovit. p 71

En Eſpagne Bermond II. gouvernoit le roïaume de Leon depuis l'an 982. Il fit arrêter ſans ſujet Goudeſte évêque d'Oviedo, & le tint en priſon trois ans: mais on attribua à cette injuſtice une grande ſéchereſſe qui ſurvint, & qui attira la famine, le roi en étant touché, délivra l'évêque, & la pluïe vint auſſi-tôt. Bermond écouta auſſi les rapports de trois ſerfs de l'égliſe de Compoſtelle, qui accuſerent leur évêque Athaülfe d'un crime abominable. Le roi le fit expoſer à un taureau furieux, mais on dit qu'il laiſſa ſes cornes entre les mains de l'évêque. Ce roi quitta ſa femme legitime pour en épouſer une autre, & de plus, entretenoit deux concubines qui étoient ſœurs.

Roderic. liv. V. p. 4.

On regarda comme la punition de tous ces pechez l'irruption des Arabes dans ſes états, ſous la conduite

de Mahomet Almanſor premier miniſtre d'Iſſem, prince faineant qui regnoit à Cordouë. Almanſor étoit accompagné de quelques comtes, que le roi Bermond avoit exilés. Sur la nouvelle de ſa marche, on enleva les reliques de Leon & d'Aſtorga, & même les corps des rois qui étoient enterrez, pour les mettre en ſûreté. Almanſor aſſiegea Leon près d'un an, la prit & en abatit les portes & les tours. Il prit auſſi Aſtorga & pluſieurs autres villes, enleva tous les treſors des égliſes, & pilla entre autres celle de ſaint Jacques. Enfin pendant douze ans qu'il fit la guerre aux Chrétiens, il les mit plus bas qu'ils n'avoient été depuis le tems du roi Rodrigue & l'entrée des Arabes. Toutefois à la fin Bermond roi de Leon, ſecouru par Garcia le trembleur roi de Navarre, & Garcia Fernandes comte de Caſtille, gagna contre les Arabes une grande victoire, dont Almanſor mourut de regret l'an de l'hegire 393. de Jeſus-Chriſt 1003. Le roi Bermond II. mourut de la goute après l'an mil, laiſſant pour ſucceſſeur ſon fils Alfonſe V. âgé de cinq ans, qui en regna vingt-neuf.

Roder. hiſt. Aarb. c. 31.

Du tems de Bermond II. l'évêque de Leon étoit Froilan illuſtre par ſa ſainteté. Il nâquit à Lugo en Galice, où ſa mere Froila eſt honorée comme ſainte. Dès l'âge de dix-huit ans il embraſſa la vie monaſtique, & quelques années après il ſe retira dans un deſert: mais pluſieurs diſciples s'étant attachés à lui, il fonda un monaſtere, où S. Attilan fut prieur ſous lui. Celui-ci né à Taracone de parens nobles vers l'an 939. les quitta dès l'âge de quinze ans pour entrer dans un monaſtere, d'où il ſortit quelque tems après attiré par la réputation de S. Froilan. Le roi Ramir III. fit

Acta SS. Ben. ſac. 6. p. 58. & 82.

venir Froïlan à Leon, & lui donna beaucoup d'argent, avec permiſſion de choiſir tel lieu qu'il lui plairoit de ſon roïaume, pour y bâtir un monaſtere, où l'on priât Dieu pour la tranquillité de l'état, qui n'étoit pas moins troublé au dedans par les Chrétiens rébelles, que par les infideles au dehors. Froilan fonda donc le monaſtere de Tabare, puis celui de Morcruele, où il aſſembla au moins deux cens moines & en rétablit pluſieurs autres.

L'évêque de Leon étant mort, le roi Bermond II. lui donna Froïlan pour ſucceſſeur malgré ſa réſiſtance: il gouverna ce ſiege environ ſeize ans, & mourut l'an 1006. le troiſiéme d'Octobre, jour auquel l'Eſpagne l'honore comme ſaint. En ce même tems où ſaint Froïlan fut fait évêque de Leon, ſaint Attilan ſon diſciple le fut de Zamora, & on dit qu'ils furent ſacrés enſemble le jour de la pentecôte. Attilan quitta ſon ſiege au bout de dix ans, & alla en pelerinage par eſprit de penitence: deux ans après il revint, gouverna ſon égliſe encore huit ans, & mourut le cinquiéme d'Octobre 1009. âgé de ſoixante & dix ans. Il eſt honnoré comme ſaint par toute l'égliſe.

Martyr. R. 5. Octob.

LIX. Mort de Gregoire V. Silveſtre II. pape.

Papebr. Conat. Epitath. Greg.

Le pape Gregoire V. tout jeune qu'il étoit ne tint le ſiege que deux ans & neuf mois, mourut le dix-huitiéme de Février 999. Il fut enterré à ſaint Pierre près S. Gregoire le grand. L'empereur Otton fit élire pape à ſa place ſon maître Gerbert, aprés qu'il eût tenu le ſiege de Ravenne environ un an. Il prit le nom de Silveſtre II. & comme il étoit fort âgé, il ne garda gueres que quatre ans le ſiege de Rome. Peu de tems après qu'il y fut placé, l'empereur Otton à ſa priere donna

Ap. Baron. an. 999. in fi.

donna à sa priere à l'église de Verceil, la ville même de Verceil, son comté & le comté de sainte Agathe avec toute la puissance publique : défendant à qui que ce soit de troubler l'évêque en cette possession, sous peine de mille livres d'or. La donation est du septiéme de Mai 999. indiction douziéme à Rome ; & c'est la premiere où j'aïe remarqué la puissance publique donnée si expressement à une église. AN. 999.

Quoiqu'Arnoul archevêque de Reims eût été rétabli par l'autorité de Grégoire V. nous avons une lettre de Silvestre II. par laquelle il lui permet de faire ses fonctions, de porter le pallium, de sacrer les rois de France, & les évêques ses suffragans, & d'exercer toute l'autorité dont joüissoient ses prédécesseurs : avec défense à qui que ce soit, de lui reprocher le crime pour lequel il avoit été dépose. Peut-être Arnoul fut-il bien aise d'être confirmé dans le siége de Reims par celui même qui le lui avoit disputé ; & peut-être Gerbert, pour effacer le reproche d'avoir usurpé le siege de Reims, voulut laisser un témoignage autentique, que la condamnation d'Arnoul n'avoit pas été revoquée comme injuste en soi, mais faute d'avoir été autorisée par le pape ; comme il le dit expressement en cette lettre.

LX. Fin de sainte Adeleïde. *Chr. Saxo. an. 999.*

La même année de la mort du pape Gregoire, l'empereur Otton III. déja fort affligé de cette perte, en fit encore deux autres, qui lui furent plus sensibles. La premiere fut de sa tante Mathilde sœur d'Otton II. abbesse de Quedlimbourg ; qui en l'absence de l'empereur son neveu, avoit eu grande part au gouvernement du roïaume de Germanie. L'autre perte fut de l'imperatric Adeleïde, aïeule de l'un & de l'autre.

AN. 999.

Aprés la mort de ſon fils unique l'empereur Otton II. elle eut beaucoup à ſouffrir de la part de ſa brû l'imperatrice Theophanie Grecque & emportée, mais qui mourut devant elle. Adeleïde ſignala ſa pieté par la fondation d'un grand nombre de monaſteres : car elle en bâtit autant qu'elle poſſeda de roïaumes avec les trois empereurs ſon époux, ſon fils & ſon petit fils. En Saxe elle donna de grands biens aux monaſteres des filles, par les conſeils de l'abbeſſe Malthide ſa fille unique ; & environ douze ans avant ſa mort, elle fonda la ville & le monaſtere de Salſe ou Schlen dans le dioceſe de Straſbourg ; & elle y mit pour abbé Eccemagne, qu'elle avoit continuellement auprés d'elle, pour lui enſeigner les ſaintes lettres. Elle fit de grandes liberalitez à quantité d'autres communautez de chanoines & de moines ; & au lieu d'emploïer l'or & les pierreries à ſe parer, elle en ornoit des croix & des évangiles, ou en faiſoit des aumônes.

Vita bibl. Clun. p. 356.

La derniere année de ſa vie, elle alla dans le roïaume de Bourgogne, pour mettre la paix entre les vaſſaux du roi Raoul ſon neveu. Etant à ſaint Maurice en Valais, elle apprit que Francon évêque de Vormes étoit mort à Rome ; & elle le regretta pour ſa vertu, craignant même pour l'empereur ſon petit fils, auprés duquel il étoit. De-là elle alla à Geneve, puis à Lauſane, & enfin à Orbe d'où elle envoya des preſens à quantité d'égliſes : à ſaint Benoît ſur Loire, à Clugny, à ſaint Martin de Tours, pour rétablir l'égliſe brûlée depuis peu. Elle ſe recommanda aux prieres d'Odilon abbé de Clugni dont elle baiſa l'habit, & lui déclara qu'elle ne le verroit plus : enſuite elle retourna

Sap. n. 54.

à Salſe, & y étant attaquée de la fiévre, elle mourut aprés avoir reçu l'extrême-onction & le viatique le ſeiziéme de Décembre 999. âgée d'environ cinquante-huit ans. Elle fut enterrée au même lieu, & ſa vie fut écrite par l'abbé Odilon, avec un livre ſeparé de ſes miracles. AN. 1000.

LXI. Archevêché de Gneſne. *Ditm. lib. 4. p. 43. Fragm ſæc. 5. act. Ben. p. 871.*

L'empereur Otton reçût encore en Italie cette triſte nouvelle; & à ſon retour aïant appris les miracles qui ſe faiſoient au tombeau de S. Adalbert de Prague, il reſolut d'y aller faire ſes prieres. Ce ſaint martyr étoit enterré à Gneſne alors capitale de la Pologne, dont le duc Boleſlas avoit acheté ſes reliques. Il vint au devant de l'empereur, & le reçût avec tout l'honneur poſſible. L'empereur voyant de loin la ville de Gneſne, ſe mit nuds pieds pour y arriver; & fut reçû par l'évêque Ungar, qui le mena dans l'égliſe, où il implora l'interceſſion du ſaint martyr avec beaucoup de larmes. Pour l'honorer davantage il érigea à Gneſne un archevêché, au lieu qu'elle n'étoit pas même ville épiſcopale, mais du dioceſe de Poſnanie.

L'empereur y mit pour premier archevêque Gaudence frere de S. Adalbert, & lui donna trois ſuffragans, ſçavoir les évêques de Salſ-Colberch, de Cracovie & de Vratiſla, ou Breſl au en Sileſie. Mais comme Ungar évêque de Poſnanie ne conſentit point à cette érection, il le laiſſa ſous la dépendance de l'archevêque de Magdebourg, dont il étoit ſuffragant. Cette érection eſt marquée par les auteurs du tems comme irréguliere, étant faite ſans le conſentement de l'évêque dioceſain & du métropolitain.

Quant à l'évêché de Prague, dés l'année 997. incontinent aprés la mort de S. Adalbert, Boleſlas duc de Bo- *Act. Ben. p. 870.*

AN. 1000.

heme, envoïa prier l'empereur, de donner un évêque à cette égliſe deſolée; de peur qu'elle ne retombât dans le paganiſme, dont elle venoit de ſortir: déclarant qu'il n'y avoit perſonne en toute la Boheme digne de remplir cette place. L'empereur & toute ſa cour, jetterent les yeux ſur un de ſes chapelains nommé Thietdag, qui bien que Saxon de naiſſance, ſçavoit parfaitement la langue Sclavonne. L'empereur l'envoïa donc à l'archevêque de Mayence, lui ordonnant de le ſacrer évêque de Prague, ce qui fut fait le ſeptiéme de Juillet 998. ſon clergé & ſon peuple le reçûrent avec joye, & il fut introniſé au coin de l'autel de S. Vitus patron de la cathedrale.

Au retour de Pologne, l'empereur Otton vint à Magdebourg, où il celebra le dimanche des rameaux l'an mil de N. S. Le lendemain lundi il tint un concile avec les évêques, où il preſſa Giſilier de renoncer à l'archevêché de Magdebourg & ſe contenter de Merſbourg ſon premier ſiege. Ce prelat emploïa l'argent au défaut des raiſons, & fit remettre l'affaire à l'aſſemblée plus nombreuſe, qui ſe devoit tenir à Quedlimbourg pour la fête de pâque. Mais la maladie l'empêchant de s'y trouver, il envoïa s'excuſer par un de ſes clercs nommé Rotman, & par Valtard prevôt de l'égliſe de Magdebourg; & fit encore remettre l'affaire au concile, qui ſe tiendroit à Aix-la-Chapelle en preſence de l'empereur. Giſilier y vint en effet avec ceux qui le favoriſoient; & le légat du pape archidiacre de l'égliſe Romaine le preſſa encore juſques à trois fois de faire juger ſa cauſe: mais il eut l'adreſſe de la faire remettas à un concile general qui devoit ſe tenir à Rome; car l'empereur ſe préparoit d'y aller.

Chr. Saxo. 1000. Ditm. lib. 4. p. 43.

Tandis que ce prince étoit à Aix-la-Chapelle, il eut la curiosité de faire ouvrir le tombeau de Charlemagne, d'où il tira la croix d'or qui pendoit à son col, une partie des vêtemens qui se trouverent encore entiers, & remit le reste avec beaucoup de respect.

AN. 1000.
Chr. Ademari p. 169.
Ditm. p. 44.

LIVRE CINQUANTE-HUITIE'ME.

AN. 1000.

I

Dernier voïage d'Otton III. en Italie.

L'Empereur Otton III. passa les Alpes l'an 1000. & fit quelque séjour à Pavie. Alors par le conseil de saint Romuald, il fonda près de Ravenne un monastere en l'honneur de saint Adalbert; & comme saint Romuald le pressoit d'embrasser la vie monastique, suivant la promesse qu'il lui en avoit faite à l'autre voïage, l'empereur lui assura qu'il le feroit, après qu'il auroit soûmis Rome revoltée contre lui, & qu'il seroit revenu victorieux à Ravenne. Mais saint Romuald lui dit : Si vous allez à Rome, vous ne verrez plus Ravenne. Il lui déclara nettement, que sa mort étoit proche, & ne pouvant le détourner de son entrepriſe, il se retira.

Vita Rom. n. 52.

Sup. liv. LVII. n. 52.

L'empereur Otton étant arrivé à Rome y celebra la fête de Noel, & fit bâtir dans l'isle du Tibre une église en l'honneur de saint Adalbert de Prague, dont il avoit apporté les mains ornées d'or & de pierreries; & voulant enrichir cette église de plusieuts autres reliques, il en fit chercher par tout. On lui dit, qu'il y avoit plusieurs corps de martyrs dans l'église des saints Abundius & Abundantius, prés du mont Soracte: il y envoya des évêques, des clercs & des moines, & les fit apporter avec grande solemnité à l'eglise de saint Adalbert.

Chr. Hildesh. Fragm. sæc. 5. act. Ben. p. 873.

On dit qu'il y voulut aussi mettre le corps de l'apôtre S. Barthelemi: & que l'aïant demandé aux citoïens de Benevent, comme ils n'osoient le lui refuser ouvertement, ils le tromperent; & lui donnerent à la place le corps de S. Paulin de Nole. Quoiqu'il en soit on croit à

Chr. cass. lib. II. c. 24.

Rome avoir l'un & l'autre dans cette même égliſe, qui depuis long-tems a pris le nom de ſaint Barthelemi, auſſi bien que l'iſle où elle eſt bâtie. AN. 1000.

Otton fit auſſi raporter de Hambourg à Rome les os du pape Benoît V. ſuivant ſa prédiction. Car on dit que pendant ſon exil il avoit dit: Je dois mourir en ce pais: enſuite il ſera deſolé par les armes des payens, & deviendra l'habitation des bêtes ſauvages. Il n'aura point de paix ſolide avant ma tranſlation; mais quand je ſerai retourné chez moi, j'eſpere que par l'interceſſion des ſaints apôtres, les païens demeureront en repos. L'évenement fut conforme à cette prédiction: car les Sclaves ravagerent long-tems les égliſes de Saxe. Celui qui prit ſoin de la tranſlation de Benoît, par ordre de l'empereur, fut Racon de Breme, un des chapelains de ce prince, qu'il voulut faire évêque, & lui donna le bâton paſtoral, comme il étoit au lit griévement malade: mais il mourut avant que d'être ſacré. *Ditm. lib. IV. p. 47.*

II. Saint Bernoüard d'Hildesheim à Rome.

Comme l'empereur Otton III. étoit à Rome, Bernoüard evêque d'Hildesheim y arriva le quatriéme de Janvier l'an mil un. L'empereur ravi de la venuë de ce prélat, qui avoit été ſon précepteur, alla au devant de lui juſques à ſaint Pierre, à deux milles de ſon palais. L'aïant embraſſé tendrement il l'entretint long-tems, & pendant les ſix ſemaines qu'il demeura auprés de lui, il le fit défrayer liberalement. Le ſujet du voïage de l'évêque étoit un differend avec l'archevêque de Mayence ſon métropolitain, pour un monaſtere de filles, nommé Gandenſem: où l'évêque d'Hildesheim avoit toûjours été reconnu pour dioceſain, juſques à ce que Sophie fille de l'empereur Otton II. étant prête à s'y conſacrer à Dieu, dédaigna de preu- *Vita Bern n. 21. ſæc. 6. Act. Ben. p. 213. l. n. 13. 14. &c.*

dre le voile de la main d'un prélat, qui ne portoit pas le pallium; & desira que ce fut Villigise archevêque de Mayence. L'évêque s'y opposa autant qu'il lui fut possible : mais enfin à la priere de l'imperatrice Theophanie mere de la religieuse, il consentit que l'archevêque & lui, fissent la ceremonie en commun : ensorte que l'on vit, ce qui parut trés nouveau, deux évêques revêtus pontificallement assis des deux côtez d'un même autel. L'évêque ne laissa pas de demander au roi Otton III. qui étoit present, s'il consentoit à l'engagement de sa sœur; puis il lui demanda à elle-même, si elle lui promettoit obéissance à lui & à ses successeurs; & protesta publiquement, que l'archevêque n'avoit aucun droit dans cette église. Les choses demeurerent en cet état sous cet évêque & son successeur, & les sept premieres années de Bernoüard. Mais Sophie se regardant plus comme princesse que comme religieuse, sortit du monasterere malgré l'abbesse, pour aller à la cour, où elle demeura un an ou deux aux dépens de sa réputation. Bernoüard l'avertit doucement de rentrer dans son devoir; & comme il continuoit, elle évita sa rencontre, & chercha l'appui de l'archevêque de Mayence : disant, que c'étoit de lui qu'elle avoit reçû le voile, que le monastere étoit dans son dioceſe, & qu'elle ne dépendoit en rien de l'évêque d'Hildesheim. Etant de retour à Gandensem, elle sema ces discours parmi les religieuses, & réüssit si bien à les alie-ner de l'évêque, que quand il y vint, il fut reçû avec indifference comme un évêque étranger, & ses remontrances ne furent pas écoutées. Enfin pour faire la dédicace de l'église du monastere, les religieuses appellerent l'archevêque Villigise, & l'évêque Bernoüard

noüard fut ſeulement averti d'y aſſiſter.

Il y envoïa Ecquehard évêque de Sleſvic, qui étant chaſſé de ſon ſiege par les guerres, s'étoit retiré auprès de lui, & le ſervoit dans ſes fonctions. Il déclara que Bernoüard étoit retenu par le ſervice de l'empereur, & pria l'archevêque de ne point entreprendre de faire cette dedicace à ſon préjudice. Villigiſe vouloit paſſer outre, étant jaloux de ſon côté de la faveur de Bernoüard auprès de l'empereur : mais les proteſtations réiterées de celui-ci l'arrêterent. Bernoüard fut conſeillé de porter ſa plainte au pape & à l'empereur ; & telle fut la cauſe de ſon voïage à Rome. Henri duc de Baviere, & proche parent de l'empereur, auprès duquel il ſe trouvoit alors, prenoit auſſi les interêts de l'évêque, & preſſoit le jugement de ce differend, pour rétablir la paix dans l'égliſe. AN. 1001. n. 23.

III. Concile en faveur de ſaint Bernoüard.

Le pape Silveſtre aſſembla donc un concile de vingt évêques, dix-ſept d'Italie, & trois d'Allemagne. L'empereur & le duc Henri y aſſiſterent, avec tout ce qu'il y avoit à Rome de perſonnes conſtituées en dignité. Après qu'on eut lû l'évangile & quelques canons, le pape donna la benediction, on s'aſſit, on fit ſilence : puis l'évêque Bernoüard expliqua ſon affaire, ſe plaignant principalement, que depuis ſon départ l'archevêque de Maïence avoit tenu un ſynode dans ſon dioceſe, c'eſt-à-dire dans le monaſtere de Gandeſem, malgré ſes proteſtations. Le pape demanda au concile, ſi l'on devoit tenir pour ſynode une aſſemblée, que cet archevêque avoit tenuë avec ceux qu'il avoit amenés, dans une égliſe, que les évêques d'Hildesheim avoient toûjours poſſedée ; vû principalement que l'évêque étoit abſent, & s'étoit venu plaindre au ſaint ſiege, pour

AN. 1001.

le même ſujet. Le concile demanda permiſſion de déliberer en particulier ; & le pape l'aïant accordée, les évêques Romains ſortirent ſeuls. Puis le concile déclara, que ce ſynode étoit un acte ſchiſmatique, & qu'on devoit rejetter, ſelon les canons, ce qui avoit été fait.

Alors le pape prononça ainſi : Par l'autorité des apôtres & des peres, nous caſſons ce qui en l'abſence de nôtre confrere Bernoüard, a été fait à Gandeſem, dans ſon dioceſe, par l'archevêque Villigiſe & ſes complices. Puis il ajoûta : Notre frere Bernoüard, demande-t-il qu'on lui rende l'inveſtiture, que l'archevêque lui a ôtée ? Le concile répondit : Il n'eſt point neceſſaire, mais puiſqu'il le demande inſtamment, rendez-lui s'il plaît à l'empereur. Le pape donna donc à l'évêque ſa ferule ou bâton paſtoral, diſant ? Je vous rends & vous confirme la poſſeſſion du monaſtere de Gandeſem, avec ſes dépendances ; & je défends à qui que ce ſoit de vous y troubler, ſinon en tant que les canons le permettent.

Enfin on reſolut d'écrire à l'archevêque de Mayence, pour le blâmer d'une telle entrepriſe & l'exhorter à ſe deſiſter de ſa prétention. On convint auſſi d'indiquer un concile des évêques de Saxe, & d'envoïer un legat du pape pour y préſider. Le lieu fut marqué à Polden près de Brandebourg, & le jour vingt-uniéme de juin : on nomma pour légat Frideric prêtre cardinal de l'égliſe Romaine, & depuis archevêque de Ravenne, Saxon de naiſſance & jeune, mais d'une grande probité. Avant que de partir pour retourner en Saxe, l'évêque Bernoüard avec le pape, réduiſit à l'obéiſſance de l'empereur la ville de Tybur, qui s'étoit en-

core révoltée. Y étant entrés ils perſuaderent aux habitans de ſe rendre à diſcretion, & à l'empereur de leur pardonner. Mais les Romains indignés de ce que les Tiburtins avoient fait leur paix, ſe révolterent à leur tour pouſſés par un nommé Gregoire, que l'empereur cheriſſoit, & qui le voulut prendre en trahiſon. On ferma donc les portes de Rome, on ne laiſſoit entrer ni ſortir perſonne : & il y eut même quelques-uns des amis de l'empereur de tuez. L'évêque Bernoüard fit confeſſer les gens du palais, & leur donna le viatique à la meſſe : puis les ayant exhortez, il marcha à leur tête, portant la ſainte lance, que les empereurs Allemands regardoient comme leur ſauve-garde. Mais les rebelles jetterent les armes & demanderent la paix ; l'empereur leur fit une harangue, où il leur reprocha leur ingratitude, & la ſédition fut appaiſée. L'empereur & le pape ne laiſſerent pas de ſortir de Rome le dimanche de la Sexageſime, qui cette année 1001. étoit le ſeiziéme de Février, & camperent aſſez proche. L'évêque Bernoüard prit congé de l'empereur avec beaucoup de larmes de part & d'autre ; & il s'en retourna chez lui chargé de préſens & de reliques.

AN. 1001.

Ditmar. lib. 4. p. 44.

Sup. liv. LV. n. 18.

Le cardinal Frideric arriva auſſi en Allemagne, revêtu des ornemens du pape avec les chevaux enharnachés d'écarlate, pour montrer qu'il le repreſentoit. On tint le concile à Polden le vingt-deuxiéme de Juillet : mais l'archevêque de Maïence & ceux de ſon parti, qui n'y étoient qu'à regret, y firent beaucoup de bruit. Le légat aſſis entre Lievezon archevêque de Hambourg & l'évêque Bernoüard ; exhorta d'abord doucement les évêques à la paix ; & aïant ainſi obtenu du ſilence, il

IV. Autres conciles en Allemagne.

n. 28.

AN. 1001.

fit lire la lettre du pape à l'archevêque de Mayence: qui demanda conseil aux évêques ses confreres, & principalement à l'archevêque de Hambourg. Celui-ci lui conseilla de satisfaire l'évêque d'Hildesheim, au jugement du concile. Là dessus on ouvrit les portes de l'église, plusieurs laïques entrerent faisant grand bruit, criant aux armes & menaçant terriblement le legat & l'évêque Bernoüard. Ils ne s'émurent ni l'un ni l'autre; & quoiqu'ils eussent des troupes plus nombreuses, s'ils eussent voulu en venir aux armes, ils se contenterent d'apaiser doucement le tumulte, & les autres êvêques furent d'avis de remettre l'affaire au lendemain; se rendant caution pour l'archevêque de Mayence, qu'il y viendroit & executeroit ce qui seroit juste. Mais il se retira secretement dès le grand matin, & le legat l'aïant demandé en plein concile, le suspendit de toute fonction épiscopale, jusques à ce qu'il se representât devant le pape au concile, qui se devoit tenir à Rome à Noël, & qu'il dénonça à tous les évêques.

Le cardinal étant retourné en Italie, rendit compte de sa legation au pape & à l'empereur: qui fort indignez de ce qui s'étoit passé, ordonnerent à tous les évêques d'Allemagne, de se rendre auprès d'eux vers Noël, non-seulement pour le concile, mais pour servir l'empereur à la guerre, avec tous leurs vassaux. Peu de tems après le cardinal Frideric obtint l'archevêché de Ravenne, vaquant par la demission de Leon ou Neon, qui avoit succedé à Gerbert, & qui peu après étoit tombé en paralysie. Frideric lui assigna de grandes terres pour sa subsistance.

Pet. Dam. Opus. XVII. c. ult.

En Allemagne l'archevêque de Mayence aïant insulté de nouveau l'évêque d'Hildesheim: on tint un concile

Vita S. Ber. n. 39.

AN. 1001.

à Francfort, après l'assomption de la sainte Vierge, où se trouverent les trois archevêques de Mayence, de Cologne & de Treves, avec quatre évêques. Mais dans ce concile on ne jugea rien définitivement, à cause de l'absence de Bernoüard, qu'une indisposition avoit empêché de s'y trouver. On convint seulement que ni lui ni Villegise, n'exerceroient aucun droit sur l'abbaïe de Gandesem, jusques à l'octave de la pentecôte où les évêques s'assembleroient à Frislar.

Cependant l'évêque Bernoüard desiroit ardemment de retourner en Italie, tant pour satisfaire à l'ordre du pape que pour voir l'empereur qu'il aimoit tendrement. Ne pouvant y aller, il y renvoya le prêtre Tangmar doïen de son monastere, qui l'y avoit accompagné l'année précedente, & qui depuis sa jeunesse avoit été occupé à instruire les enfans, & avoit été maître de l'évêque même. Il trouva l'empereur vers Spolete, & eut ordre d'attendre le concile qui se tint dans la ville de Todi, le jour de S. Jean l'évangeliste, indiction quinziéme cette même année 1001 & fut composé d'environ trente évêques, ayant à leur tête le pape & l'empereur.

Le prêtre Tangmar y fut introduit par un soudiacre oblationnaire, & le pape lui aïant demandé ce qu'il desiroit: il se prosterna aux pieds du pape & de l'empereur, & s'étant relevé, raconta ce qui s'étoit passé au concile de Francfort, se rapportant du surplus à l'archevêque de Ravenne, qui étoit present. L'archevêque fit le recit de sa legation; & le procedé de l'archevêque de Mayence fut desaprouvé par tous les évêques Romains. Toutefois on resolut d'attendre l'archevêque de Cologne & les autres évêques, qui devoient arriver incessamment: mais comme ils tardoient

AN. 1002.

le prêtre Tangmar demanda ſon congé, & partit l'onziéme de Janvier chargé de preſens de l'empereur pour ſon maître, entre autres de médicamens & d'épiceries.

V

S. Heribert de Cologne.

Vita ap. Boll. 16. Mart. tom. 7. p. 467.

Heribert archevêque de Cologne arriva enfin, & fut reçu avec grande joïe par l'empereur, dont il étoit un des principaux confidens. Il étoit né à Vormes de parens nobles, & avoit été élevé dans l'abbaïe de Gorze: le roi Otton III. le prit auprès de lui, pour être ſon chancelier, & on voit par diverſes lettres qu'il exerçoit cette charge, tantôt pour Villigiſe archevêque de Maïence archichancelier de Germanie, tantôt pour Pierre évêque de Come archichancelier d'Italie, ſelon les lieux ou l'empereur ſe trouvoit. L'évêché de Virſbourg étant venu à vaquer en 995. ce prince voulut obliger Heribert à le prendre: mais il le fit donner à Henri ſon frere cadet, & demeura attaché à l'empereur qu'il accompagnoit en ſes voïages. L'archevêque de Cologne étant mort le quatorziéme de Juillet 998. le clergé & le peuple demeurerent aſſez long-tems diviſés au ſujet de l'élection: enfin un des élûs renonça à ſon droit, & propoſa d'élire le chancelier Heribert. Tous en convinrent; on envoïa une députation en Italie, pour le demander à l'empereur, qui l'accorda avec joïe, & lui en écrivit de ſa main: car il l'avoit laiſſé à Ravenne, pour appaiſer une ſédition. Il obéit avec peine, & aïant reçu du pape le pallium, il ſe rendit à Cologne où il fut ſacré la veille de Noël l'an 999. Tel étoit donc Heribert archevêque de Cologne.

Ditmar. lib. 4. p. 44.

L'empereur conſolé de ſon arrivée & de celle de ſes autres ſerviteurs, qui lui amenoient du ſecours, témoignoit de la joïe à l'exterieur, mais il gemiſſoit en ſe-

cret penſant à ſes pechez, & dans le ſilence de la nuit il veilloit en priere & répandoit beaucoup de larmes: ſouvent il jeûnoit toute la ſemaine, excepté le jeudi; & il faiſoit de grandes aumônes. En marchant avec l'archevêque, ils s'entretenoient de ce qu'ils pourroient faire pour le ſalut de leur ame: ils convinrent que celui des deux qui retourneroit ſain & ſauf en Allemagne, fonderoit un monaſtere en l'honneur de la ſainte Vierge; & l'empereur donna pour cet effet pluſieurs terres à l'archevêque, qui depuis executa ce deſſein par la fondation de la celebre abbaye de Duit près de Cologne.

AN. 1002.

Vita Herib. c. 2. n. 11.

VI. Mort d'Otton III. S. Henri roi de Germanie.

L'empereur Otton III. étoit malade depuis quelque tems, & comme l'on croit, du poiſon que lui avoit donné la veuve de Creſcence, qu'il avoit pris pour concubine. Enfin il mourut le vingt-huitiéme de Janvier l'an 1002. âgé d'environ vingt-trois ans, dont il avoit regné dix-neuf comme roi, & cinq comme empereur. Il mourut à Paterno petite ville d'Italie dans la Campagne de Rome, & l'archevêque de Cologne prit ſoin de tranſporter ſon corps à Aix-la-Chapelle. On laiſſa ſes entrailles à Auſbourg, où elles furent inhumées dans l'oratoire de S. Udalric; & le corps arriva à Cologne la ſemaine ſainte. On le porta les trois premiers jours à differentes égliſes, & le jeudi ſaint à S. Pierre, qui eſt la cathedrale: où après que les penitens eurent été introduits ſelon la coutume, & eurent reçu l'abſolution, l'archevêque la donna auſſi à l'ame du défunt empereur en preſence de ſon corps, & recommanda aux prêtres d'en faire mémoire. Le vendredi matin on partit pour porter le corps à Aix-la-Chapelle, où le jour de pâques cinquiéme d'Avril, il fut

Ditm. lib. 4. p. 54.

AN. 1001.

enterré dans l'égliſe de Notre-Dame au milieu du chœur.

Ditm. l. 5. p. 54.

Henri duc de Baviere fut élu roi de Germanie le ſixiéme de Juin ſuivant. Il étoit petit fils de Henri frere d'Otton premier, & par conſequent le plus proche parent d'Otton III. qui étoit mort ſans enfans, On le nomme Henri II. par raport à Henri l'Oiſeleur, on le nomme auſſi le boiteux: mais il eſt plus connu par le titre de ſaint, qu'il reçut après ſa mort. La dignité royale lui avoit été prédite par ſaint Volfang évêque de Ratiſbone. Car le duc Henri, pere de celui-

Vita S. Volf. c. 30.

ci, lui ayant amené ſes enfans, pour recevoir ſa benediction: le ſaint évêque nomma Henri roi, Brunon ſon frere évêque, Giſele ſa ſœur aînée reine, & il nomma abbeſſe la cadette qu'il avoit baptiſée. La prédiction fut accomplie de point en point. Brunon fut

c. 42.

évêque d'Auſbourg, & Giſele reine de Hongrie. Après la mort de S. Volfang, le jeune duc Henri étant venu prier à ſon tombeau, le ſaint lui apparut en ſonge & lui dit: Regardez attentivement ce qui eſt écrit ſur la muraille. Henri n'y put lire que ces deux mots: Après ſix. Etant éveillé, il crut que c'étoit à dire, qu'il mourroit ſix jours après, & donna beaucoup aux pauvres. Au bout de ſix jours, voyant qu'il ſe portoit bien, il crut que c'étoit ſix mois; & au bout de ſix mois il crut devoir mourir après ſix ans: mais la ſeptiéme année il fut élu roi, & connut le ſens de la prédiction. Il

Vita S. Bern. p. 34. 35.

fut couronné à Maïence par l'archevêque Villigiſe le huitiéme dimanche après la pentecôte dix-neuviéme jour de Juillet, & on lui donna la ſainte lance, comme la marque de ſon pouvoir. Le dixiéme d'Août jour de

Chr. Saxo.

S. Laurent Cunegonde épouſe du roi Henri, fut couronnée

AN. 1002.

Vita S. Cunig. ſæc. 6. act. B. p. 456. Boll. 3. Mart.

ronnée reine à Paderborn par le même archevêque de Mayence; elle a été miſe auſſi au nombre des Saintes. Le roi Henri vêcut avec elle en continence parfaite, comme ſi elle eût été ſa ſœur; & Dieu permit que pour rendre public cet exemple ſi rare de vertu, Cunegonde fût expoſée à une rude épreuve. Sa réputation fut attaquée, & Henri lui-même entra en ſoupçon de ſa fidelité. Elle offrit de ſe juſtifier par le fer chaud, ſuivant les loix du païs; & marcha nuds pieds ſur des coutres de charuë rougis au feu, ſans en ſentir aucun mal.

VII. Converſion des Hongrois.

Glab. III. c. I. Vita per Chart. ap. Sur. 20. Aug.

Giſele ſœur du roi Henri, fut auſſi épouſe d'un Saint, ſavoir d'Eſtienne roi de Hongrie. Il étoit fils de Geiſa quatriéme duc des Hongrois depuis leur entrée en Pannonie, prince ſevere envers les ſiens juſqu'à la cruauté, mais humain & liberal à l'égard des autres, particulierement des Chrétiens. Il leur permit même par un édit public, d'entrer dans ſes états, ordonnant d'exercer envers eux l'hoſpitalité; il trouvoit bon que les clercs & les moines vinſſent devant lui, & les écoutoit volontiers. Enfin il ſe convertit lui-même avec ſa famille, il reçut le baptême, & promit de faire embraſſer le Chriſtianiſme à tous ſes ſujets.

Comme il étoit en peine de ce qu'il devoit faire pour abolir le Paganiſme, & affermir la vraïe religion par de nouveaux évêchez: il vit la nuit en ſonge, un jeune homme d'une beauté merveilleuſe, qui lui dit: Ce que tu penſes ne s'executera point par toi, tes mains ſont ſoüillées de ſang humain: mais tu auras un fils qui accomplira ton deſſein, il ſera du nombre des élûs de Dieu; & après avoir regné ſur la terre, il regnera éternellement. Cependant reçois avec honneur un homme

qui viendra exercer près du roi une ambaſſade ſpirituelle, & profite de ſes inſtructions. Cet ambaſſadeur céleſte fut S. Adalbert de Prague, qui vint en Hongrie peu de tems après; & par ſon conſeil le duc Geiſa aſſembla par-tout ſes ſujets: le ſaint évêque les prêcha, un grand nombre furent baptiſez, on bâtit des égliſes en pluſieurs lieux.

Sup. liv. LVII. n. 45.

La ducheſſe eut auſſi une viſion. Car étant devenuë groſſe & prête d'accoucher, elle vit S. Eſtienne le premier martyr, qui lui dit qu'elle auroit un fils qui ſeroit le premier roi de ſa nation, & lui ordonna de le nommer comme lui. L'enfant étant né, S. Adalbert le baptiſa & le nomma Eſtienne. Il nâquit à Strigonie, y apprit la grammaire, & fut élevé avec ſoin. Quand il fut hors de l'enfance, le duc ſon pere aſſembla les grands & les autres ordres de ſon roïaume: & de leur conſentement le déclara ſon ſucceſſeur, & lui fit prêter ſerment. Le duc Geiſa déja avancé en âge, mourut enſuite l'an 997.

VIII. S. Eſtienne R. de Hongrie.

Le jeune duc Eſtienne ſongeant aux moïens d'achever la converſion de ſon peuple, commença par établir la paix avec tous ſes voiſins; mais ſes ſujets païens avec les ſeigneurs à leur tête ſe revolterent, pilloient ſes villes & ſes terres, tuoient ſes officiers & lui inſultoient à lui-même. Le duc aſſembla des troupes, & portant à ſes enſeignes S. Martin & S. Georges, il marcha contre les rebelles, qui aſſiegeoient Veſprim. Les aïant vaincus, il conſacra à Dieu leurs terres, & en fonda un monaſtere en l'honneur de S. Martin de Tours, que la Pannonie où il nâquit, a toûjours honoré. Le duc fonda ce monaſtere en un lieu nommé le mont-ſacré, où l'on tenoit que S. Martin étant dans le païs alloit faire ſes prieres.

Après cette victoire, le duc Eſtienne ne ſongeoit qu'à la propagation de l'évangile ; & pour attirer le ſecours de Dieu, il faiſoit de grandes aumônes, & prioit ſouvent avec larmes, proſterné ſur le pavé de l'égliſe. Il envoïoit de tous côtez pour appeller des ouvriers évangeliques : ce qui lui attira des prêtres & des clercs zelez, des abbez & des moines, qui renoncerent volontiers à leur païs pour une ſi bonne œuvre. Le plus celebre fut Aſtric, autrement nommé Anaſtaſe. C'étoit un des ſix moines que S. Adalbert de Prague amena du monaſtere de S. Boniface de Rome, quand il revint la derniere fois en Bohême ; & il le fit abbé du monaſtere de Breunove que fonda le duc Boleſlas le pieux. Mais la revolte des Bohémiens aïant obligé S. Adalbert à quitter le païs, Aſtric paſſa en Hongrie avec ſes moines ; & le duc Eſtienne les aïant très-bien reçus, leur bâtit un monaſtere en l'honneur de S. Benoît, & prenoit plaiſir à s'entretenir ſouvent avec eux. Ils lui furent d'un grand ſecours pour la converſion de ſes ſujets ; & il fit ſi bien, tant par perſuaſion que par crainte, qu'il bannit entierement l'idolâtrie de ſes états. Il vint auſſi de Pologne deux ſaints perſonnages, l'un nommé Zoerard ou Suirard, & ſurnommé André, l'autre nommé Benoît, qui embraſſerent la vie éremitique. Benoît aïant été tué par des voleurs, fut tenu pour martyr : André fit pluſieurs miracles.

Sup. liv. LVII. n. 4 Elog. Anaſt. ſæc. 6. Ben. p. 72.

Elog. ſæc. 6. act. B. p. 75.

Cependant le duc Eſtienne voïant bien que cette égliſe naiſſante ne pouvoit ſubſiſter ſans paſteurs, diviſa tout le païs en dix évêchez, dont il voulut que Strigonie fût la métropole ? & il y mit pour archevêque Sebaſtien, moine de grande vertu du monaſtere

Chart. c. 7.

de S. Martin. Quant à l'abbé Aſtric, il le fit élire évêque de Colocza, & lui donna le nom d'Anaſtaſe. Puis la quatriéme année après la mort de ſon pere, c'eſt-à-dire, l'an mil : il le renvoïa à Rome, pour demander au pape la confirmation de ces évêchez & la couronne royale pour le duc, afin que cette dignité lui donnât une autorité plus grande, pour l'execution de ſes bons deſſeins. Anaſtaſe étant arrivé à Rome, raconta au pape tout ce que le duc Eſtienne avoit fait dans ſes états pour la religion ; & le pape lui accorda volontiers la couronne, y ajoûtant une croix pour porter devant le nouveau roi comme un ſigne de ſon apoſtolat. Car, dit-il, je ſuis l'apoſtolique, mais il mérite le nom d'apôtre, puiſqu'il a acquis un ſi grand peuple à Jeſus-Chriſt. Depuis pluſieurs ſiecles l'on donnoit au pape le titre d'Apoſtolique.

L'évêque Anaſtaſe ayant apporté en Hongrie les lettres du pape avec la couronne & la croix, les prélats, les ſeigneurs, le clergé & le peuple s'aſſemblerent, & le duc Eſtienne fut reconnu roi, ſacré & couronné ſolemnellement. Enſuite il fit un édit, pour empécher les violences & les oppreſſions, & pour établir la paix & les bonnes mœurs dans ſon royaume. Il fit auſſi couronner reine Gieſe ſon épouſe, ſœur de l'empereur Henri : princeſſe très-pieuſe, qui de ſon côté fit de grands biens aux égliſes & aux monaſteres, & entre-autres à l'égliſe de Veſprim, qu'elle bâtit de fond en comble, & l'enrichit d'ornemens & de vaſes ſacrez. Le roi donna de grands revenus à la métropole & aux autres cathedrales qu'il avoit établies : leur aſſignant de grands dioceſes, & leur donnant de dignes prélats. Il donna auſſi aux abbaïes des terres & des familles de

ſerfs avec une magnificence royale, augmentant ſes liberalitez pendant toute ſa vie, afin qu'aucun beſoin temporel ne détournât les moines du ſervice de Dieu. Cependant il s'informoit avec ſoin, tantôt par lui-même, tantôt par d'autres, de leur vie & de leur conduite, reprenant les négligens, & donnant aux plus fervens des marques d'amitié. Quant aux chanoines, il les recommandoit à la conduite des évêques.

Sebaſtien archevêque de Strigonie, étant devenu aveugle, le roi, du conſentement du pape, lui donna pour ſucceſſeur Anaſtaſe évêque de Colocza: mais au bout de trois ans, Sebaſtien recouvra la vûë; & Anaſtaſe lui cedant la place retourna à ſon égliſe, gardant toutefois le pallium avec l'approbation du pape. Le roi Eſtienne, par un vœu particulier, mit ſa perſonne & ſon royaume ſous la protection de la ſainte Vierge, & fit bâtir en ſon honeur une égliſe magnifique à Albe Roïale. Les murailles du chœur étoient ornées deſculptutes, le pavé étoit de marbre: il y avoit pluſieurs tables d'autel d'or pur, enrichies de pierreries; & ſur l'autel un ciboire ou tabernacle pour l'euchariſtie d'un ouvrage merveilleux. Le tréſor étoit plein de vaſes d'or & d'argent, de cryſtal & d'onyx, & de riches paremens. Le roi voulut que cette égliſe ne dépendît que de lui ſeul, ſans être ſoûmiſe à aucun évêque. Aux jours auſquels il faudroit y donner l'abſolution aux pénitens, ou y faire le ſaint chrême, le roi devoit choiſir un évêque pour faire ces fonctions, auſſi-bien que pour célebrer la meſſe en ſa préſence. En l'abſence du roi, aucun évêque ne pouvoit y exercer aucune fonction, ſans la permiſſion du prevôt & des moines, qui prenoient auſſi les dîmes ſur le peuple dépendant de

cette égliſe, ſans qu'aucun évêque les pût prétendre. Je n'ai point encore obſervé juſqu'à ce tems d'exemption ſemblable, & je doute que ce ſaint roi l'eût l'établie, s'il eût été ſuffiſamment inſtruit de la diſcipline eccleſiaſtique.

Son zele ne ſe renfermoit pas dans ſon roïaume. A Jeruſalem il fonda un monaſtere, & lui donna des revenus ſuffiſans en terres & en vignes: à Rome il fonda une collegiale de douze chanoines; & des maiſons d'hoſpitalité, pour les Hongrois qui alloient en pelerinage à S. Pierre: enfin il bâtit une très-belle égliſe à C P. La réputation de ſa pieté fit, que la plûpart des pelerins d'Italie & de Gaule qui alloient à Jeruſalem, quitterent le chemin ordinaire, qui étoit par mer, & paſſerent par la Hongrie. Le roi Eſtienne les recevoit comme ſes freres, & leur faiſoit de grands preſens: ce qui attira une grande multitude, tant des nobles que du peuple à faire ce pelerinage.

Glab lib. III. *c.* I.

IX. Fin de S. Nil. *Vita p.* 156.

En Italie S. Nil perdit Eſtienne ſon cher diſciple, qui lui ſervoit de modele ou d'inſtrument, ſi l'on peut parler ainſi, pour corriger les autres. Car ſi quelqu'un s'endormoit dans l'égliſe pendant qu'il parloit, c'eſt ſans doute Eſtienne qui ronfle, diſoit-il, & il le mettoit dehors: ſouvent il le faiſoit lever de table comme mangeant indécemment: enfin il ſe prenoit à lui de tout ce que faiſoient les autres, afin de les inſtruire en exerçant la vertu d'Eſtiene. Il fut ſenſiblement touché de ſa mort & lui fit faire un ſepulcre double des autres pour y être enterré avec lui quand il mourroit. Mais le prince de Gaëte qui étoit fort pieux, & avoit une grande foi au merite de S. Nil, aïant appris la raiſon de ce double ſepulcre, dit à ceux qui étoient preſens: Penſez-vous

quand ce pere mourra que je le laiſſe là, & que je ne l'apporte pas dans ma ville pour lui ſervir de ſauvegarde ? S. Nil ayant appris ce diſcours, en fut fort affligé, & réſolut de changer de demeure pour aller en un lieu où il ne fût connu de perſonne ; car il eût mieux aimé mourir miſerablement, que d'être eſtimé ſaint par qui que ce fût. Au contraire il affectoit de paroître colere & emporté, juſqu'à ſcandaliſer en effet pluſieurs ignorans. Voulant donc quitter le monaſtere de Serperis, où il avoit demeuré environ dix ans ; il monta à grande peine ſur un cheval, tant il étoit affoibli de vieilleſſe, & s'en alla vers Rome. Comme les freres s'affligeoient de ſon départ, il leur dit : Je vais préparer un monaſtere où je raſſemblerai tous mes enfans diſperſez.

Il arriva à Tuſculum à douze milles de Rome, qui font quatre lieuës, près d'un petit monaſtere de Grecs nommé de ſainte Agathe. Il choiſit ce lieu pour ſa derniere demeure, & il ne fut plus poſſible de l'en arracher : quelques efforts que fiſſent les freres qui l'accompagnoient, & les grands de Rome qui le venoient voir, & le conjuroient d'y venir du moins à cauſe des Apôtres. Il répondoit : Je ne ſuis pas digne de nommer les Saints Apôtres : mais quand on a tant ſoit peu de foi, on peut auſſi-bien les honorer ici. Je n'y ſuis venu que pour mourir. Gregoire comte de Tuſculum, fameux par ſa tyrannie & ſes injuſtices, mais homme d'eſprit & de ſens vint trouver S. Nil, ſe jetta à ſes pieds & lui dit : Mes grands pechez me rendent indigne de recevoir ſous mon toit un ſerviteur de Dieu comme vous : toutefois puiſqu'à l'exemple de votre maître vous m'avez preferé aux juſtes, tout pécheur

que je ſuis, voilà ma maiſon, & ma ville & tout ſon territoire devant vous, ordonnez-en comme il vous plaira. S. Nil lui demanda un lieu pour prier en repos, & Gregoire le lui accorda volontiers. C'étoit un petit reſte de la maiſon de campagne de Ciceron, nommée la Grotte ferrée.

V. Kircheri Lat. p. 57.

Mais les freres qui étoient demeurez au monaſtere de Serperis, aïant appris au bout de deux mois, que le pere Nil ne reviendroit plus chez eux; prirent leurs manteaux, leurs peaux de mouton, & le reſte de leurs petits meubles, & vinrent au lieu deſtiné pour le nouveau monaſtere, c'eſt-à-dire à la Grotte ferrée. S. Nil l'aïant appris s'en réjoüit en eſprit, & leur manda. C'eſt aſſez, mes freres, que vous aïez pris la peine de venir juſques là pour l'amour de moi demeurez-y juſqu'à ce que j'aille vous trouver. Il ſe diſpoſoit en effet à y aller à pied de ſainte Agathe, qui en étoit à trois milles, quand il ſe ſentit près de ſa fin. Il appella donc les freres qui l'avoient ſuivi, & Paul deſtiné depuis long-tems à être leur ſuperieur: il leur diſtribua ſes haillons, qui étoient tout ſon bien, & les pria de lui faire recevoir les ſaints myſteres; puis il leur dit: Je vous prie, ſi je meurs, de ne point tarder à couvrir mon corps de terre: ne m'enterrez pas dans une égliſe, & ne faites ſur moi ni voûtes, ni aucune décoration. Il leur donna ſa benediction, puis s'étendit ſur ſon lit, & demeura deux jours ſans parler, ni ouvrir les yeux; ſeulement il paroiſſoit prier, car on lui voïoit remuer les levres, & faire de la main droite le ſigne de la croix.

Le comte Gregoire aïant appris qu'il étoit à l'extrémité, accourut, lui amenant Michel excellent medecin

cin. Gregoire ſe jetta ſur le ſaint fondant en larmes & diſant: Mon pere, mon pere, pourquoi m'abandonnez-vous ſi-tôt ? C'eſt que vous avez horreur de mes pechez. Et lui baiſant les maïns il ajoûtoit : Vous ne m'empêchez plus de vous baiſer les mains, comme vous faiſiez auparavant, en diſant ; Je ne ſuis ni évêque, ni prêtre, ni diacre, je ne ſuis qu'un pauvre petit caloyer. Gregoire parlant ainſi, repandoit tant de larmes, qu'il en tiroit des yeux de tous les aſſiſtans. Le medecin tâtant le poux du S. vieillard, aſſuroit qu'il n'avoit ni fievre ni aucun ſigne de mort.

Après qu'ils ſe furent retirés, & que l'heure des vêpres fût venuë, les freres reſolurent de porter le S. homme dans l'égliſe. Car c'étoit la fête de S. Jean l'évangeliſte, que les Grecs celebrent le vingt-ſixiéme de Septembre; & ils ſavoient quelle devotion il avoit pour les fêtes des ſaints, & qu'il diſoit toûjours qu'un moine doit mourir dans l'égliſe. Ils le firent donc, & l'office des vêpres étant fini & le ſoleil couché, le ſaint expira. Ils paſſerent toute la nuit à chanter des pſeaumes & les prieres des funerailles; & le matin ils prirent le lit où étoit le corps, & l'emporterent avec les cierges & l'encens, juſques au lieu où les autres freres l'attendoient, c'eſt-à-dire, à la Grotte ferrée. La rencontre des deux troupes de moines renouvella leur douleur ; & le comte Gregoire avec les gens du païs qui étoient accourus en foule, ſuivoient le convoi en pleurant. Toute la communauté avec l'abbé Paul demeura auprès du tombeau de S. Nil, travaillant de leurs mains & gagnant leur pain avec peine, à cauſe de la pauvreté du lieu, mais il devint bien tôt un celebre monaſtere. L'égliſe honore la memoire de ſaint Nil, le jour de ſa mort,

p. 168.

Martyr. R. 26. Sep.

AN. 1002.

& ſa vie a été fidelement écrite en grec par un de ſes diſciples.

X. Concile de Rome.

Tom. 9. conc. p. 1246.

Sur la fin de l'an 1002. c'eſt-à-dire le troiſiéme de Décembre indiction premiere, le pape Silveſtre II. tint un concile à Rome dans le palais de Latran, où Pierre ſcriniaire dit: Seigneur, votre abbé de S. Pierre près de Perouſe, qui eſt ici preſent, ſe plaint que l'évêque Conon l'a fait tirer à main armée de ſous l'autel de votre monaſtere, & mettre hors de l'égliſe & de la maiſon: que tout ce qui y étoit pour l'utilité des moines a été abandonné au pillage, & que l'évêque y a part. L'évêque Conon répondit: Je ſuis prêt à montrer que cette violence ne s'eſt fait, ni par mon ordre, ni de de mon conſentement: mais vous m'avez confié l'égliſe Perouſe, & fait jurer que je n'en diminuërois point les droits: or ce monaſtere appartient à mon égliſe, & ſi on l'examine juridiquement: votre ſainteté n'y a aucun droit particulier. Le pape ſoûtint qu'il avoit trouvé ce monaſtere dans le domaine de ſon égliſe, & fit lire pour le prouver les privileges des papes. L'éveque de Perouſe prétendit, que le premier avoit été fait ſans le conſentement de ſon predeceſſeur: mais tout le clerge de l'égliſe Romaine déclara, qu'il avoit vû la lettre du predeceſſeur, par laquelle non ſeulement il conſentoit à la choſe, mais la demandoit inſtamment. Après quoi l'évêque, ſuivant le jugement du concile, renonça au monaſtere de ſaint Pierre en faveur du pape, & donna à l'abbé le baiſer de paix.

Mabil ſæc. 6. p. 70.

Cet abbé de S. Pierre de Perouſe nommé auſſi Pierre, étoit le premier qui avoit établi ce monaſtere du conſentement de l'évêque Honeſtus, dans l'égliſe qui étoit

l'ancienne cathedrale. Il mourut l'an 1007. le dixiéme de Juillet, & eſt compté entre les ſaints.

AN. 1003.

XI. Mort de Sylveſtre II. Jean. XVII. pape.

Le pape Silveſtre II. mourut l'année ſuivante 1003. le douziéme de Mai : après avoir tenu le ſaint ſiége plus de quatre ans. Il fut enterré à ſaint Jean de Latran, & comme on rebâtiſſoit cette égliſe en 1648. on le trouva dans un cercuëil de marbre, revêtu d'habits pontificaux, la mitre en tête, les bras en croix, & il en ſortit une odeur agréable. Mais ſi-tôt qu'il eût pris l'air tout fut réduit en cendres; & il ne reſta qu'une croix d'argent & l'anneau paſtoral. Outre les lettres dont j'ai parlé, on a de lui un diſcours fait aux évêques depuis qu'il fut pape : où il leur repreſente leurs devoirs, & parle fortement contre la ſimonie. Il y fait dire à un nouvel évêque : J'ai été ordonné par l'archevêque, à qui j'ai donné pour cet effet cent ſols d'or ; mais ſi je ſuis aſſez heureux pour vivre, j'eſpere bien les regagner, en ordonnant pour de l'argent des prêtres, des diacres & d'autres miniſtres de l'autel : j'en uſerai de même pour la benediction des abbés & des égliſes. Il marque que le peuple crioit à l'ordination d'un évêque : Il eſt digne & juſte. Le ſucceſſeur de Silveſtre fut Jean XVII. autrement nommé Sicco, qui ne tint le ſaint ſiége qu'environ cinq mois, & mourut le dernier d'Octobre 1003. il fut enterré au monaſtere de ſaint Sabas. Le ſaint ſiége vacqua enſuite quatre mois & demi ; & le dix-neuviéme de Mars 1004. fut ordonné pape Jean XVIII. autrement nommé Faſan, Romain de naiſſance comme le precedent ; & il tint le ſiége cinq ans. On trouve dans un auteur du même ſiécle, qu'il y avoit dans Rome vingt monaſteres de religieuſes, quarante de moines, ſoixante de chanoines:

Epitaph. ap. Baron. Raſpon. p. 75.

Mabill. Anal. to. 2. 16. p. 230.

Arnulf. com. to. 2. antiq. lect. Caniſ. p. 114.

AN. 1004.

ſans ceux qui étoient hors de la ville.

XII. S. Henri R. d'Italie.

Depuis la mort d'Otton III. Henri n'étoit point encore reconnu pour roi en Italie. Au contraire, un ſeigneur Lombard nommé Ardoüin ou Harduic, avoit été couronné roi à Pavie dès le dimanche quinziéme de Février 1002. trois ſemaines après la mort d'Otton. C'eſt ce qui obligea le roi Henri à paſſer les monts au printems de l'an 1004. Il campa dans la plaine de Veronne, & y celebra la fête de pâques, qui cette année étoit le dix-ſeptiéme d'Avril : puis il paſſa la Brenta pour attendre Ardoüin campé de l'autre côté, qui s'enfuit ſans oſer l'attendre. A Breſſe Henri fut reçu par l'archevêque de Ravenne & ſes ſuffragans : à Bergame il reçût le ſerment de l'archevêque de Milan, qui l'aïant ſuivi à Pavie, le conduiſit à l'égliſe de S. Michel, où les grands du païs aïant à leur tête le même archevêque, élurent Henri pour roi & le couronnerent à la mi-Mai, après qu'Ardoüin eût regné deux ans & deux mois. Mais ſon parti n'étant pas encore éteint, excita une violente ſédition, où la plus grande partie de Pavie fut brûlée ; & le roi Henri aïant ſoûmis les rebelles, revint ſi promptement en Allemagne, qu'il celebra la S. Jean à Straſbourg.

Maurator. Anecd. to. 2. p. 204.

Ditm. lib. 6. p. 16.

Chr. Saxo. 1004.

XII. Mort de ſaint Abbon de Fleury.

En France Abbon de Fleury fit un ſecond voïage en Gaſcogne, pour reformer le monaſtere nommé en latin *Regula*, en langue vulgaire, la Reole. Il fut reçû avec honneur par les abbés & les ſeigneurs qui ſe trouverent ſur le chemin ; & arriva ſur le lieu vers la ſaint Martin. Ses gens aïant pris querelle avec les Gaſcons pour la nourriture des chevaux, il les reprit fortement de leur imprudence, dans un lieu où ils n'étoient pas les plus forts ; & les exhorta à attendre le comte de Bour-

Vit. c. 16. 17. &c. Clab. III. c. 3.

deaux & le Vicomte, qui étoit l'avoüé de ce monaſtere. Car ils devoient arriver inceſſament, & lui prêter main forte, pour l'établiſſement de la réforme. Enſuite il viſita les lieux, & voyant la ſituation avantageuſe de ce monaſtere, il dit en riant: Je ſuis maintenant plus puiſſant que le roi de France notre maître, aïant une telle maiſon en un lieu où perſonne ne craint ſon pouvoir. AN. 1004.

Le lendemain lundi treziéme de Novembre 1004. l'abbé fit une réprimande à un des moines Gaſcons, d'avoir mangé ſans ſon congé hors du monaſtere. Il ne répondit rien à l'abbé; mais il témoigna ſon dépit à ceux qui étoient preſens, & il s'éleva un cri de femmes, comme pour exciter ſedition. Cependant les Gaſcons & les François ſe diſoient des injures, & un des François impatient, donna à un Gaſcon un tel coup de bâton qu'il l'abattit à terre. Ils commencerent à ſe jetter des pierres de part & d'autre, l'abbé ſortit du monaſtere pour les appaiſer: mais un des Gaſcons lui porta un tel coup de lance au côté gauche, qu'il traverſa les côtes. Il ne cria point, & dit ſans s'émouvoir: Celui-ci y va tout de bon. Le moine Aimon qui le ſuivoit & qui a écrit ſa vie, voïant le ſang couler en abondance de ſa plaïe, devint pâle & tremblant, mais l'abbé lui dit d'un viſage ſerein: que feriez-vous donc ſi vous étiez bleſſé vous-même? Il mourut le même jour, & il y en eut encore quelques-uns des ſiens de tués & de bleſſés. Il fut enterré dans l'égliſe du même lieu: & honoré comme martyr; on raporte même quelques miracles faits à ſon tombeau. Bernard duc de Gaſcogne, fit punir les coupables de ce meurtre, dont les uns furent pendus, les autres brûlés; & adju- *Ademar. Chr.*

AN. 1004.

gea au monaſtere de Fleury celui de Reole, qui lui appartenoit de droit, mais dont la poſſeſſion étoit diſputée.

XIV. Concile de Poitiers & autres.

Vers le même tems, mais on ne ſait pas l'année, il ſe tint un concile à Poitiers le treiziéme de Janvier. Il fut convoqué par Guillaume V. ſurnommé le grand, comte de Poitiers & duc d'Aquitaine, prince illuſtre par ſa pieté. Cinq évêques y aſſiſterent, ſavoir Seguin de Bourdeaux, Giſlebert de Poitiers, Hilduin de Limoges, Grimoard d'Angoulême, Iſlo de Saintes & douze abbez. On y fit trois canons, dont le premier touchant la paix fut reçu par le duc & les ſeigneurs, qui promirent de l'obſerver, ſous peine d'excommunication, & en donnerent des ôtages.

Tom. 9. Conc. p. 780.

Il porte que pour toutes les choſes qui ont été uſurpées depuis cinq ans, ou qui le ſeront à l'avenir, on viendra demander juſtice au prince, ou au ſeigneur particulier. Celui qui ne voudra pas s'y ſoûmettre, le prince ou le ſeigneur en fera juſtice, ou perdra ſon ôtage. Que s'il ne peut en faire juſtice, il aſſemblera les ſeigneurs & les évêques, qui ont aſſiſté au concile: ils marcheront contre le rebelle, & feront le degât chez lui, juſques à ce qu'il ſe ſoûmette à la raiſon. Les ôtages furent donnés, & l'excommunication prononcée conformément aux trois canons du concile de Charroux, tenu dans la même province en 989. Ils portoient anathême contre ceux qui briſeroient les égliſes, pilleroient les pauvres ou frapperoient les clercs desarmés; & par ces deux conciles, on voit clairement juſques ou s'étendoient les pillages & les hoſtilitez, contre leſquelles il falloit de tels remedes. Les deux autres canons du concile de Poitiers défendent aux évêques

Tom. 9. conc. p. 73.

de rien prendre pour la penitence, ou pour la confirmation, & aux prêtres ou diacres d'avoir des femmes chez eux.

On tint vers le même tems plusieurs autres conciles en Italie & en Gaule. On défendit aux évêques d'ordonner des jeûnes entre l'Ascension & la Pentecôte, excepté la veille de la Pentecôte: mais on permit les jeûnes de dévotion. On se plaignit que les moines chantoient le *Te deum* pendant l'Avent & le carême, contre l'usage de l'église Romaine: mais ils répondirent, qu'ils le faisoient suivant la regle de saint Benoît, approuvée par saint Gregoire: & les évêques les laisserent dans leur usage. On mit aussi en question, si la fête de l'Annonciation, que l'on celebroit dès-lors le vingt-cinquiéme de Mars, ne devoit pas être plûtôt celebrée hors du carême, & quelques-uns proposoient de la mettre au dix-huitiéme de Décembre, à l'exemple des Espagnols: mais l'ancienne coûtume l'emporta.

Dans ce commencement de l'onziéme siécle, on rebâtit les églises; principalement en Italie & en Gaule, quoique la plûpart n'en eussent pas besoin: mais les peuples à l'envie se piquoient d'en avoir de plus belles. On renouvella donc presque toutes les cathedrale, les monasteres, & jusques aux moindres oratoires des villages. Entre les autres l'église de S. Martin de Tours fut abattuë, & rebâtie par les soins d'Hervé son trésorier. *Glab.* III. *c.* 14.

XV. Herve tresorier de Tours.

Il étoit des plus nobles d'entre les François, & aïant commencé d'étudier les arts liberaux, le désir d'assurer son salut, le fit entrer secretement dans un monastere: mais les moines à cause de sa noblesse, craignant *Glab ibid.*

le reſſentiment de ſes parens, n'oſerent le recevoir; & lui promirent ſeulement de le faire, s'ils n'en étoient empêchés par violence. Son pere aïant appris où il étoit, vint tout furieux l'arracher du monaſtere; & après lui avoir fait de grands reproches, le mena par force à la cour du roi Robert, qu'il pria de le détourner de ce deſſein, par les promeſſes de ſes bienfaits. Mais le pieux roi l'exhorta au contraire à perſeverer dans ſa bonne reſolution, & le fit treſorier de S. Martin de Tours: ſe propſant de le faire enſuite évêque, ce qu'il tenta pluſieurs fois, mais Hervé refuſa toûjours l'épiſcopat.

Il eut même de la peine à accepter la treſorerie de ſaint Martin, & quoiqu'il portât l'habit blanc de chanoine, il pratiquoit autant qu'il pouvoit la vie monaſtique. Il avoit un cilice ſur la chair, jeûnoit continuellement, veilloit & prioit avec aſſiduité, & faiſoit de grandes aumônes. Enfin il forma le deſſein de rebâtir l'égliſe de ſaint Martin plus grande & plus magnifique, & l'ayant commencée dès les fondemens, il l'acheva. Il invita pluſieurs évêques à venir en faire la dédicace, & quelques jours auparavant, on dit qu'il pria Dieu de faire quelque miracle, tel qu'il en avoit fait autrefois en pareille occaſion. Comme il étoit proſterné, faiſant ſa priere, ſaint Martin lui apparut, & lui dit: Vous pourriez, mon fils, obtenir de Dieu de plus grandes choſes: mais les miracles des ſiécles paſſez doivent ſuffire pour ce tems ci, où la fin du monde approche. Il ne faut demander que le ſalut des ames; & c'eſt à quoi je ne manque pas, priant particulierement pour ceux qui ſervent cette égliſe. La dédicace ſe fit le jour de la tranſlation de S. Martin;

Martin, quatriéme de Juillet, & ce bâtiment ſubſiſte encore aujourd'hui.

Hervé ſe retira enſuite dans une cellule, près de l'égliſe, redoublant ſes auſteritez & ſes prieres. Quatre ans après, il ſût que ſa mort étoit proche, & tomba malade. Pluſieurs perſonnes le venoient voir, s'attendant qu'à ſa mort il ſe feroit quelque miracle : mais il leur dit qu'ils n'en verroient point, & qu'ils ne ſongeaſſent qu'à prier Dieu pour lui ; ainſi il mourut ſaintement l'an 1024.

XIV. Egliſe de Loches. *Glab. liv. II. c. 4.*

Foulques comte d'Anjou, touché de la crainte de l'enfer, pour avoir répandu beaucoup de ſang en divers combats, fit le pelerinage de Jeruſalem; & au retour réſolut de bâtir un monaſtere dans une de ſes terres, où les moines priaſſent jour & nuit pour le ſalut de ſon ame. Il fonda donc le monaſtere de Beaulieu, à mille pas de Loches; & l'égliſe qui étoit très-belle, aïant été promptement achevée, il envoïa prier Hugues archevêque de Tours, dans le dioceſe duquel elle étoit de venir en faire la dédicace. L'archevêque répondit : Je ne puis offrir à Dieu les vœux d'un homme qui a pris à mon égliſe pluſieurs terres & pluſieurs ſerfs : qu'il commence par rendre aux autres, ce qu'il leur a ôté injuſtement.

Le comte fort indigné de cette réponſe, fit de grandes menaces contre l'archevêque, & prenant quantité d'or & d'argent, il s'en alla à Rome; & aïant expoſé l'affaire au pape Jean, il lui fit de grands preſens, & le pria de faire dédier ſon égliſe. Le pape envoïa avec lui un cardinal, nommé Pierre, avec ordre de faire hardiment ce que le comte déſiroit. Les évêques des Gaules blâmerent cet attentat, & trouverent fort indécent, que le pape

donnât l'exemple de violer les canons, qui défendent à un évêque de rien entreprendre dans le dioceſe d'un autre ſans ſon conſentement. Le jour de la dédicace fut marqué dans le mois de Mai, il s'y trouva un peuple innombrable: mais il n'y eut d'évêques, que ceux de la domination du comte, & malgré eux. La ceremonie étant faite, le jour même, vers l'heure de none, le tems qui étoit fort beau changea tout à coup; & il vint un orage ſi furieux, qu'après avoir long tems ſecoüé la nouvelle égliſe, il emporta le toit avec toute la charpente. Cet accident fut regardé de tout le monde comme une punition de l'attentat, contre la diſcipline de l'égliſe. Car encore que la dignité du ſiege apoſtolique rende le pape le plus reſpectable de tous les évêques du monde, il ne lui eſt permis en rien de violer les canons; & comme chaque évêque eſt l'époux de ſon égliſe, dans laquelle il repreſente le Sauveur: il ne convient à aucun évêque ſans exception, de rien entreprendre dans le dioceſe d'un autre. Ce ſont les paroles de Raoul Glabert hiſtorien du tems, qui toutefois étant moine de Clugni ne reconnoiſſoit pour ſuperieurs que ſon abbé & le pape.

XVII. Réforme de Feſcam.

Sup. l. XXXIX. *n.* 30.

Vita Guill. act. SS. Ben. ſæc. 6. p. 34. 391.

Richard I. duc de Normandie entreprit de rétablir l'abbaye de Feſcam, fondée pour des religieuſes dans le ſeptiéme ſiecle, puis ruinée par les Normans payens, & alors occupée par des chanoines déreglés. Le duc Richard envoïa donc à Clugni prier ſaint Mayeul, qui en étoit alors abbé, de venir rétablir ce monaſtere. Le ſaint abbé répondit, qu'il entreprendroit ce voïage, à condition que le duc aboliroit par tout ſon duché le droit de panage, qui ſe prend pour mener les porcs paître dans les forêts, & qu'il ne permettroit à aucun des ſeigneurs ſes vaſſaux de l'exiger. Le duc ne jugea

pas à propos d'accepter cette condition, & l'affaire demeura pour lors.

Après la mort de ſaint Mayeul, le duc Richard aïant oüi parler du mérite de Guillaume ſon diſciple, abbé de ſaint Benigne de Dijon : lui envoïa des députés, pour lui faire la même priere, de venir à Feſcam établir un monaſtere ſelon la regle de ſaint Benoît. L'abbé Guillaume répondit : Mes enfans, nous avons oüi dire, que les ducs des Normans ſont des hommes barbares & feroces, qui loin de bâtir des égliſes & des monaſteres, les abattent & diſperſent les moines. Retournez donc à votre duc, & lui dites, que nous n'avons aucuns préparatifs pour une telle entrepriſe ; & que nous manquons de chevaux, pour nous monter, nous & nos freres, & pour porter notre bagage.

Sur cette réponſe, le duc craignant de manquer ſon deſſein, envoïa quantité de chevaux, & l'abbé conſiderant ſa perſeverance, partit avec un grand nombre de ſes moines pour l'aller trouver. Le duc le reçût, comme s'il eût reçû Jeſus-Chriſt même, & le ſervit de ſes propres mains. Il chaſſa de Feſcam les chanoines ſeculiers, & donna ce monaſtere dédié à la ſainte Trinité à l'abbé Guillaume & à ſes moines. C'étoit l'an 1001. le duc Richard le vieux, mourut l'année ſuivante, & fut enterré dans l'égliſe de ce monaſtere. *Dudo. p. 198.*
Son fils Richard II. lui ſucceda, & n'eut pas moins d'affection pour l'abbé Guillaume, & pour la maiſon de Feſcam. Souvent il ſervoit à table les moines, & s'aſſeoit enſuite auprès d'eux à la derniere place. Pour les mettre plus en liberté de maintenir leur obſervance, il aſſembla à Feſcam les évêques & les ſeigneurs de toute la Normandie ; & fit déclarer ce monaſtere exempt

de toute ſujetion aux évêques. La charte de cette exemption fut ſouſcrite par Robert archevêque de Roüen, dans le dioceſe duquel eſt Feſcam, & par tous les autres évêques & les ſeigneurs. Cette exemption fut depuis confirmée par le roi Robert, & par le pape Benoît VIII.

XVIII. Robert archevêque de Roüen. *Sup. liv. LV. n. 27. Order. Vit. lib. V. c. 44. Mabill. Anal. tom. 2. p. 438.*

Robert archevêque de Roüen donna la même exemption à douze autres égliſes, en conſideration de la memoire du duc ſon pere, & ſuivant la volonté du duc ſon frere. Car il étoit fils de Richard I. qui en 989. après la mort de Hugues, lui donna cet archevêché avec le comté d'Evreux : auſſi vivoit-il en prince & non en évêque, étant tout occupé de ſes affaires temporelles & de ſes plaiſirs, & continuant le ſcandale qu'avoit donné ſon prédéceſſeur. Il épouſa une femme nommé Herleve avec laquelle il vivoit publiquement, & en eut trois fils, Richard, Raoul & Guillaume, auſquels il diſtribua le comté d'Evreux & d'autres grandes dignités. Robert eſt toutefois loüé pour ſa liberalité envers les égliſes, principalement ſa cathedrale, qu'il commença à rebâtir dès les fondemens, & en fit une grande partie : il tint l'archevêché de Roüen quarante huit ans, c'eſt-à-dire, juſques à l'an 1037. & fit penitence à la fin de ſes jours.

XIX. Leutard fanatique. *Glab. lib. II. c. II.*

Vers la fin de l'an mille, un homme du peuple, nommé Leutard, du bourg de Vertus, au dioceſe de Chaalons, s'érigea en prophete & ſéduiſit pluſieurs perſonnes. Il étoit un jour dans les champs à travailler ; s'étant endormi de laſſitude, il s'imagina ſentir un grand eſſain d'abeilles lui entrer dans le corps par en bas, & ſortir par ſa bouche, avec un grand bruit : puis ces abeilles le piquoient & l'agitoient, & après l'avoir

tourmenté long-tems, lui parloient & lui commandoient de faire pluſieurs choſes impoſſibles aux hommes. Fatigué de cette viſion, il vint chez lui & quitta ſa femme, prétendant ſuivre un précepte de l'évangile. Il ſortit comme pour aller faire ſa priere, & étant entré dans l'égliſe, il prit la croix & la briſa avec l'image du crucifix. Ceux qui le virent en furent effraïés, & le crurent inſenſé : mais comme c'étoit des païſans ſimples & credules, il leur perſuada qu'il faiſoit tout cela en vertu d'une merveilleuſe revelation qu'il avoit reçûë de Dieu.

Il parloit beaucoup, & vouloit paroître un grand docteur ; mais ſes diſcours avoient auſſi peu de ſolidité que de verité. Il diſoit qu'il ne falloit croire qu'une partie de ce qu'avoient dit les prophetes, & que le reſte étoit inutile. Il diſoit auſſi qu'il étoit ſuperflu de donner les dîmes. Il s'acquit la réputation d'un ſaint homme, & s'attira en peu de tems la plus grande partie du peuple. Geboüin alors évêque de Chaalons, vieillard très ſavant, le fit venir, & l'interrogea ſur tout ce qu'il avoit oüi dire de ſes diſcours & de ſes actions. Leutard voulut cacher ſes erreurs, & emploïer des autorités de l'écriture, qu'il n'avoit pas étudiée : mais l'évêque le convainquit de contradiction & d'extravagance, & deſabuſa le peuple qu'il avoit ſéduit. Le malheureux Leutard, ſe voïant confondu & abandonné, ſe précipita dans un puits.

XX. Autre fanatique. *Glab.* 11. *c.* 12.

Vers le même tems de Leutard, il parut à Ravenne un autre fanatique, nommé Vilgard grammairien de profeſſion, ſuivant l'uſage des Italiens, qui preferoient alors cette étude à toutes les autres. Une nuit il crut voir en ſonge les trois poëtes Virgile, Horace & Juvenal, qui lui rendoient graces de l'affection qu'il avoit pour leurs

écrits ; & du succès avec lequel il publioit leurs loüanges : lui promettant qu'il auroit part à leur gloire. Enflé de cette vision, il commença à débiter plusieurs dogmes contraires à la foi ; & à soûtenir, qu'il falloit croire en tout ce qu'avoient dit les poëtes. Enfin étant convaincu d'heresie, il fut condamné par l'archevêque de Ravenne. On en trouva plusieurs autres en Italie infectés de cette erreur, qui périrent par le fer ou par le feu. Vers le même tems sortirent des heretiques de l'isle de Sardaigne, fertile en semblables maux, qui corrompirent une partie des Chrétiens d'Espagne, & furent aussi exterminés par les Catholiques. Ce débordement d'erreurs, parut être l'accomplissement de la prophetie de saint Jean, qui a dit que satan seroit lâché après mille ans.

Apoc. xx 7.

XXI. Mort de Gisilier. Tagmon archevêque de Magdeb.

Chr. Sax. 1004.

Ditm. l. 5. *p.* 57.

En Allemagne le roi Henri s'appliquoit à régler les affaires, que la jeunesse de l'empereur Otton & sa mort précipitée l'avoient empêché de terminer. Une des principales étoit le rétablissement de l'évêché de Merfbourg, supprimé par Otton. Le roi Henri aïant donc celebré à Polden la fête de Noël, la seconde année de son regne : vint à Dornbourg, d'où il envoïa à Magdebourg Villigise archevêque de Mayence, avec d'autres hommes sages, vers Gisilier archevêque de Magdebourg, dangereusement malade depuis long-tems. Le roi lui mandoit de rentrer en lui-même, de reconnoître la main de Dieu, qui le châtioit si visiblement, de quitter le siege de Magdebourg, qu'il avoit usurpé, de reprendre celui de Merfbourg qui lui appartenoit légitimement, & de réparer tout le mal qu'il avoit fait en le détruisant. Il étoit si éloigné de le faire, qu'il avoit peine même à en écouter la proposition : toutefois il

répondit en peu de mots, que dans trois jours il iroit rendre au roi une réponſe certaine. Il ſe fit donc monter ſur un chariot, la ſeule voiture dont il uſoit depuis long-tems, & ſe fit mener à ſa maiſon de Tribur, où conſumé de maladie il mourut au bout de deux jours, le vingt-cinquiéme de Janvier l'an 1004. AN. 1004.

Le roi Henri l'aïant appris, s'y rendit pour accompagner le corps juſques à Magdebourg ; & y envoïa devant Vipert ſon chapelain, avec ordre de faire élire Tagmon pour archevêque. Cependant Valthard prevôt de l'égliſe de Magdebourg, aſſembla le clergé, pour leur déclarer que l'archevêque étoit mort, & que le roi venoit les viſiter : leur demandant en même tems leur avis ſur l'élection d'un ſucceſſeur. Ils déclarerent tout d'une voix qu'ils l'éliſoient lu-même, quoiqu'il le refuſât humblement. Le corps de l'archevêque Giſilier étant arrivé à Magdebourg, & le roi enſuite, il envoïa le lendemain Arnoul évêque d'Halberſtad pour perſuader au clergé & aux vaſſaux de l'égliſe vacante, d'élire Tagmond. Le prevôt Valthard répondit, qu'il renonçoit volontiers à l'élection faite en ſa faveur : mais qu'il prioit le roi au nom de tous, de leur laiſſer la liberté d'une élection canonique, & de ne pas ſouffrir que la dignité de leur égliſe, fût avilie de leur tems. Sur cette réponſe le roi fit venir le prevôt & les principaux de l'égliſe de Magdebourg ſéparément ; & fit ſi bien par prieres & par promeſſes, qu'ils élurent Tagmon : à qui auſſi-tôt il donna le bâton paſtoral de l'évêque Arnoul, pour ſigne de l'inveſtiture de cette égliſe ; & l'inſtala dans la chaire pontificale, avec les acclamations ordinaires. Enſuite on celebra les funerailles de Giſilier.

AN. 1004.

Ditm. l. 5. p. 58. Sup. liv. LVI. n. 42. LVII. 36.

Tagmon étoit disciple de saint Volfang êvêque de Ratisbone, qu'il avoit élevé dès l'enfance, comme son fils; & quand il fut plus avancé, lui donna l'intendance de tous ses biens. Il le mit si bien dans l'esprit de l'empereur & du duc de Baviere, qu'il ne doutoit point qu'il ne fût un jour son successeur. Mais étant près de mourir, il le fit venir & lui dit : Mettez votre bouche sur la mienne, & recevez du seigneur le soufle de mon esprit, pour temperer en vous l'ardeur de la jeunesse par celle de la charité. Si vous êtes maintenant privé de ma dignité, sachez que dans dix ans vous en recevrez une plus grande. Saint Volfang mourut en 994. & Tagmon étant élû tout d'une voix pour lui succeder au siege de Ratisbone, vint trouver l'empereur : mais il n'obtint pas son consentement, & ce prince donna l'évêché de Ratisbone à Gebehard son chapelain. Celui-ci traita honnêtement Tagmon que l'empereur lui avoit recommandé : mais la diversité de leurs mœurs ne permit pas qu'ils demeurassent long tems ensemble, & Tagmon s'attacha à Henri alors duc de Baviere, qui l'aima particulierement, à cause de la pureté de sa vie; & qui étant devenu empereur, le fit archevêque de Magdebourg, au bout de dix ans, suivant la prédiction de saint Volfang. Il fit de grands presens au roi & à la reine, & à ceux qui le servoient avec lui, pour témoigner sa reconnoissance.

XXII. Vigbert évêque de Mersbourg.

Le roi Henri passa ensuite à Mersbourg, pour consoler cette église veuve depuis si long-tems, & la rétablir dans sa premiere dignité. Ce fut là que Tagmon fut sacré archevêque de Magdebourg le jour de la purification second de Février l'an 1004. Il fut sacré par Villigise archevêque de Mayence, du consente-

ment

AN. 998.

ment des suffragans de l'un & de l'autre qui se trouverent presens, & du légat du pape, qui y assista. Il auroit dû être ordonné par le pape même: mais l'état des affaires ne lui permettoit pas d'aller à Rome. En même tems le roi donna l'évêché de Merseburg à Vigbert son chapelain : lui rendant tout ce que Gisilier avoit injustement ôté à cette église ; & pour signe d'investiture, il lui mit en main publiquement le bâton pastoral de l'archevêque Tagmon : qui sacra le nouvel évêque ce jour-là même, assisté de quatre de ses suffragans. Pour récompenser l'église de Magdebourg de cette distraction, le roi lui donna une terre de son domaine, & une partie considérable des reliques de S. Maurice, qu'il tira de sa chapelle. On les transfera solemnellement du mont S. Jean dans la ville ; & quoique l'hiver fut trés rude & la terte couverte de neige, le roi porta lui-même cette relique nuds pieds.

Vigbert évêque de Merseburg, nâquit dans la Turinge, & fut instruit par Otric dans l'école de Magdebourg. Son beau naturel étant cultivé par une bonne éducation, l'archevêque Gisilier le prit à son service, le tint long-tems auprés de lui dans une intime confiance, & le fit archiprêtre. Enfin aïant écouté de mauvais rapports contre lui, il aliéna tellement Vigbert, qu'il quitta tous les avantages qu'il avoit auprés de lui, & s'attacha au roi Henri, dont il gagna les bonnes graces. Vigbert étoit bien fait & de belle taille, la voix trés belle : de bon conseil, éloquent, agréable en conversation, d'une liberalité sans bornes. Il enrichit son église de plusieurs terres, de quantité de livres & d'autres meubles necessaires au service divin. *Ditm. lib. 6. p. 68.*

AN. 1005.

Ibid. p. 75.

Quant à l'archevêque Tagmon, il étoit d'une vie trés-pure, plein de juſtice & de charité, doux, mais ferme & prudent : ſous l'habit de chanoine il menoit la vie d'un moine. Aucun évêque de ſon tems n'étoit plus familier avec ſon clergé, il les aimoit & les loüoit devant le peuple. Il diſoit tous les jours la meſſe & le pſeautier, s'il n'en étoit empêché par maladie, & ne pouvant jeûner, il y ſuppleoit par de grandes aumônes. Ses veilles étoient grandes. Il étoit trés-ſerieux avant la meſſe, & plus gai enſuite : il aimoit les nobles, ſans mépriſer ceux qui ne l'étoient pas. Il acquit à ſon égliſe trois villes, & une terre, & des ornemens épiſcopaux magnifiques.

XXIII. Bamberg évêché.

Ibid p. 66.

Le roi Henri deſiroit depuis long-tems, d'ériger un évêché à Babemberg ou Bamberg en Franconie. Il aimoit dés l'enfance cette ville qui étoit de ſon patrimoine ; & quand il fut roi, il commença à y bâtir une égliſe, & y amaſſer peu à peu tout ce qui étoit neceſſaire pour le ſervice divin. Comme Bamberg étoit du dioceſe de Virſbourg, le roi pria l'évêque de la lui ceder avec ſon terriroire, lui offrant d'autres terres en échange. L'évêque y conſentit, à condition qu'il deviendroit archevêque, & que le nouvel évêque de Bamberg lui ſeroit ſoûmis. Le roi donc celebrant la Pentecôte à Mayence le vingt-cinquiéme de Mai, la ſixiéme année de ſon regne, qui étoit l'an 1007. déclara ſon deſſein touchant l'érection de cet évêché. N'eſperant point d'enfans, puiſqu'il gardoit la continence avec la reine, il vouloit faire Dieu même heritier de ſon patrimoine ; & contribuer à la deſtruction du paganiſme chez les Sclaves, dont Bamberg ſe trouvoit proche. Pour lui faire un dioceſe, il reçût de Henri évê-

To. 9. C. n. c. p. 785.

que de Virſbourg un comté, & partie d'un autre territoire, lui donnant en échange cent cinquante manſes ou familles. AN. 1007. Ce traité ſe fit du conſentement des évêques qui aſſiſterent à l'aſſemblée de Mayence ; ſçavoir l'archevêque Villigiſe, Bouchard de Vormes, & quatre autres de ſes ſuffragans : Liudolfe de Treves & ſes ſuffragans ; Thedoric de Mets & les évêques de Toul & de Verdun : Heribert archevêque de Cologne, & Notquer évêque de Liege ſon ſuffragant, & Erluin de Cambrai : Tagmon archevêque de Magdebourg, & Hidolfe évêque de Mantoüe.

Enſuite le roi Henri envoïa à Rome deux de ſes chapellains, Alberic & Loüis, chargez de ſes lettres & de celle de l'évêque de Virſbourg, pour obtenir du pape la confirmation de cette érection. Le pape Jean XVIII. l'accorda dans un concile, & en écrivit à tous les évêques de Gaule & de Germanie. Dans ſes lettres il marque, que la nouvelle egliſe dédiée à S. Pierre, ſera ſous la protection particuliere de l'égliſe Romaine, & toutefois ſoumiſe à l'archevêque de Mayence ſon métropolitain. La date eſt du mois de Juin indiction cinquiéme, qui eſt la même année 1007.

Les chapellains du Roi étant revenus en Allemagne, il tint un grand concile à Francfort le premier de Novembre de la même année. *Tom. 9. Conc. p. 784.* L'évêque de Virſbourg y fut appellé ; mais ſçachant qu'il n'avoit pas obtenu le titre d'archevêque, il refuſa d'y venir & d'accomplir ſa promeſſe. *Ditm. p. 6.* Les évêques étant aſſemblez, le roi ſe proſterna devant eux juſques à terre ; mais il fut relevé par Villigiſe archevêque de Mayence, dans le dioceſe duquel le concile ſe tenoit. Le roi expliqua ſon intention touchant le nouvel évêché, ajoûtant qu'il avoit

AN. 1007. le conſentement de la reine ſon épouſe, à qui il avoit donné Bamberg pour ſon doüaire, & de ſon frere ſon heritier préſomptif. Il pria que l'abſence de l'évêque de Virſbourg ne lui nuisît pas, offrant quand il ſe preſenteroit d'en paſſer par l'avis du concile.

Alors Berniger chapelain de l'évêque de Virſbourg & ſon député dit, que la crainte du roi avoit empêché ſon maître de venir au concile; qu'il n'avoit jamais conſenti au dommage de l'égliſe qui lui étoit confiée, & qu'il conjuroit les aſſiſtans de ne pas permettre qu'elle en ſuffrît en ſon abſence. Puis on fit lire à haute voix les priviléges de cette égliſe. Les évêques s'étant mis à déliberer, le roi ſe proſternoit toutes les fois qu'il voïoit balancer leurs avis. Enfin l'archevêque de Mayence demandant ce qu'il falloit décider, Tagmon archevêque de Magdebourg répondit le premier, que l'on pouvoit légitimement accorder ce que le roi deſiroit: tous les autres s'y accorderent & ſouſcrivirent la lettre de confirmation donnée par le pape. On y voit les noms de trente-cinq évêques: premierement de Villigiſe archevêque de Mayence avec ſes ſuffragans: de Liudolfe archevêque de Treves, Hartung de Juvave ou Salſbourg, Heribert de Cologne, Tagmon de Magdebourg, Bouchard de Lion, Badolfe de Tarantaiſe & Anaſtaſe archevêque des Hongrois. c'eſt-à-dire de Strigonie; ces trois derniers ſans ſuffragans. Le roi Henri donna le nouvel évêché de Bamberg à Eberard ſon chancelier, qui fut ſacré le même jour par l'archevêque de Mayence; & dans la ſuite Heribert archevêque de Cologne, remit l'évêque de Virſbourg dans les bonnes graces du roi. Outre l'égliſe cathedrale dédiée à S. Pierre & à S. George, le roi bâtit à

AN. 1007.

Bamberg un monaſtere de chanoines du côté du midi en l'honneur de ſaint Etienne, & au ſeptentrion un monaſtere de moines en l'honneur de ſaint Michel & de ſaint Benoît.

XXIV. S. Aufrid évêque d'Utrect. *Mabill. ſæc. 6. Ben. p. 85. Boll. 3. Mai to. 12. p. 428.*

Entre les évêques ſuffragans de Cologne qui aſſiſterent au concile de Francfort, on trouve Ansfrid evêque d'Utrect, que d'autres nomment Aufrid. Il étoit trés noble, & fut élevé par ſon oncle paternel Robert archevêque de Treves. Enſuite aiant embraſſé la profeſſion des armes ſelon ſa naiſſance, il ſervit Brunon archevêque de Cologne, & l'empereur Otton le grand, qui avoit en lui une confiance particuliere. Comme il étoit fort inſtruit des loix divines & humaines, il avoit une grande autorité, ſoit dans les jugemens, ſoit dans les dietes ou aſſemblées: mais les ignorans voïant qu'il emploïoit à la lecture ſes heures du loiſir, diſoient qu'il menoit la vie d'un moine. Il fut comte de Louvain, & emploïoit les armes pour réprimer les pillages frequens en Brabant comme ailleurs.

Il fonda avec Hilſuinde ſon épouſe, le monaſtere de Thoren; dont leur fille Benedicte fut la premiere abbeſſe, & la mere s'y retira & y mourut ſaintement. Alors le comte Aufrid ſe trouvant libre, avoit reſolu d'embraſſer la vie monaſtique; mais Baudri évêque d'Utrect, étant mort l'an 995. l'empereur Otton III. lui donna cet évêché. Il s'en défendoit ſur ce qu'il étoit avancé en âge, & avoit paſſé ſa vie dans l'exercice des armes: mais enfin ne pouvant réſiſter aux inſtances de l'empereur, il prit ſon épée, & la mit ſur l'autel de la Vierge, c'étoit à Aix-la-Chapelle, & dit: Juſques ici j'ai employé ma puiſſance temporelle contre les ennemis des pauvres; deſormais je recommande à la ſainte

Vierge & ma nouvelle dignité & mon ſalut. Sur la fin de ſa vie il devint aveugle, & ſe retira dans un monaſtere qu'il avoit fondé; mais quoi qu'il eût pris l'habit, il ne laiſſoit pas d'aſſiſter aux conciles & aux diettes. Il mourut l'an 1010. le troiſiéme jour de Mai, & eſt compté entre les ſaints, auſſi bien qu'Hilſuinde ſon épouſe.

XXV. Religion du R. Robert.

Mabill. præf. 1. ſec. 6. §. 7.

to. 9. conc. p. 787.

En France le roi Robet, touché des cenſures eccleſiaſtiques, & des exhortations d'Abbon de Fleury, renvoïa la reine Berthe dès l'an 1010. puis il délibera longtems ſur le choix d'une autre épouſe, & enfin vers l'an 1006. il prit Conſtance fille de Guillaume comte d'Arles. Ce roi fit tenir un concile à Chelles en ſon palais l'an 1008. le dix-ſeptiéme de Mai, où aſſiſterent treize évêques. Les plus connus ſont Leutheric archevêque de Sens, & Hugues de Tours, Fulbert évêque de Chartres depuis l'année precedente 1007. & Adalberon de Laon, qui devoit être fort âgé. Il ne reſte de ce concile qu'une charte en faveur de l'abbaye S. Denys, où le roi dit, que depuis le regne de l'empereur Charles III. c'eſt Charles le Gros, ce monaſtere avoit été tellement négligé, que les moines en étoient venus à la pompe ſeculiere; ce qui avoit cauſé la diſſipation de leurs biens, & la diminution de leurs privileges. C'eſt pourquoi le roi Hugues y avoit établi un abbé capable nommé Vivien, à qui le roi Robert accorda quelques nouveaux droits.

Heigald. tom. 4. Ducheſne p. 64.

Leutheric archevêque de Sens, étoit dans l'erreur touchant le corps de N. S. & s'en ſervoit quelquefois pour éprouver les coupables, ſuivant un abus qui avoit cours en ce tems-là. Le roi Robert lui en écrivit en ces termes: Puiſque le corps de N. S. doit être le ſalut de l'ame & du corps de celui qui le reçoit, ſuivant les pa-

roles que prononce le prêtre en le donnant : comment avez-vous la temerité de dire : Recois-le si tu en es digne, puisque personne n'en est digne ? pourquoi attribuez-vous à la divinité les souffrances corporelles ? Je jure par la foi que je dois à Dieu, que si vous ne vous corrigez, vous serez privé de l'honneur du sacerdoce. L'archevêque profita de cette réprimande, & cessa d'enseigner sa mauvaise doctrine, qui commençoit à s'étendre dans le monde. Nous ne voïons point clairement quelle étoit cette erreur : mais nous voïons par la lettre du roi que l'on usoit des paroles differentes des nôtres en administrant l'eucharistie ; & qu'au lieu que nous disons : Que le corps de N. S. J. C. conserve ton ame pour la vie éternelle : on disoit : Que le corps de N. S. J. C. soit pour toi le salut de l'ame & du corps.

XXVI. S. Boniface martyr chez les Russes. *Acta SS Ben sæc. 6. p. 79. Ditm. lib. 6. p. 82.*

Cependant Brunon, autrement nommé Boniface, alla prêcher chez les Russes. Il étoit de la premiere noblesse de Saxe & parent des rois. Sa mere l'envoïa à Magdebourg étudier sous Guidon le philosophe ; & après S. Adalbert de Prague, il gouverna cette école. L'empereur Otton III. l'aïant fait venir auprès de lui, il servit quelque tems à sa chapelle, & l'empereur l'aimoit si tendrement, qu'il l'appelloit son ame. Mais Brunon quitta bien-tôt la cour & embrassa la vie monastique vers l'an 997. Il vivoit du travail de ses mains, & souvent ne mangeoit que deux fois la semaine, le dimanche & le jeudi : il alloit toûjours nuds pieds, & quelque fois se rouloit dans les orties ou des epines : témoignant une grande ardeur pour le martyre. *Vita S. Romuald. n. 39. 40.*

En quittant l'empereur Otton, il s'attacha à S. Romuald, qu'il suivit d'abord au mont Cassin, puis à Perée prés de Ravenne ; & aprés avoir long-tems mené la

AN. 1009. vie éremitique, voulant prêcher aux infidéles, il alla à Rome en demander la permiſſion au pape. Il fit ce voïage, non ſeulement à pied, mais nuds pieds, marchant loin devant les autres, & chantant continuellement des pſeaumes. Il mangeoit tous les jours, pour ſoûtenir le travail du voïage: mais ſeulement un demi pain, y ajoûtant les jours de fêtes des fruits ou des racines, & ne buvoit que de l'eau. Le pape lui accorda la permiſſion, non ſeulement de prêcher, mais de ſe faire conſacrer archevêque, lui donnant par avance le pallium. En retournant en Allemagne il alloit à cheval, mais toûjours nuds pieds, même par les plus grands froids: enſorte qu'il falloit quelquefois de l'eau chaude, pour détacher ſon pied collé à l'étrier.

Ditm. p. 82. Il vint à Merſbourg trouver le roi Henri, & par ſa permiſſion Tagmon archevêque de Magdebourg le ſacra, & lui donna le pallium, que lui-même avoit apporté. Depuis ſa conſecration il recitoit tous les jours l'office monaſtique & l'office canonique; & continuoit de mortifier ſon corps par les jeûnes & les veilles, nonobſtant ſes grands voïages. Boleſſas duc de Pologne, & les autres ſeigneurs, lui firent de grands preſens; mais il donna tout aux égliſes, à ſes amis & aux pauvres ſans ſe rien réſerver.

Enfin la douziéme année de ſa converſion il alla prêcher en Pruſſe, mais ſans effet. Il s'avança ſur les confins de la Ruſſie, & commença à y annoncer l'évangile, ſans s'arrêter à la défenſe des habitans, qui l'en vouloient empêcher. Enfin comme il continuoit toûjours, ils le prirent & lui couperent la tête avec dix-huit des ſiens, le quatorziéme de Février l'an 1009. Les corps de ces martyrs demeurerent ſans ſépulture, juſques à ce

que

que Boleſlas les acheta, pour être la protection de ſa maiſon. L'égliſe honore ce ſaint martyr, ſous le nom de Brunon, le quinziéme jour d'Octobre.

AN. 1009. *Martyr. R. 15. Oct.*

La même année 1009. le dix-huitiéme de Juillet mourut le pape Jean XVIII. après avoir tenu le ſaint ſiege cinq ans & quatre mois. De ſon tems l'égliſe de C. P. étoit unie à l'égliſe Romaine, & l'on y recitoit à la meſſe le nom de ce pape, avec ceux des autres patriarches. Le ſaint ſiege vaqua environ trois mois : puis on élut Pierre évêque d'Albane, Romain de naiſſance, qui prit le nom de Sergius IV. & fut couronné le dimanche ſecond jour d'Octobre 1009. C'eſt le premier pape Romain de naiſſance, que je trouve avoir changé de nom: ſoit par reſpect pour ſaint Pierre, ſoit parce qu'il ſe nommoit auſſi Bouche-de-porc, comme Ditmar le témoigne. Il avoit été cinq ans évêque d'Albane, & fut pape deux ans & neuf mois.

XXVII. Mort de Jean XVIII. Sergius IV. pape.

Papebr. conat.

Epiſt Pet. Antio. to. 2. Monum. Cotel. p. 148. C.

Epitaph. ap. Bar. 1012

Ditm. lib. 6. p. 84.

La même année 1009. mourut ſaint Ardoüin prêtre de Rimini. Après la mort de ſon pere, il s'attacha au prêtre Venerius recteur de l'égliſe de ſaint Gregoire, homme de vie exemplaire, avec lequel il s'appliqua à la priere, & à tous les exercices de pieté. Pour y vacquer plus librement, ils ſe retirerent hors de la ville à ſaint Apollinaire, où ils joignoient le travail à la priere. Ardoüin aïant été ordonne prêtre, pluſieurs venoient lui demander ſes inſtructions & ſes conſeils; & il reprenoit hardiment les pecheurs, même Rodolfe comte de Rimini. On lui faiſoit beaucoup de preſens, mais il donnoit tout aux pauvres. L'évêque Jean aïant donné à Venerius l'abbaye de ſaint Gaudence, Ardoüin s'y retira avec lui, & y finit ſaintement ſes jours le quinziéme d'Août 1009. & il ſe fit

Mabill. ſæc. 6. p. 81.

Pet. Dam. Opuſ. VI. c. 26.

à ſon tombeau un grand nombre de miracles.

AN. 1010. XXVIII. Egliſe du ſaint ſepulcre abatuë

Glab. III. *hiſt. c.* 7. *V. Chr. Ademar p.* 175.

On apprit peu de tems après que le prince de Babylone avoit fait abattre l'égliſe du ſaint ſepulcre à Jeruſalem; & paſſa pour conſtant en France, que c'étoit à la pourſuite des Juifs. Voici comme le moine Glabert le raconte. Les Juifs étoient indignez de voir une multitude innombrable de Chrétiens aller en pelerinage au ſaint ſepulcre. Il y avoit grand nombre de Juifs à Orleans, où le roi Robert faiſoit ſouvent ſon ſéjour, & c'étoient les plus fiers & les plus hardis de tous. Ils gagnerent donc par argent un nommé Robert ſerf fugitif du monaſtere de Melleray, qui couroit le monde en habit de pelerin; & l'envoïerent avec des lettres écrites en caracteres hebraïques, & enfermées dans un bâton, adreſſées au prince de Babylone: qui portoient que s'il ne faiſoit promptement détruire cette maiſon, ſi venerable aux Chrétiens, ils le dépoüilleroient bien-tôt de ſon roïaume. Le prince allarmé envoïa des gens à Jeruſalem, qui renverſerent l'égliſe de fond en comble. Ils s'efforcerent même de rompre avec des maſſes de fer la grote du ſaint ſepulcre, mais ils ne purent. C'eſt la ſeconde fois que cette égliſe fut ruinée: la premiere fut au mois de Juin 613. quand elle fut brûlée par les Perſes.

Sup. liv. XI *n.* 54. *Liv.* XXXVIII. *n.* 10. *Chr. Paſc. p.* 385.

On ſût enſuite par tout le monde, que ce déſaſtre étoit arrivé par la malice des Juifs; & les Chrétiens réſolurent d'un commun conſentement de les bannir de toutes leurs terres. Ainſi la haine publique éclatant contr'eux, on les chaſſa des villes, pluſieurs furent noïés ou tués par le fer, & par d'autres genres de mort, & quelques-uns ſe tuerent eux-mêmes: enſorte qu'il en paroiſſoit peu dans la Chrétienté. Les évêques firent

défenſe à tous les Chrétiens d'avoir avec eux aucun commerce d'affaires: ordonnant toutefois de recevoir ceux qui voudroient ſe convertir. Ainſi pluſieurs ſe firent baptiſer, par la crainte de la mort, & revinrent peu après à leur ancienne façon de vivre. AN. 1010.

Le porteur de la lettre, qui avoit cauſé tant de mal, revint à Orleans, & fut reconnu par un pelerin, qui avoit voiagé avec lui en Levant; & qui le trouva encore en grande liaiſon avec les Juifs, dont il avoit reçu de grandes recompenſes. Il fut pris & foüetté ſi rudement, qu'il confeſſa ſon crime; & auſſi-tôt les officiers du roi le condamnerent au feu, & il fut brûlé hors la ville, à la vûë de tout le peuple. Cinq ans après la ruine de cette égliſe, les Juifs qui s'étoient cachez en divers lieux, recommencerent à paroître, & ſe rétablirent comme auparavant. La même année la mere du prince de Babylone, qui étoit chrétienne, & ſe nommoit Marie, commença à rebâtir l'égliſe du ſaint Sepulcre; & une multitude incroïable de gens de tout païs allerent à Jeruſalem, & donnerent de grandes ſommes pour contribuer à ce bâtiment. Tel eſt le recit de Glabert. Peu de tems après, c'eſt-à-dire l'an 1012. le roi Henri fit auſſi chaſſer les Juifs de Mayence. *Chr. Saxo. 18 2.*

Les Grecs comptent la choſe ainſi: L'an du monde 6518. indiction huitiéme, c'eſt l'an de J. C. 1010. Aziz qui commandoit en Egypte, aïant rompu les traités avec les Romains, pour un très-petit ſujet, renverſa le temple magnifique du ſaint Sepulcre à Jeruſalem, ruina les monaſteres, & en chaſſa les moines, qui s'enfuirent de toutes parts. *Cedr. p. 706.*

XXIX. Califes Fatimites.

Mais les hiſtoires orientales nous apprenent, que ce deſtructeur du ſaint Sepulcre, fut le troiſiéme des

AN. 1010.

Califes Fatimites Haquembiamrilla, & non pas ſon pere Aziz : ce qu'il faut reprendre de plus haut. J'ai marqué le commencement de la puiſſance des Fatimites en Afrique, & les deux premiers princes de cette race, Mahomet le Mehedi & ſon fils Caïm. Il eut pour ſucceſſeur ſon fils Almanſor, & celui-ci ſon fils Moëzlidinilla, qui conquit l'Egypte en 358. de l'hegire 969. de J. C. & y fut reconnu Calife : faiſant ceſſer la priere, qui ſe faiſoit au nom du Calife Abbaſide, reſidant à Bagdad : ce qui produiſit un ſchiſme entre les Muſulmans. Car une partie reconnoiſſoit toûjours le Calife Abbaſide, & l'autre le Calife Fatimite ; & ce ſchiſme dura environ deux cens ans. En 362. 971. Moëz fit bâtir une nouvelle ville, qui devint ſa capitale, & qui fut nommée Alcaïra, c'eſt-à-dire, la victorieuſe, parce qu'elle fut fondée ſous l'aſcendant de la planette de Mars : c'eſt le grand Caire. Moëz mourut en 365. 975. & eut pour ſucceſſeur ſon fils Azizbilla.

Sup. liv. LV. n. 13.

Elm lib. 3 p. 227 Bibl. Or. Moëb. p. 595.

Elm. p. 247.

Celui-ci avoit épouſé un chrétienne, dont il eut une fille, & en ſa conſideration il fit patriarches ſes deux freres Jeremie de Jeruſalem & Arſene d'Alexandrie, tous deux Melquites, Arſene obtint du Calife l'égliſe de Notre-Dame, occupée juſques-là par les Jacobites, & elle devint l'égliſe patriarcale des Melquites. Aziz mourut en 386. 996. & eut pour ſucceſſeur

Elm. p. 247.

ſon fils Haquembiamrilla, âgé d'onze ans, qui en regna vingt-cinq.

Elm. p. 259. Abulfarag. p. 221. Bibl. Or. Hakem. hemrilla. p. 411.

Il fut méchant, impie, extravagant, inconſtant en ſes réſolutions, & cruel, juſques à faire brûler une grande partie du Caire, & maſſacrer grand nombre des habitans. Il perſecuta les Chrétiens & les Juifs, & ruina leurs

égliſes & leurs ſynagogues, ce qui en fit apoſtaſier pluſieurs, pour ſe rendre Muſulmans : mais enſuite il leur permit de retourner à leur religion, & de rebâtir leurs oratoires. Enfin il vouloit ſe faire adorer:& avoit une liſte de ceux qui le reconnoiſſoient pour dieu, où il en comptoit juſques à ſeize mille. Il fut aidé dans ce deſſein, par un impoſteur Perſan, nommé Mahomet fils d'Iſmaël, & ſurnommé Darari, qui vint en Egypte l'an 408. 1017. Il ſe mit au ſervice de Haquem, gagna ſes bonnes graces, & s'attira ſes bienfaits, en publiant que ce prince étoit Dieu le créateur de l'univers. Le peuple en fut tellement irrité, qu'il reſolut la perte de Darari, & un Turc le tua dans le chariot même du Calife, puis ſa maiſon fut pillée : on ferma les portes du Caire; & dans le tumulte, qui dura trois jours, il y eut quelques Dararіens de tués; car cet impoſteur avoit fait des ſectateurs.

Elm. p. 264. Bibl. Orient. Dararioun. p. 287.

Il eût même un ſucceſſeur Perſan comme lui, nommé Hamza fils d'Ahmed, & ſurnommé Alhadi, c'eſt-à-dire le directeur. Il eut grand nombre de diſciples, & établit des docteurs dans l'Egypte & la Syrie. Car elle étoit compriſe dans la domination des Califes Fatimites, qui s'étendoit même bien avant dans l'Arabie. Hamza prêchoit le libertinage, permettant aux ſiens d'épouſer leurs ſœurs, leurs filles & leurs meres : diſpenſant de tous les exercices de religion, du jeûne, de la priere, du pelerinage. Ses ſectateurs étoient en grand nombre:le Calife Haquem le protegeoit ouvertement, & ſuivoit lui-même ſes maximes, negligeant ſes fonctions de Calife, & de chef de la religion : qui étoient de faire la priere, & prêcher dans la moſquée le vendredi. Il ne jeûnoit point le Ramadan; ne celebroit

point les deux fêtes des Muſulmans, & fit même ceſſer le pelerinage de la Meque pendant quelques années.

XXX. Egliſes d'Orient

Ce tyran perſecuta cruellement Zacharie patriarche Jacobite d'Alexandrie: mais il faut reprendre la ſuite de ces patriarches. Gabriel qui mourut l'an 938. eut pour ſucceſſeur Coſme, qui tint le ſiege douze ans, puis Macaire pendant vingt-ans, puis Theophane élû l'an 345 de l'hegire 956. de J. C. Il ſe fit renegat, c'eſt pourquoi les évêques de ſa communion s'éleverent contre lui, & l'aïant mis dans une barque, le tuerent & jetterent ſon corps dans la mer. Il avoit tenu le ſiege quatre ans & demi, & on le compte pour le ſoixantiéme patriarche. Son ſucceſſeur fut Menas, ordonné l'an 350. 961. puis Ephrem Syrien fut ordonné l'an 367. 977. & après trois ans & demi de pontificat, il fut empoiſonné par un écrivain chrétien, à qui il ne vouloit pas ſouffrir d'entretenir une concubine. Ce patriarche donna tout ſon bien aux pauvres, & abolit l'uſage ſimoniaque, de prendre de l'argent pour les ordinations. Sa vertu le fit aimer du Calife Moëz, qui le faiſoit ſouvent venir à ſon palais, & lui rendoit beaucoup d'honneur.

Chr. Orient. p. 132.
Sup liv. LV. n. 13.
Elmac. p. 229.
p. 230.
p. 246.

Du tems de ce patriarche, vivoit Severe fils d'Elmocſah évêque d'Aſmonin, un des plus celebres docteurs entre les Jacobites. Ils le regardoient comme un grand théologien, il étoit très-ſavant dans la langue Coptique ou Egyptienne, & très-éloquent en Arabe. Par cette raiſon le patriarche Ephrem le choiſit pour diſputer contre un Juif Afriquain: qui avoit demandé au Calife Fatimite Moëz la permiſſion d'avoir en ſa preſence une conference avec les Chrétiens, où il ſe van-

Elm. n. 246.

toit de les confondre : mais Severe le confondit lui-même publiquement. Il fut auſſi en grande liaiſon avec Vaza fils de Reja, qui aïant été converti par un miracle, attribué à S. Mercure, embraſſa la vie monaſtique dans le monaſtere de S. Macaire, écrivit pluſieurs ouvrages, entre autres ſa vie, & ſouffrit enfin le martyre.

Severe d'Aſmonin eſt principalement connu par ſes ouvrages, qui ſe trouvent manuſcrits dans les bibliotheques, particulierement dans celle du roi. Un des principaux eſt l'hiſtoire des patriarches d'Alexandrie, depuis ſaint Marc juſqu'à Dioſcore, & depuis Dioſcore juſques à ſon tems ; mais dans cette ſeconde partie, il ne fait mention que des Jacobites. Il dit que pour cet ouvrage, il s'étoit ſervi des anciens livres Grecs, Coptes & Arabes, qui étoient dans le monaſtere de ſaint Macaire. C'eſt dans cette hiſtoire qu'il rapporte l'apparition d'un enfant dans l'euchariſtie, que Vaza fils de Reja rapporte auſſi dans ſa vie, diſant l'avoir appriſe de Severe. *Perpetuité. to. 3.*

Les autres ouvrages de Severe, ſont partie de théologie, partie de morale. Une expoſition abregée de la foi ſelon les Jacobites. Une réponſe au traité du patriarche Melquite Eutyquius contre les Jacobites, ſur le myſtre de l'incarnation. Un traité de l'unité de Dieu contre les Juifs & les Motazales ou Epicuriens Mahometans. Refutation d'un ouvrage d'Ebn-Obeïd métropolitain Neſtorien de Damas ſur le ſymbole. Des réponſes canoniques, & quelques autres traités de diſcipline. Ces ouvrages ſont cités avec éloge par la plûpart des auteurs qui ont écrit depuis : même par les Melquites, quoiqu'orthodoxes. Car ils ſe ſervent quelquefois des écrits de Severe ſur l'euchariſtie & les autres

matieres, qui ne ſont point controverſées avec les Jacobites, & peuvent être utiles à tous les Chrétiens. Mais alors ils citent ces écrits ſans nommer l'auteur.

Après Ephrem, Philothée fut mis ſur le ſiege d'Alexandrie l'an 471 681. & le tint vingt-quatre ans. Il aimoit l'argent & la bonne chere, & étoit toûjours dans le bain. Il rétablit la ſimonie dans les ordinations: & mourut de frayeur, d'une viſion qu'il eût en celebrant la meſſe dans l'égliſe de S. Marc. De ſon tems Arſene fut patriarche des Melquites, comme j'ai dit: & c'eſt le ſeul que je trouve depuis Eutyquius.

Elm. p. 263. Le ſucceſſeur de Philothée fut Zacharie, ordonné patriarche des Jacobites l'an 393. 1003. qui étoit la ſeptiéme année du Calife Haquem, & il tint le ſiége vingt-huit ans. Ce tyran le fit expoſer à des lyons affamés, qui toutefois ne lui firent aucun mal: mais il ſe tint caché pendant neuf ans. Les égliſes demeurerent *Chr. Or.* long-tems fermées, ſans que perſonne oſât celebrer la meſſe, que dans l'égliſe de S. Maurice; & le Calife obligea les Chrétiens à porter une croix penduë au cou, & les Juifs la tête d'un veau. Enfin ce tyran fut tué par l'ordre de ſa ſœur, qu'il vouloit faire mourir l'an 411. de l'hegire, 1020. de Jeſus-Chriſt.

XXXI. Concile de Leon

En Eſpagne le roi Alfonſe V. vint à Leon capitale de ſon roïaume, avec la reine Elvire ſon épouſe, & y aſſembla tous les évêques, les abbez & les ſeigneurs, le jour de ſaint Jacques vingt-cinquiéme de Juillet Ere 1050. qui eſt l'an 1012. & de ce concile, il nous reſte ſept canons. Le premier porte qu'à l'avenir dans tous les conciles on comencera par juger les cauſes de l'égliſe. C'eſt que ces conciles étoient auſſi des aſſemblées politiques, où on traitoit des affaires temporelles. Après

Pelag. Ovet. p. 64.

Tom 9. conc. p. 817.

la

la cauſe de l'égliſe, ajoûte le concile, on traitera celle du roi, puis celle des peuples. Les abbez & les moines demeureront ſous la juriſdiction de leurs évêques, & les uns ne recevront point ceux des autres. Le reſte de ces canons regarde la conſervation du temporel des égliſes; & l'on y voit qu'on les pilloit en Eſpagne, comme ailleurs. Le roi Alfonſe rebâtit & repeupla la ville de Leon, qu'Almanſor & ſon fils Abdelmelie avoient détruite. Il rétablit les loix Gotiques, & y en ajoûta d'autres. Après avoir regné vingt-neuf ans, il fut tué d'un coup de fleche près Viſeu en Portugal, & enterré à Leon l'an 1028. Son fils Veremond III. lui ſucceda. c. 6. c. 3.

XXXII. S. Elfege de Cantorbery.

Vita ſæc. 6. Bened. p. 115. Boll. 19. Apr. to. 10. p. 630.

En Angleterre S. Elfege, quatriéme archevêque de Cantorbery depuis S. Dunſtan, s'efforçoit de rétablir la diſcipline de l'égliſe, déchuë après la mort de ce grand homme. Elfege étoit né vers l'an 955. de très-noble race; mais dès ſa jeuneſſe il quitta le monde, pour embraſſer la vie monaſtique: & après avoir paſſé quelques années ſous l'obéiſſance, il fonda le monaſtere de Bath, & en fut abbé. Après la mort de S. Etelvode arrivée en 984. il fut ordonné évêque de Vincheſtre par S. Dunſtan, de la maniere que j'ai rapportée, & ſe rendit recommandable par toutes ſortes de vertus. L'hyver par le plus grand froid il ſe levoit la nuit nuds pieds, en chemiſe, & ſortoit dehors pour prier: quelquefois il ſe mettoit dans la riviere juſqu'à la ceinture, pendant ſa priere. Il ne mangeoit jamais de chair, s'il n'étoit malade. Il avoit un ſi grand ſoin des pauvres, qu'il ne ſouffroit point qu'aucun de ſon dioceſe mandiât publiquement, ni qu'aucun pauvre étranger en ſortît les mains vuides; & quand les autres fonds lui manquoient, il leur

Sup. l. LVII. *n.* 13.

faiſoit diſtribuer le tréſor de l'égliſe.

Saint Dunſtan ſe voïant près de ſa fin, pria Dieu inſtamment de lui donner Elfege pour ſucceſſeur, & il l'obtint : car après S. Dunſtan Ethelgar fut archevêque de Cantorbery pendant un an : puis en 989. Siric auparavant évêque de Vilton ; & en 996. Alfric qui lui avoit ſuccedé en ce ſiege, lui ſucceda auſſi en celui de Cantorbery. Il le tint dix ans, & eſt loüé non ſeulement pour ſa vertu, mais pour ſa doctrine. Il compoſa une grammaire & un dictionnaire, & traduiſit en ſaxon, c'eſt-à-dire en Anglois, les premiers livres de l'écriture & quelques autres ouvrages. Il en compoſa auſſi pluſieurs en cette langue : entre autres une hiſtoire de ſon égliſe, & cent quatre-vingt ſermons. Nous avons entre les conciles une lettre d'Alfric à un évêque nommé Vulfin, avec un modele d'inſtruction pour ſon clergé, comme pour des gens peu inſtruits, même des premiers devoirs de leur profeſſion. Il inſiſte principalement ſur l'obligation de la continence. Alfric mourut l'an 1006. après avoir tenu dix ans le ſiege de Cantorbery, & eſt compté entre les Saints.

Wilhelm. de geſt. Pontif. p. 203.

Mabill. ſac. 6. Ben. p. 61.

To. 9. Conc. p. 1003.

Ce fut donc après ſa mort qu'Elfege aïant gouverné vingt-deux ans dans l'égliſe de Vinceſtre, fut transferé à Cantorbery, à l'âge de cinquante-deux ans. Il alla à Rome recevoir du pape le pallium ; & y apprit par révelation la mort de Quenulfe ſon ſucceſſeur dans le ſiege de Vinceſtre, qui avoit acheté cette dignité. A ſon retour, le roi Ethelrede, par ſon conſeil & par celui d'Oulſtan archevêque d'Yorc, convoqua un concile en un lieu nommé Enham, où tous les évêques & les ſeigneurs Anglois furent appellez, & on y fit trente-deux canons, pour la réformation des mœurs & de la diſci-

To. 9. Conc. p. 789.

pline, particulierement des moines & des religieuſes. Les prêtres mépriſoient tellement les canons, que quelques-uns avoient deux femmes ou plus, & cet abus avoit paſſé en coûtume : le concile leur ordonne de les quitter, promettant que ceux qui garderont fidellement la continence, ſeront traitez comme les nobles. On ordonne d'abolir les ſuperſtitions payennes, & de chaſſer du païs les devins, les enchanteurs & les ſorciers. Défenſe de vendre un Chrétien, pour l'envoïer hors du païs, principalement chez les infideles. Défenſe de ſe marier dans le ſixiéme degré de parenté, ou du vivant de la premiere femme. On recommande de païer toutes les redevances dûës à l'égliſe, particulierement le denier ſaint Pierre : d'obſerver les fêtes & le jeûne du vendredi, ſe confeſſer ſouvent, & communier au moins trois fois l'année. Les amendes des crimes commis contre Dieu, quoique décernées par le juge ſeculier, ſont appliquées à l'égliſe.

c. 2.
c. 4.
c. 6.
c. 8.
c. 9. 10. 11.
c. 15. 16. 17.
c. 20.
c. 31.

Cependant les pirates Danois attaquoient l'Angleterre ; qui n'étoit pas en état de leur réſiſter. Elfege s'efforçoit de les arrêter par ſes exhortations, & même de les convertir : il rachetoit les captifs, & nourriſſoit le peuple réduit à la famine, qui le chargeoit de bénédictions, tandis que les infideles s'en mocquoient. Enfin l'an 1011. les Danois aſſiegerent Cantorbery, & la prirent de force ; tout paſſa par le fer & par le feu, ſans épargner les femmes ni les enfans. Saint Elfege s'échappant des mains de ſes moines, qui le tenoient dans l'égliſe, accourut au milieu des corps morts, & ſe préſentant aux ennemis, s'écria : Epargnez ces innocens, il n'y a point de gloire à les maſſacrer. Tournez plûtôt votre colere contre moi, qui vous ai ſou-

XXXIII. Martyre de S. Elfege.

Vita n. 6.

Roger. Hoved. p. 431.

AN. 1011. vent reproché vos crimes, qui ai nourri, revêtu & racheté ceux que vous teniez captifs. Ils le prirent auſſi-tôt, lui ſerrerent la gorge, pour l'empêcher d'en dire davantage, lui lierent les mains, lui déchirerent le viſage de leurs ongles, lui donnerent dans les côtez des coups de poing & de pied. Ils brûlerent l'égliſe, & paſſerent le peuple & le clergé au fil de l'épée, ne réſervant que le dixiéme; enſorte qu'il ne reſta que quatre moines, & quatre-vingt hommes ſeculiers. Ils laiſſerent aller Elmer abbé de ſaint Auguſtin, mais ils prirent Godoüin évêque de Rocheſtre, & Leofrune abbeſſe de ſainte Mildrithe.

Ils tinrent S. Elfege ſept mois dans une étroite priſon : mais la maladie ſe mit dans leurs troupes, & en peu de tems il en mourut deux mille, avec de grandes douleurs d'entrailles. Excitez par les Chrétiens qui regardoient ce mal comme une punition divine, ils vinrent demander pardon à l'archevêque, & le tirerent de priſon. Il leur dit : Quoique vous ne méritiez point de grace, nous devons imiter l'exemple du Sauveur, qui lava les pieds, même au diſciple qui l'alloit trahir, releva ceux qui venoient le prendre après les avoir terraſſez, & pria pour ceux qui l'avoient crucifié. Ayant ainſi parlé, il benit le pain, dont il leur donna à manger à tous, & ils furent délivrez de cette calamité. Alors ils lui envoïerent quatre de leurs chefs, qui le remercierent de la grace qu'il leur avoit faite : mais ils ajoûterent, que s'il vouloit joüir de la vie & de la liberté, il leur païât trois mille marcs d'or. Comme il le refuſa, ils le lierent de nouveau, & lui donnerent la queſtion avec des tourmens inoüis, le propre jour de Pâques treiziéme d'Avril 1012. puis ils le remirent en priſon.

AN. 1012.

Le ſamedi ſuivant ils l'en tirerent, & l'aïant mis ſur un cheval, le menerent avec une troupe de gens armez pour le juger. Ils lui dirent : Païes-nous l'or que nous demandons, ſi tu ne veux être aujourd'hui donné au monde en ſpectacle. Il répondit : Je vous propoſe l'or de la ſageſſe, qui eſt de quitter votre ſuperſtition, & vous convertir au vrai Dieu. Si vous vous obſtinez à mépriſer mon conſeil, vous périrez plus malheureuſement que Sodome, & ne prendrez point racine en ce païs. Alors ils ſe jetterent ſur lui, l'abattirent à terre : le frappant du dos de leurs haches, le chargeant de pierres, d'os & de têtes de bœufs. Il ſe mit à genoux, & pria pour eux : puis étant tombé il ſe releva, & recommanda ſon égliſe au bon paſteur. Enfin un Danois qu'il avoit confirmé la veille, par une compaſſion barbare, pour l'empêcher de languir davantage, lui donna ſur la tête un coup de hache dont il mourut. C'étoit le ſamedi de la ſemaine de Pâques dix-neuviéme d'Avril l'an 1012. Il avoit été ſix ans archevêque de Cantorbery, & en avoit vêcu cinquante-huit. Les chefs des Danois vouloient faire jetter ſon corps dans la riviere ; mais ceux qu'il avoit convertis & qui étoient en grand nombre, vinrent à main armée le revendiquer, & il fit pluſieurs miracles. Les habitans de Londres l'aïant appris, le racheterent pour une groſſe ſomme d'argent, & l'enterrerent chez eux : mais dix ans après il fut transferé à Cantorbery. L'égliſe l'honore comme martyr le jour de ſa mort.

Vita n. 13.

Martyr. R. 19 Apr.

La même année 1012. l'égliſe cathedrale de Bamberg étant achevée, le roi Henri la fit dédier ſolemnellement le jour de ſa naiſſance ſixiéme de Mai. Il s'y trouva plus de trente-ſix évêques avec Jean patriarche d'Aquilée

XXXIV. Géron archevêque de Magdebourg.

Ditm. lib. 6. p. 74.

Chr. Saxo. an. 1012.

AN. 1002. qui fit la céremonie. Les deux abbeſſes Sophie & Adelaïde ſœur de l'empereur Otton III. y aſſiſterent; & en cette joie publique le roi accorda le pardon à pluſieurs coupables, & le promit à pluſieurs autres. Il célebra la Pentecôte de la même année à Merſbourg, où Tagmon archevêque de Magdebourg devoit chanter la meſſe le jour de la fête; mais il tomba malade, & Ditmart évêque de Merſbourg eut ordre de faire cette fonction. Tagmon mourut le huitieme de Juin, après huit ans & quatre mois de pontificat; & le roi en aïant eté averti, envoïa Henri évêque de Virſbourg, pour apprendre l'intention du chapitre & des vaſſaux, touchant le choix du ſucceſſeur, ſans qu'ils fiſſent d'élection en forme. Ils témoignerent tout d'une voix ſouhaiter pour archevêque le prevôt Valterd, que le roi manda, le fit entrer ſeul dans ſa chambre, & l'entretint longtems. En ſortant Valtherd montra à ceux qui l'avoient accompagné, l'anneau qu'il portoit à la main, diſant: Voilà le gage de la grace que le roi m'a faite. Enſuite ils vinrent tous devant le roi, qui s'étendit ſur les loüanges de Valtherd: ils l'élurent en forme, & auſſitôt le roi lui donna le bâton paſtoral. Après lui avoir prêté ſerment il fut mené à l'égliſe, & les aſſiſtans chanterent les loüanges de Dieu.

C'eſt Ditmart qui rapporte ces circonſtances auſquelles il fut préſent, & on y voit tout ce qui s'obſervoit en Allemagne ſous le ſaint roi Henri pour remplir les évêchez. Si-tôt qu'un évêque étoit mort, on en donnoit avis au roi, on attendoit ſon agrément pour proceder à l'élection, il la confirmoit en donnant à l'élû l'anneau & le bâton paſtoral; & il recevoit ſon ſerment avant qu'il prît poſſeſſion. Nous verrons ſous les

AN. 1012.

regnes ſuivans l'importance de ces faits.

Le ſamedi ſuivant Arnoul évêque d'Halbetſtad, introniſa Valtherd par ordre du roi, & le dimanche vingt-deuxiéme de Juin, il fut ſacré par ſes cinq ſuffragans. Mais il ne remplit le ſiege de Magdebourg que ſept ſemaines, & mourut le douziéme d'Août la même année 1012. Il étoit ſévere en apparence, mais doux en effet, juſte & ferme dans ſes réſolution, & courageux à défendre les droits de l'égliſe. Quand on le vit prêt à rendre l'ame, on le tira de ſon lit, on le mit ſur un cilice avec de la cendre dans les mains, une croix ſur ſa poitrine & des cierges allumez. Il avoit amaſſé quantité de livres qui furent pillez à ſa mort avec le reſte des meubles. Thierri neveu de l'évêque Ditmar, avoit été élu archevêque de Magdebourg : mais le roi fit élire Geron ſon chapelain, & prit Thierri à ſa place. Geron fut ordonné le jour de S. Maurice vingt deuxiéme de Septembre 1012.

Ditm. p. 77. 78.

p. 79.

Après la S. Martin le roi Henri vint à Coblents, & y tint un grand concile pour la condamnation de Thierri évêque de Mets & dès autres rebelles de Lorraine. Thierri étoit frere de la reine Cunegonde, & dès l'an 1010. il s'étoit révolté contre le roi ſon beau-frere, parce qu'il avoit donné à l'égliſe de Bamberg les terres du doüaire de ſa ſœur. Le roi avoit fait des plaintes contre lui au concile de la dédicace de Bamberg ; & en celui de Coblents, il fut ſuſpendu de la célebration de la meſſe, juſqu'à ce qu'il ſe fût juſtifié.

Chr. Saxo 1012.

Id. 1010.

Ditm. lib. 6. *p.* 54. *p.* 80.

Le roi Henri célebra à Polden en Saxe la fête de Noël 1012. Là vint le nouveau pape Benoît VIII. avec tout l'appareil de ſa dignité, & raconta devant tout le monde d'une façon lamentable, comment il avoit été chaſſé

XXXV. Mort de Sergius IV. Benoît VIII. *Chr. Saxo.* 1013. *Ditm. p.* 84.

AN. 1012. Le pape Sergius IV. étoit mort la même année 1012. le treiziéme de Juillet, après avoir tenu le saint siege deux ans & neuf mois. Il fut enterré à S. Jean de Latran, & après sa mort les Romains se partagerent ; les uns élurent un nommé Gregoire, les autres Jean évêque de Porto, fils de Gregoire comte de Tusculum. Celui-ci l'emporta, & étant reconnu pape, il prit le nom de Benoît VIII. & tint le saint siege près de douze ans. Toutefois la faction de Gregoire s'étant relevée, Benoît fut obligé de sortir de Rome, & d'aller implorer le secours du roi Henri.

Papebr. conat. Chr. Cass. l. 11. c. 27.

XXXVI. Mort de S. Libentius Unam archevêque de Breme.

Sup. l. LVII. n. 16. Mabill. sæc. 6. p. 129. Ditm. lib. 6. p. 80. Supl. l. LVI. n. 1.

Au commencement de l'année suivante 1013. mourut S. Libentius ou Liévize archevêque de Breme & de Hambourg, après une longue maladie. La nuit de devant sa mort, il dit à ceux qui étoient auprès de lui : Mes enfans, apprenez par mon exemple à ne vous jamais défier de la bonté divine. J'ai suivi le pape Benoît exilé en ces quartiers quoique l'on fist pour m'en détourner. Je l'ai servi tant qu'il a vécu, & après sa mort j'ai rendu toutes sortes de services à mon seigneur Adaldague. Il me donna le soin de ses pauvres, puis il me fit son camerier : je lui ai succedé tout indigne que je suis, par votre choix & par la grace du roi. Remettons-nous de bon cœur toutes les fautes que nous avons faites les uns contre les autres. Je vous conseille d'élire pour gouverner notre église Otton votre confrere, & de prier Dieu que le roi l'ait agréable. Ils promirent tous de suivre ce conseil.

Le saint prélat mourut le lendemain dimanche quatriéme de Janvier, après vingt-cinq ans de pontificat. Le roi Henri en aïant appris la nouvelle, le regretta & témoigna une grande confiance en ses prie-

res

res : mais quand Otton vint se presenter à lui avec les députés de l'église vacante, il refusa de confirmer son élection, donna l'archevêché de Hambourg à Unvan son chapelain, & y fit consentir les députés, quoiqu'avec répugnance. Puis prenant Otton par la main, il promit de lui faire quelque autre grace. Il donna donc à Unvan le bâton pastoral, & le fit sacrer en sa presence par Geron archevêque de Magdebourg assisté de deux évêques. Unvan reçut ensuite le pallium du pape Benoît VIII. & tint le siege de Breme & Hambourg pendant seize ans. Il étoit d'une grande noblesse, riche & liberal, particulierement envers son clergé, & se faisoit aimer de tout le monde.

AN. 1013.

Chr. Saxo. 1013.

Adam lib. II. c. 33.

Pendant les dérnieres années de l'archevêque Libentius, la basse Saxe souffrit beaucoup de la part des Sclaves. Car après la mort de l'empereur Otton III. ces peuples prenant avantage de la division qui fut entre les Saxons pour la succession du roïaume, secoüerent le joug, & prirent les armes pour recouvrer leur liberté. Ils y furent encore poussés par la dureté des gouverneurs Chrétiens. Car Bennon duc de Saxe, homme distingué par sa vertu & protecteur des églises, étant mort, son fils Bernard mit le païs en trouble, par sa révolte contre le roi Henri, & attaqua toutes les églises, particulierement celles qui n'avoient pas voulu suivre son parti. D'ailleurs oubliant la prudence avec laquelle son pere & son ayeul avoient menagé les Sclaves, il les opprima par avarice, & les traita si cruellement, qu'il les mit au desespoir : tandis que le marquis Theodoric ne les traitoit pas mieux dans la Saxe orientale.

XXXVII. Eglise de Saxe affligée. *Ibid. c.* 30.

Helmod. lib. I. c. 16.

Ces peuples donc encore barbares & foibles dans

la foi, renoncerent en même tems au Chriſtianiſme, & à l'obéïſſance des Saxons. Ils ravagerent premierement par le fer & par le feu le païs qui eſt au nord de l'Elbe. Ils brûlerent toutes les égliſes, & les ruinerent juſques aux fondemens : ils firent mourir par divers ſupplices les prêtres & les autres miniſtres des autels : enfin ils ne laiſſerent au-delà de l'Elbe aucune trace de Chriſtianiſme. A Hambourg ils emmenerent pluſieurs captifs, tant du clergé que des habitans, & en tuerent encore plus en haine de la religion. A Aldinbourg, qui étoit la ville la plus peuplée de Chrétiens, après avoir tué le reſte comme des bêtes, ils garderent ſoixante prêtres pour s'en joüer cruellement ; & après leur avoir coupé en croix la peau de la tête, ils leur ouvrirent l'os, enſorte que la cervelle paroiſſoit : puis ils les promenerent par toutes les villes des Sclaves, les mains liées derriere le dos, les frappant & les tourmentant juſques à la mort. On eût fait un livre entier des martyrs qui ſouffrirent en cette occaſion. C'eſt ainſi que tous les Sclaves d'entre l'Elbe & l'Eider, renoncerent au Chriſtianiſme, après l'avoir conſervé plus de ſoixante & dix ans, c'eſt-à dire, durant tout le tems des Ottons.

XXXVIII. S. Henri couronné empereur.

Chr. Saxo. Ditm. l. 7. init. Muratori Annal. tom. 2. p. 204.

Cependant le roi Henri paſſa en Italie, & celebra à Pavie la fête de Noël de l'an 1013. Le pape Benoît VIII. étoit déja de retour à Rome, & le roi y étant auſſi arrivé, y fut couronné empereur le vingt-deuxiéme de Février 1014. jour de la chaire de S. Pierre : ce qui ſe paſſa ainſi. Henri étoit accompagné de la reine Cunegonde ſon épouſe, & entourré de douze ſenateurs, dont ſix avoient la barbe raſe à la Romaine, ſix de longues mouſtaches à la Françoiſe, & des bâtons à la

AN. 1014

main. Il arriva ainſi à l'égliſe de S. Pierre où le pape l'attendo t, & avant qu'il y entrât, il lui demanda s'il vouloit être le protecteur, & le défenſeur de l'égliſe, & fidele en tout à lui & à ſes ſucceſſeurs. Le roi le promit, & alors le pape le ſacra & le couronna empereur avec la reine ſon épouſe ; & fit ſuſpendre devant l'autel de ſaint Pierre la couronne que Henri portoit auparavant. Le même jour le pape donna un grand ſouper à l'empereur & à l'imperatrice dans le palais de Latran. C'eſt ainſi que le raconte l'évêque Ditmar.

Le moine Glabert ajoûte, que le pape avoit fait faire une pomme d'or ornée de deux cercles de pierreries croiſez, avec une croix d'or plantée deſſus. La pomme repreſentoit le monde, la croix figuroit la religion dont l'empereur doit être le protecteur, & les pierreries les vertus dont il doit être orné. La pomme pour figurer le monde, n'étoit pas une invention nouvelle : on en voit à la main des empereurs dans les médailles antiques. Le pape donna cette pomme en preſence de tout le peuple à l'empereur Henri, qui la reçût avec plaiſir ; & dit au pape : Vous voulez, ſaint pere, m'apprendre par-là comment je dois gouverner. Puis en regardant la pomme, il ajoûta : Ce preſent ne peut mieux convenir à perſonne, qu'à ceux qui ont foulé aux pieds les pompes du monde pour ſuivre plus librement la croix ; & il l'envoïa au monaſtere de Clugny, eſtimé alors le plus regulier de tous, & auquel il avoit déja fait des riches preſens. Glabert dit au même endroit : Il paroît très-raiſonnable & très-bien établi, afin de maintenir la paix, qu'aucun prince ne prenne le titre d'empereur, ſinon celui que le pape aura choiſi

Lib. 1. hiſt. c. ult.

pour ſon merite, & à qui il aura donné la marque de
AN. 1014. cette dignité. C'eſt un témoignage de l'opinion du tems : car cette hiſtoire eſt adreſſée à S. Odilon, mort en 1049.

Berno. Aug. de Miſſa. c. 3.

Pendant que l'empereur Henri étoit à Rome, il demanda aux prêtres pourquoi après l'évangile ils ne chantoient pas le ſymbole, comme on faiſoit dans les autres égliſes. Ils répondirent que l'égliſe Romaine n'aïant jamais été infectée d'aucune hereſie, n'avoit pas beſoin de déclarer ſa foi par le ſymbole. Toutefois l'empereur perſuada au pape Benoît, de le faire chanter à la meſſe ſolemnelle. C'eſt ce que témoigne Bernon abbé de Richenou, qui étoit preſent.

XXXIX. Concile de Ravenne.

Ditm. p. 85.

L'empereur avoit déja donné l'archevêché de Ravenne à ſon frere Arnoul : mais comme la poſſeſſion lui en étoit diſputée, il le fit alors introniſer de nouveau, & conſacrer ſur le lieu par le pape. Il vouloit auſſi faire dégrader Adalbert uſurpateur de ce ſiege : mais à la priere des gens de bien, il lui donna l'évêché d'Aricie. Le pape dépoſa quatre évêques ordonnés par l'archevêque Leon, depuis qu'il avoit perdu la parole.

Sup. n. 3. Tom. 9. conc. p. 833.

Le nouvel archevêque Arnoul, tint un concile la même année 1014. le dernier jour d'Avril, dans l'égliſe de la Reſurrection à Ravenne : où aſſiſterent Sigefroi évêque de Plaiſance & pluſieurs autres, des provinces d'Emilie, de Flaminie & de Pentapole. On raporta à ce concile, que pendant la vacance du ſiege de Ravenne, qui avoit duré onze ans depuis la mort de Frideric arrivée en 1003. il s'étoit commis pluſieurs déſordres dans la province : entre autres des ordinations illicites, & des dédicaces irregulieres d'égliſes.

C'eſt pourquoi à la premiere ſeſſion du concile il fut dit, que tous ceux qui avoient été ainſi ordonnés, demeureroient ſuſpens, juſques à une diſcution plus exacte. Le lendemain le concile ordonna, que toutes les égliſes & les oratoires conſacrés par Adalbert, ſeroient interdits, & la benediction déclarée nulle. Le troiſiéme jour défenſes furent faites ſous peine d'anathême à tous les évêques de la province, de vendre le ſaint chrême, les recommandations des ames, les ſépultures des morts, & tout ce qui avoit été deffendu par les archevêques Gerbert & Frideric: défenſe aux archiprêtres, de donner au peuple la benediction, ou la confirmation par le ſaint chrême: fonctions reſervées aux ſeuls évêques. AN. 1014.

XL. Religion de ſaint Henri. *Ditm. p. 85.*

Tandis que l'empereur Henri étoit en Italie il fonda un évêché à Bobio, par le conſeil des évêques de la province qui le jugerent neceſſaire. C'eſt le lieu où mourut S. Colomban, & où repoſent ſes reliques. L'empereur aiant celebré à Pavie la fête de Pâques, qui cette année 1014. étoit le vingt-cinquiéme d'Avril, repaſſa les Alpes, & viſita avec peu de ſuite divers lieux de pieté. Cependant Ardoüin, qui ſe prétendoit toûjours roi de Lombardie, ravi du départ de Henri, s'empara de Verceil, dont l'évêque Leon eut de la peine à ſe ſauver. Mais Ardouin fut enfin obligé de ſe ſoûmettre; & abandonnant le monde, il ſe retira dans le monaſtere de Frutare, où il mourut l'an 1018. le ſecond jour de Mars; quelques-uns le comptent entre les ſaints. *Mabill. act. Ben. ſæc. 6. p. 350.*

L'empereur Henri retournant en Allemagne, vint à Clugni voir l'abbé S. Odilon, pour lequel il avoit une telle affection, qu'il le viſitoit ſouvent, & le menoit *Vita S. Meinverc. n. 26. Bol. 5. Jun. to. 19. p. 521. Chr. Ademart. p. 171.*

AN. 1014.

quelquefois à sa cour. A cette visite, il dónna au monastere sa couronne, son sceptre, sa pomme, son habit imperial, & un crucifix le tout d'or, du poids de cent livres. Après avoir obtenu d'être associé à cette sainte communauté, il se recommanda à leurs prieres, & leur donna des terres considerables en Alsace. Saint Meinverc évêque de Paderbon, qui accompagnoit l'empereur, profita de cette occasion, pour demander à saint Odilon des moines, afin de fonder un monastere près de sa ville. Il emporta aussi le poids du pain, la mesure du vin, le livre de la regle, celui des hymnes, & un antiphonier; & quand il fut de retour il fonda près de Paderborn une chapelle en l'honneur de S. Benoît, qu'il devint depuis un monastere fameux.

Chr. Saxo.

L'empereur celebra à Bamberg la Pentecôte, puis il vint au monastere de Corbie en Saxe: où la vie relâchée des moines lui déplût tellement, qu'il entreprit de les reformer, & en fit emprisonner seize des plus rebelles. Comme ce monastere étoit du diocese de Paderborn, saint Meinverc, en aïant été chassé honteusement; l'empereur, sur sa remontrance, fit dépose l'abbé, & mit en sa place Drutmar moine de Loresheim l'an 1015. ce qui affligea tellement les moines, qu'ils se retirerent tous, excepté neuf. Plusieurs toutefois revinrent ensuite, & se soûmirent à la regle.

Vita c. 10. n. 370.

Ditm. p. 88.

Mirac. B. Rich. c. 8. sac. 6. Bened. p. 533.

Le zele de l'empereur Henri pour la vie monastique, le porta jusques à vouloir en faire profession lui-même. Il aimoit particulierement Richard abbé de saint Vanes de Verdun; & lui avoit souvent fait de riches presens, en or, en argent, & en ornemens. Un jour il vint voir les nouveaux bâtimens des lieux reguliers, que l'abbé avoit rétablis; & en entrant dans le cloître, soûtenu

d'un côté par l'évêque Heimon, & de l'autre par l'abbé Richard, il dit ces paroles du pſeaume ; C'eſt ici mon repos pour toûjours, c'eſt l'habitation que j'ai choiſie. L'évêque remarqua cette parole de l'empereur, & dit à l'abbé en particulier : Si vous retenez ce prince, & le faites moine, comme il deſire, vous perdrez tout l'empire. L'abbé y fit une ſerieuſe reflexion, & trouva un expedient pour contenter l'empereur, ſans nuire à l'état. *Pſ.* XXXI. 14.

Il le fit venir au milieu de la communauté, & l'interrogea ſur ſon deſſein. L'empereur répondit avec larmes qu'il avoit réſolu de quitter l'habit ſeculier, & ſervir Dieu en ce lieu même, avec les moines. Voulez-vous, dit l'abbé, ſuivant la regle & ſuivant l'exemple de Jeſus-Chriſt, être obéïſſant juſques à la mort ? Il dit qu'oüi, & de tout ſon cœur. Et moi, dit l'abbé, je vous reçois pour moine, & dès ce jour je me charge du ſoin de votre ame. C'eſt pourquoi je veux que vous faſſiez, avec la crainte de Dieu ; tout ce que je vous ordonnerai. Henri le promit : & l'abbé Richard continua : Je veux donc, & je vous ordonne, que vous retourniez gouverner l'empire que Dieu vous a confié ; & que par votre fermeté à rendre juſtice, vous procuriez, ſelon votre pouvoir, le ſalut de tout l'état. L'empereur obéït, bien qu'à regret, & reprit le gouvernement de l'empire : mais il viſitoit ſouvent l'abbé Richard, regloit par ſon conſeil les affaires les plus importantes de l'état.

XLI. Saint Meinverc, évêque de Paderborn.

Saint Meinverc de Paderborn, fut tiré du clergé d'Halberſtat, pour venir à la cour de l'empereur Otton III. dont il étoit parent, & qui le fit ſon chapellain. L'évêque de Paderborn étant mort en 1009. le

Vita. c. 1. *n.* 4. *c.* 3. *n.* 12.

roi Henri fit appeller Meinverc, & en ſoûriant il lui donna un gant, & lui dit: Prenez. Que prendrai-je, répondit Meinverc? L'évêché de Paderborn, reprit le roi. Le chapellain répondit: Que me doit cet évêche? j'ai aſſez de bien pour en fonder un meilleur. C'eſt ce que je conſidere, dit le roi, & je deſire que vous ſubveniez à la pauvreté de cette égliſe. Il répondit gaïement; Je l'accepte à cette condition; & fut ſacré par Villigiſe archevêque de Mayence ſon métropolitain, aſſiſté des évêques qui ſe trouverent preſens. Si-tôt qu'il eût pris poſſeſſion, il commença à rebâtir magnifiquement dès les fondemens ſa cathedrale, que les barbares avoient ruinée: & pour réparer la pauvreté de ſon égliſe, il obtint du Roi Henri pluſieurs bienfaits,
c.6.7.8. tant en terres qu'autrement. Il fit auſſi donner à ſon égliſe, par pluſieurs ſeigneurs, par des eccleſiaſtiques, & par divers particuliers, un ſi grand nombre de fonds de terres, qu'il y a dequoi s'étonner de la dévotion du
c.10.n.721&c. peuple, & de l'induſtrie de l'évêque. Elle n'étoit pas moindre pour conſerver, que pour acquerir: il avoit ſoin que les ſerfs, qui cultivoient ces terres, ne manquaſſent de rien: châtioit les pareſſeux, & récompenſoit ceux qu'il trouvoit laborieux & fideles. Il viſitoit ſon dioceſe avec tant de ſoin, que quelquefois il alloit ſeul par les villages, déguiſé en marchand, pour con-
n. 78. noître mieux l'état des peuples. Il eut grand ſoin des études & de l'inſtruction de la jeuneſſe: enſorte que ſous Imade ſon neveu & ſon ſucceſſeur, l'école de Paderborn fut très-floriſſante. On y apprenoit les ſept arts liberaux, on y étudioit les poëtes, & les hiſtoriens, on s'appliquoit à bien écrire & à peindre. De cette école ſortirent Annon archevêque de Cologne, Frideric de Mayence,

AN. 1016.

Mayence, Altman de Paſſau, & pluſieurs autres. Saint Meinverc gouverna vingt-ſept ans l'égliſe de Paderborn, & mourut l'an 1036. le ſamedi de la Pentecôte cinquiéme de Juin.

XLIII. Le pape repouſſe les Saraſins. *Ditm. lib. 7. p. 96.*

L'année 1016. les Saraſins venant par mer en Italie, prirent Lune en Toſcane, chaſſerent l'évêque & ſe rendirent maîtres du païs. Le pape Benoît l'aïant appris, aſſembla tous les évêqués & les défenſeurs des égliſes, & leur ordonna de venir avec lui attaquer les ennemis; eſperant avec l'aide de Dieu les mettre à mort. En même tems il envoïa ſecrétement une grande multitude de barques, pour leur couper le chemin à leur retour. Le roi des Saraſins s'en étant apperçu, ſe ſauva avec peu de ſuite; ſes troupes s'aſſemblerent, & d'abord eurent grand avantage ſur les Chrétiens, trois jours durant: enfin ils prirent la fuite, & furent tous tuez, juſqu'au dernier; enſorte que les Chrétiens ne pouvoient compter le nombre des morts, ni la quantité du butin. Leur reine fut priſe, & pour punir ſon audace, eut la tête coupée: le pape prit pour lui l'ornement d'or & de pierreries, qu'elle portoit ſur ſa tête; & envoïa à l'empereur ſa part du butin, eſtimée mille livres. Après le partage du butin, les Chrétiens victorieux s'en retournerent chacun chez eux rendre graces à Dieu. Le roi des Saraſins irrité de la mort de ſa femme, & de la perte de ſes troupes, envoïa au pape un ſac plein de chataignes; & lui fit dire par le porteur, que l'été ſuivant il lui ameneroit autant de ſoldats. Le pape lui envoïa un petit ſac plein de millet, en diſant: que s'il n'étoit pas content du tort qu'il avoit fait au patrimoine de S. Pierre, il vint une ſeconde fois, & qu'il trouveroit autant ou plus de gens armez.

AN. 1016.

Vers le même tems il y eut à Rome un tremblement de terre, qui commença le vendredi-saint, après l'adoration de la croix. Un Juif de la synagogue Grecque donna avis au pape, qu'à la même heure les Juifs traitoient avec dérision l'image du Crucifix. Le pape s'en étant informé exactement, & aïant trouvé qu'il étoit ainsi, condamna les coupables à perdre la vie, & après qu'ils eurent été décapitez, la fureur des vents cessa.

Chron. Ademari p. 177.

XLIII. Normands en Italie. *Glab.* III. *c.* I.

Cependant il vint à Rome un seigneur Normand nommé Raoul, qui s'étant attiré l'indignation du duc Richard, étoit sorti du païs avec tout ce qu'il avoit pû emporter. Il expliqua son avanture au pape Benoît, qui le jugeant brave guerrier, lui exposa les entreprises des Grecs sur l'empire d'Occident. Car l'empereur Basile avoit ordonné au Catapan, c'est-à-dire, au gouverneur de ce qui lui restoit en Italie, d'exiger le tribut qu'il prétendoit lui être dû; & en execution de cet ordre, le Catapan avoit subjugé une partie de la province de Benevent. Le pape se plaignit donc à Raoul, qu'il ne trouvoit personne dans le païs, capable de repousser les Grecs. Il s'y offrit, le pape l'envoïa à Benevent; & il conduisit si bien les Italiens, qu'il leur fit remporter des avantages considerables.

Chr. Cass. lib. II. c. 3.

Les Normands étoient déja connus en Italie; car seize ans auparavant, c'est-à-dire, vers l'an mil, quarante Normands revenant du pelerinage de Jerusalem, arriverent à Salerne, qu'ils trouverent assiegée par les Sarasins. Les Italiens admirerent la grande taille de ces étrangers, leur bonne mine & leur adresse à manier les armes. Gaimar prince de Salerne, leur donna des armes & des chevaux; & ils firent une sortie sur les infideles si imprevuë & si vigoureuse, qu'ils les forcerent

à ſe retirer. Le prince de Salerne les combla de loüanges, leur offrit de grands préſens, & les preſſa inſtamment de demeurer avec lui : mais ils répondirent, qu'en ce qu'ils avoient fait, ils n'avoient eu autre motif que l'amour de Dieu & de la religion, refuſerent les préſens, & retournerent en leur païs. Le prince de Salerne envoïa avec eux des députez en Normandie, avec des citrons, des amandes & d'autres fruits d'Italie, des étoffes précieuſes & des harnois dorez pour les chevaux, afin d'exciter d'autres Normands à venir dans un païs, qui produiſoit ces richeſſes.

Le bruit des victoires de Raoul s'étant répandu de tous côtez, une multitude innombrable de Normands ſortirent de leur païs avec leurs femmes & leurs enfans, non ſeulement par la permiſſion du duc Richard, mais par ſes ordres preſſans. Après pluſieurs victoires ſur les Grecs, Raoul voïant que ſes troupes diminuoient, & que les Italiens étoient peu propres à la guerre ; paſſa les monts avec peu de ſuite, & alla trouver l'empereur Henri, pour lui expoſer l'état des choſes. L'empereur, qui ſur ſa réputation deſiroit de le voir, le reçut très-bien, & lui fit divers préſens. Nous verrons les grandes ſuites de cette entrée des Normands en Italie. *Glab. ibid.*

XLIV. Egliſe d'Allemagne. *Vita ſec. 6. Ben. p. 174. Boll. 20. Apr. to. 10.*

Entre les évêques cheris de l'empereur S. Henri, on compte S. Volbodon de Liege, qui étant né en Flandre d'une famille illuſtre, fut élevé dans le chapitre d'Utrect, en gouverna l'école, & en fut prevôt. Après la mort de Baudri ſucceſſeur de Notger, l'empereur donna à Volbodon l'évêché de Liege en 1017. il fut ſacré par S. Heribert de Cologne, & il continua enſuite à le reconcilier avec l'empereur. Il ne tint le ſiege que qua-

tre ans, & mourut le vingtiéme d'Avril 1021. Son ſucceſſeur fut Durand né ſerf; mais tellement diſtingué par ſa ſcience & ſa vertu, que S. Volbodon l'avoit recommandé à l'empereur, qui l'éleva à cette dignité, & le mit ainſi au-deſſus de ſes anciens maîtres.

Ditm. lib. 7. p. 91.

En Saxe Eid évêque de Meiſſen revenant de Pologne, mourut à Leipſic le vingtiéme de Decembre 1015. Aïant été élevé dans la communauté de Magdebourg, il n'accepta la dignité épiſcopale que pour gagner des ames à Dieu; & quoiqu'il fût noble & riche en fonds de terres, il donna un illuſtre exemple de pauvreté évangelique. Il ne portoit point de linge & peu d'habits: quelquefois il étoit ſi tranſi de froid, qu'à peine pouvoit-on le réchauffer dans un poîle. Il jeûnoit rigoureuſement, & marchoit plus à pieds nuds qu'à cheval. Quand la nourriture lui manquoit dans ſes voïages, ou qu'il ſe trouvoit en quelque autre embarras, il remercioit Dieu, & ordonnoit à ceux qui l'accompagnoient d'en faire de même. Il étoit continuellement occupé à prêcher, à baptiſer, à confirmer, non ſeulement dans ſon dioceſe, mais en pluſieurs autres. Il conſacra pluſieurs égliſes, & ſouvent ſans dire la meſſe: car il la diſoit rarement, faiſoit rarement le ſaint chrême, & ordonnoit peu de clercs. Ses larmes continuelles lui avoient affoibli la vuë. De ce qu'il épargnoit ſur la dépenſe de ſa maiſon, il acquit à ſon égliſe près de deux cens manſes ou maiſons de ſerfs. Il pratiqua pendant vingt-trois ans cette maniere de vie ſi laborieuſe, qui n'étoit pas approuvée des autres évêques, comme de ſon côté il n'approuvoit pas la leur.

Sa mort fut ſuivie de près de celle de Meingaud archevêque de Treves; & l'empereur donna ce ſiege à

Poppon fils du marquis Leopold, & prevôt de l'égliſe de Bamberg. Il le fit ſacrer par Archambauld archevêque de Mayence, nonobſtant les remontrances de Thierri évêque de Mets, qui prétendoit que c'étoit à lui, comme premier ſuffragant, à ordonner ſon métropolitain,

Ditmar évêque de Merſbourg, qui nous a conſervé la mémoire de ces faits, mourut lui même quatre ans après, ſavoir le premier jour de Decembre 1019. Il étoit de la premiere nobleſſe de Saxe: ſes ancêtres paternels & maternels avoient commandé des armées, & rempli les premiers emplois depuis le regne de Henri l'Oiſeleur: ſon pere Sigefroi fut un des plus fideles ſerviteurs de l'imperatrice Adelaïde, pendant le bas âge d'Otton III, & eut enſuite grande part à la confiance de ce prince. Ditmar fut premierement élevé à Quedlimbourg près d'une tante, puis à Magdebourg, où il embraſſa la vie monaſtique, ſans toutefois renoncer à la poſſeſſion de pluſieurs grandes terres; & ce ne fut qu'à condition d'en donner une bonne partie à l'égliſe de Merſbourg, que le roi Henri lui donna cet évêché en 1009. après la mort de Vigbert. Il avoit trente-trois ans quand il entra dans ce ſiege, & le tint dix ans & ſept mois. Il eut grand ſoin de faire rendre à ſon égliſe les terres qui lui avoient été ôtées, quand l'empereur Otton la réunit à Magdebourg; & de lui en acquerir encore de nouvelles. Mais ce qui l'a rendu plus recommandable à la poſterité, c'eſt l'hiſtoire qu'il nous a laiſſée. Elle commence au regne de Henri l'Oiſeleur, & finit l'an 1018. marquant exactement les dates dans les dernieres années. Ditmar y fait ſon portrait avec beaucoup d'humilité, le dépeignant de petite taille &

Vita per Reinec. & antiqua p. 120.

Chr. Saxo 1009. Ditm. lib. 6. p. 84.

de mauvaise mine, & avoüant ingenuëment ses fautes. Entre un grand détail de faits peu importans, il en rapporte plusieurs considerables, principalement touchant les vertus des évêques qu'il avoit connus. Il se plaint souvent des vexations des seigneurs, qui en Allemagne comme en France & en Italie, pilloient les biens des églises, & insultoient les évêques, respectant peu l'autorité du souverain.

XLV. Eglise de Pologne. *Lib. 7. p. 113.*

Il raconte à la fin de son histoire les avantages de Boleslas duc de Pologne sur le prince des Russes, dont il prit la capitale nommée Kiovie, & en enleva de grands trésors. Cette ville avoit un archevêque, & plus de quatre cens églises. Après cette victoire, Boleslas enrichit considerablement les eglises de Pologne, fondées par son pere Micislas: il leur donna des terres & des villes entieres, des vases d'or & d'argent & tout ce qui étoit nécessaire pour le service. Il ordonna que les dîmes fussent exactement payées, & fonda plusieurs paroisses nouvelles.

Longin. an. 1022.

Mais l'exaction des dîmes pensa peu de tems après renverser la religion en Pologne. Car quelques seigneurs en prirent prétexte de dire, que le Christianisme étoit insupportable. Ils vouloient ne plus aller aux églises, en chasser les prêtres & les clercs, & retourner à leurs anciennes superstitions. Boleslas aïant été averti de cette conjuration, la prévint en faisant arrêter les chefs, dont quelques-uns furent même punis de mort.

XLVI. Le pape en Allemagne.

Chron. Saxo.

Le pape Benoît VIII. vint lui-même en Allemagne, apparemment pour presser le secours contre les Grecs, & célebra à Bamberg avec l'empereur Henri, le jeudi saint & la fête de Pâques de l'an 1020. qui étoit le dix-

AN. 1020.

septiéme d'Avril. Le dimanche suivant le pape consacra l'église de S. Estienne; & l'empereur donna la ville de Bamberg & l'évêché à l'église Romaine, avec une redevance annuelle d'un cheval blanc enharnaché, & de cent marcs d'argent.

Vita S. Meinverc. n. 82. Vita S. Henri. Vita S. Cuneg. 3. Mart. Boll. to. p. 272.

Ce fut vrai-semblablement en cette occasion, que l'empereur Henri renouvella & confirma les donations que ses prédecesseurs avoient faites à l'église Romaine, de la ville de Rome, de l'exarcat de Ravenne, & de tant d'autres domaines en Italie. La donation de Henri semble copiée sur celle d'Otton I. & on y voit comme dans les précedentes, la réserve de la souveraineté de l'empereur. Cette derniere est souscrite par l'empereur Henri, puis par douze évêques, tous d'Allemagne, dont les premiers sont Archambaud de Maïence, Heribert de Cologne, Poppon de Treves, Thierri de Mets, & Eberard de Bamberg, puis trois abbez, & plusieurs seigneurs. Le pape s'en retourna à Rome chargé de présens.

Chr. Cass. lib. 11. c. 46. Ap. Bar. an. 1014. to 9. Conc. p. 813. Sup. l. LVI. n. 1.

XLVII. Concile de Pavie.

On peut croire aussi que le pape fit confirmer en cette occasion un concile tenu à Pavie le premier jour d'Août où il avoit présidé. Les actes qui nous en restent commencent par un grand discours, où il se plaint que la vie licentieuse du clergé deshonore l'église; & qu'ils dissipent les grands biens qu'elle a reçus de la libéralité des princes, les emploïant à entretenir publiquement des femmes, & à enrichir leurs enfans. Il montre ensuite, que les clercs sont obligez à la continence par le canon de Nicée, qui leur défend de loger avec des femmes, & par les decretales de S. Sirice & de S. Leon; dont le dernier défend le mariage même aux soudiacres. Après avoir ainsi établi en general,

to. 9. conc. p. 819.

Sup. liv XVIII. n. 35. XXVI. n. 53.

AN. 1022.

que tous les enfans des clercs nez depuis leur engagement ſont illegitimes: il vient à ceux qu'un clerc né ſerf de l'égliſe avoit eû d'une femme libre. On prétendoit que ces enfans étoient libres, ſuivant la regle de droit, que hors le mariage légitime l'enfant ſuit la condition de la mere: mais le pape ſoûtient, que cette regle ne doit s'appliquer qu'aux enfans des laïques. Premierement, parce que les laïques, qui ont fait cette loi, n'ont aucun pouvoir de regler les droits de l'égliſe: enſuite parce qu'ils n'ont pû, en la faiſant, avoir en vûë les enfans des clercs, puiſque les clercs ne doivent point avoir d'enfans. Les clercs concubinaires objec-

2. *Cor.* VII. 2. toient ce paſſage de S. Paul: Que chacun ait ſa femme pour éviter la fornication: mais le pape répond, que l'apôtre ne parle que des laïques, & que c'eſt l'hereſie de Jovinien de l'appliquer indifferemment à tout le monde. Il allegue une loi de Juſtinien, qui en certain cas déclaroit ſerfs les enfans des ſerfs, quoique nez de femmes libres; & ſe plaint hautement des juges, qui jugeoient ſuivant la maxime ordinaire.

Après cette préface, eſt le decret du pape diviſé en ſept articles. Il renouvelle la défenſe, d'avoir ni femc. 1. 2. me ni concubine, & ſemble l'étendre à tous les clercs, c. 3. ſans exception. Il déclare que les enfans des clercs ſont ſerfs de l'égliſe en laquelle ſervent leurs peres, quoique c. 4. leurs meres ſoient libres, & prononce anathême con-c. 5. tre le juge qui les déclarera libres. Aucun ſerf de l'égliſe, clerc ou laïque, ne pourra faire aucune acquiſition ſous le nom d'un homme libre, ſous peine de foüet & de priſon, juſqu'à ce que l'égliſe ait retiré c. 6. tous les titres de l'acquiſition. L'homme libre qui a prêté ſon nom, donnera à l'égliſe ſes ſuretez, ſous peine

peine d'être traité comme ſacrilege ; & le juge ou le tabellion qui aura reçu le contrat, ſera frappé d'anathême. Ce decret eſt ſouſcrit par ſept évêques, dont les premiers ſont le pape Benoît, Aribert archevêque de Milan, & Raynald évêque de Pavie. AN. 1021. c. 7.

L'empereur Henri à la priere du pape confirma ce decret, comme il étoit neceſſaire, puiſqu'il regardoit le temporel ; & fit une ordonnance de ſept articles, conformes à ceux du decret. Elle porte confiſcation de biens & exil contre les juges, qui declareront libres les enfans des clercs ; & contre les meres, la peine du foüet & de l'exil, pour ôter l'occaſion du mal. Enfin ſur chaque article elle joint les peines temporelles aux ſpirituelles. n. 4.

XLVIII. L'empereur ſe reconcilie avec S. Heribert.

L'empereur Henri étoit irrité depuis long tems contre Heribert archevêque de Cologne, qui n'avoit pas aſſiſté à ſon élection, etant occupé aux funerailles de l'empereur Otton, & avoit tardé à lui apporter les ornemens imperiaux, & l'on avoit perſuadé à Henri, que l'archevêque vouloit un autre empereur. Au commencement de l'an 1021. l'empereur aſſiegea le comte Otton dans ſon château d'Hamerſtein près de Coblents, parce qu'il pilloit les terres de l'égliſe de Mayence, en haine de l'archevêque, qui l'avoit excommunié dans un concile, pour un mariage illicite. L'empereur étant donc à ce ſiége, manda à l'archevêque de Cologne, de venir le trouver avec ſes troupes. Heribert étant malade d'une groſſe fiévre, ne pût y venir ; & l'empereur croyant que c'étoit un prétexte, dit en colere : Eh bien, puiſqu'il eſt malade, j'irai le viſiter. En effet, ſi-tôt qu'il eût ſoûmis le comte, il marcha vers Cologne, & les ennemis de l'archevêque ne manquoient

Vita S. Herib. 16. Mart. c 4. n. 13. Boll. to. 7. Vita S. Meinv. n 83. Boll. to 19. p. 539.

pas de l'échauffer encore contre lui.

Quand il y fut entré l'archevêque le reçut avec l'honneur convenable; & la nuit ſuivante, l'empereur vit en ſonge un homme venerable revêtu d'ornemens pontificaux, qui lui dit: Prens garde, empereur, de rien faire contre mon confrere Heribert: ſache que c'eſt un homme agréable à Dieu, & que ſi tu l'offenſes, tu en porteras infailliblement la peine. Le matin l'empereur envoya querir l'archevêque, qui ſe preſenta les yeux baignez de larmes, voulant ſe plaindre de ce qu'il étoit irrité contre lui, ſans ſujet: mais l'empereur ſe levant de ſon ſiége, courut l'embraſſer, & pour le remettre de ſon étonnement, il lui dit: J'avouë, mon pere, que depuis que je ſuis venu à la couronne, je me ſuis prévenu d'averſion contre vous, & ne vous ai pas fait juſtice: mais le ciel ſe déclare pour vous, & Dieu m'a fait connoître que vous êtes du nombre de ſes élûs. Ayant ainſi parlé, il l'embraſſa encore juſques à trois fois, & le fit aſſeoir auprès de lui: mais non content de cette ſatisfaction, la nuit ſuivante après matines, il prit un clerc avec lui, & alla à la chambre du prélat. Il ne l'y trouva pas, il étoit en priere ſuivant ſa coûtume, dans un oratoire de ſaint Jean là proche. L'empereur ôta ſon manteau, & ſe proſterna à ſes pieds, le priant de lui remettre par ſa puiſſance ſacerdotale, tous les pechez qu'il avoit commis contre lui. L'archevêque releva l'empereur, & lui donna l'abſolution qu'il demandoit: puis il demanda en ſecret: Sachez qu'après votre départ nous ne nous verrons plus en ce monde. L'empereur attendri de cette prédiction, l'embraſſa de nouveau en pleurant, & lui baiſa les yeux & les mains. Saint Meinverc évêque de Paderborn étoit à Cologne

avec l'empereur, lors de cette reconciliation; & il exhorta le prince à réparer par quelque aumône, l'injure qu'il avoit faite au ſaint archevêque; c'eſt pourquoi l'empereur donna une terre en Veſtfalie, au nouveau monaſtere de Paderborn. Saint Heribert mourut en effet le ſeiziéme de Mars la même année 1021. & fut aſſiſté à la mort par Elie abbé de ſaint Martin de Cologne Ecoſſois de nation, & compté auſſi entre les ſaints. Saint Heribert fut enterré au monaſtere de Duit, qu'il avoit fondé. L'égliſe honore ſa mémoire le jour de ſa mort. Il avoit rempli le ſiége de Cologne vingt-deux ans, & eut pour ſucceſſeur Pilegrim chapelain de l'empereur, qui le tint quinze ans.

AN. 1021.

Elog. ſac. 6. Ben. p. 468.

Martyr. R. 16. Mart.

Il ſuivit l'empereur Henri en Italie l'année ſuivante 1022. Car ce prince y paſſa ſur les inſtantes prieres des Normans, des Italiens & du pape: pour s'oppoſer aux Grecs qui menaçoient Rome même. Il marcha le long de la mer Adriatique avec le corps de ſon armée qui étoit immenſe; & envoya par le pays des Marſes Poppon archevêque de Treves, avec un détachement d'onze mille hommes: & Pilegrim archevêque de Cologne à Rome avec vingt mille hommes, pour prendre le prince de Capoüe & l'abbé du mont Caſſin, qui étoient d'intelligence avec les Grecs. L'abbé nommé Athenulfe s'enfuit, réſolu de paſſer à C. P. & s'embarqua à Otrante: mais il périt en mer. Pandulfe ſon frere prince de Capoüe, ſe rendit à l'archevêque Pilegrim qui lui ſauva la vie, quoiqu'avec peine, parce qu'il l'avoit pris ſous ſa foi; car les ſeigneurs l'avoient condamné à mort.

XLIX. Victoires de l'empereur en Italie.

Chr. Saxo.

Chr. Caſſin. lib. 11. c. 39.

c. 40.

Du tems de l'abbé Athenulfe, quelques moines venant de Jeruſalem; apporterent au mont Caſſin une

Chr. Caſſin. 11. c. 33.

AN. 1022.

petite partie du linge dont N. Seigneur eſſuya les pieds de ſes apôtres. Comme pluſieurs ne vouloient point croire que cette relique fût veritable, ceux qui l'avoient apportée la mirent ſur le feu de l'encenſoir, où d'abord elle prit la couleur du feu: mais quand on eut retiré les charbons elle revint à ſon état naturel. On la mit donc dans un reliquaire précieux, & on l'expoſoit tous les ans le Jeudi ſaint, pendant le lavement des pieds. Cette épreuve des reliques par le feu eſt remarquable; & nous en trouvons un autre exemple du même tems dans la vie de S. Mainverc. Car ayant reçû du patriarche d'Aquilée le corps d'un S. Felix, pour le nouveau monaſtere qu'il avoit fondé près de Paderborn: il fit allumer un grand bucher au milieu du cloître, & y mit le corps, juſques à ce que le feu fût éteint & réduit en cendres: ce qu'il réïtera juſques à trois fois, & le corps ſaint ſoûtint cette épreuve.

Vita S. Mainv. n. 111. *Boll. to.* 19. *p.* 549.

L'empereur Henri prit Benevent & toutes les places, que les Grecs lui avoient enlevées: mais il trouva grande réſiſtance à Troye en Poüille, qui attendoit du ſecours de l'empereur Baſile. Après trois mois de ſiége, les habitans réſolurent de ſe rendre; & ayant appellé un ſolitaire, comme il y en avoit un grand nombre en Italie, ils lui firent prendre une croix, & envoyerent avec lui tous les enfans de la ville, criant *Kyrie eleiſon*. Ils vinrent juſques à la tente de l'empereur, qui demanda ce que c'étoit; & on lui dit qu'ils demandoient miſericorde pour la ville. Il répondit: Celui qui connoît les cœurs, ſait que ce ſont les peres de ces enfans, qui les font périr, & non pas moi. Il répandit des larmes, & les fit reconduire en ſûreté. Ils revinrent le lendemain matin, criant de même, & il dit en les voyant; cette

Glab. lib. 111 *c.* 1.

parole de N. S. J'ai pitié de ce peuple; & reçût la ville à compoſition. Car il avoit menacé, s'il la prenoit, de la brûler, & de faire pendre tous les hommes.

AN. 1022.

L'empereur Henri aïant reglé toutes ſes affaires, alla viſiter le mont Caſſin avec le pape Benoît, & ils aſſiſterent à l'élection que firent les moines ſelon la regle, d'un abbé à la place d'Athenulfe. Quelques-uns donnoient leurs ſuffrages à l'abbé Jean, qui avoit renoncé en 997. pour ſe retirer dans la ſolitude, & ſe trouvoit preſent à cette aſſemblée: mais les plus ſages repreſenterent que ſon âge décrépit, ne lui permettoit plus de porter une telle charge; & tous enfin s'accorderent à choiſir Thibaud prevôt de ſaint Liberateur, qui reçut la benediction abbatiale, le jour de S. Pierre vingt-neuviéme de Juin.

L. L'empereur au mont Caſſin. *Chr. Caſſ. c. 42. Mabill. ſæcul. 6. p. 101.*

Il ſortit du monaſtere, comme pluſieurs autres, ſous l'abbé Manſon, & fit le voïage de Jeruſalem: à ſon retour l'abbé Jean II. le fit prevôt du mont Caſſin, & quelques années après il lui donna la prevôté de ſaint Liberateur, dans le comté de Theate ou Chieti ſa patrie. Pendant quinze ans qu'il gouverna ce monaſtere, il en rétablit magnifiquement l'égliſe & les autres bâtimens, & lui acquit pluſieurs terres: mais il ne fit pas moins de bien au mont Caſſin, durant les treize ans qu'il en fut abbé.

Sup. liv. LXVII. *n.* 39.

Pendant que l'empereur Henri étoit en ce monaſtere; il fut guéri d'une colique, & vuida trois petites pierres, ce qu'il attribua à l'interceſſion de ſaint Benoît, qu'il avoit vû en ſonge lui prédire ſa guériſon, & l'aſſurer que ſes reliques étoient au mont Caſſin; car l'empereur croïoit comme tous les autres juſques alors, qu'elles étoient en France à Fleury ſur Loire, où elles

c. 43.

Sup. XXXVIII. *n.* 60.

AN. 1022.

avoient été aportées vers l'an 653. L'empereur Henri fit donc à cette occasion de riches offrandes à l'église du mont Cassin: savoir un livre d'évangiles couvert d'or, un calice d'or orné de pierreries & de plusieurs ornemens précieux; & confirma les privileges & les donations faites au profit du monastere. Le pape & l'archevêque de Cologne firent aussi leurs offrandes, en action de graces de la guérison de l'empereur. Dès-lors ce prince demeura persuadé que les reliques de S. Benoît étoient au mont Cassin, qu'il fit brûler l'histoire de sa translation en France, par tout où il la trouva. Ce qui n'a pas empêché les François, & la plûpart des autres savans, de soûtenir la verité de cette translation, & de continuer à en celebrer la fête l'onziéme de Juillet. Il n'y a gueres que les Italiens qui persistent sur le fondement de cette révelation & de quelques autres semblables, à soûtenir que le corps de saint Benoît est toûjours demeuré au mont Cassin, ou qu'il y a été rapporté.

c. 42.

Vita Mabill. Dissert. sæc. 2. act. SS. Ben. p. 337.

LI. Concile de Selingstad.

Chr. Saxo. To. 9. conc. p. 844.

Serrar Mogont. p. 729.

La mortalité qui se mit dans l'armée de l'empereur, l'obligea à repasser les Alpes en diligence, & il tint un concile à Selingstad près de Mayence, l'onziéme d'Août de la même année 1022. indiction cinquiéme. Aribon qui présida à ce concile, avoit depuis peu succedé à Erkembold ou à Archambaud dans le siége de Mayence, & il le tint environ dix ans. En ce concile il fut assisté des cinq évêques, de Vormes, de Strasbourg, d'Ausbourg, de Bamberg & de Virsbourg, tous suffragans de Mayence.

Ce concile fit vingt canons. On ordonne l'abstinence de la chair quatorze jours avant la saint Jean, autant avant Noël, & jeûne en plusieurs vigiles, qui sont

c. 1.

AN. 1022.

marquées, entre autres la veille de l'Epiphanie. Défense à un prêtre de dire plus de trois messes par jour. Défense de jetter un corporal dans le feu, pour éteindre une incendie. Défense de porter une épée dans l'église, excepté celle du roi. Défense de faire direpar superstition & pour deviner des messes de la Trinité ou de S. Michel. Ordonné d'abattre les bâtimens attenant aux églises, & défense à d'autres, qu'aux prêtres de loger dans le parvis. Qui n'observera pas le jeûne dénoncé par l'évêque, nourrira un pauvre le même jour. Le pénitent, pendant le cours de sa pénitence, demeurera dans le lieu où il l'a reçuë, afin que son propre prêtre puisse rendre témoignage de sa conduite; & le prêtre ne pourra lui partager sa pénitence, ni le faire rentrer dans l'église, sans ordre de l'évêque. Et parce que plusieur chargez de grands crimes, refusoient de recevoir la pénitence de leurs pasteurs, & s'en alloient à Rome, croïant que le pape leur remettroit tous leurs péchez: le concile déclare qu'une telle absolution ne leur servira de rien, mais qu'ils doivent premierement accomplir la pénitence qui leur sera imposée par leurs pasteurs: après quoi s'ils veulent aller à Rome, ils prendront des lettres de leur évêque au pape. En général il est défendu d'aller à Rome sans la permission de l'évêque ou de son vicaire. Ensuite de ces canons on trouve la forme de tenir un concile. On voit ici que le pape étoit regardé comme un evêque étranger, quant à l'administration de la pénitence: comme dans le capitulaire d'Heiton évêque de Basle deux cens ans auparavant.

c. 5.
6.
8.
10.
12.
15.
19.
17. 20.
18.
16.

Sup. liv. XLVI. *n.* 55. *t.* 7. *conc. p.* 1522.

LII. Bouchard de Vormes. Son decret.

C'est Bouchard évêque de Vormes, qui aïant assisté à ce concile, nous en a conservé les decrets, à la fin de

AN. 1022.

Vita Burch. cum Decr. edit. Colon.

Vita Olbeti n. 3. ſec. 6. Ben. p. 620.

ſon recueil de canons; & c'eſt par cet ouvrage qu'il eſt devenu fameux. Il y fut aidé par Vautier évêque de Spire, par Brunechon prevôt de ſon égliſe de Vormes, & principalement par Olbert moine de Lobes, & depuis abbé de Gemblous. Car comme Bouchard encore jeune, avoit une grande ardeur pour l'étude, il pria Baudri évêque de Liege, avec lequel il avoit lié à la cour une amitié particuliere, de lui envoyer un homme de lettres, pour l'aider dans l'étude des écritures. Baudri ne trouva perſonne plus capable de cet emploi que le moine Olbert, qui avoit étudié premierement ſous Heriger abbé de Lobes, puis à ſaint Germain de Paris, à Troyes, & à Chartres ſous l'évêque Fulbert. Etant abbé il amaſſa à Gemblous plus de cent volumes d'auteurs eccleſiaſtiques, & cinquante d'autres profanes, ce qui paſſoit pour une grande bibliotheque. Bouchard profita ſi bien de ſes inſtructions, qu'il devint le plus ſavant prélat de ſon temps, & compoſa avec lui le grand recueil de canons que j'ai marqué.

Bouchard en explique lui-même le deſſein dans la préface adreſſée au prevôt de ſon égliſe. C'étoit pour l'inſtruction des prêtres chargez de la conduite des ames principalement pour le rétabliſſement des penitences canoniques, ignorées ou negligées pour la plûpart. L'ouvrage eſt diviſé en vingt livres, & commence par l'autorité du pape, l'ordination des évêques, leurs devoirs, & la maniere de les juger. Puis il parle du reſte du clergé, des égliſes & de leurs biens temporels: & enfin des ſacremens. Au ſixiéme livre il commence à parler des crimes & de leurs penitences: & c'eſt ce qui compoſe la plus grande partie de l'ouvrage. Il explique dans un grand détail la maniere d'impoſer

lib. 1.

2. 3.

6. 7. 8. &c.

&

& de pratiquer la penitence: mais il explique auſſi les moïens de la racheter, afin de ne pas mettre au deſeſpoir ceux qui ne la pouvoient accomplir. AN. 1022. *lib.* 19.

Par exemple, celui qui ne peut jeûner, pour un jour de jeûne au pain & à l'eau, chantera cinquante pſeaumes à genoux dans l'égliſe, & nourrira un pauvre ce jour là: moïennant quoi il prendra telle nourriture qu'il lui plaira, excepté le vin, la chair & la graiſſe. Cent genuflexions tiendront lieu de cinquante pſeaumes; & les riches pourront ſe racheter pour de l'argent. Mais il faut bien remarquer que ce rachat de penitence, n'étoit que pour ceux à qui il étoit impoſſible de l'accomplir à la lettre; & que cette impoſſibilité n'étoit pas une cauſe pour en diſpenſer abſolument, mais ſeulement pour la commuer, afin que le pecheur ſe punît de la maniere qu'il le pouvoit. *c.* 1. *c.* 14. *c.* 15. 22.

Ce recueil de Bouchard, comme les autres du tems, eſt rempli des fauſſes décretales, dont l'autorité s'établiſſoit de plus en plus: & les pieces dont il eſt compoſé ne ſont pas tirées des livres originaux, mais des recueils precedens, particulierement de celui de Reginon: dont Bouchard a ſouvent copié les fautes, & y en a ajoûté de nouvelles. Bouchard rempliſſoit d'ailleurs tous les devoirs d'un digne évêque: ſuivant l'état où l'égliſe étoit de ſon tems. Aïant trouvé la ville de Vormes preſque deſerte, & devenuë une retraite de voleurs & de bêtes ſauvages: il en rebâtit les murailles, rappella les habitans diſperſés à la campagne, & la rétablit en cinq ans malgré l'oppoſition du duc Otton, qui aïant une fortereſſe dans la ville, y donnoit retraite aux pillards. Mais enſuite par l'autorité du roi Henri, Otton ceda à l'évêque cette fortereſſe en échan- *Baluz. præf. in Regin. n.* 12.

ge d'une terre ; & Bouchard l'aïant fait abattre, en emploïa les materiaux à bâtir un monaſtere de chanoines. Il ſe fit auſſi une maiſon dans une forêt à deux milles de Vormes, pour ſe retirer du tumulte des affaires ; & ce fut là qu'il compoſa ſon decret ou recüeil de canons. Il donna des loix à la famille de ſaint Pierre, c'eſt-à-dire aux habitans des terres de ſa cathedrale, pour regler leurs affaires, tant civiles que criminelles. Il fonda pluſieurs monaſteres, & par ſes exhortations pluſieurs perſonnes illuſtres quitterent le monde pour embraſſer la vie monaſtique. Toutefois voïant que cette ferveur alloit trop loin, il appella un jour les freres de toutes les communautés ; & leur repreſenta l'importance de ſuivre chacun ſa vocation de chanoine, de moine ou de laïque, & de demeurer ferme dans l'état qu'on a embraſſé.

in edit. Colon.

L'êvêque Bouchard ne vivoit ordinairement que de pain, de légumes & de fruits, & ne beuvoit que de l'eau. Souvent il paſſoit une partie de la nuit à viſiter les pauvres par tous les quartiers de la ville, & leur diſtribuer des aumônes abondantes. Il s'enfermoit tous les matins avant le jour pour prier juſques à prime, & celebroit tous les jours la meſſe pour les vivans & pour les morts. Il ne ſurvêcut que quatre ans au concile de Selingſtat ; & ſe voïant près de ſa fin, il donna l'abſolution à tous ceux qu'il avoit excommuniés : puis il ſe baigna, ſe fit raſer la barbe & la couronne, & ſe revêtit d'habits propres. Il fit entrer ſes vaſſaux & les autres qui s'y trouverent, & leur fit une exhortation touchante ſur la vanité des grandeurs & des richeſſes par ſon propre exemple. Il mourut ainſi l'an 1026. & on ne lui trouva d'argent que trois deniers dans ſon

gant : mais on trouva dans un cofret un cilice très-rude, & une chaîne de fer uſée d'un côté à force de l'avoir portée.

AN. 1022.

LIII. Manichéens en France.

Vers le tems du concile de Selingſtat, on découvrit en France une dangereuſe hereſie; & on la condamna dans un concile tenu à Orleans cette même année 1022. Il y avoit un ſeigneur Normand nommé Arefaſte, homme de probité, de bon conſeil & éloquent, qui par cette raiſon avoit été ſouvent emploïé dans des négotiations auprès du roi de France & des autres ſeigneurs. Il avoit chez lui un clerc nommé Herbert, qui alla étudier à Orleans, & ſe rendit diſciple de deux clercs, qui étoient en très grande réputation de doctrine & de ſainteté, & faiſoient de grandes aumônes: leurs noms étoient Eſtienne & Liſoye. On les eſtimoit à la cour : le roi Robert les aimoit, & Eſtienne fut quelque tems confeſſeur de la reine Conſtance, & étoit chef de l'école de ſaint Pierre Puellier : Liſoye étoit chanoine de ſainte Croix, qui eſt la cathedrale. Mais ils s'étoient laiſſé ſéduire, comme pluſieurs autres, par une femme venuë d'Italie, qui leur avoit communiqué une hereſie, dont le fonds étoit la doctrine des Manichéens.

to. 2. Spicileg. p. 670.
tom. 9. conc. p. 838.
Labbe Meſl. eur. p. 562.
Ademar. Chr. p. 180.
Glab. lib. III. c. 2.

Ils traitoient de reveries tout ce qu'on lit dans l'ancien & le nouveau teſtament, touchant la Trinité & la creation du monde: diſant, que le ciel & la terre avoient toûjours été comme nous les voïons, ſans avoir ni auteur ni commencement. Ils nioient que J. C. fût né de la Vierge Marie, qu'il eût ſouffert pour les hommes, qu'il eût veritablement été mis dans le ſepulcre, ni qu'il fut reſſuſcité. Ils diſoient encore, que le baptême ne lavoit point les pechés, que le corps & le ſang de J. C. ne ſe faiſoient point par la conſecration du prêtre,

AN. 1022.

qu'il étoit inutile de prier les saints, soit martyrs, soit confesseurs. Enfin que les œuvres de pieté étoient un travail inutile, dont il n'y avoit aucune récompense à esperer : ni aucune peine à craindre pour les voluptés les plus criminelles. Ils condamnoient le mariage, & défendoient de manger de la chair. Herbert aïant appris cette doctrine, croïoit être arrivé au comble de la sagesse ; & quand il fut retourné en Normandie chez Arefaste son maître, il s'efforça par l'affection qu'il avoit pour lui, de l'attirer à ses sentimens : disant qu'il n'y avoit point de ville comparable à Orleans, pour la science & la pieté. Arefaste aïant apperçû son erreur, en avertit Richard duc de Normandie, & le pria d'écrire au roi Robert : pour lui découvrir le mal caché dans son roïaume, avant qu'il y fît plus de progrès ; & l'exhorter à donner à Arefaste lui même, le secours necessaire pour y remedier. Le roi surpris d'une si étrange nouvelle, manda qu'Arefaste se rendit à Orleans en diligence avec Herbert son clerc, lui promettant toute sorte d'assistance.

Frag. ap. Baron. an. 1017.

Arefaste se mit en chemin suivant l'ordre du roi ; & passant à Chartres, il vouloit consulter sur cette affaire l'évêque Fulbert celebre alors pour sa doctrine : mais il apprit qu'il étoit allé à Rome par devotion. Il s'adressa au tresorier de l'église de Chartres nommé Ebrard, homme sage ; & lui aïant découvert le sujet de son voïage, il lui demanda son conseil, sur les moïens de combattre ces heretiques, & de se garantir de leurs artifices. Ebrard lui conseilla d'aller tous les matins à l'église faire sa priere, pour implorer le secours de Dieu, & se fortifier par la sainte communion : puis qu'aïant fait le signe de la croix, il allât trouver ces heretiques,

qu'il les écoutât ſans les contredire en rien, & fît ſemblant d'être leur diſciple. AN. 1022.

Quand Arefaſte fut arrivé à Orleans, il pratiqua de point en point tout ce qu'Ebrard lui avoit conſeillé; & dans la maiſon de ces nouveaux maîtres, il ſe tenoit aſſis le dernier comme le moindre de leurs diſciples. D'abord ils lui donnoient des exemples & des comparaiſons tirées de l'écriture, & l'exhortoient à rejetter la mauvaiſe doctrine qu'il avoit cruë juſqu'alors, pour recevoir la leur, comme venant du S. Eſprit. Et voïant qu'il rendoit graces à Dieu de tout ce qu'ils lui diſoient, ils crurent l'avoir gagné, & commencerent à lui découvrir leur doctrine: ſans l'envelopper comme auparavant d'expreſſion de l'écriture. Il leur demanda en quoi il devoit mettre ſon eſperance, puiſqu'ils lui défendoient de croire la paſſion de J. C. & l'efficace des ſacremens de baptême & d'euchariſtie; & ils lui répondirent: Vous avez été juſques ici dans l'abîme de l'erreur avec les ignorans; & vous venez d'ouvrir les yeux de l'eſprit à la lumiere de la verité. Nous vous ouvrirons la porte du ſalut; & quand vous y ſerez entré, vous ſerez purifié de tous vos pechez par l'impoſition de nos mains, & vous ſerez rempli du don du S. Eſprit, qui vous fera penetrer la profondeur des écritures. Enſuite étant nourri d'une viande celeſte, vous verrez ſouvent avec nous les anges, & par le ſecours de ces viſions, vous pourrez en un moment vous tranſporter où il vous plaira, & vous ne manquerez jamais de rien, parce que Dieu ſera toûjours avec vous.

Ce qu'ils appelloient la viande celeſte ſe faiſoit en cette maniere. Ils s'aſſembloient certaines nuits dans une maiſon marquée, chacun une lampe à la main, & *Anon. to. 2. Spicil.*

AN. 1022.

recitoient les noms des demons en forme de litanie, jusques à ce qu'ils vissent un demon descendre tout d'un coup entre eux, sous la forme d'une petite bête. Aussitôt ils éteignoient toutes les lumieres, & chacun prenoit la femme qu'il trouvoit sous sa main, pour en abuser. Un enfant né d'une telle conjonction, étoit apporté au milieu d'eux, huit jours après sa naissance, mis dans un grand feu réduit en cendre. Ils recueilloient cette cendre, & la gardoient avec tant de veneration, que les Chrétiens gardent le corps de J. C. pour le viatique des malades. Cette cendre avoit une telle vertu, qu'il étoit presque impossible de convertir quiconque en avoit avalé pour peu que ce fût.

Sup. liv. III. *n.* 21.

Ce récit a tant de rapport avec les calomnies, dont on chargeoit les premiers Chrétiens, qu'il semble en être imité: mais la chose est rapportée ainsi par un auteur du tems. Un autre dit seulement, que ces heretiques portoient avec eux de la poudre d'enfans morts, & que s'ils pouvoient en faire prendre à quelqu'un, ils le rendoient aussi tôt Manichéen comme eux.

Ademar. Chr. p. 180.

LIV. Concile d'Orleans.

Chr. S. Pet. to. 2. *Spicil. p.* 740.

Sur les avis d'Arefaste, le roi Robert & la reine Constance se rendirent à Orleans, avec plusieurs évêques, entre autres Leoteric archevêque de Sens; & le lendemain on tira tous ces heretiques de la maison où ils étoient assemblez, & on les amena dans l'église de sainte Croix devant le roi, les évêques & tout le clergé. Arefaste fut amené avec eux, comme prisonnier, & prenant le premier la parole, il dit au roi: Seigneur, je suis vassal du duc de Normandie, qui est le vôtre, & c'est sans sujet qu'on me tient enchaîné devant vous. Le roi lui répondit: Dites-nous pourquoi vous êtes venu ici, afin que nous voïions s'il faut vous garder ou

AN. 1022.

vous renvoïer comme innocent. Arefaſte répondit : Aïant oüi parler de la ſcience & de la pieté de ceux, que vous voïez ici avec moi dans les fers, je ſuis venu en cette ville, pour profiter de leurs inſtructions. C'eſt aux évêques qui ſont aſſis avec nous, à voir ſi en cela je ſuis coupable.

Les évêques dirent : Si vous nous expliquez ce que vous avez appris de ces gens-ci, touchant la religion, nous en jugerons facilement. Arefaſte répondit : Commandez-leur, le roi & vous, de dire eux-mêmes en votre preſence, ce qu'ils m'ont enſeigné. Le roi & les évêques le leur ordonnerent : mais les heretiques ne vouloient point s'expliquer ; ils diſoient autre choſe que ce qu'on leur demandoit, ils n'entroient point dans le fonds de leur doctrine, & plus on les preſſoit, plus ils emploïerent d'artifice pour s'échapper. Alors Arefaſte voïant qu'ils ne cherchoient qu'à gagner tems, & à couvrir leurs erreurs de belles paroles, leur dit : J'ai crû avoir des maîtres, qui m'enſeignoient la verité, & non pas l'erreur : vû l'aſſurance avec laquelle vous me propoſiez cette doctrine, que vous nommiez ſalutaire, ſoûtenant que vous n'y renonceriez jamais, par la crainte des tourmens ni de la mort même ; & je vois maintenant que vous n'oſez l'avoüer, & ne vous mettez pas en peine du péril où vous me laiſſez. Il faut obéïr au roi & aux évêques, afin que je ſçache ce que je dois ſuivre & ce que je dois rejetter. Vous m'avez enſeigné, que par le baptême on ne pouvoit obtenir la remiſſion des pechés : Que J. C. n'étoit point né de la Vierge, n'avoit ni ſouffert pour les hommes, ni été enſeveli, ni reſſuſcité ; & que le pain & le vin, qui étant mis ſur l'autel par les mains des prêtres, devient le ſacre-

AN. 1022.

ment, par l'operation du S. Esprit, ne pouvoit être changé au corps & au sang de J. C.

Après qu'Arefaste eût ainsi parlé, Guerin évêque de Beauvais s'adressa à Estienne & à Lisoye, comme aux docteurs des autres, & leur demanda si c'étoit là leur creance. Ils déclarerent hardiment qu'ils croïoient ainsi depuis long-tems. Et nous nous attendons, ajoûterent-ils, que vous & tous les autres embrasserez cette doctrine, qui est la pure verité. L'éveque leur dit: J. C. a voulu naître de la Vierge, parce qu'il l'a pû; & il a voulu souffrir en son humanité pour notre salut, afin de ressusciter par la vertu de sa divinité, & nous montrer que nous ressusciterons aussi.

Ils répondirent: Nous n'y étions pas presens, & nous ne pouvons croire que cela soit vrai. L'évêque de Beauvais leur dit: Croïez-vous avoir eu un pere & une mere? Ils en convinrent; & il reprit: Si vous croïez être nés de vos parens, lorsque vous n'étiez pas, pourquoi ne voulez-vous pas croire, que le Dieu engendré de Dieu sans mere, avant tous les siecles soit né d'une Vierge, à la fin des tems, par l'operation du S. Esprit? Ils répondirent: Ce qui répugne à la nature, ne s'accorde point avec la creation. L'évêque reprit: Avant que rien se fit par la nature, ne croïez-vous pas que Dieu le pere a tout fait de rien par son fils? Ils répondirent: Vous pouvez dire ces contes à ceux qui ont des pensées terrestres, & qui croïent les inventions des hommes charnels, écrites sur la peau des animaux: pour nous qui avons une loi écrite par le S. Esprit, dans l'homme interieur, & qui n'avons d'autres sentimens, que ce que nous avons appris de Dieu même, c'est en vain que vous nous parlez ainsi: finissez & faites de nous ce que

ce que vous voudrez. Nous voïons déja notre roi, regnant dans le Ciel, qui nous appelle de la main à des triomphes immortels. AN. 1022.

L V. Manichéens brûlés. *Glab.*

On disputa contre eux depuis la premiere heure du jour jusques à none, c'est-à-dire jusques à trois heures après midi: & on fit tous les efforts possibles pour les tirer de leur erreur. Comme on les vit endurcis, on leur déclara, que s'ils ne changeoient, ils seroient aussi-tôt brûlés par ordre du roi, du consentement de tout le peuple. Ils dirent qu'ils ne craignoient rien, & qu'ils sortiroient du feu sans aucun mal, ils se moquoient même de ceux qui les vouloient convertir. Alors on les fit revêtir chacun des ornemens de son ordre, & aussi-tôt les évêques les déposerent: la reine par ordre du roi se tint à la porte de l'église, de peur que le peuple ne se jettât dedans pour les tuer: mais comme on les en faisoit sortir, la reine d'une baguette qu'elle avoit à la main creva un œil à Estienne, qui avoit été son confesseur. On les mena hors de la ville, sous une cabane, où on avoit allumé un grand feu. Ils y alloient gaïement, disant tout haut qu'ils ne desiroient autre chose. De treize qu'ils étoient, il n'y eut qu'un clerc & une religieuse qui se convertirent: les autres furent brûlés avec la poudre abominable, dont il a été parlé. Toutefois, quand ils commencerent à sentir le feu, ils se mirent à crier qu'ils avoient été trompés, & qu'ils avoient eu de mauvais sentimens de Dieu, seigneur de l'univers. Quelques-uns des assistans touchés de leurs cris, vouloient les retirer du feu, mais il n'étoit plus tems; & ils furent tellement réduits en cendres, qu'on ne trouva pas même leurs os. On découvrit que le chantre de l'église d'Orleans, nommé Theodat, & *Ademar.*

AN. 1022. mort trois ans auparavant, étoit dans la même hereſie, ſuivant le témoignage des catholiques & des heretiques mêmes: c'eſt pourquoi l'évêque Odalric le fit ôter du cimetiere, & jetter à la voirie.

On brûla de même ceux de cette ſecte, qui furent trouvés ailleurs: particulierement à Toulouſe, comme témoigne Ademar, moine d'Angoulême, auteur du tems. Il ajoûte, que ces émiſſaires de l'Ante-chriſt étoient répandus en differentes parties de l'Occident: & ſe cachoient avec ſoin, ſéduiſant tous ceux qu'ils pouvoient, hommes & femmes. Il les nomme expreſſément Manichéens, & dit qu'ils commettoient en ſecret des abominations qu'il n'eſt pas même permis de dire, & toutefois à l'exterieur, ils feignoient d'être vrais
Cod. c. 8 Chrétiens. On voit encore que c'étoit des Manichéens par les raiſons qu'emploïe le moine Glaber pour refuter leur doctrine. Il montre premierement la neceſſité de croire un Dieu ſouverain auteur de toutes les ſubſtances corporelles & incorporelles. Il marque la ſource du mal, en ce que la créature s'eſt écartée de l'ordre preſcrit par le createur. Il dit que l'homme étant placé au milieu, entre la creature purement ſpirituelle, & celle qui n'eſt que corporelle, s'eſt abaiſſé au deſſous de lui: que Dieu pour le relever a fait de tems en tems des miracles, & lui a donné les ſaintes écritures dont il eſt l'auteur: que quiconque blaſphême contre l'ouvrage de Dieu, ne connoît point Dieu: que par les ſaintes écritures, nous connoiſſons la ſainte Trinité, particulierement le Fils de Dieu, de qui, par qui & en qui eſt tout ce qui eſt veritablement. Il vient enſuite à l'incarnation, dont le deſſein eſt de rétablir en l'homme l'image de Dieu effacée par le peché; & enfin il mon-

tre, que le merite des saints, n'est que de s'être attaché à J. C. par la foi & la charité.

AN. 1022.

LVI. Gauslin archev. de Bourges.

Vers le même tems il arriva un prodige en Aquitaine, près la côte de la mer. Trois jours avant la saint Jean, il tomba du ciel une pluïe de sang, qu'on ne pouvoit laver, quand elle tomboit sur la chair d'un homme, sur de l'étose ou sur de la pierre; mais si elle tomboit sur du bois on la lavoit bien. Guillaume duc d'Aquitaine en manda la nouvelle au roi Robert, le priant par la même lettre de consulter les savans de son roïaume, sur la signification de ce prodige. Le roi en écrivit à Gauslin son frere naturel archevêque de Bourges, le priant de lui écrire promptement, si l'on trouvoit dans les histoires, qu'il fût jamais arrivé quelque prodige semblable; & ce qui s'en étoit ensuivi.

Frag. Duch. t. 4. p. 86. A.

Ap. Fulb. ep. 95

L'archevêque Gauslin répondit au roi, en rapportant plusieurs exemples de prodiges semblables, tirés des anciennes histoires, & donnant à celui-ci des significations mysterieuses. Fulbert évêque de Chartres, que le roi avoit aussi consulté, ne lui rapporte qu'un grand passage de Gregoire de Tours, avec une explication semblable: qui montre qu'on ne mettoit pas alors en question, que ces prodiges ne signifiassent quelque chose.

Ep. 96.

Ep. 95. p. 92.

Gauslin archevêque de Bourges étoit fils naturel du roi Huges Capet. Il fut élevé des l'enfance à saint Benoît sur Loire, & disciple du savant Abbon: après la mort duquel, le roi Robert son frere lui donna cette abbaïe: nonobstant la résistance des moines, qui ne vouloient point le recevoir, à cause de sa naissance. Après la mort de Dâbert archevêque de Bourges, le roi l'éleva encore à cette dignité l'an 1013. Mais le peuple

Adem. Chr. p. 172.

AN. 1022.

de Bourges refusa cinq ans durant de le recevoir: criant tous d'une voix, que le fils d'une prostituée ne devoit pas gouverner l'église. Enfin par l'entremise de saint Odilon abbé de Clugny, la volonté du roi prévalut, Gauslin fut reçû dans le siege de Bourges, & le remplit jusques à sa mort, qui arriva l'an 1030.

LVII. Fulbert évêque de Chartres.

Fulbert évêque de Chartres, n'étoit recommandable, comme il l'avouë lui-même, ni par sa naissance, ni par ses biens. Il semble marquer qu'il étoit Romain: il eut de bons maîtres dès l'enfance, & il en profita si bien qu'il devint un des plus fameux docteurs de son siecle. Il enseigna long-tems à Chartres, & fut chancelier de cette église. On voit par quelques-unes de ses lettres, qu'il savoit la medecine, & donnoit des medicamens: mais il n'en composoit plus depuis qu'il fut évêque. Comme il étoit estimé des rois, des évêques & des peuples, son mérite le fit élire évêque de Chartres, après la mort de Rodolfe, quoiqu'il fût encore jeune, c'étoit l'an 1007. Foulques étoit encore évêque d'Orleans, & Fulbert lui écrivit, pour le consoler de la foiblesse du roi Robert, qui se laissoit surprendre par des méchans, & ne soûtenoit pas la justice avec la vigueur necessaire. Il l'exhorte à se faire rendre par l'abbé de Fleury la soûmission qui lui étoit dûë, selon les canons; & y exhorte aussi l'abbé, qui étoit Gauslin, depuis archevêque de Bourges.

Carm. p. 179. Ep. p. 2. fol. 12. & 15.

Ep. 10. 46. 113.

V. Mabill. sæc. 6. p. 254. n. 3. Epist. 41.

Ep. 73.

Ep. 61.

Après la mort de Foulques, Thierry aïant été élû évêque d'Orleans, Fulbert refusa d'assister à son ordination au jour marqué: parce que Thierry étoit accusé d'homicide, & que le pape en étant averti avoit défendu de l'ordonner. De plus on se plaignoit, que son élection avoit été extorquée par l'autorité du prince, con-

tre la liberté du clergé & du peuple. Toutefois Fulbert aïant reconnu ſon innocence, concourut à ſon ordination, & cultiva depuis ſon amitié. Auſſi Thierry d'Orleans eſt-il compté entre les ſaints, & honoré le vingt-ſeptiéme de Janvier. Il étoit fils du ſeigneur de Château Thierry ſur Marne, & petit fils de celui qui bâtit cette fortereſſe, dont elle a gardé le nom.

V. Mabill. ſæc. 6. p. 192.

Ep. 62. 63.

Boll. to. 2. p. 788.

Fulbert témoigne lui-même la crainte qu'il avoit de n'avoir pas été bien appellé à l'épiſcopat, par des vers, dont les ſentimens ſont plus eſtimables que le ſtyle. Mon créateur, dit-il, ma vie, mon unique confiance, donnez-moi votre conſeil, & la force de le ſuivre, dans l'incertitude où je ſuis. Je crains qu'étant entré temerairement dans l'épiſcopat, je ne ſois plus nuiſible qu'utile au troupeau : c'eſt pourquoi je crois devoir ceder à ceux qui en ſont plus dignes. Mais quand je penſe, que ſans appuis de richeſſes ou de naiſſance, je ſuis monté ſur cette chaire, comme le pauvre élevé de ſon fumier ; je crois que c'eſt l'effet ordinaire de votre providence, & je n'oſe changer de place ſans votre ordre, quoique j'en ſois ſollicité par le reproche de ma conſcience. Vous ſavez, Seigneur, ce qui vous eſt le plus agréable, & le plus utile pour moi : inſpirez-le moi, je vous ſupplie, & m'aidez à l'executer.

Carm. p. 179.

Pſ. CXII. 7.

Il fut raſſuré dans ſes craintes par ſaint Odilon de Clugny, avec lequel il étoit lié d'une étroite amitié, & qu'il eſtimoit juſqu'au point de le nommer l'archange des moines. Odilon lui conſeilla de demeurer évêque : après quoi Fulbert prétendoit qu'il étoit obligé à lui donner ſon conſeil & ſon ſecours en toutes ſes peines.

Ep. 66.

Ep. 68.

Le roi Robert lui aïant fait demander ſon conſen-

Ep. 88. tement pour l'élection de Francon à l'évêché de Paris, il répondit qu'il y consentoit: en cas que ce fût un homme de beaucoup de lettres, & qui prêchât facilement: à quoi, dit-il, tous les évêques ne sont pas moins obligés qu'à l'action. Il suppose encore que l'élection ait été jugée canonique par l'archevêque de Sens & par

Ep. 11. 20. les évêques de la province. Depuis que Francon fût ordonné évêque. Fulbert l'aida de ses conseils en diverses affaires: le consolant dans les persecutions, que l'église souffroit de la part des seigneurs; & l'exhortant à ne pas ceder à son ressentiment, jusques à prendre les armes: de peur, ajoûte-t'il, que si vous emploïez un glaive étranger, vous ne fassiez qu'on ne craigne plus le vôtre. Il l'exhorte encore à retirer en faveur des pauvres l'usufruit des autels, que ses prédecesseurs avoient accordé à des laïques.

Ep. 45. Après la mort d'un soûdoïen de l'église de Chartres, Robert évêque de Senlis demanda cette place, pour lui ou pour Guy son frere. Fulbert répondit: Qu'elle ne convenoit ni à Robert, parce qu'il étoit évêque, ni à Guy, parce qu'il étoit trop jeune, & la donna à un de ses prêtres nommé Evrard, savant & vertueux. L'évêque de Senlis & sa mere en furent si irritez, qu'ils firent de terribles menaces contre Evrard, en presence de plusieurs témoins. En effet, quelques-uns de leurs domestiques vinrent à Chartres, où s'étant tenus cachés pendant le jour, ils attaquerent de nuit le prêtre Evrard, comme il alloit à matines, & le tuerent à coups de lances & d'épées, dans le parvis de la grande église. Ses clercs qui vinrent un peu plus tard, le trouverent, qui en expirant prioit pour ses meurtriers, à l'exemple de saint Estienne. Quelque soin qu'ils eussent pris de se

cacher, le crime fut découvert par des indices qui joints aux menaces précedentes, faiſoient une entiere conviction. Fulbert en écrivit à Adelberon évêque de Laon, comme au plus ancien de la province de Reims, dont apparemment le ſiege étoit vaquant: l'exhortant à faire juſtice d'un tel crime, & à excommunier les coupables. Pour lui il les excommunia, & refuſa ce qu'ils offroient pour ſe faire abſoudre, nonobſtant les conſeils & les inſtances de l'archevêque de Sens. Quant à l'évêque de Senlis, il ne vouloit faire aucune ſatisfaction pour ce meurtre, ni avoüer qu'il en fût coupable.

Ep. 29. 60.

Ep. 48. 49.

Le ſiége de Reims aïant vaqué quelque tems après la mort de l'archevêque Arnoul, Ebles, encore laïque fut élû pour lui ſucceder, par le clergé & le peuple de la ville, du conſentement du roi & de la plûpart des évêques de la province: mais Gerard de Cambray s'y oppoſa, inſiſtant ſur ce qu'Ebles étoit neophite, & prétendant qu'il n'étoit point inſtruit de la diſcipline, & ne ſavoit qu'un peu de dialectique, pour oppoſer aux ignorans. Guy nouvel évêque de Senlis faiſoit difficulté de prendre part à ſon ordination: mais Fulbert le raſſura, lui apportant les exemples de S. Ambroiſe & de S. Germain d'Auxerre; & lui repreſentant le beſoin de relever l'égliſe de Reims, notablement déchuë. Ebles fut en effet ſacré archevêque l'an 1024. & le remplit dignement ce ſiege pendant neuf ans. Fulbert le conſola dans les traverſes qu'il ſouffroit de la part d'Eudes, comte de Champagne, & le reprit de ce qu'il vouloit abandonner ſon troupeau: diſant que ce ne ſeroit pas agir en paſteur.

Chr. Albert. 1023. Marlot. lib. 1. c. 20.

Ep. 38.

Ep. 53.

Guillaume V. duc d'Aquitaine, connoiſſant le mérite de Fulbert de Chartres, le fit venir auprès de lui,

Chr. Adem. p. 173.

le retint quelque tems, & lui donna la treſorerie de S. Hilaire de Poitiers: mais Fulbert le pria enfin de l'en décharger, ne pouvant y aller ſouvent, à cauſe de l'éloignement des lieux; & proteſtant qu'il n'en ſeroit pas moins attaché à ſon ſervice. Dans une de ſes lettres il lui explique ce que renferme le ſerment de fidelité, & les devoirs reciproques du vaſſal & du ſeigneur.

V. Ep. 16. 18.
Ep. 103. 130.
Ep. 101.

LVIII. Guillaume duc d'Aquitaine. *Chr. Adem. p.* 172.

Ge duc Guillaume, que quelques-uns nomment le grand, étoit un des plus puiſſans princes de ce tems-là, & des plus religieux. C'étoit le défenſeur des pauvres, le pere des moines, le protecteur des égliſes. Dès ſa jeuneſſe, il prit la coûtume d'aller à Rome tous les ans, & s'il y manquoit une année, il alloit à ſaint Jaques en Galice, Soit qu'il marchât, ſoit qu'il tînt ſa cour, il paroiſſoit un roi plûtôt qu'un duc: auſſi étoit-il abſolu dans toute l'Aquitaine, & lié d'amitié avec le roi Robert, & avec les princes étrangers, Alfonſe roi de Leon, Sanche de Navarre, Canut de Danemarc & d'Angleterre, & l'empereur Henri: ils ſe faiſoient réciproquement des preſens. S'il trouvoit un clerc recommandable par ſa ſcience, il en prenoit un ſoin particulier: ainſi il donna l'abbaïe de S. Maixent au moine Rainald ſurnommé Platon. Le duc avoit été bien inſtruit dans ſa jeuneſſe, il avoit quantité de livres dans ſon palais, liſoit lui-même; & à l'imitation de Charlemagne y emploïoit ſes heures de loiſir, & principalement dans les longues nuits de l'hiver. Il n'étoit guere ſans quelques évêques auprès de lui. Il donna des terres à pluſieurs monaſteres, entr'autres à S. Martial de Limoges, à S. Michel en l'Erme & à Clugny. Car il honoroit ſingulierement les moines reguliers & les abbés, & ſe ſervoit de leurs conſeils dans le gouvernement de ſon état,

p. 177.
p. 173.

état. Il cheriſſoit ſur tout ſaint Odilon abbé de Clugny, qu'il s'attacha par de grandes liberalitez, le conſiderant comme un temple du S. Eſprit, & lui donna à reformer quelques monaſteres de ſon obéïſſance.

Il fonda de nouveau l'an 1010. celui de Maillezais en Poitou, qui fut érigé en évêché trois cens ans aprés. Il fonda l'abbaïe de Bourgueil en Anjou dans une terre de ſon propre. De ſon tems & la même année 1010. on trouva au monaſtere d'Angeli en Saintonge le chef S. Jean, que l'on prétendoit y avoir été apporté dès le tems de Pepin roi d'Aquitaine, fils de Loüis le Debonnaire, fondateur de ce monaſtere. Nous avons encore l'hiſtoire de cette tranſlation, mais ſi groſſierement fabriquée, que l'on en voïoit la fauſſeté dès l'onziéme ſiecle. Toutefois la découverte de ce chef, que l'on croïoit être celui de ſaint Jean-Baptiſte, reveilla merveilleuſement la devotion des fideles. On y accourut de toutes les provinces de Gaule, d'Italie & d'Eſpagne. Le roi Robert y vint avec la reine, & y offrit une conque d'or du poids de trente livres, avec des ornemens precieux. Sanche roi de Navarre y vint auſſi, le duc de Gaſcogne, le comte de Champagne, & tous les autres ſeigneurs, les évêques & les abbés, tous avec de riches offrandes. On y apportoit en proceſſion les reliques les plus fameuſes, même celle de ſaint Martial tenu pour l'Apôtre d'Aquitaine. L'effet le plus ſolide de cette découverte, fut le rétabliſſement de l'obſervance réguliere au monaſtere de ſaint Jean d'Angeli. Le duc Guillaume fit venir ſaint Odilon, qui y mit un abbé nommé Reinald, & aprés la mort de celui-ci un autre nommé Aimeric. Le duc Guillaume mourut à Maillezais, revêtu de l'habit monaſtique & âgé

Chr. Malleac. p. 206.

V. Mabill. ſac. 6. act. p. 133. Bibl. F.

Labbe. t. 2. p. 222.

Chr. ap. Beſly.

Annal. Bened. lib. XXX. n. 14.

poſt. Op. Cypr.

Ademar p. 178.

Chr. Malleac. p. 207.

de ſoixante & onze ans, le dernier jour de Janvier 1030.

LIX. Pieté du R. Robert.

Helg. p. 68.

Le roi Robert eût toûjours une affection particuliere pour la ville d'Orleans, parce qu'il y étoit né, y avoit été baptiſé & couronné roi. Il rendit à l'égliſe cathedrale de ſainte Croix, des terres que l'évêque Foulques avoit données à Hugues de Beauvais, pour en avoir du ſecours; & donna à la même égliſe des vaſes ſacrez & des ornemens précieux. Il en donna auſſi à l'abbaïe de Fleury, dont il confirma les privileges. Car il regardoit ſaint Benoît comme un de ſes principaux protecteurs : avec la ſainte Vierge, ſaint Martin, ſaint Aignan, ſaint Corneille : ſaint Cyprien, ſaint Denys & ſainte Geneviéve. Il fit bâtir à Orleans un nouveau monaſtere en l'honneur de ſaint Aignan : deux égliſes de Nôtre-Dame, & un monaſtere de ſaint Vincent. Un de ſaint Paul à Chanteuge en Auvergne, de ſaint Médard à Vitri, de ſaint Leger dans la forêt Iveline, de Nôtre-Dame à Melun, de ſaint Pierre & ſaint Rieul à Senlis. A Eſtampes le monaſtere de Nôtre-Dame & une autre égliſe dans le palais. A Paris dans la cité, ſaint Nicolas qui étoit la chapelle du palais, le monaſtere de ſaint Germain l'Auxerrois, l'égliſe de ſaint Michel dans la forêt de Bievre, qui eſt celle de Fontainebleau, le monaſtere de ſaint Germain de Paris avec l'égliſe de ſaint Vincent dans la forêt de Laye. A Gomé une égliſe de ſaint Aignan, une autre égliſe de ſaint Aignan à Fay : le monaſtere de Nôtre-Dame à Poiſſi, celui de Caſſien à Autun. Ce ſont quatorze monaſteres & ſept autres égliſes.

p. 72. c.

p. 77.

p. 64. c.

Sa dévotion pour le ſaint ſacrement de l'euchariſtie, étoit telle qu'il lui ſembloit y voir Dieu dans ſa

gloire, plûtôt que ſous une forme étrangere; & c'eſt ce qui le rendoit ſi ſoigneux de fournir des vaſes & des ornemens pour celebrer dignement le ſaint ſacrifice. Il ſe plaiſoit auſſi à orner richement les reliques des ſaints; & on en découvrit un grand nombre ſous ſon regne, qui avoient été long-tems cachées, particulierement vers l'an 1008. & dans la ville de Sens, ſous l'archevêque Leoteric. Il y eut un grand concours, non ſeulement des Gaules, mais d'Italie & d'Outre-mer; & pluſieurs malades y furent gueris: enſorte que la ville de Sens en fut enrichie. Mais la découverte des reliques la plus celebre, fut celle des martyrs ſaint Savinien & ſaint Potentien apôtres de Sens. Ils étoient demeurez cachez dans des cavernes, de peur des payens, depuis le tems de l'archevêque Guillaume, qui vivoit l'an 940. Mais l'archevêque Leoteric les aïant trouvez vers l'an 1015. les fit enfermer ſoigneuſement dans des coffres de plomb, Enfin le roi Robert & la reine Conſtance, firent mettre le corps de ſaint Savinien dans une chaſſe d'or & d'argent ornée de pierreries, que le roi rapporta lui-même ſur ſes épaules avec le prince Robert ſon fils. Cette derniere tranſlation ſe fit le vingt-cinquiéme d'Août vers l'an 1025. & un aveugle nommé Mainard, du village de Fontaines en Gatinois, y recouvra la vûë, qu'il avoit perduë depuis trois ans.

Glab. III. *c.* 6.

Acta SS. Ben. 6. *p.* 254.

Le roi étoit trés-aſſidu aux offices de l'égliſe, faiſoit des prieres & des genuflexions ſans nombre: liſoit tous les jours le pſeautier, enſeignoit aux autres les leçons & les hymnes. Il paſſoit ſans dormir les nuits entieres de Noël, de Pâques & de la Pentecôte. Depuis la Septuageſime juſques à Pâques il couchoit ſur la terre, &

passoit le carême en pelerinages. Les aumônes ordinai-
Helg. p.72. res du roi Robert à Paris, à Orleans, & aux autres villes où il séjournoit, étoient de nourrir trois cens pauvres, & quelquefois jusques à mille, leur faisant donner du pain & du vin en abondance. En carême, quelque part qu'il fût, on donnoit tous les jours à cent ou deux cens pauvres du pain, du vin & du poisson. Le jeudi saint il en servoit au moins trois cens le genou en terre, donnant à un chacun du pain, des légumes, du poisson & un denier; & cela à tierce. Il en faisoit autant à sexte, puis il servoit cent pauvres clercs, donnant à chacun douze deniers & chantant toûjours des pseaumes. Enfin aprés son repas, revêtu seulement d'un cilice, il lavoit les pieds à cent soixante ou plus, & donnoit deux sols à chacun. Ces sous & ces deniers étoient d'argent. En l'honneur des douze apôtres il menoit par tout avec lui douze pauvres, qui marchoient devant montées sur des ânes & loüant Dieu.

Ce bon roi portoit la compassion pour les pauvres & la patience, jusques à laisser prendre en sa presence l'argenterie de sa chapelle, & souffrir que l'on coupât les ornemens d'or ou de fourures qu'il portoit sur lui. Helgaud moine de Fleury, qui a écrit sa vie, en rapporte plusieurs exemples, comme ses plus belles actions.
p. 64. Il dit aussi qu'à Compiegne, le bon prince fit arrêter le jeudi saint douze hommes, qui avoient conjuré contre sa vie: qu'il les fit garder dans la maison de Charles le Chauve, nourrir splendidement, & le jour de Pâques leur fit donner la communion. Le lundi ils furent jugez & condamnez tout d'une voix: mais le roi leur fit grace, en consideration de la nourritute celeste qu'ils avoient reçûë, & les renvoïa, se contentent de leur

défendre de rien faire de ſemblable. Pour prévenir les faux ſermens alors ſi frequens, il avoit fait faire un reliquaire de criſtal, orné d'or, mais ſans reliques, ſur lequel il faiſoit jurer les ſeigneurs; & un autre d'argent renfermant un œuf de grifon, où il faiſoit jurer les gens du commun, comme ſi la validité du ſerment n'eût dépendu que des reliques. *p. 66. c.*

Mais ce prince faiſoit mieux paroître ſon zele dans le choix des évêques. Car, dit Glaber, quand un ſiege étoit vacquant, il ne ſongeoit qu'à le remplir d'un digne ſujet, fut-il de la plus baſſe naiſſance. Ce qui lui attira l'indignation & la deſobéiſſance des ſeigneurs de ſon roïaume, qui ne choiſiſſoient pour ces places que des nobles comme eux: car la plûpart, à l'imitation des rois, ſe rendoient maîtres des élections. Le roi Robert trouvoit donc ſouvent de la réſiſtance de la part des ſeigneurs ſes vaſſaux: mais il étoit en paix avec les princes ſouverains ſes voiſins, ſçavoir l'empereur Henri, Ethelred roi d'Angleterre, Raoul roi de Bourgogne, & Sanche roi de Navarre. *Glab. lib. III. c. 2.*

Son amitié avec l'empereur parut principalement dans leur entrevuë de l'an 1023. près de la Meuſe qui ſéparoit leurs états. Pluſieurs de leur ſuite diſoient, qu'il n'étoit pas de leur dignité de paſſer l'un du côté de l'autre, & qu'ils devoient ſe voir ſur des barques au milieu de la riviere: mais l'humilité & l'amitié ſincere l'emporta. L'empereur Henri ſe leva de grand matin, & paſſa avec peu de ſuite du côté du roi Robert: ils s'embraſſerent tendrement, entendirent la meſſe celebrée par les évêques, & dînerent enſemble. Le roi offrit à l'empereur de grands preſens en or, en argent & en pierreries, avec cent chevaux richement enharnachés, *Sigeb. an. 1023. Glab. ibid.*

& ſur chacun l'armeure du cavalier : mais l'empereur ne prit qu'un livre d'évangiles & un reliquaire contenant une dent de ſaint Vincent. L'imperatrice prit une paire de gondoles d'or. Le lendemain le roi avec ſes évêques, paſſa aux tentes de l'empereur, qui lui offrit de ſon côté cent livres d'or, mais le roi ne prit non plus que deux gondoles. Ils renouvellerent leur traité d'alliance, s'entretinrent des interêts de l'égliſe & de l'état, & convinrent de ſe trouver à Pavie avec le pape, pour lui faire confirmer ce qu'ils avoient reſolu.

LX. Richard abbé de Verdun.

Richard abbé de Verdun, cheri de ces deux princes, travailla utilement à leur union. Etant né dans le dioceſe de Reims de parens trés nobles, il fit ſes études à la cathedrale, qui étoit alors l'école la plus célebre de toutes les égliſes de la Gaule Belgique, tant pour la doctrine que pour les mœurs, Richard fut pourvû de la dignité de chantre de cette égliſe, puis de celle de doïen, dont il s'acquitta avec tant de prudence & de capacité qu'il ſe fit eſtimer & reſpecter de tout le monde. Il étoit aſſidu à l'oraiſon & recitoit le pſeautier tous les jours, partie proſterné, partie debout. Se ſentant fortement appellé à la perfection, il redoubla ſes aumônes, & diſtribua tous ſes biens aux pauvres ; mais il doutoit s'il demeureroit entre les ſiens, pour leur donner bon exemple, ou s'il quitteroit ſon pais, pour ſe délivrer des tentations qu'attire l'amour des parens.

Vita ſæc. 6. act. Ben p. 519.

Hugo. Flav. Chr. Virdun. p. 160. Bibl. Lab.

Il déliberoit encore, quand il reçût chez lui Frideric comte de Verdun, qui ſous l'habit ſeculier ſervoit Dieu depuis long-tems avec un grand zele. Son frere Adalberon II. évêque de Verdun étant mort, il donna le comté à cette égliſe, s'en reſervant toutefois la joüiſſance ſa vie durant. Le motif de cette donation fut de réparer

Elog. ſæc. 6. act. Ben. p. 185.

les torts que les ancêtres de Frideric avoient faits à cette égliſe. Il la fit l'an 997. & la même année il alla en pelerinage à Jeruſalem.

Ce fut au retour de ce voïage qu'il vint à Reims, & logea chez le doïen Richard, qui le reçût avec beaucoup de charité. Frideric voulut profiter de l'occaſion, pour conſulter un ſi habile homme, ſur le deſſein qu'il avoit de quitter le monde. Richard s'ouvrit à lui de ſon côté, & ils convinrent enſemble de ſe retirer à ſaint Vannes de Verdun. Ce monaſtere ſubſiſtoit dés le milieu du huitiéme ſiecle, mais il avoit été ruiné par les Normans: on avoit commencé à le rétablir foiblement, & il n'étoit alors habité que de ſept Ecoſſois, ſous la conduite d'un ſaint homme de la même nation nommé Fingen abbé de ſaint Felix de Mets. Les deux amis y aiant été reçûs, n'y trouverent pas la regularité qu'ils croioient; & s'en allerent à Clugny conſulter ſaint Odilon, ſur le parti qu'ils devoient prendre. Aïant reconnu leur mérite & leur zele, il n'écouta point l'amour propre, qui lui auroit conſeillé de les retenir chez-lui: mais il les renvoïa au monaſtere de ſaint Vannes, perſuadé que Dieu les déſtinoit à y retablir l'obſervance reguliere.

Acta SS. Bened. Sæc. 6. p. 250.

A leur retour l'abbé Fingen fit difficulté de les recevoir, craignant que des perſonnes élevées dans l'opulence, euſſent peine à s'accommoder de la pauvreté de ce monaſtere. Il ceda toutefois à leurs inſtances: mais il mourut environ trois mois aprés les avoir reçus. Alors Heimon évêque de Verdun, mit à ſa place Richard, & le fit abbé de ſaint Vannes, malgré la reſiſtance des moines Ecoſſois. C'étoit l'an 1004. & il gouverna cette abbaïe quarante-deux ans. Frideric ne le

regarda plus que comme ſon maître, montrant aux autres l'exemple d'une obéiſſance & d'une humilité parfaite.

La réputation de l'abbé Richard s'etendit bien-tôt, non ſeulement dans la France dont il étoit ſorti, mais dans tout le roïaume de Lorraine : enſorte que l'empereur Henri en aïant oüi parler, le fit venir auprés de lui, l'entretint avec plaiſir, & le renvoïa chargé de preſens. Il en uſa ainſi pluſieurs fois, & s'étant informé de l'origine & de l'état de ce monaſtere, il lui donna de quoi le rétablir & le rebâtir magnifiquement. Dans un de ces voïages l'abbé mena avec lui le moine Frideric, qui étant connu de toute la cour, & parentde l'empereur,étoit toûjours traité avec grandhonneur. Un jour l'empereur étant avec les évêques & les ſeigneurs, Frideric que l'on avoit placé avec eux, vit ſon abbé aſſis beaucoup plus bas. Il ſe leva d'auprés de l'empereur, portant ſon marchepied, ſur lequel il s'aſſit aux pieds de l'abbé. Cette action fut admirée & loüée de tout le monde ; & fut cauſe que l'empereur fit aſſeoir auprés de ſoi l'abbé Richard & le moine Friderie enſuite.

Tandis qu'on rebatiſſoit le monaſtere de ſaint Vannes, Frideric voïant des moines ſes confreres, qui avoient honte de remuer la terre & enlever les décombres : leur en montroit l'exemple le premier, auſſi-bien que de prendre l'oiſeau ſur ſes épaules & porter le mortier. Le duc Godefroi ſon frere le trouva un jour dans la cuiſine lavant les écuelles; & dit en ſortant, que cette occupation ne convenoit guere à un comte : mais Frideric lui dit qu'il ſe tenoit fort honoré de rendre de tels ſervices à ſaint Pierre & ſaint Vannes, patrons

du

du monaſtere. Un des moines voulant un jour le déchauſſer par charité, il lui dit avec une ſainte indignation : que me ſert, mon frere, d'avoir quitté les honneurs du ſiecle, ſi je reçois de mes freres ſans neceſſité les ſervices que l'on m'eût rendus dans le ſiecle ? Je ne ſuis venu ici que pour ſervir les autres. Son exemple excita pluſieurs ſeigneurs de ſes parens, non ſeulement à donner de grands biens à cette maiſon, mais à embraſſer eux-mêmes la vie monaſtique. L'abbé Richard aïant été chargé du monaſtere de S. Vaſt d'Arras, lui en donna la conduite en qualité de prevôt, & il mourut l'an 1022.

L'abbé Richard devint un des trois reſtaurateurs de la diſcipline monaſtique dans l'empire François, les deux autres étoient Odilon de Clugny & Guillaume de Dijon : on nommoit le premier Odilon le pieux ou le débonnaire, à cauſe de ſa bonté : on nommoit le ſecond Guillaume pardeſſus la regle, à cauſe de ſa ferveur auſtere; & Richard étoit ſurnommé la grace de Dieu, à cauſe de ſa douceur. Baudri évêque de Liege, lui donna l'abbaïe de Lobes, qui étoit très-riche, pour y rétablir l'obſervance, & enſuite celle de S. Laurent de Liege. Roger évêque de Chaalons lui donna de même l'abbaïe de S. Pierre : le roi Robert lui donna celle de Corbie : Baudoüin comte de Flandres lui en donna pluſieurs, S. Pierre de Gand, S. Amand, S. Riquier, S. Joſſe. Enfin on comptoit juſqu'à vingt-un monaſteres, dont il avoit pris la conduite, tant à la priere des évêques, que des princes. Après les avoir réformez, il y mit des abbez qu'il choiſit entre ſes diſciples : mais il en gouverna trois par lui même, outre ſaint Vannes. En 1011. il alla à Rome, & gagna les bon-

nes graces du pape Benoît VIII. Les princes avoient un tel respect pour lui, que souvent il accommodoit leurs differends. Il pardonna à un moïne qui avoit voulu le tuer ; & le voïant sincerement converti, en fit un de ses plus fideles disciples.

LXI. Enguerran abbé de S. Riquier. *Vita sæc. 6. Ben. p. 494.*

Un autre abbé cheri du roi Robert, fut Enguerran de S. Riquier. Il n'étoit pas de grande naissance; mais dès l'enfance il fit paroître une grande inclination pour les lettres. Il embrassa la vie monastique dans l'abbaïe de Centule, qui aïant été fondée par S. Riquier vers l'an 725. & ruinée par les Normands dans le siecle suivant, venoit d'être rétablie par l'abbé Ingelrad, auparavant moine de Corbie. Cet abbé permit au jeune Enguerran d'aller étudier à Chartres sous l'évêque Fulbert où il apprit la grammaire, la musique & la dialectique. Cependant le roi Robert voulant faire par dévotion le voïage de Rome, faisoit chercher des ecclesiastiques instruits, pour l'accompagner ; & sur la réputation d'Enguerran, il le mena avec lui, & fut très-content de sa doctrine & de ses mœurs. Ce voïage fut environ l'an 1020. & le roi résolut dès-lors de placer Enguerran en quelque dignité ecclésiastique.

Etant retourné à son monastere, il y ranima les études, en sorte que l'on s'appliqua à chercher des livres, à en transcrire de nouveau, & à instruire la jeunesse. Cependant l'abbé Ingelrad mourut, & toute la communauté élut Enguerran pour lui succeder, excepté quelques-uns qui s'y opposoient, parce qu'ils étoient enflez de leur noblesse. Le roi ravi de trouver cette occasion de placer Enguerran, vint aussi tôt à S. Riquier : mais celui-ci l'aïant appris par avance, se cacha dans les bois. Le roi étant arrivé, le fit si bien chercher, qu'on le

trouva ; & quand on le lui eût amené, il entra dans l'égliſe, & en préſence de tous ceux qui s'y trouverent, il le mit en poſſeſſion, en lui faiſant toucher les cordes des cloches. Car les inveſtitures ſe faiſoient toûjours par quelque ſigne ſenſible.

Le nouvel abbé eut grand ſoin de réparer les bâtimens du monaſtere, d'orner l'égliſe, & retirer les biens uſurpez : d'empêcher par ſa fermeté les uſurpations nouvelles, & d'augmenter au contraire le temporel, par diverſes donations qu'il reçut. Il écrivit par le conſeil de l'évêque Fulbert ſon maître, la vie, les miracles & la tranſlation de S. Riquier en quatre livres, & compoſa quelques ouvrages en vers. Il vêcut juſqu'à l'an 1045. Guy alors archidiacre, & depuis évêque d'Amiens, fit ſon épitaphe. Il avoit été ſon diſciple, & fut un poëte fameux en ſon tems.

LIVRE CINQUANTE-NEUVIE'ME.

AN 1023.

I.

Eglise d'Allemagne.

Vita S. Godeh. n. 14. sæc. 6. Ben. p. 410. Sup. l. LVIII. n. 51.

L'Archevêque Aribon invita l'empereur S. Henri, à venir célebrer à Mayence la fête de la Pentecôte, l'an 1023. & ce prince y assembla un concile national d'Allemagne, où par le conseil des évêques, il corrigea plusieurs désordres. Il voulut entre autres, séparer Otton comte de Hamerstin, d'avec Irmengarde, qui n'étoit point sa femme légitime : le comte le promit, partie par la crainte de l'empereur, partie sur les remontrances des évêques : mais la femme mépriſa ouvertement leurs défenses.

Vita n. 48. eod. sæc. 6. p. 129. 771. Vita S. Codeh. n. 18.

Godehard nouvel évêque d'Hildesheim vint au concile. Car Bernoüard étoit mort l'année précedente 1022. le vingtiéme de Novembre, après trente ans d'épiscopat. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau, aussi fut-il depuis canonisé par Celestin III. en 1194. L'empereur Henri aïant appris la nouvelle de sa mort, prit en particulier Godehard abbé d'Altahà, & lui déclara qu'il vouloit lui donner cet évêché. L'abbé le refusa absolument, & ne se rendit point aux instances des évêques, que l'empereur lui fit parler. Il dit seulement que si on le jugeoit digne de l'épiscopat, il attendroit que Ratisbonne ou Passau vinssent à vacquer, afin de pouvoir être utile aux siens : car il étoit né dans le diocese de Passau. Toutefois un songe qu'il eut huit jours après, & qu'il crut venir du ciel, le détermina à accepter le siege d'Hildesheim ; & il fut sacré le jour de S. André vendredi trentiéme de Novembre 1022. par Aribon archevêque de Mayence son métropolitain.

Arnold. Lubec. IV. c. 29.

AN. 1023.

Godehard avoit été offert à Dieu dès l'enfance, dans le monaſtere d'Altaha ou Altach, dont l'empereur Henri n'étant encore que duc de Baviere, le fit abbé, & lui donna enſuite pluſieurs autres monaſteres à réformer. Il étoit déja vieux, & ne ſongeoit qu'à ſe préparer à la mort, quand l'empereur l'obligea à ſe charger de l'épiſcopat : toutefois il vêcut encore quinze ans, juſqu'au quatriéme de Mai 1038. qu'il mourut. Il fut canoniſé dans le ſiecle ſuivant, aïant fait pluſieurs miracles devant & après ſa mort.

La même année 1023. le vingt-deuxiéme d'Octobre, mourut Geron archevêque de Magdebourg, après avoir fait beaucoup de bien à ſon égliſe, comme avoit fait à la ſienne Arnoul évêque d'Halberſtat, qui mourut la même année, & qui etoit en réputation pour ſa ſcience & ſon éloquence. L'empereur paſſa cette année la fête de Noël à Bamberg, où le peuple de ces égliſes vacantes vint apprendre quels paſteurs il leur donneroit. Aïant donc déliberé avec eux qui paſſoient pour les plus ſages, il donna l'archevêché de Magdebourg à Hunfroi, tiré du clergé de Virſbourg, & l'évêché d'Halberſtat à Brandag abbé de Fulde. La même année 1023. mourut S. Hartuic archevêque de Salsbourg, après trente-deux ans d'épiſcopat.

Chr. Saxo.

Vita ap. Caniſ. t. 2. p. 35.

On peut juger du ſoin qu'apportoit l'empereur Henri au choix des évêques, par le grand nombre des ſaints perſonnages qui remplirent de ſon tems les ſieges d'Allemagne. On remarque entre autres, à Treves Meingaud & Poppon: à Cologne Heribert & Pilegrim: à Mayence Villigiſe, Archambaud & Aribon : à Vormes Burchard, à Utrect Ansfrid & Athalbalde: à Munſter Thierri & Sigefroi : à Olnabruc Thietmar, à Hil-

Vita S. Mainverc. n. 100.

AN. 1024.

desheim Bernoüard & Godehard, à Minden Sibert & Brunon, à Strasbourg Verinhaire, à Virsbourg Geron & Hunfroi, à Breme Unuan, à Paderborn Meinverc. Car encore que quelques-uns fussent en place avant le regne de Henri, il est à croire qu'ils lui aiderent par leurs conseils à choisir les autres.

II. Mort de S. Henri, Conrad roi.

L'empereur Henri affligé de diverses incommoditez, demeura long-tems à Bamberg, où il avoit passé la fête de Noël en 1023. puis aïant repris ses forces, il se mit en chemin pour aller à Magdebourg. Mais il fut obligé de s'arrêter en chemin, & n'y arriva que le samedi-saint, accompagné de tous les grands & de l'imperatrice Cunegonde, & y célebra la fête de Pâques, qui étoit le cinquiéme d'Avril en 1024. De-là il passa à Halberstad, puis à Goslard, & enfin à Grone, où la maladie se renforçant, l'obligea de s'arrêter.

Vita Hen. n. 27. ap Sur. 14. Juil.

Sifrid. epit. p. 689.

Vita S. Meinverc. n. 101.

Se sentant près de la mort, il appella les parens de l'imperatrice son épouse, & leur dit: Je vous la rends vierge, comme vous me l'avez donnée; puis il mourut le quatorziéme de Juillet 1024. âgé de cinquante-deux ans, après en avoir regné vingt-deux comme roi, & dix comme empereur. Son corps fut porté à Bamberg, & enterré dans la cathedrale, dédiée à S. Pierre, comme il l'avoit ordonné. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau, il fut canonisé dans le siecle suivant, & l'église honore sa mémoire le jour de sa mort.

Martyr. R. 14. Jul.

Après sept semaines d'interregne, les seigneurs élurent pour roi Conrad, qui fut couronné à Mayence par l'archevêque Aribon le huitiéme de Septembre 1024. Il étoit fils d'Henri, fils d'Otton, fils de Ludolf, fils aîné d'Otton le grand. Il fut élevé à Vormes, sous la conduite de l'évêque Bouchard, qui le voïant mépriſé de ses

Vita Burch.

parens, à cauſe de ſon humeur douce, & de l'innocence de ſa vie: le prit auprès de lui, & le nourrit comme ſon fils, l'inſtruiſant dans la crainte de Dieu, & l'aimant particulierement pour la fermeté de ſon courage. On dit que S. Henri l'avoit lui-même déſigné pour ſon ſucceſſeur. Il eſt connu ſous le nom de Conrad le Salique, & il regna quinze ans. AN. 1024.

III. Mort de Benoît VIII. Jean XIX. pape.

Le pape Benoît VIII. étoit mort la même année 1024. le dixiéme de Juillet, après avoir tenu le ſaint ſiege près de douze ans, & fut enterré à S. Pierre. Son ſucceſſeur fut Jean ſon frere fils de Gregoire comte de Tuſculum. C'étoit un pur laïque, qui fut élu pape à force d'argent: on le nomme Jean XIX. & il tint le S. ſiege neuf ans. Le patriarche de C P. de concert avec l'empereur Baſile, avec quelques autres Grecs, eſſaïa d'obtenir le conſentement du pape, pour ſe donner le titre d'évêque univerſel dans l'égliſe Orientale, comme le pape le prenoit par toute l'égliſe. Le patriarche envoïa donc à Rome dés députez chargez de grands préſens, tant pour le pape, que pour les autres, qu'ils trouveroient favorables à ſa prétention; & comme l'avarice dominoit alors à Rome plus qu'en lieu du monde, les Grecs furent écoutez, & les Romains chercherent les moïens de leur accorder ſecretement ce qu'ils déſiroient. Mais le bruit s'en étant répandu par toute l'Italie, cette nouveauté excita un grand tumulte. On en murmura juſqu'en France, & l'abbé Guillaume de Dijon écrivit au pape ſur ce ſujet une lettre très-forte quoique très-reſpectueuſe. Enfin les Grecs furent obligez de retourner à C P. ſans avoir rien fait, & de ſe déſiſter pour lors de cette prétention.

Papebr. Conat. Chr. Caſs. l. 57. Glab. IV. c. 1.

IV. Egliſe de C P.

Le patriarche qui fit cette tentative, étoit Euſta-

AN. 1025.
Cedr. p. 717.

the ſucceſſeur de Sergius. Car celui-ci aïant tenu vingt-cinq ans entiers le ſiege de C P. mourut au mois de Juillet indiction ſeconde, l'an du monde 6527. de Jeſus-Chriſt 1019. & ordonna patriarche Euſtathe, qui étoit le premier des prêtres de l'égliſe du palais : il tint le ſiege ſix ans & cinq mois, & mourut au mois de Decembre 6534. 1025 indiction neuviéme. Peu de jours après, l'empereur Baſile tomba ſubitement malade; & le moine Alexis, abbé du monaſtere de Studе, l'étant venu viſiter avec le chef de S. Jean-Baptiſte, il le déclara patriarche, & l'envoïa introniſer ſur le champ, par le protonotaire Jean ſon miniſtre d'état. L'empereur Baſile mourut le ſoir même, aïant vêcu ſoixante & dix ans, & regné cinquante; & fut enterré, comme il avoit deſiré, dans l'égliſe de S. Jean à l'Hebdome. Ce prince eſt fameux par ſes victoires contre les Bulgares. Son frere Conſtantin, qui regnoit avec lui depuis cinquante ans, en regna ſeul encore trois; & le patriarche Alexis tint le ſiege de Conſtantinople dix-ſept ans.

p. 719.

V.
Synode d'Arras.
Syn. Atreb. to. 13. Spicil. init

En France l'héreſie qui avoit été découverte, & reprimée à Orleans deux ans auparavant, n'étoit pas éteinte; & on en trouva des ſectateurs à Arras en 1025. Gerard qui en étoit évêque auſſi bien que de Cambrai, avoit été inſtruit dans l'école de Reims ſous l'archevêque Adalberon dont il étoit parent. Cet évêque aïant paſſé à Cambrai la fête de Noël & celle de l'Epiphanie : vint faire quelque ſéjour à Arras : où s'entretenant des devoirs de ſon miniſtere, il apprit qu'il y étoit venu d'Italie des hommes, qui introduiſoient une héreſie nouvelle; faiſant profeſſion d'une certaine juſtice, par laquelle ſeule ils prétendoient qu'on étoit purifié;

&

AN. 1025.

& ne reconnoiſſoient dans l'égliſe aucun autre ſacrement utile au ſalut. L'évêque Gerard ordonna de chercher ces heretiques, & de les amener en ſa preſence : eux ſachant pourquoi on les cherchoit, ſe diſpoſoient à s'enfuïr ſecretement : mais ils furent prévenus & amenés à l'évêque. Comme il étoit alors fort occupé d'autres affaires, il ſe contenta de leur faire quelques queſtions ſur leur créance : & voïant qu'ils étoient dans l'erreur, il les fit mettre en priſon juſques au troiſiéme jour. Le lendemain il ordonna un jeûne aux clercs & aux moines : pour la converſion de ces heretiques.

Le troiſiéme jour qui étoit un dimanche, l'évêque vint à l'égliſe de Notre-Dame revêtu de ſes ornemens, accompagné de ſes archidiacres, auſſi revêtus avec les croix & les évangiles, & environnés de toute la multitude du clergé & du peuple. On chanta le pſeaume *Exurgat Deus* : puis l'évêque s'étant aſſis avec les abbés & les autres ſelon leur rang, il fit amener les priſonniers, & fit au peuple un ſermon ſur leur ſujet en general. Enſuite s'adreſſant aux priſonniers, il leur demanda quelle étoit leur doctrine & leur culte, & quel en étoit l'auteur. Ils répondirent, qu'ils étoient diſciples d'un nommé Gandulfe d'Italie ; & qu'il leur avoit appris à ne recevoir point d'autre écriture que les évangiles & les écrits des apôtres. Mais il étoit venu à la connoiſſance de l'évêque, qu'ils rejettoient le baptême, l'euchariſtie, la penitence, le mariage, & qu'ils mépriſoient les égliſes, & ne reconnoiſſoient point pour ſaints les Confeſſeurs, mais ſeulement les apôtres, & les martyrs. C'eſt pourquoi il les interrogea ſur ces articles ; & commençant par le baptême, il leur dit :

Pſ. 67.

AN. 1025.

Puiſque vous prétendez recevoir la doctrine évangelique vous devez auſſi recevoir ce ſacrement. Car l'évangile rapporte que J.C. dit à Nicodeme : Quiconque ne renaîtra point de l'eau & de l'eſprit, n'entrera point dans le roïaume des cieux.

Jo. III. c. 5.

Ils répondirent : La doctrine que nous avons appriſe de notre maître eſt conforme à l'évangile. Car elle conſiſte à quitter le monde, réprimer les deſirs de la chair, vivre du travail de ſes mains : ne faire tort à perſonne, & exercer la charité envers tous ceux qui ont du zele, pour notre inſtitut. Nous croyons qu'en gardant cette juſtice on n'a point beſoin de baptême ; & que ſi on la viole, le baptême ne ſert de rien pour le ſalut. Or le baptême eſt inutile pour trois raiſons : la premiere eſt la mauvaiſe vie des miniſtres, qui ne peuvent procurer le ſalut : la ſeconde eſt la rechûte dans les vices, auſquels on a renoncé dans le baptême : la troiſiéme, qu'il ne ſemble pas qu'un enfant, qui ne deſire & ne connoît pas même ſon ſalut, puiſſe profiter de la volonté & de la foi d'autrui.

A cela l'évêque répondit par un diſcours, dont voici la ſubſtance. J. C. qui eſt juſte par lui-même, & ſource de toute juſtice, n'a pas laiſſé de recevoir le baptême, pour accomplir toute juſtice, c'eſt-à-dire, pour nous en donner l'exemple. Il a voulu que par ce ſigne ſenſible de l'ablution du corps, nous connuſſions la purification inviſible de l'ame ; & ſaint Pierre ne laiſſa pas de baptiſer Corneille avec l'eau, quoiqu'il eût reçû le S. Eſprit par avance. L'indignité du miniſtre ne nuit point au ſacrement, parce que c'eſt le S. Eſprit qui opere ; & Judas baptiſoit comme les autres apôtres. Les enfans peuvent profiter de la foi d'autrui ; comme le paralytique de l'é-

Matth. III. 15.

Act. X. 47.

p. 7

p. 12.

AN 1025.

vangile & la fille de la Cananée. Enfin vous qui ne voulez dans l'égliſe aucune ceremonie ſenſible, pourquoi obſervez-vous ſi religieuſement de vous laver les pieds les uns aux autres? Venant au ſacrement de l'euchariſtie, il dit: Quand nous offrons ce ſacrifice, le pain & le vin mêlé d'eau, ſanctifié ſur l'autel par la croix & les paroles de J. C. deviennent ſon vrai & propre corps, & ſon vrai & propre ſang, quoiqu'ils paroiſſent être autre choſe. L'évêque répondit enſuite à quelques objections, & rapporta quelques hiſtoires miraculeuſes, pour montrer la verité du changement du pain & du vin au corps & au ſang de J. C.

Matth. IX. 2.

c. 2.

p. 21.

A ce diſcours tous les fideles qui étoient preſens fondoient en larmes, & loüoient la puiſſance & la miſericorde de Dieu. L'évêque ſe tournant vers les heretiques, leur demanda s'ils avoient quelque choſe à répondre. Ils dirent avec de grands ſoupirs, que ce qu'ils venoient d'entendre leur fermoit la bouche, & ils avoüerent leur faute, ſe frappant la poitrine & ſe proſternant par terre. Ils admiroient la bonté de Dieu qui les avoit ſoufferts ſi long-tems à la honte du nom Chrétien; & ils craignoient qu'il n'y eut plus de pardon pour eux, après en avoir ſéduit pluſieurs autres. L'évêque leur dit: Vous auriez raiſon de craindre, vous qui défendiez aux pecheurs d'eſperer aucun fruit de la pénitence: mais ſi vous rejettez de bonne foi vos erreurs pour recevoir la doctrine Catholique, je vous promets avec confiance le pardon de la part de Dieu.

Il continua donc de les inſtruire, premierement touchant les égliſes materielles qu'ils mépriſoient, comme n'étant que des amas de pierres, touchant l'autel, l'encens & les cloches. Il leur expliqua tous les ordres, de-

c. 3.

c. 4. 5.

c. 6.

AN. 1025. puis le portier jusques à l'évêque : car ces heretiques ne vouloient aucun culte exterieur ; & tenoient pour indifferent quels fussent les ministres de leur religion & en quels lieux ils en fissent l'exercice : dans des bois, *c.* 7. dans des carrefours, dans des cloaques. Ils ne se mettoient point en peine non plus en quel lieu on les enterrât : disant que les ceremonies des funerailles, n'étoient qu'une invention de l'avarice des prêtres. L'évêque les instruisit ensuite sur la penitence : montrant *c.* 8. 9. qu'elle est utile même aux morts, pour lesquels on fait des prieres, des aumônes, ou d'autres œuvres penales. Car, dit il, un ami peut supléer à la penitence que son ami n'a pû accomplir, étant prévenu par la mort.

c. 10. Il passe au mariage, & dit, qu'il ne faut ni le défendre generalement, ni le permettre indifferemment à tous : parce qu'il n'est plus permis à ceux qui se sont *c.* 11. une fois engagés au service de l'église. Il montre que *c.* 12. 13. 14. l'on doit honorer les saints confesseurs aussi-bien que les martyrs. Il justifie la psalmodie, la veneration de la *c.* 15. croix & des images : l'ordre des dignités ecclesiastiques. Enfin il établit la necessité de la grace, contre la fausse *c.* 16. justice de ces heretiques. Sur tous ces points, il rapporte autant qu'il est possible, des preuves tirées du nouveau testament, par les discours & les exemples de Jesus-Christ & des apôtres : mais il en allegue aussi plusieurs de l'ancien testament.

c. 17. Cette instruction de l'évêque dura jusques à la fin du jour ; & comme il vit que les heretiques paroissoient convaincus, il leur ordonna de condamner leurs erreurs ; & lui-même en prononça ainsi la condamnation avec tous les abbés, les archidiacres & le clergé. Nous condamnons & anathematisons cette heresie, qui dit que

le baptême ne ſert de rien, pour effacer le peché originel & les pechés actuels: que les pechés ne peuvent être remis par la penitence; que l'égliſe, l'autel le ſacrement du corps & du ſang de Notre Seigneur, ne ſont autre choſe que ce que l'on voit des yeux du corps, regardant ce ſacrement comme une choſe vile; & qui rejette les mariages legitimes. Nous condamnons cette hereſie & tous ceux qui la ſoûtiennent. Ils ajoûterent une profeſſion de foi contraire à ces erreurs, où ils diſent en parlant de l'euchariſtie: Nous declarons que c'eſt la même chair, qui eſt née de la Vierge, qui a ſouffert ſur la croix, qui étant ſortie du ſepulchre, a été élevée au-deſſus des cieux, & eſt aſſiſe à la droite du pere. AN. 1025.

Cette condamnation fut prononcée en latin: mais parce que ceux qui avoient profeſſé l'hereſie ne l'entendoient pas bien, on la leur fit expliquer en langue vulgaire par un interprete; & ils déclarerent qu'ils acquieſçoient à la condamnation & à la profeſſion de foi. On la leur fit ſouſcrire, comme ils pouvoient, en faiſant une croix; & tous les aſſiſtans rendant graces à Dieu ſe retirerent avec la benediction de l'évêque. Il envoïa la relation de ce ſynode à un évêque voiſin, que l'on croit être Renauld de Liege, pour le précautionner contre ces heretiques, qui avoient ſû ſe déguiſer ſi bien dans ſon dioceſe, qu'il les avoit laiſſé aller impunis. Gerard ajoûte: ceux qu'ils avoient envoyés chez nous pour en ſéduire d'autres, ayant eté pris, reſiſtoient avec une grande diſſimulation, & on ne pouvoit tirer leur confeſſion par aucuns tourmens, juſques à ce qu'étant convaincus par ceux qu'ils avoient preſque infectés de leur erreur, ils nous en expliquerent une partie.

AN. 1025.

V I.
Retraite de sainte Cunegonde.

Vita n. 7. sec. 6. Ben. p. 458. & apud Boll. 3. Mart. to. 6. p. 265.

En Allemagne l'imperatrice Cunegonde se trouvant libre par le decès de saint Henri son époux, se retira au monastere de Caufunge en Hesse près de Cassel, qu'elle avoit fondé, & dont elle fit dédier l'église le jour de l'anniversaire de saint Henri, quinziéme de Juillet 1025. Pendant la messe elle se presenta devant l'autel, revêtuë de tous les ornemens imperiaux, & offrit premierement une particule de la vraïe croix. Après l'évangile, elle se dépoüilla de la pourpre, & se revêtit d'une tunique brune, qu'elle avoit faite de ses mains, & que les évêques avoient benie: elle se fit couper les cheveux, qui furent gardez en son honneur dans le monastere, & reçut des évêques le voile & l'anneau, chantant les prieres marquées, pour la consecration solemnelle des vierges. Ayant ainsi fait profession, elle passa dans ce monastere les quinze ans qu'elle vêcut encore, mais en simple religieuse, soûmise à toutes ses sœurs, & humble sans ostentation. Comme elle excelloit dans les ouvrages de broderie, elle travailloit de ses mains: sachant, dit l'auteur de sa vie, qu'il est écrit: que qui ne travaille point ne doit point manger. Elle avoit toûjours l'esprit occupé de priere ou de lecture, qu'elle faisoit elle-même, ou qu'elle écoutoit: elle visitoit les sœurs malades, & prenoit grand soin des pauvres. Enfin consumée de veilles & d'austeritez, elle mourut le troisiéme de Mars 1040. & fut enterrée à Bamberg, près de l'empereur son époux; mais elle défendit qu'on lui fit de pompe funebre. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau, & elle fut canonisée en 1200. par le pape Innocent III.

Pontific. Rom. de conser. Virg.

2. Thess. III. 10.

Martyr. R. 3. Mart.

VII.
Concile d'Anse.

Tom. 9. p. 859.

La même année 1025. on tint un concile à Anse près de Lyon, où assisterent douze évêques; savoir: Bouchard archevêque de Lyon, l'archevêque de Vienne,

nommé auſſi Bouchard ; l'archevêque de Tarantaiſe. Les évêques d'Autun, de Mâcon, de Chaalon, d'Auxerre, de Valence, de Grenoble, d'Uzez, d'Aouſtre & de Maurienne. Comme ils traitoient de pluſieurs ſujets touchant les affaires eccleſiaſtiques, & l'utilité du peuple : Gauſlin évêque de Mâcon, ſe leva au milieu de l'aſſemblée, & forma ſa plainte contre Bouchard archevêque de Vienne : qui ſans ſa permiſſion & ſon conſentement avoit contre les canons ordonné les moines dans le dioceſe de Mâcon, c'eſt-à-dire dans le monaſtere de Clugny. L'archevêque de Vienne nomma l'abbé Odilon, qui étoit preſent, pour auteur & pour garent de ces ordinations. Odilon ſe leva avec ſes moines, & montra un privilege qu'ils avoient reçû de l'égliſe Romaine, pour n'être ſujets ni à l'évêque, dans le territoire duquel ils demeuroient, ni à aucun autre : mais avoir la liberté d'amener tel évêque, & de tel païs qu'ils voudroient, pour faire les ordinations & les conſecrations dans leur monaſtere : par les conſecrations, j'entens les dédicaces d'égliſes. AN. 1025.

Alors on lut les canons du concile de Calcedoine & de pluſieurs autres, qui ordonnent qu'en chaque païs les abbez & les moines ſoient ſoûmis à leur propre évêque ; & défendent à aucun evêque, de faire dans le dioceſe d'un autre, ni ordination ni conſecration, ſans ſa permiſſion. En conſequence de ces canons, les évêques déclarerent nul le privilege, qui non ſeulement ne s'y accordoit pas : mais y contrevenoit formellement ; & déciderent, que l'abbé de Clugny, n'étoit pas un garent ſuffiſant du procedé de l'archevêque de Vienne. L'archevêque convaincu par ces raiſons, demanda pardon à l'évêque de Mâcon ; & par maniere de ſatisfaction, lui

AN. 1025. promit ſous telle caution qu'il voulut, de lui fournir tous les ans, tant qu'ils vivroient l'un & l'autre, pendant le carême la quantité neceſſaire d huile d'olives, pour faire le ſaint crême. Cet exemple & celui de la dédicace du monaſtere de Loches, montrent que les évêques de ce tems là, ne croïoient pas le pape au-deſſus des canons.

Sup. liv. LVIII. *n.* 16.

VIII. Suite de la vie de ſaint Romuald.

Sup. liv. LVII. *n.* 58.

Il eſt tems de reprendre la ſuite de la vie de ſaint Romuald, & de voir ſa bienheureuſe fin. Après qu'il eût quitté l'empereur Otton III. & lui eût prédit ſa mort, il ſe retira à Parenzo, ville ſituée dans une peninſule de l'Iſtrie, & y demeura trois ans: pendant la premiere deſquels il fonda un monaſtere, & y établit un abbé, les deux autres années il demeura reclus. Là Dieu l'éleva à une ſi haute perfection, qu'il connoiſſoit l'avenir, & penetroit pluſieurs myſteres de l'ancien & du nouveau teſtament. Il y reçût tout d'un coup le don des larmes, auſquelles auparavant il s'excitoit inutilement; & il lui dura tout le reſte de ſa vie. Souvent dans la contemplation il s'écrioit, tranſporté de l'amour divin; Mon cher Jeſus, mon doux Jeſus, mon deſir ineffable, douceur des ſaints, ſuavité des anges; & d'autres paroles au-deſſus du langage humain. Il ne vouloit plus celebrer la meſſe devant beaucoup de monde, parce qu'il ne pouvoit retenir l'abondance de ſes larmes; & comme ſi ſes diſciples avoient reçû le même don, il leur diſoit: Prenez garde de ne pas répandre trop de larmes, elles affoibliſſent la vûë, & nuiſent à la tête.

Vita n. 53. *ſec.* 6. *act. Ben. p.* 296.

n. 55. Il ſortit de cette retraite, cedant à l'inſtante priere des freres de ſes autres monaſteres: mais l'évêque de Parenzo l'ayant appris en fut ſi affligé, qu'il fit publier, que

que quiconque donneroit une barque à Romuald pour repaſſer en Italie, ne rentreroit plus à Parenzo. Il arriva deux barques de dehors dont les mariniers le reçurent avec joïe, s'eſtimant heureux de porter un ſi grand treſor, mais dans le paſſage il ſurvint une ſi violente tempête, que tous ſe crurent prêts à perir : les uns ſe dépoüilloient pour nager, les autres s'attachoient à une planche : Romuald aïant abaiſſé ſon capuce, & mis ſa tête entre ſes genoux, pria quelque tems en ſilence ; puis il dit à l'abbé Anſon, qui étoit près de lui de déclarer aux mariniers qu'ils n'avoient rien à craindre ; & peu de tems après ils arriverent heureuſement à Caorle.

Romuald vint à ſon monaſtere de Bifolco, dont il trouva les cellules trop magnifiques, & ne voulut loger que dans une, qui n'avoit guere que quatre coudées. N'aïant pu perſuader à ſes moines de ſe ſoumettre à la conduite d'un abbé ; il les quitta, & envoïa demander une retraite aux comtes de Camerin. Ils lui offrirent avec grande joïe toutes les terres de leur état, déſertes ou cultivées ; & il choiſit un lieu nommé Val de Caſtro, qui eſt une plaine fertile & bien arroſée ; entourée de montagnes & de bois. Il y avoit déja une petite égliſe & une communauté de penitentes, qui lui cederent la place. Romuald commença donc à y bâtir des cellules, & à y habiter avec ſes diſciples, & il y fit des fruits incroïables. On venoit à lui de tous côtez chercher la pénitence : les uns donnoient leurs biens aux pauvres, les autres quittoient le monde entierement, & embraſſoient la vie monaſtique. Le ſaint homme étoit comme un ſeraphin, tellement embraſé de l'amour de Dieu, qu'il l'allumoit dans les cœurs de n. 58.

tous ceux qui l'écoutoient. Souvent lorſqu'il prêchoit les larmes lui coupoient la parole tout d'un coup, & il s'enfuïoit comme un inſenſé: quand il étoit à cheval avec les freres, il marchoit loin après les autres, chantant toûjours des pſeaumes, & répendant continuellement des larmes.

Ceux qu'il reprenoit avec plus de ſeverité, c'étoit les
n. 60. clercs ſeculiers ordonnez par ſimonie : leur déclarant qu'ils étoient perdus, s'ils ne renonçoient volontairement aux fonctions de leurs ordres. Ce diſcours leur parut ſi nouveau, qu'ils le voulurent tuer. Car la ſimonie étoit tellement établie, en tout ce païs, que juſques au tems de Romuald, à peine y avoit il quelqu'un qui ſût que c'étoit un peché. Il leur dit, apportez-moi les livres des canons, & voïez ſi je vous dis la verité. Les aïant examinez, ils reconnoiſſoient leur crime & le déploroient. Le ſaint homme perſuada à pluſieurs chanoines & à d'autres clercs qui vivoient comme des laïques, d'obéïr à des ſuperieurs : & de vivre en commun : ce qui ſemble être le commencement des chanoines reguliers, que nous verrons dans la ſuite. Quelques évêques, qui étoient entrez dans leurs ſieges par ſimonie, vinrent le conſulter; & s'étant mis ſous ſa conduite, promirent de quitter l'épiſcopat, & d'embraſſer la vie monaſtique. C'eſt ſaint Pierre Damien qui raconte tout ceci dans la vie de ſaint Romuald; & il ajoûte: Je ne ſai toutefois ſi le ſaint homme en put convertir un ſeul en toute ſa vie. Car cette venimeuſe hereſie eſt très-dure & très-difficile à guerir, principalement dans les évêques : on promet toûjours, & on differe de jour en jour : enſorte qu'un Juif eſt plus facile à convertir.

n. 62. S. Romuald quitta Val de Caſtro, y laiſſa quelques-uns de ſes diſciples, & paſſa au païs d'Orviette : où il

bâtit un monaſtere, par le ſecours principalement du comte Farulfe. Car ne pouvant contenter ſon zele, il formoit toûjours de nouveaux deſſeins, il ſembloit qu'il voulut changer tout le monde en deſert, & engager tous les hommes à la vie monaſtique.

n. 63. Aïant appris le martyre de ſaint Boniface ſon diſciple tué par les Ruſſes l'an 1009. il ſentit un ſi grand deſir de répandre ſon ſang pour J. C. qu'il reſolut auſſitôt d'aller en Hongrie : mais depuis qu'il eût conçu ce deſſein, il bâtit en peu de tems trois monaſteres : celui de Val de Caſtro, dont je viens de parler, un autre près de la riviere d'Eſino, & le troiſiéme près la ville d'Aſcoli. Enſuite aïant obtenu la permiſſion du ſaint ſiege, il partit avec vingt-quatre diſciples, dont deux avoient été ſacrez archevêques pour cette miſſion. Car ils avoient tous un ſi grand zele pour le ſalut du prochain, qu'il lui étoit difficile d'en mener moins. Mais lorſqu'ils furent entrez dans la Pannonie, qui eſt la Hongrie, Romuald fut attaqué d'une maladie, qui l'empêcha de paſſer outre. Elle fut longue, & ſi-tôt qu'il avoit reſolu de retourner, il ſe portoit mieux : mais quand il vouloit aller plus avant, ſon viſage s'enfloit, & ſon eſtomac ne gardoit plus de nourriture. Il aſſembla donc ſes diſciples, & leur dit : Je vois que Dieu ne veut pas que je paſſe outre : mais parce que je n'ignore pas vôtre deſir, je n'oblige perſonne à retourner, je vous laiſſe une entiere liberté ; mais je ſai qu'aucun de ceux qui demeureront ne ſouffrira le martyre. En effet, de quinze qui s'avancerent en Hongrie, quelques-uns furent fuſtigez, pluſieurs vendus & réduits en ſervitude ; mais ils n'arriverent point au martyre.

Sup. liv. LVIII. *n.* 26.

Romuald revint à ſon monaſtere d'Orviette, dont il

trouva que l'abbé ne ſuivoit pas ſes maximes. Car il vouloit qu'un abbé comme étant véritablement moine, aimât l'extrême abjection, n'eût point d'affection pour le temporel, & employïât les biens du monaſtere pour l'utilité des freres, ſans faire aucune dépenſe par vanité. N'étant pas écouté, il quitta ce monaſtere, & s'alla loger avec ſes diſciples, près du château de Rainier, qui fut depuis marquis de Toſcane. Ce ſeigneur aïant quitté ſa femme, ſous pretexte de parenté, avoit épouſé la veuve d'un de ſes parens. C'eſt pourquoi Romuald ne voulut pas demeurer gratuitement dans ſes terres, afin de ne paroître pas approuver ſa conduite; mais il lui païoit une piece d'or pour l'eau, & une autre pour le bois; & il le contraignit à les recevoir, en le menaçant de ſe retirer. Rainier diſoit: Il n'y a ni empereur ni homme vivant, qui me donne tant de crainte, que le viſage de Romuald. Je ne ſai que dire devant lui, & ne trouve point d'excuſes pour me défendre. En effet le ſaint homme avoit ce don de Dieu, que tous les pecheurs, principalement les grands du ſiecle trembloient devant lui, comme en preſence de la majeſté divine.

IX. Divers monaſteres de S. Romuald.

Il changea encore pluſieurs fois de demeure, faiſant du fruit par tout, & convertiſſant pluſieurs pecheurs. Ce qui l'obligeoit à changer ſi frequemment, c'eſt que par tout où il demeuroit, une foule innombrable le venoit chercher. Ainſi quand il avoit rempli un monaſtere, il y mettoit un ſuperieur, & ſe preſſoit d'en aller remplir un nouveau. Entre autres monaſteres, il alla habiter la montagne de Sitrie dans l'Ombrie: où il ſouffrit une calomnie atroce de la part d'un de ſes moines, nommé Romain. Car voulant le corriger de ſes impuretez, non ſeule-

n. 75.

ment par des réprimandes, mais par de rudes diſciplines : celui-ci l'accuſa d'un crime de même genre : & quoique ſon âge décrepit & ſon corps attenué l'en rendiſſent incapable, la calomnie trouva creance, & les diſciples du ſaint homme le mirent en penitence, & lui défendirent de celebrer les ſaints myſteres. Il s'y ſoûmit, & fut environ ſix mois ſans approcher de l'autel. Enfin, Dieu lui commanda, ſous peine de perdre ſa grace, de quitter cette ſimplicité indiſcrette, & de celebrer hardiment la meſſe. Il le fit le lendemain, & pendant la meſſe, il fut long-tems ravi en extaſe, & reçût l'ordre de donner une expoſition des pſeaumes, que l'on garde encore à Camaldule écrite de ſa main. n. 78. n. 79.

Etant à Sitrie, il demeura ſept ans enfermé, gardant continuellement le ſilence ; & toutefois il ne fit jamais plus de converſions, & ne renferma plus de penitens. Il ne relâcha rien dans la vieilleſſe de l'auſterité de ſa vie. Pendant un Carême il ne vêcut que de boüillon fait d'un peu de farine, avec quelques herbes, & il faiſoit ainſi diverſes experiences, pour éprouver ſes forces. Pendant l'été, de deux ſemaines il en paſſoit une jeûnant au pain & à l'eau, l'autre il ajoûtoit quelque choſe de cuit le jeudi. S'il étoit tenté de manger quelque viande plus de ſon goût, il la faiſoit préparer ; & après en avoir ſenti l'odeur, il ſe reprochoit ſa ſenſualité, & la renvoïoit ſans y toucher. Il avoit deux ou trois cilices, pour en changer tous les mois ; & ſe coupoit lui-même la barbe & les cheveux, maïs fort rarement. Pendant le carême il ne ſortoit point ſans une neceſſité indiſpenſable. Mais ces auſteritez n'empêchoient pas qu'il ne montrât un viſage ſerain & une gaïeté continuelle. On raconte pluſieurs gueriſons n. 80.

n. 81. &c. n. 88. miraculeuſes qu'il fit, mais évitant autant qu'il étoit poſſible qu'on les lui attribuât. Quand il envoïoit quelque part ſes diſciples, il leur donnoit un pain, un fruit ou quelque autre choſe qu'il avoit benie; & ſes diſciples guerirent pluſieurs malades, en leur en faiſant manger.

Les moines de Sitrie vivoient dans une grande per-
n. 93. fection. Tous marchoient nuds pieds, pâles, negligez, & toutefois contens dans leur extrême pauvreté. Quelques-uns demeuroient enfermez dans leurs cellules comme en des ſépulcres. Perſonne n'y goûtoit jamais de vin. Non ſeulement les moines, mais leurs ſerviteurs & ceux qui gardoient les beſtiaux, jeûnoient, obſervoient le ſilence, ſe donnoient la diſcipline l'un à l'autre, & demandoient penitences pour les moindres paroles oiſeuſes. Quand Romuald y vit un ſi grand nombre de moines, qu'à peine pouvoient-ils demeurer enſemble : il leur donna un abbé & ſe retira à Biſolco, gardant étroitement le ſilence.

n. 94. Cependant l'empereur ſaint Henri étant venu en Italie, envoïa prier ſaint Romuald de le venir trouver, promettant de faire tout ce qu'il lui ordonneroit. Le ſaint homme refuſoit abſolument d'y aller & de rompre ſon ſilence; mais ſes diſciples lui dirent : Conſiderez que nous ſommes tant ici, que nous ne pouvons plus y loger commodement : demandez s'il vous plaît, à l'empereur quelque grand monaſtere. Le ſaint homme leur écrivit : Sachez que l'empereur vous donnera le monaſtere du mont Amiat, voïez ſeulement quel abbé vous y mettrez. Il vint donc trouver l'empereur, qui ſe leva auſſi-tôt, & dit avec un grand ſentiment : Plût à Dieu que mon ame fût dans vôtre corps ! Il le pria de

lui parler : mais il ne put ce jour là lui faire rompre ſon ſilence. Le lendemain, quand Romuald vint au palais, les Allemans vinrent en foule le ſaluer en baiſſant la tête, & s'empreſſoient à arracher les poils de ſa fourrure, pour les emporter en leurs païs comme des reliques, dequoi le ſaint homme fut ſi affligé, que ſans ſes diſciples il ſeroit auſſi tôt retourné à ſa cellule. Etant entré chez l'empereur, il lui parla beaucoup de la reſtitution des droits des égliſes, de la violence des puiſſans & de l'oppreſſion des pauvres. Enfin il demanda un monaſtere pour ſes diſciples; & l'empereur lui donna le mont Amiat, dont il chaſſa un abbé coupable de pluſieurs crimes. Ce monaſtere ſitué en Toſcane dans le territoire de Cluſium, avoit été fondé vers l'an 743. par Rachis roi des Lombards.

Ital ſac. to. 3. p. 6. 7.

Une des dernieres fondations de ſaint Romuald, mais qui par la ſuite eſt devenuë la plus celebre de toutes, fut celle de Camaldule. Ce lieu nommé alors Campo Malduli, eſt ſitué au milieu des plus rudes montagnes de l'Apennin dans le dioceſe d'Areze. Mais c'eſt une plaine agreable arroſée de ſept fontaines. Saint Romuald le choiſit comme propre à ſes diſciples, & y bâtit une égliſe de ſaint Sauveur & cinq cellules ſéparées pour autant d'ermites, à qui il donna pour ſuperieur le venerable Pierre. Cet établiſſement ſe fit du conſentement de Theodalde évêque d'Areze, qui entra dans ce ſiege l'an 1023.

Mabill. obſerv. ad vit. p. 278.

Id. Iter. Italic. p. 180.

X. Fin de S. Romuald.

Saint Romuald ſentant approcher ſa fin, revint à ſon monaſtere de Valde Caſtro; & ſe tenant aſſuré qu'il mourroit bien-tôt, il ſe fit bâtir une cellule avec un oratoire, pour s'y enfermer & y garder le ſilence juſques à la mort. Vingt ans auparavant il avoit prédit

Vita. n. 100.

AN. 1027.

à ſes diſciples, qu'il mourroit en ce monaſtere, ſans que perſonne fût preſent à ſa mort. Sa cellule de recluſion étant faite il ſentit augmenter ſes infirmitez, principalement une fluxion ſur la poitrine, qui le preſſoit depuis ſix mois : toutefois il ne voulut ni ſe coucher ſur un lit, ni relâcher la rigueur de ſon jeûne. Un jour comme il s'affoibliſſoit peu à peu, le ſoleil étant vers ſon coucher, il ordonna à deux moines qui étoient près de lui, de ſortir & de fermer après eux la porte de la cellule; & de revenir au point du jour, pour dire auprès de lui matines, c'eſt-à-dire laudes. Comme ils ſortoient à regret, au lieu de s'aller coucher, ils demeurerent près de la cellule; & quelque tems après écoutant attentivement, comme ils n'entendirent ni mouvement ni voix, ils ſe douterent de ce qui en étoit: ils pouſſerent promptement la porte, & aïant pris de la lumiere ils le trouverent mort couché ſur le dos. Il vêcut ſix-vingt ans, dont il en paſſa vingt dans le monde, trois dans le monaſtere, quatre-vingt-treize dans la vie éremitique. C'eſt ce que nous liſons dans ſa vie, écrite quinze ans après par S. Pierre D'amien : toutefois on croit qu'il y a du méconte, ſoit par la faute des copiſtes ou autrement, & que ſaint Romuald ne peut avoir vêcu plus de quatre-vingt dix ans. Il mourut l'an 1027. le dix-neuviéme de Juin, & l'égliſe honore ſa mémoire le même jour : mais à Rome ſa fête a été fixée au ſeptiéme de Fevrier, jour de la ſeconde tranſlation. Incontinent après ſa mort, il ſe fit quantité de miracles à ſon tombeau : ce qui fut cauſe que cinq ans après, les moines obtinrent du ſaint ſiege la permiſſion d'élever un autel ſur ſon corps : c'étoit alors une maniere de canoniſer les ſaints.

Mabill. p. 273. Boll. 7. Febr. to. 4. p. 103. Martyr. R. 19. Jun. & 7. Feb.

Vita. n. 102. 105.

Mabill. præfat. ad p. 5. n. 98.

Dans

Gui d'Areze muſicien.

Dans le même tems ſous le pape Jean XIX. & Theodalde évêque d'Areze, vivoit le fameux muſicien Gui moine de la même ville, qui inventa la game & les ſix notes *ut. re. mi. fa. ſol. la*, par le moïen deſquelles un enfant apprend en peu de mois, ce qu'un homme apprenoit à peine en pluſieurs années. Il prit ces ſyllabes des trois premiers vers de l'hymne de S. Jean, *Ut queant laxis*; & écrivit ſur ſa nouvelle methode à Michel, moine de Pompoſie, monaſtere alors célebre près de Ferrare, qui l'avoit aidé dans cette entrepriſe. J'eſpere, dit-il, que ceux qui viendront après nous, prieront pour la remiſſion de nos pechez, puiſqu'au lieu qu'en dix ans, à peine pouvoit-on acquerir une ſcience imparfaite du chant, nous faiſons un chantre en un an, ou tout au plus en deux. Et enſuite :

Ap. Baron. an. 1022. & ſeq. 6. Ben. p. 50.

Le pape Jean qui gouverne à preſent l'égliſe Romaine, aïant oüi parler de notre école & comment par le moïen de nos antiphoniers les enfans apprennent les chants qui leur étoient inconnus; en fut fort ſurpris, & m'envoïa trois meſſages pour me faire venir. J'allai donc à Rome avec Gregoire abbé de Milan, & Pierre prevôt des chanoines de l'égliſe d'Areze homme très-ſçavant pour notre tems. Le pape m'aïant témoigné beaucoup de joie de mon arrivée, m'entretint longtems, me fit pluſieurs queſtions; & feüilleta ſouvent mon antiphonier, qu'il regardoit comme un prodige. Il en medita les regles, & ne ſe leva point du lieu où il étoit aſſis, qu'il n'eût appris un verſet qu'il n'avoit jamaïs oüi chanter, & n'éprouvât ainſi en lui-même ce qu'il avoit peine à croire des autres. Ma mauvaiſe ſanté ne me permit pas de demeurer à Rome : parce que la chaleur de l'été m'étoit mortelle, en des lieux mariti-

mes & marécageux. Je promis de revenir à l'entrée de l'hyver, pour expliquer cet ouvrage au pape & à ſon clergé. Peu de jours après j'allai viſiter votre pere Gui abbé de Pompoſie, homme cheri de Dieu & des hommes pour ſa vertu & ſa ſageſſe, que je déſirois voir comme le pere de mon ame. Cet homme ſi éclairé approuva mon antiphonier ſi-tôt qu'il l'eut vû, ſe repentit d'avoir ſuivi le ſentiment de mes envieux, m'en demanda pardon; & me conſeilla étant moine, de préferer aux villes épiſcopales, les monaſteres, dont Pompoſie eſt à preſent par ſes ſoins le premier en Italie. C'eſt donc pour lui obéir, que je veux illuſtrer votre monaſtere par cet oûvrage: vû principalement que les évêques étant maintenant preſque tous condamnez pour ſimonie, je crains de communiquer avec eux. Le moine Gui intitula Micrologue ſon livre de la muſique, & le dédia à Theodalde évêque d'Areze ſon dioceſain, qui l'avoit pris auprès de lui, pour lui aider à l'inſtruction de ſon clergé & de ſon peuple.

XII. Brunon évêque de Toul.

Vita Leon. IX. ſac. 6. Ben. par. 2. p. 53. Boll. Apr. to. 10. p. 648.

Le roi Conrad étoit entré en Italie dès l'an 1025: aïant à ſa ſuite Brunon ſon parent, clerc de l'égliſe de Toul. Il étoit né en Alſace, & dès l'âge de cinq ans, ſes parens le donnerent à Berthold évêque de Toul, pour le faire inſtruire. Etant devenu grand, ils l'envoïerent à la cour du roi Conrad, dont il ſe fit ſingulierement aimer; & dès-lors prévoïant qu'il ſeroit appellé à l'épiſcopat, il réſolut de préferer une égliſe pauvre à toute autre. Il étoit âgé de vingt-trois ans & diacre quand il ſuivit le roi en ce voïage de Lombardie, étant chargé de la conduite des troupes de l'évêque de Toul, qui n'y pouvoit aller en perſonne. Brunon s'acquitta mieux de cet emploi que ne promettoit ſon peu

d'experience, & prit grand ſoin des campemens & de la ſubſiſtance des troupes. AN. 1026.

Herman évêque de Toul étant mort l'année ſuivante 1026. pendant le carême, le clergé & le peuple élut tout d'une voix Brunon qui étoit encore avec le roi en Italie, & en écrivit à l'un & à l'autre: repreſentant que l'évêque, ſuivant les canons, doit être pris du clergé de la même égliſe, & que l'on ne doit jamais donner à aucune un évêque qui ne lui ſoit pas agréable. Le roi Conrad avoit grande repugnance à cette élection, tant à cauſe de la pauvreté de l'égliſe de Toul, que pour ſa ſituation dans l'extrêmité de ſon roïaume, où il ne paſſoit preſque jamais. Au contraire c'étoit la pauvreté de cette égliſe, qui déterminoit Brunon à l'accepter: ainſi il fit tant d'inſtance auprès du roi, qu'il la lui accorda. Il ſe mit donc en chemin pour revenir d'Italie; & aïant évité les embûches des Lombards revoltez contre le roi, il arriva à Toul le jour de l'Aſcenſion, & fut mis en poſſeſſion par ſon couſin Thierry évêque de Mets.

Le roi Conrad vouloit que Brunon differât ſon ſacre juſqu'à Pâques de l'année ſuivante 1027. où il devoit être couronné empereur, afin de le faire ſacrer en même tems par le pape: mais Brunon ne voulut point contrevenir aux droits de l'archevêque de Treves ſon métropolitain. Toutefois il ſe trouva une difficulté: car l'archevêque prétendoit que ſes ſuffragans, avant que de recevoir l'ordination, devoient prêter ſerment, de ne jamais rien faire ſans exception, que par ſon ordre ou ſon conſeil: ce que Brunon croïoit impraticable, & ne vouloit rien jurer qu'il ne pût tenir. Enfin le roi Conrad les accommoda, réduiſant la prétention de l'arche-

AN. 1027.

vêque aux affaires eccleſiaſtiques, ſuivant l'ancien droit des métropolitains. Brunon fut donc ſacré évêque de Toul le neuviéme de Septembre 1026.

Sup. l. LII. *n.* 5.

XIII. Conrad empereur.

Le roi Conrad vint à Rome l'année ſuivante, & y fut couronné empereur le jour de Pâques vingt-ſixiéme de Mars par le pape Jean XIX. la reine Giſele ſon épouſe fut auſſi couronnée imperatrice. Deux rois aſſiſterent à cette céremonie : ſçavoir Rodolfe roi de Bourgogne, oncle de Giſele, & Canut roi d'Angleterre & de Danemarc, qui étoit venu à Rome pour accomplir un vœu. Il ſe plaignit au pape, à l'empereur & aux autres ſeigneurs qui ſe trouverent preſens, des vexations que ſouffroient ſes ſujets tant Anglois que Danois, lorſqu'ils alloient à Rome en pelerinage ou en marchandiſe, & on lui promit exemption des impoſitions, & liberté des chemins, particulierement le roi Rodolfe, qui étoit maître de la plûpart des paſſages des Alpes. Canut ſe plaignit auſſi au pape des ſommes immenſes que l'on exigeoit de ſes archevêques, quand ils alloient demander le pallium; & il fut réſolu qu'on ne le feroit plus à l'avenir. C'eſt ce qui paroît par la lettre qu'il en écrivit aux prélats, aux ſeigneurs & au peuple d'Angleterre, à qui il recommanda de païer exactement à Rome le denier de ſaint Pierre, & les autres redevances aux égliſes.

Vip. vita Chunr. p. 433.

To. 9. Conc. p. 361. *ex Wil. Malmesb.*

L'empereur Conrad étant de retour en Allemagne, aſſiſta la même année 1027. à un concile aſſemblé à Francfort par Aribon archevêque de Mayence, où ſe trouverent vingt-trois évêques. A l'orient devant l'autel, étoient aſſis l'archevêque de Mayence avec ſes ſuffragans: à l'occident l'empereur, aïant à ſa droite Pelegrim archevêque de Cologne & ſes ſuffragrns; & à

AN. 102[illegible]

ſa gauche Hunfroi archevêque de Magdebourg avec les ſiens : au midi d'autres évêques, & au ſeptentrion pluſieurs abbez. En ce concile l'archevêque Aribon renouvella ſa prétention contre S. Godehard de Hildesheim, touchant le monaſtere de Gandesheim : mais Godehard, qui étoit preſent, prouva ſon droit par le témoignage de ſept évêques, qui avoient aſſiſté au traité de Gandesheim. Neanmoins l'archevêque l'inquieta encore pour ce ſujet en deux conciles, tenus les deux années ſuivantes. Enfin en 1030. il ſe déſiſta, reconnut qu'il avoit failli, & ſe reconcilia avec le ſaint évêque.

XIV. Canut R. de Danemarc & d'Angleterre.

Canut ou Cnuto, fils & ſucceſſeur de Suein ou Suenon roi de Danemarc, paſſa comme lui en Angleterre pour vanger ſa nation des cruautez du roi Ethelred à qui il fit long-tems la guerre, & à ſon fils Edmond côté de fer. Enfin après la mort de ce dernier, il demeura ſeul maître de l'Angleterre l'an 1017. & y regna près de vingt ans. Il étoit Chrétien, & d'uſurpateur il devint un roi très-bon & très-ſage ; enſorte qu'il mérita le ſurnom de Grand. Ce fut par les conſeils de S. Elnoth ou Egelnoth archevêque de Cantorberi. Ce prélat aïant été moine de Glaſtemburi, ſucceda l'an 1020. à l'archevêque Living ſucceſſeur de S. Elfege ; & deux ans après il alla à Rome, & reçut le pallium du pape Benoît VIII. A ſon retour paſſant à Pavie, il acheta un bras de S. Auguſtin cent marcs d'argent & un marc d'or, & enrichit de cette relique l'égliſe d'Angleterre.

Elog. ſæc. C Bened. p. 447

Sup. l. CVII n. 31.

Ce fut donc par ſes exhortations, que le roi Canut fit vœu d'aller à Rome pour l'expiation de ſes pechez, & l'accomplit comme nous venons de voir. Ce fut par ſes conſeils qu'il renouvella les loix tant eccleſiaſtiques que

Tom. conc. 9. 314. civiles, comme il paroît par le recuëil, qui en reſte contenant pluſieurs reglemens importans ſur les matieres de la religion, conformes à ceux des rois précedens. Ce fut encore par le conſeil de l'archevêque, que le roi Canut étendit ſes liberalitez ſur les égliſes étrangeres, comme on voit par celles de Chartres, où il en-

Fulb. ep. 97. voïa une ſomme conſiderable, du tems de l'évêque Fulbert, qui l'en remercia par une lettre, & emploïa cet argent à rebâtir ſon égliſe, qui avoit été brûlée. L'archevêque Egelnoth mourut l'an 1038. & eſt compté entre les Saints.

Adam. Brem. II. c. 38. Le roi Canut emmena en Danemarc pluſieurs évêques d'Angleterre, dont il mit Bernard en Sconie ou Schonen, Gerbrand en Zelande, Reinher en Finlande. Unuan archevêque de Breme reçut bien l'évêque Gerbrand; mais il l'obligea à le reconnoître pour ſon ſuperieur, & à lui promettre fidelité. L'aïant pris en amitié, il ſe ſervit de lui pour envoïer au roi Canut des députez, avec des preſens, le congratulant des victoires qu'il avoit remportées en Angleterre, mais le reprenant de ce qu'il avoit oſé en enlever ces évêques. Le roi Ca-

n. 39. nut prit en bonne part la reprimande, & vêcut ſi bien depuis avec l'archevêque, qu'il ne faiſoit rien que par ſon avis: juſques là qu'il fut médiateur de la paix entre ce prince & le roi Conrad le Salique.

XV. S. Olaf roi de Norvege. Le roi Canut fut continuellement en guerre avec Olaf roi en Norvege, prince juſte toutefois, & zelé pour la religion chrétienne. Il s'appliqua particulierement à

§. 40. purger la Norvege des devins, des magiciens, des enchanteurs, dont elle étoit pleine; il avoit auprès de lui des évêques & des prêtres venus d'Angleterre, qui l'aidoient par leur doctrine & leurs conſeils: Les plus di-

ſtinguez pour la ſcience & pour la vertu, étoient Sigefroi, Grimquil, Rodulfe & Bernard, qui, par l'ordre du roi Olaf allerent prêcher l'évangile en Suede, en Gothie, & aux iſles qui ſont au-delà de la Norvege. Ce prince en envoïa auſſi des députez à l'archevêque Unuan avec des preſens : le ſuppliant de recevoir favorablement ces évêques, & de lui envoïer de ſa part pour affermir la religion en Norvege.

En même tems regnoit en Suede un autre Olaf nou- c. 42.
veau Chrétien, dont le roi de Norvege avoit épouſé la fille, & qui n'étoit gueres moins zelé que ſon gendre pour la religion chrétienne. Il fit de grands efforts pour faire abattre le temple des idoles, qui étoit à Upſal, au milieu de ſon roïaume ; & les payens craignant qu'il n'en vînt à bout, convinrent avec lui ; que puiſqu'il vouloit être Chrétien, il choisît le meilleur païs de la Suede pour y établir une égliſe, & l'exercice de ſa religion: ſans faire violence à perſonne, pour quitter le ſervice des dieux. Le roi fort content de ce traité, fonda une égliſe & un ſiege épiſcopal dans la Gothie occidentale, proche du Dannemarc & de la Norvege. Ce fut à Scaren, ville alors très-grande, à preſent peu conſiderable, où à la priere du roi de Suede, Turgot fut ordonné premier évêque par l'archevêque Unuan; & il s'acquitta ſi bien de ſon miniſtere, qu'il convertit à la foi deux peuples celebres des Goths. Le roi Olaf de Suede fit baptiſer ſa femme & ſes deux fils Emond & Anond, & il fit donner à ce dernier le nom de Jacques au baptême: ce prince tout jeune qu'il étoit, ſurpaſſa en ſageſſe & en pieté tous ces prédeceſſeurs, & aucun roi ne fut ſi agréable aux Suedois que fut Anond.

Cependant Olaf roi de Norvege fut chaſſé de ſon c. 43.

roïaume par la faction des seigneurs, dont il avoit fait mourir les femmes, à cause de leurs malefices. Le roi Canut, qui lui faisoit toûjours la guerre, se prévalut de cette revolte, & fut reconnu roi de Norvege: ce qui n'étoit encore arrivé à aucun des rois de Danemarc. Olaf mettant toute son esperance en Dieu, entreprit de se rétablir, pour reprimer l'idolâtrie; & par le secours du roi de Suede son beau-pere, & des insulaires, il assembla une grande armée, & reconquit son roïaume. Alors il crut que Dieu l'avoit rétabli, afin de ne plus pardonner à personne, qui voulût demeurer magicien, ou qui refusât de se faire Chrétien. Il y réussit pour une grande partie: mais quelque peu de magiciens qui restoient, le firent mourir secretement, tant pour vanger les autres, que pour faire plaisir au roi Canut. Ainsi mourut le roi Olaf de Norvege, & fut regardé comme martyr. On l'enterra avec honneur à Drontheim capitale du roïaume; il se fit à son tombeau grand nombre de miracles, & il fut depuis en grande vénération à tous les peuples voisins. Il mourut l'an 1028. le vingt-neuviéme de Juillet, jour auquel l'église honore sa mémoire.

Martyr. R. 29. Jul.

Adam. c. 44. Vers le même tems un Anglois nommé Volfred, étant entré en Suede, commença à prêcher l'évangile avec une grande confiance, & convertit plusieurs païens. Il osa même dans leur assemblée maudire leur idole, nommée Torstan, & aïant pris une coignée, il la mit en pieces. Aussi-tôt les barbares le percerent de mille coups, & après avoir dechiré son corps, & s'en être joüez long-tems, ils le jetterent dans un marêt.

c. 24. L'archevêque Unuan profitant de la paix solide entre les

les Sclaves & les Saxons d'outre l'Elbe, rétablit la metropole de Hambourg, ruinée par les Normans en 845. & y rassembla une grande multitude d'habitans & de clercs. Il y demeuroit souvent, jusques à y passer la moitié de l'année, & y donnoit rendez-vous au roi Canut & aux princes des Sclaves. Enfin après avoir gouverné son église pendant seize ans, & s'être dignement acquitté de sa mission chez les infideles: il mourut le vingt-septiéme de Janvier 1029. & eut pour successeur Libentius II. neveu du premier, grand prevôt de la cathedrale. Il fut élu par la faveur de l'imperatrice Gisele, recût le bâton pastoral de l'empereur Conrad, & le pallium du pape Jean XIX. mais il ne tint le siege de Breme & de Hambourg que quatre ans.

AN. 1027.

Sup. liv. XLVIII. *n.* 31.

c. 44.

c. 45.

A CP. le patriarche Alexis fit un constitution avec le concile des évêques qui se trouvoient à la cour nommé *synodos endemousa*, par laquelle ils reglerent divers points de discipline. Premierement plusieurs évêques faisoient retomber sur les métropolitains les charges de leurs dioceses; & pour en éviter le païement détournoient leurs revenus, & s'absentoient eux-mêmes. Je crois qu'il s'agit des contributions que l'empereur prenoit sur les évéques, comme nous avons vû; & que l'on rendoit les métropolitains responsables des non valeurs de leur province. Pour remedier à ce desordre, il est ordonné que les metropolitains établiront des économes dans les dioceses dont leur est venu la perte, jusques à ce qu'ils en soient indemnisés; & que dans les dioceses, dont ils craignent pareil dommage, par la négligence ou la malice des évêques: ils établiront des commissaires, pour prendre connoissance avec les évêques du revenu des églises, en faire rendre compte tous

XVI. Constitution du patr. Alexis.

Jus Græco. Rom. lib. 4. *p.* 250.

Post. Zonar. p. 786. *v. Sup.* XXVIII. *n.* 19.

Sup. l. LVI. *n.* 22.

AN. 1027. les ans & employé le revenant bon à l'indemnité du métropolitain, ou le conſerver à l'égliſe.

On ſe plaint même des évêques qui diſſipoient les biens de leurs égliſes, qui prenoient des terres à ferme, & ſe mêloient indignement d'affaires temporelles ; & on les menace de dépoſition, s'ils ne ſe corrigent. On ſe plaint de ceux qui ſe diſpenſoient d'aſſiſter aux conciles provinciaux, ſans excuſe légitime ; & de ceux qui entreprenoient ſur les droits de leurs confreres, en ordonnant des clercs étrangers. On défend aux clercs de paſſer d'une province à l'autre, ſans permiſſion par écrit de leur évêque. Ce qui regardoit principalement C P. où venoient de tous les côtés des clercs coupables ou innocens, ordonnez ou non ; & y faiſoient impunement leurs fonctions.

On recommande d'obſerver les bornes de la juriſdiction eccleſiaſtique : ſavoir, que les differends des clercs ou des moines entre-eux ſoient jugez par l'évêque : ceux des évêques par le metropolitain, ou en cas de recuſation, par le patriarche & ſon concile : avec défenſe expreſſe à tous clercs ou moines de s'adreſſer à des juges ſeculiers, ſuivant les ordonnances des empereurs mêmes ; & nonobſtant le privilege prétendu par les monaſteres imperiaux.

La ſeance des évêques eſt reglée ſuivant le rang de leurs métropolitains. Enfin on condamne l'abus des oratoires domeſtiques, où les perſonnes puiſſantes affectoient de faire ſonner, d'aſſembler le peuple, de celebrer l'office, & même des baptêmes, ſous pretexte qu'on y avoit planté une croix par l'autorité du patriarche, ou de l'évêque. On défend aux évêques de donner de telles permiſſions, & aux prêtres ſouspeine

de dépoſition de célébrer en ces oratoires autre office que la meſſe, & encore aux jours de fêtes : menaçant d'anathême les laïques qui refuſeront de s'y ſoûmettre. Cette conſtitution porte les noms de vingt-deux metropolitains & de neuf archevêques, par leſquels elle fut acceptée. Elle étoit ſellée en plomb à l'ordinaire, & dattée du mois de Janvier de l'an 6536. qui eſt l'an 1027. AN. 1027.

XVI. Monaſteres en commande.

Cette conſtitution parle auſſi des monaſteres donnez à des étrangers. On rapportoit le commencement de cet abus aux Iconoclaſtes, particulierement à Conſtantin Copronyme, ce mortel ennemi des moines. Aprés l'extinction de cette hereſie, leurs biens leur furent rendus : toutefois les empereurs & les patriarches s'accoûtumerent à doner des monaſteres & des hôpitaux à des perſones puiſſantes & charitables: non pour en profiter, mais pour les retablir, quand ils tomboient en ruine, pour en être les bienfaicteurs & les protecteurs. Ce fut un pretexte, pour donner enſuite ces maiſons abſolument : premierement les moindres, puis tous generalement, ſoit à des évêques, ſoit à des laiques, à des hommes mariés, à des femmes, à des païens mêmes. Ces donations ſe faiſoient à vie, & quelquefois pour deux perſonnes de ſuite On donnoit à des hommes des monaſteres de femmes, & à des femmes des monaſteres d'hommes; & une même perſonne en avoit quelquefois pluſieurs. Ces donataires que l'on nommoit Chariſticaires, joüiſſoient de tous les revenus, ſans en rendre compte ; & ſouvent négligeoient les réparations des égliſes & des bâtimens, l'entretien du ſervice divin, les aumônes accoûtumées, & même la ſubſiſtance des moines, qui faute du neceſſaire tomboient dans le relâche-

Jo. Antioch t. 1. Monum. Gr. Cot. p. 170.

AN. 1027.

ment. Ils étoient les maîtres des abbés, & les obligeoient à recevoir tels moines qu'il leur plaisoit, ou à loger dans le monastere des seculiers, presque en aussi grand nombre que les moines.

Les évêques donc qui se trouverent au concile de C P. du mois de Janvier 1027. se plaignirent que ces charisticaires tournant à leur profit les revenus des monasteres les reduisoient à une ruine totale, & les changeoient en habitations seculieres, parce que la pauvreté obligeoit les moines à les abandonner. C'est pourquoi le concile permit aux moines de se pourvoir contre les charisticaires, pour les obliger à réparer le tort qu'ils avoient fait au monastere, ou pour leur en ôter entierement la joüissance: ordonnant toutefois de ne s'adresser pour ce sujet qu'au concile du patriarche, & non aux juges seculiers.

Dans une autre constitution du mois de Novembre, indiction onziéme, qui est la même année 1027. le patriarche Alexis défend aux charisticaires de faire passer leurs monasteres à d'autres. Car il y en avoit qui les vendoient comme des biens profanes. Il défend à toute personne, de quelque condition qu'elle soit, de posseder un monastere de l'autre sexe. Il défend aussi les alienations des fonds dépendans des monasteres, sinon par l'autorité du patriarche ou du metropolitain. Enfin les évêques qui ont reçu des monasteres de la liberalité des metropolitains, seront obligez de les leur rendre, quand les metropoles se trouveront réduites à l'indigence par les contributions necessaires pour les besoins de l'état. Cette constitution fut luë en presence de seize metropolitains & de cinq archevêques: la date est du mois de Novembre indiction onziéme la même année 1027.

AN. 1028.

XVIII. Mort de Constantin. Romain Argyre empereur. *Cedr. p. 719.*

L'année ſuivante l'empereur Conſtantin mourut, après avoir regné cinquante ans avec ſon frere, & trois ans ſeul: ne ſongeant qu'à ſon plaiſir. Il étoit tout occupé de courſes de chevaux, entouré de boufons & de plaiſans, & donnoit les gouvernemens & les emplois à des eunuques yvrognes & à d'autres perſonnes indignes. Il tomba ſubitement malade le neuviéme de Novembre, l'an du monde 9537. de J.C. 1028. & ſe voïant abandonné des medecins, il ſongea à ſe choiſir un ſucceſſeur. Il fit venir un patrice Romain Argyre, & lui dit: Choiſiſſez de quitter vôtre femme, & d'épouſer une de mes filles, ou d'avoir les yeux crevez. Romain étoit fort embaraſſé: mais ſa femme pour le tirer de ce péril: ſe fit couper les cheveux, & entra en religion. L'empereur Conſtantin avoit trois filles, dont l'aînée nommée Eudocie ſe fit religieuſe: Theodora, qui étoit la troiſiéme, refuſa d'épouſer Romain Argyre, ſoit à cauſe de la parenté, ſoit parce que ſa femme vivoit encore. Mais la ſeconde, nommée Zoë, accepta volontiers ce mariage. La queſtion de la parenté fut agitée & decidée par le patriarche Alexis avec ſon clergé. Romain & Zoë reçurent la benediction nuptiale: il fut declaré empereur, & Conſtantin mourut trois jours aprés âgé de ſoixante & dix ans.

p. 721.

Romain Argyre en regna cinq & demi. Il étoit d'une famille ancienne & illuſtrée par pluſieurs grandes dignités, & il fit beaucoup de bien pendant ſon regne. Sachant que la grande égliſe de CP. dont il avoit été économe, n'avoit pas aſſez de revenu, il lui aſſigna quatre-vingt livres d'or par an ſur le treſor imperial. Il éleva trois ſyncelles à la dignité de metropolitains: mettant à Epheſe Cyriaque frere du patriarche, à Cyzi-

Cang. famil. p. 154.

AN. 1028.

que Demetrius, avec lequel avant que d'être empereur, il étoit lié d'une amitié particuliere, & Michel parent de Demetrius à Euchaïte. Il ſoulagea dans leurs beſoins pluſieurs perſonnes tombées dans la pauvreté, particulierement des miniſtres de l'égliſe; il fit de grandes aumônes pour le repos de l'ame de l'empereur ſon beau pere, & donna des biens ou des honneurs à ceux que ce prince avoit maltraitez.

XIX. Fin de Fulbert de Chartres.

L'an 1029. l'égliſe de France perdit une de ſes plus grandes lumieres, Fulbert évêque de Chartres. Il s'étoit attiré la colere de la reine Conſtance, en s'oppoſant au deſir qu'elle avoit de faire couroner roi Robert ſon dernier fils; au préjudice de Henri qui étoit l'aîné; & que le roi ſon pere vouloit faire reconnoître roi. Pour exclure Henri, on l'accuſoit d'être diſſimulé, pareſſeux, mou, capable de négliger ſes droits comme ſon pere; & on prétendoit que ſon frere avoit toutes les bonnes qualitez contraires. Fulbert étoit pour Henri ſuivant l'intention du roi: quoiqu'il fût bien averti que pluſieurs évêques l'en blâmoient en ſecret, & que pluſieurs en prenant un tiers parti, étoient d'avis de ne couronner ni l'un ni l'autre du vivant du pere. Enfin la volonté du roi prevalut & Henri fut couronné à Reims le jour de la Pentecôte, quatorziéme de Mai l'an 1027. mais Fulbert s'excuſa de ſe trouver à ſon ſacre, pour ne pas s'expoſer inutilement à la colere de la reine.

Glab. lib. III. *c.* 9. *ap. Fulb. ep.* 106. *al.* 50.

Ep. 59.

Fulbert mourut l'an 1029. le dixiéme d'Avril, laiſſant pluſieurs diſciples & quelques écrits, entr'autres des lettres au nombre de plus de cent: mais courtes pour la plûpart, à cauſe comme il le dit ſouvent, de la multitude de ſes occupations. Outre celles dont j'ai parlé, en voici qui me paroiſſent remarquables. La premiere qui

est une lettre dogmatique, où en expliquant les principaux points de la religion chrétienne, il dit, que l'eucharistie n'est pas le symbole d'un vain mystere, mais par l'operation du S. Esprit le vrai corps de J. C. Et ensuite: Il n'est pas permis de douter, que celui qui a tout fait de rien, ne change par la même puissance la matiere terrestre en la substance de J. C. *Ep. 1. p. 88.* *p. 10.*

Dans la seconde lettre, Fulbert répond à une consultation touchant l'usage qui s'observoit alors en plusieurs égliſes, que le prêtre, à son ordination, recevoit de l'évêque une hostie consacrée, qu'il devoit consumer peu à peu, en prenant tous les jours une particule quarante jours durant. Je cryois, dit-il, que cet usage fut établi dans toutes les égliſes, ensorte que personne ne dût en être surpris: car les évêques de notre province l'observent tous. Il parle du pais de sa naissance. Puis il raconte un fait, qui lui avoit donné occasion de chercher la raison de cette coûtume. Un prêtre aïant reçu à son ordination l'hostie de la main de l'évêque, l'envelopa dans un parchemin destiné à cet usage, qu'il ouvroit tous les jours en celebrant la messe, & en prenoit une petite partie proportionnée au nombre des jours. Il arriva une fois, qu'aïant dit la messe en pliant les ornemens & le corporal, il oublia le parchemin où étoit l'hostie; & le lendemain l'heure de la messe étant venue, il ne la trouva plus, quelque mouvement qu'il se donnât pour la chercher. L'évêque l'aïant appris; ordonna à tous les freres de faire penitence pour lui; & lui en imposa à lui-même une severe. *Ep. 2.*

Je pris cette occasion de demander à l'évêque, s'il ne jugeroit pas à propos, sans préjudice de la religion, de consumer l'hostie toute entiere le premier ou le second

jour : voïant qu'on ne pouvoit ſans péril la prendre peu à peu pendant ſi long-tems, & qu'il y avoit peu de prêtres capables d'en prendre un ſi grand ſoin. Il répondit ; que cette ceremonie repreſentoit les apparitions de J. C. à ſes diſciples pendant quarante jours aprés ſa reſurrection. Car pour aider leur foi encore foible, il ne ſe contenta pas de ſe montrer une fois à eux : mais avant que de les envoyer dans le monde, il les fortifia pendant quarante jours de la vûë de ſon corps, comme d'une nourritute celeſte. Ainſi l'évêque qui tient la place de J. C. étant prêt à envoyer les prêtres au peuple qui lui eſt ſoûmis, leur donne l'euchariſtie pour quarante jours, afin de les faire ſouvenir de cette conduite du Sauveur. C'eſt ce que rapporte Fulbert, & on trouve encore la même obſervance marquée dans un pontifical de l'égliſe de Soiſſons, écrite avant ſix cens ans, où on lit ces paroles après la ceremonie de l'ordination : Les prêtres doivent recevoir de l'évêque des particules du corps de Notre-Seigneur, pour en communier pendant quarante jours : à l'exemple de N. S. J. C. qui converſa quarante jours avec ſes diſciples après ſa reſurrection. On trouve toutefois dans un ancien ordre Romain, que les nouveaux prêtres ne communioient que pendant ſept jours, de l'hoſtie qu'ils avoient reçuë de l'évêque. Ce qui ſuffiſoit pour montrer l'unité du ſacrifice de l'évêque & du prêtre : qui eſt encore une raiſon rapportée par Fulbert.

Marten. de Antiq. rit. to. 2. p. 322. 39.

p. 14.

Ep. 52. Dans une autre lettre il répond ainſi à un prêtre qui l'avoit conſulté : Je vous conſeille, pour le plus ſûr, de vous abſtenir de celebrer la meſſe, plûtôt que de la dire ſans avoir au moins deux ou trois aſſiſtans. Quant à l'offrande : on peut dire que ceux pour qui nous ſacrifions,

fions, offrent à Dieu par nos mains le ſacrifice de loüange. Il répond à une autre conſultation ſur un prêtre, convaincu d'avoir celebré la meſſe ſans communier, qu'il en faut exactement rechercher la cauſe. Si c'eſt par erreur contre la foi, ou pour quelque autre crime abſolument mortel, il faut le dépoſer; ſi c'eſt pour yvreſſe ou impureté, comme ce ſont auſſi des pechez mortels, quoique pluſieurs prêtres l'ignorent ou feignent de l'ignorer, il faut l'interdire & le châtier par l'abſtinence, juſques à ce qu'il ſoit corrigé. Si c'eſt par dégoût, à cauſe de la frequente celebration, il faut le priver de la communion pendant un an entier, ſuivant le concile de Tolede. Si c'eſt une crainte exceſſive pour une faute legere, il faut le corriger avec charité ſuivant le capitulaire. Si c'eſt une maladie d'eſtomac ou de cerveau, il doit s'abſtenir du miniſtere, juſques à ce qu'il recouvre ſa ſanté. Dans une autre lettre il dit: Quant au divers nombre de pſeaumes, que quelques-uns ajoûtent dans le tems du jeûne, à la fin de chacune des heures canoniales, je n'en trouve point de regle; & j'eſtimerois ces pſeaumes ſuperflus, s'ils n'étoient autoriſez par la dévotion de ceux qui les diſent. Outre les lettres de Fulbert, nous avons de lui quelques ſermons, particulierement contre les Juifs, & ſur la nativité de la ſainte Vierge, dont il inſtitua la fête dans ſon dioceſe. Entre ſes ſermons on trouve quelques regles de penitences canoniques pour les plus grands crimes.

Ep. 83.

Ep. 72.

p. 167.

Après la mort de Fulbert, le roi Robert fit élire évêque de Chartres Thierry, qui fut ordonné par Leotheric archevêque de Sens: nonobſtant l'oppoſition des chanoines de Chartres qui avoient élu leur doïen, &

AN. 1029.

Ap. Fulb. ep. 131.

Ep. 132.

lui en avoient notifié l'élection à lui & au roi. Ils en écrivirent à cet archevêque, pour se plaindre de son procedé & de la contravention aux canons. Ils en écrivirent aussi à Guerin évêque de Beauvais, à Odolric d'Orleans, & Arnoul archevêque de Tours: se plaignant de leur archevêque & du roi, qui vouloient leur donner pour évêque, malgré eux, un homme indigne & ignorant. Sachez, ajoûtent-ils, que le comte Eudes ne le recevra jamais dans sa ville, que vous n'aïez examiné s'il doit être reçu; & ne craignez point de manquer à la fidelité que vous devez au roi, vous ne la lui pouvez mieux témoigner qu'en l'obligeant à corriger

Ep. 133.

les désordres de son roïaume. Enfin ils écrivirent à saint Odilon de Clugny, craignant qu'il ne persuadât au comte de Chartres, de s'accommoder avec Thierry: mais tous leurs efforts furent inutiles, & Thierry demeura évêque de Chartres.

XX. Dédicace de S. Agnan d'Orleans. *Holg. p. 73.*

Il assista en cette qualité à la dédicace de l'église de saint Agnan d'Orleans, que le roi Robert fit faire cette année 1029. avec grande solemnité. Cette église avoit quarante deux toises de long, douze de large, dix de haut, cent vingt-trois fenêtres. Il y avoit dix-neuf autels, dont le principal fut dédié à saint Pierre: la chasse de saint Agnan étoit d'argent, ornée par devant d'or & de pierreries. A cette dédicace se trouverent par l'ordre du roi trois archevêques, Gauslin de Bourges, Leotheric de Sens & Arnoul de Tours: avec cinq évêques, Odolric d'Orleans, Thierry de Chartres, Bernier de Meaux, Guerin de Beauvais & Raoul de Senlis; saint Odilon de Clugny y assista aussi, & plusieurs autres hommes de mérite, avec lesquels le roi aimoit à s'entretenir. Le roi porta sur ses épaules la

chaſſe de ſaint Agnan, & après la ceremonie il ſe mit à genoux devant le grand autel, ſe dépoüilla de ſa pourpre, & fit publiquement une priere d'action de graces. AN. 1030.

Entre autres offrandes qu'il fit à cette égliſe de ſaint Agnan, il lui laiſſa après ſa mort ſa chapelle, qui conſiſtoit en ce qui ſuit. Dix-huit belles chapes, deux livres d'évangiles garnis d'or, deux d'argent, deux autres petits avec un meſſel d'Outremer garni d'yvoire & d'argent, douze reliquaires d'or, un autel orné d'or & d'argent, avec un onyx au milieu, trois croix d'or, la plus grande du poix de ſept livres. Cinq cloches, dont l'une peſoit deux mille ſix cens, qu'il avoit fait baptiſer ſolemnellement & nommer Robert. Ce ſont les paroles du moine Helgaud, qui montrent que dès-lors on nommoit baptême la benediction des cloches; & il remarque qu'on y employoit l'huile & le chrême.

Les deux fils de ce bon prince, irritez par les mauvais traitemens de leur mere, s'accorderent à prendre les armes contre-lui & à piller ſes terres. Le jeune roi Henri ſe ſaiſit de Dreux, & Robert ſon frere d'Avalon & de Beaune. Le roi marcha contre lui en Bourgogne avec des troupes; & conſulta l'abbé Guillaume à Dijon, ſur ce qu'il devoit faire en cette occaſion, ſe recommandant lui & ſes enfans à ſes prieres. Le ſaint abbé lui répondit: Vous devez ſeigneur, vous ſouvenir des chagrins que vous avez donnez en votre jeuneſſe à votre pere & à votre mere, & conſiderer que Dieu permet que vos enfans vous traitent de même. Le roi ſouffrit patiemment cette remontrance, ſe reconnoiſſant coupable; & après quelque degât dans l'une & *Glab.* III. *hiſ. c.* 9.

l'autre province; il fit la paix avec ſes enfans.

XXI. Fin de abbé Guillaume de Dijon.

C'étoit en 1030. & la même année l'abbé Guillaume, au retour d'Italie, viſita le monaſtere de Gorze, qu'il avoit autrefois reformé comme pluſieurs autres. Puis il vint à Feſcam, où il tomba malade; & vers la fête de Noël, ſentant que ſa fin étoit proche, il aſſembla les freres, & regla avec eux ce qu'il y avoit à faire dans tous les monaſteres dont il avoit la conduite. Il demanda le viatique, puis demeura toute l'octave ſans parler, levant ſeulement les yeux au ciel. Enfin il mourut le vendredi jour de la Circonciſion premier de Janvier l'an 1031. indiction quatorziéme, âgé de ſoixante & dix ans, quarante ans depuis ſon arrivée d'Italie en France. Il gouvernoit environ quarante monaſteres, dans leſquels il y avoit plus de douze cens moines, qui étoient fermement perſuadés, que tant qu'ils ſuivroient ſes inſtructions, ils n'avoient rien à craindre en ce monde, & ne manqueroient de rien. Entre ces monaſteres, il ne faut pas oublier celui de Frutare au dioceſe d'Yvrée, que ſes freres & lui fonderent de leur patrimoine, & dont il fit confirmer les privileges par le pape Benoît VIII. dans un concile de plus de quarante évêques, tenu à Rome le troiſiéme de Janvier 1015. L'abbé Guillaume forma grand nombre de diſciples: pluſieurs abbés & pluſieurs évêques Italiens quitterent leurs ſieges pour vivre ſous ſa conduite, & pluſieurs moines qu'il avoit élevés devinrent enſuite abbés ou évêques.

Vita n. 24.

P. 346.

To. 9. conc. p. 834. ſac. 6. B. 140.

XXII. Mort de Robert. Henri roi.

La même année 1031. le roi Robert à ſon retour de Bourgogne; paſſa le carême en pelerinages à ſaint Eſtienne de Bourges, à ſaint Mayeul, à ſaint Julien de Brioude, à ſaint Antonin, à ſaint Geraud d'Aurillac, &

Heldag. p. 76.

AN. 1031.

à d'autres lieux de pieté: puis il revint à Bourges pour le dimanche des rameaux, & de là à Orleans celebrer la fête de Pâques. En ce voïage il fit quantité d'offrandes aux lieux saints, & répandit de grandes aumônes. On dit même qu'il guerit plusieurs malades, en faisant sur eux le signe de la croix. Enfin il mourut à Melun le mardi vingtiéme de Juillet, âgé de soixante ans, dont il avoit regné trente-trois depuis la mort de son pere. Il fut porté à Paris; enterré à saint Denis, mais sans épitaphe ni aucun ornement à son tombeau: l'image de pierre qui s'y voit aujourd'hui, n'aïant été faite que plusieurs siecles après. Son fils Henri déja sacré quatre ans auparavant, en regna encore vingt-neuf.

XXIII. Concile de Bourges.

Gauslin archevêque de Bourges, étoit mort l'année precedente 1030. après avoir tenu le siege dix-sept ans; & Aimon, de la maison des seigneurs de Bourbon, lui avoit succedé. Il tint un concile le premier jour de Novembre 1031. où assisterent avec lui Estienne évêque du Puy, Rencon de Clermont, Raimond de Mende, Emile d'Albi, & Deus-dedit de Cahors. Il nous reste de ce concile vingt-cinq canons: dont le premier porte, que dans toutes les égliſes soûmises à ces évêques, le nom de saint Martial docteur de l'Aquitaine, ne sera plus proposé entre les confesseurs, mais entre les apôtres: comme le saint siege de Rome & plusieurs anciens peres l'ont défini. En effet, le pape Jean XIX. avoit envoïé une lettre sur ce sujet, addressée à tous les évêques, les abbés & les autres fideles de toute la Gaule, & elle fut luë en ce concile. Deux ans devant, c'est-à-dire, l'an 1029. on avoit decidé de même en faveur de l'apostolat de saint Martial, dans un concile de Limoges; & Jourdain qui en étoit évêque avoit

to. 9. p. 864.

to. 9. conc. p. 687. E.

AN. 1031. défendu ſous peine d'anathême, de plus agiter cette queſtion dans ſon dioceſe.

c. 8. On ordonna encore au concile de Bourges, que les enfans illegitimes, principalement des prêtres & des autres clercs, ne ſeroient point admis dans le clergé, & que ceux qui étoient déja, ne ſeroient point promus aux ordres ſuperieurs. Que les ſerfs ou les affranchis,

c. 9. n'entreroient point dans le clergé, qu'ils n'euſſent re-

c. 15. çu de leurs ſeigneurs une entiere liberté. Défenſe de faire des voitures le dimanche, ſoit par charroi, ſoit par bêtes de ſomme, ſi non en grande neceſſité. Dé-

c. 21. fenſe aux ſeculiers de prendre droit de fief ſur les prêtres, pour les biens eccleſiaſtiques, que l'on appelloit fiefs preſbitereaux. On traita auſſi dans ce concile, de la paix que l'on vouloit établir, pour arrêter le cours des guerres particulieres.

XXIV. Conc. de Limoges. S. Martial. *to. 9. p. 869.*

Le jeudi dix-huitiéme du même mois de Novembre 1031. on tint un concile à Limoges, où l'archevêque Aimon préſida, & neuf évêques y aſſiſterent : ſçavoir, les cinq qui avoient été au concile de Bourges; & de plus Jourdain de Limoges Iſembert de Poitiers, Arnaud de Perigueux, Rohon d'Angoulême. L'évêque Jourdain fit l'ouverture de la premiere ſeſſion, en ſe plaignant des violences que les ſeigneurs de ſon dioceſe commettoient contre l'égliſe & contre les pauvres, ſans vouloir écouter les propoſitions de paix. Tous les évêques dirent, que ceux qui troubloient ainſi l'égliſe, étoient dignes d'anathême. Alors Odolric abbé de ſaint Martial de Limoges, qui étoit aſſis auprès de l'évêque, & revêtu des ornemens ſacerdoteaux, ſe leva au milieu des évêques, & quand on eut fait ſilence, il dit : Je vous prie, venerable évêque, qu'avant que l'on trai-

AN. 1031.

te d'aucune affaire, on termine la queſtion de l'apoſtolat de S. Martial, pour laquelle principalement nous avons procuré vous & moi la convocation de ce concile. Jourdain évêque de Limoges dit: Comme cette verité a été autoriſée, premierement par le pape, enſuite par le concile de Bourges, tenu le premier jour de ce mois de Novembre, où je n'étois pas preſent: je veux auſſi que la queſtion ſoit ici maintenant décidée en ma preſence, pour finir la diſpute par ce troiſiéme jugement.

Engelric chanoine du Puy, eſtimé fort docte, ſe leva, & dit: Une infinité d'ignorans diſent, qu'il n'eſt point apôtre, parce qu'il n'eſt point du nombte des douze; mais S. Jerôme dit, que tous ceux qui avoient vû le Seigneur en ſa chair, & qui prêcherent enſuite ſon évangile furent nommés apôtres; & ceux que les apôtres avoient ordonnés, comme Epaphrodite, Silas & Judas. On apporta dans le concile le commentaire de S. Jerôme, ſur l'épître aux Galates, & on verifia le paſſage.

Azenaire abbé de Maſſiac & de Fleury, qui étoit venu avec l'archevêque de Bourges, dit qu'à la cour & dans tous les monaſteres de France, il avoit toûjours vû nommer ſaint Martial entre les apôtres: mais que le roi Robert lui aïant donné cette abbaïe en Berri, il y avoit trouvé un autre uſage, & l'avoit corrigé. Car, ajoûta-t-il, allant à Jeruſalem, & me trouvant à C. P. le ſamedi de la Pentecôte, j'entendis que les Grecs dans leurs litanies nommoient S. Martial entre les apôtres. Odolric abbé de S. Martial de Limoges, dit encore: Autrefois lorſque j'étudiois à S. Benoît en France, ſous le ſavant Abbon; je trouvai que la coûtume y étoit

AN. 1031.

de nommer saint Martial entre les apôtres, & de même sous Gauslin son successeur. Mais du tems du roi Robert, Hugues mon predecesseur étant à sa cour à Paris, il s'émût sur ce sujet une dispute entre les François & les Limousins, à laquelle je fus present. Les Limousins disoient: Vous ne faites pas bien de nommer S. Martial le dernier des apôtres: nous faisons mieux de le nommer le premier des confesseurs. L'archevêque Gauslin soûtint l'opinion des François, disant que S. Martial devoit être reconnu apôtre; puisqu'il étoit né
p. 873. de la race d'Abraham, parent de S. Pierre & de S. Estienne, disciple du Seigneur, baptisé par son ordre & de la main de S. Pierre, ordonné évêque par J. C. même le jour de son ascension; & envoïé par lui dans les Gaules, après avoir reçu le S. Esprit avec les apôtres, le jour de la Pentecôte. Ce discours de l'archevêque fut approuvé du roi & de tous les assistans.

On voit ici le fondement de cette opinion, touchant l'apostolat de S. Martial. C'étoit une histoire de sa vie composée sous le nom d'Aurelien son disciple, où se trouvent tous ses faits, mais qui étoit inconnuë avant le dixiéme siécle, & que tous les savans reconnoissent aujourd'hui pour apocryphe. Ce que nous savons de plus certain touchant S. Martial, est le peu qu'en dit Gregoire de Tours: savoir qu'il fut envoïé en Gaule par le pape avec S. Denis & les autres premiers évêques, vers l'an 250, qu'il fut évêque de Limoges; & y prêcha l'évangile avec grand succés: enfin qu'il étoit honoré comme confesseur.

Greg. 1. hist. Fr. c. 31. Glor. conf. c. 27. Sup. liv. VI. c. 29. Tim. to. 4. p. 475. conc. p. 874.

Gerauld abbé de Solignac se leva ensuite dans le concile de Limoges, & dit: Nous avons chez nous de très-anciens livres, où S. Martial est nommé apôtre, mais

AN. 1031.

mais la négligence des eccleſiaſtiques l'a fait mettre depuis entre les confeſſeurs : croïant lui faire plus d'honneur en le mettant le premier entre ceux ci, que le dernier entre les apôtres. Un ſavant clerc d'Angoulême dit entre-autres choſes : il y a pluſieurs années qu'il vint chez nous deux moines du mont Sinaï, ſavans & vertueux, l'un nommé Simeon, l'autre Coſme. Je leur demandai ſi les Orientaux connoiſſoient ſaint Martial, & ils répondirent tout d'une voix, qu'ils le connoiſſoient pour apôtre & pour un des ſoixante & douze diſciples. Pluſieurs autres parlerent encore dans le concile, alleguant en general d'anciens livres & une ancienne tradition : mais ſans ſpecifier aucun tems précis, & ſe fondant toûjours ſur les prétendus actes de ſaint Martial, dont perſonne ne conteſtoit l'autorité. Après de longs raiſonnemens ſur ce ſujet, Aimon archevêque de Bourges dit : Nous fîmes lire, il y a quinze jours, dans le concile de Bourges, la lettre du pape Jean, envoïée à tous les évêques des Gaules ; & tous les doctes qui y étoient approuverent ce qu'elle contient, & que vous avez inſtitué. Enſuite Jourdain évêque de Limoges, raconta ce qui s'étoit paſſé au concile tenu en 1029. & tous ſe trouvant du même avis, les évêques ſe leverent pour aller celebrer la meſſe dans l'égliſe de ſaint Sauveur : car on tenoit le concile dans la cathedrale dédiée à ſaint Eſtienne. L'archevêque de Bourges officia à la priere de l'évêque de Limoges ; & après la premiere oraiſon, il en ajouta une de ſaint Martial comme apôtre.

p. 878.

p. 887.

p. 890.

XXV. Paix ordonn...

Après l'évangile l'évêque Jourdain prêcha contre les pillages & les violences, exhortant tous les ſeigneurs à ſe trouver au concile le lendemain & le troi-

AN. 1031.

siéme jour, pour y traiter de la paix, & de la garder en venant au concile pendant le séjour & après le retour, sept jours durant : sans s'attaquer l'un l'autre pendant tout ce tems, sous quelque pretexte que ce fût. Ensuite le diacre, qui avoit chanté l'évangile, lut par ordre des évêques & en leur nom, une excommunication contre les chevaliers du diocese de Limoges, qui refusoient ou avoient refusé, de promettre à leur évêque par ferment la paix & la justice comme il l'exigeoit. Cette excommunication étoit accompagnée de maledictions terribles ; & en même tems les évêques jetterent à terre les cierges allumés qu'ils tenoient & les éteignirent. Le peuple en fremit d'horreur, & tous s'écrierent : Ainsi Dieu éteigne la joïe de ceux qui ne veulent pas recevoir la paix & la justice. L'évêque Jourdain dit au peuple : cette même malediction vient d'étre prononcée au concile de Bourges, & nous souhaitons que la paix s'établisse en Limousin comme elle s'est établie en Berri. Tous les évêques l'un après l'autre, & l'archevêque le dernier, appuyerent ce discours : déclarant qu'ils entendoient lier ceux que l'évêque de Limoges auroit liés, & benir ceux qu'il auroit benis. Enfin lorsque l'archevêque, en continuant la messe, fut venu à la fraction de l'hostie : il donna, selon la coûtume, la benediction solemnelle, où il ne manqua pas d'inserer le nom de l'apôtre saint Martial.

Le lendemain Vendredi dix-neuviéme de Novembre on tint la seconde session du concile, où l'archevêque confirma ce qui avoit été déclaré touchant saint Martial ; & prétendit montrer qu'il étoit apôtre à bien meilleur titre, que les évêques des Gaules saint Denis,

saint Saturnin, saint Ursin, saint Austremoine, saint Front de Perigueux, saint Julien du Mans : en ce qu'il avoit reçû de J. C. même son ordination & sa mission. L'archevêque vouloit prononcer dès-lors l'excommunication contre ceux qui le contesteroient encore : mais l'évêque de Limoges obtint un délai. AN 1031.

Ensuite l'archevêque fit lire les canons du concile de Bourges, qui furent acceptés par l'évêque de Limoges, hors le second, qui ordonnoit de renouveller l'eucharistie tous les dimanches. Il dit, qu'il suffisoit de la renouveller douze fois l'année, aux principales fêtes, qui se rencontrent à peu près de mois en mois. Quant aux monasteres réguliers, ajoûta-t'il, nous nous en rapportons à leurs abbés : parce qu'on y observe avec plus de soin & de propreté tout ce qui regarde le service de l'autel, comme je l'ai vû de mes yeux. *p. 897.*

On se plaignit au concile, que le monastere de Beaulieu du diocese de Limoges, avoit pour abbé un clerc seculier, qui avoit succedé à son oncle par l'autorité des seigneurs du païs. Les moines de Beaulieu demanderent, qu'on leur donnât un abbé régulier : l'abbé seculier fut appellé, il se mit à genoux devant les évêques, & les pria lui-même de réformer cet abus ; & l'évêque de Limoges fut chargé d'y mettre avant Noël un abbé selon la regle.

On demanda si des moines pouvoient quitter un monastere relâché pour passer à un plus regulier, & il fut decidé qu'oüi : puisque l'abbé même peut quitter des moines indociles. L'évêque de Limoges rendit témoignage, que dans son diocese il avoit plusieurs monasteres bien reglés : savoir saint Martial, saint Martin & saint Augustin de Limoges ; Chambon, Soli- *p. 900.*

AN. 1031.

gnac, & Uſerche. Il ſe plaignit toutefois de l'abbé de ce dernier monaſtere, que l'on accuſoit d'y avoir enterré le Vicomte d'Aubuçon excommunié & tué en pillant. L'abbé d'Uſerche interrogé ſur ce fait, dit à l'évêque de Limoges: Seigneur, on ne vous a pas rapporté la verité. Dieu me garde de recevoir un excommunié ſans votre permiſſion: plus notre état eſt élevé, plus nous devons être ſoumis aux évêques. Je prouve par témoins dignes de foi, que ce vicomte a été porté dans notre monaſtere par ſes vaſſaux à mon inſçû. Nous n'avons ni reçû ni enterré ſon corps, nous l'avons fait reporter de là l'eau ſans aucun ſervice divin, & ſans qu'il y ait aucun clerc preſent quand ſes vaſſaux l'y ont enterré.

p. 902.

Alors l'évêque de Cahors dit: Dernierement après le concile de Bourges, un chevalier excommunié fut tué dans mon dioceſe: quelque priere que me fiſſent ſes amis & ſes parens, je ne voulus jamais l'abſoudre, pour donner de la crainte aux autres. Ses gens l'enterrerent dans une égliſe, ſans mon ordre & ſans aſſiſtance de prêtre. Le matin on trouva ſon corps jetté nud ſur la terre, aſſez près du cimetiere, quoique le tombeau fût en ſon entier; & ſes gens l'ayant ouvert, n'y trouverent que les draps dont il étoit enveloppé: Ils y remirent le corps, & par deſſus quantité de terre & de pierres. Mais le lendemain ils trouverent encore le corps jetté & le ſepulchre entier: ce qui arriva juſques à cinq fois. Enfin ils enterrerent ce corps loin du cimetiere, & les ſeigneurs épouvantés jurerent la paix comme nous ſouhaitions.

Odolric abbé de ſaint Martial dit aux évêques: Si les ſeigneurs de Limouſin s'oppoſent à votre deſſein d'éta-

blir la paix, que ferez-vous? Les évêques le prierent de leur donner conſeil, & il ajouta: Jettez ſur tout le Limouſin une excommunication generale, enſorte qu'on ne donne la ſépulture à perſonne, ſinon aux clercs, aux pauvres mandians, aux paſſans, aux enfans de deux ans & au deſſous. Que l'office divin ſe faſſe en cachette dans toutes les égliſes: mais qu'on donne le baptême à ceux qui le demanderont. Vers l'heure de tierce on ſonnera les cloches dans toutes les égliſes, & tous proſternés ſur le viſage, prieront pour la paix. On donnera la penitence & le viatique à la mort. On dépoüillera les autels dans toutes les égliſes, comme le vendredi ſaint, & on couvrira les croix & les ornemens. On ne revêtira les autels que pour les meſſes, & elles ſe diront à huis clos. Pendant cette excommunication perſonne ne ſe mariera, perſonne ne ſe ſaluëra par le baiſer, perſonne ne mangera de chair ni d'autres viandes, que celles dont on uſe en Carême, perſonne ne ſe coupera le poil. Tout cela juſques à ce que les ſeigneurs obéïſſent au concile.

On demanda, ſi on recevroit l'obéïſſance d'un ou deux ſeigneurs, ſans les autres; & il fut décidé qu'oüi, parce qu'on doit toûjours recevoir le pecheur à penitence. La terre de ce particulier, ajoûta-t'on, ſera donc en liberté, tandis que les autres ſeront interdits. Que ſi tous les ſeigneurs conſentent à la paix, enſorte qu'il n'y ait que quelques gentilshommes deſobéïſſans, ils ſeront en particulier ſeparés de la communion du corps & du ſang de N. S. n'entreront point dans l'égliſe, ne mangeront, ne boiront, ni ne marcheront avec les Chrétiens, ne porteront point de linge, ne mangeront point de chair, & ne boiront point

AN. 1031.

de vin, ne couperont point leur poil : ne seront visités par aucun clerc dans leurs maladies, & s'ils meurent ils seront laissés à la même place, sans les couvrir de bois ni de pierres : personne ne recevra leurs biens en aumônes, pour le repos de leurs ames. Si un évêque se laisse fléchir, pour ne pas observer les reglemens du concile, il demeurera interdit tant que les autres évêques jugeront à propos.

On se plaignit au concile que l'on baptisoit dans le monastere de S Martial à Pâques & à la Pentecôte, & que l'on y affranchissoit des serfs : ce que les clercs de la cathedrale soûtenoient ne se devoir faire que chez eux. Mais on representa, que c'étoit un ancien privi-

p. 905. lege de S Martial, & de quelques autres monasteres : à la charge que ceux qui auroient été baptisés seroient presentés le même jour devant l'évêque dans la cathedrale, pour la confirmation. Quant aux affranchissemens, on montra que l'on pouvoit les faire en toutes les églises.

On décida, que l'on pouvoit prêcher, non seulement à la cathedrale, mais dans toutes les églises : pourvû que le prédicateur clerc ou moine eût au moins l'ordre de lecteur ; & que l'évêque devoit non seulement or-

p. 907. C. donner de faire cette fonction si necessaire, mais en prier tous ceux qu'il en verroit capables, parce que les ouvriers n'étoient que trop rares dans la moisson du Seigneur. On décida, qu'un homme après avoir commis un homicide volontaire, étant devenu moine ne pouvoit être promû aux ordres. Sur quoi on rapporta l'exemple d'un particulier, qui aïant tué Estienne évêque de Clermont, s'étoit rendu moine à Clugny, pour faire penitence. L'abbé Odilon le trouvant capable,

vouloit le faire ordonner ; & conſulta le pape, qui répondit : il eſt impoſſible qu'un tel homme ſoit promû à aucun ordre, puiſqu'il ne doit même ni offrir entre les mains des prêtres, ni communier, ſinon à la mort en viatique. AN. 1031.

XXVI. Abſolution du pape.

On ſe plaignit, de ce que les excommuniés obtenoient du pape la penitence & l'abſolution, à l'inſçû de leurs évêques ; & que ces abſolutions injuſtes ruinoient la paix & les decrets du concile. Sur quoi Engelric chanoine du Puy parla ainſi : Il y a quelques années qu'Eſtienne évêque de Clermont excommunia Ponce comte d'Auvergne, pour avoir quitté ſa femme legitime, & en avoit épouſé une autre. Comme il ne vouloit point l'abſoudre qu'il ne ſe fût corrigé, le comte obtint à Rome ſon abſolution du pape, qui ne ſavoit pas qu'il fût excommunié. L'évêque s'en plaignit au pape par lettres ; & le pape lui répondit : Ce n'eſt pas ma faute, c'eſt la vôtre de ne m'avoir pas averti par vos lettres, avant que ce coupable vînt à Rome ; je l'aurois abſolument rejetté, & j'aurois confirmé votre excommunication. Car je declare à tous mes confreres les évêques, que loin de les contredire, je prétens les aider & les conſoler. Dieu me garde de faire ſchiſme avec eux. Ainſi je caſſe & annulle cette abſolution obtenuë par ſurpriſe ; & le coupable n'en doit eſperer que malediction, juſques à ce que vous l'abſolviez juſtement, après la ſatisfaction convenable. p. 902.

Les évêques loüerent cette conduite du pape, & ajoûterent : Nous avons appris des papes & des autres peres, que ſi un évêque a mis en penitence ſon dioceſain, & l'envoï : au pape, pour juger ſi la penitence eſt proportionnée à la faute : le pape peut par ſon autorité la con- p. 903.

AN. 1031.

firmer, la diminuer, ou y ajoûter. De même ſi un évêque envoïe ſon dioceſain au pape, avec des témoins ou des lettres, pour recevoir penitence, comme on fait ſouvent pour les grands crimes: il eſt permis à ce pecheur de la recevoir du pape. Mais il n'eſt loiſible à perſonne de recevoir du pape la penitence & l'abſolution, ſans le congé de ſon évêque. Nous n'avons pas la fin des actes de ce concile de Limoges.

XXVII. Saint Simeon de Treves.

Sup. n. 14. Vita ſæc. 6. Ben. p. 372. Boll. 1. Jun. to. 19 p. 87.

Le moine Simeon qui y fut cité comme témoin de la creance des Orientaux, ſur l'apoſtolat de ſaint Martial, étoit un des grands ſaints de ce ſiecle. Il nâquit à Syracuſe en Sicile, de parens grecs & très-nobles, qui l'éleverent chrétiennement. Il n'avoit que ſept ans, quand ſon pere le mena à CP. où il le fit inſtruire par les plus ſavans maîtres. Etant devenu plus grand, l'exemple des Occidentaux qu'il voïoit aller à Jeruſalem, lui donna le deſir de faire le même voïage. Après avoir viſité les ſaints lieux, il demeura en Paleſtine, & paſſa ſept ans à conduire les pelerins, avec un ſaint homme nommé Hilaire. Puis il s'attacha à un reclus, qui demeuroit dans une tour ſur le bord du Jourdain. Un jour comme le jeune Simeon regardoit avec trop de curioſité par une fenêtre, des femmes qui venoient abruver des chameaux, le reclus qui étoit en haut l'appella, lui reprocha ſans l'avoir vû, ce qu'il avoit fait, & même ce qu'il avoit penſé: puis il ajoûta: De quoi vous ſert, mon fils, d'avoir quitté les biens de votre pere, ſi vous gardés dans votre cœur les deſirs du monde, & ſi vous êtes ſenſible aux appas de la chair? Comme il vit que Simeon rougiſſoit, il continua: Ne craignez point, mon enfant, j'ai une bonne eſperance de vous, par la grace de Dieu. C'eſt à vous de combattre l'ennemi, & à Dieu

Dieu de vous donner ſon ſecours pour le vaincre. Je le prie de vous récompenſer du ſervice que vous m'avez rendu pendant ces années: mais je ne puis plus ſouffrir le concours du peuple, il faut que je me retire. En effet il ſe déroba de Simeon, & s'enfuit ailleurs.

Simeon avoit un grand déſir d'être ermite: mais aïant appris par la lecture des vies des peres, qu'il falloit commencer par pratiquer l'obéïſſance dans une communauté: il alla à Bethléem, & ſe rendit moine au monaſtere de ſainte Marie, où il demeura deux ans, & exerça les fonctions de diacre. Enſuite il alla au monaſtere, qui étoit au pied du mont Sinaï; & après y avoir demeuré quelques années il ſe retira par permiſſion de l'abbé, dans une petite caverne, ſur le bord de la mer rouge, & y vêcut ſeul près de deux ans. Mais commençant à y être viſité par ceux qui navigeoient ſur cette mer, il revint au monaſtere, d'où il fut envoïé pour rétablir celui du haut de la montagne, qui étoit demeuré déſert, à cauſe des courſes des Arabes.

Cependant quelques-uns des freres avoient été envoïez en Occident pour les neceſſitez du monaſtere: c'eſt-à-dire, pour recevoir l'argent, que leur envoïoit Richard II. duc de Normandie. Car ce prince faiſoit de grandes offrandes aux égliſes, preſque par tout le monde; il envoïa cent livres d'or au S. Sepulcre de Jeruſalem, & faiſoit des preſens à tous ceux qui vouloient y aller en pelerinage. Enfin il venoit tous les ans à Roüen des moines du mont Sinaï, recevoir les liberalitez du duc; & ils en rapportoient quantité d'or & d'argent. Ceux donc qui avoient été envoïez pour recevoir cette rente, étant morts: le duc garda l'argent, & manda qu'on envoïât un moine fidele pour l'emporter. Simeon fut

Glab. lib. 1. c. 5.

choisi, par un commun avis, pour ce voïage; & quoiqu'avec une grande répugnance, il obéït. Entre-autres raisons qui purent le faire choisir, c'est qu'il savoit cinq langues, l'Egyptien, le Syriaque, l'Arabe, le Grec, & le Latin.

Il passa en Egypte, & s'embarqua sur le Nil dans un vaisseau marchand de Venise. Mais ils furent rencontrez par des pirates, & tous massacrez, excepté Simeon qui se sauva à la nage & arriva à grande peine par terre à Antioche, où les Chrétiens le reçurent charitablement, & il fut bien-tôt connu des principaux & du patriarche même. Il y rencontra Richard abbé de S. Vannes de Verdun, qui revenoit de Jerusalem, avec lequel il lia amitié, & s'attacha à lui comme à son pere. Simeon amena d'Antioche un moine nommé Cosme, avec lequel il arriva en France, & fut bien reçu par un comte nommé Guillaume, que l'on croit être le duc d'Aquitaine. Il demeura chez lui quelque tems, pendant lequel le moine Cosme mourut. Simeon vint donc seul à Roüen, où il trouva que le duc Richard étoit mort; & ne put apprendre aucune nouvelle de la rente ou aumône annuelle, qui étoit dûë au monastere de Sinaï. A Roüen Simeon fut logé par un seigneur nommé Gosselin, qui par son conseil bâtit un monastere sur la montagne la plus proche de Roüen, en l'honneur de la sainte Trinité; & Simeon y laissa des reliques de sainte Catherine, qu'il portoit avec lui. Cette église en garda le nom; & ce fut alors, si je ne me trompe, que sainte Catherine commença à être connuë en France Richard II. duc de Normandie mourut en 1028. & Robert II. son frere lui succeda.

Sup. liv. LVII. n. 57.

Chron. Verdun. p. 182.

Boll. p. 91. n. Mabill. p. 376.

Vita n. 10. Simeon se voïant ainsi frustré de ce qui étoit le sujet

de ſon voïage : alla trouver l'abbé Richard à Verdun, & demeura long-tems auprès de lui. Cependant Poppon archevêque de Treves, aïant la devotion d'aller à Jeruſalem, le prit pour compagnon de ſon voïage ; & à ſon retour lui offrit tel lieu qu'il lui plairoit, pour demeurer dans ſon dioceſe. Simeon choiſit une petite loge dans une tour près une porte de la ville de Treves : où l'archevêque l'enferma ſolemnellement en preſence du clergé & du peuple le jour de S. André 1028. Simeon acheva ſaintement ſes jours en cette recluſion, où il vêcut près de ſept ans.

XXVIII. Tentatives pour la paix.

Dans les deux conciles de Bourges & de Limoges tenus l'an 1031. il eſt ſouvent parlé de la paix, que les évêques vouloient établir en France. Pour en entendre le ſujet, il faut ſe ſouvenir, que depuis près de deux cens ans ; c'eſt-à-dire depuis le regne foible de Loüis le Debonaire, l'autorité ſouveraine étoit peu reſpectée par tout l'empire François, en France, en Allemagne, en Italie : chaque ſeigneur prétendoit avoir droit de ſe faire juſtice à main armée ; & comme les ſeigneurs ſe multiplioient à l'infini, ce n'étoit que pillages & violences : elles avoient paſſé en coûtume, & n'étoient plus regardées comme des crimes. Ceux qui s'y trouvoient les plus expoſez étoient les marchands, les artiſans, les laboureurs & le reſte du menu peuple, encore ſerf pour la plûpart : mais ſur tout les moines & les clercs, à qui leur profeſſion défendoit l'uſage des armes.

On cherchoit depuis long-tems le remede à un mal ſi contraire, non ſeulement à la religion chrétienne, mais à la ſocieté civile, dont il ſappoit les fondemens, & nous avons vû dès le regne de Charles le Chauve un grand nombre de decrets des conciles & d'ordonnan-

ces des princes contre les rapines, les oppreſſions des pauvres, & l'uſurpation des biens conſacrez à Dieu. Mais ces loix s'obſervoient mal, & ce fut du tems du roi Robert, que l'on commença, principalement en Aquitaine, à emploïer un remede plus efficace. J'en trouve le premier réglement dans un ſynode tenu au dioceſe d'Elne en Rouſſillon l'an 1027. le ſeiziéme de Mai.

To. 9. p. 1249.

Marca Concord. lv. 6. 14. p. 435.

Oliba évêque d'Auſone, aujourd'hui Vic en Catalogne, preſida à ce ſynode, au lieu de Berenger évêque d'Elne abſent outre-mer : l'archiprêtre, l'archidiacre & les autres chanoines y aſſiſterent, & le peuple y étoit preſent. On confirma les ſtatuts que ces deux évêques avoient déja faits, & qui étoient mal obſervez ; & on ordonna que dans tout le comté de Rouſſillon perſonne n'attaqueroit ſon ennemi depuis l'heure de none du ſamedi, juſques au lundi à l'heure de prime, pour rendre au dimanche l'honneur convenable. Que perſonne n'attaqueroit, en quelque maniere que ce fût, un moine ou un clerc marchant ſans armes, ni un homme allant à l'égliſe ou en revenant, ou marchant avec des femmes : que perſonne n'attaqueroit une égliſe ou les maiſons d'alentour à trente pas. Le tout ſous peine d'excommunication, qui au bout de trois mois ſera convertie en anathême : mais pendant les trois mois on fera des prieres publiques pour la converſion des excommuniez.

Tom. 9. conc. p. 910. Glab. lv. hiſt. c. 4.

Le moine Glabert qui vivoit dans le même tems rapporte, que vers l'an 1030. le déreglement des ſaiſons cauſa une famine affreuſe ; juſques-là que pluſieurs en France furent brulez publiquement, pour avoir mangé de la chair humaine. Comme on ne pouvoit ſuffi-

re à enterrer les corps, des perſonnes charitables bâtirent en quelques lieux des charniers, où on les jettoit en confuſion. Pour ſubvenir à la miſere publique, on vendit les ornemens des égliſes, & on vuida leurs treſors, ſuivant les decrets des peres. Cette calamité dura trois ans: mais loin de ſervir à la converſion des hommes, elle ne fit que les endurcir pour la plûpart & les rendre inſenſibles.

La ſterilité fut ſuivie d'une grande abondance; & alors les évêques & les abbez commencerent en Aquitaine à aſſembler des conciles. On ordonna enſuite d'en tenir dans la province d'Arles, dans celle de Lyon, par tout le roïaume de Bourgogne, & juſques aux extrêmitez de la France. Les ſeigneurs étoient invitez à s'y trouver avec les évêques, & le peuple s'y rendit avec joïe. Tous, grands & petits, étoient diſpoſez à recevoir l'ordre des évêques, comme s'il venoit du ciel: tant ils craignoient de retomber dans la miſere paſſée. On dreſſa donc des articles, tant des crimes que l'on devoit éviter, que des bonnes œuvres que l'on devoit promettre à Dieu. Le principal article étoit de la paix que les hommes de l'une & de l'autre condition, j'entends libres ou ſerfs, devoient inviolablement garder: marchant ſans armes & ſans crainte, quelque differend qu'ils euſſent auparavant.

Glabert ajoûte, que ceux qui pilleroient ou uſurperoient le bien d'autrui, devoient être punis ſuivant les loix, des peines pecuniaires ou corporelles. Que les égliſes devoient être des lieux de ſûreté, pour tous ceux qui s'y refugieroient, quelque crime dont ils fuſſent prévenus, excepté d'avoir violé cette paix. Car ceux-là devoient être pris même à l'autel. Les clercs, les

moines & les religieuſes, doivent être en ſureté avec ceux qui les accompagnoient par païs. On ordonna de plus, que toutes les ſemaines on s'abſtiendroit de vin le vendredi & de chair le ſamedi, ſinon en cas de grieve maladie ou de fête ſolemnelle, qui ſe rencontrât ces jours là. Celui qui en étoit diſpenſé pour ſa maladie, devoit nourrir trois pauvres; enfin on ordonna que l'on s'aſſembleroit tous les cinq ans, pour renouveller la promeſſe de cette paix.

Balder. Chron. Camerac. lib. III. c. 52. Sigeb. Chronogr. an. 1031.

Baudri évêque de Noyon, qui mourut au commencement du ſiecle ſuivant, ajoûte: qu'un évêque de France diſoit avoir reçu des lettres du ciel, qui avertiſſoient de renouveller la paix ſur la terre. Il le manda aux autres, & leur donna ces préceptes pour les impoſer aux peuples. Que perſonne ne portât les armes, ſoit pour repeter ce qui lui avoit été pris, ſoit pour vanger le ſang de ſon parent: mais qu'il fût obligé de pardonner aux meurtriers. Que l'on jeûnât tous les vendredis au pain & à l'eau, & que l'on s'abſtînt de chair le ſamedi; diſant que ce jeûne ſuffiroit pour la remiſſion de tous les pechez, ſans y ajoûter aucune autre penitence. Tout cela devoit être promis par ſerment; & qui refuſeroit de le faire ſeroit excommunié, enſorte que perſonne ne le viſiteroit à la mort, ni ne le mettroit en ſepulture. Ils ordonnerent, ajoûte l'auteur, pluſieurs autres choſes inſupportables, qui font même peine à raconter.

XXIX. Remontrance de Gerard de Cambrai.

Pluſieurs les embraſſoient volontiers, par l'amour de la nouveauté; mais Gerard évêque de Cambrai, qui ſeul du roïaume de Lorraine dépendoit de la France, comme ſuffragant de Reims, ne put jamais être perſuadé de recevoir ces reglemens. Il diſoit, que le genre

humain a été dès le commencement diviſé en trois ; ceux qui prient, ceux qui combattent, ceux qui cultivent la terre ; dont chacun a beſoin des deux autres ; & les deux du troiſiéme. On doit donc, ajoûtoit-il, porter les armes, & faire rendre ce qui a été pris par force : on ne doit pas irriter celui qui pourſuit la vengeance d'un meurtre, le contraignant à l'abandonner, ſans recevoir la ſatisfaction convenable : mais le reconcilier avec le meurtrier, ſuivant l'évangile. Il ne faut pas impoſer à tout le monde, le jeûne du vendredi ou du ſamedi, parce que tous n'ont pas la même force, ni prétendre que ce ſeul jeûne ſuffiſe à tous, parce que tous ne doivent pas faire la même penitence. Il n'eſt pas à propos de promettre par ſerment toutes ces pratiques, & s'expoſer au peril d'un parjure. Enfin il eſt deteſtable d'excommunier ceux qui refuſent de s'y ſoûmettre, & de refuſer la viſite aux malades, & la ſepulture aux morts. Il faut nous contenter des decrets autentiques des peres, & des penitences qu'ils ont reglées, pour les avoir mepriſez. Telles étoient les remontrances de l'évêque de Cambrai.

Quelque tems auparavant, deux évêques de la même province, Berold de Soiſſons & Guerin de Beauvais, voïant que par la foibleſſe du roi Robert, le roïaume ſe ruinoit, les coûtumes du païs étoient mépriſées & la juſtice abandonnée : crurent rendre ſervice à l'état, en établiſſant cette paix, ſuivant la reſolution des évêques de Bourgogne. Ils voulurent y faire conſentir Gerard de Cambrai : mais examinant la choſe plus à fond, il le refuſa. Il diſoit que c'étoit troubler l'égliſe, en entreprenant ſur l'autorité roïale. Car, ajoûtoit-il, c'eſt aux rois qu'il appartient de reprimer les ſeditions par la force, de

Balder. lib. 112. 27.

terminer les guerres, & faire la paix : le devoir des évêques eſt d'avertir les rois qu'ils doivent combattre vaillamment pour le ſalut de la patrie, & de prier Dieu qu'il leur donne la victoire. Les autres évêques murmuroient donc en ſecret contre Gerard, diſant, qu'il n'étoit pas ami de la paix. Enfin il fut tant preſſé par les ſiens, entre autres par Ledvin abbé de ſaint Vaaſt d'Arras, & par un autre abbé nommé Rotric, qu'il y conſentit, bien qu'à regret. Mais l'évenement fit voir, combien il avoit raiſon de s'oppoſer à faire jurer cette paix : car preſque tous ceux qui l'avoient jurée, fauſſerent leur ſerment.

XXX. S. Bardon archevêque de Mayence. *Vita ſæc. 6. Ben 2. p. 6.*

En Allemagne, Aribon archevêque de Mayence étant mort, ſaint Bardon lui ſucceda. Il étoit noble, & aïant fait ſes études dans l'abbaïe de Fulde, ſous l'abbé Archambaud, depuis archevêque de Mayence, il y embraſſa la vie monaſtique. Comme il liſoit continuellement le paſtoral de ſaint Gregoire, ſes confreres lui en demanderent la raiſon & il répondit en riant, peut-être viendra-t-il quelque jour un roi, qui ne trouvant perſonne qui veüille être évêque, ſera aſſez ſimple pour me donner un évêché. Richard abbé de Fulde, aïant bâti un nouveau monaſtere près du grand, en donna la conduite à Bardon ; & l'empereur Conrad étant venu à Fulde, & aïant voulu voir ce nouvel établiſſement, fut ravi d'y trouver Bardon, qu'il connoiſſoit déja de réputation, & qui étoit parent de la reine ſon épouſe. Il l'embraſſa & promit de l'élever en dignité à la premiere occaſion. En effet il manda peu de tems après à l'abbé Richard de le lui envoïer ; & lui donna l'abbaïe de Vertheine près de Cologne, & quelque tems après celle d'Herfeld près de Fulde, & Bardon fut abbé des deux enſemble.

Aribon

Aribon archevêque de Mayence, ſe trouva avec l'empereur à Paderborn à la fête de Noél 1030. & lui demanda congé d'aller à Rome. Il partit l'année ſuivante après la Chandeleur, & au retour il mourut le treiziéme d'Avril 1031. après avoir tenu le ſiege dix ans. On porta ſon bâton paſtoral à l'empereur Conrad qui tint conſeil ſur le choix du ſucceſſeur. Après que l'on eut nommé pluſieurs ſujets, quelqu'un dit, que, ſuivant les privileges de l'abbaïe de Fulde, on devoit en tirer alternativement l'archevêque de Mayence. L'empereur fut d'avis de differer l'élection, & il ſe trouva en effet, que les privileges le portoient, que les rois précedens les avoient ſuivis. Sur ce fondement Richard abbé de Fulde crut que cette dignité le regardoit; & aïant donné ordre aux affaires de la maiſon, il prit le chemin de la cour. Mais un matin il dit aux moines qui l'accompagnoient: Ne vous affligez point mes freres, je ne vous ſerai point ôté. J'ai vû cette nuit notre frere Bardon ſur une haute montagne, où je ne pouvois monter. Il avoit une houlette à la main, ſes brebis paiſſoient autour de lui, & une fontaine très-claire ſortoit de deſſous ſes pieds. C'eſt lui qui eſt choiſi, cédons à la volonté ſouveraine.

Chr. Saxo. 1030.

L'aſſemblée pour l'élection ſe tint au mois de Juin veille de S. Pierre, le roi dit, ſans nommer perſonne, qu'il connoiſſoit un ſujet très-digne: puis il apella Bardon, & déclara qu'il lui donoit le ſiege de Mayence ſuivant le privilege de Fulde. Il fut donc ſacré le lendemain vingt-neuviéme de Juin 1031. étant environ dans ſa cinquantiéme année. L'empereur célebra cette année la fête de Noël à Goſlar, Bardon s'y trouva, & ſuivant la prérogative de ſa dignité, il officia le jour

de la fête, il prêcha en peu de mots après l'évangile ; & plusieurs mal satisfaits de mon sermon, murmuroient de ce qu'on avoit choisi un moine pour remplir une si grande place. L'empereur même se repentoit de l'y avoir mis. Le lendemain jour de S. Estienne, Thierri évêque de Mets célebra la messe, & fit un sermon qui fut loüé de tout le monde. C'est là, disoit-on, un évêque. Le jour de S. Jean on envoïa demander à l'archevêque Bardon, qui célebreroit la messe. Il répondit que ce seroit lui. Ses amis l'en détournoient sous prétexte de la fatigue d'officier si souvent : mais il fit un sermon qui fut admiré, & fit fondre en larmes tout l'auditoire. L'auteur de sa vie a eu soin de le conserver. Quand il vint se mettre à table avec l'empereur, suivant la coûtume, l'empereur dit : C'est aujourd'hui Noël pour moi, nos envieux sont confondus ; & il le fit laver le premier. Mais l'archevêque ne fut pas plus touché des loüanges de ce jour, que du mépris du jour précedent. Il retourna à son diocese, & le gouverna vingt ans.

Adam. lib. II. *n.* 50. A Hambourg l'archevêque Libentius II. mourut le vingt-cinquiéme d'Août 1032. extrêmement regreté ; & son successeur fut Herman, prevôt du chapitre d'Halberstat. Il reçut le bâton pastoral de l'empereur Conrad, & le pallium du pape Benoît IX. & tint le siege de Hambourg environ trois ans. Il avoit plus de simplicité que de prudence, & suivant les mauvais conseils de ses domestiques, il visita peu son diocese. La seule fois qu'il vint à Hambourg, il y amena une si grande suite & si mal disciplinée, qu'il sembloit qu'une armée ennemie y eût passé. Entre ses chapelains étoit Suidger, depuis pape sous le nom de Clement II.

Il y eut une grande éclipſe de ſoleil le vendredi vingt-neuviéme de Juin fête de ſaint Pierre l'an 1033. & le même jour, quelques-uns des principaux d'entre les Romains conſpirerent contre le pape Jean XIX. le voulant tuer : ce qu'ils ne purent executer, & ils le chaſſerent ſeulement de ſon ſiege. Mais l'empereur Conrad étant venu à Rome avec une armée, le rétablit, & ſoumit tous les rebelles. Le pape Jean mourut la même année le huitiéme Novembre, après avoir tenu le ſaint ſiege neuf ans & trois mois. On ordonna à ſa place Theophylacte ſon neveu, fils d'Alberic comte de Tuſculum, quoiqu'il n'eût qu'environ douze ans : mais il fut élu à force d'argent. On le nomma Benoît IX. & il occupa le ſaint ſiege onze ans & près de cinq mois, le deshonorant par ſa vie infame. La ſimonie regna ainſi à Rome pendant vingt-cinq ans.

AN. 1033.

XXXI. Mort de Jean XIX. Benoît IX. pape.

Glab. 1 v. *c.* 3.

Papebr. Conat.

Glab. 1 v *c.* v. & v. *c.* v.

Poppon archevêque de Treves, écrivit à ce pape en ces termes : Pendant que j'étois allé à Jeruſalem par la permiſſion de Jean votre prédeceſſeur : des méchans commencerent dans notre païs à exercer des pillages, dont ils ne peuvent encore s'abſtenir. J'ai ſouvent prié le roi mon maître d'y remedier, & je me ſuis adreſſé au même pape, mais ſans effet. C'eſt pourquoi je vous prie de m'envoïer un homme des plus conſiderables & des plus habiles qui ſoient auprès de vous, pour m'aider contre ces violences, & me conſeiller ſur un autre ſujet que je ne crois pas que vous ignoriez. Il eſt mort chez nous ces jours-ci, un homme d'une vie très-ſainte dont nous devons croire qu'il eſt avec les bienheureux, ſi nous avons égard aux miracles que Dieu opere par lui. C'eſt pourquoi notre clergé & notre peuple nous ont prié inſtamment de vous envoïer ſa vie & ſes mi-

XXXII. Fin de S. Simeon de Treves.

Mabill. ſæc. 6. *Ben. p.* 369.

Sup. n. 27.

racles, afin que ſi vous le jugez à propos, vous nous donniez votre decret, pour permettre d'écrire ſon nom entre ceux des Saints, & lui rendre les autres honneurs qui leur conviennent.

Ce ſaint homme qui venoit de mourir à Treves, étoit le reclus Simeon. Depuis ſa recluſion il ſouffrit de grandes tentations, tant des démons que des hommes. Etant arrivé un grand débordement d'eaux, le peuple alla ſe figurer que ce reclus en étoit cauſe, & que ſes crimes avoient attiré cette calamité. Ils demandoient tous les jours à l'archevêque avec de grands cris, de le chaſſer; & vinrent enfin à ſa cellule en foule, jettant des pierres, dont une fenêtre fut briſée, & le voulant lapider: mais Simeon demeuroit immobile, rendant graces à Dieu, & priant pour eux. Quand il ſçut que ſa mort étoit proche, pendant les derniers huit jours il ne voulut parler à perſonne, pas même à celui qui le ſervoit; & mourut ainſi ſeul avec Dieu le premier jour de Juin l'an 1035. Il ſe fit à ſon tombeau grand nombre de miracles, dont l'auteur de ſa vie marque pluſieurs en particulier. Cet auteur eſt Everuin ou Ebroïn, abbé d'un monaſtere de Treves: qui avoit connu le Saint particulierement, & avoit eu grande part à ſa confidence. Il écrivit ſa vie par l'ordre de l'archevêque Poppon, & ce fut apparemment celle que l'on envoïa à Rome. Le pape ne répondit pas ſi-tôt à la lettre de l'archevêque: mais enfin il lui envoïa un légat comme il deſiroit, avec des lettres pour la canoniſation de ſaint Simeon, qui fut célebrée à Treves le mercredi dix-ſeptiéme de Novembre 1042. indiction dixiéme; & toutefois l'égliſe honore le jour de ſa mort. L'archevêque fonda en ſon honneur une égliſe

Sup. n. 27.

Vita. n. 3.

Martyr. R. 1. Jun.

collegiale, au lieu de ſa recluſion & de ſa ſepulture; & cette égliſe ſubſiſte encore. A Cologne l'archevêque Pilegrim mourut l'an 1036. après avoir rempli dignement ce ſiege pendant quinze ans. Son ſucceſſeur fut Herman.

Chr. Saxo. 1036.

Sup. liv. LVIII. n. 47.

XXXIII. S. Poppon abbé de Stavelo.

Vita ap. Boll. 25. Janu. to. 2. p. 68. ſæc. 6. Ben. p. 569.

En ce tems étoit célebre S. Poppon abbé de Stavelo au dioceſe de Liege. Il nâquit en Flandre vers l'an 978. & ſuivit d'abord la profeſſion des armes, ne laiſſant pas dès-lors de vivre dans une grande pieté. Il alla en pelerinage à Jeruſalem, & enſuite à Rome. Le comte de Flandres Baudoüin le barbu, & les principaux ſeigneurs le cheriſſoient: un d'entre eux voulut même lui donner ſa fille; mais il la refuſa, & aïant réſolu de quitter le monde, il embraſſa la vie monaſtique à S. Thierri près de Reims: où l'abbé Richard de Verdun l'aïant vû, le prit tellement en affection, qu'il obtînt de l'abbé de S. Thierri de le lui envoïer, & le retint auprès de lui à S. Vanes. Poppon y attira enſuite ſa mere d'Adeloüive veuve depuis longtems: non ſeulement elle prit le voile, mais elle ſe fit recluſe, & elle eſt comptée entre les Saintes.

L'abbé Richard aïant reçu du comte de Flandres le monaſtere de S. Vaaſt, y envoïa Poppon pour le gouverner en qualité de prevôt: ce qu'il fit avec grande utilité pour le monaſtere. Delà il alla trouver l'empereur S. Henri, pour les affaires de la maiſon; & gagna l'affection de ce prince, dont il obtint facilement ce qu'il demandoit. Il le détourna même d'un ſpectacle auquel il ſe divertiſſoit, qui étoit d'expoſer à des ours un homme nud frotté de miel. Poppon repreſenta ſi bien à l'empereur & aux ſeigneurs l'inhumanité de ce divertiſſement, qu'il en fit abolir l'uſage. L'empereur

Henri lui donna quelque tems après l'abbaïe de Stavelo, du consentement de l'abbé Richard, qui l'avoit rappellé à Verdun : & deux ans après il lui donna encore l'abbaïe de S. Maximin de Treves, où les moines qu'il vouloit réformer, lui donnerent un poison, mais sans effet.

Après la mort de l'empereur S. Henti; il s'emploïa avec succès à réunir les princes de l'empire, divisez entre eux; & ensuite à faire la paix entre Conrad roi d'Alemagne & Henri roi de France. L'évêché de Strasbourg étant venu à vaquer après la mort, comme l'on croit, de Verner, en 1029. l'empereur Conrad le voulut donner à Poppon : mais il s'en excusa, disant qu'il étoit fils d'un clerc, ce qui l'empêchoit d'être évêque, selon les canons. L'empereur aïant appris la verité, lui fit des reproches de cette fiction; & Poppon répondit, qu'il se sentoit incapable même de la charge d'abbé, qu'il exerçoit. L'empereur charmé de son humilité, résolut de lui donner le gouvernement de toutes les abbaïes qui vaqueroient dans son roïaume. Ce qui lui donna occasion d'en réformer plusieurs, où il mit pour abbez des personnes de merite. On compte jusqu'à quatorze monasteres rétablis par ses soins. Enfin il mourut le vingt-cinquiéme de Janvier 1048.

XXXIV. Mort de Romain. Michel Paphlag. empereur. *Cedr. p. 733.*

Romain Argyre empereur de CP. avoit eu à son service un eunuque nommé Jean, qui devint très-puissant sous son regne. Ce Jean avoit quatre freres, dont l'un nommé Michel, changeur de son métier, & faux monoyeur, étoit parfaitement bien fait. L'imperatrice Zoé en devint amoureuse : & s'étant abandonnée à lui secretement, elle fit empoisonner l'empereur son mari par l'eunuque Jean : mais d'un poison

lent, qui lui cauſa une longue maladie. La barbe & les cheveux lui tomberent, il ſentoit de grandes douleurs qui le tenoient au lit, & lui faiſoient deſirer ardemment la mort. Enfin le jeudi-ſaint onziéme d'Avril indiction ſeconde l'an 6542. autrement 1034. Michel le fit étouffer dans le bain. Il avoit regné cinq ans & demi, & fait beaucoup de bien pendant ſon regne. Il contribua au rétabliſſement de l'égliſe du S. Sepulcre à Jeruſalem, qui fut achevée par ſon ſucceſſeur. *p. 731. C.*

La même nuit de ſa mort, comme on chantoit la paſſion, on envoïa dire au patriarche Alexis, de la part de l'empereur, de venir promptement au palais; mais il fut bien ſurpris de trouver que Romain étoit mort. On avoit paré la chambre dorée, & Zoé aſſiſe ſur le trône preſenta Michel au patriarche, le preſſant de leur donner la benediction nuptiale. Le patriarche demeura tout interdit: mais Zoé & l'eunuque Jean lui donnerent cinquante livres d'or & autant au clergé; & perſuaderent ainſi au prélat de faire ce mariage. Michel fut donc déclaré empereur: on le diſtingue par le ſurnom de Paphlagonien, & il regna ſept ans. Zoé croïoit regner ſous ſon nom, mais l'eunuque Jean ſe rendit le maître abſolu. Michel tomba peu de tems après en démence, ce qu'on appella poſſeſſion du démon; & on l'attribua à la vengeance divine, auſſi-bien qu'une greſle épouvantable, & d'autres prodiges qui arriverent en même tems: car les Grecs les obſervoient curieuſement. Il y eut une grande ſechereſſe, pour laquelle les freres de l'empereur firent une proceſſion. Jean portoit la ſainte image d'Edeſſe, le grand domeſtique portoit la lettre à Abgar; le protoveſtiaire les langes ſacrez. Ils marcherent ainſi à pied depuis le pa- *p. 733. D.*

lais jusqu'à Notre-Dame de Blaquerne. Le patriarche fit une procession avec son clergé ; mais au lieu de pluie, on vit une gresle qui brisa les arbres & les tuiles des maisons.

L'eunuque Jean poussa son ambition jusqu'à vouloir être patriarche de CP. & plusieurs métropolitains entreprirent de faire réüssir son dessein : les principaux étoient Demetrius de Cyzique & Antoine de Nicomedie eunuque, qui avoit été élevé sur ce siege, sans autre merite, que d'être parent de l'empereur. Le patriarche Alexis avec son clergé leur envoïa un écrit qui portoit : Puisque vous prétendez que mon entrée dans ce siege n'a pas été canonique, & que je n'y ai pas été placé par le choix des évêques, mais par l'ordre de l'empereur Basile ; il faut déposer les métropolitains que j'ai ordonnez pendant onze ans & demi de pontificat, & anathematiser les trois empereurs que j'ai couronnez : alors je cederai le siege à qui le voudra. Demetrius & les autres aïant reçu cette déclaration furent remplis de honte & de crainte ; car Alexis les avoit ordonnez pour la plûpart : ils garderent le silence, l'eunuque Jean se désista de sa prétention.

p. 740.

Sup. liv. LVIII. *n.* 60.

L'an 6546. ou 1058. l'empereur étant à Thessalonique, reçut des plaintes du clergé contre le métropolitain Theophane, qui ne leur païoit pas leurs pensions. L'empereur l'exhorta premierement avec douceur à les satisfaire : mais il s'emporta & refusa d'obéïr. L'empereur crut qu'il falloit user d'adresse, & lui envoïa demander par un de ses officiers cent liv. d'or à emprunter, jusqu'à ce qu'il lui en vint de C P. L'archevêque protesta avec serment, qu'il n'en avoit pas plus de trente livres : mais l'empereur envoïa ouvrir son trésor, &

on y trouva trente-trois centenaires d'or, c'eſt-à-dire, trois mille trois cens livres. Il prit ſur cette ſomme tout ce qui étoit dû au clergé depuis la premiere année du pontificat de Theophane ; & les fit païer juſques au courant : il diſtribua le reſte aux pauvres, chaſſa l'archevêque de ſon ſiege, le relegua à une maiſon de campagne, & mit à ſa place Promethée, qu'il chargea de lui faire une penſion. On voit par là que l'empereur Michel avoit de bons intervalles.

XXXV. L'empereur Conrad en Italie. *Vippo. p. 440.*

L'empereur Conrad fit épouſer au roi Henri ſon fils en 1036. Chunelinde fille de Canut roi d'Angleterre; elle fut couronnée reine. La même année l'empereur paſſa en Italie, pour appaiſer une revolte generale des vaſſaux contre leurs ſeigneurs. Car ils diſoient, que ſi l'empereur ne vouloit pas leur rendre juſtice, ils ſe la rendroient eux-mêmes. Il vint donc avec une armée, & paſſa à Verone la fête de Noël, où commençoit l'an 1037. ſuivant la maniere de compter de ce tems-là. Enſuite il vint à Milan, où il fut reçu magnifiquement par l'archevêque Heribert dans l'égliſe de S. Ambroiſe. Le même jour le peuple de Milan vint en tumulte demander à l'empereur, s'il vouloit favoriſer leur conjuration. Il en fut indigné, & leur ordonna de ſe trouver au Parlement qui ſe tiendroit à Pavie. *Chr. Saxo. 1037*

Là il fit juſtice à tous ceux qui lui porterent des plaintes. Un comte nommé Hugues, & pluſieurs autres Italiens expoſerent les injuſtices que leur avoit faites l'archevêque de Milan : l'empereur l'aïant appellé, lui ordonna de les ſatisfaire tous : il ſe retira d'abord, puis il revint, & dit inſolemment : Ce que j'ai trouvé dans le domaine de ſaint Ambroiſe, ou que j'ai acquis, de quelque maniere que ce ſoit, je le garderai ſûrement

toute ma vie, & je n'en quitterai pas la moindre chose par l'ordre ou à la priere de qui que ce soit. Les seigneurs l'exhortoient à excepter au moins la personne de l'empereur, mais il repeta le même discours. Alors l'empereur comprit qu'il étoit l'auteur de toute cette conjuration d'Italie; & de l'avis des seigneurs, il le fit arrêter, & le mit à la garde de Poppon patriarche d'Aquilée & de Conrad duc de Carinthie. Ils le menerent jusques à Plaisance avec un moine, que par compassion on lui permit d'avoir auprès de lui. Mais une nuit le moine se coucha dans le lit de l'archevêque, qui s'enfuit trompant les gardes, & vint à Milan, où il se fortifia, & tint toute l'année contre l'empereur.

Ensuite l'archevêque & les trois évêques de Verceil, de Cremone & de Plaisance conjurerent secretement avec Otton comte de la haute Bourgogne, pour le faire empereur, après avoir fait mourir Conrard. Mais la conjuration aïant été découverte, l'empereur fit arrêter les trois évêques, & les envoïa en prison au-delà des Alpes. Quoiqu'il l'eût fait du conseil des seigneurs, plusieurs trouverent mauvais que des évêques eussent été condamnés, sans être jugés canoniquement; & le jeune roi Henri désaprouvoit secretement la conduite de son pere, à l'égard de l'archevêque & de ces trois évêques. C'étoit avec raison: car comme après la sentence de déposition contre un évêque, on ne lui doit plus rendre aucun honneur, ainsi avant le jugement on lui doit un grand respect. Ce sont les paroles de Vippon dans la vie de l'empereur Conrad, dont il étoit chapelain, dédiée à l'empereur Henri son fils.

L'archevêque de Milan ne voulant écouter aucune des propositions d'accommodement, qui lui étoient

offertes par le pape & par les autres évêques: le pape du consentement de tous les évêques le frappa d'anathême; & l'empereur donna l'archevêché de Milan à un homme noble, chanoine de la même église, nommé Ambroise. Mais il ne pût le mettre en possession: Heribert s'y maintint jusques à la mort, & les Milanois ruinerent toutes les terres qu'Ambroise avoit aux environs. Le pape vint à Cremone trouver l'empereur, qui le reçut avec honneur, après quoi il retourna à Rome; & l'empereur ayant passé le Pô, vint à Parme celebrer la fête de Noël. Le jour même de la fête, les habitans aïant pris querelle avec les Allemans, il s'émût une sédition, où il se fit un grand massacre, & la ville fut pillée & en partie brûlée.

L'empereur passa en Poüille, & l'imperatrice alla à Rome faire ses prieres: puis elle rejoignit l'empereur, & ils allerent ensemble au mont Cassin. L'empereur après sa priere entra dans le chapitre, pour parler à la communauté. Tous les moines se prosternerent devant lui: & s'étant relevés, ils dirent: Nous attendons votre arrivée, comme les ames des justes attendoient dans les enfers la venuë du redempteur. L'empereur ne put retenir ses larmes, & les moines après s'être prosternés une seconde fois, lui raconterent les maux que Pandolfe prince de Capouë leur avoit fait depuis douze ans, le conjurant au nom de Dieu & de S. Benoît de les en delivrer. L'empereur S. Henri à son dernier voïage d'Italie avoit emmené Pandolfe en Allemagne, pour le punir de ses violences: mais après sa mort l'empereur Conrad lui permit de retourner à Capouë, & il recommença à persecuter les moines du mont Cassin. Il retint à Capouë l'abbé Theobalde, s'empara de tous les biens du

Chr. Cassin. lib. II. c 65.

Mabill. sæc. 6. p. 102.

Sup. liv. LVIII. n. 49.

Chr. Cass. c. 58. 59.

AN. 1038. monaſtere, & le fit gouverner par ſes valets: le reduiſant à une telle diſette, que le jour de l'aſſomption de N. Dame, on manqua de vin pour le ſervice de l'autel.

Les moines avoient déja porté leurs plaintes à l'empereur Conrad en Allemagne, & cette année même à Milan. Ils les renouvellerent donc au mont Caſſin, & l'empereur leur aſſura avec ſerment, qu'il n'étoit venu en ces quartiers là que pour ce ſeul ſujet; & qu'il protegeroit ce ſaint lieu toute ſa vie. Enſuite aïant demandé leur benediction, il mit ſur l'autel de ſaint Benoît un tapis de pourpre brodé d'une broderie d'or: fit élire Richer abbé, car Theobalde étoit mort, & confirma tous les biens du monaſtere. Richer le gouverna très-ſagement juſques à l'an 1055. qu'il mourut. On remarque entre les moines du mont Caſſin, pluſieurs ſaints perſonnages qui vêcurent depuis le commencement de cet onziéme ſiécle juſques au milieu, & on en compte juſques à douze.

Mabill. ſæc. 6. Ben. p. 102.

XXXVI. Mort de Conrad. Henri III. roi.

Vippo. p. 442.

L'empereur Conrad revint enſuite en Allemagne: mais la peſte cauſée à l'ordinaire par les chaleurs d'Italie, emporta une grande partie de ſon armée, & la jeune reine Chunelinde épouſe du roi ſon fils. L'empereur lui-même étant à Utrect à la Pentecôte de l'année ſuivante 1039. mourut ſubitement le lendemain lundi quatriéme de Juin, après avoir regné prés de quinze ans. Son fils Henri III. ſurnommé le Noir, lui ſucceda & regna dix-ſept ans.

XXXVII. Fin de S. Eſtienne R. de Hongrie.

Vita ap. Sur. 20. Aug. c. 19.

Saint Eſtienne roi de Hongrie étoit mort l'année precedente. Dieu l'éprouva par de grandes afflictions: il perdit pluſieurs enfans en bas âge, mais il s'en conſoloit par les grandes eſperances que lui donnoit le ſeul qui lui reſtoit nommé Emeric. Il le fit élever avec grand

soin, & composa pour son instruction un traité ou decret divisé en deux livres, dont le premier contient des preceptes generaux pour la religion & les mœurs: le second sont des loix à peu prés semblables aux autres loix barbares. Le jeune prince profita si bien de la bonne éducation qu'il avoit reçuë, qu'il parvint à une haute pieté; & étant une nuit en prieres, il promit à Dieu de garder la virginité: mais il tint cette resolution très-secrete. Ainsi le roi son pere voulant assurer la succession du roïaume, lui proposa un mariage convenable avec une belle princesse. Emeric s'en défendit d'abord, puis il ceda à la volonté de son pere & se maria, mais sans préjudice de son vœu; & il ne toucha point à son épouse, comme elle en rendit témoignage après la mort du prince, qui suivit de près son mariage. Il fut enterré à Albe-roiale, & il se fit plusieurs miracles à son tombeau: aussi l'église l'honore-t-elle entre les saints le quatriéme de Novembre.

Post. Bonfin. Vita S. Em. ap. Sur. 4. Nov.

Martyr. R. 4. Nov.

Le roi eut besoin de toute sa vertu pour se consoler de cette perte; & afin d'attirer sur lui la misericorde de Dieu, il augmenta ses aumônes, déja très-grandes, sur tout envers les étrangers. Il fit donc à l'occasion de cette mort de grandes largesses, premierement aux moines & aux clercs, puis aux autres pauvres, & envoïa même des aumônes aux monasteres des païs étrangers. Il avoit une confiance particuliere en un saint ermite nommé Gunther retiré en Boheme; & quand ce saint homme le venoit voir, il le laissoit maître de son tresor. Enfin le saint roi Estienne aïant été long-tems malade, & sentant approcher sa fin, appella les évêques & les seigneurs de sa cour, qui étoient Chrétiens; & leur recommanda sur tout, de conserver la religion

nouvellement établie en Hongrie. Il mourut le quinziéme d'Août 1038. jour de l'Assomption de la sainte Vierge, & fut enterré dans l'église qu'il lui avoit fait bâtir à Alde-Royale : mais s'y étant fait plusieurs miracles, son corps fut élevé quarante-cinq ans après, & sa sainteté reconnuë par un culte public. L'église l'honore le vingtiéme d'Août, jour de sa translation.

Martyr. R. 20. Aug.

XXXVIII. *S. Gunther hermite.*

L'hermite Gunther ou Gonthier, dont il vient d'être parlé, étoit un seigneur de Turinge, illustre par sa naissance & sa dignité, qui touché du repentir des pechés de sa jeunesse, alla trouver saint Godehard, depuis peu abbé d'Hersfeld, & ensuite évêque d'Hildesheim. Gunther lui découvrit le fond de sa conscience, & l'abbé lui persuada d'embrasser la vie monastique. Il renonça à ses biens qui étoient grands, & les donna au monastere d'Hersfeld du consentement de ses heritiers : se reservant toutefois pour sa subsistance, le monastere de Guelingue, dont il joüissoit étant seculier, suivant l'abus de ce tems-là : ce qui fut cause que l'abbé differa quelque tems sa profession. Après l'avoir faite dans le monastere d'Altaha soûmis au même abbé, il alla, par sa permission, demeurer à celui de Guelingue, qu'il s'étoit reservé. Mais comme il n'etoit accoûtumé ni à la pauvreté ni au travail, il trouvoit de grandes difficultés dans le gouvernement de cette maison, & venoit souvent demander conseil à l'abbé Godehard : qui lui dit enfin d'un ton ferme & severe: qu'il se soûmît à l'obéissance & à la stabilité qu'il avoit promise à Dieu, ou qu'il quittât l'habit & retournât dans le siecle. Il en parla même à l'empereur saint Henri, qui fit venir Gunther & lui representa fortement, qu'il ne pouvoit servir deux maîtres: ainsi il abandonna Gue-

Vita sec. 6. Ben. p. 475.

Sup. liv. LVIII. n. 58.

lingue, & revint à Altaha ſe ranger à la vie commune.

Il s'y diſtingua bien-tôt par ſa ferveur & ſon auſterité, enſorte que ſaint Eſtienne roi de Hongrie ſon parent en entendit parler, & deſira ardemment de le voir. Il envoïa deux fois inutilement l'en prier : enfin Gunther ſe rendit à la troiſiéme ; & avec la permiſſion de ſon abbé, il alla avec les envoïez du roi, qui le reçut avec une extrême joïe. Il le fit manger à ſa table, mais il ne put jamais lui perſuader de manger de la viande.

Enſuite le ſaint homme ſe retira par la permiſſion de ſon abbé, avec quelques moines d'Altaha, dans un deſert des forêts de Boheme, où il fonda un hermitage ou nouveau monaſtere l'an 1008. & y demeura trente-ſept ans. Lui & ſes diſciples vivoient dans une extrême pauvreté ; leur nourriture étoit groſſiere, ils ne buvoient que de l'eau, & encore par meſure. Gunther qui les gouvernoit, étoit un homme ſans lettres, qui n'avoit rien appris que quelques pſeaumes ; mais il avoit été ſi attentif aux lectures de la ſainte écriture, & aux diſcours des autres, que ſouvent il en expliquoit les ſens les plus myſterieux, tantôt en ſouriant, tantôt plus ſerieuſement ; enſorte qu'il ſe faiſoit admirer. L'auteur de ſa vie dit avoir oüi de lui un diſcours ſur S. Jean-Baptiſte, qui tira les larmes de tous les aſſiſtans. Il mourut le neuviéme d'Octobre 1045. & eſt compté entre les ſaints.

XXXIX. Caſimir moine R. de Pologne.

Cependant Miciſlas roi de Pologne étant mort l'an 1034. & ſon fils Caſimir étant encore trop jeune pour gouverner, il y eut ſept ans d'interregne, ou plûtôt d'anarchie. Rixa, veuve du dernier roi, devenuë odieuſe, ſe retira en Saxe, ſous la protection de l'empereur

Conrad, & ſon fils Caſimir la quitta quelque tems après, pour venir en France ; & ſe rendit moine à Clugny ſous le nom de Charles. En Pologne, comme il n'y avoit point de maître, le déſordre étoit extrême : la religion encore nouvelle ſe trouvoit en grand péril, les évêques réduits à ſe cacher, les égliſes expoſées au pillage. Bretiſlas duc de Boheme, ennemi des Polonois, profitant de l'occaſion, entra dans le païs, prit les meilleures villes, entre-autres Gneſne, qui étoit la capitale ; d'où par le conſeil de Severe évêque de Prague, qui l'accompagnoit, il voulut enlever le corps du martyr S. Adalbert leur évêque : mais les Polonois prétendent que les cleres de l'égliſe de Gneſne tromperent les Bohemiens, & leur donnerent à la place le corps de ſaint Gaudence frere de ſaint Adalbert. Les richeſſes de cette égliſe, qui étoient grandes, furent pillées ; entre-autres un crucifix d'or du poids de trois cens livres, & trois tables d'or enrichies de pierreries, dont le grand autel étoit orné. Ce pillage de l'égliſe de Gneſne arriva l'an 1038.

Dubrav. lib. 7. f. 52.

Sup. liv. LVII. n. 45.

L'année ſuivante Eſtienne, qui en étoit archevêque de l'avis des autres évêques de Pologne, envoïa une députation à Rome pour ſe plaindre de ce ſacrilege. Le pape Benoît IX. aiant déliberé ſur cette affaire, on conclut que le duc Bretiſlas & l'évêque Severe ſeroient excommuniés, juſques à l'entiere reſtitution des choſes ſaintes. Toutefois pour ne pas les condamner ſans les oüir, ils furent cités à Rome ; & y envoïerent des députés, qui les excuſerent ſur la devotion pour de ſi precieuſes reliques, & ſur le droit de la guerre. Ils promirent que ce qui avoit été pris ſeroit rendu : mais depuis aïant gagné par preſens les cardinaux, ils obtinrent

tinrent l'abſolution de leur prince, ſans faire aucune reſtitution.

D'un autre côté les Polonois ennuïés de l'anarchie, réſolurent de rappeller Caſimir fils de leur dernier roi : mais ne ſachant ce qu'il étoit devenu, ils envoïerent en Allemagne vers la reine Rixa ſa mere ; qui leur dit qu'il vivoit encore, mais qu'il etoit moine à Clugny : où par la permiſſion de l'abbé ſaint Odilon, ils parlerent à Caſimir. Nous venons, lui dirent-ils, de la part des ſeigneurs & de toute la nobleſſe de Pologne, vous prier d'avoir pitié de ce royaume, d'en venir appaiſer les diviſions, & le délivrer de ſes ennemis. Caſimir répondit : qu'il n'étoit plus à lui, puiſqu'il n'avoit pû même leur parler ſans l'ordre de ſon abbé. Ils vinrent donc à ſaint Odilon, qui après avoir pris conſeil leur répondit : qu'il n'étoit pas en ſon pouvoir de renvoïer un moine profès & ordonné diacre : & qu'ils devoient s'adreſſer au pape, qui ſeul avoit dans l'égliſe la puiſſance ſouveraine.

Les députez de Pologne allerent à Rome, & aïant eu audience du pape Benoît IX. ils lui repreſenterent le triſte état de leur païs, & le beſoin qu'ils avoient du prince Caſimir, pour la conſervation du roïaume & de la religion. Le cas étoit nouveau & la demande extraordinaire : toutefois après avoir bien conſulté, le pape crut devoir l'accorder. Il diſpenſa donc Caſimir de ſes vœux, lui permettant non ſeulement de ſortir du monaſtere & de rentrer dans le monde, mais de ſe marier : à condition que les nobles de Pologne païeroient tous les ans au ſaint ſiege chacun un denier de redevance. Ainſi Caſimir retourna en Pologne, où il fut reconnu roi, & épouſa Marie ſœur du prince

AN. 1041.

Mabill. elog. S. Odil. n. 120 ſec. 6.

des Ruſſes, dont il eut pluſieurs enfans. Il commença à regner l'an 1041. Ce qui eſt ſurprenant, c'eſt que ni dans la vie de ſaint Odilon, ni dans les autres anciens monumens de Clugny, il ne ſe trouve rien d'une hiſtoire ſi ſinguliere. Nous ne l'apprenons que par les hiſtoriens de Pologne qui ont écrit long-tems après.

XL. Alebrand archevêque de Hamb.

Adam. lib. II. c. 51.

A Hambourg après la mort de Herman, on élut pour archevêque Bezelin ſurnommé Alebrand, tiré du clergé de Cologne. L'empereur Conrad lui donna le bâton paſtoral & Benoît IX. lui envoïa le pallium. Il fut ordonné à Hambourg avec grande magnificence par ſes ſuffragans avec les ſept autres évêques de Saxe, & tint le ſiege dix ans. Ce fut un très-digne prelat, & qui fit de très-grands biens à ſes deux égliſes de Brême & de Hambourg, tant pour le ſpirituel que pour le temporel. Il eut un ſoin particulier de ſon clergé; & pour y faire obſerver la continence, ſuivant le deſſein de Libentius ſon prédeceſſeur, il rebâtit le cloître de Brême, & rétablit la vie commune entre les chanoines. Il continua les murs de la ville commencés par Herman; & renouvella celle de Hambourg, ruinée par les Sclaves. Il y bâtit de pierre de taille l'égliſe & la maiſon épiſcopale qui n'étoient que de bois; & cette maiſon étoit comme une fortereſſe. Il profitoit de la paix qui étoit avec les Sclaves d'au-delà de l'Elbe, pour y avancer la religion: mais les gouverneurs y mettoient obſtacle, par leur dureté à exiger les tributs. Il ordonna trois évêques pour l'aider en ſa miſſion chez les infideles, à Sleſvic, à Ripen, & un troiſiéme chez les Sclaves ſans ſiege fixe. Enfin l'archevêque Alebrand mourut l'an 1043. vers le quinziéme d'Avril, & fut enterré à Brême.

Son ſucceſſeur fut Adalbert prevôt d'Halberſtat, homme très noble, bien fait de ſa perſonne & orné de grands talens. Il reçût le bâton paſtoral de l'empereur Conrad & le pallium du pape Benoît IX. & fut ordonné à Aix-la-Chapelle, en preſence de l'empereur & des ſeigneurs, & de douze évêques, qui lui impoſerent les mains. Il tint le ſiege vingt-neuf ans.

AN. 1041.
Lib. III. *c.* I.

En France, après les tentatives que l'on avoit faites dix ans auparavant, pour établir la paix : comme on en vit la difficulté, on ſe réduiſit à une treve, pour certains jours : c'eſt-à-dire que depuis le mercredi au ſoir juſques au lundi matin perſonne ne prendroit rien par force, ne tireroit vengeance d'aucune injure, & n'exigeroit point de gages d'une caution. Quiconque y contreviendroit, païeroit la compoſition des loix, comme aïant merité la mort, ou ſeroit excommunié & banni du païs. On nomma cette convention la Treve de Dieu, & l'on crut qu'il l'avoit approuvée, par un grand nombre de punitions exemplaires ſur ceux qui l'avoient violée. Il eſt aiſé de voir, que l'on y avoit conſacré ces jours de la ſemaine plûtôt que les autres, en vûë des myſteres qui y furent accomplis : la cêne de N. S. ſa paſſion, ſa ſépulture & ſa reſurrection.

XLI. Treve de Dieu.
Sup. n. I.
V. *not. Coſſant. to.* 9. *conc. p.* 913.
Glab. V. *c.* I. *p.* 55.
V. *Marc. concord.* LV. *c.* 14.

Cette treve fut établie par les évêques en pluſieurs conciles ; & deux ſaints abbés y travaillerent puiſſamment, ſavoir Odilon de Clugny & Richard de Verdun. Ce dernier fut chargé de la faire recevoir en Neuſtrie, comme elle l'avoit été premierement en Aquitaine, puis en Auſtraſie : les Neuſtriens ne voulant pas s'y ſoumettre ſuivant ſes exhortations, furent frappés de la maladie des ardens, c'eſt-à-dire, d'un feu qui leur dévoroit les entrailles. Mais pluſieurs

Chr. Hug. Flav. p. 187.
Sup. liv. LVIII. *n.* 57.

AN. 1041.

venant trouver Richard, furent gueris par ſes prieres; & ſon monaſtere étoit plein de troupes de ces malades. Il leur donnoit à boire du vin où avoient trempé des reliques, entre autres de la pouſſiere raclée de la pierre du ſépulchre de N. S. & leur faiſoit jurer la treve. On ne faiſoit cette ablution des reliques qu'après la meſſe: mais il y avoit toûjours un vaiſſeau plein de ce breuvage, pour ſatisfaire à la dévotion des malades, qui arrivoient à tous momens.

XLIII. S. Odilon refuſe l'archevêché de Lion. *Glab.* v. *c.* 4.

Saint Odilon venoit de refuſer l'archevêché de Lion. Après la mort de l'archevêque Bouchard, ce grand ſiege fut diſputé par pluſieurs contendans, qui n'avoient autre merite que leur ambition. Le premier fut Bouchard neveu du défunt évêque d'Aouſte, qui quitta ſon ſiege & s'empara inſolemment de celui de Lion: mais après avoir fait beaucoup de maux, il fut pris par les vaſſaux de l'empereur, & condamné à un exil perpetuel. Enſuite un comte nommé Girard y mit de ſa ſeule autorité ſon fils encore enfant, qui peu de tems après fut réduit à s'enfuïr & ſe cacher. Le pape informé de ces déſordres, fut conſeillé par des gens de bien d'emploïer ſon autorité, pour faire enſorte que l'abbé Odilon fût ſacré archevêque de Lyon, ſuivant le deſir de tout le clergé & de tout le peuple. Auſſi-tôt le pape lui envoïa le pallium & l'anneau, avec ordre d'accepter cette dignité. Mais le ſaint homme conſiderant la profeſſion humble qu'il avoit embraſſée, refuſa abſolument l'archevêché, & garda le pallium & l'anneau pour le futur archevêque.

Jo. ep. 2. *to.* 9. *conc. p.* 858. & *to.* 2. *Spicileg. p.* 387.

Le pape, c'étoit Jean XIX. écrivit ſur ce ſujet à l'abbé Odilon en ces termes: Saint Gregoire nous enſeigne que pluſieurs choſes paroiſſoient bonnes qui ne le

ſont pas : & qu'y a-t'il de meilleur en un moine que l'obéiſſance ? Vous ſavez combien ſaint Benoît la releve. Nous avons appris l'injure que vous avez faite à l'égliſe de Lion, qui vous demandoit pour époux, & dont vous refuſez le gouvernement par attachement à votre repos. Je ne dis point que vous avez mépriſé l'autorité de tant de prélats, qui vous prioient d'accepter la dignité épiſcopale : mais nous ne pouvons laiſſer impunie votre deſobéïſſance à l'égard de l'égliſe Romaine & de nous, ſi vous ne la réparez par la ſoumiſſion. Autrement vous vous rendrez coupable de la perte de tant d'ames, à qui vous pourriez être utile par votre exemple & votre doctrine. Je laiſſe le reſte à dire à l'évêque Geofroy, qui vous expliquera ma volonté, à vous & à vos confreres. Nonobſtant cette lettre ſi preſſante, Odilon perſiſta dans ſon refus ; & le pallium avec l'anneau demeurerent à Clugny. Cependant Henri roi d'Allemagne & d'Auſtraſie, qui comprenoit la Bourgogne, affligé de voir l'égliſe de Lyon ainſi abandonnée, voulut en donner la conduite à Halinard abbé de ſaint Benigne de Dijon. Mais il repreſenta qu'un moine comme lui, étoit incapable d'une ſi grande charge ; & qu'il valoit bien mieux la donner à Odalric archidiacre de Langres, qui avoit l'âge, la vertu & la ſcience, & qui ſe trouvoit alors à Beſançon où étoit le roi, mais il n'en étoit pas aſſez connu. Le roi admirant ce deſintereſſement, & voïant qu'Odalric étoit ſouhaité par les évêques & par le peuple, pour l'archevêché de Lyon, le lui donna ; & il gouverna dignement pendant cinq ans. *Glab. v. c. 1.*

XLIII. Fin de Richard abbé de Verdun.

L'abbé Richard avoit auſſi refuſé l'évêché de Verdun : mais il faut reprendre la ſuite de ſa vie. Il s'op-

Vita sec. 6. act. Ben. p. 526.

posa fortement à Heimon son évêque, qui emploïant ses richesses à rebâtir les murs de la ville, vouloit y comprendre le monastere de saint Vannes: l'abbé Richard lui representa, qu'il ne convient pas aux moines d'être renfermés dans les villes, de peur que leur repos ou leurs prieres nocturnes ne soient troublées par le bruit & les cris du peuple. L'évêque, qui comme grand seigneur ne souffroit pas aisément de contradiction, demeura ferme dans son dessein: & l'abbé eut recours à l'empereur Henri, qui envoïa ordre à l'évêque de ne point passer outre. Il en eut du dépit, & l'abbé cedant à son indignation, se retira à Renniremont, où il passa cinq ans en retraite. Pendant ce tems il fit deux miracles: un lepreux fut gueri, pour être entré dans le bain après lui, & un aveugle recouvra la vûë, aïant lavé ses yeux de l'eau, dont le saint abbé avoit lavé ses mains. L'évêque en aïant oüi parler fut touché de repentir, & l'envoïa prier de revenir à son monastere: à quoi il obéït.

L'abbé Richard entreprit ensuite le pelerinage de Jerusalem, qu'il desiroit ardemment depuis long-tems; & le duc de Normandie, qui l'aimoit tendrement, fit les frais du voïage, qui furent grands; car l'abbé mena avec lui jusques à sept cens pelerins, & les défraïa tous. Etant arrivé à CP. il y séjourna quelques tems, pour visiter les lieux de dévotion, & sa réputation vint bien tôt aux oreilles du patriarche & de l'empereur. Ils voulurent l'entretenir l'un & l'autre: l'empereur lui fit de riches presens, & le patriarche lui donna plusieurs reliques, entre autres de la vraïe croix. Quand il fut sur les terres des infideles, il continua comme il avoit accoûtumé tous les jours, de dire l'office pendant

p. 550.

le chemin, & même de celebrer la messe : ce qu'il faisoit hors des villes, mais quelquefois tout proche de la muraille, sans se mettre en peine des insultes des infideles, qui lui jettoient quantité de pierres : ensorte que ceux de sa suite étoient obligés de se retirer hors la portée de leurs coups. Pour lui il demeuroit ferme jusques à ce qu'il eût achevé le saint sacrifice, sans que jamais il fut atteint d'aucune pierre. Les infideles eux-mêmes en étoient surpris, & venoient l'accompagner avec honneur quand il partoit.

Etant arrivé à Jerusalem, il visita tous les saints lieux avec une extrême tendresse de dévotion. Il y passa la semaine sainte; & le samedi assista à la ceremonie du feu nouveau, que l'on croïoit dès-lors descendre par miracle au saint sepulchre. Il se baigna dans le Jourdain, & visita toute la terre sainte. Le patriarche de Jerusalem, qui l'avoit reçû avec grand honneur, le renvoïa chargé de quantité de reliques. Passant à Antioche à son retour, il prit avec lui le saint moine Simeon, comme il a été dit ; & enfin après un si long voïage il arriva à Verdun, où il fut reçu avec une joïe incroïable. *Sup. n. 27.*

Heimon évêque de Verdun étant mort l'an 1024. son successeur fut Rambert, qui tint le siege quatorze ans ; & ce fut après sa mort que le roi Henri le noir, la premiere année de son regne, c'est-à-dire l'an 1039. donna l'évêché de Verdun à l'abbé Richard ; mais il le refusa, & fit ordonner à sa place Richard son filleul, fils du comte Hildrade. Le saint abbé qui étoit déja fort âgé, survêcut encore sept ans, & mourut le quatorziéme de Juin 1046. On enterra avec lui les reliques qu'il portoit sur sa poitrine.

AN. 1041.

XLIV. Michel Calafate empereur puis ConstantinMonomaque. *Cedr. p. 749.*

L'empereur Michel Paphlagonien ſe ſentant preſſé de ſa maladie, & deſeſperant d'en guerir, ſe fit couper les cheveux, & reçut l'habit monaſtique des mains du moine Coſme, qui étoit toûjours avec lui & l'aſſiſtoit de ſes conſeils. Enfin il mourut, témoignant de grands ſentimens de penitence des crimes qu'il avoit commis contre ſon prédeceſſeur : car du reſte il avoit aſſez bien vêcu. Il mourut le dixiéme Décembre l'an du monde 6550. de J. C. 1041. indiction dixiéme, aïant regné ſept ans & huit mois. Zoé ſe trouva ainſi délivrée de l'eunuque Jean, qui gouvernoit ſous le nom de Michel ſon frere. Elle eût bien voulu regner ſeule ; mais voïant qu'il ne lui étoit pas poſſible, elle adopta pour ſon fils un autre Michel, neveu du défunt empereur, ſurnommé Calafate, parce que le patrice Eſtienne ſon pere avoit été calfateur des navires : mais elle lui fit promettre ſous les plus terribles ſermens, que toute ſa vie il la tiendroit pour ſa maîtreſſe & ſa mere, & ne feroit qu'executer ſes ordres.

Toutefois au bout de quatre mois le nouvel empereur ſe laiſſa perſuader d'entrer en défiance de l'imperatrice Zoé, & de craindre qu'elle ne le fiſt perir comme ſes deux prédeceſſeurs : car on prétendoit qu'elle les avoit empoiſonnés. Il réſolut de la prévenir ; & croïant s'être aſſuré l'affection du peuple, il envoïa de nuit Zoé dans l'iſle du prince, fit arrêter le patriarche Alexis ; & le lendemain lundi d'après l'octave de Pâques il fit lire au peuple une déclaration, pour juſtifier ſa conduite. Mais le peuple s'écria : Nous ne voulons point pour empereur le parjure Calafate, mais l'heritiere de l'empire notre mere Zoé. On rappella Theodora ſœur de Zoé, du monaſtere où elle avoit été enfermée malgré

malgré elle; & Michel aprés avoir eſſayé de ſe ſoûtenir par la force, fut réduit à s'enfermer dans le monaſtere de Stude, & y prendre l'habit monaſtique le mercredi de la même ſemaine vingt-uniéme d'Avril, 1042. Mais le peuple l'en tira de force, lui creva les yeux, & le relegua dans un autre monaſtere. AN. 1042.

Zoé vouloit encore regner ſeule, mais le peuple l'obligea d'aſſocier à l'empire ſa ſœur Theodora, & elles regnerent environ trois mois enſemble. Ce fut la premiere fois qu'on vit l'empire ſoumis à deux femmes; & néanmoins tout trembloit devant elles, tant on avoit de reſpect pour le ſang de Baſile le Macedonien. Zoé quoique plus vive dans ſes ſentimens, étoit plus retenuë à parler, mais elle étoit liberale juſques à la prodigalité: Theodora plus tranquille, parloit plus & donnoit moins; mais ni l'une ni l'autre n'étoit capable de gouverner. Elles mêloient aux affaires les plus ſérieuſes des amuſemens de femmes, & leur principale occupation étoit de compoſer des parfums. C'étoit l'unique plaiſir de Zoé: ſon appartement étoit un laboratoire, où on voyoit un grand amas de drogues aromatiques, & des fourneaux allumez, même dans la plus grande chaleur de l'été. Elle ne laiſſoit pas d'avoir de la pieté, au moins exterieure; & honoroit particulierement la fameuſe image de J. C. nommée antiphonetés, qu'elle avoit ornée avec grand ſoin. Elle ſe proſternoit ſouvent devant cette image, ſe frappant la poitrine, & répandant beaucoup de larmes: elle lui parloit comme à une perſonne vivante, & ſelon que l'image lui paroiſſoit avoir plus ou moins d'éclat, elle tiroit des préſages pour l'avenir. *Pſelnus Mal. t.* 6. *Sup.* XLII. *n.* 5.

Enfin au bout de trois mois, Zoé vit-elle-même la

AN. 1043. neceſſité de faire un empereur : & aprés avoir éloigné de la cour ſa ſœur Theodora, elle rapella Conſtantin Monomaque, éxilé par l'eunuque Jean. Bien qu'elle fut âgée de plus de ſoixante ans, elle ne laiſſa pas de l'épouſer en troiſiémes nôces : ils furent mariez l'onziéme de Juin, la même année 6550. 1042. le lendemain il fut couronné par le patriarche Alexis & regna douze ans. L'année ſuivante 1043. indiction onziéme, le vingtiéme de Février, mourut le patriarche Alexis : aprés avoir tenu le ſiege de C. P. dix-ſept ans. On trouva dans ſa maiſon vingt-cinq centenaires, c'eſt-à-dire deux mille cinq cens livres d'or, qu'il avoit amaſſées, & que l'empereur fit enlever. Son ſucceſſeur fut Michel Cerularius, c'eſt-à-dire le cirier, qui s'étoit fait moine depuis que l'enuque Jean l'avoit exilé pour crime d'état. Il fut introniſé le jour de l'Annonciation vingt-cinquiéme de Mars ; & le ſecond de Mai l'eunuque Jean eut les yeux crevez, & mourut quelques jours aprés.

Cedr. p. 758.

Sup. liv. LVIII. n. 61

XLV. Révolution en Hongrie.

Chr. Jo. de Thuræz. c. 35. 36.

En Hongrie aprés la mort de ſaint Eſtienne, Pierre fils de ſa ſœur fut reconnu roi : mais comme il étoit de race Allemande il voulut donner à des Allemans les gouvernemens & les charges ; dequoi les Hongrois irritez, choiſirent pour roi Ouon ou Aba beaufrere de ſaint Eſtienne ; & Pierre obligé de s'enfuir la troiſiéme année de ſon regne, ſe retira en Allemagne prés le roi Henri le noir. Cependant Ouon répandit beaucoup de ſang, & fit mourir cruellement les perſonnes les plus conſiderables du conſeil, durant le carême, apparemment de l'an 1041. Enſuite il vint pour celebrer la Pâque à Chonad capitale de la province Moriſſene, dont Gerard étoit évêque. Ce prélat étant

Vita S. Gerardi. Sur. 24. Sept. & Act Ben. ſæc. 6. p. 630.

invité de la part des évêques & des seigneurs, à venir couronner le nouveau roi, le refusa ; mais les autres évêques lui mirent la couronne. Car c'étoit l'usage de ce tems-là, que les rois recevoient des évêques la couronne à toutes les grandes fêtes.

Le roi Ouon entra donc dans l'église couronné, avec une grande suite de clergé & de peuple : mais l'évêque Gerard monta à la tribune, & parla ainsi au roi par interprete, car il ne parloit pas Hongrois : le carême est institué pour procurer le pardon aux pécheurs & la récompense aux justes. Tu l'as prophané par des meurtres, & en me privant de mes enfans, tu m'as ôté le nom de pere. C'est pourquoi tu ne mérites point aujourd'hui de pardon ? & comme je suis prêt à mourir pour J. C. je te dirai ce qui te doit arriver. La troisiéme année de ton regne le glaive vangeur s'élevera contre toi, & tu perdras avec la vie le royaume que tu as acquis par la fraude & la violence. Les amis du roi, qui entendoient le latin, surpris de ce discours faisoient signe à l'interprete de se taire : voulant garantir l'évêque de la colere du roi. Mais l'évêque voyant que la crainte faisoit taire l'interprete ; lui dit : Crains Dieu, honore le roi, déclare les paroles de ton pere. Enfin il l'obligea à parler ; & l'évenement fit voir que l'évêque avoit l'esprit de prophetie. Il prédit encore qu'il s'éleveroit dans la nation une violente sedition, dans laquelle il mourroit lui-même.

XLVI. Saint Gerad de Hongrie.

Gerad étoit Venitien, & dés l'enfance avoit reçû l'habit monastique. Ayant entrepris d'aller en pelerinage à Jerusalem, il passa en Hongrie, où le roi saint Estienne goûta tellement sa doctrine & sa vertu, qu'il le retint malgré lui, jusqu'à lui donner des gardes.

Gerad ſe retira dans le monaſtere de Béel, que le ſaint roi avoit bâtie à la priere de l'ermite Gunther; & y paſſa ſept ans, s'exerçant au jeune & à la priere & n'ayant pour toute compagnie que le moine Maur, qui fut depuis évêque des Cinq égliſes. Le roi S. Eſtienne ayant établi la tranquilité dans ſon royaume, tira Gerard de ſa ſolitude, le fit ordonner évêque, & l'envoya prêcher à ſon peuple: dont il ſe fit tellement aimer que tous le regardoient comme leur pere. Le nombre des fideles croiſſant, le ſaint roi fonda les égliſes dans les principales villes, & mit l'évêque Gerard dans celle de Chonad dediée à ſaint George. Là il y avoit un autel de la Vierge, devant lequel étoit un encenſoir d'argent, où deux vieillards faiſoient brûler continuellement des parfums, & tous les ſamedis on y diſoit l'office de la Vierge à neuf leçons. Car le roi Eſtienne & toute la Hongrie avoient une dévotion particuliere à la ſainte Vierge.

L'évêque Gerard avoit grand ſoin de tout ce qui regarde le ſervice divin, diſant que la foi doit être aidée, par ce qui eſt agréable aux ſens. C'eſt pourquoi il gardoit le meilleur vin pour le ſaint ſacrifice; & l'été il le faiſoit mettre à la glace. Pour ſe mortifier il ſe levoit la nuit, prenoit une cognée, & alloit ſeul à la forêt couper du bois. Dans ſes voyages, il ne montoit pas à cheval, mais dans un chariot pour s'occuper de ſaintes lectures. Il trouva moyen d'accorder la vie ſolitaire avec l'épiſcopat, bâtiſſant des cellules prés des villes où il alloit prêcher, dans les lieux des forêts les plus écartés, pour y paſſer la nuit. Tel étoit ce ſaint évêque.

Herm. Chr. 1042 Ouon pour ſe vanger du roi d'Allemagne, qui avoit

reçû chez lui le roi Pierre, entra en Baviere l'an 1042. & y fit de grands ravages. Cette guerre dura deux ans : mais enfin l'an 1044. le roi Henri remit en poſſeſſion Pierre, qui peu de tems aprés prit Ouon, & lui fit couper la tête ainſi fut accomplie la prophetie de S. Gerard. AN. 1044.

La même année 1044. le roi Henri aſſiſta à un concile tenu à Conſtance, où il remit premierement tout ce qui lui étoit dû; puis il reconcilia tous les ſeigneurs de Suabe & tous les autres qui avoient des inimitiez : enfin il établit une paix inoüie juſques alors, & la confirma par édit, non ſeulement dans cette province, mais dans toutes les autres de ſon royaume. Enſuite Henri, qui étoit veuf, épouſa Agnés, fille de Guillaume V. duc d'Aquitaine: & la fit couronner à Mayence. *Herm.* 1045. *Marian.* 1044.

XLVII. Silveſtre III. puis Gregoire VI. papes.

Cependant le pape Benoît IX. ſe rendoit de jour en jour plus odieux par ſa vie infame, & par les rapines & les meurtres qu'il exerçoit contre le peuple Romain : qui ne pouvant plus le ſouffrir, le chaſſa de Rome vers la fête de Noël, l'an 1044. douziéme de ſon pontificat. On mit à ſa place Jean évêque de Sabine, ſous le nom de Silveſtre III. mais il n'entra pas gratuitement dans le ſaint ſiege, & ne le tint que trois mois. Car Benoît qui étoit de la famille des comtes de Tuſculum inſultoit Rome avec le ſecours de ſes parens, & fit ſi bien qu'il y rentra. Mais comme il continuoit toûjours ſa vie ſcandaleuſe, & ſe voïoit mépriſé du clergé & du peuple, il convint de ſe retirer, pour s'abandonner plus librement à ſes plaiſirs; & moïennant une ſomme de quinze cens livres de deniers, il ceda le pontificat à l'archiprêtre Jean Gratien, qui étoit le plus eſtimé pour ſa vertu de tout le clergé de Rome. Benoît ſe retira *Papebr. conat. Deſid. Caſin. lib. 3. dialog. ſæc. 4. op. Ben. tom. 2. p. 451.*

AN. 1045. donc dans ſes terres hors de la ville; & Jean Gratien fut ordonné pape le dimanche vingt-huitiéme d'Avril 1045. Il prit le nom de Gregoire VI. & tint le ſaint ſiége environ vingt mois. Le moine Glaber auteur du tems finit ſon hiſtoire par ces mots, aprés avoir parlé de l'expulſion du pape Benoît: on mit à ſa place un homme trés pieux & d'une ſainteté connuë, Gregoire Romain de naiſſance, dont la bonne réputation repara tout le ſcandale qu'avoit cauſé ſon prédeceſſeur.

Pierre Damien abbé de Font-Avellane, perſonnage dès lors diſtingué par ſon merite, écrivit au pape Gregoire VI. ſur ſa promotion, pour lui en témoigner ſa joïe & celle de toute l'égliſe: par l'eſperance de voir ſous ſon pontificat abolir la ſimonie. Mais, ajoûte-t'il, on jugera de ce que l'on en doit eſperer par l'égliſe de Peſaro: car ſi elle n'eſt ôtée des mains de cet adultere, cet inceſtueux, ce parjure, ce voleur, l'eſperance des peuples ſera entierement fruſtrée: s'il eſt rétabli, on n'attendra plus du ſaint ſiege rien de bon. Il écrivit encore au même pape une ſeconde lettre, où il dit: Sçachez que pour nos pechez on ne trouve point de clercs en nos quartiers qui ſoient dignes de l'épiſcopat. Ils le deſirent aſſez, mais ils ne cherchent pas à le meriter. Toutefois ſelon la qualité du tems & la diſette des ſujets, il me ſemble que cet archiprêtre peut être promû à l'évêché de Foſſembrune, quoiqu'il l'ait ardemment deſiré: puis qu'il eſt un peu meilleur que les autres, & qu'il a l'élection du clergé & du peuple. Qu'il faſſe penitence de ſon ambition, & qu'il ſoit ſacré ſelon ce que Dieu vous inſpirera. Je vous prie ſeulement, ſi vous ne le ſacrez, de ne point remplir ce ſiege ſans m'avoir parlé.

Petr. Dam. ep. 1.

ep. 2.

AN. 1045. XLVIII. Commencement de S. Pierre Damien.

Vita ſæc. 6. Ben. part. 2. p. 247.

Pierre Damien nâquit à Ravenne l'an 1007. Comme il étoit le dernier d'un grand nombre d'enfans, un des aînés fit des reproches à ſa mere, de ce qu'elle leur donnoit tant de coheritiers; & elle en fut ſi touchée, que tordant les mains, elle ſe mit à crier qu'elle étoit une miſerable qui ne méritoit pas de vivre. Elle ceſſa de nourrir ce pauvre enfant, qui devint bien-tôt livide de faim & de froid, & n'avoit preſque plus de voix: quand une femme, qui étoit come domeſtique dans cette maiſon ſurvint & dit à la mere: Eſt-ce agir en mere chrétienne, madame, que de faire pis que les tigreſſes & les lionnes, qui n'abandonnent pas leurs petits? cet enfant ne ſera peut-être pas le moindre de la famille. Elle s'aſſit auprés du feu, & ayant frotté l'enfant de quantité de graiſſe, lui fit revenir la chaleur & la couleur, la mere rentra en elle-même, le reprit & acheva de le nourrir.

Il étoit encore en bas âge quand il perdit ſon pere & ſa mere Un des freres qui étoit marié ſe chargea de ſon éducation: mais lui & ſa femme étoient avares & durs, & traiterent cet enfant comme un eſclave. Ils ne le regardoient que de travers, lui donnoient la nourriture la plus groſſiere, le laiſſoient nuds pieds & mal vêtu, le chargeoient de coups: enfin quand il fut un peu plus grand, ils l'envoyerent garder les pourceaux. En cet état il trouva un jour une piece d'argent; & ſe croyant riche, il étoit en peine de ce qu'il en acheteroit qui lui fit le plus de plaiſir. Enfin il dit en lui-même: Ce plaiſir paſſeroit bien vîte, il vaut mieux donner cet argent à un prêtre, afin qu'il offre le ſaint ſacrifice pour mon pere; & il le fit.

Un autre de ſes freres nommé Damien, le tira de la miſere, le prit chez-lui, & le traita avec une douceur

& une tendreſſe paternelle. Ce Damien fut archiprêtre de Ravenne & enſuite moine, & on croit que ce fut de lui que Pierre prit le ſurnom qui le diſtingue. Par les ſoins de ce frere il étudia premierement à Faïence, puis
Opuſc. 45. 6. 6. à Parme, où il eut Ives pour maître : & il fit un ſi grand progrès dans les lettres humaines, qu'il fut bien-tôt en état de les enſeigner, & ſa réputation lui attiroit de tous côtez un grand nombre de diſciples. Se voïant ainſi riche & honoré dans la vigueur de la jeuneſſe, il ne ſuccomba pas aux tentations de vanité & de plaiſir ; mais il fit ces reflexions ſalutaires : M'attacherai-je à ces biens qui doivent perir ? & ſi je dois y renoncer pour de plus grands, ne ſera-t'il pas plus agréable à Dieu de le faire dès à preſent ? Il commença dès lors à porter un cilice ſous des habits de fines étoffes, s'appliquer aux jeûnes, aux veilles & aux prieres. La nuit s'il ſentoit des mouvemens exceſſifs de ſenſualité, il ſe levoit & ſe plongeoit dans la riviere : puis il viſitoit les égliſes & diſoit le pſeautier avant l'office. Il faiſoit de grandes aumônes, nourriſſoit ſouvent des pauvres, & les ſervoit de ſes mains.

Il réſolut enfin de quitter entierement le monde, & d'embraſſer la vie monaſtique ; mais hors de ſon païs, de peur d'en être détourné par ſes parens & ſes amis. Comme il étoit dans cette penſée, il rencontra deux ermites du deſert de Font-Avellane, dont il avoit oüi parler, s'étant ouvert à eux ils le fortifierent dans ſon deſſein, & comme il témoigna vouloir ſe retirer avec eux, ils lui promirent que leur abbé le recevroit. Il leur offrit un vaſe d'argent pour porter à leur abbé : mais ils dirent qu'il étoit trop grand, & qu'il embarraſſeroit dans le chemin ; & il demeura fort édifié de leur deſinte-

desintereſſement. Pour s'éprouver il paſſa quarante jours dans une cellule ſemblable à celles des hermites : puis ayant pris ſon tems, il ſe déroba des ſiens & ſe rendit à Font-Avellane, où ſuivant l'uſage on le mit entre les mains d'un des freres pour l'inſtruire. Celui-ci l'aïant mené à ſa cellule, lui fit ôter ſon linge, le revêtit d'un cilice & le ramena à l'abbé, qui le fit auſſi-tôt revêtir d'une cuculle. Pierre s'étonnoit qu'on lui donnât l'habit tout d'abord ſans l'avoir éprouvé, & ſans le lui faire demander : mais il ſe ſoûmit à la volonté du ſuperieur, quoiqu'alors la priſe d'habit ne fût point ſeparée de la profeſſion.

Le déſert de Font - Avellane, dédié à ſainte Croix, étoit en Umbrie dans le diocéſe d'Ugubio, & ſaint Romuald y avoit paſſé quelque tems. Les hermites qui l'habitoient demeuroient deux à deux en des cellules ſeparées, occupez continuellement à la pſalmodie, à l'oraiſon & à la lecture. Ils vivoient de pain & d'eau quatre jours de la ſemaine : le mardi & le jeudi ils mangeoient un peu de légume, qu'ils faiſoient cuire eux-mêmes dans leurs cellules. Les jours de jeûne ils prenoient le pain par meſure : ils n'avoient du vin que pour le ſaint ſacrifice, ou pour les malades. Ils marchoient toûjours nuds pieds, prenoient la diſcipline, faiſoient des genuflexions, ſe frappoient la poitrine, demeuroient les bras étendus, chacun ſelon ſes forces & ſa dévotion. Après l'office de la nuit ils diſoient tout le pſeautier avant le jour. Pierre veilloit long-tems avant que l'on ſonnât matines, & ne laiſſoit pas de veiller encore après, comme les autres : perſuadé que les dévotions particulieres ſe devoient pratiquer ſans préjudice de l'obſervance generale.

Ces veilles exceſſives lui cauſerent une inſomnie dont il eut peine à guérir : mais depuis il ſe conduiſit avec plus de diſcretion, en donnant un tems conſiderable à l'étude, il devint auſſi ſçavant dans les ſaintes écritures, qu'il l'avoit été dans les livres prophanes. Il commença donc, par ordre de ſon ſuperieur, à faire des exhortations à ſes confreres; & ſa réputation venant à s'étendre, le ſaint abbé Gui de Pompoſie près de Ferrare, *Sup. n.* pria l'abbé de Font-Avellane, de le lui envoyer, pour inſtruire quelque tems ſa communauté qui étoit de cent moines. Pierre Damien y demeura deux ans, prêchant avec un grand fruit ; & ſon abbé l'ayant rappellé, l'envoya quelque tems après faire la même fonction au monaſtere de ſaint Vincent près Pierre-pertuſe, qui étoit auſſi très-nombreux. Enfin l'abbé d'Avellane le déclara ſon ſucceſſeur du conſentement des freres, mais malgré lui ; & après la mort de cette abbé, non ſeulement il gouverna & augmenta cette communauté, mais en fonda cinq autres ſemblables. Gui abbé de Pompoſie mourut le trente-uniéme Mars 1046. *Acta. SS. Ben. ſæc 6. p. 508. Bol. 31. Mart.* après avoir gouverné ce monaſtere quarante-huit ans, tant par lui que par d'autres abbez qu'il mettoit à ſa place pour vivre en ſolitude, & il eſt compté entre les ſaints.

XLIX. Gregoire VI. cede. Clement II. pape.

Le pape Gregoire VI. trouva le temporel de l'égliſe Romaine tellement diminué, qu'excepté quelque peu de villes proche de Rome, & les oblations des fideles, il ne lui reſtoit preſque rien pour ſa ſubſiſtance : tous les patrimoines éloignez ayant été occupez par des uſurpateurs. Dans toute l'Italie les grands chemins étoient ſi remplis de voleurs, que les pelerins ne pouvoient marcher en ſûreté, s'ils ne s'aſſembloient

Vill. Malmenſ. Reg. L. lib. 11. c. 13.

AN. 1045.

en assez grandes troupes pour être les plus forts: aussi peu de gens entreprenoient-ils ce voyage. A Rome même tout étoit plein d'assassins & de voleurs; on tiroit l'épée jusques sur les autels & sur les tombeaux des apôtres, pour enlever les offrandes si-tôt qu'elles y étoient mises, & les employer en festins & à l'entretien des femmes perduës.

Gregoire commença par les exhortations, en représentant l'horreur de ces crimes, & promettant de pourvoir aux besoins de ceux qui y étoient poussez par la pauvreté. Il écrivit aux usurpateurs des patrimoines de l'église de les rendre, ou de prouver juridiquement le droit qu'ils avoient de les retenir. Comme les exhortations faisoient peu d'effet, le pape employa l'excommunication: mais elle ne fit qu'irriter les coupables. Ils vinrent en armes autour de Rome, avec de grandes menaces & penserent même tuer le pape. Ainsi il fut réduit à employer la force de son côté, à amasser des armes & des chevaux, & à lever des troupes. Il commença par se saisir de saint Pierre, & tuer ou chasser ceux qui voloient les offrandes: puis il retira plusieurs terres de l'église, & rétablit la sûreté des chemins. Les pelerins s'en rejoüissoient; mais les Romains accoûtumez au pillage, disoient, que le pape étoit un homme sanguinaire & indigne d'offrir à Dieu le saint sacrifice, étant complice de tant de meurtres: les cardinaux mêmes approuvoient les discours du peuple.

Ce furent apparemment ces plaintes qui obligerent le roi d'Allemagne Henri le Noir de passer en Italie, & travailler à la réünion de l'église. Car Benoît IX. & Silvestre III. prenoient toûjours le titre de papes; & comme il étoit certain que Benoît avoit reçû de l'ar-

AN. 1046.

Hem. Chr. 1046.

gent pour ceder à Gregoire, on prétendoit que celui-ci étoit entré dans le saint siége par simonie. Le roi passa à Aix-la-Chapelle la fête de la Pentecôte l'an 1046. & fit venir près de lui Vidger, qui ayant été élû archevêque de Ravenne, occupoit ce siége depuis deux ans, se gouvernant déraisonnablement & cruellement; c'est pourquoi il lui ôta l'Archevêché. Il entra en Italie sur la fin de la même année, & fit tenir un concile à Pavie : puis étant venu à Plaisance, il y reçut honorablement le pape Gregoire VI. qui vint l'y trouver.

Deisd. Cass. Dialog. 3.

Vers la fête de Noël il fit tenir un concile à Sutri près de Rome, où Gregoire fut invité, & s'y trouva, esperant d'être reconnu seul pape legitime : mais l'affaire ayant été examinée, il fut convaincu, comme disent la plûpart des auteurs, d'être entré irrégulierement dans le saint siége. D'autres croïent, qu'il ceda volontairement pour le bien de la paix ; & qu'il pouvoit se justifier, puisque l'on avoit pû, sans simonie, donner de l'argent à Benoît pour en délivrer l'église. Ce qui est certain, c'est que Gregoire renonça au pontificat, sortit du siege, se dépoüilla des ornemens, & remit le bâton pastoral: après avoir été pape environ vingt mois. Le saint siege étant ainsi déclaré vacant, le roi Henri vint à Rome avec les évêques qui avoient tenu le concile de Sutri; & d'un commun consentement, tant des Romains que des Allemans, il fit élire pape Suidger, Saxon de naissance évêque de Bamberg : parce qu'il ne se trouvoit personne dans l'église Romaine digne d'en remplir la premiere place.

Baron. an. 1046. Papebr. Conat.

Adam. lib. III. c. 8.

Adalbert archevêque de Hambourg, qui accompagnoit le roi Henri, pensa être élu pape en cette occasion ; mais il aima mieux faire tomber le choix sur son collegue Suidger. Le nouveau pa-

pe prit le nom de Clement II. fut ſacré le jour de Noël, & le jour même on couronna empereur le roi Henri & la reine Agnés imperatrice.

L. Halinard archevêque de Lyon *Vita ſæc. 6. Ben. par. 2. p. 34.*

Henri fut ſuivi en ce voyage par Halinard nouvel archevêque de Lyon. Il étoit né en Bourgogne, & de chanoine de Langres il ſe rendit moine à ſaint Benigne de Dijon ſous l'abbé Guillaume, qui le fit prieur, & après la mort duquel il fut élu abbé. Robert & Henri rois de France l'aimerent, auſſi-bien que les empereurs Conrad & Henri; & nous avons vû comme celui-ci le voulut faire archevêque de Lyon après le refus de ſaint Odilon. Odolric, à qui Halinard avoit cedé cette dignité, ne la remplit que cinq ans, après leſquels il fut empoiſonné par des envieux. Alors tout le clergé & le peuple de Lyon envoya au roi une députation, demandant inſtamment Halinard pour archevêque. Le roi l'accorda avec joye; mais Halinard refuſoit toûjours, juſques à ce que le pape Gregoire VI. lui commanda abſolument d'accepter.

Sup. n. 423.

Math. V. 34. Reg. c. 4.

Quand il vint pour recevoir l'inveſtiture, le roi voulut à l'ordinaire, lui faire prêter ſerment, il répondit: L'évangile & la regle de ſaint Benoît me deffendent de jurer: ſi je ne les obſerve pas, comment le roi pourra-t-il s'aſſurer que je garderai plus fidelement ce ſerment? Il vaut mieux que je ne ſois point évêque. Les évêques Allemans principalement celui de Spire où étoit la cour, vouloit qu'on l'obligeât à jurer comme eux: mais Thiery de Mets, Bruon de Toul & Richard abbé de Verdun, amis d'Halinard, qui connoiſſoient ſa fermeté, conſeillerent au roi de ne le pas preſſer. Le roi dit: Qu'il ſe preſente au moins, afin qu'il paroiſſe avoir obſervé la coûtume. Mais Hali-

AN. 1047.

nard dit: Le feindre, c'eſt comme ſi je le faiſois. Dieu m'en garde. Il fallut donc que le roi ſe contentât de ſa ſimple promeſſe. Il aſſiſta à ſon ſacre, & donna tout ce qui fut neceſſaire pour cette ceremonie. Halinard fut ainſi ordonné archevêque de Lyon l'an 1046. par Hugues archevêque de Beſançon, & ſuivit le roi à Rome la même année. Il ſe fit extrêmement aimer des Romains pour ſon affabilité & ſon éloquence. Car il prennoit l'accent de toutes les nations qui uſoient de la langue latine, comme s'il eût été né dans le païs même: c'eſt-à-dire comme je croi, qu'il parloit bien l'Italien, le François & les autres langues vulgaires, qui commençoient dès-lors à ſe former de la corruption du latin.

LI. Concile de Rome. *to. 9. conc. p. 1251.*

Incontinent après l'ordination de Clement II. c'eſt-à-dire au commencement de Janvier 1047. il tint un concile à Rome, où fut reglée la conteſtation pour la préſéance, qui duroit depuis long-tems entre l'archevêque de Ravenne & celui de Milan. Car chacun d'eux prétendoit être aſſis auprès du pape au côté droit. L'archevêque de Ravenne élû & non encore ſacré, étoit Humfroi chancelier de l'empereur en Italie, à qui il venoit de donner cet archevêché. Le premier jour du concile l'archevêque de Milan n'étant pas encore venu, le patriarche d'Aquilée s'aſſit à la droite du pape: laiſſant toutefois le ſiege de l'empereur Henri, que l'on croïoit prêt à venir. L'archevêque de Ravenne étoit aſſis à la gauche. Alors ſurvint l'archevêque de Milan, qui voulut ſe mettre à la droite: mais l'archevêque de Ravenne ſe récria que c'étoit ſa place, & le patriarche d'Aquilée en dit autant.

Herm. Chr. 1047.

On produiſit un catalogue des archevêques, qui

AN. 1047.

avoient assisté au concile du pape Symmaque, où l'archevéque de Milan étoit le premier : mais on rapporta au contraire un décret du pape Jean successeur de Symmaque, portant que l'archevêque de Ravenne avoit cedé la préseance pour cette seule fois, sans tirer à consequence ; & qu'il devoit toûjours avoir la droite, à moins que l'empereur ne fût present, auquel cas il passeroit à la gauche. Le patriarche d'Aquilée avoit aussi un privilege du pape Jean XIX. qui lui donnoit la séance à la droite. Ensuite on demanda les avis, premierement aux évêques Romains & au clergé de Rome qui avoient plus d'autorité & de connoissance de l'affaire, puis aux Allemans venus avec l'empereur. Jean évêque de Porto & Pierre diacre & chancelier de l'église Romaine opinerent en faveur de l'église de Ravenne : Poppon évêque de Brixen fut du même avis, & tout le concile les suivit.

Ce fut apparemment en ce même concile que pour commencer à extirper la simonie, qui regnoit impunement dans tout l'Occident, l'on resolut entre autres choses que ce qui auroit été ordonné par un simoniaque sachant qu'il l'étoit, ne laisseroit pas de faire les fonctions de son ordre, après quarante jours de penitence. L'empereur Henri ayant fait peu de séjour à Rome, passa outre vers la Poüille emmenant avec lui le pape Clement, qu'il obligea d'excommunier les citoyens de Benevent, parce qu'ils ne l'avoient pas voulu recevoir. Le pape étant à Salerne accorda à la priere du Prince Gaimar la translation de Jean évêque de Pestane à l'archevêché de Salerne, avec pouvoir d'ordonner sept évêques du voisinage, sans que le pape pût les ordoner à l'avenir. La bulle est du 21. de Mars 1047.

Glab. lib. v. & ult. Petr. Dam. Opusc. VI Gratis. p. c. 27. 35.

Chr. Cassin.

Herman. Chr.

to. 9. conc. p. 945.

AN. 1047. Tandis que l'empereur étoit en Italie, il manda Pierre Damien pour venir aider le pape de ſes conſeils; mais Pierre s'en excuſa écrivant au pape en ces termes : L'empereur m'a ordonné pluſieurs fois, & ſi je l'oſe dire, m'a fait l'honneur de me prier, de vous aller trouver, & vous dire ce qui ſe paſſe dans les égliſes de nos quartiers & ce que je croi que vous devez faire; & comme je m'en excuſois, il me l'a commandé abſolument. Il m'a même envoyé une lettre pour vous, que je vous prie de voir, & de m'ordonner ſi je dois me rendre près de vous. Car je ne veux pas perdre mon tems à courir de côté & d'autre; & toutefois je ſuis percé de douleur, voïant les égliſes de nos quartiers dans une entiere confuſion, par la faute des mauvais évêques & des mauvais abbez. Et à quoi nous ſert de dire que le ſaint ſiége eſt revenu des ténebres à la lumiere ſi nous demeurons encore dans les mêmes ténebres? Que ſert d'avoir des vives ſous la clef ſi l'on meurt de faim; ou d'avoir au côté une bonne épée ſi on ne la tire jamais? Quand nous voyons le voleur de Fano, qui avoit été excommunié même par les faux papes, celui d'Oſſimo chargé de crimes inoüis, & d'autres auſſi coupables revenir triomphans d'auprès de vous, notre eſperance ſe tourne en triſteſſe. Or nous eſperions que vous ſeriez le redempteur d'Iſraël. Travaillez donc, ſaint pere, à relever la juſtice, & employer la vigueur de la diſcipline, enſorte que les méchans ſoient humiliés, & les humbles encouragés.

Epiſt. 3.

Luc. XXIV. 21.

Herman. Chr. 1047.

L'empereur s'acheminant vers l'Allemagne, celebra à Mantouë la fête de Pâques, que cette année 1047. fut le 19. d'Avril. Il enleva de Parme le corps de ſaint Gui abbé de Pompoſie, mort l'année precedente, &

déja

déja célebre par plusieurs miracles, pour les transferer à Spire. Il arriva à Ausbourg aux Rogations, & l'évêque Gebehard étant mort à son arrivée, il mit à sa place Henri son chapelain. Il célebra la Pentecôte à Spire, & donna l'évêché de Mets à Adalberon, après la mort de Thierry, & après la mort de Poppon archevêque de Treves, il mit en sa place Eberard prevôt de Vormes. Peu de tems auparavant il avoit donné l'évêché de Constance à Thierry son archi-chapelain & prevôt d'Aix-la-Chapelle; celui de Strasbourg à Herrand prevôt de Spire, & celui de Verdun à Thierry prevôt de Bâle. AN. 1047.

Le pape Clement II. qui avoit suivi l'empereur en Allemagne, mourut cette même année le neuviéme d'Octobre après neuf mois & demi de pontificat, & fut enterré à Bamberg, dont il avoit été évêque, & où l'on voit encore son tombeau. Après sa mort les Romains demanderent pour pape Halinard archevêque de Lyon; car l'empereur avoit exigé d'eux, moyenant une grande somme d'argent, de ne point élire de pape sans sa permission. Mais Halinard évita d'aller à la cour jusqu'à ce qu'on eût élu un autre pape. *Papebr. Conat.*

LII. Martyre de S. Gerard de Hongrie. *Jo. de Thurocz. c. 30.*

Cependant les Hongrois toûjours mécontens du roi Pierre, rappellerent trois seigneurs fugitifs, Endré, Bela & Leventé freres, de la famille de saint Estienne. Mais quand ils furent arrivez, ils leur demanderent opiniâtrement la permission de vivre en payens, suivant leurs anciennes coûtumes, de tuer les évêques & les clercs, d'abattre les églises, de renoncer au Christianisme, & d'adorer les idoles. Endré & Leventé, car Bela n'étoit pas encore revenu, furent obligez de ceder à la volonté du peuple qui ne promettoit de combattre contre le roi Pierre, qu'à ces conditions. Un

AN. 1047.

nommé Vatha, fut le premier qui professa le paganisme, se rasant la tête, à la réserve de trois flocons de cheveux qu'il laissoit pendre. Par ses exhortations tout le peuple commença à sacrifier aux démons, & à manger de la chair de cheval. Ils tuoient les Chrétiens, tant clercs que laïques, & brûlerent plusieurs églises. Enfin ils se revolterent ouvertement contre le roi Pierre; ils firent mourir honteusement tous les Allemands & les Latins, qu'il avoit répandus dans la Hongrie pour divers emplois; & envoyerent dénoncer à Pierre, que l'on feroit mourir les évêques avec leur clergé, & ceux qui levoient les dîmes; que l'on rétabliroit le paganisme, & que la memoire de Pierre périroit à jamais.

Ensuite Endré & Leventé s'avancerent avec leurs troupes jusqu'à Pesth sur le Danube; quatre évêques, Gerard, Beztrit, Buldi, & Benetha, l'ayant appris, sortirent d'Albe pour aller au-devant d'eux, & les recevoir avec honneur. Etant arrivé à un lieu nommé Giod, ils entendirent la messe que Gerard célebra; mais auparavant il leur dit: Sçachez, mes freres, que nous souffrirons aujourd'hui le martyre, excepté l'évêque Benetha. Il communia tous les assistans, puis ils se rendirent à Pesth, où Vatha & plusieurs payens avec lui, les environnerent, jettant sur eux quantité de pierres. L'évêque Gerard qui étoit sur son chariot, n'en fut point blessé, & ne se défendoit qu'en leur donnant sa bénediction, & faisant continuellement sur eux le signe de la croix. Les payens renverserent le chariot, & continuoient de lapider l'évêque tombé par terre. Il s'écria à haute voix: Seigneur Jesus-Christ, ne leur imputez pas ce peché, ils ne sçavent

Vita. Ger. sac. 6. Ben. p. 630.

ce qu'ils font. Enfin on lui perça le corps d'un coup de lance dont il mourut. On tua auſſi les deux évêques Beztrit & Buldi, avec un grand nombre de Chrétiens. Mais le duc Endré étant ſurvenu, délivra de la mort l'évêque Benetha; ainſi fut accomplie la prophetie de Gerard, que l'égliſe honore comme martyr le jour de ſa mort vingt-quatriéme de Septembre.

AN. 1047.

Martyr. R. 24. Sept.

Le roi Pierre fut ſurpris & aveuglé, & mourut de douleur peu de jours après; & le duc Endré ou André fut couronné roi à Albe Royale la même année 1047. par trois évêques qui reſtoient après ce maſſacre des Chrétiens. Alors il ordonna à tous les Hongrois, ſous peine de la vie, de quitter le paganiſme, revenir à la religion Chrétienne, & vivre en tout ſuivant la loi que leur avoit donné leur roi ſaint Eſtienne. Heureuſement Leventé mourut dans le même tems; car s'il avoit vêcu davantage, & fût devenu roi, on ne doute pas qu'il n'eût ſoûtenu le paganiſme. Le roi André fit bâtir un monaſtere en l'honneur de ſaint Agnan, en un lieu nommé Tybon; & depuis ſon regne la Hongrie demeura chrétienne.

LIII.
S. Barthelemi de Tuſculum.

Miſ. ap. Papebr. Chr. Caſs. lib. II. c. 81.

Vita Barth. in Theſaur. aſcet. Poſs. p. 419.

A Rome cependant Benoît IX. rentra pour la troiſiéme fois dans le ſaint ſiege le jour des quatre Couronnez, qui étoit le dimanche huitiéme de Novembre 1047. & s'y maintint huit mois & dix jours, juſqu'au jour de S. Alexis dix-ſeptiéme de Juillet 1048. Enfin touché de repentir il appella Barthelemi, abbé de la Grotte-ferrée, lui découvrit ſes pechez, & lui en demanda le remede. Le ſaint Abbé, ſans le flatter, lui déclara qu'il ne lui étoit pas permis d'exercer les fonctions du ſacerdoce; & qu'il ne devoit penſer qu'à ſe reconcilier à Dieu par la pénitence. Benoît ſuivit ſon

conſeil, & renonça auſſi-tôt à ſa dignité.

AN. 1048. L'abbé Barthelemi étoit né à Roſſane en Calabre, de parens pieux originaires de CP. ils le firent bien étudier, & le mirent très-jeune dans un monaſtere voiſin, où dès-lors il ſe diſtingua par ſa vertu. Ayant oüi parler de la vie admirable de ſaint Nil ſon compatriote, il quitta ſecretement ſon pays, & l'alla trouver en Campanie, où le ſaint abbé avoit déja ſoixante moines ſous ſa conduite; mais il trouva tant de mérite au jeune Barthelemi, qu'il le préferoit à tous les autres. Celui-ci ſuivit ſaint Nil à la Grotte-ferrée près de Tuſculum, & après ſa mort on le voulut faire abbé, mais il s'en excuſa ſur ſa jeuneſſe. Toutefois après deux autres il ne put l'éviter, & fut ainſi le troiſiéme ſucceſſeur de ſaint Nil.

Etant abbé il continuoit de travailler à tranſcrire des livres; car il avoit la main très-bonne. Il compoſa pluſieurs chants eccleſiaſtiques à la loüange de la Vierge, de ſaint Nil & d'autres Saints; il bâtit de fond en comble l'égliſe du monaſtere dédiée à la Vierge, & accrut notablement la communauté. Il avoit un grand talent pour la converſion des pécheurs; & s'étoit acquis une telle autorité, que le prince de Salerne ayant fait priſonnier celui de Gaëte, il lui perſuada non ſeulement de le délivrer; mais de lui donner encore une autre principauté.

LIV. Damaſe II. pape. Puis Leon IX.

Le même jour que le pape Benoît ſe retira, c'eſt-à-dire, le dix-ſeptiéme de Juillet 1048. on couronna pape Poppon évêque de Brixen, que l'empereur avoit choiſi en Allemagne, & envoyé à Rome, où il fut reçu avec honneur. Il prit le nom de Damaſe II. mais il ne vêcut ſur le ſaint ſiege que vingt-trois jours, & mourut à Pre-

Herm. Chr. 1048.

AN. 1048.

Vita Leon. IX. ſæc. 6 Ben. part. 2. p. 68. Boll. 19. Apr. to. 10. p. 696.

neſte le huitiéme d'Août 1048. Il fut enterré à ſaint Laurent hors de Rome, & le ſaint ſiege vaqua ſix mois. Cependant en une diete ou aſſemblée des prélats & des ſeigneurs que l'empereur tint à Vormes l'automne ſuivant, on élut pour pape tout d'une voix Brunon évêque de Toul, qui étoit preſent, mais qui ne penſoit à rien moins. Il étoit âgé de quarante-ſix ans, & en avoit vingt-deux d'épiſcopat, qu'il avoit dignement employez. D'abord il s'appliqua à reformer les monaſteres par le moyen de Guidric abbé de ſaint Apre, diſciple de S. Guillaume de Dijon. Brunon fut employé avec ſuccès pour traiter la paix entre Rodolfe roi de Bourgogne & Robert roi de France. Sa vertu ſoûtenuë de ſa bonne mine & de ſes manieres agréables, le faiſoit aimer de tout le monde. Il aimoit la muſique, & en ſçavoit même la compoſition. Il avoit une telle dévotion à S. Pierre, qu'il alloit tous les ans à Rome, & quelquefois avec une ſuite de cinq cens hommes. Tel étoit Brunon quand il fut élu pour être pape.

Il refuſa très-long-tems cette dignité; & comme on le preſſa de plus en plus, il demanda trois jours pour déliberer, pendant leſquels il demeura abſolument ſans boire ni manger, occupé uniquement des prieres. Puis il fit une confeſſion publique de ſes pechez, croyant par-là faire connoître ſon indignité. Les larmes qu'il répandit en cette action, en tirerent de tous les aſſiſtans, ſans leur faire changer leur réſolution. Brunon fut donc contraint d'accepter le pontificat; mais il déclara en preſence des deputez de Rome, qu'il ne l'acceptoit qu'à condition d'avoir le conſentement du clergé & du peuple Romain. Il retourna à Toul où il célebra la fête de Noël accompagné de quatre evêques, Hugues Ita-

AN. 1049.

lien député des Romains, Eberhard archevêque de Treves, Adalberon évêque de Mets, & Thierry de Verdun.

Brunon partit de Toul en habit de pelerin pour aller à Rome, s'occupant continuellement de prieres pour le salut de tant d'ames dont il étoit chargé. A Aufbourg étant en oraison, il entendit une voix qui disoit: Le Seigneur dit: Je pense des pensées de paix; & le reste de cet introït tiré de Jéremie, que l'on chante aux derniers dimanches d'après la Pentecôté. Encouragé par cette révelation, & accompagné d'une infinité de personnes qui accouroient de toutes parts, il arriva à Rome. Toute la ville vint au-devant de lui avec des cantiques de joie; mais il descendit de cheval, & marcha long-tems nuds pieds. Après avoir fait sa priere, il parla au clergé & au peuple, leur exposa le choix que l'empereur avoit fait de sa personne, les priant de déclarer franchement leur volonté quelle qu'elle fût; & ajoûta, que suivant les canons, l'élection du clergé & du peuple doit préceder tout autre suffrage; & que comme il n'étoit venu que malgré lui, il s'en retourneroit volontiers, à moins que son élection ne fût approuvée d'un consentement unanime. On ne répondit à ce discours que par des acclamations de joie; & il reprit la parole, pour exhorter les Romains à la correction des mœurs, & demander leurs prieres. Il fut donc introniſé le douziéme de Fevrier 1049. qui étoit le premier dimanche de Carême, il prit le nom de Leon IX. & tint le saint siege cinq ans.

Jerem. XXIX. 11. 12. 14.

Quand il arriva à Rome, il ne trouva rien dans les coffres de la chambre apostolique, & tout ce qu'il avoit apporté avec lui, étoit consumé tant aux frais du voyage qu'en aumônes, il ne restoit rien non plus à

ceux de ſa ſuite: mais le jour qu'ils étoient prêts à l'abandonner pour ſe retirer ſecretement, arriverent les députez des nobles de la province de Benevent, avec des preſens magnifiques pour le pape, dont ils demandoient la bénediction & la protection. Il fit des reproches aux ſiens de leur peu de foi, leur apprenant par cet exemple, à ne ſe défier jamais de la Providence. Dans la ſuite, comme ſa réputation attira à Rome un nombre extraordinaire de pelerins, qui mettoient quantité d'offrandes à ſes pieds; il n'en prenoit rien pour lui ni pour les ſiens, tout étoit pour les pauvres. AN. 1049.

LV. Concile de Rome.

La ſeconde ſemaine d'après Pâques, qui cette année 1049. fut le vingt-ſixiéme de Mars, le pape Leon IX. tint un concile à Rome, où il appella non ſeulement les évêques d'Italie, mais ceux de Gaule; & on y déclara nulles toutes les ordinations des ſimoniaques; ce qui cauſa un grand tumulte. Les prêtres & même les évêques diſoient que les fonctions eccleſiaſtiques, & principalement les meſſes, alloient ceſſer preſque en toutes les egliſes, ce qui mettoit tous les fideles au deſeſpoir, & tendoit au renverſement de la religion. Après de longues diſputes, on repreſenta au pape le decret de Clement II. ſavoir, que ceux qui étoient ordonnez par les ſimoniaques, pourroient exercer leurs fonctions après quarante jours de penitence. Ce qui fut ſuivi par Leon IX En ce même concile il ordonna que tous les clercs qui quiteroient les heretiques pour ſe réünir à l'égliſe catholique, demeureroient dans leur rang; mais ſans pouvoir être promûs aux ordres ſuperieurs.

to. 9. conc. p. 1049.

Herman. Chr. 1049.

En ce même concile le pape approuva la tranſlation de Jean évêque de Toſcanalle au ſiege de Porto, comme utile & même neceſſaire; confirmant à lui & à ſes

AN. 1049. successeurs tous les biens de l'église de Porto, entre autres l'Isle de saint Barthelemi à Rome, qui lui étoit disputée par l'évêque de sainte Sabine. Le pape lui confirma aussi le droit de faire toutes les fonctions épiscopales au delà du Tibre; ce qui marque que le dioceſe de Rome étoit borné à la ville seule. C'est ce qui paroît par la bulle datée du vingt-deuxiéme d'Avril 1049. indiction seconde, & souscrite par quinze évêques, dont les deux premiers sont Eberhard archevêque de Treves & Halinard de Lyon.

Herm. Clr. Après ce concile le pape en tint un à Pavie la semaine de la Pentecôte, qui cette année étoit le quatorziéme de Mai: puis il passa le Montjou, vint deçà les Alpes suivi de plusieurs Romains. Il alloit en Allemagne trouver l'empereur, avec lequel il célebra à Cologne la fête de saint Pierre. En ce voyage il confirma l'exemption de l'abbaye de Clugny, par une bulle datée de l'onziéme Juin, & adressée à l'abbé Hugues; car il y avoit six mois que saint Odilon étoit mort.

LVI. Fin de S. Odilon. *Vita c. 14. sæc. 6. Ben. p. 688.*

Il fut affligé de maladies très-douloureuses pendant les cinq dernieres années de sa vie; & sentant sa mort prochaine, il fit encore le voyage de Rome, dans l'esperance d'y mourir sous la protection des Apôtres, comme il l'avoit toûjours souhaité. Il y demeura quatre mois très-malade, du tems du pape Clement II. qui le voïoit & l'entretenoit souvent. Il y étoit aussi visité par quantité de moines & de clercs, entre autres, par Laurent évêque d'Amalfi, auparavant moine benedictin, homme très-savant dans les livres des Grecs & des Latins. Odilon étant gueri contre son esperance, revint à Clugny, & presque toute une année s'appliqua

pliqua aux jeûnes, aux prieres & aux veilles, autant que ſon peu de ſanté lui permettoit. Il avoit reſolu de viſiter ſes monaſteres pour inſtruire & encourager les freres & attendre la mort au lieu où il ſe rencontreroit. Ayant commencé cette viſite il vint à Souvigny où ſaint Mayeul ſon prédeceſſeur étoit mort. Là il eut une nouvelle attaque des douleurs de colique, qui le tourmentoient depuis long-tems, & deſeſpera de ſa vie. On lui donna l'extrême-onction & la communion, & on mit devant lui un crucifix, dont la vûë l'excitoit à des ſentimens d'une tendre pieté. La fête de Noël approchoit; il parla la veille à la communauté auſſi-bien qu'il eût fait de ſa vie, conſolant les freres de ſa perte. Le jour de la fête il ſe fit porter à l'égliſe tout mourant qu'il étoit, & là il commençoit les pſeaumes & les antiennes, donnoit les benedictions & faiſoit toutes les fonctions qu'il pouvoit, avec une gayeté merveilleuſe; eſperant fermement de mourir à la fête de la Circonciſion, comme ſon cher ami l'abbé Guillaume de Dijon. Pendant tout ce tems Odilon ne prenoit preſque point d'autre nourriture que la ſainte euchariſtie. Quand on le vit à l'extrêmité, on le mit à terre ſur un cilice couvert de cendre, où il expira doucement les yeux arrêtez ſur la croix, la nuit du dimanche, premier jour de Janvier 1045. dans la quatre-vingt-ſeptiéme année de ſon âge, & la cinquante-ſixiéme de ſa prélature. L'égliſe honore ſa mémoire le jour de ſa mort. *Martyr. R. 1. Janu.*

LVII. Commemoraiſon des Trepaſſez. *Vita ſæc. 6. Ben. part. 1 c. 13. Elog. ibid. n. 112.*

L'action de ſa vie, qui l'a rendu le plus celebre, eſt l'inſtitution de la commemoraiſon generale des Trepaſſez. On raconte diverſement la revelation que l'on dit y avoir donné occaſion; mais voici ce qui m'en pa-

roît le plus vrai-ſemblable. Un pieux chevalier revenoit du pelerinage de Jeruſalem ; s'étant égaré de ſon chemin, il rencontra un hermite, qui, apprenant qu'il étoit de Gaule, lui demanda s'il connoiſſoit le monaſtere de Clugny, & l'abbé Odilon. Le pelerin ayant dit qu'il le connoiſſoit, l'hermite lui dit : Dieu m'a fait connoître qu'il a le crédit de délivrer les ames des peines qu'elles ſouffrent en l'autre vie. Quand donc vous ſerez de retour, exhortez Odilon & ceux de ſa communauté à continuer leurs prieres & leurs aumônes pour les morts.

Glab.lib.v.c.1.

Quoiqu'il en ſoit de cette revelation, nous avons le decret fait à Clugny, pour l'inſtitution de cette ſolemnité, en ces termes : Il a été ordonné par nôtre bienheureux pere Dom Odilon, du conſentement & à la priere de tous les freres de Clugny, que comme dans toutes les égliſes, on celebre la fête de tous les Saints le premier jour de Novembre, de même chez nous on celebrera ſolemnellement la commemoration de tous les fideles trepaſſez, qui ont été depuis le commencement du monde juſques à la fin, en cette maniere. Ce jour après le chapitre, le doyen & les celeriers feront l'aumône de pain & de vin à tous venans, & l'aumônier recevra tous les reſtes du dîner des freres. Le même jour après vêpres on ſonnera toutes les cloches & on chantera les vêpres des morts. Le lendemain après matines, on ſonnera encore toutes les cloches, & on fera l'office des morts. La meſſe ſera ſolemnelle ; deux freres chanteront le traict, tous offriront en particulier, & on nourrira douze pauvres. Nous voulons que ce decret s'obſerve à perpetuité, tant en ce lieu que dans tous ceux qui en dépendent ; & ſi quelqu'un ſuit l'é-

xemple de cette inſtitution, il participera à nos bonnes intentions. Tel eſt le decret de Clugny : cette pratique paſſa bien-tôt à d'autres égliſes, & devint enfin commune à toute l'égliſe catholique.

Saint Odilon favoriſa & excita les études dans ſes monaſteres. Ce fut par ſon ordre que Raoul Glaber écrivit l'hiſtoire du tems; & Odilon lui-même compoſa pluſieurs écrits, dont il nous reſte la vie de ſaint Mayeul ſon predeceſſeur, celle de ſainte Adelaïde imperatrice, quelques lettres & quelques ſermons ſur les principales fêtes. Il forma pluſieurs diſciples, & fut conſulté par les plus grands perſonnages de ſon tems. Peu avant ſa mort étant interrogé ſur ſon ſucceſſeur, il répondit : Je le laiſſe à la diſpoſition de Dieu & au choix des freres. Craignant peut-être que s'il marquoit ſon ſucceſſeur, comme avoient fait les quatre abbez, ſes predeceſſeurs, l'uſage ne s'en établit à Clugny, au préjudice de l'élection ordonnée par la regle de ſaint Benoît. Après ſa mort Hugues fut élû tout d'une voix. *Bibl.Clun.p.349* *Vita c.14.*

LVIII.
S Hugues abbé de Clugny.
Vita Bibl. Clun. p. 414. Boll. 29. Apr. to. II. p. 628.

Il nâquit dans le dioceſe d'Autun l'an 1024. ſon pere Dalmace comte de Semur, vouloit l'élever pour les armes; mais ſa mere croyant qu'il étoit deſtiné au ſacerdoce, vouloit l'élever pour l'égliſe. Son inclination ſuivit celle de ſa mere; il ne ſe plaiſoit point aux exercices des chevaux & des armes, & avoit horreur des pillages, alors ſi frequens. Il obtint enfin, avec peine, d'aller faire ſes études auprès de Hugues ſon grand oncle évêque d'Auxerre & comte de Challon. Ayant commencé d'apprendre la grammaire, il renonça au monde, & entra à Clugny dès l'âge de quinze ans. Quelques années après ſaint Odilon voyant ſon merite extraordinaire le fit

AN. 1049.

prieur, tout jeune qu'il étoit, & l'envoya en Allemagne, où il remit dans les bonnes graces de l'empereur Henri, les moines de Paternac au dioceſe de Lauſane. Il y apprit la mort de ſaint Odilon, & revint à Clugny chargé de preſens, que l'empereur y envoyoit. On proceda à l'élection d'un abbé : Adalman le plus ancien de la communauté, nomma le prieur Hugues, tous ſuivirent ſon avis; ainſi malgré ſa reſiſtance, il fut élû & reçût la benediction abbatiale de Hugues archevêque de Beſançon le jour de la chaire de ſaint Pierre 1049. n'étant âgé que de vingt-cinq ans, & fut ſoixante ans abbé de Clugny.

LIX. Le pape Leon en France. *Hiſt. dedic. n. 7. ſæc. 6. Ben. p. 715*

Il aſſiſta en cette qualité au concile de Reims, que le pape Leon IX. tint la même année. Il avoit promis à Herimar abbé de ſaint Remi, d'aller faire la dedicace de la nouvelle égliſe que cet abbé avoit bâtie; & comme Henri roi de France étoit à Laon à la Pentecôte de la même année 1049. l'abbé l'y alla trouver & le pria d'honorer cette dedicace de ſa preſence, & d'y faire aſſiſter les évêques de ſon royaume. Le roi le promit, & l'abbé envoya des lettres par la France & les provinces voiſines, invitant les fideles de ſe trouver à cette ſolemnité. Le pape étant parti de Cologne vint à Toul à l'Exaltation de la ſainte Croix; & de là il envoya ſes mandemens aux évêques & aux abbez, pour ſe rendre à Reims le premier jour d'Octobre, où il prétendoit tenir un concile après la dedicace.

Alors quelques ſeigneurs laïques qui ſe ſentoient coupables de mariages inceſtueux & d'autres crimes contre la diſcipline de l'égliſe; des évêques & des abbez qui craignoient qu'on n'examinât leur entrée dans ces dignitez, & la conduite qu'ils y avoient tenuë,

AN. 1049.

repreſenterent au roi de France, que la gloire de ſon royaume ſeroit avilie, s'il permettoit au pape d'y exercer ſon autorité, & s'il aſſiſtoit lui-même à ce concile, qu'on ne trouvoit point qu'aucun de ſes ancêtres eût permis à un pape l'entrée dans les villes de France pour un tel ſujet. Ils ne connoſſoient pas, ſans doute, le concile de Troyes tenu par Jean VII. Enfin ils ajoûtoient, que la tenuë des conciles demandoit des tems paiſibles & tranquilles; & qu'alors il y avoit de grands troubles, par le peu de ſoûmiſſion de pluſieurs ſeigneurs, qui uſurpoient les terres & les châteaux du roi même. C'eſt pourquoi il devoit plûtôt s'appliquer à pourvoir au bien de ſon état, qu'à tenir des conciles; qu'il devoit faire marcher contre les rebelles, les ſeigneurs de ſon royaume, même les évêques & les abbez, qui y poſſedoient de ſi grandes terres. Et ſur tout l'abbé de ſaint Remi, qui enflé de ſes richeſſes, avoit eu la vanité de faire venir le pape pour dedier ſon égliſe. Gebuin évêque de Laon, & Hugues comte de Braine, étoient à la tête de ceux qui s'oppoſoient à ce concile. Le roi perſuadé de leurs raiſons, manda au pape par l'évêque de Senlis, que lui, ſes évêques & ſes abbez, étoient obligez à reprimer les rebelles; qu'ils ne pouvoient ſe rendre au terme prefix pour le concile, & qu'ainſi le pape differât ſa venuë en France à un autre tems, où le roi, delivré de ſes affaires, pût le recevoir avec l'honneur convenable. Le pape répondit, qu'il ne pouvoit manquer à la promeſſe qu'il avoit fait à ſaint Remi, qu'il iroit faire la dedicace, & tiendroit le concile avec ceux qui s'y trouveroient. Le roi ayant reçû cette réponſe, ne laiſſa pas de marcher contre les rebelles avec une grande armée, où les évêques & les abbez le ſui-

AN. 1049. voient malgré eux, excepté ceux qui craignoient de rendre compte au pape de leurs actions. Car ceux-là marchoient volontiers à la guerre. On amenoit avec eux l'abbé de saint Remi bien affligé : mais après un jour de marche, on lui permit de retourner chez lui.

Le pape étant parti de Toul, arriva à Reims le jour de saint Michel, accompagné des trois archevêques, de Treves, de Lyon & de Besançon; de Jean évêque de Porto, & de Pierre diacre & prefet de Rome. Trois évêques de France qui se trouvoient à Reims, savoir ceux de Senlis, d'Angers & de Nevers, allerent au devant de lui en procession, suivis du clergé, des abbez & des moines; & le reçurent à saint Remi, qui étoit alors hors des murailles. A l'entrée de la ville il fut reçu par l'archevêque de Reims & son clergé, & conduit à l'église métropolitaine; il s'assit dans le siege de l'archevêque, qui se mit à sa droite, & l'archevêque de Treves à sa gauche. Le pape celebra la messe, puis l'archevêque de Reims lui donna à dîner dans le grand palais près de l'église.

LX
Dedicace de l'église de saint Remi.

Le lendemain dernier jour de Septembre, le pape craignant la foule du peuple, sortit la nuit pendant matines, accompagné seulement de deux chapelains & retourna à saint Remi ; où il se baigna & se fit raser, pour se preparer à la ceremonie du lendemain ; puis il s'enferma dans une maison joignant à l'église, & y fit dire la messe devant lui. Car la foule étoit si grande, que les moines mêmes ne pouvoient faire l'office dans l'église. C'est qu'il étoit venu, non-seulement du voisinage, mais des pays éloignez, une multitude innombrable de l'un & de l'autre sexe, & de toutes conditions, des villes & de la campagne. Tous s'empressoient

AN. 1049.

à baiſer le tombeau de ſaint Remi, & à y mettre leurs offrandes; & ceux qui ne pouvoient en approcher, les jettoient de loin, enſorte qu'il en étoit comblé. Quand ils étoient trop fatiguez de la foule, ils venoient tour-à-tour reſpirer dans le parvis; & là le pape ſe montroit à eux du plus haut étage de la maiſon, où il s'étoit enfermé, leur donnoit ſa benediction, & leur faiſoit une exhortation morale; ce qu'il fit par trois fois en cette journée. 1. Octob.

Le ſoir, par ordre du pape, on fit ſortir tout le monde de l'égliſe de ſaint Remi, pour y celebrer l'office de la nuit; mais le peuple demeura dehors en foule avec quantité de lumieres. Le lendemain matin, le pape reçût dans l'égliſe le corps de ſaint Corneille, que le clergé de Compiegne avoit apporté, à cauſe des violences que l'on faiſoit à leur égliſe. A tierce le pape revêtu pontificalement, alla au tombeau de ſaint Remi avec les encenſoirs & les croix, accompagné des quatre archevêques & de pluſieurs abbez. On tira la châſſe du ſaint, que le pape porta d'abord lui même ſur ſes épaules; & l'ayant donnée à d'autres, il ſe retira dans une chapelle; on ouvrit les portes de l'égliſe, le peuple entra en foule, enſorte qu'il y en eut d'étouffez & d'écraſez; on porta le corps ſaint dans la ville, fendant la preſſe avec beaucoup de peine, & on le dépoſa dans l'égliſe metropolitaine de Nôtre Dame. Le lendemain, ſecond jour d'Octobre, on le porta autour de la ville; & cependant le pape avec les évêques, faiſoient la dédicace de l'égliſe du monaſtere, où le corps ſaint fut rapporté & deſcendu par une fenêtre, à cauſe de la foule. Le pape ne le fit pas encore mettre à ſa place, mais ſur le grand autel, pour y demeurer expoſé pendant le concile, & tenir en plus grand 2. Octob.

AN. 1049.

respect les assistans. Il ordonna que personne ne celebreroit la messe sur cet autel, que l'archevêque de Reims & l'abbé de saint Remi; & deux fois l'année sept prêtres choisis de l'église de Reims. Enfin il donna une absolution solemnelle au peuple qui s'étoit trouvé à cette fête, & ordonna aux évêques & aux abbez de revenir le lendemain pour le concile.

LXI. Concile de Reims; premiere session. 3. *Octob.*

La premiere session se tint donc le troisiéme d'Octobre dans l'église de saint Remi. Il y avoit vingt évêques, près de cinquante abbez, & plusieurs autres ecclesiastiques. Alors se renouvella l'ancienne dispute entre le clergé de Reims & celui de Treves; ceux de Reims disoient, que leur archevêque étoit primat dans la Gaule, & que par consequent, il devoit avoir la premiere place: ceux de Treves attribuoient au leur la même dignité & le même rang. Le pape ne croyant pas le tems convenable pour terminer ce differend, ordonna que les sieges des évêques fussent mis en rond & le sien au milieu, & que l'archevêque de Reims reglât les places. L'ordre de la séance fut tel. Le pape au milieu du chœur, tourné vers l'Orient, & vis-à-vis de lui l'archevêque de Reims à la droite, & celui de Treves à la gauche. Après l'archevêque de Reims quatre évêques, Berold de Soissons, Drogond de Terouanne, Frolland de Senlis & Adalberon de Metz. Au Midi Hallinard archevêque de Lyon, Hugues évêques de Langres, Joffroi de Coutances, Ives de Sées, Hebert de Lisieux, Hugues de Bayeux, Hugues d'Avranches, Thierry de Verdun. Au Septentrion, Hugues archevêque de Besançon, Hugues évêques de Nevers, Eusebe d'Angers, Pudique de Nantes, Duduc évêque de Veli en Angleterre, & Jean évêque de Porto. Derriere les évêques étoient

Sup. l. LI. *n.* 25.

étoient assis aussi en rond les abbez, dont les premiers étoient, Herimar de saint Remi, Hugues de Clugny, Sigefroi de Gorze, Foulques de Corbie, Robert de Prum, Rainold de saint Medard, Giruin de saint Riquier, & Godefroi de Vezelai. Il y avoit aussi deux abbez Anglois, envoyez avec l'évêque de Veli par le roi Edoüard.

AN. 1049. 3. Octob.

Après qu'on eut fait silence, Pierre diacre & chancelier de l'église Romaine, proposa par ordre du pape, le sujet du concile : savoir les abus qui se pratiquoient dans les Gaules contre les canons, c'est-à-dire, la simonie, les fonctions ecclesiastiques & les églises usurpées par les laïques, les exactions que l'on levoit sur les églises, les mariages incestueux ou adulterins, l'apostasie des moines & des clercs qui renonçoient à leur habit, & à leur profession, le port d'armes par les clercs, les pillages, & les détentions injustes des pauvres, la sodomie ; & quelques heresies qui s'élevoient en ces quartiers. Après cette proposition, il exhorta tous les assistans à donner aide & conseil au pape pour l'extirpation de ces abus ; & s'adressant aux évêques, il les avertit, que sous peine d'anathême, ils eussent à declarer publiquement, si quelqu'un d'eux avoit reçû ou donné les ordres sacrez par simonie.

L'archevêque de Treves se leva le premier & dit, qu'il n'avoit rien donné ni promis pour obtenir l'épiscopat, ni vendu les saints ordres à personne : l'archevêque de Lyon & celui de Besançon, protesterent de même de leur innocence sur ce point. Alors le diacre se tourna vers l'archevêque de Reims, & lui demanda ce qu'il en disoit. L'archevêque demanda delai jusques au lendemain, disant : qu'il vouloit parler au pape en particulier ;

AN. 1049. 3. Octobr.

ce qui lui fut accordé. Tous les autres évêques se levant de suite, se purgerent de même du soupçon de simonie : à la reserve de quatre, savoir ceux de Langres, de Nevers, de Coutances & de Nantes, dont la cause fut remise à examiner ; & le diacre s'adressa aux abbez, & leur fit la même admonition. L'abbé de saint Remi se leva le premier & se purgea de ce reproche, puis l'abbé de Clugny & plusieurs autres : mais il s'en trouva qui n'oserent rien répondre.

Alors l'évêque de Langres forma de grandes plaintes contre l'abbé de Poutieres son diocesain, disant, qu'il vivoit dans l'incontinence ; & qu'ayant été excommunié faute de payer le cens annuel qu'il devoit à l'église Romaine, il n'avoit pas laissé de celebrer la messe, & de venir au concile. L'abbé qui étoit présent fut examiné, & n'ayant pû se justifier, il fut dépose de sa dignité. Ensuite on dénonça sous peine d'anathême, que si quelqu'un soûtenoit qu'un autre que le pape fut chef de l'église universelle, il eût à le declarer. Tous se tûrent, & on lut les autoritez des peres sur la primauté du pape. Enfin le pape défendit sous peine d'excommunication, que personne se retirât sans permission avant la fin du troisiéme jour du concile ; & comme la nuit approchoit, il congedia l'assemblée.

LXII. Seconde session.

Le lendemain quatriéme jour d'Octobre, les évêques, les abbez, & le reste du clergé s'étant rendus dans la même église de saint Remi : le pape se retira avec quelques prélats dans la chapelle de la sainte Trinité, où l'archevêque de Reims lui fit sa confession en particulier, & on parla long-tems des affaires de l'église : puis le pape en sortit, & on commença la seconde session du concile, par les prieres & la lecture de l'évangile. Quand

les prelats eurent pris leurs places, le diacre Pierre somma l'archevêque de Reims de se défendre sur l'accusation de simonie, pour laquelle il avoit obtenu delai; l'accusant encore de plusieurs autres crimes, qu'il disoit avoir appris par la commune renommée. L'archevêque demanda permission de prendre conseil; & l'ayant obtenuë, il assembla les évêques de Besançon, de Soissons, d'Angers, de Nevers, de Senlis, & de Teroüane, & consulta secrettement avec eux; puis étant revenu, il obtint du pape, que l'évêque de Senlis parlât pour lui. Cet évêque declara que l'archevêque n'étoit point coupable de simonie; après quoi le pape ordonna à l'archevêque de l'affirmer par serment, & fit lire la sentence de S. Gregoire touchant la justification de Maxime de Salone. L'archevêque de Reims demanda encore un delai, qui lui fut accordé, avec ordre de se trouver à Rome au concile qui s'y devoit celebrer à la mi-Avril. On surfit aussi à l'examen des autres reproches avancez contre lui, parce qu'il ne paroissoit point d'accusateur légitime. Le pape se plaignit ensuite que l'on avoit soustrait à l'église de Toul l'abbaye de Moutier-en-Der, qu'il prétendoit lui appartenir, & fit faire lecture de ses titres. L'archevêque de Reims soûtint qu'il en avoit de plus anciens en sa faveur; surquoi le pape ordonna qu'ils seroient cherchez dans les archives de l'église de Reims, & rapportez le lendemain. Alors le clergé de Tours, par la bouche de l'archevêque de Lyon, se plaignit de l'évêque de Dol en Bretagne, qui s'étoit soustrait à l'archevêque de Tours avec sept suffragans, & s'étoit attribué induëment le nom d'archevêque. Pour l'examen de cette affaire, l'évêque de Dol fut cité au concile qui se devoit tenir à Rome à la mi-Avril.

AN. 1049.
4 Octobr.

Sup. liv. XXXVI. *n.* 8.

Sup. liv. LXVIII. *n.* 44.

AN. 1049. 4. Octob.

Enſuite le diacre Pierre, promoteur du concile, attaqua l'évêque de Langres; l'accuſant d'avoir obtenu ſon évêché par ſimonie, vendu les ordres ſacrez, porté les armes, commis des homicides, des adulteres & des impietez encore pires, & traité tyranniquement ſon clergé. Ces crimes étoient prouvez par pluſieurs délateurs preſens; entre leſquels étoit un clerc qui aſſura que lorſqu'il étoit encore laïque, l'évêque lui avoit enlevé ſa femme de force, & après en avoir abuſé l'avoit fait religieuſe. Il ſe trouva auſſi un prêtre, qui ſe plaignoit que l'évêque l'avoit pris & livré à ſes ſatellites, qui l'avoient tourmenté d'une maniere honteuſe & cruelle, enſorte qu'ils avoient extorqué de lui dix livres de deniers.

Sur ces plaintes l'évêque de Langres demanda permiſſion de prendre conſeil; & l'ayant obtenue, il appella les archevêques de Beſançon & de Lyon, confera ſecrettement avec eux, & les pria d'être ſes avocats; mais l'archevêque de Beſançon voulant entreprendre ſa défenſe, perdit tout d'un coup la parole; ce qui fut regardé comme une punition divine de l'évêque de Langres, qui la veille avoit accuſé & fait condamner l'abbé de Poutieres moins coupable que lui. L'archevêque de Beſançon ne pouvant parler, fit ſigne à celui de Lyon de le faire à ſa place. Il dit que l'évêque de Langres avoüoit qu'il avoit vendu les ſaints ordres, & extorqué à ce prêtre la ſomme marquée; mais non pas qu'il l'eût fait tourmenter de la maniere qu'il diſoit; & qu'il nioit abſolument tout le reſte. Le pape voyant que la diſcuſſion de cette affaire ne pouvoit être achevée, ce jour-là, parce que la nuit approchoit; fit ſeulement lire les canons touchant ceux qui vendent les

saints ordres, particulierement le second canon du concile de Calcedoine, & congedia l'assemblée.

AN. 1049.

5. Octob. LXIII. Troisiéme session.

Le lendemain cinquiéme jour d'Octobre, on tint la troisiéme session, où le diacre Pierre dit, qu'il falloit commencer par où avoit fini la précedente. L'évêque de Langres ne se trouva point ; le promoteur du concile l'appella trois fois de la part du pape ; on envoya même à son logis les évêques de Senlis & d'Angers, pour le ramener au concile, s'ils le trouvoient. En attendant leur retour, le promoteur s'adressa à ceux qui ne s'étoient pas encore purgez du soupçon de simonie. L'évêque de Nevers confessa, que ses parens avoient donné beaucoup d'argent pour cet évêché, mais à son insçû; que depuis qu'il en étoit pourvû, il avoit commis plusieurs fautes contre les regles de l'égliſe, qui lui faisoient craindre la vengeance divine. C'est pourquoi il declara, que si le pape & le concile le trouvoient bon, il aimoit mieux renoncer à sa dignité que de la garder au préjudice de son ame. Ayant ainsi parlé, il jetta sa crosse aux pieds du pape ; qui touché de son repentir, & avec l'approbation du concile, le fit jurer que cet argent avoit été donné sans son consentement ; & lui rendit les fonctions épiscopales, avec une autre crosse.

Cependant on apporta un titre, par la lecture duquel il parut que l'abbaye de Mousstier-en-Der appartenoit à l'archevêque de Reims. Ceux qui avoient été envoyez chercher l'évêque de Langres, dirent, que la crainte de l'examen deses crimes, lui avoit fait prendre la fuite, alors le pape fit lire les autoritez des peres, & par le jugement de tout le concile l'évêque fut excommunié. Sur quoi l'archevêque de Besançon declara comme il

AN. 1049. *5. Octobr.*

avoit perdu la parole lorſqu'il avoit entrepris ſa défenſe, demandant pardon au concile d'avoir celé ce miracle juſques alors. Le pape fut attendri juſques aux larmes, & dit: Saint Remi vit encore. Alors par ſon ordre tous ſe leverent, & allerent avec lui chanter l'antienne de ſaint Remi proſternez devant ſon ſepulcre.

L'évêque de Coutance confeſſa qu'à ſon inſçû un de ſes freres lui avoit acheté l'évêché; & ajoûta que l'ayant ſçû, il avoit voulu s'enfuir, pour n'être pas ordonné contre les régles; mais que ſon frere l'ayant pris de force, l'avoit fait ordonner évêque malgré lui. On lui ordonna de l'affirmer par ſerment, ce qu'il ne refuſa pas; & on jugea qu'il n'étoit point coupable de ſimonie. L'évêque de Nantes declara que ſon pere étant évêque de la même ville, lui avoit donné l'évêchê de ſon vivant, & qu'après ſa mort il lui avoit ſuccedé moyennant de l'argent. C'eſt pourquoi par le jugement du concile il fut privé des fonctions épiſcopales, en lui ôtant l'anneau & la croſſe; & on lui laiſſa ſeulement les fonctions de prêtre, à la priere des évêques.

Enfin le pape exhorta les archevêques preſens à declarer publiquement s'ils connoiſſoient quelqu'un de leurs ſuffragans coupables de ſimonie. Ils dirent qu'ils n'en avoient aucune connoiſſance; & on parla des évêques, qui étant invitez au concile, n'y avoient pas voulu venir, & n'avoient point envoyé d'excuſe par écrit. C'eſt pourquoi après avoir fait lire les autoritez des peres, on les excommunia, avec tous ceux qui craignant la venuë du pape avoient ſuivi le roi à la guerre; & nommement l'archevêque de Sens, & les évêques de Beauvais & d'Amiens. On excommunia en-

core l'abbé de saint Medard, qui s'étoit retiré du concile sans congé; & l'archevêque de saint Jacques en Galice, qui s'attribuoit le titre d'Apostolique, reservé au pape. AN. 1049. 5. Octob.

Ensuite on fit douze canons, pour renouveller les decrets des peres, mépriſez depuis long-tems; & on condamna ſous peine d'anathême, pluſieurs abus qui avoient cours dans l'égliſe Gallicane. C'étoit ceux dont le promoteur s'étoit plaint dès l'entrée du concile, entre autres les promotions d'évêques, ſans élection du clergé & du peuple. On y ajoûta la deffenſe de rien exiger pour la ſepulture, le baptême, l'euchariſtie ou la viſite des malades, & de prendre des uſures. Et parce qu'il s'élevoit de nouveaux heretiques dans les Gaules, le concile les excommunia, avec ceux qui recevroient d'eux quelque ſervice, ou qui leur donneroient protection. Il excommunia quelques ſeigneurs laïques en particulier, ſavoir les comtes Engelrai & Euſtache, pour inceſte: & Hugues de Braine, qui ayant quitté ſa femme legitime, en avoit épouſé une autre. Il deffendit à Baudoüin, comte de Flandres, de donner ſa fille en mariage à Guillaume, duc de Normandie, & à ce duc de la recevoir. Il cita le comte Thibaud, parce qu'il avoit quitté ſa femme. Il cita Geofroi, comte d'Anjou, au concile qui ſe tiendroit à Mayence, pour y être excommunié, s'il ne relâchoit Gervais évêque du Mans, qu'il tenoit en priſon. Enfin il excommunia ceux dont le clergé de Compiegne avoit fait ſa plainte; & quiconque apporteroit quelque empêchement à ceux qui retourneroient du concile, que le pape congedia, en donnant ſa benediction. Can. 11. c. 5. c. 7.

Le lendemain ſixiéme jour d'Octobre, il vint au

AN. 1049.

chapitre des moines de saint Remi, & leur demanda la societé de leurs prieres, en leur accordant la sienne: ils se prosternerent, il leur donna l'absolution, & les embrassa tous l'un après l'autre. Ensuite il assembla ce qui restoit de prélats du concile, entra à l'église & fit celebrer la messe: puis il alla prendre le corps de saint Remi sur l'autel, & le portant sur ses épaules, le remit à sa place: ainsi il prit congé & se mit en chemin pour retourner. En consequence de cette quatriéme translation de saint Remi, il ordonna par une bulle adressée à tous les fideles du royaume de France, de celebrer la fête de ce saint le premier jour d'Octobre comme nous faisons encore.

LXIV. Concile de Mayence. *To. 9. conc. 104.*

Le pape repassa en Allemagne, & cette même année 1049. celebra à Mayence le concile qu'il y avoit indiqué. Il s'y trouva environ quarante évêques, à la tête desquels étoient cinq archevêques, Bardon de Mayence, Eberard de Treves, Herman de Cologne. Adalbert de Hambourg, & Engelhard de Magdebourg. L'empereur Henri y étoit present avec les seigneurs du royaume. Sibicon évêque de Spire y fut accusé d'adultere, & s'en purgea par l'examen du saint sacrifice: mais il se parjura; & depuis la bouche lui demeura tournée par paralysie, ce qui fut regardé comme la punition de son parjure. En ce même concile on defendit la simonie & les mariages des prêtres; & Adal-

Adam. lib. 1. c. 31.

bert archevêque de Hambourg étant de retour chez lui, pour faire mieux observer ce reglement, excommunia les concubines des prêtres, & les chassa de la ville: voulant ôter même le scandale que leur vûë pouvoit donner.

Adalbert étoit un des plus estimez entre les prelats de

de son tems, cheri du pape & de l'empereur, & on ne traitoit aucune affaire publique sans son conseil: jusques-là que l'empereur Grec Constantin Monomaque, & le roi de France Henri, envoyant des ambassadeurs à l'empereur d'Allemagne, écrivirent aussi à l'archevêque Adalbert, pour lui faire compliment sur les grandes choses que l'empereur son maître avoit faites par ses conseils. Ce prelat enflé de ces bons succés, & principalement de la faveur du pape & de l'empereur, conçût le dessein d'établir un patriarche à Hambourg. La pensée lui en vint, premierement de ce que le roi de Danemarc souhaita d'avoir un archevêché dans son roïaume; & il l'obtint du pape, pourvû que l'archevêque de Hambourg y consentit. Adalbert y avoit repugnance; toutefois il le promit, à condition que le pape accorderoit à son église l'honneur du patriarcat. Il se proposoit de soûmettre à sa metropole douze évechez, & les avoit déja désignez; mais la mort du pape Leon & celle de l'empereur Henri, qui la suivit de prés, arriverent avant qu'on eût pû convenir des conditions: ainsi ces grands desseins demeurerent sans execution. AN. 1050.

Le pape Leon IX. ne manqua pas de tenir à Rome vers la mi-Avril de l'année 1050. le concile qu'il avoit indiqué l'année precedente, & dont il est fait mention dans celui de Reims; & ce fut dans ce concile de Rome qu'il condamna pour la premiere fois la nouvelle heresie de Berenger. Berenger étoit né à Tours vers le commencement de ce siecle, & fit ses premieres études à l'école de saint Martin, où Vautier son oncle étoit chantre. Il alla les continuer à Chartres sous Fulbert, qui lui recommanda de suivre toûjours les traces des

LXV. Heresie de Berenget. *Mabill. praf. sæc. 6. part. 2. Vita S. Leon 19. Ap. Boll. to. 10. p. 645.*

peres, ſans jamais donner dans aucune nouveauté. Berenger étant revenu à Tours, fut reçu dans le chapitre de ſaint Martin du vivant du roi Robert, & quelque tems après y fut Maître-école; car on y nomme ainſi cette dignité. Il étoit archidiacre d'Angers dès l'an 1040. mais il ne ceſſa pas pour cela d'enſeigner à Tours; & il y eut pour diſciple Euſebe, autrement Brunon, qui fut évêque d'Angers en 1047.

Cependant Lanfranc moine du Bec en Normandie, commença à enſeigner dans ce monaſtere avec un tel ſuccés, qu'on y venoit de toute la Gaule. Berenger chagrin de ſe voir abandonné, ſe mit à publier des opinions ſingulieres de theologie, auſquelles il n'avoit pas fait tant d'attention dans ſa jeuneſſe, & dont il avoit été juſques alors détourné par d'autres études. Il cherchoit les dogmes qui pouvoient par leur nouveauté le faire admirer & lui attirer des diſciples. Ainſi il combattit les mariages legitimes & le baptême des enfans; mais il attaqua principalement la doctrine commune de l'égliſe touchant l'euchariſtie, relevant Jean Scot & rejettant Paſcaſe, auteurs du neuviéme ſiecle dont j'ai parlé en leurs tems.

Sup. liv. XLVII. *n.* 35. XLIX. *n.* 1.

Lanfranc l'ayant appris, témoigna publiquement, qu'il condamnoit l'erreur de Berenger; ſurquoi Berenger lui écrivit en ces termes: J'ai appris, mon frere Lanfranc, une choſe qu'Enguerran de Chartres a oüi dire, & dont je n'ai pas dû manquer de vous avertir: C'eſt que vous deſaprouvez & que vous tenez même pour heretiques les ſentimens de Jean Scot ſur le ſacrement de l'autel, qui ne s'accordent pas avec ceux de votre favori Paſcaſe. S'il eſt ainſi, mon frere, en portant ce jugement précipité, vous n'avez pas bien uſé de l'eſprit

que Dieu vous a donné & qui n'eſt pas mépriſable ; car vous n'avez pas encore aſſez étudié l'écriture S^te^, avec ceux que vous eſtimez les plus habiles. Et maintenant quelque peu inſtruit que je ſois, je voudrois vous entendre ſur ce ſujet, ſi j'en avois la commodité, en preſence de tels juges convenables, ou de tels auditeurs que vous voudriez. En attendant ne regardez pas avec mépris ce que je vous dis. Si vous tenez pour heretique, Jean dont nous approuvons les ſentimens ſur l'euchariſtie, vous devez tenir pour heretiques ſaint Ambroiſe, ſaint Jerôme, ſaint Auguſtin, pour ne point parler des autres. Avant cette lettre, Berenger en avoit écrit une autre à Lanfranc, dés-lors prieur du Bec, qui ne lui ayant point été renduë ; fut luë de pluſieurs perſonnes, & leur donna occaſion de ſoupçonner Lanfranc d'être dans les ſentimens de Berenger : ce qui montre que ce n'étoit pas la lettre que je viens de rapporter.

Le premier qui écrivit contre Berenger, fut Hugues, évêque de Langres, qui le traite de très-reverend prêtre, parce que l'égliſe n'avoit encore rien prononcé contre lui. Il rapporte ainſi l'opinion de Berenger. Vous dites que le Corps de J. C. eſt de telle ſorte en ce ſacrement, que la nature & l'eſſence du pain & du vin n'eſt point changée ; & vous rendez intellectuel ce corps que vous aviez nommé crucifié ; en quoi vous le declarez manifeſtement incorporel, & vous ſcandaliſez toute l'égliſe. Car ſi la nature du pain & du vin demeure réellement après la conſecration, on ne peut comprendre qu'il y ait rien de changé ; & ſi ce qu'il y a de plus, ſe fait par la ſeule puiſſance de l'entendement, on ne comprend pas comment il ſubſiſte, puiſque l'entendement examine ſeulement les choſes, & ne les produit pas. Il finit en

Poſt. Lanf. p. 68.

AN. 1050.

l'exhortant à n'avoir point de sentimens singuliers; & ajoûte: Vous dites que vous voyez ce sacrement avec d'autres yeux que le commun. J'en parle par experience, je vous ai oüi, sans quoi je ne le croirois pas. Hugues de Langres avoit composé cet écrit avant le concile de Reims de l'an 1049. où il fut deposé pour simonie.

Sup. n. 62.

LXVI. Concile de Rome.

Herm. contr. an. 1050.

Lanfr. de Corp. D. c. 4.

Le concile de Rome fut tenu après Pâques, qui cette année 1050. étoit le quinziéme d'Avril. Il s'y trouva grand nombre d'évêques, d'abbez & d'autres personnes pieuses de divers païs, entre lesquels étoit Lanfranc. Le pape Leon, à qui l'heresie de Berenger avoit été déferée, fit lire devant tout le concile sa premiere lettre à Lanfranc touchant l'eucharistie, qui avoit été apportée à Rome par un clerc de Reims: car l'envoyé de Berenger qui en étoit porteur, n'ayant point trouvé Lanfranc en Normandie, donna cette lettre à quelques clercs, qui l'ayant luë & l'ayant trouvée contraire à la foi commune de l'église, la firent lire à d'autres & en expliquerent le sens fort au long. De là vint que Lanfranc fut soupçonné d'approuver les sentimens d'un ami qui lui écrivoit de la sorte.

Par la lecture de cette lettre, le concile vit que Berenger relevoit Jean Scot, condamnoit Pascase, & avoit des sentimens contraires à la foi, touchant l'eucharistie. C'est pourquoi on prononça une sentence de condamnation, par laquelle il fut privé de la communion de l'église. Ensuite le pape ordonna à Lanfranc de se lever, & pour dissiper les mauvais bruits répandus contre lui, d'expliquer sa foi, & la prouver par des autorités, plûtôt que par des raisonnemens. Il se leva, expliqua ses sentimens, & les prouva si bien, qu'ils furent approuvés de tous, sans que personne y trouvât rien à redire. Après

quoi le pape indiqua le concile qu'il devoit tenir à Verceil le premier de Septembre prochain. AN. 1050.

A ce concile de Rome se presenterent les députez de l'archevêque de Tours, pour confirmer la plainte qu'il avoit formée au concile de Reims l'année precedente, contre le prétendu archevêque de Dol, & les évêques de Bretagne, que l'on accusoit même d'être simoniaques. Le pape leur avoit ordonné de venir au concile de Rome, mais il n'y vint que les députez de Tours, les Bretons n'y comparurent point. C'est pourquoi le pape écrivit au duc deBretagne,& aux seigneurs du païs une lettre où il dit: Nous avons trouvé dans les écrits des anciens, que tous les évêques de votre païs doivent être soûmis à l'archevêque de Tours, comme il est porté entre-autres, par les lettres du pape Nicolas à Salomon roi de Bretagne. Ensuite il déclare excommuniez les évêques de Bretagne, avec défense de celebrer l'office divin, & de donner la benediction. Il recommande au duc, de se soustraire de leur communion, & leur enjoint de se trouver au concile de Verceil, s'ils veulent répondre aux plaintes de l'archevêque de Tours, & se purger de l'accusation de simonie.

Epist. 12.

Sup. liv. 1. n. 58.

LXVII. Conference de Briône.

Durand Troarn. 106. part. 9.

Cependant Berenger vint en Normandie. & arriva à l'abbaye de Preaux, au diocese de Lisieux, rétablie dès devant l'an 1035. Il s'expliqua avec l'abbé,nommé Ansfroi, qui l'avoit reçû avec beaucoup d'honnêteté;mais qui fut scandalisé de ses blasphêmes. Cet abbé qui étoit savant, l'ayant examiné soigneusement sur plusieurs points, le reconnut infecté de plusieurs erreurs. Au sortir de là, Berenger alla promptement trouver le duc de Normandie Guillaume le bâtard, & tâcha adroitement de l'engager dans son erreur. Le duc tout jeu-

AN. 1050.

ne qu'il étoit, ſuſpendit ſon jugement avec beaucoup de prudence; & retint Berenger auprès de lui, juſques à ce qu'il alla à Briône, petite ville ſur la riviere de Riſle, prés l'abbaye de Bec, où il aſſembla les plus habiles gens de toute la Normandie. Le lendemain que le duc y fut arrivé, on ouvrit la conference avec Berenger, & avec un clerc qu'il avoit amené, & ſur l'éloquence duquel il comptoit beaucoup. Mais ils furent ſi fortement refutez, qu'on les réduiſit premierement au ſilence, & enſuite à la confeſſion, quoique forcée, de la foi catholique.

Berenger étant ſorti ſi honteuſement de la conference de Briône, s'en alla à Chartres, où pluſieurs l'interrogerent ſur cette queſtion de l'euchariſtie: car le bruit de ce qui s'étoit paſſé étoit déja répandu bien loin. Mais il ne voulut rien répondre aux clercs de Chartres: il promit ſeulement de le faire quand on lui en donneroit la commodité. Cependant il leur écrivit une lettre, contenant pluſieurs abſurditez & pluſieurs erreurs, contre la foi catholique. Il eut même la temerité d'y traiter d'heretique l'égliſe Romaine, ſans en excepter le pape Leon, dont la foi & le merite étoient ſi connus. Car il diſoit, qu'il ne differoit de répondre: que juſques à ce qu'il eût convaincu le pape & les Romains, dans le concile indiqué à Verceil, dont le jour étoit proche.

LXVIII. Mauger archevêque de Roüen *Geſta Guill. duc. p 194.195. hiſt. Norm. Orat. Vital. lib. v. c. 45.*

L'archevêque de Roüen étoit alors Mauger, fils de Richard II. duc de Normandie, & ſucceſſeur de ſon oncle Robert, dont il imita la vie ſcandaleuſe, ne ſongeant qu'à ſon plaiſir: mais il fit encore pis, en diſſipant les biens de ſon égliſe. Il ne laiſſa pas vers cette année 1050. de tenir un concile avec deux de ſes ſuf-

fragans Hugues d'Evreux & Robert de Coutance; où d'abord il se plaint des mauvais princes, parce qu'il étoit mal avec le duc Guillaume son neveu. On y fit dix-neuf canons, où l'on blâme ceux qui briguent l'épiscopat en faisant des presens au prince & à ceux qui ont accés auprès de lui; on défend les transflations & le mauvais pretexte, tiré de ce que l'évangile ordonne aux apôtres, de passer d'une ville à l'autre pour éviter la persecution. On défend diverses sortes de simonies & les entrepriſes des évêques & des clercs les uns sur les autres. Le dernier canon porte, que les nouveaux baptisez se presenteront huit jours durant en leurs habits blancs avec des cierges allumez, dans l'église où ils ont reçu le baptême & dont ils sont paroissiens. C'est qu'il y avoit encore des Normans payens, qui se convertissoient tous les jours; quoiqu'on puisse aussi l'entendre des enfans.

AN. 1050.

to. 9. p. 1047.

c. 2.

c. 3.

Le concile de Verceil fut tenu, comme il avoit été dit, au mois de Septembre de la même année 1050. le pape Leon y presida, & il y vint des évêques de divers païs. Berenger n'y vint point, quoiqu'il y eût été appellé; mais Lanfranc s'y trouva, ayant été retenu par le pape depuis le concile de Rome. En celui de Verceil on lut publiquement le livre de Jean Scot touchant l'eucharistie, qui fut condamné & brûlé; on expliqua aussi l'opinion de Berenger, & elle fut condamnée. Deux clercs qui se disoient envoyez de sa part voulant le défendre, furent d'abord confondus & arrêtez. En ce même concile le pape suspendit de ses fonctions Hunfroi archevêque de Ravenne, pour quelque differend qu'il avoit avec l'église Romaine, mais il accorda le pallium à Dominique patriarche de Grade, avec le droit de faire

LXIX. Concile de Verceil. *Lanfr. c. 4.*

Herm. Chr. 1050.

Dandul. ap. Baron. an. 1050.

AN. 1050.

porter la croix devant lui, & écrivit aux évêques de Venetie & d'Istrie de lui obéir comme à leur primat.

Ital.Sac. to. 10. p. 1189.

Après ce concile le pape Leon passa les Alpes & vint à Toul, où il accorda un privilege au monastere de S. Mansui en datte du vingt-deuxiéme d'Octobre 1050. Il transfera aussi solemnellement les reliques de S. Gerard évêque de Toul, qu'il avoit canonisé au concile de Rome. Enfin il demeura en Lorraine & en Allemagne jusqu'au mois de Fevrier de l'année suivante.

Vita lib. 11. c. 6.

LXX. Lettres de Berenger. *Durand.*

En France on parloit beaucoup de l'heresie de Berenger, qui commençoit à s'étendre secrettement, & les gens de bien en étoient alarmez. Le roi Henri en ayant oüi parler, de l'avis des évêques & des seigneurs de son royaume, indiqua un concile à Paris pour le seiziéme d'Octobre, & ordonna à Berenger de s'y trouver. Cependant Berenger écrivit en ces termes à Ascelin moine du Bec, qui avoit assisté à la conference de Briône.

Apud Lanfr. p. 24. to. 9. conc. p. 1056.

Il auroit fallu vous écrire bien autrement, si la puissance divine m'en avoit laissé la liberté; mais puisque cela n'est pas, j'ai cru vous devoir écrire comme je puis. J'avois donc resolu en passant chez vous, de ne traiter de l'eucharistie avec qui que ce fût, avant que de satisfaire, selon l'évangile & l'apôtre, aux évêques que j'allois trouver. De là vient que je ne vous ai presque rien opposé ni accordé dans cette conference où vous étiez venu si indignement, pour ne pas dire le reste, comme vous verrez bien, si vous y faites reflexion. C'est la conference de Briône. Il continuë: De là vient aussi que je n'ai rien dit sur cette proposition sacrilege de Guillaume, que toute personne doit s'approcher à Pâques de la sainte table. Ce Guillaume étoit un autre moine du

Bec

Bec, depuis abbé de Cormeilles. Berenger continuë : AN. 1050.

Pour venir donc au fait, jai appris que Guillaume m'accuſe à preſent, de n'avoir pû nier, que Jean Scot ne ſoit heretique; vous m'êtes témoin que cela eſt faux, ſi vous vous ſouvenez bien de mes paroles ; quoique vous-même teniez Jean Scot pour heretique. Je prie Dieu de ne vous pas permettre d'ignorer plus longtems, combien ce ſentiment eſt inconſideré, impie & indigne de votre ſacerdoce. Car vous dementez toutes les raiſons de la nature, la doctrine de l'évangile & de l'apôtre; ſi vous croyez avec Paſcaſe ce qu'il s'imagine lui ſeul, que dans le ſacrement du corps du Seigneur, la ſubſtance du pain ſe retire abſolument. Or voici ce que j'ai dit de Jean, que je n'avois pas vû entierement tout ce qu'il a écrit, comme il eſt vrai encore à preſent; & que ce que j'en avois vû ſur ce ſujet, je pouvois le montrer dans les écrits de ceux que l'on devoit tenir pour heretiques ſi Jean l'étoit, comme j'avois marqué dans ma lettre à Lanfranc, c'eſt à-dire, ſaint Ambroiſe, ſaint Jerôme & ſaint Auguſtin.

Il continuë : Je diſois au reſte, que ſi je trouvois dans Jean Scot, quelque choſe qui ne fût pas aſſez exact, je le deſapprouverois facilement. En parlant ainſi je diſois vrai, & j'évitois d'entrer en paſſant dans aucune diſcuſſion, pour la raiſon que j'ai dite. Ce brave homme, c'eſt Guillaume, avança ſeulement deux propoſitions qu'il avoit oüi-dire que je ſoutenois. Que les paroles mêmes de la conſecration prouvoient que la matiere du pain ne ſe retire pas du ſacrement, & que la verge épiſcopale n'eſt pas le ſoin des ames. Quant à la premiere propoſition, je l'ai ſoûtenue, comme vous pouvez vous en ſouvenir; & elle eſt ſi claire, qu'un jeune

AN. 1050.

écolier peut la prouver, pourvû qu'il ſache paſſablement la force de la conſtruction des paroles. Quant à la ſeconde propoſition ; j'ai dit au contraire, & je le ſoûtiens encore, que la verge épiſcopale eſt le ſoin des ames. Et maintenant ce que je devois dire devant les évêques, je voudrois, s'il y avoit ſûreté, le dire au moins devant vous en preſence de qui on voudroit. Mais tant que je ne le puis, je vous conjure au nom du Seigneur, de ne pas vous rendre faux témoin, en diſant, que j'ai condamné Jean Scot ; & je vous avertis de craindre la malediction de l'évangile, contre ceux qui ayant la clef de la ſcience n'y entrent pas, & empêchent les autres d'y entrer ; & le reproche du prophete contre ceux qui diſent aux voyans de ne pas voir. Comme Arnoul me dit en votre preſence, de vous permettre de croire ce qu'on vous avoit appris. Quoique toute mon application ſoit d'empêcher que l'on ne paſſe les bornes des peres, de l'évangeliſte, de l'apôtre, de ſaint Ambroiſe, de ſaint Auguſtin, de ſaint Jerôme. Si j'ai la liberté d'en parler avec vous, je m'aſſure de votre penetration, que vous le verrez plus clair que le jour. Je vous ai écrit comme j'ai pû, attendant du Seigneur la commodité de conferer avec vous. Adieu. Telle eſt la lettre de Berenger, où l'on croit que les évêques dont on parle, ſont ceux qui devoient s'aſſembler au concile de Paris.

Luc. XI. 52.

Iſa. XXX. 10.

Aſcelin lui répondit : J'ai reçû votre lettre avec joïe, eſperant voir bien-tôt votre correction ; mais l'ayant lûë, ma joïe s'eſt tournée en triſteſſe. O Dieu, où eſt cette vivacité, cette ſubtilité, ce bon ſens, dont vous étiez ſi bien pourvû ? puiſque vous avez même oublié, ſi vous ne le feignez pas, ce qui s'eſt paſſé dans notre

AN. 1050.

conference. Je veux dire, cette propoſition de Guillaume, que tout homme doit à Pâques s'approcher de la table du Seigneur. Car nous ſommes témoins qu'il a dit ſeulement, qu'on devoit s'en approcher, à moins que l'on eût commis quelque crime, qui obligeât à s'en éloigner; ce qui ne ſe devoit faire que par l'ordre du confeſſeur : autrement c'eſt rendre inutiles les clefs de l'égliſe.

Quant à moi, j'ai ſoûtenu ce que, moyennant la grace de Dieu, je croirai toute ma vie comme certain & indubitable, ſavoir : que le pain & le vin ſur l'autel, par la vertu du S. Eſprit & le miniſtere du prêtre, deviennent le vrai Corps & le vrai ſang de J. C. Et je ne juge point inconſiderement de Jean Scot ; puiſque je vois qu'il ne tend qu'à me perſuader, que ce que l'on conſacre ſur l'autel, n'eſt ni le vrai Corps, ni le vrai Sang de notre Seigneur. Enſuite : Vous dites que vous n'aviez pas lû ſon livre juſqu'à la fin ; en quoi je ne puis aſſez admirer qu'un homme auſſi ſenſé que vous, loüe ſi fort ce qu'il ne connoît pas. Au reſte, je crois avec Paſcaſe & les autres catholiques, que les fideles reçoivent à l'autel le vrai Corps & le vrai Sang de J. C. & je ne combats point en cela les raiſons de la nature : car je n'appelle nature que la volonté de Dieu, qui eſt toute puiſſante. Il lui ſoûtient enſuite, qu'il a été obligé d'abandonner Jean Scot, ſur un mauvais ſens qu'il donnoit à une oraiſon de ſaint Gregoire. Il lui reproche d'être d'un autre ſentiment que l'égliſe univerſelle ; & ſoûtient que le chantre Arnoul a eu raiſon de lui dire : Laiſſez nous croire comme nous avons été inſtruits. Il vouloit, dit-il, vous détourner de changer ce chemin droit & battu que nous ont montré nos maîtres ſi ſaints,

AN. 1050.

si sages & si catholiques. Il finit en l'exhortant à abandonner ce livre, qui avoit été condamné au concile de Verceil, qu'il nomme concile plenier; & à revenir à la tradition catholique.

Theoduin ou Deoduin évêque de Liege, ayant appris que l'on devoit tenir un concile à Paris, sur l'affaire de Berenger, écrivit aussi à Henri roi de France : Le bruit s'est répandu au-delà des Gaules, & dans toute la Germanie, que Brunon évêque d'Angers & Berenger de Tours, renouvellant les anciennes heresies, soûtiennent que le corps du Seigneur n'est pas tant son corps, que l'ombre & la figure de son corps : détruisent les mariages legitimes, & renversent autant qu'il est en eux le baptême des enfans. On dit que par le zele que vous avez pour l'église, vous avez convoqué un concile pour les convaincre publiquement, & délivrer de cet opprobre votre illustre royaume. Mais nous n'esperons pas qu'on le puisse faire ; puisque Brunon est évêque, & qu'un évêque ne peut être condamné que par le pape. C'est ce qui nous afflige sensiblement tous tant que nous sommes d'enfans de l'église. Car nous craignons, que si ces malheureux sont oüis dans un concile ; où ils ne peuvent être punis, leur impunité ne produise un grand scandale.

To. 9. conc. p. 1061. to. 4. Analect. p. 396.

C'est pourquoi nous prions tous votre majesté, de ne les point écouter, jusques à ce que vous ayez reçû de saint siege, le pouvoir de les condamner. Encore ne faudroit-il point les entendre : il ne faut songer qu'à les punir. On a dû écouter les heretiques, lorsque les questions n'avoient pas encore été bien examinées : maintenant tout est si bien éclairci par les conciles & par les écrits des peres, qu'il ne reste rien de douteux.

AN 1050.

Deoduin rapporte enſuite pluſieurs paſſages des peres contre les erreurs de Berenger, & conclut ainſi : Nous croyons donc que Brunon & Berenger ſont déja anathêmatiſez ; & par conſequent, vous n'avez qu'à déliberer avec vos évêques & les nôtres, avec l'empereur votre ami, & avec le pape même, de la punition qu'ils meritent.

On rapporte au même tems la lettre écrite à Berenger par Adelman, alors ſcolaſtique ou écolâtre de Liege, & depuis évêque de Breſſe, qui commence ainſi : Je vous nomme mon frere de lait, à cauſe de la douce ſocieté où nous avons ſi agreablement vêcu à l'école de Chartres, vous plus jeune, moi un peu plus grand, ſous notre venerable Socrate. Il veut dire l'évêque Fulbert. Enſuite il fait ſouvenir Berenger des entretiens que ce ſaint évêque avoit le ſoir avec eux en particulier dans un petit jardin près de la chapelle : où leur parlant avec tant de tendreſſe, que ſouvent les larmes lui coupoient la parole ; il les exhortoit à ſuivre le grand chemin, & à marcher ſoigneuſement ſur les traces des peres, ſans jamais s'en écarter. Il ajoûte : Dieu vous garde, mon ſaint frere, de donner dans les ſentiers détournez : qu'il montre au contraire la fauſſeté des bruits qui ſe répandent de tous côtez contre vous, même en Allemagne, où je ſuis depuis long-tems comme étranger.

On prétend que vous vous êtes ſeparé de l'unité de l'égliſe, en diſant, que ce que l'on immole tous les jours ſur l'autel par toute la terre, n'eſt pas le vrai corps & le vrai ſang de Jeſus Chriſt, mais une figure & une reſſemblance. L'ayant oüi dire il y a deux ans, je reſolus de vous écrire, & d'en apprendre de vous même la verité. Mais ſachant que votre ami Paulin primicier de

AN. 1050.

Mets étoit un plus proche de vous, je le priai de s'en charger, & il le promit. Il l'a negligé juſques ici, mais Dieu m'a fait trouver une autre occaſion de vous écrire. Je vous conjure donc par la miſericorde de Dieu, & par la memoire ſi chere de Fulbert, de ne point troubler la paix de l'égliſe catholique, pour laquelle tant de milliers de martyrs, & tant de ſaints docteurs ont combattu; & qu'ils ont ſi bien défenduë, que tous les heretiques ſont demeurez confondus. Il établit enſuite la creance commune de l'euchariſtie, ſur les paroles de l'écriture; & montre que c'eſt toûjours J. C. qui conſacre, comme c'eſt toûjours lui qui baptiſe.

LXXI. Concile de Paris. *Durand Troarn.*

Le concile de Paris ſe tint au jour nommé, ſeiziéme d'Octobre 1050. Il s'y trouva grand nombre d'évêques, de clercs, de nobles laïques, & le roi même y aſſiſta: mais Berenger n'y vint point, quoiqu'il en eût reçu ordre, & demeura avec ſon évêque Brunon, qu'il avoit engagé dans ſes erreurs. Cependant Iſembert évêque d'Orleans, produiſit publiquement dans le concile une aſſez grande lettre, & dit: Ordonnez, je vous prie, qu'on liſe cette lettre de Berenger. Je ne l'ai pas reçuë de lui, mais je l'ai interceptée comme il l'envoyoit par un courier à un de ſes amis nommé Paul. On croit que c'eſt Paulin primicier de Mets. Cette lettre fut luë & écoutée avec une extrême attention: mais le concile en fut ſi ſcandaliſé, qu'il en interrompit pluſieurs fois la lecture, pour témoigner ſon indignation. On condamna donc tout d'une voix Berenger avec ſes complices: on condamna auſſi le livre de Jean Scot, d'où les erreurs que l'on condamnoit étoient tirées; & on declara, que ſi Berenger ne ſe retractoit avec ſes ſectateurs, toute l'armée de France ayant le clergé à la tête en habit eccleſiaſti-

que, iroit les chercher quelque part qu'ils fussent, & les assieger jusques à ce qu'ils se soûmissent à la foi catholique, ou qu'ils fussent pris pour être punis de mort. Telle fut la conclusion du concile de Paris.

Comme le roi étoit abbé de saint Martin de Tours: il donna ordre d'ôter à Berenger le revenu qu'il tiroit en qualité de chanoine de cette église: dequoi Berenger se plaignit par lettre à un abbé nommé Richard, qui avoit accès auprès du roi. Il le prie d'exciter ce prince à reparer par quelque liberalité la perte qu'il lui fait souffrir sans sujet. Ensuite il offre de montrer au roi & à qui il lui plaira, que c'est très injustement qu'au concile de Verceil on a condamné Jean Scot, & approuvé Pascase. Le roi doit savoir, ajoûte-t'il, que Jean Scot n'a écrit qu'à la priere du grand Charles son prédecesseur, si zelé pour la religion. De peur que l'erreur des hommes grossiers & ignorans de ce tems-là, ne prévalût, il chargea ce savant homme de recüeillir dans les écritures dequoi les desabuser. C'est Charles le Chauve dont il parle.

to. 2. Spicil. p. 510.
to. 9. conc. p. 1062.

LXXII. Commencement de Lanfranc.

Lanfranc, cet illustre adversaire de Berenger, étoit Italien né à Pavie, d'une famille de senateurs, & son pere étoit au nombre des conservateurs des loix de la ville. Lanfranc le perdit en bas âge, & comme il devoit lui succeder dans sa dignité, il quitta Pavie pour aller faire ses études, & après y avoir donné beaucoup de tems, il revint parfaitement instruit de toutes les lettres humaines. Ensuite il sortit de son païs, passa les Alpes, & vint en France du tems du roi Henri & de Guillaume duc de Normandie. Il arriva en cette province suivi de plusieurs écoliers de grande réputation, & s'arrêta à Avranches, où il enseigna quelque tems.

Vita sæc. 5. Ben. part. 2. p. 635. Boll. 28. Mai. to. 17. p. 834.

Mais conſiderant combien il eſt vain de chercher l'eſtime des creatures, il réſolut de chercher uniquement de plaire à Dieu, & voulut même éviter les lieux où il y avoit des gens de lettres, qui pourroient lui rendre honneur.

Cependant comme il alloit à Roüen, ſur la fin du jour paſſant par une forêt au-delà de la riviere de Riſle, il rencontra des voleurs, qui lui ayant ôté tout ce qu'il avoit, lui lierent les mains derriere le dos, lui couvrirent les yeux du capuce de ſa chape, l'éloignant du chemin & le laiſſerent dans les brouſſailles épaiſſes. En cette extrêmité, ne ſachant que devenir, il plaignoit ſon infortune. Quand la nuit fut venuë, étant rentré en lui-même, il voulut chanter les loüanges de Dieu, & ne pût, parce qu'il ne l'avoit point appris. Alors il dit : Seigneur, j'ai tant employé de tems à l'étude, j'y ai uſé mon corps & mon eſprit, & je ne ſai pas encore comment je dois vous prier. Délivrez-moi de ce peril ; & avec votre ſecours je reglerai ma vie de telle ſorte, que je puiſſe vous ſervir. Au point du jour il oüit des voyageurs qui paſſoient, & ſe mit à crier pour leur demander du ſecours. D'abord ils eurent peur, puis remarquant que c'étoit la voix d'un homme, ils s'approcherent, & ayant appris qui il étoit, ils le délierent & le ramenerent dans le chemin. Il les pria de lui montrer le plus pauvre monaſtere qu'ils connuſſent dans le païs. Ils lui répondirent : Nous n'en connoiſſons point de plus pauvre que celui qu'un certain homme de Dieu bâtit ici proche, & lui en ayant montré le chemin, ils ſe retirerent.

C'étoit l'abbaye du Bec commencée ſept ans auparavant par le venerable Hellouin. Quand Lanfranc y arriva,

arriva, il trouva ce bon abbé occupé à bâtir un four où il travailloit de ſes mains. Après s'être ſaluez, l'abbé lui demanda s'il étoit Lombard, le reconnoiſſant apparemment à ſon langage. Oüi, répondit Lanfranc, je le ſuis. Que deſirez-vous? dit Helloüin. Je veux être moine, répondit-il. Alors l'abbé commanda à un moine nommé Roger, qui travailloit de ſon côté, de lui donner le livre de la regle, comme ſaint Benoît ordonne de la faire lire aux poſtulans. Lanfranc l'aïant lûë toute entiere, dit, qu'avec l'aide de Dieu, il obſerveroit volontiers tout ce qu'elle contenoit; après quoi l'abbé ſachant qui il étoit & d'où il venoit, lui accorda ſa demande. Il ſe proſterna ſur le viſage, & baiſa les pieds de l'abbé dont il admiroit dès-lors l'humilité & la gravité. *Reg. c. 58.*

LXXIII. Helloüin abbé du Bec.

Helloüin, ou comme on diſoit alors Herluin, étoit un gentilhomme du païs. Son pere Anſgot deſcendoit des premiers Normans qui vinrent de Danemarc; ſa mere Heloïſe étoit parente des comtes de Flandres. Helloüin fut élevé par Giſſebert comte de Briône, petit fils du duc Richard premier, & de tous les ſeigneurs de ſa cour, c'étoit lui qu'il cheriſſoit le plus; car il paſſoit pour un des plus braves & des plus adroits aux armes de toute la Normandie; ſon merite étoit connu du duc Robert & des princes étrangers. Il avoit déja trente-ſept ans, & vivoit dans l'état le plus agreable ſelon le monde, quand il commença à s'en dégoûter & à rentrer en lui-même. Il alloit plus ſouvent à l'égliſe, où il prioit avec larmes & y paſſoit quelquefois les nuits. Il venoit plus rarement à la cour du comte de Brione: ce n'étoit plus la même application aux armes; la même propreté en ſes habits; tout ſon exterieur étoit negligé. Souvent il jeûnoit tout le jour, & mangeant à la table *Vita ſec. 6. Ben. part. 2. p. 343.*

du comte ; il ne prenoit que du pain & de l'eau ; il en vint juſques à ne vouloir plus monter à cheval, & à ne marcher que ſur un âne. On s'en moquoit & on le traitoit d'inſenſé ; mais il demeuroit ferme en ſa ſainte réſolution, & paſſa trois ans en cet état.

Ce qui le retenoit à la cour étoit le deſir de conſerver les terres qu'il tenoit du comte, pour les conſacrer à Dieu. Outre qu'il ne ſavoit quel genre de vie embraſſer, & à qui s'adreſſer pour ſa conduite ; tant la Normandie étoit alors dépourvûë de bons guides pour la vie ſpirituelle. Les prêtres & les évêques mêmes étoient mariez publiquement, & portoient les armes comme des laïques ; tous gardoient encore les mœurs des anciens Danois. Enfin il découvrit au comte le deſſein qu'il avoit de ſe retirer dans un monaſtere, & obtint de lui pour récompenſe de ſes ſervices la diſpoſition de ſes biens & de tous ceux de ſa famille. Auſſi-tôt il commença à bâtir un monaſtere dans une de ſes terres nommée Borneville, & non content de conduire l'ouvrage, il y travailloit de ſes mains. Il creuſoit la terre, portoit ſur ſes épaules les prieres, le ſable & la chaux, maſſonnoit lui-même, & en l'abſence des autres il amaſſoit ce qui étoit neceſſaire pour leur travail. Il jeûnoit tous les jours, & ne mangeoit qu'à la fin de la journée
Chr. Becc. après avoir fini ſon ouvrage. C'étoit l'an 1034. & Helloüin, qui avoit alors quarante ans, ne ſçavoit pas lire, ſuivant les mœurs de la nobleſſe de ce tems-là, qui mépriſoit entierement les lettres. A cet âge il commença à apprendre le pſeautier, & y employoit preſque toute la nuit, pour ne rien perdre du travail de la journée. Il ne laiſſa pas depuis d'entendre ſi bien le ſens des ſaintes écritures, qu'il étonnoit les gens de lettres.

Voulant apprendre la vie monaſtique, il alla à un certain monaſtere ; & après avoir fait ſa priere, il s'approcha avec grand reſpect de la porte de la maiſon, comme ſi ç'eût été la porte du paradis. Mais voyant des moines bien éloignez de la gravité de leur profeſſion, il en fut troublé, & ne ſçavoit plus quel genre de vie il devoit embraſſer: Alors le portier le voyant entrer plus avant, & le prenant pour un voleur, le ſaiſit par le cou de toute ſa force, & le tira hors la porte le tenant aux cheveux. Helloüin ſouffrit cet affront ſans dire une parole. A Noël il alla à un autre monaſtere de plus grande reputation. Mais il y vit les moines pendant la proceſſion, ſaluer en riant les ſéculiers, d'une maniere indecente, montrer avec complaiſance leurs beaux ornemens, & s'empreſſer à qui entreroit le premier, juſques-là que l'un deux donna à celui qui le preſſoit un tel coup de poing, qu'il le fit tomber à la renverſe : tant les mœurs des Normands étoient encore barbares. Toutefois la nuit ſuivante étant demeuré pour prier en un coin de l'égliſe, il vit avec grande conſolation un moine, qui ſans le voir, ſe vint mettre auprès de lui, & demeura en prieres juſques au jour, tantôt proſterné, tantôt à genoux.

Ne trouvant donc point de monaſtere à ſon gré, il revint à celui qu'il bâtiſſoit, & en fit conſacrer l'égliſe, par Herbert évêque de Liſieux, qui en même tems lui donna l'habit monaſtique ; & trois ans après, comme il avoit déja raſſemblé pluſieurs diſciples, il l'ordonna prêtre & abbé. Helloüin continua à montrer l'exemple du travail. Après que l'office étoit achevé à l'égliſe, il marchoit le premier aux champs, ſoit pour labourer, ſoit pour ſemer, ſoit pour porter du fumier ou le ré-

Orderic. lib. V.

pandre, ſoit pour arracher des épines, tous travailloient & revenoient à l'égliſe, à toutes les heures de l'office. Leur nourriture étoit du pain de ſeigle, & des herbes cuites au ſel & à l'eau : encore n'avoient-ils que de l'eau bourbeuſe. La mere de l'abbé ſe donna auſſi à Dieu, & ſe retira près de lui, pour laver les habits des moines, & leur rendre toute ſortes de ſervices.

Quelque tems après, Helloüin quitta Bourneville pour transferer ſon monaſtere à un lieu plus commode, nommé le Bec, du nom d'un petit ruiſſeau qui y paſſe ; & en peu d'années il y bâtit une égliſe & des lieux réguliers. Mais comme les beſoins du monaſtere l'obligeoient d'agir beaucoup en dehors : il lui falloit un homme capable de contenir les moines en dedans, & il étoit fort en peine de le trouver, quand Dieu lui envoïa *Vita Lanfr. n.* Lanfranc l'an 1041. de la maniere que j'ai dit. Helloüin crut alors, que ſes prieres étoient éxaucées ; & ils ſe reſpectoient mutuellement. L'abbé admiroit l'humilité d'un ſi ſavant homme, qui lui obeïſſoit en tout avec une ſoûmiſſion parfaite. Lanfranc admiroit la ſcience ſpirituelle de ce laique converti & élevé au ſacerdoce depuis ſi peu de tems ; & il reconnoiſſoit que l'eſprit *Joh. III. 8.* ſouffle où il veut. Helloüin étoit d'ailleurs très-habile pour les affaires du dehors, pour les bâtimens, pour le ſoin de la ſubſiſtance, ſans que cette application portât préjudice à ſon interieur. Comme il ſavoit très-bien les loix du païs ; il ſoûtenoit parfaitement ſes droits, & étoit l'arbitre des differens entre les autres.

Lanfranc paſſa trois ans dans une entiere ſolitude, s'inſtruiſant des devoirs de la vie monaſtique, & particulierement des divins offices, ſuivant la promeſſe qu'il avoit faite à Dieu, quand il fut pris par des voleurs. Il

parloit à peu de perſonnes, & étoit peu connu même dans le monaſtere. Mais enſuite le bruit de ſa retraite ſe répandit, & la réputation qu'il avoit déja acquiſe, rendit fameux le monaſtere du Bec & l'abbé Helloüin. Les clercs y accoururent, les grands y envoyoient leurs enfans, les maîtres des écoles les plus fameuſes venoient l'écouter: & en ſa conſideration pluſieurs ſeigneurs donnerent des biens à l'abbaye. Il n'en étoit pas moins humble; & un jour comme on liſoit au refectoire, le ſuperieur le reprit ſur un mot qu'il avoit bien prononcé, & il le prononça mal par obéiſſance. Il ſongea même à ſe retirer, voyant l'indocilité & la groſſiereté des moines du Bec, dont quelques-uns envieux de ſon merite, craignoient de l'avoir pour ſuperieur. Il ſe propoſoit donc de vivre en hermite: mais l'abbé Helloüin en fut averti par revelation, & le conjura tendrement de ne le pas abandonner. Lanfranc ſe voyant découvert, lui demanda pardon, promit de ne le quitter jamais, & de lui obéir en tout. Helloüin le fit prieur, lui donnant toute l'intendanee du monaſtere; & depuis ils vêcurent toûjours dans une parfaite union.

LXXIV. Egliſe d'Eſpagne *Sup. liv.* LVIII. *n.* 31.

En Eſpagne Alfonſe V. étant mort l'an 1028. ſon fils Veremond III. lui ſucceda & regna dix ans: mais il mourut jeune & ſans enfans, & laiſſa le royaume de Leon à Ferdinand I. qui avoit épouſé ſa ſœur. Il étoit fils de Sanche le grand, roi de Navarre; & ayant auſſi le comté de Caſtille, il en prit le nom; & eſt compté pour premier roi de Caſtille. Il commença à regner l'an 1038. & regna vingt-neuf ans: on lui donne, comme à ſon pere, le ſurnom de grand. Il fit tenir un concile à Coyac, dans le dioceſe d'Oviedo l'an 1050. Ere 1088. où aſſiſterent neuf évêques. Savoir ceux d'Oviedo, de Leon, *to. 9. p. 1063.*

AN. 1050. d'Aſtorga, de Palencia, de Viſeu, de Calahorra, de Pampelune, de Lugo & d'Iria ou Compoſtelle: il y avoit auſſi pluſieurs abbez, & tous les grands du royaume. La reine Sancha eſt nommée ici en tête de ce concile, avec le roi ſon époux, parce que c'étoit elle qui étoit proprement reine de Leon.

On y fit treize canons, entre leſquels il y a quelques reglemens pour le temporel; auſſi étoit-ce une aſſemc. 7. 8. 10. 13. blée mixte. On y ordonne la reſidence aux évêques & c. 1. aux clercs: on leur défend de porter des armes ou des habits indecens, ou de loger avec des femmes: de ſacrc. 3. fier dans des calices de bois ou de terre, ce qui montre la pauvreté du païs. On recommande aux archidiac. 4. cres & aux prêtres, d'inviter à la penitence les adultec. 6. res, les homicides & les autres pecheurs; & s'ils ne le font, de les ſeparer de l'égliſe. On recommande d'obſerver le dimanche, en commençant aux vêpres du ſamedi, & aſſiſtant le dimanche à la meſſe & à toutes les heures. Défenſe aux Chrétiens de loger ou manger avec c. 11. les Juifs. Ordonné de jeûner le ſamedi. Tous les moines c. 2. & les religieuſes ſuivront la regle de ſaint Benoît, & ſeront ſoûmis aux évêques.

LXXV. Actions de Leon IX. Herm. an. 1051. Vita Leon. lib. II. c. 7.

Au commencement de l'année ſuivante 1051. le pape Leon IX. étoit encore en Allemagne, & il celebra la Purification à Auſbourg, avec l'empereur Henri, & un grand nombre d'êvêques & de ſeigneurs. L'archevêque de Ravenne Hunfroi s'y trouva par ordre de l'empereur; & ayant rendu au pape tout ce qu'il avoit uſurpé ſur l'égliſe Romaine, il lui demanda l'abſolution de l'excommunication prononcée contre lui au concile de Verceil l'année precedente. Comme il étoit proſterné aux pieds du pape, & que tous les évêques

preſens intercedoient pour lui: le pape dit: Dieu lui donne l'abſolution de tous ſes pechez ſelon ſa devotion. L'archevêque ſe leva avec un ris moqueur; & le pape fondant en larmes, dit tout bas à ceux qui étoient proche: Helas! ce miſerable eſt mort. L'archevêque de Ravenne fut à peine arrivé chez lui, qu'il mourut ſubitement, à ce que l'on diſoit, de poiſon. AN. 1050.

Enſuite le pape retourna à Rome, & après Pâques y tint un concile, où il excommunia Gregoire évêque de Verceil pour adultere, commis avec une veuve, fiancée à ſon oncle. Cette cenſure avoit été prononcée en l'abſence & à l'inſçu de l'évêque; mais il vint peu après à Rome, & ayant promis ſatisfaction, il fut rétabli dans ſes fonctions. On rapporte à ce concile un decret du pape Leon, portant que les femmes, qui dans l'enceinte des murs de Rome ſe ſeroient proſtituées à des prêtres, ſeroient à l'avenir adjugées au Palais de Latran comme eſclaves. Ce qui fut depuis étendu aux autres égliſes. *Herman.* *Petr. Dam. opuſ. 18. c. 7.*

Le même pape donna à l'égliſe de S. Pierre de Rome la dîme des oblations que l'on y offroit ſur l'autel, & en marqua l'emploi pour les réparations, la décoration & le luminaire de la même égliſe. Ce qui peut faire juger combien ces offrandes étoient abondantes. Ce pape, par une lettre adreſſée au clergé & au peuple d'Oſſimo, condamna la mauvaiſe coutume de quelques lieux, où après la mort de l'évêque le peuple entroit à main armée dans ſa maiſon, pilloit tous ſes biens, brûloit les maiſons de campagne, coupoit les vignes & les arbres. Quand l'évêque auroit offenſé quelqu'un pendant ſa vie, dit le pape, quel mal a fait J. C. à qui cette égliſe eſt demeuré en garde? & faut-il que la ſubſiſtance des pauvres periſſe? il défend donc *to. 9. conc. p. 985.* *Epiſt. 10.*

AN. 1051.

ce ſacrilege ſous peine d'anathême. Pierre Damien ſe plaignoit quelques années auparavant au pape Clement II. de ce que les crimes de l'évêque d'Oſſimo demeuroient impunis ; & ce fut apparemment la mort de ce ſcelerat, qui donna occaſion à la lettre de Leon IX. Ce fut auſſi à Rome & vers ce même tems, qu'il ſe choiſit un ſucceſſeur pour le ſiege de Toul ; ſavoir, Udon primicier, qu'il avoit déja fait bibliothecaire & chancelier de l'égliſe Romaine ; & qu'il aimoit comme ſon fils, pour ſon zele & ſes autres bonnes qualitez. Il envoya un exprés à l'empereur pour avoir ſon agrément, & Udon tint le ſiege de Toul juſques en 1070. L'empereur celebra à Goſſar la fête de Noël en 1051. & y trouva des Manichéens qu'il fit pendre de l'avis de toute l'aſſemblée, de peur que cette hereſie ne s'étendît plus loin.

Petr. Dam. l. ep. 3.

Vita Leon. lib. II. c. 8.

Herman. 1052.

LXXVI. Ecrit de P. Damien contre les clercs impud.

On peut rapporter à ces tems-là, c'eſt-à-dire, aux premieres années de Leon IX. l'écrit que Pierre Damien lui adreſſa pour avoir ſa déciſion, touchant les clercs infectez des pechez abominables. Il y en a, dit-il, qui veulent bien recevoir la penitence quelque rude qu'elle ſoit, mais ils ne peuvent ſe réſoudre à perdre leur rang dans l'égliſe ; quelques évêques peut-être trop indulgents, ne jugent dignes d'être dépoſez, que ceux qui

Petr. Dam. opuſ. VII. c. 2.

c. 3. ſont tombez dans le dernier degré de corruption. Pour nous il nous ſemble, que quiconque eſt dans ces habi-

c. 4. tudes criminelles, doit être exclu des ordres, ou en décheoir s'il eſt déja promû. On objecte la neceſſité de

c. 5. trouver des miniſtres pour le ſervice de l'égliſe ; mais par cette raiſon on mettra des coupables même dans les premieres places. Et ne peut-on pas dire que ceux-là ſont tombez dans le ſens reprouvé, qui après de telles chûtes veulent encore demeurer dans le miniſtere eccleſiaſtique.

cleſiaſtique. L'Apôtre juge dignes de mort, non ſeulement ceux qui commettent ces crimes, mais encore ceux qui y conſentent ; toutefois il ne parle que des Gentils. Qu'auroit-il dit s'il avoit vû cette plaie dans le corps même de l'égliſe & juſques dans le clergé ? L'abus eſt venu dans un tel excès, que les peres ſpirituels pechent avec leurs propres enfans, & que les coupables ſe confeſſent à leurs complices, qui ne leur impoſant point de pénitences convenables, ne leur donnent point les moyens de ſe relever de leurs chûtes. Ils s'appuyent ſur de fauſſes regles que l'on trouve mêlées avec les canons, & dont je mettrai ici quelques-unes, pour montrer que toutes les autres ſemblables, quelque part qu'on les rencontre, ſont fauſſes & apocryphes. Si un prêtre qui n'eſt point moine a peché avec une fille, il fera deux ans de pénitence, & pendant les trois Carêmes il jeûnera au pain & l'eau le lundi, le mercredi, le vendredi & le ſamedi : ſi c'eſt avec une religieuſe & par habitude, la pénitence ſera de cinq ans. Un ſimple clerc qui aura peché avec une fille, fera pénitence ſix mois, un chanoine de même ; ſi c'eſt frequemment, deux ans.

Rom. 1. 32.

c. 6.

c. 7.

c. 10.

L'auteur rapporte quelques autres exemples de ces faux canons ſur des cas plus infâmes, & continuë : Quiconque a tant ſoit peu de connoiſſance des canons, ſçait que la pénitence d'un prêtre tombé en fornication, eſt de dix ans ; pour ne point parler des plus ſeveres, & pour les laïques de trois ans. Ainſi les clercs, ſuivant ces prétendus canons, qui ne leur impoſent que ſix mois, ſeront traitez plus doucement que les laïques. Mais qui a fabriqué ces canons ? Il eſt certain que tous les canons autentiques, ont été publiez par les conciles ou par les

c. 11.

c. 12.

papes, & n'eſt pas permis à aucun particulier d'en faire. Que ſi on demande l'auteur de ceux-ci, on les trouvera differemment marquez en differens exemplaires. Quelques-uns les attribuent à Theodore, d'autres au pénitenciel Romain, d'autres les appellent canons des Apôtres. C'eſt qu'en effet on n'en connoît point les auteurs. Ce Theodore doit être l'archevêque de Cantorberi, à qui l'on a fauſſement attribué pluſieurs canons pénitenciaux.

Sup. liv. LX. n. 46.

c. 13.

Pierre Damien rapporte enſuite les canons du concile d'Ancyre, qui pour les pechez dont il s'agit en ce traité, ordonnent même aux laïques des pénitences de vingt-cinq ans. Il ajoute l'autorité de S. Baſile, touchant les moindres approches de ces crimes, & celle du pape Sirice, qui déclare tout laïque mis en pénitence, indigne de la clericature. Il conclud en priant le pape de décider, après avoir conſulté les canons & les hommes ſpirituels. Le pape lui fit réponſe, loüant ſon ouvrage, & avoüant que, ſelon la ſéverité des canons, les degrez de pechez qu'il a marquez, méritent tous quatre la privation de tous les ordres; toutefois uſant de clemence, il ne prononce la peine de dépoſition que contre les clercs les plus criminels. Ce qui donne lieu de croire que le nombre des coupables étoit trop grand pour les traiter à la rigueur. Le pape Leon IX. ayant écouté trop facilement des calomnies contre Pierre Damien, ce ſaint homme lui écrivit avec beaucoup d'humilité & de fermeté, le priant de ne point condamner ſans examen, & ne deſirant ſes bonnes graces qu'autant qu'elles lui étoient utiles pour ſon ſalut.

Sup. liv. X. n. 16.
Concil. Ancyr. c. 16.
c. 15.
c. 16.
Leo epiſt. 17.
Leo I. epiſt. 4.

LXXVII. Livre Gratiſſi-

Pendant le Carême de l'an 1052. l'empereur Henri donna l'archevêché de Ravenne à Henri, à qui Pierre

Damien adreſſa peu de tems après un écrit, qui commence ainſi : J'ai cru ne vous pouvoir offrir de preſent plus convenable au commencement de votre épiſcopat, que celui que j'ai compoſé ſur le ſacerdoce. Je crois que vous n'ignorez pas, combien depuis trois ans on a diſputé en trois conciles de Rome, touchant ceux que les ſimoniaques ont ordonné gratuitement, & combien on en diſpute encore tous les jours en ces quartiers : juſques-là que quelques évêques ont réordonné les clercs, que ces ſimoniaques avoient ordonnez. C'eſt pourquoi la plûpart de nos freres me preſſent d'en dire mon avis ; & je m'en ſuis défendu juſqu'à preſent, eſperant en recevoir la permiſſion du pape : car on diſoit qu'il paſſeroit bien-tôt par ici. Mais me ſouvenant que dans le dernier concile, il a prié tous les évêques de demander à Dieu de les éclairer ſur ce point : j'ai cru que j'obéiſſois à ſon ordre, en m'efforçant de réſoudre cette queſtion. *Herm. Chr. 1052. Opuſ. VI.*

Entrant en matiere, il montre que J.C. étant la ſource de toutes les graces qui ſe répandent dans ſon égliſe, c'eſt lui qui confere tous les ſacremens par ſes miniſtres ; & que comme c'eſt lui qui baptiſe, c'eſt lui auſſi qui donne l'ordination. Par conſequent il n'eſt pas plus permis de réordonner que de rebaptiſer : parce que la validité du ſacrement ne dépend point de la vertu du miniſtre. De-là vient que toutes les ordinations faites par le pape Libere héretique & ſéditieux, ont été reconnuës bonnes, quoiqu'il ait vêcu ſix ans après ſon apoſtaſie. De même, quoique le pape Vigile fût un ſcélerat, & un impie, aucun de ſes ſucceſſeurs n'a penſé à caſſer ce qu'il avoit fait. L'auteur rapporte enſuite les exemples de pluſieurs pécheurs publics de ſon tems, qui paſſoient *c. 1. 2.*

c. 3.

c. 9. 10. &c.

c. 16.

Sup. liv. XIII. n. 46.

Sup liv. XXXII. n. 57.

c. 18.

AN. 1052. pour avoir fait des miracles. Sçavoir Raimbauld évêque de Fiesole, simoniaque & concubinaire; Marin prêtre concubinaire, & deux autres prêtres qu'il ne

c. 19. nomme point, dont la vie étoit toute seculiere. Au contraire il rapporte plusieurs exemples de saints personnages, qui, bien qu'ordonnez par des simoniaques, avoient offert le saint sacrifice toute leur vie, sçavoir Ronald de Camerino, Amique de Ramibone, Gui de Pomposie, Firman de Fermo, & plusieurs autres. Sur les corps desquels, ajoute-t-il, par l'autorité du concile, on a dressé des autels où il se fait des miracles. Ubert évêque de Rimini, avoit acheté ce siege neuf cens livres monnoye de Pavie; & toutefois c'est lui qui avoit ordonné prêtre le bienheureux Ardoüin, par qui Dieu fait tant de miracles, & qui a offert le saint sacrifice jusques à la fin de sa vie.

Il montre l'inconvenient de l'opinion contraire, suivant laquelle depuis plus d'un siecle il n'y avoit plus de Christianisme en Italie, mais seulement une vaine apparence de religion; & les peuples seroient obligez de quitter leurs évêques, pour s'adresser à ceux qui seroient validement ordonnez: ce qui confondroit tout l'ordre de la hierarchie. Il exhorte les évêques à s'oppo-

c. 34. ser à cette erreur; & à conseiller au pape de ne pas envelopper les innocens dans la même condamnation a-

c. 35. vec les coupables. Il rapporte ce que le pape Leon avoit déja ordonné sur ce sujet, & louë l'empereur Henri

c. 36. d'avoir employé son autorité pour exterminer la simonie. Cet ouvrage fut nommé, *Gratissimus*, c'est-à-dire, très-agréable, à cause du plaisir qu'il fit à ceux dont les ordinations étoient revoquées en doute.

LXXVIII. Eglises de France. *tom. 9. conc. p. 1068.*

En France Jourdain évêque de Limoges étant mort,

AN. 1052.

plusieurs du clergé & de la noblesse allerent trouver Guillaume duc d'Aquitaine, le priant de leur donner un évêque. Il prit le conseil des seigneurs de toute l'Aquitaine, des clercs & des vassaux de l'église vacante ; & après une mûre déliberation, Itier fut élu du consentement du duc & du vicomte Ademar, par les suffrages de tout le clergé & du peuple, le quatriéme de Janvier l'an 1052. la vingt-deuxiéme année du roi Henri. Il fut ordonné par les évêques qui étoient présens, sçavoir Aimon archevêque de Bourges, Rencon évêque de Clermont, & Gerard de Perigueux, du consentement des évêques de Rhodés, d'Albi & de Cahors. Il est remarquable que dans cet acte, le roi n'est nommé que pour la date.

Vita sec. 6. Ben. part. 2. p. 188. Sup. liv. LIV. n. 22.

La même année le pape & le roi autoriserent la fondation de l'abbaye de la Chese-Dieu en Auvergne. Le fondateur fut Robert, né dans le même païs, & fils d'un Geraud, que l'on croyoit être de la famille de saint Geraud d'Aurillac. Robert fut mis dès sa jeunesse entre les chanoines de saint Julien de Brioude, & reçut avec le tems tous les ordres, même la prêtrise, avançant toûjours en vertu. Il avoit un grand zele pour la conversion des pécheurs, & une telle affection pour les pauvres, qu'il fonda un hôpital près de Brioude. L'amour de la retraite lui fit prendre le chemin de Clugny : mais ayant été découvert, on le ramena malgré lui, tant il étoit aimé de tous : particulierement des pauvres. Il conserva toutefois le dessein de se retirer dans un desert, avec deux ou trois personnes ; & d'y bâtir un monastere.

Un gentilhomme nommé Estienne, qui se sentant chargé de pechez, étoit touché d'un grand desir de pe-

AN. 1052. nitence, s'adreſſa à Robert qui lui conſeilla de quitter le monde, offrant de ſe retirer avec lui : mais il l'exhorta à chercher un troiſiéme compagnon, & quelque petite égliſe abandonnée dans un deſert, où ils puſſent vivre de leur travail, & des racines qu'ils trouveroient. Il vouloit même que ce fût une paroiſſe, afin de ne donner ſujet à perſonne de ſe plaindre, qu'il faiſoit un nouveau établiſſement. Un autre gentilhomme nommé Dalmace, ami d'Eſtienne, s'offrit pour ſe joindre à eux, & Robert les ayant trouvez fermes dans leur réſolution, ils allerent s'établir à une égliſe abandonnée, qu'Eſtienne avoit remarquée allant au Puy en Velay, & qu'ils obtinrent facilement, avec le deſert d'alentour, de deux chanoines du Puy à qui elle apartenoit. Ils eurent beaucoup à ſouffrir, non ſeulement par la ſterilité du lieu, mais la dureté des voiſins, qui les chargeoient d'injures & de menaces, les traitant d'inſenſez de venir, ſans rien avoir, s'établir dans un lieu où ils n'auroient pû ſubſiſter même avec des proviſions.

Robert encourageoit ſes deux diſciples, & tandis qu'ils travailloient de leurs mains, il s'appliquoit à la lecture & à la priere, pour avoir dequoi les inſtruire. Enfin par leur travail & leur patience, ils ſurmonterent toutes les difficultez ; & adoucirent ſi bien les eſprits farouches de leurs voiſins, que pluſieurs ſe joignirent à eux, tant des nobles que des clercs. Les miracles que faiſoit Robert, contribuerent beaucoup à lui attirer des diſciples : mais il les attribuoit aux martyrs S. Vital & S. Agricole à qui ſon égliſe étoit dédiée. Enfin la multitude de ceux qui vouloient vivre ſous ſa conduite, l'obligea d'accepter les terres & l'argent qu'on lui offroit pour la fondation d'un monaſtere; & il commença

AN. 1052.

à le bâtir au même lieu par le conſeil de Rencon évêque de Clermont dans le dioceſe duquel il étoit. Robert s'étoit retiré en 1043. il commença ſon nouveau monaſtere environ trois ans après, & il l'acheva en 1052. comme il paroît par une bulle du pape Leon IX. datée du ſecond jour de Mai, & par des lettres patentes du roi de France Henri, datées du vingtiéme de Septembre, & ſouſcrites de pluſieurs évêques & de pluſieurs ſeigneurs, ſçavoir Aymon archevêque de Bourges, Arnould de Tours, Agobert évêque d'Orleans, Helmuin d'Autun, Mainard archevêque de Sens, Enzelin évêque de Paris, Gui de Chalon ſur Saone. Les principaux ſeigneurs ſont, Odon frere du roi, Robert duc de Bourgogne, auſſi ſon frere, Guillaume duc d'Aquitaine, Guillaume duc de Normandie. On nommoit dès-lors cette abbaïe, la Cheſe-Dieu, en latin, *Caſa Dei*, c'eſt-à-dire, la maiſon de Dieu. Robert en fut le premier abbé, & y gouverna juſqu'à trois cens moines. Il répara environ cinquante égliſes abandonnées depuis longtems, & la Cheſe-Dieu devint dans la ſuite le chef d'un ordre ou grande congregation de pluſieurs monaſteres ſous la regle de S. Benoît, dont ſortirent pluſieurs perſonnages illuſtres. Robert mourut l'an 1067. le dix-ſeptiéme d'Avril, & il eſt honoré entre les Saints.

Mabill. obſerv. ad vit. n. 8.

Append. ad Lup. Ferr. edit. Baluz. p. 524.

XXIX.
Fin d'Halinard archevêque de Lyon.

Halinard archevêque de Lyon, avoit preſque toûjours ſuivi Leon IX depuis qu'il fut pape. Il le fit venir avec les autres évêques de Gaule, au concile qu'il tint à Rome dès l'année 1049. premiere de ſon pontificat. Halinard l'accompagna au concile de Reims de la même année, & enſuite à un autre concile de Rome, après lequel il revint avec lui en France. Etant à Langres il en ordonna évêque Ardoüin; en preſence du

Vita Halin. n. 8. ſæc. 6. Ben. part. 2. p. 39.

AN. 1052. pape, à la place de Hugues, dépoſé au concile de Reims. L'année ſuivante il retourna à Rome, & ſuivit le pape de Benevent à Capoüe, au mont-Caſſin & au mont-Gargan. Car comme il étoit puiſſant en paroles, & avoit un grand talent de perſuader, il ſervoit au pape de médiateur pour traiter la paix avec les Normands.

Sup. n. 62.

Le pape étant revenu de ce voyage, & ſe diſpoſant à aller trouver l'empereur ſur la frontiere de Hongrie, ordonna à Halinard de demeurer à Rome juſques à ſon retour. Alors Hugues ancien évêque de Langres, qui étoit à la ſuite de l'archevêque, pria le pape de lui impoſer une pénitence pour obtenir l'abſolution de ſes pechez; mais le pape le voyant touché d'un véritable repentir, dit, que ce qu'il avoit ſouffert, ſuffiſoit, & lui donna auſſi-tôt l'abſolution. Même à ſon depart il lui fit de grands preſens, & lui permit de rentrer dans ſon évêché; mais il mourut en revenant. Halinard étant donc à Rome, prêt à ſe ſéparer de Hugues & des autres qui retournoient en France, fit un repas avec eux, où on lui ſervit un poiſſon empoiſonné. Tous ceux qui en mangerent, en moururent, les uns dans les huit jours, les autres après une longue maladie. L'archevêque Halinard en mourut le vingt-neuviéme de Juillet 1052. après avoir tenu ſept ans le ſiege de Lyon. Les nobles Romains le firent enterrer à ſaint Paul avec grand honneur. Il laiſſa ſes ornemens & ſon argenterie à ſaint Benigne de Dijon dont il étoit abbé depuis vingt ans; il y donna beaucoup de livres; & entre les ſciences où il s'appliquoit, il étudioit particulierement la geometrie & la phyſique. Son ſucceſſeur dans l'archevêché de Lyon fut Philippe premier du nom.

Alberic. Chr. an. 1051.

Le

LXXX.

Le pape en Allemagne.

Vita ibid.

Le pape Leon IX. fit donc cette année 1052. un troiſiéme voïage en Allemagne : pour empêcher la guerre entre l'empereur & André roi de Hongrie. Ce prince refuſoit de continuer le tribut, que ſes predeceſſeurs païoient à l'empereur ; & le pape avoit envoïé pluſieurs nonces, pour perſuader aux Hongrois de continuer cette marque de ſujetion. Ils l'avoient promis, pourvû qu'on leur pardonnât le paſſé ; & c'eſt pour y faire conſentir l'empereur, que le pape entreprit ce voïage. Il avoit encore un autre motif & plus preſſant, qui étoit de demander à l'empereur du ſecours contre les Normans établis en Italie, où ils faiſoient de grands deſordres, particulierement contre les égliſes. Le pape étant arrivé en Allemagne, trouva l'empereur diſpoſé à accorder la paix aux Hongrois ; mais le roi André qui l'avoit engagé à ce voïage ne la voulut plus; & le pape indigné de ſe voir ainſi mocqué, le menaça d'excommunication. Il revint avec l'empereur, car ils avoient été juſques en Hongrie, & paſſa le reſte de l'année en Allemagne.

Comme il étoit à Ratiſbonne, les moines de ſaint Emmeran lui firent voir des reliques, qu'ils diſoient être de ſaint Denis Areopagite & premier évêque de Paris, prétendant qu'elles leur avoient été données par l'empereur Arnoul. On trouve même une bulle ſous le nom de Leon IX. adreſſée au roi de France & à ſes ſujets, qui porte, qu'en la preſence & à la priere de ſes ambaſſadeurs, ces reliques ont été examinées & verifiées être de ſaint Denis. Mais outre que jamais auparavant on n'avoit parlé de cette tranſlation à Ratisbonne, cette bulle dattée du ſeptiéme d'Octobre 1052. eſt tenuë pour fauſſe par les ſçavans ; & nous avons

t. 49. conc. p. 989 & 1071. V. Mabill. ſæc. 5. Ben. p. 113.

AN. 1052.

une relation, portant que le neuviéme de Juin de l'année ſuivante, Odon frere du roi Henri, ſe tranſporta par ſon ordre au monaſtere de ſaint Denis avec pluſieurs ſeigneurs de ſa cour, pour aſſiſter à la verification des reliques du ſaint, que Dagobert avoit fait mettre avec celles de ſes deux compagnons en deux coffres d'argent, fermez avec grand artifice, & placez derriere l'autel dans une grotte profonde. Cette reconnoiſſance des reliques de ſaint Denis, ſe fit en preſence de deux archevêques, Gui de Reims & Robert de Cantorbery, de cinq évêques, dont le premier étoit Imbert de Paris, de ſix abbez & de pluſieurs ſeigneurs.

Duchesne to. 4. p. 157.

Herm. Chr.

Le pape & l'empereur celebrerent à Vormes la fête de Noël de l'an 1052. Le pape dit la meſſe ſolemnelle le jour de la fête, & le lendemain fit officier Liupold archevêque de Mayence, parce que c'étoit dans ſa province: Saint Bardon étoit mort l'année précédente 1051. le dixiéme de Juin, aprés avoir tenu le ſiege plus de vingt ans, & Liupold prevôt de l'égliſe de Bamberg lui avoit ſuccedé. Comme donc il officioit à Vormes, aprés la premiere oraiſon de la meſſe, un de ſes diacres chanta une leçon; car c'étoit l'uſage de quelques égliſes d'en chanter pluſieurs aux fêtes ſolemnelles: mais comme cet uſage étoit contraire à celui de Rome, quelques-uns des Romains qui étoient auprés du pape, lui perſuaderent d'envoyer défendre au diacre de chanter. Le diacre qui étoit un jeune homme fier refuſa d'obéïr; & quoique le pape lui eût défendu une ſeconde fois, il n'en chanta pas moins haut la leçon. Le pape le fit appeller & le dégrada ſur le champ. L'archevêque de Mayence lui envoïa redemander ſon

V. Mabil. ſæc. 6. part. 2. p. 30.

Chr. Saxo. Abb. Uſperg.

diacre, le pape le refusa, & l'archevêque prit patience pour lors : mais aprés l'évangile & l'offertoire, quand ce vint au sacrifice, l'archevêque s'assit dans son siege, & protesta, que ni lui ni autre n'acheveroit cet office, si on ne lui rendoit son diacre : le pape ceda, & le lui renvoïa aussi-tôt, revêtu de ses ornemens, & l'archevêque continua l'office. En quoi, dit l'auteur original, on doit considerer la fermeté de l'archevêque à soûtenir sa dignité, & l'humilité du pape, qui voyoit qu'il falloit ceder au metropolitain dans sa province. AN. 1052.

En cette même occasion, comme le pape & l'empereur étoient à Vormes, le pape renouvella les instances qu'il avoit faites auprés de l'empereur, pour retirer l'abbaïe de Fulde, & plusieurs autres terres & monasteres d'Allemagne, qui appartenoient à l'église Romaine : sur quoi ils convinrent d'un échange ; & l'empereur gardant ces terres, en ceda au pape plusieurs au delà des monts, entre-autres Benevent pour Bamberg. *Herm. Chr.* *Chr. Cass. 11. c.*

Le pape se plaignit aussi à l'empereur des violences des Normans qui s'étoient emparez des terres de saint Pierre ; & l'empereur lui accorda des troupes pour leur faire la guerre. Plusieurs Allemans volontaires s'y joignirent, dans l'esperance du butin, & plusieurs scelerats banis pour leurs crimes ; & le pape les reçut tous avec bonté, par le besoin qu'il en avoit pour cette guerre. *Herm.*

En retournant en Italie, il celebra à Ausbourg la Purification de l'an 1053. & la quinquagesime à Mantouë. Là il voulut tenir un concile : mais il fut troublé par la faction de quelques évêques qui craignoient sa

LXXXI. Conciles en Italie. *Vita 11. c. 8.*

AN. 1053. juſte ſeverité. Car leurs domeſtiques vinrent inſulter ceux du pape qui ſe croïoient en ſureté étant devant l'égliſe où on tenoit le concile : enſorte que le pape fut obligé de ſe lever & de ſortir devant la porte pour faire ceſſer le bruit. Mais ſans reſpecter ſa preſence, ils s'opiniâtroient deplus en plus, à pourſuivre à main armée ſes gens deſarmez, & les retirer de la porte de l'égliſe où ils vouloient ſe ſauver : enſorte que les fleches & les pierres voloient autour de la tête du pape, & quelques-uns furent bleſſez voulant ſe cacher ſous ſon manteau. On eut tant de peine à appaiſer ce tumulte, qu'il fallut abandonner le concile; & le lendemain comme on devoit examiner les auteurs de la ſedition pour les juger ſevere-ment, le pape leur pardonna, de peur qu'il ne parût agir par vengeance.

Il arriva à Rome pendant le carême, & tint un concile aprés Pâques, comme les années precedentes, dont il ne nous reſte qu'une lettre aux évêques de Venetie & d'Iſtrie, en faveur de Dominique patriarche de Grade, autrement la nouvelle Aquilée : portant qu'elle ſera reconnuë metropole de ces deux provinces, ſuivant les privileges des papes ; & que l'évêque de Frioul ſera renfermé dans la Lombardie, ſuivant les conſtitutions de Gregoire II. & Gregoire III. ainſi fut terminée cette ancienne conteſtation.

Leon. epiſ 2.

Sup. liv. XLII. n. 7.

LXXXII. Le pape pris par les Normans.

Aprés ce concile le pape marcha contre les Normans avec ſes troupes. Ils demanderent la paix, offrant de ſe rendre ſes vaſſaux, & de tenir de lui ce qu'ils avoient uſurpé des terres de l'égliſe : mais le pape refuſa ſes propoſitions, voulant qu'ils rendiſſent abſolument ce qu'ils avoient pris de force, & leur ordonnant de s'en retirer. Les Normans qui étoient en bien plus grand nombre

Herm. Chr.

V. Greoffr. de malatere. liv 1. ch. 14.

que les troupes du pape, rejetterent ſa propſition comme impoſſible ; & dirent qu'ils défendroient par les armes le pais qu'ils avoient conquis par les armes, ou qu'ils y mourroient, Ainſi on en vint à une bataille, qui fut donnée le dix-huitiéme de Juin. Les Allemans qui chargerent les premiers, battirent les Normans & ils furent preſque défaits : mais leur corps de reſerve aïant ſurpris & environné les troupes du pape, les Italiens lâcherent le pied auſſi-tôt : & la plûpart des Allemans furent tués en ſe défendant vaillament : Ainſi les Normans remporterent une pleine victoire, mis trés ſanglante : ſoit, dit Herman auteur du tems, parce qu'il convenoit mieux au pape de combattre par les armes ſpirituelles, que par les materielles pour des biens de ce monde : ſoit parce qu'il menoit avec lui grand nombre de méchans, attirez par l'impunité de leurs crimes, ou par l'eſperance de contenter leur avarice : ſoit que la juſtice de Dieu punît les nôtres, pour quelque autre cauſe que lui ſeul connoît. AN. 1053.

Le pape attendoit l'évenement du combat dans une petite ville voiſine, où les Normans l'aſſiegerent ; & ne pouvant s'y deffendre, il fut obligé de les abſoudre de l'excommunication prononcée contre eux, & de ſe rendre lui-même. Ils le menerent avec honneur à Benevent, mais ils l'y retinrent la plus grande partie de l'année, c'eſt-à-dire depuis le vingt-troiſiéme de Juin 1053. juſques au douziéme de Mars 1054. Il prit grand ſoin de la ſépulture de ceux qui avoient été tués en ce combat, & les fit mettre dans une égliſe ruinée qui ſe trouva proche : mais les Normans eux-mêmes la rebâtirent & y fonderent un monaſtere *Chr. Caſſ. lib. II. c. 87.*

Vitæ c. 12. Pendant ce ſéjour à Benevent, le pape menoit une vie trés auſtere. Il couchoit à terre ſur un tapis, étant révêtu d'un cilice ſur la chair, avec une pierre pour chevet. Il dormoit peu & récitoit toutes les nuits le pſeautier avec des genuflexions innombrables. Il diſoit encore le pſeautier pendant le jour, outre la meſſe & quantité d'autres prieres. Il faiſoit auſſi des aumônes immenſes à tous les pauvres qui ſe preſentoient.

Fin du douziéme Tome.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE IMPR.

TABLE
DES MATIERES.

A

SAINT ABBON abbé de Fleury. 266. Ses études. 280. Son voyage en Angleterre. 281. Son differend avec l'évêque d'Orleans, 282. 309. Son apologie 310. Son recueil des canons. 312. Son voïage de Rome sous Gregoire V. 330. Il est tué à la Reole. 365

Abderame prince des Musulmans d'Espagne. 9. Son jugement sur le roi Otton. 97

Adalberon évêque de Mets. 4. Reforme plusieurs monasteres. 40. 44. 64. 91. 96.

Adalberon II. évêque de Mets. 299. Sa mort. 300

Adalberon III. évêque de Mets. 553.

Adalberon évêque de Laon. 257

Adalberon, archevêque de Reims. Sa mort. 257

Adalbert fils de Berenger gouverneur de Lombardie. 109

S. Adalbert moine à S. Max. de Treves, envoyé évêque chez les Russes. 147. Fait premier archevêque de Magdebourg. 148. Sa mort 217

S. Adalbert évêque de Prague 219. Quitte son peuple indocile. 249. se retire à Rome dans un monastere. 251. Est rapellé en Boheme. 303. Prêche en Hongrie. *ibid.* 304. Retourne a Rome 304. Revient en Boheme. 315. Passe en Prusse. 317. Son martyre 319. Otton III. va à son tombeau 339. Bâtit des églises en son honneur. 342.

Adalbert archevêque de Hambourg. 531. Son grand crédit. 577

Adaldague archevêque de Brême. 27. 66. Ses travaux pour la religion. 77. Sa mort. 252

Adalger prêtre, livre Reims au prince Charles. 257. Ses défenses. 266. Il est dépose. 279.

Adelaïde veuve de Lothaire épouse Otton I. & le fait roi d'Italie. 80. Otton II. son fils se reconcilie avec elle. 192. Sa pieté. 338. Sa mort. 339

Adelman de Liege. Sa lettre à Berenger. 589

Adelmand solitaire compagnon de S. Odon.

Affranchissemens faits en toutes les églises. 502

Agapit II. pape 65. Sa mort. 98

Agapius évêque d'Alep, puis patriarche d'Antioche. 211

S. Agnan Le roi Robert lui fait dedier une église à Orleans. 490

Aimard troisiéme abbé de Clugny.

38. Prend un coadjuteur. 2. Conserve l'autorité. 185. Sa mort. 186

Aimon de Bourbon archevêque de Bourges. 493

Alberic fils de Marozie maître de Rome. 16. Sa mort. 98

Alberic évêque de Marses, veut être abbé du mont-Cassin. 305

Albe-roïale. Eglise en l'honneur de la Vierge. Ses privileges. 357

Alebrand archevêque de Hambourg. 530. Sa mort. *ibid.*

Alexandrie. Patriarches Melquites inconnus depuis Eutychius. 18

Alexis patriarche de C. P. 456. Ses constitutions. 481. 484. On le veut déposer. 520. Sa mort 538.

Alfonse IV. dit le moine roi de Leon. 15

Alfonse V. roi de Leon 335. Assemble un concile. 392. Meurt. 393 597.

S. Alfric archevêque de Cantorbery. 394

Aligerne abbé du mont-Cassin. 295

André ou Endré roi de Hongrie, 553. 555. y rétablit le christianisme. *ibid.*

Angleterre. Concile national sous S. Dunstan. 173

Annonciation celebrée en carême. 367.

Anje Concile en 1025. où le privilege de Clugni déclaré nul. 463

Anthropomorphites dans le dixiéme siécle. 203

Antioche reprise par les Grecs. 163

Antoine Studite, patriarche de C. P. 211. Sa mort. *ibid.*

Apostolique, titre reservé au pape. 375.

Apôtres. Autres que les douze. 495. Apôtres des Gaules. 499.

S. Ardouin prêtre de Riminy. 385.

Ardouin Lombard couronné roi à Pavie. 364. Se rend moine 405

Arefaste Normand, découvre les Manicheens d'Orleans 128. 431

Aribon archevêque de Mayence 422. Sa mort. 513

Arnoul fils naturel du roi Lothaire archevêque de Reims. 257. Plaintes portées à Rome contre lui. 258. 267. Plaintes au concile de Reims. 365. Ses défenses. 266. 275. Sa confession. 276. Sa renonciation. 278. Sa déposition cassée à Rome. 283. Prisonnier à Orleans. 299. Delivré & rétabli. 331 même par Silvestre II. 337

Arnoul évêque d'Orleans, promoteur du concile de Reims. 263. parle hardiment contre la cour de Rome. 268. Correctifs de son discours. 273

Arnoul archevêque de Ravenne, frere de S. Henri. 404

Arras Synode en 1025. où Manichéens convaincus. 456. Leur abjuration. 461

Arsene patriarche Melquite d'Alexandrie. 388.

Artaud archevêque de Reims. 13. En est chassé. 32. Appelle au pape. 33. Rétabli 63. Sa mort. 123.

Ascelin moine du Bec. Sa lettre à Berenger. 586

Astric ou Anastase disciple de saint Adalbert prêche en Hongrie 355. Evêque de Colocza. 356.

Attilan évêque de Zamora. 336

Atton évêque de Verceil. Ses lettres. 109. 111. 112. Son capitulaire. 133.

S. Aufrid ou Ansfrid évêque d'Utrect. 381

Augsbourg. Concile. 80. Augsbourg assiegé par les Hongrois. 86

Avoués des églises. Leur origine & leur cur

leur abus, 313
Aziz calife Fatimite, 388

B

BAMBERG érigé en évêché, 378 Dedicace de l'égliſe, 397 Donnée à l'égliſe Romaine, 415. Et changée contre Benevent, 611
Baptême donné en quelques monaſteres, 502
S. Bardon moine de Fulde, 512. Archevêque de Mayence, 513. Sa mort, 610
S. Barthelemy honoré à Rome, 342
S. Barthelemy abbé de la Grotte-ferrée, 556
Baſile frere de Romain le jeune empereur, 164. 210. Sa mort, 456
Baſile Scamandrin patriarche de C. P. 165. Depoſé, 211
Bâtards, irreguliers, 494
Le Bec. Fondation de ce monaſtere, 596
Benevent archevêché, 167
Bennon hermite évêque de Mets, 3
Benoît V. pape. 138. Depoſé, 139 Relegué à Hambourg où il meurt, 140. Rapporté à Rome, 343
Benoît VI. pape empoiſonné & étranglé, 185
Benoît VII. pape, 185. Sa mort, 245
Benoît VIII. pape Jean évêque de Porto, 400. chaſſé. *ibid.* Retabli, 401. Sa victoire ſur les Saraſins, 409. Vient en Allemagne, 414. Meurt, 455
Benoît hermite en Hongrie martyr, 355
S. Benoît. Si ſes reliques ſont à Fleury, ou au mont-Caſſin, 421
Benoît IX. Theophilacte pape, 515. Chaſſé, 541. Revient & cede à la fin, 555
Berenger roi d'Italie chaſſé, 80. Gouverne ſous Otton, 81. 109
Berenger hereſiarque. Ses commencemens, 577. Excommunié au concile de Rome en 1050. 580. Sa lettre à Aſcelin, 584. Berenger condamné au concile de Paris, 590
Bermond II. roi de Leon, 207. Ses crimes, 334. Sa mort, 355
Bernon abbé de Clugny. Sa fin 4. 5
S. Bernouard precepteur d'Otton III. 221. évêque d'Hildesheim, 300. Son differend avec l'archevêque de Mayence, 344. Son voyage à Rome, 345. Sa mort, 452
Biens des égliſes vacantes pillez, 116. 599. Alienations reprimées, 334
Bobio érigé en évêché. 405
Boleſlas le cruel duc de Boheme, 31. Sa mort, 150
Boleſlas le Bon duc de Boheme, 150
Boniface VII. pape, auparavant Francon, 185. Son retour & ſa mort, 245
S. Boniface ou Brunon diſciple de S. Romuald. Son martyre, 364
Bouchard évêque de Vormes, 326 Son recueil de canons, 424. Ses vertus & ſa mort, 426
Bouchard archevêque de Lyon, 462. Sa mort, 532
Bourges Concile en 1032, 493
Brione en Normandie. Conference où Berenger ſuccombe, 582
Brunon frere d'Otton I. abbé, 64 Ses vertus, 81. 141. Ordonné archevêque de Cologne, 84. Sa mort, 142
Brunon évêque de Langres, 262. Ses plaintes contre Arnoul de Reims 265
Brunon évêque de Toul, 475. Il eſt

élû pape, 557. prend le nom de Leon IX. 558. paſſe en Allemagne, 560. vient à Reims, 566. revient en Lorraine & en Allemagne, 584. Quitte l'évêché de Toul, 600. Son troiſiéme voyage en Almagne, 609. cede à l'archevêque de Mayence dans ſa province. 610. Il marche avec des troupes contre les Normans, 611. Il eſt pris, 612

C

CAHER calife réduit à l'aumône, 20
Le grand *Caire* fondé, 388
Calendes ou conferences des curez, 113
Califes de Bagdad. Chûte de leur puiſſance, 20
Camaldule monaſtere de ſaint Romuald, 471
Canoniſation. Premier acte autentique, 283. Canoniſations des ſaints en permettant d'élever un autel ſur le corps, 472
Cantorbery. Tous les évêques moines, 46
Canut le grand roi de Danemarc & d'Angleterre, 477
Capoüe archevêché, 167
Carême. Comment ſaint Ulric le ſolemniſoit, 89. Comment on le doit jeûner. 203
Carmatiens ſecte des Muſulmans, 19
Caſimir fils du roi de Pologne, moine à Clugny, 528. Diſpenſé de ſes vœux par le pape, regne & ſe marie, 529
Mont-*Caſſin*. Pluſieurs ſaints en ce monaſtere dans l'onziéme ſiécle. 524
Catapan. Titre du gouverneur de ce qui reſtoit aux Grecs en Italie, 410
Sante *Catherine*. Premiere preuve de ſon culte, 106. Depuis quand connuë en France, 506
Chariſticaires ou commendataires, 483
Charles le ſimple. Sa mort, 21
Charles frere du roi Lothaire livré au roi Hugues, 257
Chelles. Concile en 1008. 382
Cheſe-Dieu. Fondation de ce monaſtere, 607
Chriſtodule patriarche Melquite d'Alexandrie. Sa mort, 17
Clement II. pape, 548. *V.* Suidger. Sa mort, 553
Clergé dereglé en Angleterre, 173
Cloches, Leur benediction, 491
Clugny monaſtere diſtingué ſous ſaint Odillon, 10
Commandes. Monaſteres donnés en commande en Orient, 483
Conciles generaux en Orient & pourquoi, 159
Confeſſion priſe pour l'habit monaſtique, 16
Confidence. Premier exemple, 17
Conrad le Salique roi d'Allemagne, 454. Couronné empereur, 476. Retourne en Italie, 521. Va au Mont-Caſſin, 523. Sa mort, 524
Conſtantin Porphyrogenete empereur, 56. Ses vices & ſes vertus, 108. Sa mort, 109
Conſtantin frere de Romain le jeune empereur, 164. 210. regne ſeul, 456. Sa mort, 485
Conſtantinople. A quoi appartenoit le droit d'ordonner le patriarche, 99
Continence ordonnée aux clercs. 80. Inconveniens de leur incontinence. 112. 199. 203. Continence ordonnée en Angleterre, 174. A

Pavie, 416
Corévêques encore dans le dixiéme siécle, 24
Cosme moine du Mont Sinaï, 497 Sa mort, 506
Couronne. Les rois la recoivent de la main des évêques aux fêtes, 53
Coyac près d'Oviedo. Concile en 1050 325
Cresence senateur puissant à Rome, 315, 320. Sa mort, 325
Crete reprise par les Grecs, 162
Croiland. Discipline de ce monastere, 213
Sainte *Cunegonde* couronnée reine, 352. Son innocence attaquée & justifiée, 353. Sa retraite & sa mort, 462
Cusan monastere en Catalogne, 225

D

SAINT *Dâbert* ou Daïbert archevêque de Bourges, 262
Damase, Fausse decretale sous son nom, alleguées au concile de Reims, 266
Damase II. Pape, auparavant Poppon évêque de Brixen. 556. Sa mort, *ibid.*
Danemarc. La religion s'y établit, 26
Denier S. Pierre en Pologne, 529
S. Denis en France. Concile, 309. Reforme de ce monastere, 382
S. Denis. On prétend avoir son corps à Ratisbonne, 609
Deposition & degradation. Leur difference, 277
Diaconesses necessaires dans les premiers tems, 111
Dismes. Cause d'apostasie en Pologne, 414
Dimar évêque de Mersbourg historien, 413
Dobrave ducheſſe de Pologne, convertit son époux, 143
Doctrine. Succession de doctrine en France, 7
Dol en Bretagne prétendu atchevêché, 571
Donation de Pepin confirmée par Otton I. 118
Donus II. pape, 185
S. Dulquite abbé d'Albelade en Navarre, 90
S. Dunstan abbé de Glastemburi, 47. 49. Refuse l'évêché de Vincheſtre, 120. Sa fermeté à l'égard du roi Edui, 221. Dunstan évêque de Vorcheſtre & de Londres, 122. Archevêque de Cantorbery, 123. Sa fermeté & sa vie épiſcopale, 168. & 169. Sa severité pour le roi Edgard, 171. Sa mort, 248
Durand évêque de Liege, 412

E

EBERARD archevêque de Tréves, 553
Ebles archevêque de Reims, 439
Edgard roi d'Angleterre, 122. Son peché, 170. Sa penitence, 171. Ses loix, 172. Sa mort, 211
Sainte *Edithe* fille du roi Edgard, 215
Edmond roi d'Angleterre. Sa mort, 120
S. Edoüard roi d'Angleterre, 211. martyr, 215
Edrede roi d'Angleterre pieux, 120. Sa mort, *ibid.*
Edui roi d'Angleterre debauché, 121. Chaſſé, 122
Egliſes rebâties au commencement de l'onziéme siécle, 267
Eid évêque de Meiſſen en Saxe. Ses vertus, 112

Einolde ſolitaire, puis abbé de Gorze, 42
S. Elfege évêque de Vincheſtre, 247 393. Puis archevêque de Cantorbery, 394. Son martyre, 377
Elie. Fête de ſon enlevement au ciel. 159
S. Emeric prince de Hongrie, 525
Enfans élûs évêques, 115. Enfans des clercs declarez ſerfs de l'égliſe, 416
Enguerran abbé de S. Riquier, 450
Enham en Angleterre. Concile, 394
Erford. Concile en 932. 13
Eſtienne VII. pape, 3. Sa mort, 10
Eſtienne VIII. pape odieux aux Romains, 34. Sa mort, 65
Eſtienne métropolitain d'Amaſée, puis patriarche de C. P. 17
Eſtienne diſciple de S. Nil, 234. Sa mort, 258
S. Eſtienne roi de Hongrie baptiſé par S. Adalbert, 303. 354 établit la religion dans le royaume, 355. Le pape lui donne la couronne royale, 356. Se met ſous la protection de la Vierge, 357. Ses liberalités, 358. 585. Ses loix, *ibid.* Sa mort, 526
Eſtienne confeſſeur de la reine Conſtance, Manichéen, 427
Ethelrede roi d'Angleterre, 215
S. Ethelvode évêque de Vincheſtre, 174. Etablit des moines en ſa cathedrale, 176. Sa mort, 246
Euchariſtie. Plus reſpectée dans les premiers tems 37. Comment les hermites étant ſeuls, doivent communier, 61. Communion generale le jeudi, vendredi & ſamedi ſaint 89. Reſervée le jeudi ſaint, *ibid.* Communion paſcale, 587. Realité, 206. 459. Quand l'euchariſtie doit être renouvellée, 499. Erreur de Brerenger ſur le myſtere de l'euchariſtie, 578
Evêques doivent être fideles aux princes, 110. Comment doivent être jugez, 114. 264. Comment élûs, 115. Pauvreté des évêques Grecs, 161. 482. Saints évêques en Allemagne du tems de S. Henry, 453. Plaintes contre les évêques Grecs, 481. 482. Evêques ne doivent être condamnés par les princes ſans jugement canonique, 522
Eupraxius gouverneur de Calabre. Sa converſion, 240
Euſtathe patriarche de C. P. prétend le titre d'évêque univerſelle, mais inutilement, 455. Sa mort, 456
Eutychius l'hiſtorien, patriarche Melquite d'Alex, 18
Excommunication tournée en abus, 311
Excommuniez privez de Sepulture, 500

F

SAINT FANTIN abbé en Calabre 231. Sa mort, 233
Fatimites. Secte des Muſulmans, 19. 388
Femmes proſtituées aux prêtres, renduës eſclaves, 599
Ferdinand I. roi de Caſtille, 597
Fin du monde, erreur ſur ce ſujet, 312
Fingen Ecoſſois, abbé à Mets, 447
Fleury ſur Loire. Les Anglois y venoient apprendre la vie monaſtique, 179
Foi catholique, nom du ſymbole de S. Athanaſe, 113
Font-Avelane hermitage, 545
Foulques le Bon, comte d'Anjou, 6.
Francfort. Concile en 1007. pour l'évêché de Bamberg, 379. Autre

concile en 1027. 476
Francon évêque de Vormes, 328. Sa mort, 329
Franquilan abbé en Galice, 208. 209
Fraſſinet forteresſe des Saraſins en Lombardie, 22. Ils en ſont chaſſés, 191
Frideric duc de Lorraine, 4
Frideric archevêque de Mayence, 30, 66. Empriſonné à Fulde, 79
Frideric cardinal légat en Allemagne, 346. Archevêque de Ravenne, 448. Sa mort. 424
Frideric comte de Verdun, moine à S. Vannes, 447. Puis prevôt de S. Vaſt d'Arras, 449
Frodoard prêtre de l'égliſe de Reims, 144. Ses écrits, 145
S. Froïlan évêque de Leon, 335
Frutare monaſtere en Lombardie, 492
S. Fulbert évêque de Chartres, 436. Sa mort, 486. Ses écrits, *ibid.* Avis qu'il donnoit à ſes diſciples, 589

G

GAUSLIN fils naturel de Huges Capet archevêque de Bourges, 435. Reçu avec peine, 436. Sa Mort, 492
Geiſa duc des Hongrois premier Chrétien, 353. Sa mort, 354
S. Gerard de Brogne, 38. Monaſteres par lui reformés, 4. Sa mort, 41
Gerard évêque de Cambray, 456. Refute les Manichéens, 458. S'oppoſe au nouveau projet de paix, 511
S. Gerard Venitien, évêque en Hongrie. Sa fermeté contre le tyran Ovon, 539. Son martyre, 554
Gerbert moine d'Aurilac, puis abbé de Bobio, 159. Gouverne l'école de Reims, 260. Amaſſe des livres, 261. Quitte l'arch. Arnoul pour le roi Hugues, 262. Ordonné archevêque de Reims, 279. Soûtient contre le pape ſon ordination, 284. Sa défenſe au concile de Mouſon, 296. Maintenu par le roi Hugues, 299. Chaſſé de Reims, puis archevêque de Ravenne, 331. Enfin pape Silveſtre II. 339. Sa mort, 363. Son diſcours aux évêques, *ibid*
Geron archevêque de Magdebourg, 399. Sa mort, 453
Gervais évêque du Mans, retenu en priſon par Geofroi comte d'Anjou, 575
Giſile ſœur de ſaint Henri, reine de Hongrie, 353, 356
Giſiler évêque de Mersbourg, 152. archevêque de Magdebourg, 218. Renvoïé à Mersbourg, 333. Sa mort, 375
Raoul *Glabert* moine de Clugny hiſtorien. Son ſentiment ſur le pouvoir du pape, 370, 404. Fin de ſon hiſtoire, 542
Gneſne archevêché, 339. Son égliſe pillée par les Bohemiens, 528
Godefroy duc de Lorraine, aſſiſte au concile de Mouſon, 295, 298
S. Godehard abbé d'Altaha, puis évêque d'Hildesheim, 452
Gonther hermite en Boheme, 525. 526. Sa mort, 527
Grade ou nouvelle Aquilée métropole de Venetie ou d'Iſtrie, 612
Gratiſſimus livre de Pierre Damien, 602. 604
Gregoire V. pape Bruno Alleman, 314. Chaſſé, 320. Rétabli, 321. Sa mort, 336
Gregoire antipape contre Benoît VIII. 400
Gregoire VI. Jean Gratien pape, 542

Triſte état de Rome de ſon tems, 546. Il renonce au pontificat, 548
Grotte ferrée, dernier monaſtere de ſaint Nil, 360, 361
Guerin abbé de ſaint Michel de Cuſan, 225
Guerin évêque de Beauvais, refute les Manichéens, 432
Guerres particulieres par tout l'empire François, 507
Guy marquis de Toſcane & maître de Rome, 3. Sa mort, 11
Guy abbé de Pompoſie, 474. Sa mort, 546. Sa tranſlation à Spire, 553
Guy d'Areze muſicien auteur de la Game, 473
Guy archevêque de Reims, accuſé de ſimonie au concile de Reims, 569
Guillaume fils d'Otton I. archevêque de Mayence, 117. Sa mort, 154
Guillaume V. le grand duc d'Aquitaine, 366. Ses vertus, 440. Sa mort, 441
Guillaume diſciple de ſaint Mayeul, abbé de S. Benigne de Dijon, 292. Reforme l'abbaye de Feſcam. 371. Sa mort, 492
Guillaume le bâtard duc de Normandie reſiſte aux artifices de Berenger, 582
Guillaume moine du Bec, puis abbé de Cormeilles, 584
S. Guiſlin monaſtere, 39
Gylas Turc converti, 58

H

HALINARD abbé de ſaint Benigne de Dijon Puis archevêque de Lyon, 549. Evite d'être pape, 553. Aſſiſte au concile de Reims, 568. Sa mor 608
Hambourg, rétabli par l'archevêque Unni, 26
Haquem calife Fatimite. Ses extravagances, 389. Sa mort, 392
Harold roi de Danemarc Chrétien, 26
S. Harold roi de Danemarc. Sa converſion, 77. Son martyre, 217
S. Hartuic archevêque de Salsbourg, 453
Hebert comte de Vermandois uſurpe l'archevêché de Reims, 1. 12. Sa mort, 62
Hebert évêque d'Auxerre fils naturel de Hugues le grand, 263
Heldric diſciple de S. Mayeul, 72. 188. Abbé de S. Germain d'Auxerre, 290
Helloüin fondateur de l'abbaye du Bec, 593
Henri l'oiſeleur refuſe l'abbaye de Loresheim à un comte, 83
Henri archevêque de Treves. Sa mort, 140
S. Henri duc de Bavierre, puis roi de Germanie, 352. Garde la continence dans le mariage, 353. Couronné roi de Lombardie, 364. Couronné empereur à Rome, 403 Aſſocié à la communauté de Clugny, 406. Veut ſe faire moine à Verdun, 407. Confirme les donations de ſes predeceſſeurs à l'égliſe Romaine, 415. Ses victoires en Italie, 420. Il va au mont-Caſſin, 445. Saints évêques de ſon tems, 453. Sa mort, 454
Henri I. roi de France, 499. S'oppoſe inutilement au concile de Reims, 565
Henri III. le Noir, roi d'Allemagne, 524. Il vient en Italie appaiſer le ſchiſme, 548. Eſt couronné empereur, 549
Hereſies déja condamnées, ne doi-

vent plus être examinées, mais punies, 588
S. Heribert archevêque de Cologne, 350. Prend soin des funerailles d'Otton III. 351. S. Henri irrité contre lui, 417. Leur reconciliation, 418. Mort de saint Heribert, 419
Heribers archevêque de Milan resiste à l'empereur Conrad, 522
Heric docteur, 7
Heriger archevêque de Mayence. Sa mort, 13
Heriger abbé de Lobec, sçavant, 424
Herman Contract historien. Son jugement sur la guerre du pape contre les Normans, 613
Herman archevêque de Hambourg, 514. Sa mort, 530
Herolde archevêque de Salsbourg, dépose, 146
Hervé trésorier de saint Martin de Tours, 367. Sa mort, 369
Hierothé évêque de Turquie, 58
Hildebert archevêque de Mayence, 13. 29. Sa mort, 30
Hongrois, leurs ravages en Allemagne, en France & en Italie, 31. 32. Saint Adalbert de Prague travaille à leur conversion, 303. Ils se font Chrétiens, 354. Retombent dans le paganisme, 554
Hugues comte d'Arles roi d'Italie, 2. Epouse Marozie. 11. Chassé de Rome 16. Sa mort, 80
Hugues Intrus à cinq ans dans le siege de Reims, 2. Chassé, 13. Remis & ordonné à vingt ans, 34. Encore chassé, 63. Condamné au concile d'Ingelheim, 68. S'efforce inutilement de rentrer après la mort d'Artaud, 124
Hugues indigne archevêque de Roüen, 44
Hugues comte de Paris excommunié au concile de Treves, 70
Hugues Capet roi de France, 256. Assiste au concile de Reims, 277. Sa mort, 330
S. Hugues abbé de Clugny, 664
Hugues évêque de Nevers, se confesse simoniaque au concile de Reims, 573
Hugues évêque de Langres, écrivit contre Berenger, 579. Condamné pour simonie au concile de Reims, 573. Sa mort, 608
Humbert reclus à Verdun, 41

I

JEAN X. pape, approuve l'intrusion de Hugues à Reims, 2. Sa mort.
Jean XI. fils de Marozie pape, 10. Sa mort, 21
S. Jean-Baptiste. Une de ses mains apportée à C. P. 100. Son chef à Angeli, 441
S. Jean de Vendieres, 41. Moine à Gorze, 42. Ses études, 43. Son ambassade en Espagne, 92. Sa fermeté, 95. Son audience, 97. Sa mort, *ibid.*
Jean XII. pape, 98. *V.* Octavien.
Jean XIII. pape chassé de Rome, 141. Rappellé, 145. Ses nonces mépriſés à C. P. 159. Sa mort, 184
Jean Gradenic, compagnon de saint Romuald, 225. Sa mort, 228
Jean XIV. pape, auparavant Pierre évêque de Pavie, 245. Sa mort, *ibid.*
Jean XV. pape, 246, Sa mort, 314.
Jean XVI. pape Philagathe Grec, archevêque de Plaisance, 310. Pris & aveuglé, 321
Jean XVII. pape, Sicco, 363. Sa mort, *ibid.*

Jean XVIII. pape Fasan, 363. Sa mort, 285. Reconnu à C. P. *ibid.*
Jean XIX. pape, 455 Sa mort 515.
Jean Scot soûtenu par Berenger, 578. 585. Condamné à Verceil, 583.
Jeremie patr. Melquite de Jerusalem, 388
Jeûne par superstition défendu. 14. Jeûnes défendus entre l'Ascension & la Pentecôte, 467
Image miraculeuse de J. C. gardée à Edesse. Ce que les Grecs en racontent, 49. Sa translation à C. P. 53
Ingelheim concile pour l'affaire des deux archevêques de Reims, 65
Interdit general pour faire recevoir la paix, 501
Investitures des évêques par l'anneau, & le bâton pastoral sous S. Henri. 398
Jourdain évêque de Limoges, 493, 495
Iria, siége transferé à Compostelle, 208
Irregularités des bâtards & des serfs, 494. des homicides, 502
Jurisdiction ecclesiastique, 482
Jutland divisé en trois évêchez: Slevic, Rippen & Arhus, 78

K

KIOVIE capitale de Russie, pillée par les Polonois, 414

L

LAÏQUES. Défense à eux de mettre des prêtres dans les églises, ou s'attribuer les dîmes, 68
Lambert solitaire extravagant, 41
Lance de Constantin vient à Henri l'oiseleur, 26
Lanfranc moine du Bec, s'oppose à Berenger, 578. Se justifie au concile de Rome en 1050. 581. Sa conversion, 592. Il se rend moine au Bec, 593
Leon VI. pape, 3
Leon VII. pape, 21. Sa mort, 34
Leon VIII. pape 132. Deposé par Jean XII. 136. Rétabli, 138 Sa mort, 140
Leon abbé de S. Boniface, légat en France, 295
Leon ville d'Espagne. Concile en 1012
Leon IX. pape, 558. *V.* Bennon évêque de Toul, 292
Leutard fanatique, 373
Leuteric archevêque de Sens. Son erreur sur l'eucharistie, 382
Libentius, ou Liévizo archevêque de Brême, 252. Sa mort, 400
Libentius II. archevêque de Brême, 481. Sa mort, 514
Libere pape heretique, selon P. Damien, 603
Limoges. Concile en 1031 touchant l'apostolat de saint Martial, 494. Election d'Itier évêque de cette ville, 685
Lisoye chanoine de sainte Croix d'Orleans, Manichéen, 427
Liopold archevêque de Mayence, 610
Liudolphe archevêque de Treves, 195
Liutolfe fils du roi Otton I. 117
Loches, église de Beaulieu, dediée malgré l'archevêque de Tours, 370
Lorc siege arch. transferé à Salsbourg, 23. Separé & metropole de la Pannonie Orientale, 79
Lothaire fils de Hugues & roi d'Italie. Sa mort, 80
Lothaire roi de France, 124. Sa mort, 256
Louis d'Outremer, roi de France, 22. Legat du pape pour le faire reconnoître

reconnoître, 35. Sa plainte au concile d'Ingelheim, 66. Sa mort, 124
Louis le fainéant roi de France, 256
S. Luc le jeune, 59. Samort, 62
Sainte *Ludmille* duchesse de Boheme, martyre. 31
Lindolphe archevêque de Treves, 295
Luitprand évêque de Cremone: ambassadeur à C. P. 155. Son retour. 161. Son histoire & son stile, *ibid*

M

MAGDEBOURG, monastere aussi nommé Parthenopolis, 30. Erigé en métropole, 119. Son premier archevêque & ses sufragins, 149
Maillezais monastere. Sa fondation. 441.
Manasses archevêque d'Arles. Possede plusieurs évêchez, 23
Manichéens transportez en Thrace, 165. Manichéens découverts à Orleans, 427. Et brûlés, 433. à Toulouse, 434. Refutez par R. Glabert, *ibid.* Autres à Arras, 456
Manson abbé du Mont-Cassin, 250. 304. Ses desordres, 305. Sa mort, 306
Mantouë concile troublé par une sédition, 6
Marin II. pape 65. Sa mort. *ibid.*
Marin hermite maître de S. Romuald, 224. Sa mort, 228
Mariage. A qui défendu, 460
Marozie maîtresse à Rome, 3. 11.
S. Martial déclaré apôtre en plusieurs conciles, 493. 494. Son histoire apocriphe, 496
S. Martin de Tours chapitre celebre, 7. Son Eglise rebâtie, 368
Martyrs à Simanca au roïaume de Leon, 207
Sainte *Mathilde* reine de Germanie, Ses vertus, 28. Sa retraite, 151. Ses aumônes, 153. Sa mort, 155
Mangé indigne archevêq. de Roüen. 582
S. Maur des Fossez. Reforme de ce monastere, 291
Mayence. Concile en 1049. 576
S. Mayeul archidiacre de Mâcon, 71. Refuse l'archeveché de Besançon, 72. Devient abbé de Clugny, 73. Gouverne seul, 186. Ses miracles, 187 Cheri de l'empereur Otton I. 188. Pris par les Sarrasins. *ibid.* Refuse d'être pape, 191. Sa mort, 289
S. Meinard hermite, 3
S. Meinverc évêque de Paderborn, 406. 407. Sa mort, 409
Mersbourg évêché, 120. 149. Supprimé, 218. Rétabli, 333
Messes. Trois par jour au plus, 172 423. Messe ne doit être dite sans assistans, 488. ni sans que le prêtre communie, 489
Michel Paphlagonien empereur de C. P. 519. punit l'avarice d'un évêque, 521. Sa mort, 536
Michel Calafate empereur de C. P. 536
Micislas ou Miseco duc de Pologne premier chrétien, 143. Sa mort, 144
Mlada ou Marie abbesse sœur du duc de Boheme, 150
Moez, Calife Fatimite conquerant d'Egypte, 388
Moines. Ordonnés pour des titres comme les autres, 48. Peuvent passer à un monastere plus re-

gulier, 499
Monasteres. Dechus en France, 8. Soûmis aux évêques, 81. Monasteres doivent être hors des villes, 534. Monasteres bien reglés en Limousin, 499. Dereglés en Normandie, 595
Mouson. Conciles pour l'affaire des deux archevêques de Reims, Hugues & Artauld, 64. Autre concile en 995. touchant Arnoul & Gerbert, 295

N

NICEPHORE Phocas empereur de C. P. 133. Son portrait. 155. Ses conquêtes, 162. Ses entrepriſes contre l'égliſe, 163. Sa mort, 164
Nicolas le myſtique patriarche de C. P. Sa mort, 16
Nicolas Cryſoberge patriarche de C. P. 211. Sa mort, 306
S. Nicon d'Armenie, 165. Se retire à Lacedemone, 307. Sa mort, 309
S. Nil de Calabre. Sa converſion, 229. Sa vie éremitique, 231. Fonde un monaſtere, 235. Répond à des queſtions curieuſes, 238. Son deſintereſſement, 241, 323. Il eſt honoré par l'Emir de Sicile, 242. Il vient au mont-Caſſin, 243. Il vient à Rome interceder pour Philagathe, 321. Il veut que ſes moines ſoient pauvres, 323. Otton III. lui rend viſite, 327. Saint Nil vient à Tuſculum, 359. Sa mort, 361
Normans. Pluſieurs encore payens au milieu du dixiéme ſiecle, 44. Normans en Galice, 209. S'établiſent en Italie, 410
Notger ou Norcher, évêque de Liege, 316

O

OBEIDALLA chef des Fatimites, 19
Ochtric moine ſçavant, maître de l'école de Magdebourg, 217. Sa mort, 218
Octavien patrice de Rome, puis pape Jean XII. 98. Se revolte contre l'empereur Otton, 125. S'enfuit, de Rome, 127. Accuſations contre lui au concile de Rome, 128. 129. Il eſt dépoſé, 132. Rentre dans Rome 134. Sa mort, 138
Odalric archevêque d'Aix refugié à Reims, 12. 64
Odalric archevêque de Lyon, 533. Sa mort, 549
Autre *Odalric* ordonné archevêque de Reims, 124
S. Odilon pris pour coadjuteur par S. Mayeul abbé de Clugny, 288. Lui ſuccede, 290. Travaille à la treve de Dieu, 531. Refuſe l'archevêché de Lyon, 532. Sa mort, 561. Ses écrits, 563
Odincar l'ancien, & Odincar le jeune ſon neveu miſſionaires dans le Nord, 254
S. Odon de Clugny. Ses commencemens, 5. Se rend moine, 8. Ses conferences, 10. Il eſt élû abbé. *ibid.* Appellé à Rome par Leon VII. 21. Par Eſtienne VIII. 35. Sa mort, 36. Monaſteres par lui reformés. *ibid.* Ses écrits, 37
S. Odon évêque de Schireburne, puis archevêque de Cantorbery, 46. Sa ſeverité contre la concubine du roi Eduy, 121. Sa mort, 123
S. Olaf roi de Norvege, 478. Son martyre, 480

Olaf roi de Suede chrétien, 479
Olbert abbé de Gemblous ſçavant, 424
Oliban ſeigneur Catalan. Sa converſion 226. Evêque d'Alzone, 228
Oratoires domeſtiques, divers abus, 482
Ordination. N'eſt permis de le reïterer, 603
Odogne III. roi de Leon. 16. Sa mort, 90
Ordres mineurs, Comment leurs fonctions ont ceſſé, 197
Orleans. Concile en 1022. touchant les Manichéens, 430
Oſquetul archevêque d'Yorc, 179. Sa mort, 213
Oſtages. A quelles conditions on en peut donner, 110
Oſuald évêque de Vorcheſtre, 176. Archevêque d'Yorc, 213
Otrante archevêché, 166
Otton I. roi de Germanie, 28. Son couronnement, 29. Roi de Lombardie, 80. Appellé en Italie par le pape, &c. 117. Couronné empereur, 118. Sa mort, 183
Otton II. élû roi d'Allemagne, 117. couronné empereur, 155. Sa mort, 221
Otton III. empereur, 220 Couronné, 315. Ses dévotions, 328. 351. Sa mort, *ibid.*
Ovon tyran en Hongrie, 538

P

PAIX ordonnée en Aquitaine, 366. 498. 501. En Bourgogne & en France, 509. En Allemagne, 541
Pandulfe prince de Capouë, rebele à S. Henri, pris, 419. Ses vexations contre le mont-Caſſin, 523
Papes Jean XII. le premier change de nom, 98. Reglement pour l'election du pape 118. Autre, 139. Déſordres des papes du dixiéme ſiecle, 269. Si on peut juger les évêques ſans le pape, 272. Le pape ne doit rien faire dans le dioceſe d'un autre évêque, 370. Regardé comme évêque étranger quant à l'adminiſtration de la penitence, 423. Ne peut donner des privileges contre les canons 463. Comment peut abſoudre ceux que l'évêque à excommuniés, 503, 504
Paris. Concile en 1050. 570
Parthénopolis. V. Magdebourg, 30
Paſcaſe condamné par Berenger, 578, 585
Pâques. La ſemaine entiere fêtée, 69
Pavie concile en 997. tenu par Gregoire V. 320. Concile ſous Benoît VIII. 415
S. Paul de Lâtre moine, 101. Le pape l'envoïe viſiter, 105. Sa mort, 107
Pax vobis. Quand les évêques le diſent, 24
Penitences données par des moines, 60. Regles touchant la penitence, 113. 172. 423. Rachat de Penitences, 173. 425. Cas reſervés, 201. Penitences des rois, ſans préjudice de la ſouveraineté, 333. Penitence ne peut être impoſée par le pape, ſans conſentement de l'évêque, 504, Faux canons penitentiaux, 601
Philagathe V. Jean XVI. 320
Philippe archevêque de Lion, 608
Philothée patriarche Jacobite d'Alexandrie volupteux, 392
S. Pierre. Miracle de ſa chaîne à Rome, 168
Pierre Urſeol duc de Veniſe. Sa

conversion, 225
S. Pierre, abbé de S. Pierre de Perouse, 362
Pierre Damien, 542. Ses commencemens, 543. Se rend hermite, 545. Est fait abbé, 546. Appellé par l'empereur auprés du pape, s'excuse d'y aller, 552. Ecrit touchant les clercs impudiques, 600
Pilegrime archevêque de Cologne, 419. Sa mort, 517
Plegmond archevêque de Cantorbery. Sa mort, 45
Poitiers. Concile touchant la paix, 366
Polden en Saxe. Concile en l'affaire de Gandesem, 347
Polonois. Leur conversion, 143
Polyeucte patriarche de C. P. 99. Odieux à Nicephore Phocas, 133. Sa mort, 165
Pomme d'or donné à l'empereur par le pape, 403
Poppon prêtre prouve la religion par un miracle. 77. Devient évêque de Selesvic, 253
Poppon archevêque de Treves, 412 Va à Jerusalem, 507. Ecrit au pape, 515. Sa mort, 553
S. Poppon moine à S. Thierry, puis prevôt de S. Vaast, 517. Abbé de Stavello, 518. Sa mort, *ibid.*
Prague, Fondation de cet évêché, 150
Prédication recommandée, & par qui doit être faite, 502
Preseance disputé entre Ravenne & Milan, 550. Entre Reims & Treves, 68
Prêtres. Leurs mariages défendus, 24. Leurs enfans admis aux ordres, *ibid.* 300. A leur ordination recevoient l'eucharistie pour 40. jours, 487
Prêtresses femmes des prêtres, 112
Procession de la Pentecôte à C. P. 157
Prodiges. Les sçavans y croïoient dans l'onziéme siécle, 435
Protothrones dépendans de C. P. 100

Q

QUEDLIMBOURG monastere, 28

R

RAMIR II. roi de Leon, 16
Ramir III. roi de Leon, 206. Sa mort, 207
Ramuold abbé de saint Emmeran de Ratisbone, 293
Raoul roi de France, 2. Sa mort, 21
Rathier évêque de Verone, 11 Empriſonné par le roi Hugues, 12. Quitte Verone & se retire à Lobes, 85. Fait évêque de Liege. *ibid.* Osté, 86. Rétabli à Verone, 196. Ses plaintes contre son clergé, *ibid.* Son synode, 200. Ses sermons, 203. Il revient à Lobes & meurt, 204. Son portrait, 205. Sa lettre sur l'eucharistie, *ibid.*
Ravenne renduë au pape, 146. Concile sous Gerbert, 332. Autre sous Arnoul, 404
Reliques éprouvées par le feu, 420
Reims. Concile pour juger l'archevêque Arnoul. Recit de Gerbert, 263. Autre recit, 279. Concile en 1049. 568
Remy d'Auxere docteur, 7
S. Remy. Dedicace de son église à Reims par Leon IX. 566. Sa fête au premier d'Octobre, 576
La *Reole* monastere en Gascogne, 264

Reunion à C. P. en 995. touchant les quatriémes nôces, 307
Richard I. duc de Normandie procure la reforme de Feſcam, 370 Sa mort, 371
Richard II. duc de Normandie. Son affection pour les moines de Feſcam, 371. Ses liberalitez envers les égliſes., 505
Richard abbé de ſaint Vannes à Verdun, 407. Sa converſion, 446. Eſt un des reſtaurateurs de la diſcipline monaſtique, 449. Travaille à la tréve de Dieu, 531 Fait le pelerinage de Jeruſalem, 534. Sa mort, 535
Richer abbé du mont-Caſſin, 524
Robert archevêque de Treves, 29 64
Robert archevêque de Roüen fils de Richard I. Sa vie ſcandaleuſe, 372
Robert évêque de Senlis demande le ſoûdoyené de Chartres, 438
Robert roi de France, 256. 330. Son mariage avec Berthe. *ibid.* Declaré nul, 332. Robert excommunié, 333. Quitte Berthe & épouſe Conſtance, 382. Ses fondations, 442. Ses dévotions & ſes aumônes, 444. Il va à Rome, 450. Sa chapelle, 491. Reçoit la reprimande de Guillaume de Dijon, 491. Foibleſſe de ſon gouvernement, 511. Sa mort, 493
Robert fondateur de la Cheſe-Dieu, 605
Rodolfe roi de Bourgogne chaſſé d'Italie, 2
Rogations jeûnées, 69
Roger archevêque de Treves, 13
Romain Lecapene empereur de C. P. 49. Enfermé dans un monaſtere, 56. Sa penitence, 57. Sa mort, 58
Romain le jeune empereur de C. P. 109
Romains. Combien leur nom odieux, 158
Romain Argyre empereur de C. P. 485. Sa mort, 519
Rome Souveraineté reſervée à l'empereur, 118. 119. Concile en 963. contre Jean XII. 127. Concile tenu par lui contre Leon VIII. 135. Concile de Leon contre Benoît V. 138. Concile ſous Gregoire V. 332. Autre ſous Silveſtre II. ſur l'affaire de ſaint Bernoüard d'Hildesheim, 345. Autre ſur l'affaire de perouſe, 362. Nombre des monaſteres dans la ville de Rome, 363. Concile en 1047. 550. Autre en 1049. 559. Dioceſe de Rome borné à la ville ſeule, 560. Autre concile en 1050. 580
S. Romuald. Sa converſion, 223. Ses auſteritez, 226. On le veut tuer pour avoir ſes reliques, 227. Otton III. lui donne l'abbaye de Claſſe, 326. Son don de larmes, 464. Son talent pour la converſion des pecheurs, 466. Son voïage en Hongrie, 467. Ses divers monaſteres, 468. Ses auſteritez, 469. L'empereur S. Henry le fait venir, 470. Sa mort, 472
Roüen. Concile vers 1050. 583
S. Rudeſinde évêque de Dume, 207. Chargé de l'égliſe d'Iria, 208. Sa mort, 209
Ruſſes ou Rugiens. Leur reine demande un évêque, 147. Leur converſion, 255.

S.

SAINTS d'Italie ordonnés par des ſimoniaques, 604.

Salsbourg métropole de la Pannonie Occidentale, 79
Salvius abbé d'Albelada, 90
Samedi, Abſtinence de la chair ordonnée, 510. Jeûne, 598
Sanche le gros roi de Leon, 90. Sa mort, 206
Sardaigne. Heretiques en cette Iſle, 374
Sarraſins en Lombardie, 23
Saxe. Cette égliſe affligée par les Sclaves, 402
Sclaves convertis à la foi, 78. Premiers auteurs de leur converſion, 147. Nouveaux évêchez en leur pais, 149. Sclaves de Saxe renoncent au Chriſtianiſme, 402
Sebaſtien premier archevêque de Strigonie, 355
Selingstat. Concile en 1022., 422
Segnorine abbeſſe en Portugal, 209
Seguin archevêque de Sens, 226
S. Sepulchre égliſe abbatuë par les Muſulmans, 389
Serfs irreguliers, 494
Sergius metropolitain de Damas, ſe retire à Rome, 211
Sergius patriarche de C. P. 307. Sa mort, 456
Sergius IV. pape, Pierre évêque d'Albane Bouche de porc, Sa mort, 400
Serment des abbez aux évêques, cauſe d'un different entre eux, 282
Sever évêque d'Aſmonin, docteur Jacobite, 390
Silveſtre II. pape. Voyez Gerbert, 336
Silveſtre III. pape, 541
Simeon Metaphraſte compilateur des vies des ſaints, 54
Simeon moine du Mont-Sinaï, 497. Ses commencemens, 504. Il vient en France, 306. Se retire à Treves, 507. Sa mort & ſa canoniſation, 516
Simonie. Reglement contre cet abus. 559. Examen des évêques ſur la ſimonie au concile de Reims, 569. Défenſe de rien exiger pour la ſepulture, le baptême, &c. 575
Siſenand évêque indigne d'Iria, 208
Siſinnius patriarche de C. P. 307
Sophie fille d'Otton II. religieuſe à Gandesheim peu ſoûmiſe, 343
Sorciers. L'égliſe leur ſauve la vie, 24
Suede. Progrès de la religion, 27
Suen roi de Danemarc perſecuteur, 253
Suidger Chapelain de l'archevêque Herman, 514. Depuis evêque de Bamberg & enfin pape Clement II. 548. Sa mort, 553
Symbole chanté à Rome, 404

T

TAGMON archevêque de Magdebourg, 375. 378 Sa mort, 398
Tangmar chef de l'école d'Hildesheim, 221. Envoïé en Italie par S. Bernoüard, 349
Te Deum. En quel tems doit être chanté, 367
Teuton diſciple de S. Mayeul abbé de S. Maur, 292
Sainte *Theoctiſte* de Lesbos, 54
Theodora fille de l'empereur Conſtantin, 485. Regne avec Zoé, 537
Theoduin évêque de Liége écrit à Henry roi de France au ſujet de Berenger, 588
Theophanie veuve de Romain le jeune épouſe Nicephore Pho-

cas, 133. Le fait tuer & eſt chaſſée, 164. Rappellée, 211
Theophanie imperatrice femme d'Otton II. 221
Theophilacte fils de l'empereur Lecapene patriarche de C. P. 17. Sa paſſion pour les chevaux, 98. Sa mort, 99
Theodilon archevêque de Tours, 36
Thierry archevêque de Treves, 140
Thierry évêque de Mets, 168
S. Thierry évêque d'Orleans, 136
Thierry évêque de Chartres malgré les chanoines, 490
Trepaſſez. Commemoraiſon generale pour eux établie à Clugny, puis reçuë par toute l'égliſe, 562
Treve de Dieu. Ses commencemens, 508. Son établiſſement, 531
Treves. Concile en 948. 69
Triphon patriarche de C. P. pour un tems, 17
Turpion évêque de Limoges, 9
Turquetul chancelier d'Angleterre, 73. Se retire à Croiland & en eſt fait abbé, 76. Sa mort, 214

V

VALBERT archevêque de Milan, 117
Valtherd prevôt de Magdebourg, 375. Archevêque, 399. Sa mort, *ibid*
S. Uldaric évêque d'Ausbourg, 14. 15. 66. 80. Défend ſa ville contre les Hongrois, 87. Eſt confeſſeur du roi Otton, *ibid*. Sa regle de vie, 88. L'affection de l'empereur Otton pour lui, 180. Sa demiſſion, en faveur de ſon neveu deſaprouvée, 182. Sa mort, 184. Sa canoniſation, 283
S. Venceſlas duc de Boheme martyr, 31
Vendredy. Défenſe de le fêter, 111. Jeûne ordonné ce jour-là, 510
Verceil. Concile en 1050. où Berenger eſt condamné, 583
Veremond ou Bermond III. roi de Leon, 597
Vicfred archevêque de Cologne, 29. 66. Sa mort, 83
Vigile pape ſcelerat ſelon P. Damien, 603
Vilgard fanatique, 373
Vincheſtre. Concile où les moines des cathedrales ſont maintenus, 112.
S. Vitus honoré dans l'Iſle de Rugen, 147
Vlodomir prince des Ruſſes premier Chrétien, 254
Unni archevêque de Hambourg, 13 Ses travaux pour la religion, 26. Sa mort, 27
Unuan archevêque de Brême, 401. Sa mort, 481
S. Volbondon évêque de Liége, 411
S. Volfang évêque de Ratisbone, 193. 195. Rétablit pluſieurs monaſteres, 193. Sa mort, 295
Volfred Anglois martyriſé en Suede 480
Upſal Temple d'idoles fameux en Suede, 479

Z

JEAN ZIMISQUE's empereur, 164. Son triomphe, 210. Sa monnoye, *ibid*. Sa mort, *ibid*.
Zoé imperatrice, femme de Romain Argyre, 485. Le fait empoiſonner & épouſe Michel Paphlag. 519. adopte Michel Calafate, 536. Ses amuſemens, 537. Epouſe Conſtantin Monomaque, 538
Zoerard ſurnommé André hermite en Hongrie, 555

Fin de la table des matieres.

BIBLIOTECA REAL IMPR.

PRIVILEGE' DU ROY.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET de Navarre: A nos amez & feaux Conſeillers les gens tenant nos Cours de Parlemens, Maîtres des Requêtes ordinaires de nôtre Hôtel, Grand Conſeil, Prevoſt de Paris, Baillifs, Senechaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, SALUT: Pierre Aubouyn, & Pierre Emery Syndics de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de notre bonne Ville de Paris, nous ayant fait expoſer, qu'ils deſireroient faire imprimer un Livre intitulé, *Hiſtoire Eccleſiaſtique*, par le ſieur Abbé Fleury, cy-devant Sous-Precepteur de nos très-chers Petits-Fils les Roy d'Eſpagne, Ducs de Bourgogne & de Berry, s'il nous plaiſoit leur accorder nos Lettres de Privilege ſur ce neceſſaires: Nous avons permis & permettons par ces preſentes auſdits Aubouyn & Emery de faire imprimer ledit Livre, en telle forme, marge, caractere & autant de fois que bon eur ſemblera: & de le vendre & faire vendre & debiter par tout notre Royaume, pendant le tems de vingt années conſecutives, à compter du jour de la datte deſdites preſentes. Faiſons défenſes à toutes perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles puiſſent être d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéïſſance; & à tous Imprimeurs, Libraires & autres d'imprimer, faire imprimer & contrefaire ledit Livre, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit deſdits Expoſans ou de ceux qui auront droit d'eux; à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de quinze cens livres d'amande contre chacun des contrevenans; dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel Dieu de Paris, l'autre tiers auſdits Expoſans, & de tout dépens dommages & interets; à la charge que ces preſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelles; que l'impreſſion ſera faite dans notre Roïaume & non ailleurs, & ce en bon papier & en beaux caracteres, conformément aux Réglemens de la Librairie; & qu'avant que de l'expoſer en vente, il en ſera mis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & feal Chevalier Chancelier de France le ſieur Phelypeaux, Comte de Pontchartrain, Commandeur de nos Ordres; le tout à peine de nullité des preſentes. Du contenu deſquelles, vous mandons & enjoignons de faire joüir leſdits Expoſans, ou leurs ayans cauſe, pleinement, & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie deſdites preſentes qui ſera imprimée au commencement ou à la fin dudit Livre, ſoit tenuë pour dûëment ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux conſeillers & Secretaires, foy ſoit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent, de faire pour l'execution d'icelles, tous actes requis & neceſſaires; ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant Clameur de Haro, Chartre Normande, & Lettres à ce contraires: Car tel eſt notre plaiſir. DONNE' à Paris le vingt-ſixiéme jour de Janvier, l'an de Grace mil ſept cent cinq; & de notre regne le ſoixante-deuxiéme. Signé, Par le Roy en ſon Conſeil. LE COMTE.

Regiſtré ſur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 308. page 412. conformément aux Réglemens, & notamment à l'Arreſt du Conſeil du 13. Août 1703. A Paris le 27. Janvier mil ſept cent cinq. Signé, P. EMERY, Syndic.